Observatoire *Electricité et sociétés*

Veille sociétale 1996

Références

Décembre 1996

Pierre BAUBY et Thierry GERBER

Introduction

Le rapport « **Veille sociétale 1992** » (1) avait proposé une première synthèse des évolutions des opinions et valeurs, qui venait compléter le rapport « Electricité et mutations idéologiques », présenté au Comité de la Prospective en octobre 1991, en développant une **démarche fondée sur l'analyse des interactions** entre électricité et sociétés (2).

La **veille sociétale** ne consiste, en effet, pas à mener des études « socioculturelles » en tant que telles et pour elles-mêmes, mais à développer une **veille stratégique** transdisciplinaire sur les interactions essentielles entre électricité et sociétés, en cherchant à distinguer les **tendances** lourdes des effets de mode, à mettre en relief les **forces contradictoires** à l'oeuvre dans certains domaines (unités contradictoires, les deux aspects des contradictions coexistant dans l'unité), à dégager les mutations sociétales **structurantes**, afin d'en tirer des **pistes de réflexion et d'orientation opératoires** pour les décisions stratégiques de l'entreprise.

Le rapport « Veille sociétale 1992 » reposait essentiellement sur une **synthèse des enquêtes d'opinion et des analyses** élaborées par les principaux organismes avec lesquels les Directions d'EDF travaillent (Observatoire interrégional du politique, CREDOC, Agoramétrie, CESEM, COFREMCA,...). Tout en soulignant ses apports, il avait été indiqué sur le fait que la veille sociétale devait au moins autant s'attacher à prendre en compte les **apports et hypothèses des chercheurs, universitaires et intellectuels**, à travers leurs publications, le suivi de séminaires et de colloques, des contacts.

Les orientations de travail de l'Observatoire Electricité et sociétés et les activités de l'équipe opérationnelle ont été **rééquilibrées** dans ce sens, ce dont témoignent notamment le contenu qualitatif et quantitatif du bulletin *Electricité et sociétés*, ainsi que les thèmes et invités des séminaires organisés par l'Observatoire.

Il est apparu en juin 1996 que la masse des éléments ainsi rassemblés devaient faire l'objet d'une **nouvelle synthèse** pouvant **contribuer aux réflexions stratégiques** en cours de l'entreprise. L'équipe opérationnelle de l'Observatoire Electricité et sociétés (Pierre Bauby et Thierry Gerber) a donc entamé la préparation d'un rapport « Veille sociétale 1996 », qui a été validé par son Comité de pilotage, présidé par Pierre Le Gorrec.

« Veille sociétale 1996 » - Références - vise, d'une part, à **rassembler**, sans prétendre à l'exhaustivité, ces apports, déjà publiés ou non par l'Observatoire, en se concentrant sur l'essentiel, mais **sans rien réduire**, à cette étape, de leur richesse, de leur construction, de leur diversité et de la complexité ; d'autre part, à les **mettre en perspective**, afin de dégager les **mutations**, **inflexions**, **tendances lourdes**, **tensions** entre éléments contradictoires, **ruptures**. Ce **choix méthodologique** explique la longueur du « document », même s'il a toujours été recherché de synthétiser le plus possible les pensées.

(1) Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Veille sociétale 1992* (deux volumes), Observatoire Electricité et sociétés, EDF.
(2) Cf. Pierre Bauby, *Électricité et société*, Cahiers de prospective, InterEditions, 1994 ; *Energie et société*, sous la direction de Pierre Bauby, Thierry Gerber, Alain Beltran, Boris Berkovski, Marcel Locquin, Vicente Lopez-Ibor Mayor, Stephen C. Mills, Publisud, 1995.

Même si tous les points abordés sont en **interrelations multiples**, il a été choisi de les regrouper en sept grands thèmes afin de permettre d'en dégager des pistes de réflexion et d'orientation pour l'entreprise. Les encadrés en fins de chapitres tentent d'**articuler les principales tendances recensées avec les enjeux de l'entreprise** :

1. Optimisme/pessimisme. Mouvement social. Système de valeurs. Lien social et multi-appartenance. Identité. Exclusion/solidarité. Insertion. Consommation

2. L'Etat et la société civile. Délégitimation/relégitimation du « public » (entreprises, services). Un Etat partenaire et efficace. Régulation-évaluation. Intérêt général et subsidiarité. Affaiblissement de la société civile et des contre-pouvoirs/différenciation du mouvement associatif. Médiations. Vertical/horizontal. Réseaux sociaux

3. Rapports aux territoires (inerties et transformations), aménagement du territoire, villes, banlieues, désertification rurale, décentralisation

4. Inquiétudes croissantes par rapport aux risques de la science et de la technique. Environnement. Conflits d'aménagement. Demandes croissantes d'information, de formation, de communication, de transparence, de participation. Quêtes d'éthique et de morale

5. L'emploi et le travail. Attitudes, motivations et aspirations des salariés. Management et dynamiques sociales

6. Réforme-transformation de la société. Conflictualités et mouvements sociaux. Coordinations et auto-organisation. Crise et devenir du syndicalisme

7. Ancrages/convergences/resingularisations. Mondialisation-globalisation. Intégration européenne. Services publics et Conférence intergouvernementale. Subsidiarité

Trois **points communs** « traversent » l'ensemble de ces thèmes :

- EDF est de moins en moins un « isolat » ; l'entreprise et son corps social sont en **interaction croissante avec l'évolution de la société**.
- La **légitimité** d'EDF, de ses choix, de ses actions, de sa stratégie, est de plus en plus problématique.
- Dans tous les domaines, se manifestent des demandes croissantes de **transparence** et de **prise en compte des diversités**.

Chapitre 1

Evolutions du système de valeurs

Montée de l'inquiétude et du pessimisme par rapport à l'avenir

Conditions de vie personnelles
Niveau de vie moyen
La population inquiète a plus que doublé en dix ans
Insécurité
Les peurs des Français
Un monde plus dur
Protection sociale
Natalité et niveau de vie
Retrouver l'équilibre perdu
L'ascenseur social est bloqué

Le révélateur du mouvement social de novembre-décembre

Grève par procuration
Défense des acquis ou appel au changement ?
Un phénomène complexe
La noblesse d'état
La « pensée unique »
Une crise du sens

Mutations du système de valeurs

La famille
Les compétences sociales
Six grandes tendances communes
La confiance dans les institutions publiques
Fin d'une « exception culturelle »
Le rapport au temps
Logique de l'urgence
Une certain besoin de lenteur
Une nouvelle phase de changements profonds
Qui veut le changement ?

Perte et quête de « sens »

Reflux de l'adhésion aux thèmes du libéralisme économique

Les excès des catégorisations de la pensée
La pluridimensionalité
Les rapports entre l'économie et la société
La question des inégalités
Prendre en compte l'individu
Récupérations ?
Le cycle de vie
La guerre des générations
Le vieillissement

Lien social et multi-appartenance

La fin de la modernité
Une crise des liens
L'importance croissante du privé
Moi et l'autre

La perte de sens
Néolibéralisme et tribalisme
Réconcilier l'économie et la société
Multi-appartenance
4 exemples d'oppositions
Un nouveau Narcisse ?
La valeur personnelle
Je consomme, donc je suis...
« Unitas multiplex »
Malaises
Position de survie
La « génération sacrifiée »

La fin des sociétés nationales ?
La culture a évolué
Les sociétés nationales sont déchirées

Exclusion et solidarité
Endettement et prévoyance
Condamnés à l'inactivité professionnelle
RMI et RMIstes
Les pouvoirs publics « ne font pas assez pour les plus démunis »
Les risques de l'assistanat
Autonomiser les usagers
La peur de l'exclusion
Maintenir l'aide et mieux la contrôler
Les catégories « à risque »
Les dons et le bénévolat
L'esprit de solidarité

Solidarité et entreprises
L'« investissement socialement responsable »
Les entreprises qui s'engagent plaisent au public

Insertion et décentralisation
Autour de l'idée d'insertion
Des résultats difficiles à obtenir
Les budgets municipaux
Une recomposition de l'action publique
Un milieu hétérogène
Des aventures individuelles et collectives
Prévenir ou guérir
Le « mieux-disant social » : quelle réalité ?

Changements de comportement des consommateurs
La fin des excès
Le désenchantement des consommateurs
Un moindre besoin de paraître

Attitudes par rapport à la nécessité d'un changement complet de la société

Pistes de réflexion et d'orientation

Chapitre 1 - Evolutions du système de valeurs

Optimisme/pessimisme. Mouvement social. Système de valeurs. Lien social multi-appartenance. Identité. Exclusion/solidarité-insertion. Consommation

EDF, prise en compte à la fois comme entreprise, comme entreprise publique et comme chargée de missions de service public, est directement impliquée par les ***évolutions-mutations du système de valeurs*** *de la société française.*

*La loi de nationalisation de 1946 avait traduit une profonde adéquation entre les fondements de l'organisation-régulation du système électrique et les thèmes idéologiques alors dominants (*3*), base de sa* ***légitimité****.*

Depuis lors, et en particulier depuis le début des années 1980, la société française a été travaillée par une ***série de décompositions-recompositions*** *du système de valeurs, sur lesquelles il importe de faire régulièrement le point.*

Tous les indicateurs disponibles montrent une montée de l'**inquiétude** par rapport à l'évolution et à l'avenir de la France et du monde ainsi que le renforcement du **pessimisme**, même si les niveaux de satisfaction et d'optimisme exprimés par chaque Français pour lui-même sont très supérieurs à ceux qu'il exprime à propos de l'ensemble de la société. En même temps, l'individualisme, qui avait pu sembler triompher au cours des années 1980, semble tempéré par un retour en force des valeurs de solidarité, du moins d'une solidarité ciblée.

Montée de l'inquiétude et du pessimisme par rapport à l'avenir

Présentant une analyse relative aux changements de la société et de l'opinion sur la période 1981-1995, Guy Michelat et Michel Simon montrent (4) que la **montée d'un sentiment d'insatisfaction**, sinon de « mal vie », semble constituer la **toile de fond des mouvements idéologiques** enregistrés en près de trois décennies. A la question régulièrement répétée : « avez-vous le sentiment que, depuis cinq ans, les gens comme vous **vivent mieux ou moins bien qu'avant** ? », « moins bien » était à 28% en novembre 1966, contre 45% pour « mieux ». A trois mois des législatives de 1978, « moins bien » est monté à 37%, « mieux » tombé à 34%. Nouveau palier à partir de février 1981 : « moins bien » fait 50%, fléchit à 39% en octobre 1982 (les mesures prises par la gauche dans la première étape de son action ne sont pas sans effet), culmine à nouveau à 51% en octobre 1985, peu avant les élections législatives de mars 1986. Un nouveau seuil est franchi en janvier 1993 : **« moins bien » s'envole à 60%**, pour se retrouver à 62% en décembre 1994, au terme de deux ans de gouvernement d'Edouard Balladur.

A l'automne 1995, 62% des Français pensent (5) que les gens comme eux vivent moins bien qu'avant, contre 20% qui constatent une amélioration. La **crainte du chômage** touche un tiers des Français (un autre tiers se sentant à l'abri de tout risque pour lui-même ou le chef de ménage). Se sentent menacés 55% des salariés du privé, 40% des travailleurs indépendants ainsi qu'un fonctionnaire sur trois.

On peut relever également la rapidité sans précédent de la dégradation de la confiance envers le président de la République et le Premier ministre dès l'automne 1995.

Selon le CREDOC (6), le **pessimisme** des Français atteint, en janvier 1996, un **nouveau palier** : un Français sur deux pense que ses conditions de vie personnelles vont se dégrader dans les années à venir au lieu de 31% fin 1994. 75% jugent que la crise de la consommation va encore durer longtemps. La même enquête du CREDOC souligne que les consommateurs semblent avoir retrouvé un univers de préoccupations relativement simple, touchant principalement les **problèmes économiques et de proximité** - pauvreté en France ou dans le monde, chômage. La généralisation du pessimisme (à l'égard du chômage et du niveau de vie) semble en provoquer la **banalisation** et donc une limitation de son impact.

---

(3) Cf. en particulier Michel Wieviorka et Sylvaine Trinh, *Le modèle EDF*, La Découverte, 1989 ; Pierre Bauby, *Electricité et société*, InterEditions, 1994 ; Alain Beltran, « La création d'Electricité de France il y a cinquante ans : convergences et nécessités », *Electricité et sociétés*, n°24, mars 1996.
(4) *L'état de l'opinion 1996*, SOFRES, Seuil, 1996 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996.
(5) Sondage SOFRES, *La Liberté du Morbihan*, 12 septembre 1995.
(6) *Consommation et Modes de vie*, n°104, CREDOC, janvier 1996. Enquête CREDOC « Conditions de vie et Aspirations des Français », réalisée du 22 décembre 1995 au 31 janvier 1996, auprès de 2000 personnes.

Michel Brulé (7) explique que l'indice du **moral des Français** a atteint en octobre 1996 seize mois après l'élection présidentielle de 1995 **la cote la plus basse** depuis mars 1983, date de la création de cet instrument par BVA. Deux fois seulement, au cours des 150 mesures opérées, l'indice était descendu à des niveaux comparables : la première fois était à l'automne 1984, au moment où la France broyait du noir sous l'effet combiné du changement de politique économique et des profondes divisions nées de la querelle scolaire.

Selon l'INSEE (8), l'élévation du niveau de vie moyen des ménages passe à partir de 1979 de 4% l'an en moyenne à seulement 1% avec **aggravation des disparités**, au détriment notamment des générations les plus jeunes. **Le désenchantement progresse** dans toutes les tranches de revenus et tous les groupes socioprofessionnels, mais davantage encore parmi ceux qui, dans les années 1960, se disaient le plus volontiers satisfaits de leur sort. De ce fait, en 1994, tous les groupes sociaux (agriculteurs exceptés) affichent une insatisfaction d'intensité voisine, ce qui ne veut évidemment pas dire de contenu identique, ni correspondant aux mêmes aspirations. La courbe d'insatisfaction se cabre brutalement entre 1985 et 1993. Corrélativement, s'affirme une **contestation plus globale**.

Selon Georges Hatchuel (9), les années de crise apparaissent finalement comme des **années de doute collectif**, d'**effondrement des idéologies** et de **morosité**. L'apparition de nouvelles menaces constituent autant d'éléments cumulés qui modifient la vision que l'on avait du monde il y a encore peu de temps. La **morosité** générale s'observe dans l'appréciation que les Français portent sur l'évolution depuis dix ans du niveau de vie de l'ensemble de la population : 76% estiment, début 1996, que celui-ci s'est détérioré. Ce pourcentage est de vingt-huit points supérieur à celui atteint début 1990. Cette insatisfaction s'observe aussi à travers le jugement que les Français portent sur l'évolution de leur niveau de vie personnel depuis dix ans. Si le jugement est moins sévère, le pourcentage atteint (44%) dépasse de dix points celui de début 1990. La morosité actuelle repose toujours davantage sur une appréciation générale relative à l'ensemble de la société française que sur l'opinion que chacun porte individuellement sur son propre niveau de vie.

L'indicateur du CREDOC (10), qui enregistre la proportion de Français inquiets à la fois d'une maladie grave, d'un accident de la route, d'une agression dans la rue et d'un accident de centrale nucléaire, montre que **la population inquiète a plus que doublé en dix ans** : 14% en 1981-1982, 28% en 1991 et 30% en 1995. La diffusion des craintes s'est opérée dans toutes les catégories de la population. On peut ainsi distinguer aujourd'hui, au sein des catégories les plus inquiètes, deux groupes distincts : les catégories habituellement « craintives » (les personnes âgées, les retraités, les femmes, les non-diplômés et les traditionalistes en matière de moeurs) et de **« nouveaux » inquiets**, des groupes qui, auparavant exprimaient une relative quiétude : les 25-34 ans, les femmes de 50 à 64 ans, les employés, les ouvriers, les foyers disposant de revenus moyens. Tous sont des groupes importants du point de vue de leur poids démographique, ce qui traduit une montée de l'inquiétude dans les couches moyennes de la population française.

Henri Rey souligne (11) que **la progression du sentiment d'insécurité** en France, comme Sébastian Roché l'a bien montré, **va de pair avec la progression du nombre de délits et d'incivilités** malgré l'absence d'une relation statistique régulière. Ce n'est pas la situation de victime qui provoque directement la diffusion du sentiment d'insécurité mais la représentation qu'on se forme des dangers de la vie sociale dans un contexte où la fréquence sinon la gravité des crimes et délits s'est accrue. Construction rationnelle et imaginaire à la fois, ce sentiment a en même temps à voir avec la réalité vécue mais il concerne inégalement les individus selon leur niveau culturel et l'intensité de leurs relations sociales. Dans les banlieues, de nombreux facteurs contribuent à l'apparition et à l'expression d'un sentiment d'insécurité. Il s'agit d'abord du contexte de la vie perturbée par des formes variées de délinquance et d'incivilités. Pourtant, la plupart de ces atteintes à la tranquillité des personnes et des biens ne caractérisent pas en propre les banlieues, **les incivilités étant toutefois plus fréquentes qu'ailleurs**. Le rapport entre incivilités et immigration est souvent établi. Il résulte d'un inextricable mélange de conflits liés à des conceptions différentes de la sociabilité et du partage entre espace privé et espace public, de divergences à propos des normes familiales et des principes d'éducation, de collision entre des codes de bienséance et d'honneur, sans oublier l'enchaînement des représailles que ces conflits provoquent. C'est la **défaillance du contrôle social** face au développement des incivilités qui est en cause. La vie

(7) « Le moral des Français au plus bas depuis treize ans », *Sociétal*, Publication de la SEDEIS, n°2, novembre 1996. Enquête 1996 réalisée par BVA du 17 au 19 octobre 1996, auprès de 924 personnes.
(8) « Le niveau de vie par génération », *INSEE PREMIERE*, n°423, INSEE, janvier 1996.
(9) Enquêtes CREDOC « Conditions de vie et Aspirations des Français », Rapports 1994, 1995, 1996 ; effectif des enquêtes : 2000 personnes.
(10) « Etat de l'opinion : réconcilier individualisme et solidarité », *L'état de la France 96-97*, La Découverte, 1996.
(11) *La Peur des banlieues*, Presses de la FNSP, 1996.

commune ne trouve plus ses modes de régulations. Finalement, le sentiment d'insécurité renvoie à l'appauvrissement des relations personnelles et sociales d'une population qui dans une proportion croissante n'est plus impliquée dans une activité extérieure du fait du chômage. On peut penser que résident là pour partie les raisons d'un relâchement des normes collectives. L'insécurité ressentie réfère à l'absence ou à la précarité de l'emploi, à l'incertitude concernant l'avenir des enfants, à l'inquiétude à l'égard d'un monde perçu comme menaçant. L'élargissement au-delà de l'espace de la résidence des motifs d'insécurité se combine ainsi avec la clôture de la vie quotidienne dans un espace dont les facteurs de risque apparaissent alors plus saillants.

Sebastian Roché estime (12) qu'il se produit dans nos sociétés prospères et démocratiques quelque chose à laquelle on ne prête que marginalement attention. Il se passe que les mécanismes clasiques qui assuraient la surveillance sociale et la solidarité de proximité ont cessé de fonctionner. **Les mécanismes sociaux d'apprentissage du contrôle de soi-même et du respect mutuel se délitent**. Les causes solides de l'insécurité sont si bien articulées à la logique de notre société individualiste, marchande et étatisée, que trouver un remède signifierait changer la société. La délinquance s'accompagne de **« désordres civils » ou « incivilités », de plus en plus fréquents**.

Sebastian Roché montre que la comparaison des taux de croissance de l'économie française et des taux de croissance du crime permet de se rendre compte que **la délinquance contre les biens a grandi beaucoup plus rapidement au moment où l'économie produisait beaucoup plus de richesses**, créait des emplois, versait des salaires de plus en plus conséquents. On remarque que jusqu'en 1990, plus l'évolution du PIB se fait à la baisse, plus l'évolution de la délinquance se fait également à la baisse. C'est bien entre 1961 et 1973, alors que le PIB progresse en moyenne de 5,4% par an, que la délinquance grandit de 13,5% par an, tandis qu'entre 1981 et 1990 le PIB ne pousse en moyenne que de 2,4% par an et la délinquance ne croît que de 3,3% par an. Sur le cycle 1991-1994, la variation du nombre de crimes et délits entre 1991 et 1993 n'évolue pas dans le même sens que pour le PIB entre 1991 et 1994. Alors que la richesse nationale créée est en moyenne de 0,9% par an, soit moins que pour la période précédente (2,4%), la délinquance contre les biens augmente de 3,7% par an, soit un peu plus que dans la phase précédente (+3,4% par an). Il est difficile de savoir si les résultats pour cette période ont un sens réel. Ne disposant pas encore des chiffres de la délinquance pour 1994, le taux de croissance n'est calculé que sur 1991-1992 et 1992-1993. Ce n'est pas suffisant pour annoncer un renversement de tendance. En tout état de cause, on ne peut pas se focaliser sur cette phase. Ce n'est pas sur elle que doit porter l'essentiel de l'analyse. Mais, sous réserve de confirmation, on pourrait voir là les premiers effets de la crise économique sur la délinquance. Et cela d'autant plus que **la tendance est plus nette en ce qui concerne la délinquance contre les personnes**. Les cycles d'évolution de la criminalité contre les personnes sont, jusqu'en 1990, les mêmes que ceux qui concernent les biens. On sait que cette criminalité est moins importante en volume que la délinquance contre les biens : la police enregistre moins de plainte. Mais, en tendance, les deux séries sont comparables. Puis à partir de 1991, on remarque que la chute durable de la croissance économique du pays s'accompagne d'une remontée de la violence. Ce **renversement de tendance** doit retenir l'attention. **Quand on minimise l'importance de la délinquance contre les biens, ne favorise-t-on pas, sur le long terme, la résurgence d'une violence qui touche les personnes ?** En effet, pour la première fois, on assiste à une croissance de la délinquance contre les biens inférieure (3,7% par an) à celle de la criminalité contre les personnes (3,9%). On peut craindre que l'affaissement des barrières, des interdits à propos de la violence qu'on juge mineure, puisqu'elle ne touche que les choses, n'ait fini par entraîner une remontée de la violence contre les personnes. Deux diagnostics sont séparément vrais : la société ne donne pas à chacun les mêmes chances, les inégalités sociales sont très réelles et tendent à se renforcer après vingt ans de crise économique ; **la violence est aujourd'hui plus fréquente qu'il y a vingt ou même quarante ans**. Mais la chronologie montre que l'explosion délinquante a lieu en période de croissance économique, donc à un moment où les occasions de promotion sociale et professionnelle étaient plus fréquentes qu'aujourd'hui.

Jean-Claude Monet, Commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale, explique (13) que **le champ des insécurités n'a cessé de s'étendre, de se diversifier** et, dans certains domaines, de se structurer. Les comportements incivils et les activités délictueuses ou criminelles ne cessent de pénétrer de nouveaux territoires. Les menaces envers la « sécurité intérieure » se diversifient notamment en raison de la multiplication des cibles potentielles. La vulnérabilité de nos sociétés n'est pas moindre qu'au début des années 1990, mais la perception de celle-ci a varié. Outre le sentiment d'insécurité et

(12) *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?*, Seuil, 1996.
(13) « Avant-propos », *Problèmes politiques et sociaux*, n°767, mai 1996, intitulé : « Réponses à l'insécurité », La Documentation française. On se reportera à *Polices et sociétés en Europe*, Institut international d'administration publique, La Documentation française, 1993.

la peur qui l'accompagne, la situation actuelle se caractérise par le désenchantement devant l'affaiblissement des institutions qui assuraient naguère la conformité des comportements aux normes sociales, et la morosité parfois teintée d'exaspération.

Selon Marc Watin-Augouard (14), l'**augmentation constante de la criminalité et de la délinquance** est sans aucun doute l'une des principales menaces qui pèsent aujourd'hui sur la société. **L'insécurité croît régulièrement**, comme les statistiques le prouvent. Ainsi, entre 1981 à 1991, le nombre total des crimes et délits constatés est passé de 2,9 millions à plus de 3,7 millions. Depuis, la progression s'est poursuivie (15) : 3 831 000 en 1992, 3 881 900 en 1993 et 3 919 000 en 1994. En 1995, si le chiffre n'est que de 3 665 300, il faut souligner que parmi les raisons expliquant cette baisse figure l'application pendant quatre mois du plan Vigipirate.

Catherine Gorgeon relève (16) que plusieurs enquêtes et recherches nous informent sur l'état des peurs des Français ainsi que sur les risques que l'opinion juge les plus inquiétants, et les analysent (17). Si les Français se sentent **très majoritairement en sécurité dans leur vie quotidienne** (35% tout à fait et 46% assez), il n'en est pas moins vrai que certaines situations ou certains faits sociaux soulèvent chez eux des inquiétudes. Certains avancent l'hypothèse que le sentiment d'insécurité résulterait d'une carence de l'Etat, pour une part, et serait dû au contexte économique et social caractérisé par des changements importants, pour une autre part. Ce sentiment ne serait alors que le transfert d'une inquiétude plus profonde face au changement social en cours. D'autres estiment que c'est moins le sentiment d'insécurité qui progresse que l'opinion que l'on a de la gestion politique de l'insécurité. Selon Catherine Gorgeon, **depuis dix ans, les peurs ne se sont pas fondamentalement déplacées** : en tête viennent toujours des préoccupations d'ordre économique et social. Par ailleurs, les observations et recherches menée depuis une dizaine d'années permettent d'affirmer que le sentiment d'insécurité ne s'appuie pas sur une expérience personnelle de « victimation » ou « victimisation », mais bien plutôt qu'il est lié au degré d'urbanisation ainsi qu'au type de sociabilité des individus, et que le critère de différenciation le plus important demeure le niveau social et culturel des personnes : plus celui-ci est élevé, plus les peurs diminuent.

92% des 25-34 ans (18) ont l'impression que la société évolue **vers plus de violence et plus d'inégalités** (92% chacun), vers plus d'individualisme (85%), mais aussi vers plus de dynamisme et de solidarité (57% chacun). 55%, contre 41, estiment que leur situation professionnelle n'est **pas précaire**. Par rapport à leurs parents, 42% pensent avoir **moins de chance de réussir leur vie professionnelle**, 31% plus de chance. Pour 85% contre 15, dans les conditions de vie actuelles, il est difficile de réussir à la fois sa vie privée et sa vie professionnelle.

L'enquête CSA, réalisée en octobre 1996, montre (19) que les Français considèrent qu'au monde dans lequel nous vivons sont associés **violence** (89%), **corruption** (86%), hypocrisie (86%), **égoïsme** (85%), exclusion (79%), **solitude** (79%), peur (77%), rivalité (70%), mais aussi progrès (70%) et liberté (57%). A l'opposé, le manque d'égalité (80%), de justice (68%), de fraternité (66%), de solidarité (64%) sont associés au monde actuel.

Presque tous les Français interrogés à l'automne 1995 (20) pensent que la société française est **toujours en crise** (96%, contre 98% fin 1994). Cette crise est économique (39%), plutôt que politique (31%), sociale (21%) ou morale (10%). L'image de la France dans le monde (71%), l'insécurité (70%), l'emploi (62%), l'ambiance générale (62%), l'évolution du niveau de vie (59%), l'exclusion (57%), la pertinence des actions ou projets des gouvernants (51%) et la solidarité entre les gens (49%) **se sont**

(14) « Les plans départementaux de sécurité », *Droit et défense*, n°1/1994.
(15) *Ensemble de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1994*, Direction centrale de la Police judiciaire, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, La Documentation française, 1995 ; « Criminalité : les statistiques 1995 », *L'essor de la Gendarmerie nationale*, n°265, mars 1996.
(16) « Police et public : représentations, recours et attentes. Le cas français », *Deviance et société*, Vol. 18, n°3, 1994.
(17) On se reportera à H. Lagrange, « Appréhension et préoccupation sécuritaire », *Déviance et société*, Vol. 16, n°1, ainsi que « Perception de la violence et sentiment d'insécurité », *Déviance et société*, Vol. 8, n°4, 1984 ; F. Ocqueteau, C. Perez-Diaz, *Justice pénale, délinquances, déviances. Evolution des représentations dans la société française*, CESDIP, 1989 ; M. Ecochard, S. Roché, *Le sentiment d'insécurité des personnes âgées : peurs personnelles et demandes de sécurité à Lyon et à Grenoble*, GREFOSS, 1989 ; A. Percheron (sous la direction de), « Attitudes des Français à l'égard des problèmes de sécurité », CEVIPOF et OIP, 1989 ; O. Martin, *Les opinions des Français sur la sécurité et les forces de l'ordre en 1990*, CREDOC, 1990. D. Duprez, M. Hedli, *Le mal des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*, L'Harmattan, 1990 ; S. Roché, *Le sentiment d'insécurité*, PUF, 1993 ; Gérard Le Gall, *Les Français et la sécurité. L'état de l'opinion*, Seuil, 1994 ; S. Roché, *Insécurité et Libertés*, Seuil, 1994, « De quoi le sentiment d'insécurité se nourrit-il ? », *L'état de la France 96-97*, op. cit. ainsi que *La Société incivile*, Seuil, 1996.
(18) Sondage IPSOS auprès de 503 personnes âgées de 25 à 34 ans, février 1996 ; *L'Expansion*, 21 mars 1996.
(19) Sondage CSA-*La Vie*-Le Secours catholique, réalisé les 25 et 26 octobre 1996 auprès d'un échantillon de 1004 personnes de 18 ans et plus ; *La Vie*, n°2672, 14 novembre 1996.
(20) Sondage CETELEM, (échantillon non indiqué), octobre 1995.

dégradés selon une majorité. En revanche, 57% estiment que **leur situation personnelle est inchangée**, contre 31% pour qui elle s'est dégradée. 57% contre 44 des jeunes adultes jugent cependant leur situation personnelle difficile. 67% des Français contre 30 **envisagent l'avenir avec inquiétude**. Les femmes (60%), les moins de 30 ans (59%) et les chefs d'entreprises (51%) sont les secteurs à qui l'on fait **le plus confiance pour faire évoluer** la société. Les syndicats, les hommes politiques, les médias et l'Eglise occupent les derniers rangs. 73% contre 27 ne voient pas dans l'année 1995 un début de reprise. Pour favoriser la reprise, il faudrait **réduire les inégalités sociales** (82%), revaloriser les métiers manuels (81%), donner **plus d'importance au travail** (77%) et que les gens **se responsabilisent plus** (75%). En revanche, la révolte, la suppression d'avantages ou copier les autres pays sont jugés peu adaptés pour favoriser la reprise.

La COFREMCA souligne (21) que, depuis la fin des années 1980, on assiste à une **envolée des craintes des Français concernant leur système de protection sociale**, la Sécurité sociale et les retraites : en 1995, ces craintes se stabilisent au niveau très élevé atteint l'année précédente, manifestant une vigilance maintenue. Il semble que l'**inquiétude soit plus vive concernant la retraite** : 84% des Français sont convaincus que le système va flancher, dont 49% de fortement convaincus. Pour la Sécurité sociale, l'inquiétude touche 69% des Français, dont 32% fortement. De même (22), 61% des 30-55 ans se déclarent **préoccupés pour leur retraite**, soit +31 points par rapport à 1989.

Le Nouvel Economiste, mettant en parallèle l'indicateur de revenu des ménages de l'INSEE et le taux de natalité (23), montre que quand les Français s'inquiètent de leur niveau de vie, les **naissances chutent treize mois plus tard**. Il en est de même pour les mariages, dont l'évolution épouse la courbe de confiance des ménages. Oscillations du pouvoir d'achat, départ tardif du domicile des parents sont autant de facteurs qui influencent la natalité en France. Le Groupe Louis Dirn souligne (24) que naguère les pères de famille étaient « protégés » du chômage ; depuis cinq ans, ils ne le sont plus et il s'en suit une **inquiétude** qui pourrait avoir une influence sur le taux de natalité ou l'accession au logement.

Gérard Mermet avance (25) qu'après trente ans d'une crise à la fois culturelle, économique, psychologique et idéologique, les Français éprouvent le **besoin de souffler**. C'est pourquoi ils veulent aujourd'hui **retrouver l'équilibre perdu**, tant au plan individuel (famille, travail...) que collectif (Sécurité sociale, retraite, intégration,...), tout en étant conscients que les changements ne sont pas terminés et que la société ne pourra pas faire l'économie de réformes importantes. Pour Gérard Mermet (26), la société d'hier était centripète : elle s'efforçait d'intégrer la totalité de ses membres. Celle d'aujourd'hui est **centrifuge**. Elle tend à exclure tous ceux qui ne parviennent pas à se maintenir dans le courant. La société de communication est aussi une société d'**excommunication**.

L'INSEE souligne (27) que « ***l'ascenseur social est bloqué*** ». En se basant sur les revenus fiscaux déclarés par les ménages avant impôts et hors prestations sociales, l'analyse des **disparités entre générations** sur la période 1970-1990, fait apparaître une forte césure entre celles nées jusqu'à la guerre et celles nées à partir de 1950. Pour les premières, le renouvellement des générations s'est traduit par une amélioration. Chaque génération avait, à un âge donné, un niveau de vie supérieur à celui des générations précédentes au même âge. En revanche, les générations nées dans l'après-guerre et arrivées sur le marché du travail à partir de 1975 sont dans une situation moins favorable. A un âge donné, leur niveau de vie est peu différent de celui de la génération précédente. De même, les jeunes qui s'installent depuis les années 1980 ont un niveau de vie qui n'est pas plus élevé que celui de la génération précédente.

Pour sa part, Robert Castel estime (28) qu'une des spécificités des **problèmes de la jeunesse** tient au changement qui s'est opéré en terme de trajectoire à la fois individuelle et sociale. C'est la conscience, qui est souvent le fait des jeunes eux-mêmes, qu'**ils ne peuvent pas se situer dans une perspective ascendante** - ce que l'on appelait « le progrès ». Cette déception est sans doute vécue de façon plus aiguë par la jeunesse. Les manifestations qui ont eu lieu à l'égard du CIP étaient symptomatiques de la prise de conscience qu'une sorte de promesse répétée durant des décennies ne pouvait plus être tenue. C'est sans doute un phénomène inédit : des gens se retrouvent dans un **nouveau rapport à l'avenir** autre que celui des générations qui les ont précédées. Un autre aspect frappant concernant la jeunesse, caractéristique de la situation actuelle, est l'installation dans le provisoire, dans l'aléatoire.

---

(21) *Synthèse 3SC*, COFREMCA, novembre 1995.
(22) Sondage CREP auprès de 1015 individus âgés de 30 à 55 ans, avril 1996 ; *Les Echos*, 21 mai 1996.
(23) 19 janvier 1996.
(24) « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°56, janvier 1996.
(25) *Tendances 1996. Le nouveau consommateur*, Larousse, 1996.
(26) *Francoscopie 1995*, Larousse, 1994.
(27) « le niveau de vie par génération », *INSEE PREMIERE*, n°423, INSEE, janvier 1996.
(28) « Les métamorphoses de la question sociale », *Agora Débats jeunesses*, n°2, 1995, L'Harmattan.

Bernard Brunhes montre (29) qu'alors qu'autrefois, les jeunes acceptaient un premier emploi peu rémunéré, dans la perspective d'une évolution rapide de carrière, donc de leurs salaires, tout un ensemble de facteurs, parmi lesquels la plus forte mobilité dans les carrières, la multiplication des contrats à durée déterminée, conduit les jeunes **à raisonner essentiellement par rapport au présent et à demander des salaires plus élevés pour leurs premiers emplois**.

Le révélateur du mouvement social de novembre-décembre 1995

La France a connu en novembre-décembre 1995 un des importants **mouvements sociaux qui rythment son histoire** (1789, 1830, 1848, 1871, 1906, 1936, 1968). S'il est encore trop tôt pour prétendre en dresser un bilan exhaustif - ce n'est que bien des années plus tard que l'on a constaté que, malgré son « échec », le mouvement de mai 1968 avait, en fait, marqué en profondeur la société française -, il apparaît comme **révélateur** d'une situation contradictoire (30).

Le premier aspect à prendre en compte est la **surprise** dont la plupart des acteurs et observateurs ont témoigné. En cet automne 1995, la France semblait en état d'encéphalogramme plat : pour beaucoup, le mouvement social est apparu comme un coup de tonnerre dans un ciel qui, s'il n'était certes pas serein, semblait toujours marqué par la **résignation**. Sans doute se manifestaient à l'égard du gouvernement d'Alain Juppé, d'une part, un mécontentement croissant devant les nouveaux prélèvements fiscaux et sociaux, d'autre part, une réelle déception par rapport aux promesses de « *rupture* » contenues dans la campagne de Jacques Chirac. Mais perduraient les éléments qui, depuis plusieurs années, avaient engendré l'**atonie du mouvement social** : progression du chômage, inquiétudes pour l'avenir, absence de perspectives,...

La révolte dans les services publics a été engendrée par une **triple menace** : sur leurs avantages corporatifs, sur la sécurité du présent (les privatisations ou restructurations synonymes de suppressions d'emplois, voire de licenciements), sur la sécurité du futur (les retraites). Mais cela ne suffit à expliquer ni la durée et la radicalité du mouvement, ni l'ample sympathie, voire la solidarité, dont ont bénéficié les grèves dans une partie importante de la population. Cette unité contradictoire est la clé d'intelligibilité du mouvement.

Alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que les usagers, privés de transports publics en région parisienne et dans de nombreuses villes, manifestent leur colère, il faut souligner le climat assez général de relatives convivialité et solidarité, la transgression des règles habituelles - horaires, circulation, clivages sociaux. L'organisation de comités d'usagers semble avoir davantage réussi là où ils ont recherché le dialogue plutôt que l'affrontement avec les grévistes. Plusieurs analystes ont à ce propos avancé la thèse de la « *grève par procuration* » ou « *par substitution* », les salariés du privé ayant manifesté leur sympathie aux agents publics, à défaut de faire grève eux-mêmes par crainte du chômage. En fait, la **popularité du mouvement tient à deux éléments complémentaires** : d'une part, le fait qu'il ait été porté par les cheminots, en particulier les roulants, qui conservent dans les mentalités collectives des Français l'image de leurs aînés ; d'autre part, un mécontentement populaire général, porteur, même en négatif, d'une vision de l'intérêt général, d'un projet différent d'organisation de la société. Sans doute y a-t-il eu **coexistence de ces deux dimensions** ; la défense des acquis et la menace d'une modernisation portant atteinte au statut ont été déterminantes dans le déclenchement du mouvement ; mais d'autres aspirations se sont progressivement exprimées, portant sur la condition salariale, le rapport au travail, les services publics, la promotion sociale, le refus de la « *fracture sociale* », etc. Edgar Morin souligne (31) que la grève a été ressentie, non tant comme l'expression d'intérêts corporatifs que comme l'expression du ras-le-bol général, non tant comme révolte contre des situations professionnelles que comme révolte contre la situation globale. Du coup, **ce sens dépassait le caractère corporatif, tout en le conservant**.

La thèse d'un mouvement catégoriel et corporatiste de défense des droits acquis, d'une crispation archaïque sur un passé révolu, d'un refus de toute réforme, voire d'un repli identitaire, a été soutenue. Le mouvement social a certes été **défensif**, mais il a été aussi porteur d'**aspirations** et de revendications à une autre vie et à une autre société ; il a été mû par le maintien d'**acquis** datant d'une autre période, mais aussi porteur d'espoir et d'**avenir** ; il a eu de claires bases **corporatistes**, mais sa promotion des services publics était empreinte de **solidarité** ; il a été centré sur des préoccupations **nationales**, mais aspirait en même temps à un **autre contenu de l'Europe et de l'internationalisation**. Ses limites ont évidemment tenu, d'une part, à la crise profonde que traverse le syndicalisme, d'autre part, à l'absence

(29) Commissariat général au Plan, *Choisir l'emploi*, Rapport du groupe « Emploi » présidé par Bernard Brunhes, dans le cadre de la préparation du XIe Plan, La Documentation française, 1993.
(30) Cf. *Electricité et sociétés*, n°23, janvier 1996.
(31) *Libération*, 19 décembre 1995.

de toute alternative politique crédible. Le mouvement social ne pouvait accoucher au forceps et dans son cours même d'une alternative au libéralisme ; mais il était porteur d'un refus de toute résignation et de nombre de signes d'espoir.

Il apparaît ainsi clairement que la **crise sociétale** qui s'est ainsi manifestée ne relève pas d'un phénomène unique, mais de la conjonction, de l'enchevêtrement et du recoupement de **nombreux facteurs de crise** (mises en cause des modes autoritaires de réforme et de gouvernement, des élites, de la « *pensée unique* », de l'insertion accélérée de la France dans le procès de mondialisation-globalisation économique, de la logique jusqu'ici dominante de l'intégration européenne, de la crise culturelle du travail et de l'emploi, du politique et de l'Etat, des rapports aux territoires, de la crise des médiations, des corps intermédiaires et des contre-pouvoirs, en particulier du syndicalisme, de la crise d'un individualisme forcené, des crises de sens, de projet d'avenir, d'utopie, de contrat social - éléments que nous reprendrons ci-dessous). Pour les apprécier, il faut prendre en compte les effets des profondes transformations de la société française, en particulier de la tendance lourde à l'élévation des niveaux d'information, d'éducation et de culture, porteuse d'aspirations à l'**appropriation** par les individus, les petits groupes sociaux et les collectivités de base **des problèmes qui les concernent** directement. La société accepte de moins en moins un mode de commandement autoritaire, ignorant l'**échange** et le **dialogue**.

Le mouvement social a mis en cause un mode autoritaire de réforme et de gouvernement, qui continue à marquer en profondeur notre pays. L'**idée dominante est que le jeu démocratique ne peut qu'entraver le changement**. Elle amène une coupure croissante entre les élites et le peuple. Les **élites** sont identifiées à des technocrates hautains, qui imposent au peuple, sans débats ni pédagogie, leurs vérités, à des économistes bardés de certitudes, ce qui les rend incapables de percevoir les réalités humaines et les conséquences de leurs choix, ce qui amène Pierre Bourdieu à les caractériser comme « *noblesse d'Etat* ». Cela renvoie à la voie française de formation des élites, en particulier aux grandes écoles, dont l'ENA et Polytechnique sont la caricature. Les **hauts fonctionnaires** qui en sont issus ne sont pas formés ni à la pratique, ni à l'écoute, au dialogue et à la négociation. Ils sont persuadés d'être les meilleurs et d'agir dans l'intérêt général ; ils sont réticents à la mise en place de tout système d'évaluation et demeurent intouchables quels que soient leurs résultats. Cette mise en cause des élites est également à rapporter aux « *affaires* » qui, au terme d'une décennie d'« *argent-roi* », ont contribué à accréditer l'idée de leur « *trahison* ». Mais les élites sont aussi les **grands médias** audiovisuels et écrits, dont les prises de position se sont révélés en profond décalage avec l'opinion ; ainsi, IPSOS-Opinion a montré que plus de 60% des grands médias ont approuvé le plan Juppé, seuls 6% le jugeant négativement, alors qu'une nette majorité des Français émettaient une opinion négative.

Cette crise des élites est inséparable d'une crise de la « *pensée unique* ». Malgré la série d'alternances politiques intervenue depuis 1981, des **politiques macroéconomiques** voisines ont été mises en oeuvre depuis 1983 ; toutes ont consisté à mettre l'accent sur les **efforts** à accomplir en vue de restaurer ou de maintenir les « *grands équilibres* » et de pouvoir, à terme, réduire le chômage, sans que cette réduction intervienne. Face aux « *sacrifices* » demandés, s'est développé le sentiment de leur inutilité, voire de leur caractère néfaste si la compression des dépenses publiques et les prélèvements supplémentaires conduisent à un ralentissement de l'activité, à l'augmentation du chômage et des déficits. La campagne présidentielle de Jacques Chirac avait été axée sur la relance économique, la réduction des impôts, l'augmentation des salaires, la lutte prioritaire contre le chômage et l'exclusion, la réduction de la « *fracture sociale* », la « *rupture* » par rapport à la « *pensée unique* ». Le 26 octobre 1995, il a annoncé un **revirement**, faisant de la lutte contre les déficits publics l'objectif primordial des deux prochaines années, ce qui a été perçu comme une « *rupture de contrat* ». Ainsi, on semblait assister à une incontournable « *dictature de l'économisme* ».

Le mouvement social a témoigné de la crise d'un individualisme forcené, que le libéralisme présentait comme le remède-miracle. L'**individualisme** a révélé de plus en plus ses **effets pervers**, l'accroissement des solitudes et la perte des solidarités traditionnelles. Malgré bien des apparences, il n'y a pas en France de montée généralisée de l'individualisme et de l'égoïsme ; la plupart des Français ont compris que leur sort était lié aux autres, ce dont témoigne la vie et le travail en groupes. Le redéploiement du mouvement associatif témoigne de comportements nouveaux, faits de microsolidarités, de recherche d'efficacité (« *voir le bout de ses actes* ») et d'intelligence sociale.

Plus généralement, le mouvement social renvoie à des crises du sens, du projet d'avenir, de l'utopie, du contrat social. La vie politique demande une **alternative**, une **utopie sociale** qui ne se réduise pas à la gestion, une capacité d'entraînement des gens, la production d'une légitimité, autant d'éléments absents depuis la succession d'alternances politiques des quinze dernières années. Ce besoin concerne aussi bien la droite que la gauche. Au-delà de la colère contre ce qui est apparu comme une atteinte à des avantages acquis, le mouvement de novembre-décembre 1995 a exprimé une demande plus générale

d'un **projet qui rende lisibles les lignes d'évolution de la société**, que cela concerne le rôle et l'étendue de l'intervention de l'Etat, la place du travail et sa distribution, la protection sociale, l'intégration européenne, les rapports entre l'économique, le social et le politique.

49% des Français interrogés contre 35 considèrent (32) qu'au total **le mouvement social** de la fin 1995, à propos de la réforme de la Sécurité sociale et des services publics, **a eu des effets plutôt négatifs sur la société française**. 45% estiment qu'il n'a eu aucun effet sur leur situation personnelle, 36% des effets négatifs.

Concernant l'analyse des motifs des grèves de décembre 1995 (33), les plus jeunes expriment une spécificité. Ainsi les 25-34 ans sont 85% à considérer qu'elles ont révélé une **angoisse quant à l'avenir** (contre 81% pour l'ensemble des personnes interrogées). Les moins de 35 ans sont 85% à estimer qu'elles ont été un **moment de révolte** (contre 74% pour l'ensemble) et qu'elles ont révélé des **frustrations** (78% contre 72% pour l'ensemble). 83% des 18-24 ans pensent qu'elles ont mis en évidence la **fracture sociale** (contre 72% en moyenne). Ce sont aussi les plus pessimistes quant aux résultats obtenus. Les moins de 35 ans sont 67% à considérer qu'elles n'ont abouti à aucun résultat concret contre 61% en moyenne.

Mutations du système de valeurs

Pour Guy Michelat et Michel Simon (34), on entre, au **début des années 1980**, dans une période caractérisée par des **mouvements idéologiques** dont la rapidité, l'ampleur et le caractère non linéaire marquent une **différence profonde** par rapport aux deux décennies antérieures. Sur fond d'**inquiétudes** et de **désenchantement** croissants, une **première rupture** s'opère autour de 1983-1984 avec, notamment, un renversement spectaculaire en faveur de certaines orientations libérales en matière économique. Une **seconde** intervient au tournant des années 1990-1992 : montée d'une insatisfaction à forte composante anxieuse, poussée des attitudes autoritaires, reflux de l'idéologie libérale, crise du rapport au système représentatif. Le recul de l'identification « classe ouvrière » au profit de « classe moyenne » témoigne d'un **mouvement de fond** qui bouscule aussi bien les références identitaires que leurs corrélats idéologiques et politiques. Qu'au même moment s'affirment un **mécontentement proche de l'exaspération** et un **regain d'attitudes critiques** en matière socioéconomique ne valide pas l'hypothèse de l'avènement d'un groupe central dans une société enfin apaisée. La chute de la confiance portée aux institutions représentatives est sévère ; elle s'accompagne d'une **volonté forte d'être entendu**, voire, à défaut, de se faire entendre. Tout se passe comme si montait le sentiment que l'on arrive pour ainsi dire **en butée**, individuellement et collectivement, et que les solutions vers lesquelles on s'était successivement tourné ont perdu beaucoup de leur crédibilité. Une **conjoncture à ce point tendue, ouverte, mais aussi grosse de risques** devrait dissuader du jugement péremptoire comme de l'enfermement dans des conceptualisations construites pour d'autres temps.

Pour Georges Hatchuel (35), s'il est une valeur qui a traversé cette période sans être remise en cause, c'est bien la famille. La notion même de **famille a évolué** : elle renvoie aujourd'hui à une cellule au sein de laquelle l'autonomie de chacun est plus grande et les échanges plus nombreux et plus souples. Mais c'est aussi un lieu d'apprentissage de la **solidarité**. La solidarité familiale entre parents et enfants reste une valeur forte des années 1990. Enfin, cette tentative de « reconstruction sociale » passe par la réapparition de certaines valeurs, liées à une **morale faite de justice sociale, de citoyenneté critique et de responsabilisation accrue**. Elle se révèle aussi dans la **condamnation morale** plus importante de ce qui a pu être la « débrouille individualiste » des années 1980 (frauder avec le fisc, ne pas payer dans les transports en commun, bénéficier indûment de prestations sociales,...). Elle se perçoit enfin dans la demande d'honnêteté et de rigueur chez le politique, le désir d'objectivité et de justice au sein de l'Etat, mais aussi au sein de l'entreprise et chez ses dirigeants. La notion d'individualisme n'est pas rejetée en tant que telle, mais elle devient recherche d'**autonomie** et **développement de la responsabilisation individuelle**.

Bernard Cathelat estime (36) que pour la majorité des Français l'idée est de dire : je n'appartiens plus au gros bateau social. Je suis sur une chaloupe avec les miens, et c'est tout ce qui m'importe. Aujourd'hui **le Français fait d'abord confiance aux « siens »** (89%), puis aux associations (80%), aux col-

(32) Sondage CSA réalisé les 8 et 9 mars 1996 auprès de 1003 personnes de 18 ans et plus. *Espace Social européen*, 22 mars 1996.
(33) Sondage IFOP, réalisé les 24-25 octobre 1996, auprès de 937 personnes de 18 ans et plus, pour *Espace social européen*.
(34) *L'état de l'opinion 1996*, op. cit.
(35) « Etat de l'opinion : réconcilier individualisme et solidarité », *L'état de la France 96-97*, op. cit.
(36) Enquête CCA auprès de 10 000 personnes composant un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et plus ; *Le Figaro*, 15 septembre 1995.

lectivités locales (75%), aux administrations (50%), aux églises (32%), aux syndicats (30%), aux politiques (10%).

Les **valeurs** que les parents, interrogés par le CREDOC (37), souhaitent en priorité **transmettre** à leurs enfants s'apparentent davantage à des **compétences sociales** : le respect de l'environnement quotidien, l'honnêteté, le sens des responsabilités et la persévérance. Ces valeurs indiquent **un réel recentrage sur le quotidien** d'une très large part de la population française. Les inégalités de diplôme traduisent une opposition entre valeurs plus traditionnelles et valeurs modernes. Le sens de la famille, le sens de l'argent et les activités manuelles sont privilégiés par les moins diplômés. Ces derniers soulignent les thèmes le plus en rapport avec la gestion de la vie quotidienne familiale. Le temps n'est plus aux vastes élans collectifs et aux conquêtes de l'esprit. Dès lors, les valeurs servent moins à donner des raisons de vivre que des aides pour mieux appréhender la vie de tous les jours.

Comme l'a souligné le CREDOC (38), les parents qui ont moins de trente ans déclarent plus volontiers vouloir transmettre à leurs enfants la **tolérance**. Près de 75% d'entre eux, contre 64% en moyenne, estiment qu'il est « très important que les enfants apprennent à accepter des gens très différents d'eux ». Ces jeunes parents appartiennent à une génération marquée par l'émergence des grands mouvements antiracistes et de la question de l'intégration des minorités.

Les enquêtes EVS sur les **valeurs des Européens** (première enquête en 1981, deuxième enquête en 1990), font apparaître, en particulier, six grandes tendances communes (39) : l'**attachement aux grandes règles morales** traditionnelles (condamnation du vol, prohibition de la sexualité hors mariage, respect du travail, rejet de la violence, respect de la vérité) ; le **travail comme moyen de développement personnel** (construction d'une situation sociale, expression de la personne) ; une réelle **participation politique** (présence de la politique dans la vie quotidienne, inclinations à une action politique directe, évolution contrastée de la participation politique « institutionnelle » - le vote évolue très différemment d'un pays à l'autre et d'une élection à l'autre, la participation aux élections européennes est stable, l'adhésion syndicale diminue) ; l'**investissement dans la collectivité** (condamnation des comportements anti-collectifs, disposition à se battre pour son pays, mobilisation pour les grandes causes : la paix, la lutte contre la misère, les droit de l'Homme ; une **distance par rapport au modèle familial traditionnel** (faiblesse de la fécondité, faiblesse de la nuptialité, déstructuration de la famille : divorce, cohabitation hors mariage, naissances hors mariage) ; une **confiance faible dans les institutions** (la police, l'école, l'église, l'armée, les lois, les grandes entreprises inspirent une certaine confiance : pas ou peu de confiance dans la presse, les syndicats, le parlement, l'administration, l'image des institutions économiques tend à s'améliorer, celle des institutions politiques à se dégrader).

Ronald Inglehart (40), sur la base des enquêtes internationales sur les valeurs, relève que, de 1981 à 1990, **la confiance dans les institutions publiques a diminué dans presque toutes les sociétés industrielles**, et les dirigeants politiques n'ont probablement jamais joui d'un soutien aussi faible qu'au début des années 1990, du fait d'une érosion systématique du soutien populaire aux institutions politiques en place. La postmodernisation se caractérise par un rejet de l'autorité de l'Etat comme de l'autorité traditionnelle. Elle correspond à une dévalorisation de l'autorité en général, que celle-ci soit légitimée par des formules issues de la société ou de l'Etat. D'où la baisse de confiance dans les institutions hiérarchiques que l'on peut constater dans l'ensemble de la société industrielle avancée.

Comme le montre Jean-Michel Gaillard (41), en quinze ans, **l'argent est devenu valeur suprême et objet de culte**. Ainsi, l'un des piliers de notre « exception culturelle » s'est effondré. La rupture de cette digue (l'exception culturelle) qui contenait l'argent aux marges de notre société a bouleversé en profondeur notre pays. Elle nous met en face d'une contradiction essentielle que nous nous sommes ingéniés à éluder depuis des siècles, celle du lien entre la société marchande et l'argent. Nous avions l'une mais nous refusions l'autre. La France d'aujourd'hui dit oui au capitalisme et oui à l'argent. Sans pudeur, elle assume le lien entre l'un et l'autre et bénit les deux. Passée en peu d'années d'une méfiance profondément enracinée dans sa culture à une acceptation béate qui amuse souvent nos voisins, elle semble pourtant aujourd'hui hésiter, comme effrayée par ses propres audaces. Pour tous, l'argent est le nerf de la guerre. Cela bouleverse notre vision de la société, le rôle de l'Etat, de la place de l'individu.

(37) *Consommation et Modes de vie*, n°84, CREDOC, février 1994. Enquête CREDOC, réalisée en mars-avril 1993, auprès d'un échantillon représentatif de 800 parents ayant au moins un enfant de moins de 25 ans.
(38) *Consommation et Modes de Vie*, n°84, op. cit.
(39) Cf. en particulier « L'évolution des valeurs des Européens », *Futuribles*, n°200, juillet-août 1995. On se reportera aussi à Ronald Inglehart, « Modification des valeurs, développement économique et évolution politique », *Revue internationale des sciences sociales*, n°145, septembre 1995, UNESCO-érès.
(40) Enquêtes dans 43 pays de mars 1990 à janvier 1991 par World Values Surveys ; « Modification des valeurs, développement économique et évolution politique », *Revue internationale des sciences sociales*, n°145, op. cit.
(41) *Tu seras riche, mon fils. Les Français et l'argent*, Plon, 1994.

Il est temps d'élaborer un nouveau modèle français. A bien des égards, cette obsession de l'enrichissement n'est pas nouvelle mais **elle a changé de nature** depuis la révolution culturelle des années 1980. Apanage hier d'une minorité, cette obsession est partagée par tous. Notre pays se caractérisait, et c'était là une manifestation de son exception dans l'univers capitaliste, par une **relation spécifique** à l'argent. Ailleurs, l'argent apparaissait comme le fruit légitime d'une passion positive. Chez nous, au contraire, sans nier son importance ou sa nécessité dans le fonctionnement du capitalisme, tout un environnement idéologique en faisait le procès ou du moins en contenait et en limitait les effets ou les méfaits. Existence d'une culture hostile à l'argent, qui résultait par ailleurs de très nombreux facteurs, dont le moindre n'était pas la prégnance de la morale religieuse, notamment dans sa version catholique, dans un pays qui était et se voulait la « fille aînée de l'Eglise ». Le *pay per view* (payer pour voir) est un nouveau mode de diffusion des programmes dont le principe est de payer au coup par coup, de façon ponctuelle, un programme spécifique que le consommateur a choisi de regarder. Cette télévision thématique est l'incarnation, en ce domaine, de la philosophie individualiste libérale, l'affirmation du triomphe de l'individualisme, des communautés réduites partageant des goûts et des affinités spécifiques sur l'identité collective, le brassage des classes et des cultures. Avec le *pay per view*, on entre dans l'univers de la victoire absolue de l'**individu consommateur roi** qui obtient le droit de payer directement le service qu'il utilise, au prorata de sa consommation. C'est le *pay as you use* : on paye pour ce que l'on consomme, rien de moins, rien de plus, **on choisit librement et individuellement son investissement, on le gère soi-même** et l'on choisit sans contrainte extérieure, étatique, collective ou émettrice, l'affectation des ressources. Nous voici aux antipodes du service collectif, offert indistinctement et financé en bloc par un prélèvement obligatoire. Au nom de l'argent, **la société du *pay as you use* se forme sous nos yeux**. Elle fait exploser la notion d'argent public au nom de la libre disposition de l'argent privé, le prélèvement obligatoire au nom de la cotisation volontaire et du libre choix imprescriptible de l'individu. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les années 1980 ont vu naître dans les sphères administratives le **projet**, jusqu'ici pas encore mis en pratique, de l'insertion d'une dotation spécifique lors du paiement de l'impôt. Il s'agissait de **proposer au contribuable d'affecter lui-même une partie minime de l'impôt** à tel ou tel ministère de son choix. On mesure aujourd'hui le pente savonneuse sur laquelle conduisent ces glissements progressifs. Ils tendent à **accréditer l'idée selon laquelle il serait injuste de payer pour des services que l'on utilise pas ou de payer autant que d'autres pour des services que l'on utilise moins**, et à tarifer le prélèvement à l'aune de l'usage réel que l'on a du service concerné. Ainsi, pourquoi, au nom du *pay as you use*, le contribuable financerait-il, par de l'argent public collecté par l'Etat et redistribué par lui à ses divers organismes, le déficit de la RATP s'il ne prend pas le métro ni l'autobus, celui de la SNCF s'il ne fréquente pas les gares, le budget de l'enseignement supérieur s'il n'a pas d'enfant, etc. ? L'idée fait son chemin qui consiste à établir la vérité des prix, à faire payer les services à leur coût et à faire supporter ce coût par ceux qui choisissent de les utiliser. **C'est la notion même de service public qui se trouve peu à peu contestée au nom de la justice**. Au coeur de notre construction nationale se glisse la **« société incivile »** qui profite de la « déroute de l'Etat » (42) pour mettre à mal les fondements mêmes de tout le système de redistribution publique. L'argent fonctionne ici comme un double alibi. Il s'agit au nom de l'argent privé, de nier la légitimité de l'argent public et d'en montrer l'injustice mais aussi sous couvert de problèmes d'argent, de revendiquer une liberté qui déconstruit un système fondé sur la notion d'intérêt général. En prônant la vérité des prix, le paiement des services à leur coût réel par ceux qui les utilisent, on en vient naturellement à contester la gratuité ou la modicité des prix pratiqués. « Ce qui est gratuit est dévalorisé ». De là, on aboutit très vite à l'idée selon laquelle **la politique de prix publics dévalorise le service rendu alors que le payer le valoriserait**. La boucle serait ainsi bouclée et l'argent bien installé comme valeur suprême de notre société.

Jean Chesneaux considère (43) que **le rapport au temps, la capacité à penser le temps et à s'insérer dans la durée sont de bons indicateurs de la démocratie et de la citoyenneté**. Mais nous vivons dans une société qui privilégie l'immédiat, l'instantané, sinon l'éphémère, ce qui n'est guère favorable à l'exercice des responsabilités démocratiques. Nous sommes orphelins du temps et néanmoins obsédés par le temps donc doublement embarrassés pour exercer nos capacités démocratiques. D'un côté, nous risquons de voir se dissoudre le lien fondateur entre passé, présent, avenir. Mais, de l'autre, nous sommes envahis par les problèmes de gestion du temps. Les pressions multiformes de l'immédiat placent les questions de temporalité au coeur même de nos grands problèmes sociétaux. Ainsi, c'est peut-être sous cet angle que devrait s'engager le **débat entre service public et privatisation**. Privatiser, c'est en effet privilégier l'immédiat, les rentrées financières prochaines (pour l'Etat vendeur), la rentabilité à court terme ; c'est s'installer dans une temporalité néolibérale d'auto-perpétuation, selon la-

(42) Cf. Laurent Joffrin, *La régression française*, Seuil, 1992.
(43) « Tyrannie de l'éphémère et citoyenneté du temps », *La Société en quête de Valeurs. Pour sortir de l'alternative entre scepticisme et dogmatisme*, Maxima-Laurent du Mesnil éditeur, 1996.

quelle l'équilibre économique serait spontanément assuré par une croissance elle-même spontanée. Alors que, dans leur principe au moins, **les services publics sont régis par une relation au temps qui est bien différente**. C'est bien la citoyenneté, la capacité à penser collectivement et activement le devenir social, que menace un temps contracté dans l'immédiat et le court terme. **Les rigidités financières et techniques aboutissent ainsi à ce que le temps soit littéralement frappé d'alignement**. Seule la démocratie permet en dernière analyse de prendre du recul par rapport aux exigences du court-terme ; elle seule restitue à la vie en société un certain jeu temporel et rétablit une relative flexibilité dans le court même du temps C'est pourquoi « les marchés », ces grands ordonnateurs d'un temps-système rigidement fonctionnalisé, n'apprécient guère la démocratie, ses aléas, ses intrusions dans les programmes et les « montages » financiers, ses soudaines ruptures de rythme, ses remises en cause des situations acquises, son temps ouvert.

Pour Zaki Laïdi (44) la conséquence la plus importante et par certains côtés la plus inquiétante de l'accélération du temps est la **montée en puissance, sans précédent dans nos sociétés, de la logique de l'urgence**. Celle-ci se traduit par l'expression culturelle de la dévalorisation du temps long, de la perspective et de l'avenir. Là encore, sous le double effet de l'articulation entre, d'un côté, un développement technologique sans précédent, fondé sur le temps réel - tout se passe ici et maintenant - et, de l'autre, la perte de confiance historique de notre société, dans toute vision à long terme de son avenir. **L'urgence s'auto-entretient**. Loin de déblayer le terrain, elle finit par l'encombrer. L'urgence pose problème quand elle devient catégorie de la représentation. De plus, elle induit une sorte de vulnérabilité collective, de précarité psychologique car elle ne se rattache à aucune symbolique collective. Ce phénomène révèle une mutation de caractère anthropologique à laquelle nous sommes confrontés. **La réhabilitation du temps long**, l'éthique du temps, sa réappropriation sociale paraît essentielle.

Gérard Mermet explique (45) que les Français sont aujourd'hui à la recherche de satisfactions plus élaborées et plus immatérielles : le **sens**, la compréhension, le **temps**, l'authenticité, la morale, la justice, l'émotion, la culture, la transcendance, l'harmonie. Plus l'Homme moderne dispose de temps, plus il a le sentiment d'en manquer. Il tend donc aujourd'hui à s'intéresser davantage au temps qu'à l'argent, d'autant qu'il est conscient des limites de la corrélation entre qualité de vie et pouvoir d'achat. Le corollaire de cette prime au temps est l'émergence d'un certain **besoin de lenteur**. Selon Georges Balandier (46), la société surmorderne est celle du mouvement continuel, des changements rapides, des temporalités accélérées. Dans une telle société **le temps fait problème**. En témoignent les enquêtes empiriques qui montrent que jusqu'à ces dernières années, les Français considéraient les problèmes de la relation au temps, de la gestion du temps, comme des problèmes de premier ordre. Preuve qu'il y a à la fois une transformation importante dans les relations au temps et une **difficulté à se situer dans les temps sociaux**. Pour une bonne part, ces derniers sont liés aux effets des techniques, des sciences appliquées. Rapidité, urgence, immédiateté, temps réel, etc. Les techniques nous entraînent dans des expériences qui nous font vivre des temps sociaux véritablement révolutionnés. Elles tendent à une certaine **négation du temps**. La référence au passé ne disparaît cependant pas totalement. La nécessité de **légitimer par le passé** demeure. L'individu cherche à se donner une identité plus ou moins floue, moins incertaine, par la référence à certains éléments de son histoire personnelle. Cette obligation sur laquelle les philosophes du temps ont insisté, **cette obligation de valider** ce qui se fait aujourd'hui par une référence au passé subsiste. Cette référence qui revêt rarement un caractère scientifique a davantage une dimension symbolique ou imaginaire. Selon Jean-Toussaint Desanti, il y a de fait nécessité pour vivre le présent et le tenir hors de l'insignifiance, de se donner un passé plus ou moins imaginé, des **repères symboliques** (47). Les « lieux de mémoire » mis en évidence par les historiens sont significatifs de la persistance de la référence au passé dans une société surmoderne. Des conjonctures historiques favorisent plus que d'autres les retours du passé. C'est le cas notamment de ce que les historiens appeleraient des situations de crise. Les situations de transition ou de crise provoquent plus que d'autres le retour au passé, la référence à celui-ci, l'usage du passé pour « produire » du présent. Tout porte à croire que si la société surmoderne continue à se développer selon des rythmes différents (société duale ou à plusieurs vitesses) elle accentuera la **discrimination**, le partage entre ceux qui sont dans le mouvement, et ceux qui sont en périphérie. Une distorsion des temps sociaux s'opérera. Du côté de ceux qui sont *in*, il y aura une **exaspération de la fonction et de la valeur économique du temps**. Ils voudront toujours aller plus vite, être toujours plus performants et confirmer leur avantage sur le concurrent. Pour les autres, on verra au contraire une sorte de temporalité dévalorisée économiquement. L'expérience montre qu'on élimine pas le temps des relations sociales. Selon Gaston Bachelard, **le temps est constitutif du lien social**.

(44) « La mondialisation peut-elle faire sens ? », *Cfdt-Aujourd'hui*, n°121, novembre-décembre 1996.
(45) *Francoscopie 1995*, op. cit.
(46) « Le présent de la surmodernité », *Sciences Humaines*, n°55, novembre 1995.
(47) Cf. *Réflexions sur le temps. Variations philosophiques*, Grasset, 1992.

Selon la COFREMCA (48), commencent à se préciser les **contours d'un changement qui s'est accéléré et a changé de nature depuis le début des années 1990**. Des signes de prise de distance par rapport aux comportements des décennies antérieures sont apparues. En deux-trois ans, toute une **série de piliers socioculturels des années 1980 se sont fissurés** : moins de vitalité conquérante, compétitive et expressive, moins de goût du risque, moins de course à la consommation, moins de course au statut social et professionnel, moins d'*achievement* tendu, moins de goût du pouvoir pour le pouvoir, dilution de l'éthique du travail, etc. On entre dans une ère de **mutation socioculturelle** d'ampleur égale à celle de la fin des années 1960. Nombreux sont ceux qui expriment un **sentiment de perte d'évidences**, **de prise de distance spontanée vis-à-vis des pratiques et valeurs de vie qui étaient les leurs dans les années 1980**. Certains le vivent avec une certaine nostalgie d'une période où tout était plus clair, d'autres avec une sorte d'exaltation mêlée du soulagement de s'être débarrassés de certaines valeurs finalement astreignantes des années 1980 (réussite professionnelle et sociale, accumulation de biens de consommation, vitalité tonique, etc.). Tous se disent que des changements importants sont de toutes façons nécessaires et inéluctables, que la société ne peut continuer sur la même pente. Certaines valeurs affirment leur prééminence au sein de la nouvelle dynamique socioculturelle : en premier lieu, un **besoin de sens** qui semble devoir pour quelques années encore être le fil rouge de la mutation ; **la montée de la solidarité, de la citoyenneté**, le déploiement d'une vitalité plus *soft*, la redistribution des priorités de vie, ensuite.

Ajoutons que cette **recherche de sens** s'exprime aussi dans le succès de livres comme *Le petit traité des grandes vertus* d'Antoine Comte-Sponville ou du *Monde de Sophie* de Jostein Gaardair.

Selon la COFREMCA (49), ceux qui souhaiteraient des **changements profonds de leur vie** se recrutent à la fois parmi ceux qui sont très satisfaits de leur vie et parmi ceux qui sont insatisfaits de celle-ci (ils répondent « non, ma vie ne va pas changer et je le regrette »). Ils se caractérisent tous par un profil socioculturel moderne. Autrement dit, **l'attente de changement profond dans sa vie est actuellement portée par la dynamique socioculturelle**. En revanche, ceux qui ne souhaitent pas voir leur vie changer en profondeur se caractérisent par une **attitude de repli** par rapport à la modernité socioculturelle. Ils se recrutent aussi bien parmi des gens insatisfaits de leur vie que parmi des gens très satisfaits. Ce qui les distinguent en revanche c'est leur **mentalité plutôt traditionnelle**. Ils sont **majoritaires mais numériquement en déclin**. Sans pour autant valoriser l'incertain et le complexe, comme on le faisait dans les années 1980, **on sait de mieux en mieux « faire avec »**, on a surmonté le sentiment de trop plein et de désarroi du début des années 1990. **Le potentiel vital des Français reste tapi, en réserve**. Le tonus des Français s'exprime de manière sereine, tranquille, sans activisme et avec une certaine prudence. Un potentiel vital en disponibilité avec une progression ferme de la capacité à imaginer plusieurs solutions quand un problème se présente. Une progression en la capacité à saisir le moment qui passe, l'occasion qui se présente.

Pour sa part, le CCA, observant les socio-styles des Français à la mi-1995, conclut (50) à une **montée des valeurs conservatrices**. Le changement apparaît nécessaire à 69,5% des Français interrogés (contre 32% en 1990), mais il s'agit d'un « changement conservateur ». 54% (contre 43) considèrent en effet qu'il « vaut mieux rester fidèle à ses convictions plutôt que de s'adapter aux mutations du monde », et pour 59% (contre 22), il est préférable de « ne pas sortir des sentier battus ». Ils aspirent à **plus de règles** (80%, +36 en cinq ans) et l'heure serait à « attendre avant d'innover » (85%). La tendance tribale pousse le Français à faire confiance « aux siens » (89%), aux associations (80%) et aux collectivités locales (75%).

Perte et quête de sens

La « perte de sens » n'a pas de cause unique, mais relève de la **conjonction de nombreux facteurs**, dont certains sont particulièrement sensibles en France du fait de son histoire, de ses institutions et de sa culture :

- la **déstabilisation de la foi dans le caractère inéluctablement bénéfique du progrès**-toujours-en-marche, dans les bienfaits de la science et de la technique, et la montée de l'incertitude,
- l'**éclatement du cadre national de référence**, d'organisation et de régulation, sous le double effet d'une part de la montée du local et du recentrage sur le microsocial, d'autre part de l'internationalisation-globalisation, en particulier de l'intégration européenne,
- la **délégitimation de l'Etat** comme élément central du mode de développement, de définition de l'intérêt commun et général et plus généralement de l'organisation et de la régulation sociétales,

(48) *L'observatoire de la Cofremca*, n° 42, juillet 1996.
(49) *Synthèse 3SC*, COFREMCA, novembre 1995.
(50) Sondage SECODIP, réalisé en mai-juin 1995, auprès de 10 000 personnes âgées de 18 ans et plus.

- les rapports aux territoires, marqués par l'**accélération des processus de décomposition-recomposition**,
- l'écroulement des grands systèmes idéologiques d'explication du monde et de mobilisation, et plus généralement les **interrogations sur le système de valeurs, sur les « normes »** sociétales,
- la **crise de la représentation politique**, fondée sur l'impuissance du politique à être le régulateur central de la société, en particulier à résoudre les grands problèmes posés par la crise,
- la **perte d'influence et de crédibilité des corps intermédiaires** traditionnels et le désengagement à leur égard, dans un contexte où sont de moins en moins reconnus les contre-pouvoirs et la légitimité de la conflictualité,
- la **montée des valeurs d'autonomie, de respect de l'individu**, d'intégration de la richesse des différences, de participation, de responsabilisation et, plus généralement, d'une individualité socialisée.

Il est clair qu'EDF, de par son histoire, ses caractéristiques institutionnelles, sa culture, est **particulièrement concernée** par ces profondes mutations, qui génèrent de lourdes inquiétudes internes. Le service public, l'intérêt général, la nation, la science, la rationalité technico-économique ont, pendant une très longue période porté l'entreprise, lui ont permis de relever les défis et de transcender les rapports individus-collectif, équipes de travail-entreprise intégrée. Chacun pouvait « trouver du sens » à sa vie professionnelle - et même plus largement à sa vie - **en interaction avec les missions générales de l'entreprise, se reconnaître dans un « contrat social »**.

Etres pensants, les hommes ont besoin de **se situer** dans la temporalité et l'espace. Ils ne peuvent se réaliser sans signification, sans direction, sans raison d'être, dans leur vie personnelle comme professionnelle. Chacun est **producteur de sens**. Le sens ne se décrète pas d'« en haut », mais se construit dans de multiples interactions et itérations, fondées sur la reconnaissance de conflictualités, entre individu et collectif, entre passé, quotidien et avenir, entre équipe de travail et entreprise.

Dans la quête de sens, le réel s'impose, avec ses nécessités, ses impératifs. Mais la transformation du réel, qui amène chacun à se situer, apprendre, progresser, se mettre en situation de créateur, est le chemin qui permet de trouver du sens.

La quête de sens repose sur la **confiance**. Celle-ci ne peut être que partagée. On ne peut obtenir la confiance que si l'on fait confiance. Elle implique donc vérité et transparence.

Le plus souvent le sens se concrétise **dans des mots, des concepts ou des valeurs**, qui, pour n'être jamais univoques dans leur appréhension, permettent **échanges et construction**.

En même temps, le sens est **inséparable des pratiques** concrètes vécues ou ressenties.

Il ne s'agit donc pas tant de « donner du sens » que de permettre à chacun, dans l'action locale, dans la diversité de sa situation, de ses activités et de ses aspirations, dans la cohérence entre les paroles et les actes, de « trouver du sens ». En même temps, de manière globale, le projet de l'entreprise doit être « porteur de sens » pour chacun et pour tous, être significatif de l'entreprise, de son identité et de ses valeurs, être « fédérateur » de la diversité des activités et situations. D'où l'importance des mots, des concepts ou des valeurs ; pour EDF, il en a été ainsi de « service public », d'« intérêt général », de « nation », d'« entreprise nationale », d'« indépendance nationale » ou d'« usagers » qui ont longtemps « fédéré ».

D'autres sont porteurs de conflits ou de déstabilisations. Certains peuvent conduire à des chocs et à des évolutions ; c'est ainsi que le terme « client » a amené à un retournement de perspective en se centrant sur les besoins de celui-ci, même si on aurait tort de le substituer de manière systématique à « usager », « consommateur » ou « citoyen », chacun représentant une approche et un rapport différents. D'autres, au contraire, provoquent doutes, inquiétudes et même rejets ; il semble en être ainsi de la notion de « groupe », qui assimile EDF aux multinationales et à leurs logiques.

Il convient donc de mettre en avant des termes simples et fédérateurs, redonnant des **points de repères et des points d'ancrage**, promouvant une évolution maîtrisée et traçant des perspectives. L'idée de l'intérêt général et de sa reconstruction reste sans doute aujourd'hui la plus pertinente. Elle peut être **déclinée à l'interne comme dans les rapports avec l'externe**, à tous les niveaux (l'usager-client-citoyen, le local et les collectivités territoriales, le national, l'européen, le planétaire), sous de multiples facettes (l'efficacité économique et sociale, comme les rapports de l'Homme avec son environnement) et devrait permettre de transcender les rapports entre d'un côté concurrence et marché, de l'autre nos missions et actions au-delà du marché. Elle est indissociable de la transparence, en particulier pour tout ce qui concerne notre contribution au développement local ou à la cohésion sociale.

Il doit y avoir **adéquation entre le projet proclamé et les pratiques**, tant est forte l'aspiration à relier le « dire » et le « faire ». Des interrogations, doutes, inquiétudes ou rejets ont été provoqués par la valse-hésitation des dernières années autour du terme de « service public », les erreurs de stratégie d'alliances européennes, en particulier franco-allemandes, le « retournement » du printemps dernier quant à la libéralisation européenne ou par la plus-value financière réalisée en Suède. Il ne s'agit pas tant de rejets de l'ouverture européenne et internationale en tant que telles, que d'exigences quant à leur intégration dans les « fins » de l'entreprise. Il en est de même de la pratique de certains managers locaux, qui peuvent apparaître en rupture avec les fondements de l'entreprise.

Une des questions centrales est d'établir un rapport équilibré entre des responsabilités réelles et croissantes confiées à l'échelon décentralisé, tant en France qu'à l'international, et la **promotion d'un cadre de cohérence global, plus limité qu'hier dans son objet, mais peut être plus ambitieux** dans son contenu.

Reflux de l'adhésion aux thèmes du libéralisme économique

Pour Guy Michelat et Michel Simon (51) en 1966, des indices convergents faisaient apparaître une diffusion plus large qu'on ne le pensait alors d'**attitudes fortement critiques envers les « grands intérêts privés »** et leur poids supposé dans la vie sociale. Tendance vérifiée, voire amplifiée dans la décennie suivante. Le **retournement brutal observé à l'automne 1983** en faveur de certains thèmes caractéristiques du libéralisme économique n'en est que plus spectaculaire. Les divers indicateurs de cette « préférence libérale » se maintiennent à un niveau élevé jusqu'au tournant des années 1990. Une amorce de reflux s'opère en 1993. Entre 1988 et décembre 1994, les réponses négatives à « profit » gagnent 17 points, à « la Bourse » 15 points, à « entreprise » 14 points. La phrase : « les grands intérêts privés dominent le pays » était massivement approuvée en février 1981, à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, elle l'est encore davantage en janvier 1993 et en décembre 1994, au terme des deux septennats de François Mitterrand. **L'attachement aux acquis sociaux** et aux mesures redistributives, dont Olivier Duhamel avait noté la persistance (52), **se renforce encore** par rapport au début des années 1980. 66% des personnes interrogées se déclaraient en 1983 hostiles à la suppression de l'impôt sur la fortune : elles sont 82% en 1993, 87% en 1994. Si la cote de « privatisations » (différence entre positif et négatif) se détériore entre 1993 et 1994 sous la seconde cohabitation, elle n'en demeure pas moins légèrement positive. Celle de « nationalisations » en revanche, positive en 1980, devient négative en 1983 et ne marque depuis aucune remontée. « Socialisme », fortement déprécié entre 1988 et 1993, ne refait en 1994 qu'une partie du terrain perdu. La cote de « capitalisme », franchement négative en 1993 (-15), l'est plus encore deux ans plus tard (-22), mais pas davantage qu'en 1980 (-24). En revanche, celle de « libéralisme » demeure très positive. On avait demandé en janvier 1993 : « à propos de la chute des régimes communistes en Union soviétique et en Europe de l'Est, pouvez-vous me dire ce qui correspond le mieux à ce que vous pensez ? », 38% des enquêtés choisissaient « l'idée de remplacer le capitalisme par un régime socialiste était une bonne idée, mais la façon de faire était mauvaise et il faut en trouver une autre », 33% « l'idée était mauvaise au départ, mais le capitalisme n'est pas non plus satisfaisant », 12% « l'idée était mauvaise au départ, ça prouve qu'il n'y a que le capitalisme qui marche ». Les résultats sont très voisins en décembre 1994. On n'en inférera pas que les Français refusent le capitalisme, mais que, pour une majorité plutôt croissante d'entre eux, le terme « capitalisme » se charge de connotations négatives, et que **la minorité qui caresse l'idée d'« autre chose » est plus substantielle** qu'on aurait pu le croire.

Guy Michelat et Michel Simon montrent (53) qu'à la question : « pour faire face aux difficultés économiques, pensez-vous qu'il faut faire confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté, ou qu'il faut au contraire que l'Etat les contrôle et les réglemente plus étroitement ? », le terme libéral de l'alternative, minoritaire en 1978 et à un moindre degré en 1980, devient majoritaire en 1982, culmine en 1986 (65%, contre 26% à « contrôle de l'Etat ») et 1990, **pour ne plus faire que jeu égal avec l'option contraire** en 1994 (44% contre 45%). Ces évolutions sont à rapprocher de la montée générale des attitudes protestataires à l'orée des années 1990 (cf. *infra*), en particulier du désenchantement qui gagne une majorité de salariés, relativement à leur situation au travail et leurs perspectives professionnelles.

Pour Edgar Morin (54), la difficulté à **comprendre notre monde** provient des catégorisations de la pensée. Les sciences humaines n'ont pas conscience des caractères physiques et biologiques des phé-

(51) *L'état de l'opinion 1996*, op. cit.
(52) « Libéraux-socialistes-conservateurs : les évolutions idéologiques des Français », SOFRES, *Opinion publique*, Gallimard, 1985.
(53) *L'état de l'opinion 1996*, op. cit.
(54) *Terre-patrie*, Seuil, 1993.

nomènes humains. Les sciences naturelles n'ont pas conscience de leur inscription dans une culture, une société, une histoire. Les sciences n'ont pas conscience de leur rôle dans les sociétés, ni qu'il leur manque une conscience. Jamais nous ne pourrons progresser dans notre perception du monde si nous en restons au compartimentage disciplinaire et aux scléroses universitaires qui empêchent les articulations entre les domaines du savoir, conduisent à la parcellisation du savoir et à la pensée réductrice, mutilante et cataloguante. Ce type de pensée ne peut que donner forme à des systèmes technobureaucratiques de **dilution** et de **perte de responsabilité** qui favorisent les rigidités de l'action et le laxisme de l'indifférence, contribuent à la régression démocratique dans les pays occidentaux où tous les problèmes devenus techniques échappent aux citoyens au profit des experts et où la part de vision du global et du fondamental laisse libre cours aux idées parcellaires les plus closes mais aussi aux idées globales les plus creuses. Pour Edgar Morin, le symbole type du réductionnisme en sciences humaines relève de la **science économique**, science incapable de s'ouvrir aux autres domaines du savoir, science socialement et humainement la plus arriérée, science impérialiste qui réduit tout phénomène humain dans une gangue économistique. L'accentuation de la compétition économique entre nations, notamment dans une conjoncture de dépression économique, favorise la réduction du politique à l'économique, et l'économique devient le problème politique permanent ; comme il y a simultanément crise des idéologies et des idées, la reconnaissance du primat de l'économique détermine un **consensus mou** qui affaiblit le rôle démocratiquement vital du conflit d'idées. Edgar Morin avance qu'il nous faut une science **multidimensionnelle** qui jetterait des passerelles entre le biologique, le sociologique, l'économique, l'historique, le psychologique. Ce remembrement du savoir ne peut provenir que d'une méthode nouvelle permettant de mieux traduire la **complexité** du réel. Cette pensée complexe, qui relie au lieu de disjoindre, doit être radicale (à la racine des problèmes), multidimentionnelle, organisatrice, systémique, écologisée, dans le sens ou elle considère l'objet étudié dans son environnement, incertaine, c'est-à-dire qui puisse négocier avec l'incertitude.

Pour René Passet (55), la tâche la plus urgente est d'abandonner le paradigme de l'unidimensionnel pour aborder celui de la **pluridimensionalité**. La révolution la plus importante dans le domaine de l'économie consisterait à traduire dans les faits l'idée que **l'Homme n'est pas un moyen, mais une fin**, et que cette fin a des aspirations fondamentales qui sont de l'ordre de la qualité et de la quête de sens.

Pour Bernard Perret et Guy Roustang (56), il faut **formuler une nouvelle problématique des rapports entre l'économie et la société**. Dans les sociétés démocratiques, la conscience collective des problèmes est la condition première, voire le seul véritable moteur, d'un changement social en profondeur. On peut observer nombre d'initiatives émanant d'acteurs très divers qui s'inscrivent parfois sans le savoir dans une **logique de remise en cause** des rapports entre l'économie et la société et qui constituent les prémices d'un changement social plus vaste. C'est à partir d'une **anthropologie de l'échange** que l'on peut comprendre les dérèglements de la production du lien social par l'économique, et non par une analyse purement économique des déséquilibres du marché du travail. Au-delà de son enjeu épistémologique, cette polémique a une dimension pratique : la **science économique** occupe une place dominante dans l'éclairage des décisions publiques. Des indicateurs sociaux non monétaires n'ont pas la même force aux yeux des décideurs. La connaissance qu'a la société de son propre fonctionnement est décisive pour orienter le changement social. D'où la nécessité d'**inventer de nouveaux outils de connaissance et de représentation de la réalité sociale** permettant d'argumenter du point de vue du « bien commun » sur la valeur des activités et des biens produits.

Mireille Elbaum explique (57) que la question des inégalités a été, en France, dans les années 1960 et 1970, au coeur du débat social sur la répartition des fruits de la croissance. Une forte revendication de **réduction des inégalités** existait dans l'opinion, qui, en synergie avec la modernisation accélérée de l'économie, a abouti à faire bénéficier une classe moyenne de plus en plus importante, des biens et services liés à une société de consommation dont les fondements ont assez peu été remis en cause par les contestations dont elle a pu être l'objet (58). Depuis la fin des années 1970 toutefois, **l'idée de lutter contre les inégalités a été présentée comme inadéquate, voire dépassée**. D'abord, parce que de nouveaux développements théoriques se sont intéressés à des approches globales de la **justice sociale**, et ont mis en avant des conceptions multiples, divergentes et complexes de l'**équité**, qui, réinterprétées, ont servi à justifier une prise de distance avec l'objectif social de lutte contre les inégalités. Ces débats ne recouvrent que partiellement ceux qui ont trait au contenu même de la notion d'**égalité**, dé-

(55) « Vers un nouveau paradigme de la théorie économique. Entretien avec René Passet », *Krisis*, 18, 1995.
(56) *L'Economie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Seuil, 1993.
(57) « La lutte contre les inégalités sociales. Après la mise entre parenthèses, une nouvelle exigence », *Esprit*, décembre 1995.
(58) Cf. Robert Boyer, « Justice sociale et performances économiques : de la synergie au conflit ? », *Justice sociale et inégalités*, sous la direction de Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld, Ed. Esprit, 1992.

bats qui continuent de traverser fortement le champ des politiques économiques et sociales (59). Au regard de cette complexité, d'autres développements théoriques ont voulu mettre l'accent sur l'absence d'universalité des principes de justice sociale, qui d'une part, dépendent du contexte historique et culturel propre à chaque société, et d'autre part, doivent tenir compte de l'existence simultanée de plusieurs types de légitimité. Des travaux sociologiques ont analysé l'écart entre l'étendue effective des inégalités et la façon dont elles sont perçues et acceptées dans différents types de sociétés (60). Michaël Walzer plaide (61) pour le **pluralisme** nécessaire des principes de distribution, en fonction des « *sphères* », ou des « *ordres* » de biens auxquels ils s'appliquent. Les trois principes de répartition que sont le marché, le mérite et le besoin ne peuvent donc avoir une portée universelle et il faudrait selon lui ne plus considérer l'égalité sous un seul point de vue, mais envisager autant de rapports d'égalité qu'il existe de biens de nature différente à répartir (62). Le principal risque lui apparaît à cet égard la **domination tyrannique d'une sphère sur une autre**, par exemple la contamination de la sphère politique par celle de la richesse et du marché. Les sociétés modernes, complexes et diversifiées, exigeraient donc des séparations étanches que l'Etat se devrait de défendre, **en laissant s'exprimer le pluralisme** des biens sociaux, des institutions et des identités culturelles. L'économie des conventions, défendant également « ***une diversité des spécifications du juste*** » (63), distingue quatre « ordres de grandeur », auxquels correspondent des **logiques de justice différentes**, ayant chacune sa légitimité : l'ordre « civique », assis sur la volonté générale et le vote, l'ordre « industriel », orienté vers l'efficacité productive et la reconnaissance des capacités professionnelles, l'ordre « marchand », régi par l'impératif de concurrence, et l'ordre « domestique », fondé sur l'établissement de relations de confiance. Alors que les organisations peuvent relever simultanément de plusieurs de ces logiques, des négociations et des compromis sont donc indispensables pour aboutir à des collaborations ou à des régulations acceptées.

Pour Mireille Elbaum, ces analyses montrent que l'objectif de justice sociale **impose aujourd'hui des compromis complexes**, et qu'il est amené à prendre en considération de façon très fine les aspirations et les trajectoires individuelles. Le risque est, *a contrario*, de conforter l'idée que rien n'est vraiment possible ou justifié en ce domaine, et de justifier l'**éclatement de la société en communautés séparées**, revendiquant des principes de justice différents en fonction de leur culture, de leurs traditions... ou de leurs revendications plus ou moins corporatistes. La façon dont ces nouvelles théories de la justice ont été utilisées dans le débat social est à certains égards sommaire. Au prix d'interprétations souvent simplificatrices, ce sont en effet les limites à apporter aux politiques d'égalisation qui ont été systématiquement recherchées et défendues, justifiant le **coup d'arrêt au resserrement des inégalités intervenu par ailleurs dans les années 1980**. Et ce « renoncement » a largement dépassé les conclusions qui pouvaient être tirées des développements théoriques retenus comme référence, s'exerçant même à l'encontre de certaines de leurs hypothèses. Il ne s'agit pas de revenir à des politiques traditionnelles de lutte contre les inégalités, dont les objectifs et leurs méthodes ne tiendraient pas compte de l'ampleur prise ces dernières années par les phénomènes de sous-emploi et de désinsertion sociale. Mais le renouvellement des politiques sociales implique que, dans le cadre d'une politique macroéconomique favorable à la croissance l'**objectif de réduction des inégalités** soit **remis au centre du débat social** et **réhabilité** comme une orientation majeure.

Noëlle Burgi-Golub se demande (64) si l'on peut récupérer à des fins idéologiques des catégories philosophiques, morales et juridiques pour justifier, non par le chômage en soi, l'exclusion ou les inégalités, mais leur pérennisation, l'irréversibilité des situations toujours plus nombreuses de vulnérabilité, sinon de désaffiliation. Peut-on légitimer ainsi cette malédiction tout en prétendant faire de la lutte contre la fatalité - une lutte, par définition, impuissante - la priorité, voire l'obsession des politiques gouvernementales ? Tel qu'il s'est développé en France dans les années 1990 et indépendamment des intentions de ses protagonistes, le débat structuré autour des notions d'égalité, d'équité et d'efficacité **a presque réussi ce tour de force**.

(59) Cf. notamment Joëlle Affichard, « Inégalités et principes de justice », *Justice sociale et inégalités*, op. cit. ; Arthur Okun, *Egalité vs efficacité, comment trouver l'équilibre ?*, Economica, 1982 ; Tony Andréani, Marc Féray, *Discours sur l'égalité parmi les hommes*, L'Harmattan, 1993.
(60) Voir notamment Philippe Bénéton, « Les frustrations de l'égalité, contribution aux recherches sur la relativité des aspirations et la perception des inégalités », *Archives européennes de sociologie*, XIX, 1978.
(61) « La justice dans les institutions », *Esprit*, mars-avril 1992.
(62) Cf. Joël Roman, « Le pluralisme universaliste de Michael Walzer », *Justice sociale et inégalités*, op. cit.
(63) Se reporter à Laurent Thévenot, « Un pluralisme sans relativisme, théories et pratiques du sens de la justice », *Justice sociale et inégalités*, op. cit.
(64) « Egalité, équité. Les catégories idéologiques des politiques sociales », *Politix*, n°34, 2e trimestre 1996.

Selon Pierre Rosanvallon (65), lorsque des grévistes à la SNCF disent qu'ils prennent en compte de façon très importante des questions liées à leur retraite, que disent-ils sinon qu'ils déclenchent leur action en fonction d'une évaluation de la transformation des revenus sur un cycle de vie ? S'il y a quelque chose de nouveau dans le conflit de novembre-décembre 1995, c'est qu'**on a vu apparaître à cette période des revendications clairement formulées sur le cycle de vie**. La compréhension historique du social commence à jouer un rôle de plus en plus important dans notre société, dans les façons de poser les questions de justice sociale. Classiquement, on pose la question de la justice sociale en termes de populations, en considérant la hiérarchie des revenus, et les formes d'allocation sociale ou de redistribution fiscale en fonction de cette hiérarchie des revenus. Mais si on tient compte de la variable historique, on prendra en compte la répartition entre les générations, et l'équilibre entre elles. Or, la politique et l'action sociale classiques sont organisées sur le temps court. Du même coup, **les inégalités peuvent aussi être comprises en termes complètement différents**. Les inégalités ne sont plus simplement des inégalités instantanées de population, mais des inégalités comprises dans ces termes de situation. Inégalités dont certaines variables, peu sensibles immédiatement, peuvent être décisives. Par exemple, si on considère les choses sur le cycle de vie, les inégalités devant le savoir sont redoublées et ont une importance beaucoup plus grande.

Pour Christian Saint-Etienne (66), il est impératif d'**éviter la guerre des générations qui s'annonce**. Il est aujourd'hui certain que le niveau des pensions de retraite baissera considérablement après 2005, lorsque ceux qui sont nés après 1945 arriveront progressivement à l'âge de la retraite. Le niveau des taux d'intérêt réels favorise les détenteurs de patrimoine qui sont souvent âgés de plus de 60 ans. Le coût du crédit rend, en revanche, l'accession à la propriété très difficile pour les 30-45 ans qui ont fondé des familles. Les cotisations de la sécurité sociale pour la santé frappent essentiellement les salaires des actifs ; les dépenses de santé s'effectuent pour plus de la moitié au profit des plus de 60 ans. On a ainsi pu parler d'âge d'or des retraites pour la période 1980-2000, les plus de 60 ans au cours de cette période bénéficiant simultanément du niveau moyen de pension de retraite le plus élevé de l'Histoire, d'un niveau de soins pris en charge par la collectivité sans équivalent jusqu'ici et des revenus considérables d'un patrimoine majoritairement concentré entre leurs mains. **Les 20-45 ans auront, en revanche, souffert aux trois âges clés**. Les jeunes auront connu dans les années 1980 et connaissent, dans la première moitié des années 1990, un taux de chômage très élevé. Les jeunes adultes, âgés de 30 à 45 ans, auront supporté et supportent les taux d'intérêt réels et le taux de prélèvements obligatoires les plus élevés de l'Histoire. Lorsqu'ils arriveront à l'âge de la retraite, ils subiront la plus forte baisse collective de pouvoir d'achat qu'on puisse aujourd'hui concevoir. Les 20-45 ans n'ont **pas encore pris clairement conscience de l'ensemble de ces phénomènes**. Les conséquences politiques, économiques et sociales de cette prise de conscience, lorsqu'elle se produira, seront si considérables qu'il faut, sans délai, mieux apprécier ce sacrifice de toute une génération afin d'y porter remède. Car derrière le sacrifice d'une génération, il y a le sacrifice d'un pays. Denis Kessler (67) les transferts de ressources qui s'opèrent entre les générations sous l'effet de la multitude des décisions publiques ou privées mais aussi de l'addition des politiques sociales destinées aux jeunes, aux actifs, aux inactifs, aux personnes âgées ne sont pas maîtrisés dans la durée. Le vieillissement de la population va **rendre inacceptable l'évolution spontanée ce ces transferts entre classes d'âge, du fait des charges qui incomberont aux jeunes actifs actuels et à venir**. L'Etat s'est mis en position d'arbitre entre les générations pendant toute la période passée, encourageant des transferts publics et sociaux qui **ont bénéficié très largement aux personnes âgées**. Des considérations électorales aidant, il peut être tenté de poursuivre dans le même sens. Mais ce serait **créer une situation explosive** que ne sauraient suffire à résorber les efforts privés très réels des plus âgés en faveur des plus jeunes. Pour des raisons d'équité mais aussi dans l'intérêt de tous, Denis Kesler estime souhaitable et inévitable que les pouvoirs publics mesurent attentivement ces transferts intergénérationnels, fixent pour plusieurs décennies des normes intertemporelles encadrant les évolutions et prennent un ensemble de mesures dont il donne les axes essentiels, visant à **investir dans les générations montantes**.

Hugues de Jouvenel affirme (68) que, contrairement aux prévisions optimistes, la France ne réussira pas à régler le problème du chômage avant d'être confrontée à celui du vieillissement, conjonction insupportable pour l'actuel système de protection sociale. Il y a fort à craindre que la société française

(65) « Le nouvel âge des inégalités », *Cfdt-Aujourd'hui*, n°121, novembre-décembre 1996. On se reportera à *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, 1996.
(66) *Génération sacrifiée. Les 20-45 ans*, Plon, 1993.
(67) « Prévenir les conflits entre les générations », *La France en prospectives*, sous la direction de Robert Fraisse et Jean-Baptiste de Foucauld, Editions Odile Jacob, 1996.
(68) Cf. sa contribution dans *Le travail au XXIe siècle. Mutations de l'économie et de la société à l'ère des autoroutes de l'information*, sous la direction de Gérard Blanc, Dunod, 1995.

n'**explose** avant même la fin de cette décennie avec de **multiples actions violentes**, dispersées, à moins que soit adoptée une toute autre organisation collective. Pour Jean-Paul Fitoussi (69), la mondialisation ou la construction européenne ne sont que des boucs émissaires, destinés à masquer une orientation absurde des politiques économiques depuis le début des années 1990. L'explosion [de fin 1995] n'était ni inattendue ni imprévisible. Dans *le Débat interdit* (70), Jean-Paul Fitoussi écrivait : « cette inquiétude de l'avenir entraîne une **crispation sur le présent**, sur les avantages acquis, peu propice aux réformes. Pourquoi, en effet, renoncer aux quelques avantages subsistant dans le présent quand l'avenir est obscurci par tant d'incertitudes ? Comment accepter des réformes qui impliquent, aujourd'hui, la perte de certains avantages, dans l'espoir d'en obtenir, demain, de plus grands, si demain - et l'expérience des vingt dernières années le prouve - n'arrive jamais ? C'est ce qui explique l'attachement des Français aux "avantages acquis" et leur résistance aux réformes. Il est très difficile de moderniser une société persuadée qu'on n'a à lui demander que des sacrifices, et un but flou à lui proposer ». Jean-Paul Fitoussi dénonce les effets destructeurs des taux d'intérêt élevés sur l'ensemble des équilibres sociaux. La désinflation, pour ne pas dire la quasi-déflation, est, au-delà d'un certain seuil, dont tout indique qu'il a été dépassé, une drogue plus dangereuse encore que l'inflation. Elle impose une préférence absolue pour le présent, une **perte de sens de l'avenir** ; elle favorise une **valorisation excessive du passé**, qu'il s'agisse de patrimoine, de capital, de savoir ou d'expérience professionnelle. D'où une formidable **barrière à l'intégration des jeunes**, évidente en termes d'emploi, mais très sensible également en termes de connaissances ou de statut social. Dans cette société fondamentalement conservatrice organisée pour maintenir le passé, il n'est pas étonnant que le débat se soit focalisé sur les avantages acquis, et plus encore sur le service public et les retraites. **Pour les populations sans patrimoine, la retraite est le dernier point fixe**, alors même que les termes du contrat sur lequel il repose sont désormais intenables. Toute concession est d'autant plus exclue que la même politique économique favorise les détenteurs de patrimoine. Du même coup, **certains ont l'impression de payer deux fois quand d'autres gagnent deux fois**. Il en résulte le sentiment d'une scandaleuse injustice, qui explique tant l'explosion des salariés du secteur protégé que le soutien implicite dont ils ont bénéficié de la part des travailleurs du secteur exposé. La France est en passe de déconstruire totalement le contrat salarial : non seulement le chômage augmente, mais **la part des salaires dans le revenu national diminue**. De surcroît, ceux qui ont « la chance » d'avoir un emploi pressentent qu'ils n'auront plus de perspectives salariales, puisque les solutions les plus couramment envisagées sont de type « partage salaire-emploi » ou partage du travail, et qu'elles impliquent une baisse des rémunérations.

Une enquête du CREDOC, publiée en avril 1995 (71), consacrée au phénomène de dépendance des moins de 25 ans, montre que 46% des Français confient à la solidarité familiale le rôle d'aide aux jeunes pour subvenir à leurs besoins, mais 54% attendent un **effort prioritaire de la collectivité**. Jean-Claude Chesnais (72) appelle de ses voeux une « *révolution mentale* » : il s'agit de dénoncer ce consensus implicite, absurde, suicidaire, sur lequel s'accordent aujourd'hui les partenaires sociaux : la **socialisation croissante du coût de la vieillesse**, la **privatisation croissante du coût de la jeunesse**. Au nom de quelle logique les anciens actifs, en nombre grandissant, seraient-ils entretenus par la collectivité ? Au nom de quels principes autres que passéistes la solidarité intergénérationnelle ne devrait-elle être qu'ascendante (des actifs d'aujourd'hui vers les actifs d'hier) et non pas descendante (des actifs d'aujourd'hui vers les actifs de demain) ? C'est la chaîne des générations montantes qui, seule, prépare l'avenir.

Lien social et multi-appartenance

Selon Gérard Mermet (73), dans un monde dur, dangereux et mobile, on a assisté à la **décomposition du lien social** et au **découplage entre les citoyens et la collectivité**. L'**identité individuelle** est devenue peu à peu la valeur suprême. La transformation des modes de vie à l'intérieur de la famille ou l'intérêt que les Français portent à leur corps sont quelques unes des manifestations spectaculaires de ce mouvement. L'incapacité des institutions à résoudre les grands problèmes de l'époque a évidemment favorisé ce mouvement. Cette tendance ne saurait pourtant être confondue avec l'individualisme ; c'est pourquoi elle a été baptisée « **égologie** ». L'égologie pose en principe que la personne est prépondérante par rapport au groupe, sans pour autant nier l'importance de celui-ci. Elle est un moyen de parvenir à l'**autonomie**, de prendre en charge son propre destin, passant du statut

(69) « Réinventons le modèle français », *Revue des Deux Mondes*, mars 1996.
(70) Arléa, 1995.
(71) Citée par Daniel Cresson, « Jeunesse : de la dépendance à la Sécurité sociale », *Agora Débats jeunesse*, n°3, 1er trimestre 1996, L'Harmattan.
(72) *Le crépuscule de l'Occident*, Robert Laffont, 1995.
(73) *Francoscopie 1995*, op. cit.

d'assisté à celui de responsable. Elle est aussi à l'origine d'une volonté de **développement personnel** qui a entraîné un accroissement du niveau de compétence des Français dans de nombreux domaines et une plus grande capacité à « résister » aux multiples sollicitations dont il est l'objet. L'égologie est aujourd'hui la tendance la plus importante, car elle **fédère et commande toutes les autres**. Elle traduit à la fois la rupture avec le passé et la volonté d'inventer l'avenir. Elle porte en elle les germes d'un **nouvel humanisme**. La mode de l'**excellence**, ayant d'abord concerné au cours de années 1980 l'entreprise pour gagner ensuite l'individu, a favorisé une sorte de **dictature douce des normes sociales**. L'homme « excellent » devait en effet cumuler les canons de la perfection et de la réussite. La dictature du « **toujours plus** » et du « **toujours mieux** », imposait de réussir à la fois sa vie professionnelle, familiale, personnelle et sociale. Ce modèle a engendré de nombreuses **frustrations**. C'est la raison pour laquelle il commence aujourd'hui à être rejeté. Les Français revendiquent le droit à l'imperfection, la possibilité de rechercher le plaisir et de fuir la contrainte. Les attitudes face au travail ont aussi changé ; employés et cadres acceptent moins facilement d'être disponibles et corvéables à merci. Le culte de l'excellence, né dans le cadre de l'entreprise, s'éteint au moment où l'image de celle-ci se dégrade à nouveau. **Le sens tend à devenir plus important que le signe**, l'ostentation est considérée de plus en plus comme une provocation. Après avoir été condamnées au nom de la modernité au cours des « années paillettes », l'austérité, la simplicité, le dépouillement, l'authenticité tendent à devenir aujourd'hui des vertus.

Pour Gérard Mermet, les Français ont le sentiment de la **fin de la modernité**. Les années 1960 et 1970 avaient été marquées par une course effrénée à la modernité, voire à la post-modernité. Puis les années 1980 ont vu se développer la confusion entre modernité et nouveauté, dans une fuite en avant révélatrice d'une angoisse individuelle et collective croissante. La découverte majeure de cette fin de siècle est sans doute l'**ambivalence de la modernité** lorsqu'elle est associée au développement technologique. Si la science est *a priori* porteuse d'un accroissement du confort matériel et des performances humaines, elle est aussi capable, pour la première fois de l'Histoire, de détruire l'Humanité de façon globale et quasi instantanée. Dans le même temps, les Français ont le sentiment que l'augmentation de leur **niveau de vie** s'est accompagnée d'une **diminution de la qualité de leur vie**. L'accroissement du confort matériel peut donc entraîner celui de l'inconfort moral. La « modernité » et son corollaire, l'**innovation permanente**, sont aujourd'hui considérées avec une certaine **méfiance**. A un moment où les Français doutent de leur avenir, ils se tournent vers le **passé**. Cette volonté de « retour », véritable régression, se traduit à la fois par l'intérêt pour l'écologie, le conservatisme dans les moeurs ou en politique, l'attachement aux animaux, le besoin de spiritualité et d'irrationnel, le goût pour l'Histoire. De nouveaux comportements de zapping s'expliquent d'abord par l'**instabilité** caractéristique d'une époque de mutation. Dans un environnement où domine l'**hyperchoix**, les sollicitations sont multiples et il n'est guère aisé de leur échapper. Une autre raison est que l'individu se voit aujourd'hui reconnaître le droit d'être **multidimensionnel**. **La diffusion des valeurs féminines tend à se généraliser**. Le sens pratique, la modestie, la sagesse, l'intuition, l'équilibre, le pacifisme, la douceur et le respect de la vie sont des vertus de plus en plus nécessaires. Les fabricants de biens d'équipement commencent à s'en imprégner.

Selon Sabine Chalvron-Demersay (74), nous affrontons actuellement une **crise généralisée de tous les liens** : crise du lien social, crise du lien familial, crise du lien qui fait tenir ensemble une personnalité. Ce qui est en cause, c'est la capacité de chacun à pouvoir maintenir une relation. Plongés dans une situation d'instabilité et d'incertitude, pris dans une logique de soupçon sur autrui et de doute sur soi-même, les individus ont à gérer une crise qui n'est pas une crise matérielle mais plutôt une crise morale. Ils sont plongés dans un monde menacé par l'atomisation, dans lequel **les relations semblent impossibles à maintenir parce qu'elles ne sont plus régulées** par un ordre extérieur à elles-mêmes qui permettrait de leur garantir une inscription dans la durée et de maintenir leur cohésion.

Pierre Rosanvallon et Jean-Paul Fitoussi soulignent (75) l'**importance croissante du privé** au sens le plus classique du terme, c'est-à-dire de la vie personnelle et de la vie familiale dans la constitution du social. Nous passons d'un individualisme uniquement sociologique (l'effacement des communautés traditionnelles, le fait que le droit joue dans notre société un rôle régulateur plus important que la politique, etc.) à un « **individualisme négatif** », c'est-à-dire un individualisme qui n'est pas simplement principe de construction de l'autonomie, mais qui en quelque sorte **surcharge l'individu**. Un individualisme dans lequel les conditions de l'émancipation deviennent le support d'un nouveau poids sur les épaules. On le sent bien dans l'univers de la production : si l'on dit que les systèmes productifs reposent de plus en plus sur l'initiative des individus, il y a un facteur d'émancipation (le travail repose plus sur l'autonomie et les décisions des individus) mais il y a en même temps une espèce de ***double***

(74) *Mille scénarios*, Métailié, 1994.
(75) *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, 1996.

bind comme disent les psychologues ; on leur ordonne leur autonomie et l'autonomie devient du même coup un poids. L'« individualisme négatif » correspond au moment où l'autonomie mêle de façon très forte l'émancipation et la contrainte nouvelle. L'obligation d'être autonome fait qu'on ne peut évidemment s'appuyer sur personne d'autre. On vous rend vous-même juge et seul juge de vos propres incapacités et faiblesses. Dès que des normes et des prescriptions ne règlent plus des systèmes, ce sont des engagements individuels qui interviennent ; on passe d'un individualisme positif en individualisme négatif.

Marc Augé rappelle (76) que l'étude des mécanismes sociaux montre l'existence d'un double mouvement de différenciation et d'identification au terme duquel **l'identité comme affirmation de soi est tributaire de la relation comme reconnaissance de l'autre**. La crise apparaît lorsque, à l'issue du processus de différenciation, le mécanisme d'identification ne joue pas, autrement dit **quand l'altérité est pensée sous le mode de l'exclusion** et non de la relation. Or l'une des caractéristiques essentielles de la société moderne telle qu'elle se réalise dans l'Europe communautaire est que le procès de différenciation s'y accomplit souvent sans que le mécanisme d'identification qui lui est complémentaire puisse jouer. Ceci est particulièrement vrai dans les zones périurbaines où se retrouvent des travailleurs et des chômeurs autochtones et immigrés. Marc Augé estime que la planétarisation des enjeux politiques, économiques et sociaux crée des conditions propices au **développement de l'idéologie de l'extériorité**, qui n'est pas une exclusivité française. Mais la France y est d'autant plus vulnérable que sa tradition intellectuelle d'universalisme avait habitué les Français à faire des lectures de sens inverse en essayant de prendre la mesure de l'influence de la France dans le monde. L'individualisation des destins et le culte de la performativité, inhérents à notre contemporanéité, entraînent une **déperdition du sens social** (77) qui est déjà, et sera plus encore dans les années à venir, le problème politique le plus important des démocraties modernes.

Pour Jacques Delors (78), un des risques très graves pour notre société réside dans la **perte de sens**, d'où découlent des phénomènes d'ordre sociologique mais surtout d'ordre moral. Tout d'abord, il y a une crise d'identité personnelle chez ceux qui sont rejetés en dehors de la société. Ensuite, il y a une crise de sentiment d'appartenance dans toute la société. Une société incapable d'assurer un accès égal pour tous à ses fonctions essentielles et notamment à l'emploi ou à l'activité, est une société qui perd de sa **cohésion**. Au sein d'une telle société, même ceux qui ne sont pas encore touchés, voient diminuer leur **sentiment d'appartenance à la collectivité**. Et c'est sans doute là la forme la plus perverse de l'individualisme. Selon Robert Castel (79), une « bonne » société serait celle qui parviendrait à **concilier le développement des processus d'individualisation et le maintien des protections**.

Selon Michel Wieviorka (80), **néolibéralisme** et **tribalisme** constituent deux idéologies, deux modes d'action également, procédant l'un et l'autre d'un même point de départ : la **dissociation acceptée de la raison et de la culture**, quitte à ce que la première soit mise au service de la seconde. L'expérience récente, partout dans le monde, montre clairement où conduit cette dissociation : au mieux au renforcement spectaculaire des inégalités, de l'exclusion et des injustices sociales, et plus souvent à la **fermeture des communautés sur elles-mêmes, voire à des affrontements**. Le populisme, le tribalisme et le marché expriment, par leurs succès et leurs conséquences tragiques, à commencer par le **renouveau de la violence**, la crise de la modernité et peut-être même son épuisement historique, la désarticulation de ce qu'elle distinguait, mais pouvait encore combiner sous tension.

Selon Guy Roustang, Jean-Louis Laville, Bernard Eme, Daniel Mothé et Bernard Perret (81), pour combler le fossé entre les grandes ambitions qui sont souvent énoncées et le marasme actuel, quelques orientations fondamentales doivent être mises en débat. Si nous voulons réconcilier l'économie et la société, la mondialisation à laquelle nous assistons suppose également le **renforcement d'une économie plurielle et d'une économie territorialisée**. La dynamique de nos sociétés reposait sur l'augmentation de la production et des biens matériels. Le débat qui s'impose aujourd'hui porte sur le **contenu** de la croissance, sur le **rapport** entre l'augmentation de la richesse économique telle que nous la calculons et la qualité de la vie sociale ainsi que de l'environnement. C'est à une **nouvelle hibridation entre les trois pôles de l'économie** (public, privé et non monétaire) qu'il est nécessaire

(76) « Pour un retour à l'exceptionnalité française. L'idéologie de l'extériorité comme mal français », *La France en prospectives*, op. cit.
(77) Selon Marc Augé, le sens social, dans l'acceptation anthropologique du terme, se définit par l'ensemble des relations symbolisées (donc pensables) et instituées (donc gérables) que chacun peut entretenir avec tous ceux qui constituent, à des titres divers, son entourage.
(78) « Donner une nouvelle dimension à la lutte contre l'exclusion », *L'Evénement européen*, février 1994/25, Seuil.
(79) « La fin de la société salariale ? », entretien avec Robert Castel, *Le Banquet*, n°6, 1er semestre 1995.
(80) « Culture, société et démocratie », *Une société fragmentée. Le multiculturalisme en débat*, sous la direction de Michel Wieviorka, La Découverte, 1996.
(81) *Vers un nouveau contrat social*, Desclée de Brouwer, 1996.

d'aboutir pour développer une économie où des échanges de services entre les personnes sont primordiaux. Ce sont les rapports entre les hommes qui redeviennent essentiels, plus importants que l'augmentation de la production des biens qui a mobilisé nos énergies depuis le début de la Révolution industrielle et la naissance de la discipline économique. Après avoir fait, depuis deux siècles, du **travail productif** le **socle de l'intégration** sociale, nous devons chercher aujourd'hui comment le **répartir plus équitablement** et **restaurer la dignité des autres activités** et des autres formes de participation à la vie sociale. L'heure est venue de trouver une nouvelle forme de régulation par l'Etat qui, outre d'indispensables prestations versées aux individus, favorise les initiatives collectives de la société civile.

Pour Philippe d'Iribarne (82), ce n'est qu'**en ignorant l'hétérogénéité** des humains, dans les registres mêmes auxquels les prophètes de la liberté donnent le plus grand relief, la raison, l'autonomie sociale, que leurs mythes fondateurs peuvent promettre une émancipation universelle. L'accès aux biens matériels et la mise en oeuvre de rapports favorables reproduisent des inégalités. Sur les droits civiques et dans le travail, Philippe d'Iribarne, confirmant que les inégalités sociales n'altèrent pas fondamentalement la dignité du citoyen, s'interroge : comment donc, quand on aide les pauvres, les respecter en citoyens, tout en les incitant à vivre effectivement comme tels ? En prenant en compte la condition humaine dans sa réalité, nous regarderons sans doute **avec moins de hauteur** ceux qui sont un peu plus dépendants que les autres.

La question du lien social fait également référence aux analyses en termes de **multi-appartenance**. La multiplication des rôles sociaux et le fait que l'individu est sous l'influence de plusieurs groupes amènent une diversité de **logiques différentes** et des **noeuds de relations**, des gammes de **liens** où se mêlent attraction, influence, répulsion, contraintes, adhésion. Pour Alain Vulbeau (83), les individus sont marqués par la multi-appartenance diachronique et synchronique à de nombreuses sphères. Cet enchevêtrement forme parfois des « *sacs de noeuds* » (84) où tout un jeu d'alternances, de participation et de retraits, rythment et caractérisent les phases d'activité. Les enquêtes récentes montrent que ce sont les **femmes** actives et en même temps mères de famille qui vivent aujourd'hui cette multi-appartenance de façon la plus aiguë (85). En même temps, Jacques Chevallier souligne (86) qu'un mouvement très général semble pousser l'individu à **privilégier les groupes d'appartenance les plus proches**, au détriment de solidarités plus lointaines et plus diffuses : tandis que l'identité nationale paraît de plus en plus difficile à cerner et que l'identité européenne a du mal à s'implanter, les **identités locales** connaissent au contraire une spectaculaire renaissance.

François Laplantine insiste (87) sur l'irréductibilité de la personne à un comportement unitaire. Il explique que l'Homme est **tiraillé** entre plusieurs communautés, entre plusieurs vies parallèles, il doit **rejouer sans cesse engagement et retrait** dans chacune de ses sphères d'appartenance. D'un côté, l'attachement (à son terroir, à sa culture, à sa profession,...), de l'autre, l'arrachement ou le détachement. Nous serions tous des êtres composites, sous l'emprise de plusieurs groupes d'affiliation, dont aucun ne suffirait à nous définir de façon exclusive. François Laplantine dénonce deux **fictions** : d'un côté, le cosmopolitisme abstrait dans lequel il n'y aurait plus de différences, ce qui fut le projet de tous les utopistes ; de l'autre, la tentation différencialiste de toute identité - nationale, régionale, maternelle - construite sur la fiction mutilante de l'individu qui aurait définitivement résorbé sa duplicité, sa triplicité.

Marc Augé estime (88) que, parmi les quatre lieux problématiques de la réalité française contemporaine, quatre exemples d'oppositions dont on peut prévoir qu'elles seront, sous une forme ou sous une autre, au coeur des débats à venir dans les prochaines années, il y a le couple **individu/collectivité**. Les nouvelles formes d'individualité et de solitude s'expriment sur divers plans et notamment sur le plan politique. Les médiations familiales sont aussi en question. On peut imaginer, de manière contradictoire, deux cas de figure qui peuvent d'ailleurs coexister : une **surprotection de l'individu** par la famille élargie ou un **rapide affranchissement** de celui-ci, un sens accru de l'individualisation le poussant à trouver le plus vite possible les moyens de son autonomie. François de Singly explique

(82) *Vous serez tous des maîtres. Les grandes illusions des temps modernes*, Seuil, 1996.
(83) *Du tag au tag*, Desclée de Brouwer, 1992.
(84) Cf. André Demailly, *La Psychologie sociale*, Ed. L'interdisciplinaire, 1993.
(85) Cf. Jacques Commaille, *La stratégie des femmes*, La Découverte, 1992.
(86) *L'identité politique*, sous la direction de Jacques Chevallier, PUF, 1994.
(87) *Transatlantique. Entre Europe et Amérique latine*, Payot, 1994.
(88) « Pour un retour à l'exceptionnalité française. L'idéologie de l'extériorité comme mal français », *La France en prospectives*, op. cit.

(89) qu'alors que **la modernisation engendre plutôt un glissement des institutions vers le pôle service**, pour la famille, c'est le chemin inverse : elle est de plus en plus identificatrice, sans pour autant renoncer à assurer des services.

François de Singly (90) considère que l'individu contemporain ressemble et diffère de Narcisse. Il se recherche comme ce héros, mais il a besoin d'un miroir spécifique, le regard d'autrui. Il souhaite avoir près de lui un Pygmalion, c'est-à-dire un proche qui ne le crée pas mais qui l'aide à découvrir son identité, cachée au fond de lui. Cette « grotte cachée » où se tapit « l'être profond » fascine les contemporains. Certains s'en inquiète et estime qu'il faudrait revaloriser les contraintes des rôles, le jeu des acteurs sociaux pour **rompre avec les séductions d'une société intimiste**. Cependant, on peut penser que le « soi intime » (c'est-à-dire la zone la plus profonde à laquelle l'individu se réfère, et les autres également, pour se (le) définir en tant que personne) ne fait pas disparaître le **« soi statutaire »** (c'est-à-dire cette zone qui comprend la définition de soi en termes de places, de rôles, de statuts, d'appartenance à des groupes) mais tente de le reléguer à une **place secondaire**.

Comme le souligne Pierre Tap (91), chaque individu a besoin de développer un sentiment de valeur personnelle, en soi, à ses propres yeux et aux yeux d'autrui. Dans la réalité quotidienne, les sentiments de continuité, positivité, cohérence,... sont parfois « malmenés » par nos échecs et nos ruptures, par la dévalorisation renvoyée par les autres ou que chacun s'attribue à soi-même. Certains aspects de l'identité peuvent se trouver en conflit avec d'autres, ce qui oblige l'individu à **cloisonner sa vie**, pour éviter de laisser émerger des conflits de désirs ou de valeurs contradictoires ou, au mieux, à articuler des conduites, des croyances ou des sentiments très différents. Ainsi, l'identité constitue un effort constant pour **gérer la continuité dans le changement**, ce qui n'est pas toujours facile. De même, l'ancrage dans le passé peut entrer en contradiction avec les projets que chacun peut vouloir développer. Etre soi-même nécessite de se différencier des autres. Mais on peut aussi considérer que l'identité se constitue à travers une multiplicité d'appartenances à des catégories ou à des groupes. L'identité individuelle passe donc aussi **par l'appropriation et la gestion des identités collectives**. On peut répondre à la question « qui suis-je ? » par toute une série de définitions liées aux rôles sociaux, fonctions, activités, origines,... tout cela s'inscrit dans un itinéraire de vie. On peut dire aussi que l'identité se caractérise autant par la gestion de ressemblances que par l'affirmation de différences. Cela ressort particulièrement lorsqu'un individu vit une crise d'identité. Celle-ci peut certes provenir de la perte de repères de continuité : la personne ne sait plus où elle en est, comment elle évolue. Mais cela peut aussi provenir, souvent conjointement, d'une **perte des repères de ressemblances** : la personne ne sait plus à quel groupe elle appartient, à quel groupe se « référer », se « vouer ». Chacun est plusieurs et en même temps est lui-même et doit gérer ce conflit entre l'unicité et la multiplicité. Pour se trouver, pour se défendre, pour se promouvoir et se sentir reconnu, chacun passe toujours par des identifications. Mais, à chaque instant, on doit abandonner ces identifications pour être, rester et devenir soi-même.

Didier Lapeyronnie, soulignant la centralité de la consommation, indique (92) que **la construction positive de l'identité et sa reconnaissance passent par la consommation**. C'est par elle que l'individu participe à la vie sociale et se rattache à la société « normale » des classes moyennes. La consommation engendre un désir profond de conformité sociale. Elle est, à la fois, ce qui intègre fortement à la société, et ce qui fractionne et atomise chacun. Pour des individus démunis et socialement faibles, disposant de peu de ressources, l'intégration sociale passe souvent par une « sur-conformité » aux modèles de consommation et la « sur-dénégation » des autres habitants du quartier : comme un processus permanent d'oscillation entre surcompensation et décompensation sociales. La consommation n'a pour seul effet d'intégrer en atomisant la vie sociale, **elle « casse » aussi l'identité personnelle** : l'individu ne peut participer à la vie sociale qu'en se conformant à des modèles de comportement, à des langages et à des images qu'il ne maîtrise pas et qui lui sont imposés de l'extérieur, par les classes moyennes.

Alain Caillé suggère (93) l'existence de **quatre grandes zones concentriques d'appartenance**. Dans la première, les sujets se comportent comme des **individus**, cherchant à réaliser leurs fins personnelles. Mais ils se trouvent aussi **insérés dans les réseaux de la socialité primaire**, tels que la famille ou

(89) « La fabrique familiale de soi », *Sciences Humaines*, Hors série n°15, décembre 1996-janvier 1997. On se reportera utilement à *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, 1996 ; *Le Soi, le Couple et la Famille*, Nathan, 1996 ; « L'appropriation de l'héritage culturel, lien social et politique », *Familles et Ecole*, n°35, 1996.
(90) « La fabrique familiale de soi », *Sciences Humaines*, Hors série n°15, op. cit. On se reportera utilement à « Identité personnelle et identité statutaire dans la sphère privée et la sphère publique », *Archives de philosophie du Droit*, 1996.
(91) « Marquer sa différence », *Sciences Humaines*, Hors série n°15, op. cit. On se reportera utilement à *Intégration sociale et réalisation de la personne*, Dunod, 1988.
(92) « Cesser d'exclure au nom de l'universel », *Projet*, n°247, septembre 1996.
(93) *La démission des clercs, la crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, La Découverte, 1993.

la communauté de travail, qui ont une emprise forte sur nos comportements et notre identité. Nous sommes aussi des membres d'un **macrosujet collectif** ; les identités nationales, politiques, religieuses, techniques, autant de communautés, de socialités secondaires qui viennent se surimposer aux premières. Enfin, nous sommes tous des éléments de l'**humanité**, membres de l'espèce humaine.

Pour Edgar Morin (94), le sentiment d'appartenance est relatif. Nous vivons dans l'illusion que l'identité est une et indivisible, alors que c'est toujours un « unitas multiplex ». Nous sommes tous des **êtres poly-identitaires**, dans le sens où nous unissons en nous une identité familiale, une identité régionale, une identité transnationale, et éventuellement une identité confessionnelle ou doctrinale. Il existerait donc en chaque personne plusieurs identités, avec parfois des tensions, des conflits, des choix stratégiques, des compromis, des transactions entre ces personnalités multiples.

Edmond Marc-Lipiansky montre (95) que l'affirmation d'une identité sociale s'élabore dans une **interaction** avec autrui et que les stratégies identitaires peuvent se composer ou recomposer de façons différentes selon les circonstances, privilégiant tantôt l'identité de la personne, tantôt celle du groupe ou d'une de ses fractions.

Jean-Pierre Dautun (96) explique qu'au malaise d'identification correspond un malaise simultané : celui de l'identification du malaise. « Société de moins en moins satisfaite » ne signifie pas : de plus en plus clairement insatisfaite, et de plus en plus clairement irritée, et de plus en plus proche des formes classiques du reproche, mais au contraire : de plus en plus éloignée d'elles, **de moins en moins capable de nommer clairement son malaise**. La transformation des formes et de l'expression du malaise. De moins en moins relayée par des repères efficaces, la société passe ainsi de plus en plus des formes connues de l'expression du malaise à des **formes inconnues** du malaise de l'expression, malaise diffus, toujours plus senti et toujours moins repéré. La transformation des canaux habituels de son expression. On passe à des canaux nouveaux, déconcertants pour les repères anciens mais adéquats à la situation qui licencie ces repères anciens. Leur choix exprime l'abandon de la vieille logique verbale et l'investissement progressif de la nouvelle. L'âge postdiscursif a ses « discours », ses syntaxes, ses arguments : mais ce ne sont pas des mots ni des phrases. Nouvelle forme d'expression du malaise : faute de discours, des **comportements réactifs**, d'autant plus difficiles à recadrer selon les anciennes normes que leurs auteurs les ont peu construits (exmple « éloquent » : les formes paradoxales de la grève de décembre 1995). Ce sont eux qu'il faut repérer, non le sens apparent de leur message selon les repères des anciens médias.

Selon Robert Fraisse (97), l'existence sous la forme de la survie tend aujourd'hui à primer l'action. Pour la collectivité comme pour chacun de ses membres, le défaut d'avenir est un **manque de sens de l'identité**. L'indice le plus net d'une perte d'identité collective est l'**impossibilité de faire des projets en commun**. Si l'ère de la « société de confort » s'achève, l'avenir ne réside pas tant dans la « société de l'effort » prônée par des « élites » mal placées pour en faire la leçon que vers l'**aventure nécessaire**, pour chacun et pour chaque pays **d'une nouvelle présence au monde**. Depuis les problèmes d'« inégalités », le débat social s'aiguise autour des problèmes d'identité et d'existence vis-à-vis des autres. Sur cette question d'identité vont venir confluer l'exigence d'égalité et celle de liberté. La conception traditionnelle de l'identité collective comme individuelle est **patrimoniale**. Or, dans le monde tel qu'il est cette conception conduit à une impasse. Les singularités culturelles, les qualités scientifiques et techniques, les savoir-faire nationaux ou régionaux ne peuvent plus être considérés comme un patrimoine à exploiter : ils sont un **potentiel à activer**. Dans un monde social en réseaux ouverts, les raisons de vivre ensemble ne peuvent procéder que d'actions accomplies en commun et de décisions collectives. L'influence de la société française trouve aujourd'hui ses limites dans son **caractère autocentré** et dans une **vision intégratrice à sens unique** mettant d'emblée l'accent sur l'étrangeté de l'étranger. C'est pourquoi elle a du mal à concevoir et à organiser son dynamisme de façon non isolée, comme étant capable d'**agir avec d'autres**, en France même, en Europe, dans le monde. Le « nous » français ne poursuivra activement son existence, sa vie, son sens qu'en s'adaptant sans dissolution au nouvel état du monde à travers la **formation d'acteurs multiples**, assez forts pour le porter. Marc Augé présente ce « nous » comme une décision, comme un choix, sans cesse entretenus.

Au sein des jeunes (98), l'idée d'une injustice fondamentale demeure mais elle n'est plus référée à une explication des causes et est vécue comme générationnelle. Le sentiment d'être une « génération sa-

(94) *Penser l'Europe*, Gallimard, 1987.
(95) *Identité et communication*, PUF, 1992.
(96) « La crise du sens contaminé. Aperçu sur les processus négligés des mutations contemporaines et prochaines des significations », *La France en prospectives*, op. cit.
(97) « Introduction », *La France en prospectives*, op. cit.
(98) Cf. Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, Publisud, 1996.

crifiée » par un **monde adulte égoïste** est très fort. Abdelmalek Sayad insiste (99) sur l'**identité blessée de certains jeunes** qui se définit principalement en négatif, par un manque (sans emploi ni travail, sans diplôme, sans qualification, sans loisirs,...) et repose sur certains stigmates. Une des façons pour eux de se reconstruire une identité, d'exister, est d'être différents des autres, de transformer ces stigmates et même certains éléments négatifs en emblèmes. Par conséquent, si les jeunes s'aperçoivent qu'ils font peur aux autres, ils devront, **pour exister**, faire peur.

Pierre Rosanvallon souligne (100) que la génération des 20-35 ans est **triplement oubliée** dans la société française. Elle l'est économiquement, intellectuellement et politiquement. Pour la première fois, le témoin politique n'est pas transmis à la génération des 20-35 ans, qui se trouve en situation d'exclusion. Cette coupure des générations intellectuelles et politiques est aussi grave que la fameuse fracture sociale. Ce qui caractérisait les anciennes générations, c'était le **rapport entre un évènement et un projet**. Un évènement qui dramatisait les analyses ainsi que les attentes historiques, et un projet qui canalisait à la fois utopies et volontés. Or, ce qui caractérise à présent cette génération, c'est qu'elle n'a plus ni évènement ni projet.

La fin des sociétés nationales ?

Pour Pierre-André Taguieff (101), le **surgissement de la question de l'identité française** dans le discours politique à partir du milieu des années 1980 est l'effet de trois phénomènes idéologico-politiques : l'irruption de l'immigration comme question dramatisée ; les résistances profondes rencontrées par la construction européenne ; les conflits identitaires, ethniques et culturels (linguistiques ou religieux) en Europe centrale et orientale. Peut-on définir l'identité nationale par en bas (localismes et particularismes divers), par en haut (Europe supranationale, ère planétaire, dépassement de l'Etat-nation) ou par des ailleurs (immigration-invasion, américanisation culturelle) ? Les individus humains peuvent-ils se satisfaire d'appartenir sans médiation au genre humain ?

Didier Lapeyronnie avance (102) que les transformations survenues dans l'économie et la culture ont privé le modèle de la société nationale de nombre de ses fonctions. Le **modèle des sociétés nationales et de l'intégration est aujourd'hui caduc**. Il ne correspond plus à la réalité sociale et il s'est créé un écart important entre cette représentation générale de la société et le fonctionnement de la vie sociale : **l'expérience des individus est de moins en moins une expérience nationale**, de même que l'économie et la culture se définissent de moins en moins dans des cadres strictement nationaux. La société française est aujourd'hui de plus en plus **divisée socialement** et **éclatée entre des groupes « culturels » différents**. La cohésion de l'ensemble socionational est d'abord mise à mal par **l'apparition de secteurs marginalisés et de nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion**. En l'absence d'une norme d'intégration, il est de plus en plus difficile de cerner avec précision les populations exclues. L'**exclusion** est essentiellement le produit de la ségrégation. Nous sommes passés d'une société intégrée construite par l'opposition entre dominants et dominés à une société marquée par la **distance entre ceux du dedans et ceux du dehors, une société définie par ses frontières**. Ces transformations s'accompagnent de **changements dans la philosophie sociale dominante, celle des classes moyennes**. La pauvreté redevient une sorte de fatalité, le lot de populations inquiétantes et anomiques. Les émeutes sont la meilleure illustration de cette rupture entre les catégories intégrées et les catégories désintégrées, hors de tout rapport social. Les sociétés nationales ne sont plus intégrées, elles sont **dualisées** économiquement et fragmentées culturellement. L'économie, aujourd'hui définie par la compétitivité internationale et donc de plus en plus tournée vers l'extérieur fonctionne sur la mobilisation des secteurs performants et le rejet des secteurs qui le sont moins. Les **classes moyennes** en sont le produit, définies à la fois par leur insertion dans les secteurs concurrentiels et protégés, par leur niveau de consommation et donc par leur participation aux flux dominants de l'économie. La contrepartie de la défense de leur statut et de leur niveau de vie est la **dualisation** : les coûts de la modernisation économique sont assumés par les plus faibles. **Cette évolution brise l'équivalence entre la mobilisation modernisatrice et l'intégration sociale**. Appartenance culturelle et mobilisation modernisatrice sont disjointes et leur séparation menace très directement l'intégration nationale.

Pour Didier Lapeyronnie, **la culture a évolué dans une double direction**. Elle s'est **internationalisée** à travers la diffusion de « masse » et les médias. De ce point de vue, elle se confond avec la « consommation de masse » et surtout la promotion de « standards dominants », notamment une forme particulière d'individualisme hédoniste, libéral et jouisseur. Elle est dominée par la liberté,

(99) Communication au Colloque « citoyenneté et identité », organisé par l'INJEP, 22 et 23 novembre 1995, Marly-le-Roi.
(100) *L'Evénement du Jeudi*, 10-16 octobre 1996.
(101) *L'état de la France 93-94*, La Découverte, 1993.
(102) *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, PUF, 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°14, janvier 1994.

l'immédiateté, le syncrétisme et surtout l'épanouissement du moi. La **culture de masse** absorbe les différences ainsi que les identités, et leur donne une valeur positive en ce qu'elles permettent de renouveler les produits culturels et d'alimenter la nouveauté ainsi que les émotions collectives. Ce développement d'un **individualisme de masse** est allé de pair avec un **renforcement important des valeurs universelles de respect des « personnes humaines »** : chacun a le droit d'être ce qu'il est, de vivre sa propre vie, de réaliser sa personnalité profonde. L'individualisme prend ici une dimension morale. La dignité, la tolérance et la communication en sont les valeurs centrales. Il signifie une intégration plus forte, la généralisation de l'« égalité des conditions » et le **respect des différences**. Cet individualisme moral donne une valeur supérieure aux identités et aux différences. Elles sont la source de la construction de l'individualité et de l'affirmation de sa subjectivité radicale. **Le cadre national est à la fois trop petit et trop grand** : la culture évolue simultanément vers plus de communication, d'échanges et de consommation généralisés au-delà du cadre national et, en deçà, vers une localisation et une particularisation de plus en plus poussées qui permettent à chacun de se définir par son identité et de la défendre face à l'uniformité croissante et aux modèles dominants de construction de soi. Il faut comprendre ce mouvement comme un **renforcement important des capacités d'intégration culturelle**. Parce qu'elle s'est fragmentée, la vie sociale est plus démocratique, car la conception même de l'intégration s'est ouverte. Le paradoxe des identités nationales est que leur défense face à la culture de masse trouve ses fondements dans les mêmes éléments que celle des identités ethniques, minoritaires ou locales qu'elles ont voulu absorber. L'affirmation des particularités nationales les détache un peu plus du lien spécifique qu'elles affirmaient entretenir avec l'universalisme moderne et renforce ainsi la légitimité des mouvements particularistes et identitaires. Autrement dit, l'intégration culturelle ne correspond plus nécessairement à l'intégration nationale et parfois s'y oppose.

Didier Lapeyronnie souligne que les sociétés nationales sont déchirées par ces évolutions. Entre une économie d'exclusion et une culture d'intégration, **la désintégration socionationale est générale**. En France, elle est **perçue et vécue comme une crise des institutions** qui assuraient la correspondance entre les normes nationales et les motivations individuelles. Deux éléments essentiels sont à souligner dans cette évolution. Le premier est la **dislocation du monde ouvrier et la disparition du mouvement ouvrier**. Le second, plus général, est la **« crise » des grandes institutions**. Le déclin des institutions, ainsi que l'affaiblissement des capacités d'intégration se traduisent par la **disjonction des normes de la société et des conduites sociales**, c'est-à-dire par la **perte de leur fonction de socialisation**. Les institutions remplissent de plus en plus mal leur fonction de médiation entre l'individu et le « monde ». Leur crise est la contrepartie de la fin des sociétés nationales modernes, de la correspondance étroite entre une « société » et un espace politique, de la confusion entre une culture nationale et la modernité. L'**individualisme** et le **renouveau des ethnicités ou des communautés** sont les résultats de cette désintégration institutionnelle. Les individus cherchent **en eux-mêmes** un sens et une unité qu'ils ne trouvent plus dans les normes d'une société désorganisée. La disparition d'une société économiquement et culturellement intégrée au profit de vastes ensembles socioéconomiques fonctionnels **juxtaposés** à des cultures éclatées et fragmentées conduit les individus à faire de leur expérience particulière un univers significatif en soi et non pas à relier leur personnalité à un contexte social et moral plus large. La conséquence est le développement de « **comportements sociaux discrétionnaires** » : le statut social détermine de moins en moins les conduites culturelles. Le statut social étant moins pertinent pour l'identification individuelle, **les individus s'identifient et s'intègrent par leurs appartenances et par la constitution de communautés** qui, à la différence des institutions, ne sont pas fondées sur la Raison et l'*achievement*, mais sur la tradition et l'*ascription*, alliant la promotion d'intérêts particuliers à l'affirmation d'une culture spécifique.

Exclusion et solidarité

Robert Rochefort (103) met l'accent sur les **risques liés à l'apparition de nouvelles stratifications sociales** résultant des changements dans les rapports entre l'individu et la société. Nous sortons d'une période de grande concurrence interindividuelle sur fond de bouclier collectif rassurant. Nous entrons dans une ère où l'avenir de chacun ne paraît plus aussi automatiquement garanti par des systèmes (politique salariale, solidité de l'entreprise, sécurité de l'emploi, assurances sociales), ce qui en conséquence, force à **être davantage garant de la socialisation et de la solidarité vécues avec ses proches**, dans lesquelles on doit se préserver des marges de sécurité par soi-même, à un niveau « microsocial ». Mais cela peut déboucher sur l'affaiblissement de l'idée d'égalité des chances et sur le violent retour d'une période d'inégalités sociales. Le rôle croissant de la solidarité familiale combinée au développement de l'entreprenariat individuel **donne logiquement un poids accru aux inégalités liées à la possession du patrimoine**. Le fait de disposer de parents ou de grands-parents prêts à finan-

(103) « L'individu à la recherche de nouvelles formes de sécurisation », *La France en prospectives*, op. cit.

cer la projet de leurs enfants constitue un facteur clé de la possibilité de le mener à bien. **Toute forme concrète d'organisation solidaire repose sur la définition d'un champ précis dans lequel elle s'applique et, *de facto*, d'un hors-champ qui lui est étranger**. Telle est l'ambiguïté profonde de la solidarité.

Les ménages surendettés sont de plus eu plus nombreux. Plus de 70 000 dossiers ont été déposés devant les commissions de surendettement en 1995, soit 2% de plus que l'année précédente (104). Sur le fond, il semble que les causes du surendettement des ménages tendent à se modifier. De moins en moins d'origine bancaire, celui-ci serait de plus en plus lié aux aléas dus à la crise économique.

53% des Français interrogés déclarent (105) **« gérer au plus près » leur argent disponible** et « parvenir tout juste à boucler leur budget ». Parallèlement, 27% disent pouvoir mettre de l'argent de côté. Pour l'année à venir, ils manifestent leur **volonté de moins s'endetter et d'épargner d'avantage** pour faire face aux imprévus (37%), faire fructifier leur argent (25%) qui concerne les plus âgés, financer leur retraite (19%) ou acheter un logement (17%). 12% affirment vouloir épargner afin d'aider un membre de leur famille.

Pour le BIPE (106), les Français continuent de prévoir le pire, et cherchent à assainir leur situation personnelle. Une enquête du CREDOC sur la consommation montre (107) que les aspirations des Français ont changé sensiblement en fin d'année 1995 et l'on assiste aujourd'hui à un **changement d'attitudes**. En effet, aux dires des Français, entre épargne et consommation, le choix n'est plus si tranché. L'épargne apparaît moins attractive et **les souhaits de consommer s'expriment davantage**. Pessimistes, les Français apparaissent décidés à **maintenir au mieux leur niveau et leurs conditions de vie**.

Le baromètre annuel 1996 de la Caisse d'Epargne indique (108) que les Français interrogés mettent actuellement de l'argent de côté, principalement pour « faire des réserves en cas de coup dur » (45%), aider leurs enfants ou leurs proches (39%), préparer leur retraite (29%) ou en vue de grosses dépenses (20%).

Le rapport du Conseil économique et social présenté le 11 juillet 1995 indique que de plus en plus de personnes, même très jeunes, semblent définitivement condamnées à l'**inactivité professionnelle**, voire à l'inutilité sociale. Ce rapport se base notamment sur une enquête de CREDOC auprès de 764 personnes en grande difficulté qui montre (109) que les trajectoires menant à la grande pauvreté sont multiples et complexes. Réfutant la notion de « spirale », l'étude définit trois modes d'entrée : la **reproduction**, l'**empêchement** et le **basculement**. Si, dans le premier cas, la **précarité** s'inscrit dans une histoire longue, en général celle de la famille, l'empêchement concerne principalement des jeunes ne bénéficiant que d'un très faible niveau de formation, ce qui leur rend particulièrement difficile l'accès à l'emploi stable et durable, donc à l'insertion professionnelle et sociale. Le basculement provient des difficultés induites par la perte d'emploi, auxquelles s'ajoute souvent une rupture familiale. Dans la plupart des cas, il concerne des personnes ayant déjà connu des situations de précarité. 10% des personnes enquêtées ont un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat et 6% ont fréquenté l'Université.

Depuis l'instauration du RMI (110), **le nombre de bénéficiaires a triplé**, passant de 270 000 en 1988 à 800 000 en 1995. Parmi les **groupes de population particulièrement fragiles socialement**, l'étude du CREDOC identifie les jeunes de moins de vingt-cinq ans, isolés, sans travail et sans protection sociale, des familles monoparentales, mais aussi des familles biparentales vivant dans des logements de fortune. Fin 1996, l'étude du CREDOC montre (111) que parmi le **million de personnes** bénéficiaires du RMI, de plus en plus nombreux sont ceux qui **n'assument pas** la position d'allocataire. Un sur cinq cache sa situation à sa famille. 20% des personnes interrogées ont volontairement retardé leur demande de RMI « par fierté » ou par « amour propre » ou parce qu'ils pensaient trouver rapidement un emploi. « Il n'y a pas de ruée vers le RMI, mais parfois réticences à le demander, surtout de la part des jeunes hébergés par leur famille, des familles qui ne sont pas riches. Le RMI intervient comme dernière solution ». En même temps, les jeunes les mieux formés « utilisent » de plus en plus souvent cette allocation pour vivre pendant une période de chômage qui se prolonge. L'étude révèle que, depuis deux ans, les nouveaux bénéficiaires sont de plus en plus souvent (43%) âgés de moins de trente

(104) *La Tribune Desfossés*, 17 janvier 1996.
(105) Sondage Démoscopie, mars-avril 1995, auprès de 1600 personnes âgées de 18 ans et plus ; *Points de Vente Bipe*, 6 septembre 1995.
(106) Cf. *La Tribune Desfossés*, 12 juillet 1995.
(107) *Consommation et Modes de Vie*, n°104, op. cit.
(108) Sondage SOFRES, réalisé du 30 septembre au 20 octobre 1996 auprès de 1002 personnes.
(109) *Consommation et Modes de Vie*, n°100, CREDOC, septembre-octobre 1995.
(110) On se reportera utilement à *Panoramiques*, n°27, 4ème trimestre 1996, intitulé : « A quoi sert le RMI ? ».
(111) Cf. *Aujourd'hui*, édition nationale de *Le Parisien*, 10 décembre 1996 ; *Le Monde*, 23 novembre 1996.

ans et ont un diplôme équivalent au baccalauréat. Jean-Claude Valette, membre du Conseil supérieur du travail social, souligne (112) qu'il est de plus en plus fréquent que des jeunes de niveau bac+2, 3 ou 4 sollicitent le RMI, unique accès pour eux à la protection sociale. Faute de pouvoir se projeter même dans un proche avenir, ces jeunes diplômés se sentent mal intégrés à la société et sont aussi d'autant moins déterminés à s'engager dans des actions collectives.

Selon une étude du Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES) publiée en août 1996 (113), environ 500 000 personnes en France, soit 1,5% de la population âgée de 16 à 59 ans, **cumulent précarité sociale et vulnérabilité médicale**. Au total, **10,5% des ménages sont en situation socialement précaire**, c'est-à-dire qu'ils multiplient plusieurs facteurs de risques : chômage, insécurité de l'emploi, absence de diplômes, couverture sociale déficiente, revenus insuffisants. L'intensité de la liaison entre précarité sociale et vulnérabilité médicale est maximale chez les jeunes de 20 à 34 ans, âges où une bonne santé est sans doute perçue comme étant à la fois une évidence et une nécessité pour les employeurs.

A l'issue d'une enquête de la Direction régionale du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (114), il apparaît que le Rmiste francilien est célibataire (83%), en majorité isolé (68,5%), de sexe masculin (56,5%). **Près de la moitié a moins de 35 ans** et 35% se situent entre 35 et 50 ans. 60% le perçoivent depuis moins de deux ans. 48,7% des Rmistes franciliens ne perçoivent aucune allocation complémentaire à celle du RMI, contre 71% en province.

Après une série d'investigations réalisées par le CREDOC (115) dans les premières années de la mise en place du RMI, une nouvelle enquête a été effectuée en 1995 à la demande de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Il apparaît que les Français sont de **plus en plus préoccupés par l'accroissement de la pauvreté** et les situations d'exclusion. Les deux tiers des Français (65%) considèrent en effet que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur « permet de vivre » contre 51% il y a trois ans. D'autre part, les Français considèrent que les pouvoirs publics doivent **accroître leur effort** envers les plus défavorisés. Ainsi, près des trois quarts de la population estiment, aujourd'hui, que les pouvoirs publics « ne font pas assez pour les plus démunis », contre 62% il y a trois ans. Selon le CREDOC (116) en 1981, 53% des Français interrogés réclamaient une plus grande implication de la collectivité dans la prise en charge de l'exclusion. Aujourd'hui, ils sont 65,3% à estimer que l'Etat doit intervenir. Cette **demande à l'égard de l'Etat** (117) est plus forte dans les milieux modestes ou confrontés au chômage, mais l'évolution a été plus rapide, ces dernières années, dans les catégories aisées. Cette attente n'est d'ailleurs pas sans lien avec la croissance du nombre de Français en contact avec des bénéficiaires du RMI : 45% d'entre eux déclarent connaître un Rmiste dans leur entourage proche. De fait, nos concitoyens considèrent aujourd'hui la lutte contre la pauvreté comme **prioritaire**, attendant que la collectivité accroisse son aide envers les plus démunis. Le RMI, lui-même, malgré la formulation de quelques critiques, suscite une **adhésion croissante** dans la population, signe de la remontée des valeurs de solidarité. Presque les deux tiers de la population (61%) s'accordent à penser que le niveau du RMI est aujourd'hui insuffisant. Ce jugement mérite d'autant plus d'attention que les Français fournissent une estimation du montant versé proche de la réalité. Une majorité croissante de Français (62%, contre 57% il y a un an) considèrent que le RMI peut donner « le coup de pouce » nécessaire pour s'en sortir. Ceux qui partagent cette opinion sont plus souvent les jeunes, notamment les femmes de moins de 25 ans, les chômeurs, les employés, les chargés de familles nombreuses et les Parisiens. Mais, dans tous les groupes, ce jugement est maintenant majoritaire, signe d'une plus grande acceptation de l'idée de solidarité envers les plus démunis.

Didier Lapeyronnie souligne (118) que les politiques sociales sont profondément marquées par la **double volonté de combler le fossé entre les inclus et les exclus, et en même temps de rétablir un sens moral chez les marginalisés** par l'institution d'une contrepartie à l'aide reçue. Il s'agit d'éviter de tomber dans l'assistance généralisée qui, dans une telle vision, est nécessairement corruptrice et dont les effets sont inverses à ceux recherchés : aider des individus enfermés dans la marginalité tendrait à conforter leur situation.

(112) *Options*, n°295, octobre 1995.
(113) Etude de l'INSEE avec le CREDES auprès de 12 649 adultes de 16 à 59 ans, dans le cadre de l'enquête nationale sur la santé et les soins médicaux de 1991-1992.
(114) Cf. *Libération*, 15 mars 1996.
(115) *Consommation et Modes de vie*, n°107, CREDOC, avril 1996. Voir aussi Georges Hatchuel, « Prestations sociales, allocations familiales et RMI », Collection des Rapports du CREDOC, n°167, décembre 1995.
(116) Cf. *Options*, n°319, 2 décembre 1996.
(117) *Consommation et Modes de vie*, n°107, op. cit.
(118) *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, op. cit.

Roger Bertaux explique (119) que les **travailleurs sociaux** pratiquent dans la majorité des cas, une idéologie spontanée de l'acteur social. Le travail social est conçu comme devant autonomiser les usagers, les rendre acteurs de leur vie ; la relation à l'usager est pensée comme devant déboucher sur l'auto-prise en charge de l'usager par lui-même. **Les travailleurs sociaux et plus largement les spécialistes de la gestion du social ont en effet souvent une vision idéaliste, une vision simplifiée, une vision consensuelle de l'autonomie**. Vision idéaliste en ce sens que leur démarche ignore souvent les conditions de possibilité de l'autonomie, à savoir la possession de ressources matérielles ou scolaires... Vision simplifiée, en ce sens que la démarche de l'autonomisation est souvent pensée comme allant de soi, et du coup devient un impératif moral qui, s'il n'est pas respecté par l'usager, entraîne toutes les stigmatisations. Vision consensuelle, en ce sens que la dimension de l'opposition est totalement ignorée. Dans la manière fréquente des travailleurs sociaux de se penser comme un pont entre le monde normal et la marge, le **conflit** ne peut apparaître souvent que comme un obstacle au rapprochement des extrêmes, alors que fondamentalement il est **affirmation de l'autonomie, passage obligé entre la vie aliénée et la maîtrise du destin individuel**.

53% des Français interrogés (120), contre 46, **ont peur de devenir, un jour, un exclu**, 12% (contre 86) ont le sentiment d'être exclus. A l'égard des exclus, 43% des sondés **se déclarent prêts à les aider**, 37% éprouvent de la **sympathie** et 15% demeurent méfiants. Les mesures qui paraissent les plus efficaces pour lutter contre l'exclusion sont : la réquisition des logements vides (63%), l'extension de la Sécurité sociale à ceux qui n'en bénéficient pas (34%), le refus de toute expulsion sans proposition de relogement (31%), l'augmentation des minima sociaux (27%) et l'extension du RMI aux moins de 25 ans (25%). Toujours pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, les sondés font massivement confiance à l'hôpital, aux services médicaux (78%), aux travailleurs et services sociaux (73%), à l'école (68%), aux **associations** d'aide aux exclus (64%) et aux maires (64%). **Ils ne font pas confiance aux organisations syndicales (54%) ni aux chefs d'entreprise** (63%) et ont un avis partagé sur le gouvernement d'Alain Juppé (44% lui font confiance, contre 41). Le baromètre de la **solidarité** du CCFD montre que le niveau de préoccupations des Français face à ces problèmes est demeuré stable depuis l'enquête réalisée fin 1994.

La COFREMCA enregistre (121) aussi une **augmentation de la sensibilité à l'exclusion sociale**. En dépit de niveaux déjà élevés, on voit encore progresser la sensibilité aux situations de désinsertion. Cette sensibilité est couplée avec une **attente de plus de solidarité collective**. Le désir de réduire les différences de vie entre les gens se stabilise en position haute après une nette progression ces trois dernières années. La COFREMCA note le reflux régulier d'un rejet des étrangers, néanmoins majoritaire. En effet, il s'agit d'une acceptation conditionnelle : on valorise la diversité, certes, mais la diversité intégrée.

Une enquête de la SOFRES montre (122) qu'à la question « vous arrive-t-il de craindre pour vous-même et vos proches de tomber dans la pauvreté : souvent, de temps à autre, rarement ou jamais ? », les « souvent » et « de temps à autre » passent de 53% en novembre 1992 à 60% en août 1996, alors que les « rarement » et « jamais » passent de 45% à 39%. 74% considèrent que, d'une façon générale, la société française se préoccupe « peu » ou « pas du tout » de la situation des pauvres.

77% des Français interrogés (123) sont opposés à une éventuelle suppression du RMI, dont 44% « tout à fait opposés ». 20% seraient favorables à une telle mesure (dont 6% « tout à fait »). Les réponses **varient peu selon la couleur politique** (80% des sympathisants de gauche opposés à sa suppression, contre 70% de droite).

L'**indemnisation de « tous » les demandeurs d'emploi** (124) est approuvée (76%), avec en contrepartie la justification de recherche d'emploi (95%). 72% des personnes interrogées seraient d'accord pour « supprimer les allocations » des chômeurs qui, après plusieurs mois, refusent « un emploi moins qualifié et moins rémunéré ». S'il faut réformer les allocations familiales (125), le versement en fonction des revenus (73%) est largement préféré à la fiscalisation (21%). 83% considèrent (126) que le

(119) *Pauvres et marginaux dans la société française. Quelques figures historiques des rapports entre les pauvres, les marginaux et la société française*, Presses Universitaires de Nancy, 1994.
(120) Sondage CSA, septembre 1995, auprès de 1003 individus âgés de 18 ans et plus, *La Rue*-FNARS, octobre 1995.
(121) *Synthèse 3SC*, COFREMCA, novembre 1995.
(122) Sondage SOFRES, réalisé du 28 au 30 août 1996, auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes de 18 ans et plus ; *Messages du Secours catholique*, n°496, octobre 1996.
(123) Sondage Louis Harris, septembre 1995, auprès de 1001 personnes de 18 ans et plus ; *Votre Dimanche*, 17 septembre 1995.
(124) Sondage CREDOC, fin décembre 1994-début janvier 1995, auprès de 2005 personnes de 18 ans et plus, pour le ministère du Travail ; *Les Echos*, 3 juillet 1995.
(125) Sondage IFOP ; *Pélerin Magazine*, 3 mai 1996.
(126) Sondage CSA ; *Reader's Digest*, novembre 1995.

RMI est une bonne chose ; en même temps une majorité estime qu'il est nécessaire de **mieux contrôler son attribution**.

Avec l'allongement de la scolarité, les difficultés liées à l'emploi des jeunes et l'évolution de la pauvreté, la **solidarité familiale** est mise à contribution (127). Celle-ci donne lieu à des transferts monétaires entre ménages, qui redistribuent 3 à 4% du revenu des ménages. Les principaux bénéficiaires sont les jeunes, d'où une réduction sensible des écarts entre générations. Certains ménages ayant de faibles ressources échappent à la pauvreté grâce à leur famille.

Les catégories de **population en difficulté** qui ont le plus besoin d'aide en France aujourd'hui sont (128) les sans domicile fixe (36%) et les chômeurs (31%), devant les enfants (12%), les handicapés (9%), les personnes âgées (5%), les femmes seules (4%) et les immigrés (1%). 54% contre 42 pensent que la situation des personnes âgées en difficulté ne s'est pas améliorée ces dernières années. Pour leur venir en aide, 43% font personnellement **confiance aux municipalités**, 36% à **l'initiative de chacun**, 35% aux **associations** humanitaires, 15% au gouvernement et 12% aux paroisses. 71% considèrent que le **rôle des associations humanitaires devient de plus en plus important**, 22% que l'Etat a fait beaucoup de choses ces dernières années pour améliorer leur situation et que le rôle des associations est donc moins important. Dans notre société, les personnes âgées ont un **rôle important à jouer** pour maintenir les liens familiaux (96%), transmettre les valeurs morales (92%), renforcer la solidarité (80%) et aider financièrement leur descendance (78%).

En matière d'humanitaire, Edith Archambault et Judith Boumendil montrent (129) que **les dons et le bénévolat ont fortement progressé entre 1990 et 1993** : le nombre de donneurs est passé de 43% environ à 50% de la population adulte. Le montant total des dons des Français s'élèverait à 14,3 milliards de francs en 1993, en progression de 50% par rapport à 1990. Ils ne représentent cependant que 0,3% du revenu disponible des ménages. Quant au bénévolat, il couvrirait l'équivalent de 800 000 emplois à plein temps. L'augmentation de la générosité est liée autant à la perception du risque qu'à des raisons plus prosaïques : meilleures techniques marketing des associations, rôles des shows caritatifs,... Cependant, des tendances lourdes se dégageraient : l'augmentation des inégalités et la montée des situations d'exclusion ont probablement provoqué une certaine prise de conscience d'une partie des Français sur les limites de l'intervention publique et de la **nécessité d'une participation personnelle**. Les dons vont essentiellement au secteur de la santé (24%), puis aux églises et associations confessionnelles (21,4%) puis aux services sociaux et associations caritatives. L'aide internationale (10,6%) précède de peu l'éducation et la recherche (9,8%) et fortement la culture et les loisirs (6,6%). Ce dernier secteur est en revanche le plus fort du point de vue des bénévoles (48%).

Georges Hatchuel souligne (130) le mouvement de retour des **opinions favorables aux politiques de distribution sociale, en particulier celles destinées aux plus démunis continue sa progression**, signe de la volonté de réconciliation entre individualisme et humanitaire : 65% des Français estiment aujourd'hui que la prise en charge des familles défavorisées permet à ces dernières de vivre, plutôt qu'elle ne leur enlève le sens des responsabilités. On voit là l'esquisse d'un retour de la notion de « partage », l'une de celles susceptibles de redonner un sens aux valeurs collectives autour desquelles pourraient peut-être se tisser de nouveaux liens sociaux.

L'esprit de solidarité apparaît aussi lorsqu'en moyenne 60% des Français interrogés (131) régulièrement entre début 1990 et début 1996 estiment qu'il n'est **pas normal qu'EDF coupe le courant aux personnes qui ne payent pas leurs factures d'électricité**. En moyenne, pendant cette même période, plus de 70% des interviewés considèrent que les gens qui font l'objet de coupures sont surtout des personnes qui n'ont réellement pas les moyens de payer. Environ 68% des Français considèrent que c'est le rôle des services sociaux de prendre en charge les factures d'électricité des personnes en difficulté financière et 31% qu'EDF, étant un service public, devrait les prendre en charge.

Georges Hatchuel indique (132) que, selon les enquêtes du CREDOC, les rémunérations élevées apparaissent de plus en plus comme une juste contrepartie des responsabilités exercées dans la production des richesses, même si, en 1993, un début d'inflexion en sens inverse s'est dessiné. Les **différences** auxquelles le gouvernement doit s'attaquer en priorité (133) sont celles **qui séparent les hauts et les**

(127) *INSEE PREMIERE*, n°441, INSEE, 1996.
(128) Sondage Louis Harris, mars 1996 ; *La Croix*, 29 avril 1996.
(129) Cf. *Panoramiques*, n°24, 1er trimestre 1996, consacré à « Les ambiguïtés de l'humanitaire ». Les enquêtes sur les années 1990 et 1993 ont été effectuées à la demande de la Fondation de France auprès de 2000 personnes.
(130) « Etat de l'opinion : réconcilier individualisme et solidarité », *L'état de la France 96-97*, op. cit.
(131) Enquête CREDOC, auprès de 2000 personnes, Rapport « Thème énergie », François Gros, mars 1996.
(132) « Etat de l'opinion Réconcilier individualisme et solidarité », *L'état de la France 96-97*, op. cit.
(133) Sondage CSA, septembre 1995, auprès de 1002 personnes ; *Infomatin*, 18 septembre 1995.

bas salaires (55%) bien plus que celles relatives aux fonctionnaires et aux salariés du privé (19%) ou celles concernant les revenus du capital et ceux du travail (20%).

Les raisons qui expliquent la **tendance des Français à consacrer moins d'argent** aux associations médicales et humanitaires sont (134) une plus grande faiblesse de moyens (46%), trop de sollicitations (44%), une **moindre confiance dans les associations** (37%) et des **doutes quant à l'utilisation** qui sera faite de leurs dons (33%). Par ailleurs, ils **apportent un soutien plus direct à un proche**, un ami dans le besoin, ou sont inquiets pour l'avenir et préfèrent épargner par précaution.

Solidarité et entreprises

Pour Jean-Baptiste de Foucauld (135), on ne lutte pas contre l'exclusion comme on lutte contre l'exploitation. On peut réduire l'exploitation en organisant des rapports de force différents, en utilisant les leviers du pouvoir, par la loi et le droit. En matière d'exclusion, ces instruments sont peu opérationnels. Plus exactement, ils n'agissent que sur les symptômes, non sur les causes. Pour agir sur les causes, il faut une **conjonction d'initiatives** (pour **fournir de l'activité utile** à des personnes qui en sont privées), de coopération (entre inclus et exclus), d'écoute et de dialogue (parfois conflictuel) et de discipline librement consentie (de part et d'autre). En un mot, la composante éthique et relationnelle est essentielle dans la lutte contre l'exclusion. Toutefois, l'exploitation et l'exclusion se renforcent mutuellement, et il faut conjuguer les deux combats et non substituer l'un à l'autre. Mais cette composante relationnelle porte en elle-même sa propre difficulté. Car l'exclusion de l'autre est la figure extériorisée de la part exclue que chacun porte en soi, sous des formes variées, et dont le contact douloureux est le plus souvent évité ou masqué dans diverses stratégies de surinvestissement compensatrices. C'est pourtant par cette part maudite qu'une sympathie est possible. L'enjeu aujourd'hui est de parvenir à articuler simultanément **plusieurs actions de type différent et d'horizon d'efficacité variable**, portant à la fois sur la collectivité, sur les acteurs économiques et sociaux, sur les individus et les comportements, en vue de construire progressivement un autre modèle de développement. Il s'agit de construire du systémique **pour que chacun soit intégré dans la société**, sans que cela dépende du comportement altruiste des autres. L'intérêt pour autrui est nécessaire pour amorcer de nouvelles régulations. Mais celles-ci doivent faire l'objet d'une construction sociale assurant l'universalité des droits, et notamment le **droit au travail**.

Alain Mamou-Mani souligne (136) que l'**évolution d'une entreprise** est fondée sur de nouvelles données, plus qualitatives, comme les efforts faits par les entreprises dans différents domaines, la préservation de l'environnement, la coopération avec les pays du tiers monde, les questions sociales ou la lutte contre l'exclusion. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, de nombreux investisseurs passent au peigne fin les activités des entreprises pour vérifier si elles sont bien conformes à l'image que les firmes cherchent à donner d'elles-mêmes ainsi qu'à un certain nombre de valeurs morales. De l'autre côté de l'Atlantique, l'« **investissement socialement responsable** » prend chaque jour une importance croissante. La France suivra-t-elle le même chemin ? En France, si l'épargne salariale se monte à 118 milliards de francs, les **fonds communs de placement éthique** orientés vers la lutte contre l'exclusion, pour le développement local ou pour des projets d'aide aux pays pauvres représentent un peu moins de trois milliards de francs. Pourtant, les industriels français n'auraient pas à rougir de leur *best practices* (actions exemplaires). Jusqu'à présent cependant, ces dernières sont restées d'ordre interne et **ne rejaillissent pas sur la valorisation boursière des entreprises**. Mieux encore, les discours dominants des dirigeants les passent sous silence pour ne mentionner que le seul aspect financier des performances des entreprises. La polémique récente qui a opposé le président de la République, Jacques Chirac, et le CNPF sur le thème « L'entreprise citoyenne doit créer des emplois » a fait resurgir ce débat sur la place publique. Aujourd'hui, nombre de chefs d'entreprise se demandent **comment concilier** l'exigence de rentabilité des capitaux investis à laquelle ils sont soumis et leur devoir de responsabilité. Par exemple, le respect de la qualité des produits, celui de la qualité des services de l'entreprise ou encore l'attention portée à l'environnement, le souci des conditions de travail en interne et de l'insertion sociale en externe, l'attitude à l'égard du tiers monde, la relation avec la cité deviennent autant d'impératifs, qui, lorsqu'ils sont bien traités par l'entreprise, lui permettent de devenir le chouchou, tant de l'opinion et des consommateurs que de certains investisseurs et de ses partenaires. La bonne réputation n'est-elle pas un enjeu aussi crucial que la dernière ligne d'un bilan ? La valeur d'une entreprise ne doit pas attendre le nombre de ses années profitables. On voit apparaître depuis quelques années sur la

(134) Sondage IPSOS, juin-juillet 1995 ; *L'Express*, 5 octobre 1995.
(135) « Agir contre l'exclusion. Volonté et inventivité », *Projet*, n°247, op. cit.
(136) « Ali Baba et les quarantes valeurs. Morale, réputation et affaires », *Bulletin d'Information des Cadres*, n°31, Institut du Management, EDF-GDF 1996.

place financière française de nouvelles solutions de placements qui permettent de concilier rentabilité, éthique et générosité. Deux types de fonds coexistent : les fonds éthiques et les fonds de partage.

Dominique Schnapper considère (137) que les actions civiques de certaines entreprises, si elles souhaitables, sont restées jusqu'à présent **marginales**. Ce n'est pas dire pour autant qu'elles soient à négliger ni qu'on doive seulement les interpréter comme une forme raffinée de campagne publicitaire. Elles ont simplement une **valeur symbolique** qu'il ne faut ni sous-estimer ni sur-estimer.

Les salariés **soutiennent le mécénat d'entreprise**. 84% des salariés interrogés souhaitent (138) que leur entreprise participe à des actions de solidarité et 71% aimeraient **y être associés**. L'insertion professionnelle des personnes en difficulté (49%), suivie de l'insertion sociale des personnes démunies (20%) et de l'enfant en difficulté (10%) sont les principaux domaines d'action de solidarité pour lesquels ils souhaiteraient que leur entreprise se mobilise, devant les handicapés et le domaine de la santé (7% chacun), l'aide au tiers monde (2%) et l'aide aux personnes âgées (1%). 90% se disent prêts à **donner de leur temps**, 21% de l'argent. **Le mécénat de solidarité progresse** dans les grandes entreprises interrogées par IPSOS début septembre 1996. La moitié des cent entreprises interrogées disent entreprendre une action dans ce domaine, pour améliorer la situation sociale (79%) et leur propre image (77%), ou renforcer la cohésion interne (60%). Actions qui prennent la forme d'aide à l'insertion professionnelle (57%), de lutte contre l'exclusion (49%), d'aide à l'enfance (47%), d'aide au développement d'entreprises (34%).

La Fondation « Agir pour l'emploi » a recueilli environ 3,5 millions de francs depuis début 1996, de la part de plus de 15 000 agents d'EDF et de Gaz de France (139). Ce résultat, marque **une baisse par rapport à l'année dernière**. La fondation enregistre toutefois de meilleurs résultats que **la plupart des fonds de solidarité qui connaissent cette année une érosion très importante**.

Selon *Enerpresse* (140), la Fédération de l'Energie CGT a rappelé, dans un communiqué d'août 1996, sa proposition, émise il y a six mois, de voir « le 1% des recettes rémunérant les anciens actionnaires des entreprises électriques et gazières [...] mis à disposition des plus démunis afin d'aider à l'alimentation en gaz et électricité des ménages dans le besoin ». Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, a proposé en juillet 1996 d'affecter le « 1% EDF-GDF » à la lutte contre l'exclusion. Le rapport du Comité économique et social (141) préconise lui aussi que « soient affectées à la lutte contre l'exclusion les sommes dégagées par le 1% EDF-GDF ».

Insertion et décentralisation

A partir de l'exemple de la **loi sur le revenu minimum d'insertion** (RMI) votée le 1er décembre 1988, Serge Paugam se demande (142) si aujourd'hui la tradition de l'intervention étatique n'est pas au moins partiellement remise en question. Cette loi s'applique sur l'ensemble du territoire français et relève par conséquent de la solidarité nationale, mais en même temps, **elle exige des acteurs locaux qu'ils prennent en charge son volet essentiel, à savoir l'insertion**. Il ne s'agit pas seulement d'inciter les départements à prendre leurs responsabilités, mais bien de les obliger à développer leurs propres programmes en inscrivant annuellement dans un chapitre individualisé de leur budget un crédit pour le financement des actions destinées aux allocataires du RMI. Les limites de cette loi ont souvent été examinées. La plus souvent évoquée renvoie à la faiblesse des résultats en matière d'insertion professionnelle. Les données communiquées régulièrement par la Délégation interministérielle au RMI permettent de souligner les **fortes disparités départementales**. Le taux de croissance du nombre d'allocataires est inférieur à 10% dans certains départements, alors qu'il atteint 40% dans d'autres. Les dépenses d'insertion par allocataire peuvent varier de 5000 à 2000 francs. Le taux de signature de contrats d'insertion n'est que de 15% environ dans certains départements, alors que la moyenne nationale est de 47%. Il ne faudrait pas expliquer uniquement ces contrastes par la motivation des acteurs locaux, mais tenir compte aussi des différences démographiques, économiques et sociales des départements. Pour autant, **la conviction dans la recherche de solutions est loin d'être identique** sur l'ensemble du territoire. On observe même ici ou là un **renoncement presque total à agir** selon les modalités proposées dans la loi, ce qui ne cesse d'inquiéter ceux qui en ont la responsabilité à l'échelon national. Enfin, notons que l'application du RMI n'a pas été simple dans de

(137) « Les limites de l'expression "entreprise citoyenne" », *La Société en quête de Valeurs. Pour sortir de l'alternative entre scepticisme et dogmatisme*, Maxima-Laurent du Mesnil Editeur, 1996.
(138) Sondage SOFRES-Corporate réalisé en février-mars 1996, auprès de 964 salariés d'entreprises de plus de 200 personnes ; *CB News*, 15 avril 1996.
(139) La dépêche de l'agence d'information, n°1299, 6 août 1996, Direction de la communication EDF.
(140) Bulletin n°6631, 5 août 1996.
(141) *Aujourd'hui*, 10 décembre 1996.
(142) « Solidarité nationale et solidarité locale, La recherche d'un compromis », *Pouvoirs*, n°23, décembre 1994.

nombreux endroits en raison des **rivalités institutionnelles**, des conflits entre l'Etat et le département, entre ce dernier et les communes. L'inégalité des moyens engagés se traduit par une **inégalité des chances des allocataires** de s'insérer ou, tout au moins, d'améliorer leur situation, ce qui est contraire à l'esprit de la loi. En confiant la responsabilité de l'insertion aux collectivités locales, l'Etat **a pris le risque** de voir certains départements rechercher activement des solutions nouvelles et adaptées et d'autres, au contraire, se contenter d'une simple gestion administrative ou parfois même refuser tout simplement d'appliquer les textes. Ainsi, les deux aspects les plus novateurs du RMI, à savoir l'idée d'insertion en complément du versement d'une allocation minimale et la recherche d'une articulation entre l'intervention de l'Etat et celle des collectivités locales, auraient abouti à des **résultats médiocres**. Les équilibres entre les formes nationales et locales de solidarité ne sont pas encore entièrement trouvés. Les blocages actuels relèvent d'un véritable cercle vicieux. Il semble pourtant, en dépit de ces difficultés, que **les modes de régulation du lien social se transforment peu à peu**. L'Etat-providence n'est plus considéré aujourd'hui comme le principal réparateur de tous les dysfonctionnements sociaux. Les solutions passent de plus en plus par la **recherche de consensus locaux** sans pour autant remettre en question les principes de la solidarité nationale. Une des solutions pour accélérer les mutations en cours serait de **renforcer les mécanismes de l'évaluation** des politiques sociales à l'échelon local, aussi bien avant de lancer un programme que pour en connaître ensuite ses effets.

Pour Daniel Lenoir (143), l'idée d'**insertion** est probablement l'un des acquis majeurs des politiques sociales des années 1980, avec le retour des pauvres au centre de la question sociale, et le souci corrélatif de lutter contre les diverses formes d'exclusion. Elle a ainsi inspiré successivement les politiques d'emploi, notamment en direction des jeunes, puis celles de lutte contre la pauvreté, et avec, certes, bien des hésitations, celles visant l'intégration des immigrés. Centré sur la personne, l'effort d'insertion se traduit aussi dans une **approche territoriale des problèmes sociaux** : les bassins d'emploi comme échelon de définition des politiques de l'emploi et des parcours d'insertion proposés aux jeunes, les quartiers dans les banlieues avec la procédure de développement social des quartiers (DSQ), ou encore le ressort des commissions locales d'insertion pour l'accompagnement local des titulaires du RMI. Derrière toutes ces initiatives, c'est une nouvelle approche du social qui se met en place, même si son impact est encore limité par les problèmes de cohérence, notamment dans les découpages territoriaux, par des moyens souvent trop faibles, par des méthodes à mettre au point et des concurrences dommageables - notamment avec les collectivités territoriales depuis la décentralisation de l'aide sociale en 1983. Il s'agit bien d'une redéfinition du rôle de l'Etat et de son rapport à ses partenaires dans la gestion du social, autour de l'**idée générale de contractualisation**.

Daniel Lenoir montre (144) que c'est sur le plan de l'**insertion** que les résultats sont les plus difficiles à obtenir. Au début 1993, on estimait à deux tiers la proportion d'allocataires engagés dans un processus d'insertion, mais à un tiers seulement celle engagée dans un processus d'insertion professionnelle, dont la moitié (soit 15% du total) seulement dans un emploi. Même si elle est, pour les allocataires comme pour les responsables, les partenaires sociaux et l'opinion publique, la référence, l'insertion professionnelle reste donc très minoritaire. La difficulté à dégager des emplois adaptés à des personnes en général très peu qualifiées est ici en cause. Enfin, le dispositif institutionnel lui-même souffre de certaines carences : les conseils généraux, financeurs des programmes d'insertion, ont tardé à réagir face à une initiative venant de l'Etat, parfois interprétée comme une remise en cause des compétences qui leur avaient été attribuées à l'occasion de la décentralisation ; si les commissions locales d'insertion se sont révélées, à l'expérience, comme l'échelon le plus pertinent pour mobiliser les acteurs économiques et situer les actions d'insertion dans les caractéristiques des bassins d'emploi, elles sont souvent apparues souffrir d'un **manque de moyens** et, surtout, d'une **insuffisante implication** de certains acteurs locaux.

La lutte contre l'exclusion pèse sur les budgets municipaux (145). Les villes de plus de 30 000 habitants ont vu le nombre de dossiers de RMI instruits chaque année augmenter de 30% entre 1993 et 1994. **Les villes interviennent de plus en plus dans le domaine de l'insertion et de l'emploi**. Ainsi, 78% d'entre elles déclarent avoir procédé à une réorganisation de leurs services et embauché des gens spécifiques pour l'intégration des Rmistes. L'essentiel de l'effort porte sur les **jeunes** : en 1992, seulement trois villes sur cinq subventionnent une mission locale pour l'emploi. Elles le font presque toutes aujourd'hui. Sous la contrainte de la crise économique, les villes se sont donc massivement investies dans un domaine qui ressort, selon la loi, du département. **Le partenariat n'est pas sans poser de**

(143) « Politiques sociales : de la régulation au contrat ? », *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(144) « Le RMI, de l'évaluation à la prolongation », *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(145) Enquête de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) réalisée sur les interventions sociales des villes de plus de 30 000 habitants ; *La Tribune Desfossés*, 17 octobre 1995.

problèmes. Les cas de mise en harmonie des actions départementales et communales restent l'exception. Pour l'essentiel, chacun agit dans son coin.

Pour Michel Autès (146), **la décentralisation est une solution pour lutter contre l'exclusion**. Plutôt que de rechercher la clef d'un renouvellement du politique dans une reformulation du rôle de l'Etat, il semble plus pragmatique de le produire dans ce qui constitue le fondement même de la légitimité démocratique, c'est-à-dire dans le débat public, **au sein d'espaces publics de discussion**, où c'est dans l'exercice de la citoyenneté que se créent les conditions d'une légitimation de l'action politique. Renforcer d'abord la citoyenneté, plutôt que de tout attendre de l'Etat, revient à **créer les conditions d'une démocratie participative ancrée dans le local**. Et qui renoue ainsi avec une inspiration majeure de la décentralisation : rapprocher la décision du citoyen. Depuis 1983, on a compris qu'il ne s'agissait pas seulement d'une proximité géographique, mais d'une **proximité politique**. On peut en effet décentraliser l'Etat par clonage dans les départements. Deux exemples de tels dispositifs : les Commissions locales d'insertion, issues de la loi de 1988, ou les Comités de bassin d'emploi et de formation. Dans ces deux cas, les acteurs publics délibèrent avec les acteurs de la société civile, du monde de l'entreprise comme du monde associatif, et les conditions d'une participation des usagers sont même parfois rendues possibles. On peut aussi évoquer les expériences du Développement social urbain. Il faut que les **lieux d'élaboration de projets** existent, avec cette forme de légitimité, et non pas seulement comme des lieux de gestion et d'administration de politiques conçues en dehors d'eux. Ce qui impose de construire au niveau local un rapport politique qui mettrait ces dispositifs, conçus comme espaces publics d'élaboration de projets, **dans une relation de type législatif**, avec les instances élues localement : recréer la légitimité républicaine au niveau du local. Si cela semble un objectif difficile à atteindre, il est au moins possible, dans une première étape, de **renforcer les fonctions consultatives de telles instances**, en faisant de cette consultation une obligation. Etayé par des **démarches d'évaluation**, ce processus serait de nature à favoriser l'émergence de projets novateurs et mobilisateurs au niveau local. **En augmentant la transparence** de la décision publique, on recrée les conditions de la mobilisation du citoyen et son implication dans la démocratie locale. Si on prend l'exemple de l'insertion, on voit bien que la conception qui domine est celle d'un ensemble de parcours individuels, qui sont censés mener des individus depuis les zones d'exclusion jusqu'à l'emploi, de préférence à durée indéterminée et dans le secteur marchand. Celui qui a regardé un tant soit peu la réalité du terrain a pu mesurer l'écart entre ce modèle et les réalités quotidiennes de l'insertion. Ce modèle s'inspire de ces références implicites au travail intégrateur et au plein emploi. Il a les limites de sa légitimité : les choses ne se passent pas comme cela. Par conséquent, c'est bien en renforçant les acteurs qu'on peut créer un espace public **où s'élaboreront ces nouveaux modèles** : associations d'usagers, organisations de chômeurs, collectifs de toute nature qui se vouent à la représentation des exclus.

Selon Gilles Novarina (147), la politique de développement social urbain renoue avec la **nécessité d'une recomposition de l'action publique** et d'un **rôle spécifique de l'Etat** dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Les thèmes évoqués n'ont guère varié : approche globale, expérimentation, démarche de projet, intervention conjointe au niveau du quartier et de l'agglomération, implication des habitants, mixité sociale, contractualisation. Cette nécessité de recomposer l'action publique ne se donne plus comme objectif de favoriser une décentralisation des responsabilités au bénéfice des élus locaux, mais de réfléchir à la place de l'Etat et de ses administrations au niveau local. L'Etat doit, selon les évaluateurs de la politique de développement social urbain, devenir un « animateur » qui recherche des rapprochements inédits entre les points de vue sectoriels des acteurs et peut contribuer à inventer de nouvelles formes de solidarité. L'Etat doit donc être en mesure de réguler les concurrences qui existent en son sein entre les administrations d'une part, entre les corps professionnels de l'autre. C'est aussi un Etat qui réussit à imposer progressivement un **référentiel de solidarité** en lieu et place du référentiel marchand, et qui contribue par ce biais à souder un milieu d'action. Or **l'administration d'Etat reste un monde de concurrences**. Bon nombre de ces fonctionnaires continue à se positionner comme étant **au service des collectivités locales**, car les activités de conseil aux élus et de maîtrise d'œuvre des équipements communaux sont perçues comme **plus valorisantes** que celles de contrôle. L'administration territoriale s'est quant à elle structurée autour de tâches de pilotage de projets et **cherche dans le modèle de l'entreprise** les références propres à favoriser sa modernisation.

Dans ces conditions, pour Gilles Novarina, le milieu du développement social urbain réunit des personnes qui bien souvent occupent des **positions périphériques dans leurs institutions** : conseillers municipaux, sous-préfets à la ville soumis à une forte mobilité professionnelle, responsables de services habitat dans des directions départementales de l'Equipement où les « routiers » font encore la loi,

(146) « La décentralisation est une solution », *Pouvoir locaux*, n°23, décembre 1994.
(147) « Du cadre de vie au développement social urbain », *Le Courrier du CNRS*, n°82, 1996.

chefs de projets au statut contractuel précaire, intervenants sociaux,... Leur philosophie d'action emprunte aux militants du cadre de vie des années 1970 **l'idée que le quartier est un échelon privilégié** pour reconstruire une convivialité mise à mal par la concurrence marchande, et reprend à son compte bon nombre de thèses formulées par les théoriciens du développement local. Dans de nombreuses villes, la **coupure** est maintenue entre des grands projets d'urbanisme dont l'objectif est d'améliorer l'attractivité de la ville, et des interventions au niveau des quartiers qui visent à corriger des dysfonctionnements sociaux. La volonté de recomposition de l'action publique, qui est sous-jacente aux politiques de développement social urbain, ne rencontre qu'un **écho limité auprès des acteurs de la vie économique et sociale locale**. Le polycentrisme qui caractérise les contextes de décision est difficilement compatible avec la volonté d'un acteur d'acquérir une prééminence. Le pouvoir n'est plus lié à des positions institutionnelles, mais résulte de la **capacité à construire des coopérations** entre détenteurs de la puissance publique et possesseurs de ressources financières comme de moyens d'expertise. Si l'Etat ressent de plus en plus fréquemment la nécessité de mobiliser ses agents autour de grandes causes (la lutte contre l'exclusion et plus récemment le rééquilibrage du territoire), c'est qu'il voit **son rôle se banaliser**, qu'il tend de plus en plus à se comporter comme un acteur parmi d'autres de la négociation, et qu'il a **besoin en permanence de légitimer ses actions** aux yeux de la population.

Michel Péraldi souligne (148) que, des entreprises d'insertion aux régies de quartier et aux emplois précaires offerts par les institutions en marge de leurs actions, la **dynamique de requalification symbolique et physique** dont certains quartiers font l'objet génère aussi son **infraéconomie** propre, développant, quartier par quartier, un **milieu d'intermédiaires** issu des cités, mais installés entre deux mondes : celui des exclus parmi lesquels ils vivent, celui des nantis qu'ils secondent et dont ils partagent les valeurs et les codes moraux. Il ne fait aucun doute que cette infraéconomie ne génère qu'un **volant étroit de petits boulots et de revenus précaires**. Elle **sanctionne un engagement militant** dans le tissu associatif, **plutôt qu'un réel accès à l'emploi**. Les bénéfices se traduisent plutôt en termes de **notabilisation** dans les cités et d'**accès aux réseaux** politiques et institutionnels. Analyser les modalités de déploiement de cette *middle class* mobilisée par l'action publique, son influence sur la vie des quartiers, son rôle dans les dynamiques des politiques et sociales à l'œuvre, peut constituer une manière de **réenvisager ces univers sociaux**, de l'intérieur, par les frontières sociales qui les traversent et les structurent, et non comme un monde uniforme, lissé par la misère. Il ne s'agit pas de nier les phénomènes de **pauvreté**, leur caractère massif. Au contraire même, car si l'on prend au sérieux l'ampleur des phénomènes de **« désaffiliation sociale »** en cours, il s'agit de les considérer aussi comme le lieu et l'occasion, pour ceux qui en sont victimes, d'un affranchissement radical des cadres normatifs, économiques et sociaux, réglant ce qui fut, sous la forme du pacte salarial, le paradigme dominant de ces trente dernières années. Mais plutôt que de considérer cet affranchissement comme facteur de troubles et de dysfonctions, il s'agit aussi de le voir comme **lieu social d'initiatives et d'aventures individuelles et collectives** qui s'en nourrissent autant qu'elles le subissent, et d'être **attentif aux dérangements comme aux arrangements** par lesquels s'expérimentent et s'inventent là de **nouvelles formes sociales**.

Pour Georges Decourt et Philippe Blancher (149), les phénomènes d'**exclusion sociale** caractérisent un ensemble de risques non couverts et souvent mal identifiés. Les observateurs s'accordent à dire que le système français de protection sociale est **parvenu à freiner l'exclusion** par rapport à d'autres pays et que le traitement de l'urgence sociale par des systèmes d'aide est performant, sans doute en raison de l'**inacceptabilité des situations de détresse par l'opinion publique**. On constate que l'efficacité préventive des politiques générales ne peut être mesurée avec rigueur ; les systèmes d'alerte ne sont pas assez fins pour fonctionner à temps et, le seraient-ils, il n'est pas certain qu'ils seraient entendus ; la réhabilitation sociale, appelée insertion, dépend de tellement de facteurs qu'elle semble aujourd'hui en échec. **De fait, on gère non pas les risques sociaux, mais les sinistres sociaux** : on intervient une fois le risque réalisé par le biais de procédures d'assistance. Jusque-là l'efficacité de la gestion des risques sociaux en France venait de ce qu'elle combinait des logiques où se mariaient des procédures d'assurance et d'assistance, d'obligation et de volontariat. En stricte **logique de marché**, on ne parle de risque que lorsqu'il devient un produit d'assurance. Le reste relève de l'assistance. Si l'on ne dispose pas de données suffisantes pour calculer un risque ou si sa garantie se révèle trop coûteuse, comme le risque de perdre son emploi pour certaines catégories de personnes, il n'est pas assurable par le marché. Si une société juge inacceptable tel ou tel risque, elle peut se doter de dispositifs en reconnaissant là un droit social. Cette **logique du droit** repose donc sur un contrat social, celui de citoyens qui s'entendent à un moment donné de leur histoire commune sur la nécessité d'accorder les mêmes possibilités à toutes les personnes se trouvant dans la même situation. Les procédures pour garantir ce droit

(148) « Vivre et survivre aux abords des villes », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.
(149) « Assurances et exclusion sociale dans la ville », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.

peuvent être assurantielles ou assistantielles. Pour compenser la discrimination dont sont victimes ces personnes et d'autres, on a créé des dispositifs spécifiques par « discrimination positive », avec ce paradoxe : risquer de renforcer l'exclusion des personnes secourues en **les stigmatisant davantage**. C'est pourquoi certains préfèrent des **dispositifs de droit ouverts à tous, avec un accompagnement social** pour les personnes socialement les plus en difficulté. Cette logique du droit, dans des situations de grande précarité, suppose à la fois une **administration davantage personnalisée** et un **suivi social individualisé**. On retrouve aujourd'hui ce qui fut à l'origine de l'assurance des risques sociaux avec les sociétés de secours mutuels ou les mutuelles professionnelles : **une certaine logique du groupe**. On voit se multiplier des initiatives de solidarité locale : nouvel essor des actions mutualistes, associations de quartier pour l'assistance aux chômeurs, comités d'entreprise pour les ex-salariés retraités ou licenciés, appel aux liens communautaires, ethniques ou religieux,... Cette tendance, **si elle se transforme en repli sur le « groupe homogène » ne peut menacer à terme la solidarité** au sein de la « nation hétérogène ». Se situant dans la conception française du contrat social, qui suppose la mise en oeuvre de principes d'égalité et de solidarité, **ces trois logiques devraient mieux se compléter et s'imbriquer** dans la gestion des risques sociaux, avec leurs avantages et leurs inconvénients. La logique de marché repose sur l'équilibre primes-prestations mais, en sélectionnant risques assurables et ménages solvables, accentue la fracture sociale. La logique du droit veut assurer l'ensemble de la population sans discrimination, mais ce système où prélèvements obligatoires et dépenses à « guichet ouvert » déresponsabilisent les acteurs sociaux, où les plus démunis doivent être personnellement suivis, peut conduire vers un système d'assistance universelle. La logique du groupe renforce les liens mutuels par delà l'assurance des risques individuels mais, si elle aboutit au repli sur le groupe des semblables, elle favorisera la fragmentation sociale.

Le secteur des marchés publics représente 300 milliards de francs par an. Juridicisation-pénalisation des pratiques et insécurité juridique cohabitent encore. Le droit n'est pas encore né, dont la décentralisation a créé le besoin, pour le meilleur cette fois : depuis 1993, l'un des moyens dont disposent les maires dans la lutte contre le chômage - qui ne relève pas juridiquement de leurs compétences -, est d'**instaurer une clause d'insertion dans les appels d'offre** qu'ils lancent auprès des entreprises pour leurs marchés publics (150). Or cette clause du « mieux-disant social » n'est pas mentionnée dans le code des marchés publics et fait office de **critère additionnel** afin de ne pas dénaturer la commande publique (il ne peut être pris en compte qu'une fois les conditions de prix des prestations, de coût d'utilisation, de valeur technique et de délai d'exécution remplies par les entreprises). Entre octobre 1995 et janvier 1996, l'Association des maires de France a réalisé une enquête sans précédent auprès des communes de plus de 10 000 habitants (ayant fait l'objet d'opérations au titre du DSQ ou des contrats de ville) sur l'utilisation de ce critère dans les procédures de passation des marchés publics. Elle révèle que le régime juridique actuel entrave son efficacité et se montre même dissuasif. Quelle que soit la taille de la commune, les maires, maîtres d'ouvrage, **seraient davantage disposés à recourir à une telle clause, si celle-ci devenait un critère à part entière**, au service de l'emploi et de l'insertion. L'ampleur du phénomène restait mal connue et le juge français n'a pas eu l'occasion d'intervenir en la matière. **73** villes sur 376 questionnaires **l'ont déjà utilisée**, visant à 64% les jeunes en difficulté et à 45% des chômeurs de longue durée, essentiellement dans le secteur du BTP. Plus de la moitié de ces villes ont rencontré (au moins une fois) des difficultés, dans le contrôle du respect des engagements et le suivi du contrat notamment (trois villes mentionnent le contrôle de légalité ou la contestation d'entreprises évincées). Parmi les villes ne l'ayant jamais utilisée, 50% ne l'ont jamais envisagée par méconnaissance, en raison de l'incertitude juridique de la formule (44%), ou encore pour éviter la mise en cause (25%).

Les collectivités locales sont **de plus en plus réticentes à confier à des associations loi 1901 la responsabilité de certains services publics**. Il s'agit d'un **renversement de tendance** par rapport à ces dernières années (151). Selon une étude du Forum pour la gestion des villes, 61% des collectivités locales interrogées envisagent une **reprise en gestion directe** des activités exercées par des associations paramunicipales et, plus largement, 78% prévoient de réviser les statuts de ces associations. En effet, le contrôle était jusque là faible : si 64% disent exercer un contrôle de gestion à l'égard des associations, 67% reconnaissent ne pas faire auditer ces structures. 56% sont d'ailleurs incapables d'indiquer le montant global des aides en nature accordées, et seules 26% cherchent à évaluer l'action des associations. Pour améliorer leur visibilité, les collectivités disent vouloir privilégier le **conventionnement** (85%) et renforcer les procédures de contrôle de gestion (58%) et d'audit (30%).

(150) *Pouvoir locaux*, n°29, juin 1996.
(151) *Les Echos*, 2 octobre 1996.

Changements de comportement des consommateurs

De nombreuses études publiées ces derniers mois, en particulier celles du CREDOC (152), montrent que **les consommateurs changent leurs comportements**. Ils sont plus prudents dans leurs achats, à la fois dans le domaine des biens durables qu'ils renouvellent moins vite, et dans leurs achats courants. Pour Robert Rochefort, si au cours des années 1980, la **composante symbolique** de la consommation a fortement augmenté et si, pour stimuler des marchés potentiellement saturés et se démarquer des produits concurrents, les industriels ont **décalé encore davantage l'objet de consommation de sa « valeur d'usage »** pour accentuer sa fonction de « signe social » et le **passage d'une logique d'équipement semi-collective à une logique de consommation individuelle**, il en va tout autrement au début de la décennie 1990. Il y a eu **changement dans la nature même du comportement du consommateur**. Il résulte de deux évolutions de fond apparues dès la fin des années 1980. L'une est la conséquence de l'amplification des peurs et des incertitudes, l'autre a trait à un **épuisement de l'attrait** pour les produits nouveaux accordant toujours davantage d'importance à des caractéristiques superficielles et artificielles d'images et de modes. Bien entendu, ces deux évolutions sont intimement liées. Le changement assez brutal des valeurs porteuses de la société a heurté de plein fouet la logique de développement de la consommation. L'individualisme exacerbé des années 1980, parfaitement adapté à la segmentation excessive des marchés, à la prolifération des références, à une obsolescence forcée par une course à l'innovation souvent factice, est sévèrement remis en cause. La concurrence intense entre les individus supposait que ceux-ci acceptent de prendre des risques, or **la perception d'un contexte global fait de peurs et d'incertitudes inhibe plus qu'elle ne stimule l'action**. Sans disparaître, la demande « immatérielle » des consommateurs a alors fait volte-face. Elle se porte sur un **besoin de « ré-assurance globale »** qui s'incarne, par exemple, dans la sensibilisation aux thèmes de l'écologie et de la santé. Ce qui est **durable** est préféré à ce qui est éphémère, ce qui est **simple** à ce qui est sophistiqué, ce qui est **naturel** à ce qui est artificiel. Mais l'acte d'achat semble destiné à demeurer encore longtemps ce qu'il est devenu : l'**une des toutes premières formes de socialisation**. L'élargissement constant - dans les modes de vie - de la sphère marchande au détriment de l'espace privé est incontestablement une tendance de long terme qui n'est pas remise en cause. Rien cependant n'empêche de voir, dans les hésitations nouvelles du consommateur, le signe d'une certaine maturité, le désir de mettre en harmonie ses pratiques économiques et ses préoccupations plus fondamentales. Le temps des inquiétudes pourrait déboucher sur celui des **responsabilités**.

Pour Bernard Cova (153) le ralentissement de la consommation des ménages - voire la « déconsommation » - ne résulte pas seulement de la conjoncture économique. Il pourrait s'expliquer plus fondamentalement par un juste retour de balancier, un **« courant de rébellion » contre la société de consommation et l'accumulation d'objets isolant l'individu**, l'émergence d'une demande de lien social plus que de biens. Alors que la décennie 1980 avait porté au pinacle les notions de réalisation individuelle et de libération de toutes les contraintes familiales et sociales, la décennie 1990 montre des signes importants de retour de la communauté et de la famille. Lorsque nos contemporains parlent du sens de leur vie, c'est de plus en plus du sens qu'ils peuvent donner à leurs relations réciproques dont ils parlent, du sens social, et non du sens de leur trajectoire individuelle. Aujourd'hui, comme une des conséquences de la crise du lien social, l'**imaginaire de déconsommation** représente peut-être le signal d'une crise profonde de l'individu qui n'a pas totalement renoncé à satisfaire son sentiment de communauté **de manière directe**, et **non de manière compensatoire au travers des produits et services** de plus en plus virtuels de la société de consommation. Ainsi, l'imaginaire de déconsommation, à son niveau structurel, et non à son niveau passager, pourrait être lié à la recherche de la satisfaction de ce sentiment de communauté dont les deux modalités seraient : le rejet de la satisfaction virtuelle au travers de l'achat renouvelé de « nouveau » qui a perdu une grande partie de son sens avec l'écroulement du mythe moderne du progrès ; la recherche de la satisfaction directe au travers de l'émotion partagée avec d'autres, non en consommant comme eux par un processus de mimétisme symbolique, mais en « étant » avec eux, en vivant des expériences avec eux, en partageant des sensations et non seulement des marques. La personne semble alors chercher moins dans la consommation un moyen direct de donner un sens à sa vie, en se libérant des autres, qu'**un moyen de se lier aux autres** dans le cadre d'une ou plusieurs communautés de référence. Communautés qui, elles, vont lui permettre de donner un sens à sa vie. Le système de consommation n'est alors pas plus perçu comme premier et se servant du lien social, mais comme second et au service du lien social : **le lien importe plus que le bien**.

(152) Cf. *Electricité et sociétés*, n°11, septembre 1993 ; On se reportera à Robert Rochefort, *La société des consommateurs*, Editions Odile Jacob, 1995.
(153) « Rebondissement ou mutation du système de consommation », *Futuribles*, n°214, novembre 1996.

Pour Jean-Pierre Dautun (154) ce qui est pris pour un ralentissement de la consommation qui n'attendrait que la reprise économique pour repartir est bien plus compréhensible si on le lit en termes de désenchantement envers les pouvoirs (symboliques) fonciers de la consommation et **en termes de rancoeur et de riposte envers la consommation** comme mirage fallacieux, désormais dépassé comme raison gratifiante d'agir et même de vivre. Le **pillage** ou le **vandalisme** : modèles de la nouvelle logique d'expression. Autres formes de la même riposte, version violente et déculturée, le pillage ou le vandalisme ne sont pas la forme actuelle des vieux mots d'ordre de « récupération personnelle », la forme concrète et tactique d'une stratégie de subversion : ils sont la forme immédiate d'une absence de stratégie ; une rébellion, pulsionnelle. On ne pille pas par convoitise de la consommation, mais par dérision. Au lieu d'en confirmer la valeur, le pillage marque la décadence de son prestige, la volonté de détruire le rêve des autres, d'**exclure les exclueurs**. On ne convoite pas ce que la consommation propose, on fait dérailler le programme, l'organisation, les processus qu'elle suppose. Le « sous-discours » du pillage n'est pas la misère, c'est la riposte du court-circuit à l'orgueil du circuit. Le caractère non structuré de ces formes de pulsion se confirme dans tous leurs aspects. Local, aléatoire.

Selon Gérard Mermet (155), dans les **choix de consommation**, le « besoin de souffler » et le réalisme remplacent le rêve, et le fond prévaut sur la forme. Après les années 1980, qui furent dans beaucoup de domaines celles des excès, le « **juste milieu** » apparaît comme le meilleur choix. L'envie de paraître s'estompe au profit de la volonté d'être et d'affirmer sa propre identité. La possession d'objets et de biens d'équipement est moins importante et moins valorisante, surtout si ceux-ci ne contribuent pas à donner un sens à la vie. Beaucoup d'individus résistent à la tentation d'accumuler les objets et les attributs de la modernité. Ce besoin de **dépouillement** se traduit dans la mode actuelle des produits transparents, légers, sans additifs, etc. **Le retrait social volontaire** est l'autre facette du retrait involontaire produit par l'exclusion. Devant l'offre souvent pléthorique et les multiples sollicitations dont ils sont l'objet, les consommateurs sont **de plus en plus nombreux à résister**. Ils résistent aux produits, à la publicité et aux promotions, comme ils résistent aux modes et aux normes que l'on tente de leur imposer. Dans beaucoup de domaines la saturation a été atteinte. En particulier, pour de nombreux biens d'équipement. Les Français sont aujourd'hui conscients que ces achats de renouvellement ou de multi-équipement peuvent **être différés dans le temps**, ce qui permet une économie substantielle sans que cela occasionne un véritable déficit d'usage. L'**indépendance d'esprit** s'est beaucoup développée. Cette évolution est très apparente dans les modes de vie. L'hégémonie des marques est aussi beaucoup moins forte. De même, le zapping est une manifestation de l'éclectisme croissant des individus qui veulent faire des expériences, profiter des opportunités, « gérer » les dépenses des ménages. Elle a été favorisée par l'accroissement de l'offre, avec notamment la guerre des prix. Elle traduit le souci d'optimiser ses achats en profitant des opportunités diverses. Le prix n'a de sens qu'associé à la perception que s'est forgée l'acheteur potentiel de la valeur du produit, du bien d'équipement ou du service qu'il envisage de se procurer. Cette valeur est constituée pour partie de l'usage (efficacité, facilité d'utilisation,...) mais aussi de la façon dont le produit a été fabriqué (aspects écologiques), de l'image de l'entreprise qui le commercialise... Le rapport qualité/prix est donc en réalité un **rapport valeur/prix**. Les « valeurs ajoutées » ne sont plus seulement économiques. Les garanties, facilités de paiement et services entrent en ligne de compte dans les choix. On observe parallèlement que **le poids des femmes dans les décisions de consommation s'accroît**. Les entreprises commencent à prendre en compte cette évolution majeure. La sécurité, la praticité et la simplicité reprennent leur droits dans la conception des produits. La conséquence est que les catégories d'acheteurs sont devenues **transversales** ; elles ne peuvent plus être segmentées selon les critères traditionnels. Seuls les modes de vie et les systèmes de valeurs sont prédictifs des choix en matière de consommation. Les consommateurs n'hésitent plus à s'exprimer lorsqu'ils ne sont pas satisfaits. Ils écrivent pour **se plaindre** (la SNCF reçoit environ 80 000 lettres de réclamation par an). Ils bannissent à titre individuel des produits et parfois vont jusqu'au boycott collectif. Les associations de défense sont de plus en plus actives et professionnelles. 83% des **actions intentées en justice** en 1993 ont abouti au versement de dommages et intérêts. Le nombre des affaires de ce type portées devant les tribunaux s'accroît fortement : en 1993, trois fois plus qu'en 1988.

Lorsqu'ils font des achats (156), les consommateurs cherchent avant tout des produits d'utilisation simple (70%), de préférence français ou européens (56%), et respectueux de l'environnement (53%). 57% estiment que **le fait que les produits soient à la pointe des évolutions technologiques n'a pas ou peu d'importance**.

(154) « La crise du sens contaminé. Aperçu sur les processus négligés des mutations contemporaines et prochaines des significations », *La France en prospectives*, op. cit.
(155) *Tendances 1996 le nouveau consommateur*, Larousse, 1996.
(156) Sondage CETELEM (échantillon non indiqué), octobre 1995.

Pistes de réflexion et d'orientation

EDF se doit de prendre en compte la montée générale de l'inquiétude et du pessimisme quant à l'avenir, de la crainte du chômage et de la précarité. Sans prétendre inverser seuls le cours de choses, il faudrait répondre à la demande de « sens » et mettre l'accent sur ce qui peut contribuer à redonner des « points de repères », des « points d'ancrage » aussi bien à l'externe qu'à l'interne : notre identité, nos valeurs, la vision de notre avenir, nos forces, ce qui nous rassemble.

La mise en cause des « élites » devrait nous inciter à une certaine « modestie », à être plus à l'écoute, davantage partenaires.

De même, il faut prendre en compte la montée des valeurs de citoyenneté, d'autonomie, de respect de la personne, d'intégration de la richesse des différences et de responsabilisation - individuelle et collective - des acteurs.

Il faudrait également veiller à ne pas apparaître à contre-courant face au reflux de l'adhésion aux thèmes du libéralisme économique et répondre aux demandes d'hybridation entre public, privé et non-monétaire.

Sans doute faut-il aussi davantage mettre l'accent sur la liaison entre local, national et européen-international, entre diversité et cohérence, entre le technico-économique et la complexité.

La sensibilité aux différents processus d'exclusion et de précarisation, le retour de valeurs de solidarité ciblée et efficace, qui se concrétise notamment à l'égard des coupures de courant pour difficultés financières, sont des points d'appui pour le redéploiement des valeurs de service public, dont la solidarité est une composante essentielle.

Sans doute faut-il également veiller à ne pas apparaître comme un « bastion protégé » et manifester davantage d'ouverture aux autres, en particulier en matière d'insertion et de qualification. Ne faut-il pas s'interroger sur l'insertion d'une « clause sociale » dans nos appels d'offres ?

Il faut saisir toutes les opportunités quant au changement de comportement des consommateurs, en particulier leur attrait pour le durable, l'écologique, le simple, le naturel.

En même temps, il faut prendre en compte le fait qu'EDF et ses agents sont de moins en moins des « îlots » et que le corps social interne est en interaction avec une société marquée par le tiraillement des individus et la multi-appartenance. L'inquiétude et le pessimisme quant à l'avenir tendent à se propager, y compris en matière de sécurité d'emploi. La forte culture interne de service public et d'intérêt général tend à se déliter et la fierté d'appartenance à l'entreprise est tempérée par des sentiments de perte de contrôle et de maîtrise des évolutions, qui conduisent à des « désinvestissements ».

Dans ce contexte, il faut veiller à ne pas laisser se développer - et résorber - les inégalités internes, voire une coupure entre « inclus » et « exclus » par rapport à notre stratégie de développement ; il convient également de s'interroger sur la manière de « gérer » les « états d'âme » et les demandes de « droit de réserve ».

Chapitre 2

L'Etat et la société civile

La confiance

Le pouvoir

Redéfinir l'Etat
- La crise de l'Etat-providence
- Réhabilitation de l'Etat
- Recul ou restructuration ?
- Trois étapes
- 2 modèles et 1 champ de réponse
- Un partage des rôles entre l'économique et le social

Les services publics
- L'image des services publics
- Le secteur public en grève
- Une carrière dans le secteur public

Les privatisations
- Les privatisations et la Bourse
- Les privatisations : quelle urgence ?
- Le cas France Telecom
- Les partenariats publics-privés

De la tutelle à la régulation et à l'évaluation
- Un droit d'intervention
- Les inconvénients d'une tutelle tatillonne
- Contrats de plan ou d'objectifs
- Un cadre imparfait
- La régulation
- L'autorité administrative indépendante
- Le développement de l'évaluation
- Mode ou solution ad-hoc ?
- Excès de langage
- Un effet paradoxal

Intérêt général et subsidiarité
- Les Français et l'intérêt général
- Légitimité de l'action étatique
- Une idéologie de l'intérêt général
- Un concept évolutif
- L'intérêt collectif - à quelle échelle ?
- L'intérêt collectif - à quel horizon de temps ?
- Le concept de subsidiarité
- Le droit d'initiative d'intérêt général
- Une société basée sur la confiance
- Quelle logique de l'intérêt général ?
- Susciter l'échange
- L'égalité de respect

Différenciation du mouvement associatif

Intérêt pour les associations et les mouvements
Le redéploiement du mouvement associatif
L'implication des catégories sociales moyennes
Le poids économique du secteur associatif
Réconcilier l'initiative privée et l'intérêt général
Le bénévolat
L'évolution des interactions
Un nouveau modèle associatif

Organisations de consommateurs et services publics

Organisation de la société en réseaux et contre-pouvoirs

Pistes de réflexion et d'orientation

Chapitre 2 - L'Etat et la société civile

L'Etat et la société civile. Délégitimation/relégitimation du « public » (entreprises, services). Un Etat partenaire et efficace. Régulation-évaluation. Intérêt général et subsidiarité. Affaiblissement de la société civile et des contre-pouvoirs/différenciation du mouvement associatif. Médiations. Vertical/horizontal. Réseaux

*EDF est intéressée aux **mutations des rapports entre Etat et société civile** à de nombreux titres : en tant qu'entreprise publique nationale, elle est souvent assimilée à l'Etat, au point d'avoir pu être qualifiée d'« Etat dans l'Etat » ; son poids économique et social lui a donné un rôle majeur dans le développement économique et social ; en tant que chargée de missions de service public, elle relève de l'évolution du « service public à la française » ; présente sur l'ensemble du territoire, elle est en interface avec la diversité du corps sociétal.*

Le mouvement social de novembre-décembre 1995 (157) a clairement manifesté les facteurs de crise qui traversent les questions du **politique** et de l'**Etat**, de la **démocratie** et du **pouvoir**. En témoigne le fait que, lors du débat du 30 novembre 1995 à l'Assemblée nationale sur l'avenir du service public, seuls neuf députés étaient en séance. En même temps, il a révélé l'ampleur de la **crise des médiations**, des corps intermédiaires et des contre-pouvoirs, en particulier celle du syndicalisme. Il y a aujourd'hui en France carence généralisée de la négociation sociale et sociétale. Un sondage réalisé en janvier 1996 (158) indique que pour 80% des Français et 89% des ouvriers et employés le **dialogue social** en France fonctionne « plutôt mal » ou « très mal ». Une responsabilité en incombe aux dirigeants de l'Etat et du patronat, qui n'ont eu de cesse, depuis de nombreuses années, d'affaiblir, voire de prétendre éliminer, les organisations syndicales et plus généralement toute forme de contre-pouvoir, en les considérant comme des obstacles à la modernisation. Cette stratégie est apparue clairement lorsqu'Alain Juppé a refusé de prononcer le mot de « négociation ». Du côté **syndical**, la persistance du faux débat entre syndicalisme d'« accompagnement » et syndicalisme de « contestation » a contribué à accentuer un affaiblissement général et a débouché sur le choc entre des orientations modernisatrices, accusées de voler au secours du pouvoir, et la défense d'acquis sociaux, derrière lesquels se sont aussi profilé des intérêts corporatistes et des pratiques clientélistes. On peut soutenir qu'au cours de la crise, le syndicalisme a regagné de la légitimité en collant au terrain et en évitant les coordinations. Mais au lendemain du mouvement social il n'est pas porteur de davantage de perspectives qu'avant d'y entrer.

Depuis le milieu des années 1980, s'est opéré un mouvement de **perte de confiance dans les grands rouages de la vie collective** (gouvernement, parlement, municipalités, partis, syndicats, et aussi télévision, église catholique, grandes et petites entreprises). L'organisation de la société autour de grandes forces spirituelles, politiques et corporatives s'est délitée. Les individus ne se définissent plus par leur appartenance à des églises, à des partis, à des syndicats. Le pouvoir politique ne peut plus se reposer sur de puissants corps intermédiaires qui l'enracinaient dans la société.

Les dirigeants politiques (159) **n'apparaissent pas à l'écoute des Français** (pour 70% contre 28) alors que ces derniers sont attentifs à ce que leur disent les dirigeants politiques (56% contre 40). La **multiplication des « affaires »** a largement contribué à la perte de confiance vis-à-vis de la classe politique et des partis, phénomène récurrent dans les enquêtes d'opinion (160).

Le **vrai clivage** de la vie politique en France (161) est entre ceux qui ont du pouvoir et ceux qui n'en ont pas (70%), plutôt qu'entre la droite et la gauche (21%). Jean-Luc Parodi souligne (162) que la crise de novembre-décembre 1995 est une illustration de ce renversement de perspectives, signalé il y a cinq ans, et qui a fait succéder à la traditionnelle perception horizontale du politique, avec son axe gauche-droite dominant, une perception verticale opposant « **ceux d'en haut** », pouvoirs, institutions, corps constitués, etc., à « **ceux d'en bas** », « les petits, les obscurs, les sans grades ». Présente dans le

(157) Cf. *Electricité et sociétés*, n°23, janvier 1996.
(158) Sondage BVA, janvier 1996 ; *Le Monde*, 6 février 1996.
(159) Sondage BVA, janvier 1996.
(160) *Francoscopie 1995*, op. cit.
(161) Sondage BVA, janvier 1996.
(162) *Le Journal du Dimanche*, 10 décembre 1995.

discours politique de Jean-Pierre Chevènement en 1992, de Jacques Chirac hier, électoralement spectaculaire dans le référendum de Maastricht, alternativement incarnée par la démobilisation électorale et la montée des partis hors-système, cette perception verticale du système se produit dans un contexte d'effondrement des utopies et de dédiabolisation de l'adversaire.

Les **élites** dirigeantes **(**163**)** apparaissent à la fois ouvertes sur le monde (66%) et fermées sur elles mêmes (68%), **peu honnêtes** (58%) et **peu soucieuses de l'intérêt général** (61%). **49% contre 43 pensent qu'elles font passer la construction de l'Europe avant les intérêts de la France**. Pour une majorité (53% contre 45), les élites dirigeantes ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités. Elles ont d'autre part une **responsabilité** toute particulière dans l'endettement de la France (86%), les scandales politico-financiers (84%), l'exclusion sociale (75%), les difficultés du système éducatif (74%) et la dégradation de la situation dans les banlieues (69%).

Redéfinir l'Etat

Les relations des citoyens avec l'**Etat** se sont **considérablement dégradées**. Les trois quarts d'entre eux (164) le considèrent aujourd'hui comme une **entité lointaine**, contre la moitié en 1970. En mai 1996, la SOFRES relevait (165) que 70% des personnes de 18 ans et plus considèrent l'Etat « plutôt comme quelque chose de lointain » (26% comme quelque chose de proche). Selon le même institut, en juillet 1991, c'était 74% des 15 ans et plus qui partageaient ce point du vue (contre 22%).

Pour autant, les Français continuent à **attendre beaucoup de l'Etat**. La « vague libérale » des années 1980, qui avait pris pour cible la place et le rôle de l'Etat, tend à laisser place aux problématiques sur le « retour de l'Etat », du moins d'un **Etat efficace**, garant de la cohésion de la société. Le **poids historique de l'Etat en France**, décisif pour définir la stratégie de développement des « *trente glorieuses* », fait que l'on continue à en attendre non seulement des solutions aux problèmes, mais encore une vision implicite du devenir, alors qu'il est de plus en plus dessaisi, d'une part, par la mondialisation et l'intégration européenne, d'autre part, par le recentrage sur le microsocial.

Faisant le point sur l'évolution du débat sur l'Etat, Jacques Chevallier souligne (166) que la crise de l'Etat-providence a été particulièrement sensible en France, compte tenu de la profondeur de l'enracinement étatique. Cette crise se traduit à partir du milieu des années 1970 par une **dégradation du mythe étatique**. Lancé dès 1983, amplifié entre 1986 et 1988, maintenu ensuite, le **mouvement de réajustement du rôle et de réévaluation de la place de l'Etat** s'est traduit au cours des années 1980 par un ensemble de **mesures concrètes** : la stabilisation des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires, obtenue au prix d'un effort de productivité des services administratifs et d'un ralentissement du rythme de progression des dépenses sociales ; la déréglementation, qui s'est attaquée aux dispositifs restreignant la liberté d'entreprendre et la marge de manoeuvre des agents économiques ; les privatisations enfin, effectuées pour l'essentiel en 1987, mais non remises en cause ultérieurement, qui ont tendu à réduire le poids du secteur public dans l'économie. Ce mouvement s'est effectué dans un **contexte idéologique** caractérisé par l'exaltation des vertus de l'entreprise et du bien-fondé des disciplines de marché. Si ce repli n'a pas été propre à la France, il n'en a pas moins **ébranlé fortement la conception traditionnelle** de l'Etat : non seulement le recul du volontarisme économique et la compression des dépenses sociales ont illustré les limites des capacités régulatrices et redistributives de l'Etat, mais encore ce sont les **valeurs** sur lesquelles celui-ci fondait sa légitimité qui se sont trouvées **mises en cause** (effritement de la déontologie du service public, abandon du culte de l'intérêt général). Cet effacement des repères idéologiques et pratiques qui marquaient la différence du public et du privé a entraîné une **grave crise d'identité au sein d'un appareil d'Etat** menacé de paupérisation et secoué par des mutations structurelles. Parallèlement, l'Etat a été atteint par la corrosion de certains des principes qui constituaient jusqu'alors l'armature solide de son institution. Crise d'abord de sa **constitution politique**, révélée par le grippage des mécanismes démocratiques. Crise aussi de sa **constitution juridique**, illustrée par la modification du rapport de l'Etat au droit avec notamment la montée en puissance du Conseil constitutionnel, qui s'appuie sur un souci nouveau de renforcer les garanties juridiques contre l'omnipotence étatique. Crise enfin de sa **constitution organique**, attestée par un mouvement de fragmentation et d'éclatement de l'appareil d'Etat. Ce n'est donc pas seulement le rapport de l'Etat à la société qui s'est trouvé modifié, mais bien la nature même de l'architecture étatique.

---

(163) Sondage SOFRES, réalisé en novembre 1995, auprès de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus ; *L'Expansion*, 7 décembre 1995.
(164) *Francoscopie 1995*, op. cit.
(165) Sondage SOFRES, réalisé du 23 au 26 avril 1996 auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus, pour *Le Figaro Magazine*.
(166) « L'évolution du débat sur l'Etat », *L'état de la France 96-97*, op. cit.

Jacques Chevallier montre que le vent de contestation de l'Etat a **perdu ensuite de sa force** ; tous les sondages montrent d'ailleurs que l'Etat demeure plus que jamais aux yeux des Français un point de référence incontournable. L'ultra-libéralisme qui tendait à faire du désengagement systématique de l'Etat la panacée n'est désormais plus crédible : la prise de conscience des effets négatifs du reflux précédent conduit au contraire à un **mouvement de réhabilitation de l'Etat**. Tout se passe en fait comme si, une fois les mythes antagonistes de l'Etat-providence et de l'Etat minimal exorcisés, une **évaluation réaliste et plus pragmatique du rôle de l'Etat** était devenue possible, débouchant sur des mesures contrastées. On en est venu à la recherche d'un **nouveau modèle d'Etat**. Comme en témoigne le débat qui s'est amorcé à partir des rapports Picq et Minc. Il semble que ce modèle se dessine autour de trois figures essentielles. D'abord la **subsidiarité** : l'intervention publique n'est légitime qu'en cas d'insuffisance ou de défaillance des mécanismes d'autorégulation sociale, étant entendu qu'il convient de privilégier les dispositifs les plus proches des problèmes à résoudre. Pour le rappport Picq, l'Etat ne doit pas faire ce que d'autres sont à même de faire mieux que lui : il convient donc de définir les « *situations particulières* » dans lesquelles « *à titre exceptionnel* » les collectivités publiques peuvent être conduites à intervenir notamment quand un intérêt stratégique est en jeu ou quand le marché est défaillant. Ensuite, la **régulation**. Il n'appartiendrait pas à l'Etat, en règle générale, de se substituer aux opérateurs privés, en assumant lui-même la fourniture de biens et services ; sa véritable fonction et d'être un « *régulateur* » chargé de définir les règles du jeu et d'harmoniser les comportements des agents économiques et sociaux. Enfin la **solidarité**. Par exemple, le rapport Minc préconise la substitution du principe d'« *équité* » à la conception traditionnelle de l'égalité. Ce processus d'adaptation tend en fin de compte à conférer à l'action publique une **nouvelle légitimité** : recentré sur ses « **responsabilités fondamentales** », l'Etat apparaît plus que jamais comme un lieu privilégié d'intégration nationale. Il reste cependant à savoir si l'internationalisation en cours ne contribue pas à saper plus en profondeur le sens même de l'institution étatique.

Sabino Cassere et Vincent Wright estiment (167) que l'on assiste pas à un recul de l'Etat mais à un processus de **restructuration** de celui-ci dont les grands traits sont les suivants :

- L'interdépendance, la libéralisation et la multinationalisation ont incontestablement limité la capacité globale de la plupart des Etats-nations de diriger en matière de politique macroéconomique.
- Sur le plan intérieur, les Etats passent d'une réglementation et de dispositions de type direct à des **formules plus détournées** : le secteur privé, des agences régulatrices indépendantes, des associations (ce que les Anglo-Saxons appelent le troisième secteur), des administrations décentralisées, se trouvent ainsi liés à l'Etat central par des contrats en vue de la livraison de biens publics. Toutefois, cela n'implique pas automatiquement que l'influence étatique soit affaiblie ; en fait, l'ensemble peut-être conçu spécifiquement pour obtenir l'effet inverse. Il ne faut pas toujours voir dans un « Etat contractuel » ou dans un « Etat pourvoyeur » un Etat en retrait, mais plutôt **un Etat qui explore les moyens de sa propre survie**.
- Les récentes orientations ont **accentué la fragmentation traditionnelle** de l'Etat et, dans le cas de certains secteurs, des pans entiers de celui-ci sont prisonniers de jeux transnationaux à plusieurs niveaux.
- Durant les années 1980 et 1990, l'Europe occidentale a connu des mouvements d'ampleur significative vers la **décentralisation**, hormis en Grande-Bretagne où l'autonomie locale a grandement souffert sous l'action d'un gouvernement conservateur fortement centralisateur. La décentralisation a été accordée ailleurs, quoique pour des **raisons très variées**, parmi lesquelles le souhait des gouvenements à cours de trésorerie de transférer le problème de la restriction des fonds publics aux administrations subnationales.
- Le processus de restructuration dépend du pays, du secteur et de l'échelon politique. **La spécificité nationale est tout à fait compréhensible**, puisque les Etats qui composent l'Europe sont marqués par des traditions étatiques différentes, par des ambitions idéologiques contrastées, ainsi que par des configurations politiques et des formules constitutionnelles et institutionnelles dissemblables. Ils jouissent également de potentiels économiques propres, et ont subi les pressions en faveur d'un changement à des moments et dans une mesure spécifiques. **La spécificité de l'échelon politique est identifiable de multiples manières**. Ainsi, l'Union européenne est peut-être l'initiatrice et la formalisatrice de décisions toujours plus nombreuses, mais la mise en oeuvre et l'évaluation de celles-ci demeurent des étapes ancrées au niveau national. C'est pourquoi l'expansion de la fonction régulatrice de l'Union peut avoir comme effet paradoxal de développer le rôle des Etats-nations, au niveau de l'application et du suivi des réglementations. En matière de politique conçue à l'échelle de l'Union, il faut donc souligner le fait que **les influences s'annulent mutuellement**.

(167) « La restructuration des Etats en Europe occidentale », *La recomposition de l'Etat en Europe*, sous la direction de Vincent Wright et Sabino Cassere, La Découverte, 1996.

- Le processus de restructuration interne et externe de l'Etat **génère des gagnants et des perdants**, situation qui n'est pas neutre politiquement. Les sociétés multinationales, les banques centrales, les ministères des Finances, plusieurs groupements aux intérêts focalisés, quelques fonctionnaires de l'Etat et certaines régions ont renforcé leur influence. Parmi les perdants, on compte les parlements nationaux, les partis politiques, les syndicats, certaines régions, quelques fonctionnaires de l'Etat.
- Les forces contradictoires qui s'exercent simultanément rendent le **processus de restructuration complexe et inconstant**. Ainsi, la **déterritorialisation** est évidente par certains aspects, et pourtant la **territorialisation** est encore plus manifeste par d'autres aspects, à travers la localisation accentuée de la fourniture de services publics. De même est observée la **dépolitisation**, du fait du rôle de plus en plus marqué des experts dans les réseaux de la politique publique ou bien, si l'on préfère, une dépolitisation du processus ou des données en entrée. Mais c'est précisément parce que ce mouvement touche le processus décisionnel qu'est constatée une **politisation accrue des résultats**, accompagnée d'une progression de l'insatisfaction des populations. Il existe également une augmentation des fonctions étatiques à certains égards, et une diminution à d'autres.

Dans le tableau d'ensemble qui naît du processus de restructuration de l'Etat, des **schémas permanents** de structures de gouvernement nationales, coordonnées verticalement et dominées politiquement, doivent cohabiter et souvent interagir avec un **tissu extrêmement complexe de réseaux transnationalisés et décentralisés**, établis très strictement selon des secteurs et dominés par des experts. Cette nouvelle **configuration à couches multiples**, où apparaissent de nouvelles formes de *gouvernance*, configuration fragmentée tout en étant imbriquée et composée de réseaux ou de sous-systèmes fonctionnels, pose très subtilement les questions traditionnelles concernant le contrôle, la coordination, la transparence, la responsabilité et la **légitimité**.

Joël Roman considère (168) qu'il appartient au politique de limiter la violence au quotidien, en **retrouvant des médiations là où elles font défaut**. La citoyenneté est exigeante, mais ce n'est pas d'abord en misant sur une citoyenneté-menace ou une citoyenneté-sanction que l'on pourra faire comprendre les bienfaits de la citoyenneté-promesse. La **logique de la reconnaissance** est un préalable à la consolidation d'un vivre ensemble qui soit davantage qu'une manière de se supporter mutuellement. C'est sans doute autour de cette double exigence de solidarité refondée et élargie, et de laïcité (comprise moins comme abstention que comme confrontation non-violente) que la mission du politique se trouve investie de la question du sens.

Pierre Rosanvallon propose (169) de distinguer **trois dimensions** qui constituent aussi **trois étapes** de la crise de l'Etat-providence La première étape - la **crise économique** - s'est ouverte dans les années 1970. Le rythme de croissance des dépenses publiques liées aux politiques sociales et aux mécanismes de redistribution a été beaucoup plus rapide que celui de la production nationale. Une deuxième crise est venue s'ajouter dans les années 1980, que l'on peut qualifier d'**idéologique**. C'est essentiellement le bien-fondé des techniques de gestion publique de la santé par rapport à des formes d'organisation privée qui était alors en cause. L'Etat-providence était perçu comme une machinerie de plus en plus opaque et bureaucratique. Nous entrons aujourd'hui dans une troisième étape, dont nous n'avons pas encore vraiment pris conscience. Elle est à la fois **technique et philosophique**. La crise philosophique touche les représentations que nous nous faisons de la solidarité. Elle est en cela fortement liée à une composante technique qui consiste en une **dissociation** croissante entre l'univers de l'**assurance** (c'est-à-dire de la gestion mutualisée des risques sociaux) et l'univers de la **solidarité**. La technique sociale assurantielle présupposait une globalisation des classes de risques. Elle impliquait que la nation toute entière constituait une classe unique de risques : on appréhendait globalement la population et on mutualisait à l'intérieur de la nation des risques eux-mêmes globaux. Aujourd'hui, on assiste au contraire à une **diffraction du social** dictée par la technique assurantielle. La perception de l'équité change ainsi de nature. Les distinctions simples entre malades et bien-portants, travailleurs et chômeurs, actifs et retraités, présupposaient que chaque individu courait un risque de même nature, que les risques étaient équi-répartis. On assiste aujourd'hui à une **polarisation des risques** sur des populations précises, ce qui signifie qu'on ne peut plus se contenter d'un système de gestion assurantielle. Les techniques redistributives ont été conçues comme des techniques de redistribution entre classes de revenus. Or les **écarts verticaux**, c'est-à-dire intergénérationnels, sont beaucoup plus importants. Les critères de la redistribution deviennent donc inadaptés et les populations dont il faut partir pour mesurer la redistribution ne sont plus celles auxquelles l'Etat-providence avait coutume de s'adresser. Il faut donc procéderà une **redéfinition** de la technique et de la philosophie de l'Etat-providence.

(168) « Qu'est-ce qui fait lien ? », *Projet*, n°247, op. cit.
(169) Cf. *Electricité et sociétés*, n°16, mai 1994 ; on se reportera à *La nouvelle question sociale, repenser l'Etat-providence*, Seuil, 1995.

Pour Pierre Rosanvallon, on peut distinguer deux grands modèles et un champ de réponse. Le premier, le **modèle utopique**, est celui de l'allocation universelle. Il postule que le dépassement de l'Etat-providence appelle une dissociation radicale de l'économie et du social. Il existe une deuxième **voie très différente, libérale** au sens américain du terme, gouvernée par un individualisme radical : elle consiste à affirmer que le problème de l'Etat-providence ne s'appréhende plus en terme de solidarité puisque les conditions de construction de la solidarité apparaissent de plus en plus difficiles, mais qu'il peut être traité à partir d'une approche strictement individualiste. Son but est de refonder l'Etat-providence sur une philosophie extensive de l'indemnisation, la justice étant définie comme la compensation des dommages subis. Au lieu d'être en rupture avec le principe libéral de la responsabilité individuelle, l'Etat-providence repose ainsi au contraire sur sa radicalisation. La troisième figure - ni individualisme radical, ni approche utopique - désigne un **champ**, plus qu'un modèle. Ce qui est essentiel pour la mettre en oeuvre n'est pas de réanimer une technique assurantielle, ni de déterminer des procédures d'indemnisation, mais de **refonder le lien social** lui-même. La question de l'Etat-providence devient là directement « politique » : elle renvoie à la production de la nation, à la construction de la citoyenneté. Aujourd'hui, ce dont il est question n'est pas de remettre en cause la création du social par le politique, mais de **faire du social**, c'est-à-dire de la civilité, la **matière même de la citoyenneté**. Il faut donc faire qu'il n'y ait pas seulement société civile entre les individus, c'est-à-dire une société de l'interaction économique, mais aussi un lien de civilité qui, seul, fonde l'appartenance à un même espace de redistribution, de solidarité. Le but de l'Etat-providence se confond alors avec le but, l'Etat lui-même : faire en sorte que **chacun ait sa place dans la société**. Un tel projet suppose que l'Etat puisse disposer, d'une part, de relais au sein de la société, d'autre part, d'une information pertinente sur cette société. Cela ne semble plus être le cas en France, où les partenaires sociaux sont désorganisés et où la connaissance sociale souffre de réelles insuffisances. Aujourd'hui, il est nécessaire d'**enrichir le débat représentatif** par des **procédures de mise en discussion publique, médiatique, par la circulation des idées** dans les clubs, l'invention d'espaces où peuvent discuter des acteurs qui ne sont pas normalement des intervenants. Le modèle hiérarchique sur lequel reposait notre société, fondée sur l'idée d'une ascension sociale ininterrompue, est remis en cause. L'accès à la classe moyenne représentait le *telos* en quelque sorte de toute une catégorie de gens, qui leur permettrait de sortir de la précarité et de l'incertitude du lendemain. C'est ce **modèle d'espoir** qui se trouve **remis en question** par la précarisation et l'absence de prévisibilité de la position de l'actuelle classe moyenne dans les futures hiérarchies sociales. Avec la récession actuelle, on assiste en effet à un nouveau phénomène, celui de la **dissémination de problèmes sociaux** qui étaient jusque-là restés géographiques, sectoriels et très déterminés sociologiquement.

Bernard Perret et Guy Roustang montrent (170) que notre **système de protection sociale** repose sur un **partage** des rôles entre l'**économique** et le **social** qui est mis en défaut par la montée du chômage et de l'exclusion : à l'économique, la création des richesses et l'intégration sociale du plus grand nombre ; au social, la couverture des risques sociaux et la prise en charge des exclus. Ce système est en crise : crise financière, mais aussi **incapacité de répondre** à une demande de services sociaux plus **diversifiés** et aux **menaces** qui pèsent sur la **cohésion sociale**. Le chômage et le vieillissement de la population accentuent l'ampleur de la redistribution entre actifs et inactifs, et mettent en cause la légitimité des mécanismes de solidarité. L'Etat, qui s'est limité en France au rôle de garant passif de l'équilibre financier d'un système géré par des partenaires**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de moins en moins représentatifs, ne pourra éluder longtemps la redéfinition de son rôle - ce qui passe, notamment, par une **distinction** plus nette entre le registre de la **solidarité** et celui de l'**assurance**. Dans le même temps, l'Etat se voit adresser de nouvelles demandes d'intervention dans le champ social, au-delà de ses missions traditionnelles en matière de contrôle et de redistribution. Au total, c'est à un véritable *aggiornamento* de la politique sociale que devrait conduire la prise en compte des changements intervenus dans la sphère du travail. A côté de l'Etat garant de la protection des individus doit s'affirmer progressivement un **Etat médiateur de l'échange social et partenaire de la société civile**. On peut observer les prémices de l'Etat médiateur dans l'intervention croissante des services publics dans le fonctionnement du marché du travail. Sous l'égide du service public, la création de médiations plus personnalisées entre les travailleurs en difficulté et les entreprises devraient être créées. Le rôle des **associations** dans la prise en charge du **chômage** montre que la société a compris qu'elle devait **se mettre en mouvement**, réagir collectivement au problème. Il est significatif que le **service public** commence à **collaborer** franchement, sur un pied d'égalité, avec la **société civile**. Le rapport de travail est sous influence de la qualité des rapports humains au sein de la société : il est d'autant plus difficile à nouer que ceux-ci sont marqués par l'**anonymat** et la **méfiance**. La **médiation d'un tiers**, service public ou association, vise à surmonter les effets de cette opacité sociale et à faciliter l'échange. La logique de cette évolution est de **modifier le rôle social des acteurs**

(170) *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, op. cit.

économiques. Devenues partenaires d'actions publiques ou privées à finalité solidariste, les **entreprises** devront accepter que leurs **responsabilités en matière de cohésion sociale** ne se confondent pas avec leur rôle économique : c'est la thématique de l'entreprise citoyenne. Dans la même ligne, on pourrait imaginer que l'Etat s'implique plus systématiquement pour faciliter de nouvelles symbioses entre l'économique et le social, par exemple pour développer un partenariat interinstitutionnel pour accroître les services de proximité. A la construction de l'emploi se superpose dans ce cas la construction des activités elles-mêmes, c'est-à-dire l'identification des besoins à satisfaire et des **ressources sociales** (associations principalement) qui peuvent contribuer à leur apporter une réponse. L'acteur public n'est plus seulement un médiateur, mais un **partenaire** actif ; il lui revient de **reconnaître** et d'**encourager l'émergence d'acteurs collectifs issus de la société** et de tenir compte de leurs initiatives dans la définition des politiques sociales. De manière apparemment contradictoire, **la société française fait preuve de réelles capacités d'initiative et d'invention** dans les domaines du développement économique local, des services de proximité et de l'insertion par l'économique. Toute cette activité militante risque cependant de s'épuiser si elle ne débouche pas sur une perspective de changement social et **si l'Etat ne la soutient pas de manière plus vigoureuse**. Il est urgent de faire sortir l'innovation sociale de sa marginalité.

Les services publics

72% des Français interrogés (contre 24) estiment urgente une **réforme de l'Etat et des services publics** (171). Si pour 49% (contre 39) les services publics font des efforts pour contribuer à la **modernisation** du pays, ils n'en font pas assez pour donner des **informations** aux usagers (55% contre 42), régler rapidement les **sommes dues** (68% contre 22) ou donner des **réponses rapides** (74% contre 22). Globalement, si l'on compare avec l'enquête similaire réalisée en janvier 1989, il y a stabilité des opinions sur les éléments précités. Il faudrait donc obliger les administrations à répondre rapidement au courrier (92%), donner systématiquement le nom d'une personne à contacter (70%), avoir la possibilité de payer en carte bleue (57%), **regrouper les services publics en zone rurale**.

Une analyse des sondages parus dans la presse nationale depuis 1993 et portant sur l'appréciation des **services publics** démontre une **véritable constance de l'opinion**, notamment dans le jugement qu'elle porte sur la qualité des prestations offertes et dans la confiance qu'elle accorde aux grandes entreprises telles que l'EDF, La Poste, France Telecom, Air France ou la SNCF. A part la Justice (29% d'opinions favorables) et l'ANPE (25%), tous les services publics recueillent une approbation très majoritaire (172) quant à leur fonctionnement, avec en tête France Telecom (92%), La Poste (80%), la Police (69%) et la SNCF (65%). 71% contre 28 des usagers interrogés pour le ministère de la Fonction publique (173) se déclarent **satisfaits des horaires actuels** d'ouverture des services administratifs.

La comparaison d'enquêtes SOFRES de 1985 et 1993 (174) montre une **faible variabilité de l'opinion à l'égard des services publics** : l'évolution de **l'indice de confiance gagne trois points pour l'EDF (**88%), perd quatre points pour les PTT (85%) - la différenciation entre les PTT et France Telecom ne pouvant être faite, et six points pour Air France (74%). De même, une enquête BVA (175) délivre des indices de satisfactions très élevées quant au fonctionnement des services publics : la somme des « très bien » et des « plutôt bien » s'élevant à 92% pour EDF-GDF et 91% pour France Telecom. Cette enquête permet de constater que la perception d'une volonté de modernisation au sein d'entreprises publiques comme France Telecom est assez largement répandue (70%) et elle permet de comprendre que l'image générale des services publics entretenue par la population française relève de ce que l'on peut nommer « une connaissance pragmatique ». Les appréciations des sondés peuvent paraître contradictoires puisque les services publics sont perçus **à la fois comme bureaucratiques** (77%) et **compétents** (69%), **modernes** (64%) et **déficitaires** (59%). Mais le choix de ces qualificatifs peut s'expliquer par l'existence aux yeux de l'opinion d'une autre logique que la logique dominante dans le secteur privé : la poursuite de finalités diverses semble **justifier et expliquer l'attribution de qualificatifs** qui sont présentés comme antinomiques (être « bureaucratiques » et « compétents » en même temps).

(171) Sondage SOFRES, réalisé du 23 au 26 avril 1996, auprès de 1000 individus âgés de 18 ans et plus ; *Le Figaro Magazine*, 18 mai 1996.
(172) Enquête SOFRES, réalisée les 8 et 9 septembre 1995, auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus ; *Le Figaro Magazine*, 16 septembre 1995.
(173) Sondage IFOP, réalisé en novembre-décembre 1995 ; *Les Echos*, 25 janvier 1996.
(174) Le Sondage SOFRES a été réalisé du 23 au 25 février 1993 pour *Le Nouvel Observateur*.
(175) *L'Expansion*, 3 juin 1993.

Les **personnels** des services publics sont jugés (176) **honnêtes** (78%), **compétents** (62%) et plutôt aimables (51%), mais aussi **routiniers** (79%) ou aimant la **paperasserie** (76%). A la question (177) « je vais vous proposer une liste de défauts et de qualités. Pour chacun, pouvez-vous me dire s'il s'applique plutôt bien ou plutôt mal aux personnels des services publics ? » et à l'item « ils se soucient de l'intérêt général », 59% estiment que « cela s'applique plutôt mal ».

66% des Français interrogés estiment (178) que **les salariés du secteur public remplissent bien leur rôle**. 73% des sondés (179) ont une bonne opinion, de manière générale, des fonctionnaires. Ces derniers sont jugés **utiles** (91%), honnêtes (73%), avec **le sens du service public et de l'intérêt général** (55%), une majorité les voit efficaces et disponibles, et un tiers seulement les jugent paresseux et désagréables. 86% seraient satisfaits qu'un de leurs enfants souhaite devenir fonctionnaires. Si 80% estiment que les fonctionnaires sont privilégiés par rapport aux salariés du secteur privé, à la question « compte tenu de la situation actuelle du marché du travail en France, doit-on **retirer la sécurité de l'emploi aux fonctionnaires ? » 70% des personnes interrogées répondent non**, et 26 oui. 44% ont « d'une manière générale le sentiment que le nombre de fonctionnaires aujourd'hui en France est plutôt... » « suffisant », 26% « trop élevé », et 24% « insuffisant ».

55% (contre 37%) des Français interrogés estiment (180) que le gouvernement a tort d'envisager de réduire le nombre des fonctionnaires. On constate une opposition plus marquée parmi les salariés du public (80% contre 18), mais également majoritaire chez les inactifs (55% contre 35) et les salariés du privé (50% contre 43). Seuls 60% des travailleurs à leur compte seraient favorables à la réduction du nombre de fonctionnaires.

Aussi bien lors de la **grève générale** de la Fonction publique du 10 octobre 1995 que lors du mouvement social de novembre-décembre 1995, la **majorité** des Français s'est montrée **solidaire** des grévistes. 57% soutenaient les mouvements de grève du 10 octobre 1995 (181), y compris les salariés du secteur privé (53%) et les chômeurs (58%). Fin novembre 1995 (182), 62% des Français interrogés soutenaient ou avaient de la sympathie pour les grèves, 30% y étant opposés ou hostiles. Le 6 décembre 1995, 59% des Français soutenaient les grèves (183), 31% y étant opposés ou hostiles. Fin décembre (184), 57%, contre 40, déclaraient s'être sentis proches des grévistes.

En septembre 1996, à la question « avec le recul, estimez-vous que les revendications des fonctionnaires pour protester contre la modification de leur régime de retraite prévue dans le plan Juppé étaient justifiées ou pas justifiées ? » (185), **50% des Français estiment qu'elles étaient justifiées** (41% non justifiées). La SOFRES, établissant une comparaison avec l'enquête qu'elle a réalisée en novembre 1995 pour l'émission « 7 sur 7 » (47% estimaient qu'elles étaient justifiées, 45% non justifiées), montre qu'on est passé d'un point de vue partagé en deux blocs à une majorité de personnes qui, avec le recul, donnent raison aux fonctionnaires grévistes. Les 18-24 ans sont les plus nombreux (61%) à partager ce point de vue.

Parmi les sujets pour lesquels les Français interrogés souhaiteraient que le président de la République consulte le pays **par référendum** (186), **le droit de grève des fonctionnaires** n'obtient que 22%, alors que viennent d'abord la **réduction du temps de travail pour favoriser l'emploi** (51%), la réforme de la Sécurité sociale (46%), l'interdiction des sectes (41%), la réforme fiscale (40%) et l'Education nationale (39%). Viennent ensuite la monnaie unique (21%), la politique nucléaire (21%) et l'avenir du service militaire (20%). L'alcool et la vitesse au volant, le vote des étrangers, l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est, le statut de la Corse arrivent en fin de liste. Une autre

(176) Sondage SOFRES, réalisé du 23 au 26 avril 1996, auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus ; *Le Figaro Magazine*, 18 mai 1996.
(177) Enquête SOFRES, réalisée du 23 au 26 avril 1996.
(178) Sondage SOFRES, réalisé en septembre 1995 ; *Le Figaro Magazine*, 16 septembre 1995.
(179) Enquête BVA, réalisée du 9 au 11 septembre 1996, auprès de 1016 personnes âgées de 15 ans et plus ; *L'Express*, 26 septembre 1996.
(180) Enquête BVA, réalisée du 3 au 5 octobre 1996, auprès de 962 personnes de 18 ans et plus.
(181) Sondage CSA ; *Aujourd'hui*, 10 octobre 1995.
(182) Enquête CSA, réalisée du 30 novembre au 1er décembre 1995, auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus ; *Le Parisien-RTL*, 2 décembre 1995.
(183) Sondage CSA, réalisé le 6 décembre 1995, auprès de 908 individus âgés de 18 ans et plus ; *Le Parisien*, 8 décembre 1995.
(184) Sondage CSA, réalisé les 27 et 28 décembre 1995, auprès de 1004 personnes ayant 18 ans et plus ; *La Vie*, 4 janvier 1996.
(185) Enquête SOFRES, réalisée les 13 et 14 septembre 1996, auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus.
(186) Sondage SOFRES, réalisé en janvier 1996, auprès de 1003 personnes âgées de 18 ans et plus ; *Pélerin Magazine*, 1er mars 1996.

enquête (187) montre que si le champ d'application du référendum était étendu, sont cités comme domaines prioritaires (une seule réponse) la réduction du mandat présidentiel à cinq ans (34%) et la Sécurité sociale (29%). Viennent ensuite, autour de 10%, les **privatisations** de grandes entreprises publiques, la place de l'enseignement privé et le **droit de grève dans les services publics**. Lorsque plusieurs réponses étaient possibles, la Sécurité sociale (55%) devance le quinquennat (51%).

En septembre 1996, un sondage montre (188) que, d'une manière générale, les agents des transports publics font trop souvent grève (58%), les salariés du privé pas assez (52%) et les autres agents des services publics font **grève « comme il faut »** (44%). 81% seraient favorables à ce que les grèves soient systématiquement votées à bulletin secret plutôt qu'à main levée dans les AG des salariés.

L'accord d'entreprise sur le dialogue social et la prévention des conflits signé à la RATP le 12 juin 1996 par tous les syndicats à l'exception de la CGT comporte un code de déontologie visant à « *améliorer le dialogue social et assurer un service public de qualité* ». Il impose la recherche de solutions non conflictuelles avant tout mouvement social et double la durée de préavis de grève, qui passe de cinq à dix jours. En outre, en cas de conflit, les signataires « *conviennent de privilégier les formes d'appel à la grève capables de concilier la volonté des agents de manifester leur désaccord avec le souci de respecter les voyageurs et les valeurs fondamentales du service public* ».

A un jeune qui veut réussir sa vie professionnelle (189), 44% conseilleraient **d'aller en priorité dans le secteur public,** où, selon 72%, les salariés sont plus avantagés que ceux du secteur privé. Cela est considéré dans presque tous les domaines : stabilité de l'emploi bien sûr (84%), avantages annexes (70%), condition de la retraite (69%) et de travail (67%). L'avantage des fonctionnaires est jugé mince (+3) pour les possibilités d'avancement et la considération sociale ; il est négatif (-12) pour le salaire : 50% estiment les salariés du privé avantagés sur ce point. Si 73% jugent anormale la différence de durée de cotisation pour la retraite entre salariés du privé et du public, 34% estiment toutefois que cela compense les écarts de salaires en faveur du secteur privé. 52% des salariés contre 43 (190) ne sont **pas d'accord avec la proposition selon laquelle « il est normal que ceux qui ont la garantie de l'emploi gagnent un peu moins que ceux qui ne l'ont pas »**.

Les privatisations

Cette disposition de l'opinion publique à accepter le fonctionnement des services publics tel que l'histoire et l'expérience les ont constitués mérite d'être mise en parallèle avec les **opinions - mesurées - de la population française face aux privatisations** (191). En décembre 1992 (192), une majorité de l'opinion s'avérait favorable à la privatisation d'entreprises comme Renault (51%) ou Air France (52%), mais était **partagée sur les cas de France Telecom** (43% de favorables contre 44% de défavorables) **et d'EDF** (respectivement 40% contre 47%). En 1995, alors que les privatisations étaient remises sur l'agenda politique, les opinions en faveur d'une mise en vente publique de sociétés comme Air France (56%) ou France Telecom (52%) paraissaient un peu plus affirmées (193). Frédéric Chassagne remarque (194) cependant que si la privatisation de Renault suscite un très large intérêt (51%), elle pose également le problème d'une très **forte réactivation du débat idéologique**, tel que le début des années 1980 a pu le connaître. Il montre, en effet, que le point de vue des opposants n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années : 38% des personnes interrogées estimant que Renault « fait partie du patrimoine de l'Etat » (195) ; de façon parallèle, **les opinions défavorables à l'encontre des privatisations, si elles ne sont pas majoritaires, n'ont cessé de s'accroître** comme en attestent plusieurs sondages : selon l'IFOP 33% des personnes consultées en 1987 contre 39% en 1992 avouent ne pas aimer le terme de « privatisation », et pour la SOFRES, si 27% des sondés pensaient en 1987 que les privatisations constituaient plutôt une mauvaise chose, ils sont 33% en septembre 1994 à réitérer ce jugement.

(187) Sondage Louis Harris, réalisé en juillet 1995, auprès de 1007 individus ayant 18 ans et plus ; *Profession Politique*, 14 juillet 1995.
(188) Enquête SOFRES, réalisée les 13 et 14 septembre 1996, auprès de 1000 individus âgés de 18 ans et plus ; *Le Figaro Magazine*, 28 septembre 1996.
(189) Sondage SOFRES, réalisé en septembre 1995, auprès de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus ; *Le Figaro Magazine*, 16 septembre 1995.
(190) Sondage CSA, réalisé en février 1996, auprès de 800 salariés de 18 ans et plus ; *Reader's Digest*, avril 1996.
(191) Cf. Sophie Beroud, Institut d'études politiques de Paris, « Analyse des effets produits par les modifications au sein des grandes entreprises françaises et européennes », Rapport pour la Mission Prospective d'EDF, octobre 1995.
(192) Sondage IFOP pour *Capital*.
(193) Sondage AREA, *Les Echos*, 7 avril 1995.
(194) « Les deuxièmes privatisations », *L'état de l'opinion 1995*, SOFRES, Seuil, 1995.
(195) Enquête SOFRES, réalisée en septembre 1994, pour *l'Expansion*.

Les privatisations s'accompagnent du développement de la Bourse et du rôle du système bancaire en général. Les Français semblent **manifester une défiance croissante** (196) **envers le développement de la Bourse**, jugé à 27% comme dangereux en février 1994, contre 16% en 1987 ; d'autre part, les secteurs de l'économie dans lesquels la confiance populaire s'est le plus effritée sont les banques (évolution de l'indice de confiance de -36 points) et la Bourse (-33 points).

De même, un sondage réalisé sur le thème « être de droite en 1992 » (197) indique que l'objectif de privatiser les entreprises publiques est systématiquement classé par les sympathisants de l'UDF, du RPR ou du FN, pour lesquels la lutte contre le chômage fait figure de priorité unanime et absolue, en avant dernière position ou en dernière position d'un ordre de priorités. Il faut ajouter que l'enquête réalisée par l'IFOP (198) souligne l'ampleur des ambivalences contenues dans les réponses des personnes interrogées lorsque celles-ci associent privatisations aussi bien à des qualificatifs favorables (meilleure gestion, meilleure qualité du service rendu) qu'à des qualificatifs défavorables (licenciements et augmentation des prix).

Au printemps 1996, le gouvernement a décidé de faire évoluer le statut de France Telecom, tout en gardant 51% du capital. Une majorité des Français estime (199) que cette évolution est une **bonne chose pour le personnel** (53% contre 40), **pour France Telecom elle-même** (63% contre 31), **pour les gens comme eux** (64% contre 25) et pour les entreprises en général (75%). 83% contre 16 considèrent qu'après ce changement, France Telecom sera **toujours en mesure d'assurer ses missions de service public**. L'adaptation à l'évolution rapide du marché des télécommunications (64% contre 32) et à la réglementation européenne (63% contre 33) sont des **raisons suffisantes** pour ouvrir en 1998 le marché des communications téléphoniques à la concurrence. Avec la concurrence, France Telecom va devoir améliorer ses services et produits (92% d'accord), mais 61% ne sont pas d'accord avec le fait que cela conduise à privilégier les plus gros utilisateurs au détriment des plus petits et 69% à licencier du personnel (69%). Pour 73% contre 24, l'ouverture du marché va favoriser l'apparition de nouveaux métiers et créer des emplois. C'est également une **bonne chose pour les consommateurs**, car pour 80% contre 19, les prix vont baisser.

Dans sa décision du 23 juillet 1996 (200), le **Conseil constitutionnel** a rejeté les griefs qui avaient été invoqués en ce qui concerne la loi relative à l'entreprise nationale France Telecom. Mais il précise que s'agissant de la transformation de la personne morale de droit public France Telecom en une entreprise nationale dont l'Etat détient directement plus de la moitié du capital social, il constate qu'avait été respecté le neuvième alinéa du **Préambule de la Constitution de 1946** aux termes duquel « *Tout bien, toute entreprise a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité* ». Il souligne que, dans le cadre de cette loi, il serait **impossible d'abandonner la participation majoritaire de l'Etat**. Il relève que le changement de statut juridique de France Telecom, opéré par la loi, ne peut en aucune façon affranchir l'entreprise du respect des prescriptions à valeur constitutionnelle s'attachant à l'accomplissement des **missions de service public** qui incombent à celle-ci ; qu'en particulier il appartiendra aux autorités juridictionnelles et administratives d'y veiller, notamment en ce qui concerne la gestion des biens transférés à cette entreprise.

Pour Patrick Le Galès et Alan Harding (201), les **partenariats publics-privés** sont encouragés par l'idéologie du moins d'Etat, la concurrence entre les villes, les contraintes financières, la politique de l'Etat central, le développement technologique. Pour ce qui concerne les **services urbains**, par exemple, Dominique Lorrain distingue (202) les pays où domine un projet politique fort de gestion publique locale comme en Allemagne, la Grande-Bretagne au projet politique fort de gestion privée et de privatisation, et la France sans projet politique fort où **la dynamique du système et les stratégies des grandes entreprises de services urbains ont assuré une « révolution silencieuse » et la gestion privée déléguée de nombreux services**. La gestion publique domine au nord de l'Europe et en Italie, en Espagne malgré de fortes pressions au changement. Dans la plupart des villes d'Europe, on voit aussi apparaître des structures publiques ou quasi publiques qui fonctionnent comme des entreprises privées, ce qui provoque une grande **confusion quant aux frontières, objectifs et modes d'action du public et du privé**.

(196) Sondages SOFRES, février 1993 pour *Le Nouvel Observateur* et février 1994 pour *L'Expansion*.
(197) Enquête SOFRES pour *Le Figaro-Magazine*.
(198) Sondage IFOP pour *Capital*.
(199) Sondage SOFRES, mars 1996 ; *Le Nouvel Observateur*, 11 avril 1996.
(200) Communiqué de presse du Conseil constitutionnel, 24 juillet 1996.
(201) « Villes et Etats », *La recomposition de l'Etat en Europe*, op. cit.
(202) Cf. *Les privatisations des services urbains en Europe*, sous la direction de Dominique Lorrain et Gerry Stoker, La Découverte, 1995.

De la tutelle à la régulation et à l'évaluation

En France, les **services publics** se sont construits à partir de l'Etat ou des collectivités publiques. Les notions de « territoire national » pour les grands réseaux nationaux et de « territoire local » pour des services tels que l'eau et l'assainissement, les transports urbains ou les réseaux de chauffage, y ont joué un grand rôle. Les pouvoirs publics ont souvent été à l'initiative de la constitution des réseaux nationaux. Pour les plus anciens - poste, routes, télégraphe -, les **notions de régulateur et d'opérateur** n'existaient pas. Les deux fonctions (la tutelle et la réalisation du service) se trouvaient confondues « de par la volonté du Roi ». Elles apparaîtront en se distinguant cependant très rapidement, dès le début du XVIIe siècle, sous la forme d'une part de concessions à des entrepreneurs, d'autre part de « tutelle ». Ensuite, elles évolueront différemment selon les secteurs. Dans les PTT, elles resteront confondues jusqu'à la réforme du 2 juillet 1990. La **tutelle étatique**, de nature budgétaire et fiscale, exercée par le ministère des Finances, a été le plus souvent **distincte** de l'autorité administrative et technique des PTT. Pour les autres réseaux de base, créés pour le chemin de fer soit par des entreprises privées à la suite de concessions de l'Etat (réseaux du Nord, de l'Est ou du Sud-Est), soit directement par l'Etat (réseau de l'Ouest), ou nées d'entreprises privées suite à des concessions locales pour l'électricité ou le gaz, cette séparation était d'emblée plus effective avec parfois une présence étatique forte comme pour le chemin de fer.

Ne serait-ce que parce que la puissance publique ne faisait que concéder des droits d'usages, mais restait propriétaire des réseaux (des infrastructures), jamais elle ne s'est désintéressée de leur fonctionnement. Elle a toujours conservé un **droit d'intervention**, qui s'est manifesté quand il y avait déséquilibre financier, soit face à l'existence d'un déficit excessif comme pour les compagnies de chemin de fer, soit face à la création progressive de monopoles accaparant la rente maximale par des tarifs trop élevés et par des comportements malthusiens au plan des investissements dans les zones peu denses, comme pour les compagnies d'électricité dans les années 1920-1930. Dans ces conditions, sous la pression de certains usagers et/ou pour répondre à des besoins nouveaux, ou à des objectifs politiques, a émergé la **nécessité d'un contrôle et d'une régulation publics** en ce qui concerne les tarifs, pour qu'ils reflètent les coûts, les décisions importantes, en particulier s'agissant de l'entrée de nouveaux opérateurs ou des investissements (notamment ceux sur le long terme), afin de vérifier que l'entreprise offre un produit au moindre coût en l'absence de régulation par le marché, puisque l'optimum est d'avoir des monopoles territoriaux. C'est après la Libération que les grands réseaux ont joué leur plus grand rôle, à la fois instruments de la Reconstruction, puis d'une politique industrielle et d'aménagement du territoire, d'une politique économique et d'une politique conjoncturelle des pouvoirs publics et symboles de l'unité française et du progrès. Dès lors et pendant trente ans, les grandes entreprises de réseaux ont dessiné le visage de la France actuelle. C'était l'ère des grands technocrates de l'Etat, capables d'imposer leur point de vue, s'appuyant sur leurs réalisations. Ces caractéristiques ont été **déstabilisées dans les années 1980**, sous le quadruple effet des mutations technologiques, de la décentralisation, de la construction européenne et de l'idéologie néolibérale.

Dès 1967, le **rapport Nora** avait mis en lumière les inconvénients d'une tutelle gouvernementale et administrative tatillonne sur les entreprises publiques, régentant budgets, investissements, tarifs, marchés, etc., transformant les entreprises publiques en instruments passifs et peu efficaces de la politique économique et sociale du gouvernement ; elle pouvait être contre-performante pour le service public lui-même. Le rapport soulignait donc la nécessité de rapprocher la gestion des entreprises publiques d'une véritable gestion d'entreprise, de clarifier le partage des responsabilités, de mieux maîtriser les coûts, d'assurer la cohérence des visions des ministères impliqués dans le contrôle des entreprises publiques. En contrepartie de cette tutelle, les directions des entreprises s'étaient dotées d'un pouvoir d'expertise technico-économique et imprégnées d'une « fétichisation » de l'optimum économique, grâce à quoi elles avaient pris le pas sur les capacités de la tutelle, leur permettant d'influer souvent de manière déterminante, sur les décisions. Progressivement, depuis une décennie, les entreprises publiques ont vu croître leur **autonomie de gestion** et on a assisté à une convergence des comportements des entreprises publiques et privées. La **construction et la jurisprudence européennes** ont édicté le principe juridique selon lequel les comportements des entreprises publiques et privées ne doivent pas différer, en particulier vis-à-vis de la concurrence ; de même que le comportement de l'État actionnaire ne doit différer en rien de celui d'un actionnaire privé dans ses modes de recapitalisation et d'aide. Surtout, l'**internationalisation** croissante de l'activité économique expose entreprises publiques et privées aux mêmes types de contraintes par rapport à la concurrence mondiale. Face aux grands oligopoles qui caractérisent l'économie mondiale, les entreprises publiques ont à allier l'objectif de contribuer au développement économique et social et à l'intérêt national, à celui d'efficacité et de compétitivité dans leurs fonctions d'entreprises productives.

Dans cette perspective, les rapports entre Etat et entreprises publiques ont tendu à prendre la forme de **contrats de plan ou d'objectifs** négociés entre les deux parties, qui formalisent la stratégie de l'entreprise, décrivent sa contribution aux grands objectifs nationaux (emploi, équilibre extérieur, recherche, aménagement du territoire, etc.) et indiquent les engagements réciproques. Ces contrats de plan ou d'objectifs tendent à modifier en profondeur les relations entre l'Etat et les entreprises publiques. L'Etat passe d'une tutelle étroite, voire tatillonne, à la définition d'orientations stratégiques. Les entreprises publiques deviennent plus autonomes ; placées de plus en plus dans des conditions qui se rapprochent de celles que rencontrent les entreprises du secteur privé, elles sont théoriquement mieux en mesure de s'adapter aux aléas de la conjoncture et aux évolutions du marché. Pour autant, les contrats de plan sont insuffisants à **clarifier** et **distinguer** efficacement, d'un côté, ce qui relève du **rôle de l'Etat-actionnaire**, de l'autre, ce qui tient aux missions de service public et donc à la **régulation**. La construction européenne, avec la séparation comptable des diverses activités (*unbundling*), le contrôle des « aides d'Etat », et la prédominance de la politique de la concurrence, pousse à la distinction ou à la clarification des notions de **régulateur** et d'**opérateur**. Elle incite à la segmentation des activités et vise à supprimer les financements d'une activité par une autre (« financements croisés »). Elle permet donc à la fois de clarifier les responsabilités, les règles du jeu et les résultats de chaque activité, mais peut aussi aboutir à l'impossibilité de définir et mettre en oeuvre une véritable stratégie ou rendre plus difficile, voire impossible, un service public global à l'usager et la synergie entre plusieurs prestations (cas d'activités intégrées).

Ce cadre est à la fois réglementaire et le résultat d'un rapport de force, compte tenu du poids respectif de l'autorité régulatrice et de l'opérateur. Il est également consécutif à une série de **problèmes spécifiques à leurs relations**, pour partie mal maîtrisés, en particulier parce que la doctrine et la pratique française avaient tendance à confondre les deux fonctions de régulation et de réalisation. Il n'est pas rare que l'**Etat** ne respecte pas ses engagements, notamment en matière financière, ou incite fortement l'opérateur à renégocier le contrat en fonction de ses objectifs politiques. Le non respect du contrat est dû notamment aux restes de la culture et des pratiques découlant de la confusion régulateur-opérateur, dominante dans la tradition du service public « à la française » et à la nécessité pour l'Etat de trouver des ressources. L'**opérateur possède**, de l'intérieur, une finesse de connaissance du fonctionnement du service et de son coût réel que le régulateur ne peut totalement appréhender, même s'il existe des moyens pour surmonter partiellement cette **asymétrie structurelle** d'information et d'expertise. De ce fait, mais aussi en raison de ses capacités financières et de son objectif de s'assurer la pérennité et l'extension de ses missions et/ou contrats, l'opérateur arrive souvent à devenir le **véritable régulateur** du secteur ou du système.

La régulation pose la question du **type d'organisme** qui en a la charge : organe ministériel ou autorité indépendante. Depuis une vingtaine d'années, on a vu se développer en France, en particulier sous l'influence anglo-saxonne, des **autorités administratives indépendantes** (AAI), qui semblent servir de référence pour la mise en place des organes de **régulation des services publics**, tel que cela vient d'être le cas pour le secteur des télécommunications, ainsi que différentes **médiations**, notamment le Médiateur de la République. Parallèlement, le **Conseil de la concurrence** opérait une montée progressive en puissance. Intervenaient également une place croissante du **droit** dans la régulation sociétale, une **juridicisation** progressive des rapports sociaux et un développement de la responsabilité **pénale** des responsables d'entreprises. Emergeait aussi la problématique de l'**évaluation**, en particulier des politiques publiques.

Toutefois, Gérard Timsit (203) estime que l'**une des notions les plus présentes et pourtant les plus vagues**, dans le débat sur la modernisation de l'Etat et des services publics - celle de **régulation** - mérite une attention particulière. Utilisée pour désigner des pratiques mal définies d'ajustement - concertation, incitation, conseil, directive, orientation,... -, **par des instances au statut incertain**, des comportements et stratégies des acteurs sociaux en vue du maintien de la discipline d'un projet collectif (204), cette notion ne se voit cependant reconnaître aucune autonomie conceptuelle ni consistance épistémologique. Tout au contraire, elle est ou bien purement et simplement ignorée par le droit, ou bien par lui confondue avec des catégories classiques auxquelles elle se voit réduite ou entre lesquelles elle est écrasée (205). On peut être tenté de ne chercher l'explication de cette absence d'autonomie de la notion que dans son origine sémantique. Mais les pratiques rassemblées sous le nom de régulation correspondent en fait à des **techniques d'actions apparues assez récemment dans l'administration** et qu'on veuille, les désignant ainsi, marquer de quelque manière leur originalité par rap-

(203) « Les deux corps du droit. Essai sur la notion de régulation », *Revue française d'Administration publique*, n°78, avril-juin 1996.
(204) Jacques Chevallier, *Science administrative*, PUF, 1994. On se reportera aussi à H. Maisl, « La régulation des télécommunications, changements et perspectives, *Revue française de droit administratif*, 11 (3), mai-juin 1995.
(205) Cf. *La régulation entre droit et politique*, Textes réunis par Michel Miaille, L'Harmattan, 1995.

port aux techniques classiques de la réglementation. En définitive, les deux corps du droit - de réglementation et de régulation -, le droit/régulation apparaît peut-être comme la forme la moins rigide et la plus intelligente d'exercice du pouvoir normatif - une forme d'appropriation au coup par coup de la norme à ses conditions concrètes de mise en oeuvre. Cela suppose évidemment que ce pouvoir normatif soit compris désormais pour ce qu'il est vraiment : un procès, un processus, où le général et le singulier sont indissociables, et dont la singularité n'est pas la simple reproduction, à une échelle réduite, de la généralité définie par la loi. La régulation, **forme intelligente d'exercice du pouvoir normatif**, en devient ainsi, également, la forme la plus libérale - celle qui seule **préserve, tout en la contrôlant, l'autonomie des agents chargés de la mise en oeuvre des normes**.

Michel Miaille souligne (206) que dans la mesure où les grandes institutions juridiques sont secouées par des questionnements fondamentaux, où l'on semble remettre en cause des mécanismes pourtant anciens, où l'on paraît inventer de nouveaux modes d'interventions, la notion de régulation rend compte des différences apparues depuis une trentaine d'années : proches de la société civile sans ignorer le secteur public et l'Etat, **les mécanismes régulatoires occuperaient cet « entre-deux » selon des modalités spécifiques** (ainsi des autorités administratives indépendantes). L'usage de la notion répondrait à ce besoin de dépassement d'une société classiquement analysée sous la dichotomie privé-public ou société civile-Etat.

Monique Pauti montre (207) que, depuis le milieu des années 1970, l'appellation d'**autorité administrative indépendante** est couramment donnée en France à une série d'institutions publiques créées en marge des structures classiques de l'Etat. Quelque vingt organismes peuvent être rangés dans cette catégorie. Ils sont apparus dans des domaines sensibles où l'appareil administratif traditionnel, empreint de rigueur et de juridisme, ne permettait pas de répondre aux **besoins nouveaux** d'ouverture, de transparence et de protection manifestés par les citoyens. Ces structures légères, indépendantes, sont appelées grâce à leur **souplesse**, à leur **autorité** aussi bien morale que juridique, à jouer un rôle de **relais** entre le pouvoir et les administrés, à veiller au respect de la **règle** du jeu dans leur secteur, à exercer une mission de **régulation sociale**. Autorités individuelles ou collégiales nommées de manière discrétionnaire, choisies parmi les membres des corps de l'Etat ou désignées en raison de leur compétence - dotées de simples pouvoirs d'avis, de recommandation ou de pouvoirs de décision voire de sanction, les AAI se présentent sous une apparence hétéroclite. Pourtant, leurs fonctions comme leurs caractères permettent d'y reconnaître les éléments d'une catégorie spécifique. Ces organes **dépourvus de la personnalité morale**, situés hors des structures traditionnelles de la hiérarchie, n'en sont pas moins **soumis au droit** et le contrôle de leurs actes n'échappe pas au juge (administratif, le plus souvent). Autorités, elles le sont plus par leur **magistrature d'influence** que par la mise en oeuvre de pouvoirs juridiques que souvent elles ne détiennent pas. Nées de l'initiative publique, faisant appel à des agents publics, elles ne sont pas un prolongement du pouvoir législatif, pas plus qu'une autorité judiciaire ; elles constituent bien des autorités administratives et ne sont pas à l'abri de tout contrôle. Indépendantes par leur composition, qui fait souvent appel à des membres de grands corps de l'Etat, elles ne doivent recevoir d'instructions d'aucune autorité. Leur activité et notamment leurs rapports sont rendus publics, ce qui permet à l'opinion d'être témoin de cette **indépendance**. Les AAI semblent désormais ancrées dans le système administratif ; elles affirment leur autorité à travers la qualité des relations qu'elles entretiennent tant avec les pouvoirs exécutif et législatif ou l'autorité judiciaire qu'avec l'opinion publique. Toutefois, elles ont leurs **limites**, dont peuvent témoigner les bouleversements successifs intervenus dans le secteur audiovisuel. En fait, l'exercice d'un véritable pouvoir de régulation semble passer par la reconnaissance effective du **pouvoir réglementaire**, au moins pour certaines. Seule la Constitution est en mesure de l'affirmer.

Sylvie Trosa montre (208) que le développement de l'**évaluation** en France a immédiatement été assorti d'**objectifs ambitieux** : il s'agissait de se donner les moyens de **rectifier** les politiques publiques et, par un apport de rationalité, de leur donner plus de **sens**. Cela distingue l'Hexagone des Etats de tradition anglo-saxone (Royaume-Uni, Canada, Pays-Bas) pour lesquels l'évaluation est plus un instrument technique d'amélioration de la gestion par la mesure des coûts et des résultats immédiats. Les premières évaluations interministérielles françaises ont précisément porté sur la **pertinence** politique et sociale des fins poursuivies. Ainsi l'évaluation française s'est d'emblée placée dans la crise du sens, dans le « déficit » de **légitimité** de l'action publique : rectifier des objectifs, c'est admettre qu'ils peuvent ne pas être bons, que l'administration progresse par essais-erreurs. Du point de vue du politique, elle repose sur une conception proche des Lumières, c'est-à-dire sur le fait que des **analyses argumentées**, prouvées, peuvent peser plus dans les débats que des arguments d'autorité. L'évaluation

(206) *La régulation entre droit et politique*, op. cit.
(207) « Les autorités administratives indépendantes », *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(208) « Les paradoxes de l'évaluation à la française », *L'état de la France 93-94*, op. cit.

a pour but de cerner les questions « traitables » à un moment donné, de déterminer celles qui peuvent recevoir une réponse qui permettra d'**objectiver** les débats. Il n'en demeure pas moins que le positionnement de l'évaluation est paradoxal : l'apport d'études rationnelles ne diminuera ni la part d'irrationnel et de symbolique du politique, ni ne fera entrer dans la voie du consensus, les arguments étant censés effacer les conflits. Depuis le rapport de Patrick Viveret au Premier ministre (209), l'évaluation a pour finalité d'alimenter le **débat démocratique**, le vecteur principal en étant le Parlement. Des choix différents ont été faits, l'évaluation étant exclusivement d'initiative gouvernementale. On pourrait imaginer une évolution du système où une autorité de conseil et de vigie de la qualité telle que le Conseil scientifique de l'évaluation subsiste et s'affirme comme autorité administrative indépendante, mais où les commandes d'évaluation viennent d'horizons divers, dont le Parlement. Que reste-t-il du débat démocratique ? D'abord le principe de publicité de l'évaluation qui fait que les travaux sont **publiés** et que chacun peut s'en emparer. Il n'en reste pas moins que, même si des sujets d'évaluation sont choisis par le gouvernement et financés par celui-ci, l'évaluation en France repose largement sur le **volontariat** et que les moyens d'**incitation** (impulsion gouvernementale, formation large des fonctionnaires comme au Royaume-Uni), de **contrainte** (prise en compte des résultats des évaluations dans les choix budgétaires) ou de **valorisation** (organisation d'un débat public) restent faibles.

Bernard Perret et Guy Roustang soulignent (210) que le thème de l'**évaluation** est à la mode. Diverses initiatives institutionnelles ont été prises en France par le gouvernement dirigé par Michel Rocard. Les objectifs affichés - moderniser la gestion publique, et nourrir le débat démocratique en fournissant des informations fiables et objectives sur l'efficacité et l'impact social des politiques publiques - peuvent être vus dans une optique plus large : celle de la recherche de formes nouvelles de **rationalisation**, de **management** et de **légitimation** des interventions publiques et des activités non marchandes. En cela, l'évaluation est un élément de réponse à la crise du financement de l'Etat et, au-delà, à la crise du politique. Le raisonnement est le suivant : si les pays occidentaux ont, dans leur grande majorité, décidé de freiner la croissance des prélèvements obligatoires, c'est non pas parce que les besoins sociaux sont moins pressants aujourd'hui qu'hier, mais, fondamentalement, parce que les modalités traditionnelles de prise de décision, de gestion et de contrôle en matière de dépense publique ne répondent plus à des exigences minimales de transparence et de rationalité. Il s'agit donc, à travers l'évaluation, de faire peser sur les activités des administrations publiques une **contrainte analogue** à certains égards à celle du **marché**, et, surtout, d'en rendre socialement **visibles la rationalité et l'utilité**. L'évaluation est d'autant plus nécessaire que le traitement des problèmes sociaux nécessite une **redéfinition** permanente des **rôles** tenus par les partenaires publics et privés ainsi qu'une réappropriation des interventions publiques par les acteurs de terrain. C'est à partir de son résultat global que peut être ressaisie l'unité d'une activité complexe et médiatisée la coopération des acteurs qui en sont partie prenante. A une organisation socioéconomique fondée sur la spécialisation des rationalités et sur la primauté pratique des règles sur les valeurs, devrait ainsi succéder un **fonctionnement mêlant** plus étroitement **éthique de la responsabilité et rationalité instrumentale**. La complexité des effets de toute intervention sur la société et l'incertitude sur la valeur sociale de ce qui est produit par les services publics deviennent des préoccupations permanentes à intégrer dans le cours de l'action et dans les processus de décision.

Présentant les éléments de bilan et d'enseignements de l'évaluation des politiques publiques réalisée par le Conseil scientifique de l'évaluation, mis en place en juillet 1991, Jean Leca montre (211) que c'est surtout à l'étranger que l'on parle sérieusement de l'évaluation. En France, on qualifie n'importe quoi d'évaluation : c'est devenu un **mot spongieux** qui désigne des opérations ayant peu en commun et souvent rien à voir avec l'évaluation proprement dite. **L'efficacité suppose d'affecter un objectif à l'action publique**. Or, beaucoup de fonctionnaires ignorent l'objectif des mesures publiques, ce qui n'est pas si étonnant que cela car en France, une action publique est une accumulation de moyens dans le temps. Chacune répond à une demande spécifique à un moment. Et elles s'ajoutent. L'**efficacité** est mesurée par des études d'impact, des indicateurs de résultat. L'évaluateur affecte des objectifs à un programme ou à une politique. Il en apprécie l'efficacité dans la mesure où ces objectifs (soit présentés par le décideur lui-même, soit reconstitués) ont été atteints. Quant à l'**efficience**, elle consiste à répondre à la question : « à quel coût cette opération a été efficace ? ». Même si une mesure a été peu efficiente, le politique peut décider qu'il a de bonnes raisons de la continuer, qu'il en accepte le risque politique devant ses électeurs. Or, c'est cette idée que certains décideurs publics ne veulent pas admettre parce qu'ils n'y ont pas intérêt : **le jugement évaluatif ne lie en rien le jugement politique**. Il le

(209) « *L'évaluation des politiques et actions publiques* », La Documentation française, 1989.
(210) *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, op. cit.
(211) « Sur le rôle de la connaissance dans la modernisation de l'Etat et le statut de l'évaluation », *Revue française d'administration publique*, n°66, avril-juin 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°21, septembre 1995.

fait en partie, car il augmente le stock de connaissances des acteurs. **Si l'évaluation est démocratique** - ce qu'elle n'est pas toujours - c'est-à-dire diffusée également parmi tous les acteurs concernés, ce capital de connaissances se répand, il peut être utilisé. Si le décideur maintient cette mesure en dépit de l'évaluation, il devra rendre des comptes, pourra être critiqué. Mais le décideur politique a ses propres critères, dont il doit accepter la responsabilité. **L'évaluation ne dispense pas de la décision**. Or, certains décideurs politiques et administratifs, qui le savent, font comme si, au contraire, elle en dispensait. Car ils pensent qu'avec une évaluation pour la soutenir, leur décision « passera comme une lettre à la poste ». Beaucoup d'évaluations utiles n'ont jamais été entreprises parce que les partenaires n'ont pas perçu cette utilité ou les trouvaient trop dangereuses. **Le politique doit être au début et à la fin de l'évaluation**. Mais entre les deux, une zone d'autonomie est nécessaire. En effet, l'évaluation peut être décidée parce que le gouvernement peut souhaiter y voir clair sur telle question, tout en ayant ses hypothèses. Une autonomie fonctionnelle doit donc exister. L'instance d'évaluation aboutit à une décision d'un caractère particulier : c'est une **décision de connaissance**. Elle n'est pas de nature pratique, ne consiste pas à faire passer une mesure. L'évaluation idéale est telle que tout acteur, tout en regrettant de ne pas avoir fait passer son point de vue, reconnaît que le point de vue retenu en tient compte et qu'il peut l'accepter. Cela suppose la bonne foi, à la différence de la décision pratique. Bien entendu, la vue d'un système, d'une situation étant également une ressource, un atout dans le jeu pratique, une totale bonne foi est impossible (comme une totale transparence). Une certaine équité dans la répartition des informations est nécessaire. Mais la transparence globale est illusoire : elle supposerait que tout soit visible à tous. Or, c'est impossible : chacun a droit à sa zone d'opacité ! Et la variété des positions dans le système rend impossible la vue de tous les autres à chaque instant. Ce qui est praticable, c'est la **bonne foi**, le **pluralisme** et la possibilité de **confronter** les points de vue.

Philippe Warin considère (212) que l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques conduit à un **dilemme** : plus elle force l'administration à une transparence de son action au moyen d'une codification méthodologique et déontologique de la démarche, qui ferme la porte à une normalisation administrative, plus elle **rend difficile l'accès à la commande d'évaluation à des institutions qui représentent le mieux les intérêts de la société civile** (médiateur, Conseil économique), et plus elle subordonne la négociation sur l'action publique à une production, certes scientifique et objective, mais somme toute confisquée d'un discours de vérité. Si l'évaluation peut contribuer à construire un Etat de droit par la transparence et la publicité des actions publiques, elle peut réduire cet espoir par l'organisation d'**instances dont le rôle est, ni la critique, ni la participation, de tous les points de vue**.

Intérêt général et subsidiarité

L'intérêt général s'est longtemps défini en France dans un **cadre qui faisait l'objet d'un large consensus**, même si son contenu offrait matière à de nombreux affrontements, en particulier au plan politique :
- par et au niveau de l'Etat-nation, de manière centralisée, avec une place déterminante donnée au politique ;
- sur la base de la rationalité technico-économique portée par les grands corps techniques et administratifs ;
- avec primat de l'intérêt national sur les autres niveaux (emboîtement descendant) et soumission acceptée, en dehors d'explosions, des intérêts particuliers.

Ce cadre de définition apparaît aujourd'hui **déstabilisé** du fait de la conjonction de plusieurs facteurs :
- l'Etat-nation est écartelé entre, d'un côté, la construction européenne et l'internationalisation, de l'autre, la montée du « local », la décentralisation et le recentrage sur le microsocial ; d'une part, les économies et sociétés sont de plus en plus interdépendantes, d'autre part, les intérêts locaux ou particuliers n'acceptent plus, sans avoir leur mot à dire, de se soumettre à un intérêt « supérieur » ;
- la rationalité technico-économique est contestée par l'existence d'autres critères, comme la protection de l'environnement, l'écologie, la prise en compte des générations futures ;
- les mutations vers des modes de production post-fordistes et une société de services ;
- l'urbanisation de la société et la construction européenne, qui modifient l'équilibre territorial du pays avec l'apparition de nouveaux ensembles (agglomérations, zones transfrontalières), la montée en puissance des Régions, la constitution d'un territoire européen, ce qui amène des décalages de plus en plus importants par rapport aux institutions existantes (36 000 communes, départements à base essentiellement rurale obsolètes...).
- l'augmentation des niveaux d'information et de culture, qui débouche sur des demandes de maîtrise, de participation, de démocratie, de contre-pouvoirs, de prise en compte de la société civile.

(212) « L'évaluation mise en examen », *Esprit*, mars-avril 1995.

Il y a panne de construction de l'intérêt général et cela s'accompagne d'un délitement du lien et de la cohésion sociale, ainsi que du politique.

Il s'agit donc de **concevoir un nouveau cadre accepté de définition de l'intérêt général**, agrégeant,
- d'une part, le local, le régional, le national et l'européen,
- d'autre part, le technique, l'économique, l'environnemental, le social et le culturel,
nouveau cadre permettant un exercice réel de la citoyenneté à tous les niveaux.

L'Observatoire interrégional du politique (OIP, CNRS-FNSP) a réalisé en septembre-octobre 1995 une enquête sur les Français et l'intérêt général pour le compte de l'Observatoire Electricité et sociétés (213). L'un des objectifs de l'enquête était de comprendre dans quelle mesure la **perception de l'intérêt public** se différenciait selon les milieux sociaux et culturels. L'analyse a permis de montrer qu'en réalité, dans ce domaine, il n'y a pas de fortes hétérogénéités sociales ou culturelles. Les institutions dont nous avons testé l'image (Parlement, Région, commune, Administration, entreprise publique) sont supposées, à des degrés divers, représenter l'intérêt de tous et ces représentations ne varient guère selon les milieux sociaux. Seule exception à cette règle, globalement, les générations les plus anciennes témoignent d'un attachement plus ferme à certaines institutions, mais, nous l'avons dit dans l'analyse, cet écart est relativement modéré et il ne peut être interprété comme une désaffection massive des jeunes générations envers la notion d'intérêt général. Il est clair en revanche que les **attachements politiques ou les positions idéologiques constituent des facteurs essentiels de variations des représentations de l'intérêt général**. En règle générale, plus on se situe en opposition politique et idéologique avec la majorité politique actuelle, plus on soupçonne la partialité des institutions notamment lorsqu'il s'agit d'institutions soumises au mécanisme électif. Comparée aux autres institutions, l'**entreprise publique** bénéficie de deux atouts majeurs : d'abord son image d'impartialité est plus nettement affirmée que celles des autres institutions. Ensuite et surtout, cette image est beaucoup moins soumise aux différences de perceptions induites par les proximités politiques. Que l'on se situe à gauche ou à droite de l'échiquier politique, on perçoit de façon analogue la vocation de l'entreprise publique à représenter l'intérêt de tous. Dans une période de crise latente des institutions, et en particulier du système politique, cette **image d'impartialité constitue évidemment un avantage que l'on doit prendre garde de conserver**. A l'occasion d'un **conflit local**, il ne faut pas s'attendre à ce que les différentes fractions de la **population fassent confiance aux mêmes acteurs pour mener à bien un processus de conciliation**. La confiance que l'on faisait traditionnellement aux représentants locaux demeure importante au sein des générations les plus âgées. Mais le mécanisme représentatif est sérieusement concurrencé par le crédit que l'on accorde désormais aux associations représentant les habitants. Il faut enfin considérer avec attention le souhait, plus fréquent au sein des couches cultivées, de **voir intervenir un médiateur dans la régulation des conflits**. Une majorité de la population admet la possibilité pour les habitants concernés de refuser la réalisation d'un projet d'équipement local alors qu'une minorité admet le principe de passer outre à l'opposition moyennant une indemnisation correcte. Cette observation, répétée à plusieurs reprises dans les enquêtes de l'OIP, s'enrichit cette année d'une constatation supplémentaire, la fermeté de cette opinion quel que soit le niveau de localité des intérêts que l'on met en jeu. **Acceptation ou refus du projet d'équipement sont clairement motivés par des positions de principes** qui, pour la plupart, ne souffrent pas d'exceptions même si l'on évoque les divers cercles de proximité pour l'individu (la commune, la Région, la France).

Selon François Ascher (214), l'Etat moderne doit, presque en permanence, **prouver la légitimité de ses actes, dans ses différents champs d'intervention**. Ses registres de légitimation varient selon les domaines, voire selon les circonstances et selon les choix politiques. Mais au principe de tous ces registres il y a, en France tout au moins, **la notion d'intérêt général**, qui **intègre le projet politique de la nation ainsi que les intérêts individuels et collectifs des citoyens**. La définition et les modalités de l'intérêt général varient selon les pays et selon les époques.

Pour François Rangeon (215), une « idéologie » de l'intérêt général, ou de l'intérêt commun, est indispensable en cela que, d'une part, elle assure une identité spécifique du groupe social, en lui octroyant un **intérêt propre intégrant et dépassant ceux de ses membres** ; et que, d'autre part, elle **légitime l'exercice du pouvoir au sein du groupe**, protégeant les dirigeants de la contestation. L'idéologie de l'intérêt général est ainsi le **complément nécessaire de la notion d'institution**.

François Ascher souligne que la communion dans une même idéologie de l'intérêt général est particulièrement nécessaire dans les actions publiques où le lien entre les intérêts particuliers et l'action publique n'est pas immédiat, et *a fortiori* dans celles où **l'intérêt général apparaît comme immédia-**

(213) Supplément Tendances, *Electricité et sociétés*, n°24, mars 1996.
(214) *Métapolis ou l'avenir des villes***,** Editions Odile Jacob, 1995.
(215) *L'Idéologie de l'intérêt général*, Economica, 1986.

tement contraire à des intérêts particuliers. Or, l'intérêt général qu'invoquent les pouvoirs publics, nationaux et locaux, pour légitimer ou expliquer certains de leurs actes, est de plus en plus souvent mal compris, critiqué, non admis, quand ce n'est pas la notion même d'intérêt général qui est mise en cause. La crise de la **citoyenneté** est pour une large part la crise d'une certaine idéologie de l'intérêt général. Cela est lourd de conséquences au niveau local, car **c'est évidemment au plus près de chaque individu que l'écart ou le conflit entre intérêt général et intérêts particuliers risque d'être le plus concret**. Quand il s'agit d'une décision nationale, un citoyen peut hésiter sur la conformité entre son intérêt particulier et l'intérêt général. Mais quand un TGV doit passer à proximité de son habitation, il n'y a plus de doute sur son intérêt particulier ! Cela explique dans une certaine mesure que l'impact de la crise de l'idéologie de l'intérêt général soit si forte en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les conceptions de l'intérêt général ont beaucoup évolué. Prenant appui sur la généalogie de l'idéologie de l'intérêt général établie par François Rangeon, François Ascher illustre les **trois grands conflits qui opposent les approches de l'intérêt général** dans l'histoire de l'aménagement et de l'urbanisme. Le premier conflit distingue la **conception immanente** d'un intérêt général issu des intérêts particuliers et la **conception transcendante** d'un intérêt général propre à la collectivité étatique qui surplombe le champ social. Ce conflit se retrouve dans le cas des rapports entre schéma directeur, plan d'aménagement qui couvre pour le long terme une zone vaste, et le plan d'occupation des sols (POS) qui définit les droits de construire à l'échelle communale. Au nom de l'intérêt général de l'agglomération urbaine, le schéma directeur doit-il transcender les intérêts « particuliers » des collectivités locales qui composent l'agglomération et les intérêts particuliers des propriétaires fonciers ? Dans ce cas, le POS est second par rapport au schéma directeur, ce qui est toujours la figure légale. Ou bien au contraire le schéma directeur doit-il être l'expression commune et immanente des intérêts particuliers, version de l'« intérêt commun » qui fera dépendre le schéma directeur des plans d'urbanisme, ce qui est, dans les faits, largement le cas depuis la décentralisation ? Le deuxième conflit, imbriqué avec le premier, oppose une **conception centralisée et unitaire** de l'intérêt général qui s'impose à tous, à une **conception décentralisée, arbitrale et transactionnelle** d'un intérêt général résultant de l'accord dynamique des intérêts particuliers. Ce conflit traverse très nettement l'urbanisme et la question sociale. Ainsi, en 1991 avec la Loi d'orientation pour la ville, l'Etat a essayé de fixer nationalement un « droit à la ville », définissant de fait comme d'intérêt général (national et local), la mixité sociale des communes et des quartiers. Le gouvernement actuel s'oriente plutôt, pour traiter les problèmes connexes du peuplement des HLM et du logement des plus pauvres, vers des procédures décentralisées et transactionnelles, avec en particulier la création de « conférences communales » pour l'attribution des logements sociaux. Le dernier conflit oppose enfin un intérêt général **totalisant et unanimiste**, qui est celui de tous, à un intérêt général **relatif, évolutif qui est celui du plus grand nombre ou de la majorité**. Ce conflit, très actuel, est par exemple au coeur des débats récents sur l'agriculture, le GATT et l'aménagement du territoire. Doit-on essayer de parvenir à un intérêt général qui intègre l'ensemble des intérêts particuliers des minorités, y compris ceux de la partie des agriculteurs qui semblent avoir des intérêts propres très spécifiques, et quitte à ce que cet intérêt général soit plus réduit ? Ou doit-on définir l'intérêt général du pays à partir des intérêts généraux des groupes largement majoritaires, autrement dit de la France urbaine ?

Pour François Ascher, désormais, **la nation est de moins en moins l'échelle dont procèdent en première et en dernière instance les intérêts collectifs**, qu'ils soient généraux ou communs. Un problème prend alors une importance nouvelle : **comment arbitrer entre des intérêts généraux d'échelles différentes** ? Comment trancher entre différents « intérêts collectifs » territoriaux (communaux, départements, régionaux), l'intérêt général national, et l'intérêt général européen, étant entendu que **toutes ces échelles disposent d'institutions ayant une légitimité propre** ? Il y a peu encore, en France, la réponse était simple dans son principe : juridiquement il n'y avait d'intérêt général que national, et en cas de conflit d'intérêts collectifs entre collectivités d'échelles différentes, **l'intérêt de l'échelle la plus grande primait en principe sur l'intérêt collectif le plus petit**. Ainsi, dans le domaine de l'urbanisme, le schéma directeur était autrefois conçu sous la conduite de l'Etat dont les priorités propres définissaient le cadre de son « élaboration conjointe » avec les communes. Ensuite, les communes élaboraient des plans qui devaient être conformes avec le schéma directeur. **L'emboîtement entre les intérêts généraux était « descendant »**. Les fondements de cette approche centralisée et « descendante » de l'intérêt général ont des origines anciennes en France, et elle est devenue **une sorte de trait culturel national** même si, par le passé, il y eut aussi des périodes décentralisatrices. Elle a été confortée par des **argumentations politico-pratiques** - si on donne du pouvoir aux unités de base, elles ne prennent pas en compte les enjeux d'échelles supérieures - et des **argumentations économiques** - les performances du tout sont supérieures à la somme des performances des parties. La situation a sensiblement évolué avec la décentralisation et dans le

contexte idéologique international néolibéral des années 1980. Dans le système partiellement décentralisé français, chaque collectivité locale dispose d'un « bloc de compétences » propres, suivant le principe de base dans l'ensemble respecté : **qui paie, décide**. Il n'y a ni tutelle d'un niveau « supérieur » sur un niveau « inférieur », ni primat du second sur le premier. Il n'y a pas plus de hiérarchie des compétences, c'est-à-dire qu'en principe, pour reprendre notre exemple initial, le lycée n'a pas plus d'« intérêt » que l'espace vert, le centre social ou le TGV. Mais l'Etat garde néanmoins une sorte de « priorité », en sus de son obligation de contrôle général de la légalité. Ainsi, en « portant à connaissance » ses contraintes et ses choix, il peut (ou il devrait...) obliger légalement toutes les autres collectivités territoriales à respecter et à intégrer ses objectifs et ses décisions. Ce système de « blocs de compétences » ne peut évidemment être mis en oeuvre aussi systématiquement que ses principes ont été énoncés. Il y a nécessairement, dans de multiples domaines, partages de compétences, et donc négociations entre des collectivités territoriales de type différents. Les contraintes politico-électorales aidant, ce sont généralement les solutions conservatrices qui priment sur les changements. Le contexte idéologique international néolibéral des années 1980 a aussi favorisé le **retour d'un utilitarisme économiste libéral**, qui étend l'approche économique aux choix entre décentralisation et centralisation institutionnelles : **les uns considèrent ainsi que c'est le marché qui dégage un optimum et définit pour l'essentiel l'intérêt général** ; d'autres transfèrent à ce champ les débats sur les choix entre organisation et marché.

Aux difficultés d'emboîtement des échelles spatiales s'ajoutent celles de l'**emboîtement des échelles temporelles**. Comment concilier entre des intérêts généraux à court, moyen et à long terme ? Dans quelle mesure l'intérêt général à très long terme peut-il primer sur l'intérêt général des générations vivantes ? L'emboîtement des échelles temporelles est peut-être plus maîtrisable à des horizons moins éloignés que celui des générations futures, mais les évaluations prospectives restent néanmoins problématiques. C'est le cas en matière de planification urbaine où, autrefois, **les logiques étatiques**, conformément au principe « descendant » du plus grand au plus petit, **déduisaient les choix à moyen terme de projets à long terme**, les décisions à court terme devant s'inscrire dans les cadres fixés pour le moyen terme. La démarche étatique, qui va du plus général au plus particulier, inscrivait les intérêts locaux à court terme dans le cadre fixé par les intérêts d'échelle supérieure à plus long terme. La question de l'arbitrage entre des intérêts généraux d'échelles différentes, autrefois résolue sur la base de principes relativement simples, se heurte maintenant à des **difficultés croissantes, qui révèlent des transformations sociales** et une **crise des systèmes de références**. Ces difficultés ont des répercussions directes en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme car la prise en compte simultanée des différentes échelles spatiales et temporelles est en toutes circonstances indispensable. Cette crise de la définition de l'intérêt collectif mine les modalités locales de mise en oeuvre de la citoyenneté et handicape la formation d'une citadinité. Mais à cette crise d'ordre général vient s'ajouter une crise spécifique des institutions locales, qui en retour accentue encore celle de la citoyenneté.

Selon François Ascher, Lucien Brams, Aliette Delamarre, Guy Loinger, Michel Rochefort, Alain de Romefort, Jacques Theys et Serge Wachter (216), dans le contexte de mutations institutionnelles (la décentralisation, l'Europe), économiques et spatiales (globalisation et métropolisation), sociales et culturelles (identités sociales, locales), et face à l'émergence de nouveaux enjeux (de la qualité de l'environnement local à l'avenir de la planète), il devient très difficile de définir à quelle échelle et à quelle échéance on peut déterminer les « intérêts généraux » qui doivent fonder les politiques publiques. Le principe de la **subsidiarité** peut aider à dégager des perspectives positives permettant, avec quelques autres principes, **de reconstruire et de gérer un « système d'intérêts généraux »**.

Pour Pierre Rosanvallon (217), le concept de **subsidiarité** désigne plus un problème qu'une solution. Dans l'usage anglo-saxon du mot, la subsidiarité ne renvoie pas simplement à une façon plus élégante de parler de la décentralisation, mais aussi à une certaine conception du rapport entre les pouvoirs sociaux et les pouvoirs publics, à une certaine **modalité de production de l'intérêt général**. L'idée de subsidiarité vue par un Allemand est autant une façon de penser le concours des corps intermédiaires à la fabrication de l'intérêt général que de prévoir que le décideur soit situé au niveau le plus proche possible. Il y a dans l'idée de subsidiarité une dimension sociologique, et pas simplement une dimension décisionniste. En France, seule est envisagée la dimension décisionniste, ce qui diminue la densité du concept. Or, aujourd'hui en France, **il y a panne de construction de l'intérêt général**. Cette construction ne peut pas se fonder sur la conception d'un intérêt local *a priori* détenteur de sa cohérence et de sa globalité. Dans l'univers des collectivités décentralisées, cet *a priori* de l'**intérêt local** fait florès. Toute une vision du fédéralisme se nourrit de ce type d'analyse. Aujourd'hui, l'Etat n'est pas

(216) *Les territoires du futur*, DATAR-Editions de l'Aube, 1993.
(217) *Pouvoirs locaux*, n°18, octobre 1993.

seulement malade d'être trop grand pour les petites choses et trop petit pour les grandes choses, il souffre d'un déficit politique : il **ne sait plus assez produire la cohérence sociale**.

Selon Chantal Millon-Delsol (218), en confisquant pour son propre compte toute initiative d'intérêt général, et en jetant la suspicion sur les actions privées finalisées à l'intérêt général, l'Etat-providence enferme les acteurs potentiels dans leur « chez soi ». Mais reconnaître à la société civile un rôle dans la poursuite de l'intérêt général, signifie remettre en cause l'anonymat. La subsidiarité ne s'applique pas seulement à l'action de l'Etat, mais à **l'action de toute autorité, quelle que soit son ampleur**. Le principe de subsidiarité doit donc jouer à tous les niveaux. La centralisation de proximité constitue une tentation évidente, et de ce fait, l'un des arguments centraux des adversaires de l'idée de subsidiarité. Il est clair que **l'application de la subsidiarité implique une culture d'autonomie** : elle ne saurait résulter du décret d'un Etat converti, dans une société à culture centralisatrice. Car, aussitôt, les petits chefs se hâteraient de reproduire ce qu'ils ont vu faire depuis si longtemps aux grands ; et les citoyens, accoutumés à la tutelle, ne chercheraient pas à les en empêcher. Une pensée non dite gît dans la crainte de la centralisation de proximité : **le refus de la décision laissée à une multitude d'acteurs**. La subsidiairité consiste à conférer davantage d'autorité et de capacité de décision à davantage de groupes issus de la société civile, agissant de manière autonome, donc libres par rapport à l'appareil étatique. Dans ce cas, on ouvre la porte à des arbitraires et à des injustices virtuelles, même si les pouvoirs publics garantissent le respect d'une règle du jeu. Ayant relégué le pouvoir central dans un rôle restreint, ayant suspendu ses volontés expansionnistes, nous pouvons nous trouver devant une foule de despotats. Ainsi s'exprime la critique contemporaine majeure contre le principe de subsidiarité.

Chantal Millon-Delsol montre que cette appréhension des effets pervers de l'autonomie sociale rappelle la longue histoire de la pensée centralisatrice, en même temps qu'elle dénote l'esprit particulier de cette fin de siècle. Il faut se souvenir qu'au XIXe siècle les **libéraux**, en dépit du peu de confiance qu'ils accordaient à l'Etat, n'en accordaient pas pour autant leur crédit aux groupes sociaux. Leur antiétatisme ne s'assortissait pas généralement d'un appel à la société civile pour réaliser les tâches d'intérêt public pour lesquelles ils jugeaient l'Etat inopérant, mais d'un **rejet de la notion de bien commun**. De la même façon, le despotisme éclairé des **Lumières**, dont hérite en partie la société moderne, se construisait moins sur le refus des privilèges que sur la récusation des autorités petites, dont justement la modicité amplifiait la vanité. Ainsi, dans notre tradition récente, le libéralisme et le socialisme se rejoignent sur ce point : il est extrêmement dangereux d'abandonner une autorité ordonnée à l'intérêt public à des privés, qui en profiteront pour alimenter leurs ambitions et leurs passions particulières, même si par ailleurs ils paraissent conduire convenablement la tâche à laquelle ils se sont ainsi voués. Cette conviction largement partagée a contribué à justifier et à développer les habitudes centralisatrices, déjà si anciennes. Cette **crainte de l'autonomie s'enracine dans un rejet de la décision individuelle**, caractéristique de l'époque contemporaine. Nous accordons confiance aux analyses, aux dires et aux décrets des instances officiellement compétentes : le législateur, le scientifique, le technocrate, l'administration, le comité d'éthique. L'**individu** semble une pauvre chose, entachée d'imperfection, devant ces monuments qui dans chaque région de l'existence décrètent le bien et le vrai à sa place et dans son intérêt. Nous soumettons le politique au droit et à la technique, la vie sociale au règlement, la morale individuelle aux comités. La décision personnelle nous inquiète : abîmée par la subjectivité, soupçonnée d'arbitraire. Nous faisons mine d'oublier que si les décisions des instances engendrent parfois des erreurs monstrueuses, c'est qu'elles s'établissent aussi sur des connaissances simplement humaines, donc imparfaites. Une société inspirée par l'idée de subsidiarité, s'organise par la voix quotidienne de **milliers de décisions humaines**, qui doivent très peu à la science, mais beaucoup au jugement et à la conscience individuels. Cette crainte de la décision représente une conséquence logique d'un trait propre à cette époque : la **fuite des références**. Décision suppose choix. Le choix suppose des critères. Faute de critères éthiques inattaquables, notre contemporain se repose sur le socle rassurant des sciences qu'il a portés au pouvoir. Confier la maîtrise des décisions à une conscience individuelle, privée de références, c'est évidemment vouer la décision à l'arbitraire, aux intérêts les moins nobles. C'est dire que la **société civile** ne saurait guère assurer davantage d'autonomie - devenir une société civique - qu'en retrouvant des références. Or, le problème consiste en ce que les références ne se décrètent pas. Peut-être la concrétisation du principe de subsidiarité se trouve-t-elle conditionnée par une réappropriation des critères éthiques. Ce qui exclut d'emblée tout volontarisme. Le développement d'une **nouvelle responsabilité citoyenne dans les missions d'intérêt général**, impliquerait de remplacer la qualité de docilité, indispensable dans le cadre de l'obéissance aux diverses « sciences » d'organisation, par la qualité de **prudence**, corollaire d'une remise en cause du système technocratique. Cela impliquerait la certitude intérieure que chaque citoyen ou groupe de citoyens peut déceler

(218) *Le principe de subsidiarité*, PUF, 1993.

certains besoins d'intérêt général et imaginer les moyens appropriés pour y répondre. Laisser à la société le souci de l'intérêt général, dans la limite des capacités, signifie **accorder confiance au jugement particulier**, et redorer le blason de la conscience individuelle.

Pour François Ascher (219), afin d'assumer ses propres compétences de manière plus efficace, l'Etat devra finir par admettre de mieux comprendre que **ce qui fait qu'un intérêt est général**, ce n'est pas qu'une rationalité unique l'ait défini comme intérêt général, mais qu'un **processus** a fait qu'une collectivité d'individus ou d'institutions l'admet comme intérêt général. Herbert Simon a introduit en économie la distinction entre la rationalité « substantive » ou « substantielle », et la rationalité « procédurale ». Dans la première, c'est l'objet de la décision qui importe, c'est-à-dire « quoi » choisir parmi un ensemble d'alternatives possibles, la décision obéissant elle-même à une axiomatique relativement simple. La rationalité procédurale correspond quant à elle à une logique des choix où la décision ne peut être analysée et interprétée en dehors des règles suivies par les agents pour parvenir à cette décision. Autrement dit, la décision ici dépend moins de son objet que des procédures qui y conduisent : la question est moins « que » choisir que « comment » choisir. C'est cette même conception du « procédural », que l'on retrouve au coeur de la réflexion du philosophe John Rawls. Celui-ci considère qu'il ne peut exister de décision juste en tant que telle et propose donc de fonder la justice sur une « procédure » juste, une manière d'agir qui engendre des décisions équitables parce que considérées telles par tous. Il accorde ainsi une priorité au juste sur le bien. Cette réflexion peut être étendue à la définition de l'intérêt général : celui-ci ne réside pas dans le fait qu'il est substantiellement général, mais que le **processus** qui l'a défini est considéré comme engendrant ou représentant un intérêt général. Toutefois, la notion de consensus est ambiguë. Celle de **compromis** est peut-être plus réaliste et risque moins de laisser entendre que la concertation et la communication sont capables de gommer toutes les oppositions, voire de résoudre les contradictions. Cette définition plus procédurale que substantielle de l'intérêt général semble susceptible d'**aider à dégager une légitimité nouvelle pour les actions publiques**, à fabriquer de la citadinité, voire de la citoyenneté. De fait, elle est déjà à l'oeuvre dans certaines circonstances.

François Ascher estime qu'il faut probablement **introduire plus de « procédural »**, non seulement dans les pratiques, car il y en a déjà un peu, mais aussi dans les institutions et les règles juridiques. On ne peut que **souligner la pauvreté des formules françaises d'enquête publique**, la **faiblesse des pratiques de conciliation**, le **peu d'intérêt pour les solutions de compromis** et le **poids écrasant des procédures majoritaires**. Il s'agit d'un cercle vicieux, car ce contexte ne favorise pas une démocratie plus participative et plus consultative ; mais, en retour, l'absence d'une mobilisation continue des habitants (en dehors des actions d'opposition, à caractère défensif) conforte une démocratie presque exclusivement représentative et « substantialiste ». Les intérêts des multiples acteurs ou groupes d'acteurs n'étant *a priori* pas convergents, qui dit intérêt général procédural, laisse entendre non seulement la formation d'un **consentement autour d'un compromis**, mais la **transformation du consentement en adhésion, et du compromis en valeur positive**. C'est ce que l'on peut appeler le « consensus », c'est-à-dire le compromis transformé en valeur positive portée par l'ensemble des acteurs concernés. Or, toute une réflexion sociopolitique se réélabore autour de la notion de consensus et une mode, venue de pays à plus forte tradition consensuelle ou communautaire, laisse entendre que les conflits d'intérêts de toutes sortes pourraient se dissoudre dans la négociation et dans l'« *agir communicationnel* ». La complexité croissante de la société, ses changements, la multiplication des systèmes de référence, rendent de plus en plus difficile la formation des compromis et des consentements. La négociation est donc un recours d'autant plus indispensable que s'épuisent des instruments habituels comme la tradition, les croyances communes, l'expertise scientifique.

Selon Michel Crozier (220), ce qui va compter, c'est l'**égalité de respect** ! Respect de l'accès au savoir comme de l'accès aux décisions, mais aussi respect de la personne, de ses œuvres, de ses résultats et surtout de ses potentialités. Pour rendre possible l'indispensable mutation, il faut investir dans la réforme de toutes les institutions collectives pour que nous puissions **dépasser nos mécanismes hiérarchiques** d'accès, de contrôle et d'uniformité, qui sont de plus en plus inefficaces et de plus en plus rejetés. La clef du succès de la société française dans le monde post-industriel est le passage d'une démocratie d'accès à une véritable **démocratie de délibération**. Seules des institutions délibératives vivantes peuvent en effet permettre de mobiliser, non seulement les énergies, mais les capacités innovatrices indispensables pour faire face aux problèmes de société insolubles qui nous accablent. C'est seulement par la pratique de la délibération que l'on peut faire émerger à la fois un **intérêt général** acceptable susceptible d'être **intériorisé** par les divers pouvoirs actifs dans la société et le minimum de **consensus** indispensable pour une action coopérative permettant de le promouvoir. La pratique délibé-

(219) *Métapolis ou l'avenir des villes*, op. cit.
(220) « Refaire la démocratie », *La France au-delà du siècle*, DATAR-Editions de l'Aube, 1994.

rative efficace est difficile car elle n'a rien à voir avec le régime d'assemblée que nous avons heureusement rejeté, ni avec l'autogestion dont beaucoup de Français avaient rêvé. Elle doit être fondée sur un tout autre travail de **préparation** que celui des experts bureaucratisés, des comités de partis, des consultations corporatives et des coups médiatiques. Une telle pratique, en outre, suppose en France une véritable **révolution dans la conception de l'intérêt général**. Personne n'est propriétaire de l'intérêt général, ni la caste des fonctionnaires, ni ceux que le suffrage universel a portés temporairement au pouvoir. Il n'y a pas, dans une société complexe, une rationalité supérieure qui pourrait s'imposer d'en haut à tous les intérêts. L'intérêt général **émerge à partir des rationalités multiples** des participants aux jeux sociaux, économiques et politiques. On ne peut pas optimiser ; c'est chimère de croire pouvoir y parvenir et c'est folie que de vouloir en imposer d'en haut une version nécessairement partisane. Cette révolution implique une autre conception du rôle de l'Etat dont elle est inséparable. L'**Etat** est indispensable ; son rôle n'est pas d'imposer un intérêt général dont il aurait la propriété, mais d'assurer les **régulations indispensables**. Pour que la société puisse être active, efficace, et donner aux individus qui la composent la possibilité de s'épanouir, les organes de l'Etat ne peuvent concevoir ces régulations abstraitement ou bureaucratiquement. D'autres existent préalablement à leur action. Il importe d'abord de les connaître et d'en faire prendre conscience aux différentes parties pour faire émerger un consensus sur les problèmes que pose l'évolution de leurs relations. Le consensus, qu'il est impossible d'obtenir sur des solutions technocratiques *a priori* peut se dégager à partir d'une conscience partagée des problèmes qui déclenchera une pratique constructive de délibération. Le rôle des autorités publiques, en l'occurrence, devra être un travail de préparation, un travail de mise en relations, mais surtout un travail de connaissance et d'approfondissement à travers l'**écoute** des personnes, la compréhension attentive, respectueuse du caractère rationnel de leurs positions respectives, et l'**analyse des jeux** qu'elles jouent pour les promouvoir et éventuellement les concilier. Les consultations que nous connaissons et auxquelles nous consacrons tant de temps et d'énergie constituent de véritables caricatures de cette préparation dont nous avons besoin. Les corps intermédiaires dont nous regrettons l'affaiblissement, nous les pervertissons au point d'en faire de véritables écrans qui empêchent de voir la réalité au lieu de porter la vraie communication qui est échange et non information.

Différenciation du mouvement associatif

Depuis une quinzaine d'années, la vie associative connaît, en France, de **profonds changements** (221). On estime (222) à environ 700 000 le nombre d'associations dans le pays. Le comptage des déclarations en préfecture publiées au *Journal officiel* indique que plus de 60 000 associations ont été créées au cours de l'année 1994. **Le rythme de ces créations a augmenté régulièrement** : il était inférieur à 30 000 créations annuelles il y a une vingtaine d'années ; au total 655 000 créations ont été enregistrées de 1975 à 1990. Les cessations d'activité ne sont enregistrées qu'exceptionnellement, ce qui rend imprécise l'estimation du nombre d'associations effectivement en activité. Les associations inscrites dans le répertoire des entreprises et des établissements (fichier Sirene) sont au nombre de 270 000 et parmi celles-ci 120 000 sont employeurs.

Si, entre 1978-80 et 1990-92, le nombre de créations d'**associations** enregistrées a doublé, dans le même temps, cependant, le taux d'adhésion des Français aux associations est demeuré stable, autour de 45%. Ces chiffres traduisent, en fait, une série d'**évolutions contrastées**. D'un côté, les **grandes organisations nationales**, généralistes et militantes, visant à exercer une influence sur la vie politique et sociale nationale, subissent une désaffection croissante. Selon le CREDOC, entre 1978-80 et 1990-92, le nombre de Français déclarant faire partie d'un syndicat est passé de 11 à 7%, d'une association de parents d'élèves de 10 à 8%, d'une association de défense de l'environnement de 4 à 3%, d'un parti politique de 3 à 2%.

(221) Cf. « Le redéploiement de l'action associative et syndicale », Supplément Tendances, *Electricité et sociétés*, n°18, avril 1995.
(222) *La tribune fonda*, n°116-117, décembre 1995-janvier 1996.

Intérêt pour les associations et les mouvements
(analyse selon l'âge, en pourcentages)
(1) Oui, en fait partie
(2) Oui, serait prêt à en faire partie
(3) Non, ne serait pas prêt à en faire partie

	18 ans et plus			18-24 ans			Etudiants		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Une association de défense des droits de l'Homme ou contre le racisme	1,8	39,0	56,2	1,6	51,8	44,0	1,7	58,3	37,8
Une association de défense de l'environnement	1,8	52,4	43,5	1,6	59,2	36,5	1,1	62,8	33,7
Un syndicat ou une organisation professionnelle	6,6	22,1	68,5	1,3	32,1	63,1	1,0	29,2	65,8
Un parti politique	2,2	9,4	86,3	0,8	10,0	87,1	0,9	12,0	84,8
Une association d'aide humanitaire	4,1	59,5	34,4	2,8	70,8	24,7	3,4	74,7	20,1

Source : Observatoire interrégional du politique, enquête 1993.

Dans le même temps, se sont développées, d'une part, les **associations sportives** (de 15 à 19%), en particulier pour les sports individuels, ainsi que les associations **culturelles et de loisirs** (de 14 à 18%), d'autre part, les associations **locales**, de **quartier**, de **proximité**, centrées sur un objectif précis et marquées par un souci d'efficacité, de même que les associations de « bienfaisance », qui gèrent des pans entiers de la vie sociale.

La contradiction entre l'augmentation du nombre de création d'associations et la stabilité globale de l'adhésion aux associations tient à la conjonction de plusieurs phénomènes : la multiplication du phénomène de multi-adhésion (en 1990-92, 27% des Français ne font partie que d'une association, alors que 19% adhèrent à plusieurs) ; la facilité que représente le statut associatif pour le **traitement des nouvelles demandes sociales liées à la crise** (l'insertion professionnelle des jeunes, la précarité de l'emploi ou le chômage) ou pour des activités économiques (certaines sont impulsées par des entreprises du secteur marchand pour assurer la promotion ou la commercialisation de biens et de services), l'association ne regroupant alors, le plus souvent, que les initiateurs de l'activité ; enfin, nombre d'associations, créées sur un objectif précis, se dissolvent aussitôt celui-ci atteint.

Globalement, le redéploiement du mouvement associatif repose sur l'**aspiration des individus** à s'investir dans des groupes, des lieux, des organisations qu'ils peuvent maîtriser. L'analyse des déclarations de créations d'associations publiées au *Journal officiel* montre que l'accent est mis sur la volonté de **faire vivre la société civile** et que l'indifférence est évidente à l'égard de la politique traditionnelle. Le plus souvent, les militants ne pensent plus qu'ils puissent avoir un poids réel à l'échelon national. C'est au niveau de l'îlot, du quartier, de la commune, sur tel objectif précis et limité par rapport auquel on peut « voir le bout de ses actes », que l'on cherche à oeuvrer pour transformer les situations. La proximité des réalités quotidiennes et des échelons de décision devient déterminante dans la création et la vie des associations, qui, le plus souvent, restent indépendantes et refusent de s'affilier à des fédérations nationales. De leur côté, les **partis** politiques français sont plus que jamais de petites organisations, sans commune mesure avec leurs homologues européennes, et n'ont jamais réussi à se concevoir comme autre chose que des machines électorales.

Les associations créées **pour défendre l'environnement** ont augmenté de 115% en une dizaine d'années (223). Edith Archambault souligne (224) que la jeunesse du mouvement associatif de défense de

(223) « Chronique des tendances de la société française », Groupe Louis Dirn, *Revue de l'OFCE*, n°46, juillet 1993.

l'environnement explique en partie la rareté des sources statistiques. Il n'existe que très peu de grandes fédérations, et pas de groupes de pression, mais beaucoup de petites associations locales mobilisent de nombreux bénévoles. Les associations d'environnement sont relativement indépendantes financièrement ; leurs ressources privées (cotisations, participations des usagers) représentant environ 68% de leurs ressources totales. Les subventions publiques ne représentent que 32% de leur budget, part nettement inférieure à la moyenne (59%).

Les enquêtes locales et les sondages montrent que ce sont surtout les **catégories sociales moyennes** qui adhèrent aux associations et les animent, pour s'imposer dans la vie locale. Les cadres moyens et supérieurs s'investissent davantage dans l'animation des associations, ce qui les conduit souvent à s'engager dans la politique municipale.

La **décentralisation** a depuis dix ans directement pesé sur l'évolution du mouvement associatif. Auparavant, il était principalement organisé en grandes fédérations nationales. Permanents et centres de décision se trouvaient à Paris. De grandes missions de service public leur étaient confiées par l'Etat (en matière de tourisme social par exemple), et des fonctionnaires, payés par l'administration, pouvaient être mis à leur disposition. En transférant les compétences et la capacité de financement aux collectivités territoriales, la décentralisation a rendu les associations plus dépendantes des autorités locales. Elles ont dû redéfinir leur système de négociation et reconquérir leur légitimité. Cela d'autant que les élus n'étaient pas toujours prêts à partager avec des représentants de la société civile les prérogatives qui venaient de leur être confiées par l'Etat. Les responsables associatifs se sont attachés à leur faire comprendre que, bien que de statut privé et volontaire, une association peut participer au service public. 48% des Français interrogés (225) pensent que ce sont les associations qui luttent le mieux contre l'**exclusion**, loin devant l'Etat (14%) les maires et les institutions religieuses (9% dans les deux cas), la presse de rue (7%) et les députés (2%).

Edith Archambault et Viviane Tchernonog ont effectué une recherche sur le **poids économique du secteur associatif** (226). Le mouvement associatif paraît marqué par une **ambivalence** forte entre, d'une part, des associations qui se constitueraient de façon très largement spontanée, à base d'entraide et de coopération volontaire, et, d'autre part, un recours aux associations comme structures les plus capables de régler un certain nombre de problèmes en relation étroite avec d'autres organismes appartenant le plus souvent à la puissance publique. Une enquête conduite auprès des associations a montré que les **deux logiques étaient à l'oeuvre** et que, s'il pouvait exister des plages importantes de recouvrement, une dichotomie apparaissait souvent entre associations à caractère spontané marqué et associations partenaires privilégiés de la puissance publique dans un certain nombre de domaines. La majeure partie du mouvement associatif est composée d'associations de **petite taille** et 62% des associations ont un budget inférieur à 50 000 francs. La **part des cotisations dans le budget**, prédominante pour les petites associations où elle constitue la moitié des ressources courantes, décroît sensiblement et régulièrement au fur et à mesure que l'association gère un budget plus important (les cotisations ne représentent plus que 9,8% du financement des associations qui gèrent un budget annuel supérieur à 1 000 000 francs par an). La part des **dons** des particuliers est plus significative dans les associations de petite taille. A l'exception des très petites associations, la part des **recettes d'activité** est en général importante : elle augmente régulièrement avec la taille de l'association et représente près de 40% du financement pour les associations gérant un budget annuel d'au moins 20 000 francs. Les **subventions locales** soutiennent de manière importante l'ensemble des budgets associatifs. Le **travail bénévole** représente 570 000 emplois en équivalent plein temps, ce qui correspond à environ 7 millions de personnes concernées. Le **partenariat public** du secteur associatif est surtout un partenariat **local**, et en premier lieu municipal : 75% des associations perçoivent une subvention publique des collectivités locales ou, beaucoup plus accessoirement, d'autres établissements publics locaux, et 70% des associations perçoivent une subvention municipale qui représente en moyenne 40% des subventions publiques au secteur associatif. Les subventions départementales sont répandues mais cependant moins fréquentes (22% des associations). Les subventions nationales sont plus rares : 14% des associations en bénéficient.

Sur les 120 000 associations employeurs présentes au fichier Sirene, on dénombre (227) environ 1 300 000 salariés (mais il y a de nombreux doubles comptes). L'équipe de socio-économie

---

(224) *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondation en France*, Economica, 1996.
(225) Sondage Louis Harris, septembre 1995, auprès de 1003 personnes âgées de 18 ans et plus ; *Le Lampadaire*, 11 septembre 1995.
(226) Colloque de l'Association pour le développement de la documentation sur l'Economie sociale (ADDES), Paris, 15 mars 1994. *Electricité et sociétés*, n°16, mai 1994.
(227) *La tribune fonda*, n°116-117, op. cit.

associative et coopérative de l'IEP de Grenoble a estimé le volume d'emploi à 850 000 emplois équivalents temps plein au 31 décembre 1994.

Edith Archambault montre (228) que **le secteur sans but lucratif peut réconcilier l'initiative privée et l'intérêt général** et est suceptible de restaurer la cohésion sociale dans des pays minés par vingt ans de crise. En France plus particulièrement, on peut observer depuis les années 1960 une croissance spectaculaire de ce secteur et un développement de son rôle économique et social, lié au changement culturel. Tous les nouveaux mouvements sociaux, tous les grands courants idéologiques, se sont incarnés dans des associations.

Comme l'explique Dan Ferrand-Bechmann (229), le bénévolat est essentiel dans une société où les hommes veulent vivre la solidarité et pas seulement la compétition et la concurrence. Il est la **marque indélébile du lien social libre**. Il a certes un rapport paradoxal avec le monde du chômage et du travail - dont il conserve pourtant des valeurs - et avec le monde du loisir dont il a quelques stigmates. Il est cohérent avec le retour au microlocal et aux solidarités communautaires, cohérent comme réponse aux multiples besoins créés par la société actuelle **qui a isolé, marginalisé, exclu et qui doit réparer, rencontrer, insérer**. Chez certains de nos voisins, le bénévolat est considéré comme une modalité de la citoyenneté active. Le bénévolat est la caractéristique commune et essentielle des associations. Des juristes réfléchissent pour voir comment définir le bénévolat par un code du travail (230). Le bénévolat entretient des rapports étroits avec l'action communautaire, car il a partout dans le monde une inscription territoriale. Le développement des actions communautaires implique de **nouvelles formes d'intervention, moins professionnelles** ; on attend des groupes qu'ils définissent leurs besoins et qu'ils inventent des réponses en fonction des ressources locales. Cela peut réussir de façon remarquable : aux Etats-Unis, dans les quartiers en difficulté, des associations locales regroupent des communautés autour d'un problème commun. Cela peut réussir en France dans des quartiers en difficulté. Au coeur de notre société, le bénévolat est **porteur de solidarités** et de **nouvelles identités**. Dans un espace innovateur, hors bureaucratie, il est flexible, producteur de valeurs et de pratiques plus libres. Toutes les sociétés ont des formes de bénévolat. Beaucoup de bénévoles ont choisi ce mode d'action parce qu'il ne veulent pas - ou plus - faire de politique. Ils veulent une action concrète dans le monde. Ils luttent en acteurs sociaux responsables, dans un simple souci humain d'entraide pour une cause, ou travaillent dans une association. C'est pourquoi, si l'on note une désaffection envers les structures formelles de solidarité, d'autres, plus informelles, trouvent des volontaires. Avec la crise de l'Etat-providence, le recours au bénévolat reste parfois le seul moyen d'**accomplir des activités non rentables** ; les besoins se sont en effet multipliés, alors que les réponses étatiques possibles sont limitées, en raison de l'étroitesse des budgets sociaux ou des choix des gouvernements. Moyen de pression très subtil, le bénévolat met l'accent sur des défaillances de la société et surtout de l'Etat.

Jacques Ion, s'attachant aux transformations des formes concrètes de fonctionnement des groupements à travers lesquels les individus interviennent dans l'espace public, estime (231) que l'engagement public est moins en train de disparaître que de se transformer, et qu'on assiste seulement à un déclin d'un mode spécifique, historique et national, d'implication dans l'espace public tandis qu'**émergent de nouvelles modalités d'implication dans un espace lui-même transformé**. Trois processus simultanés sont nettement repérables dans l'évolution sur une longue période de la façon dont les groupements s'organisent les uns par rapport aux autres : une moindre influence des réseaux idéo-politiques, un affaiblissement de la forme fédéraliste, enfin une différenciation constante des groupements. Ces processus aboutissent à mettre en évidence une autonomisation croissante des groupements par rapport aux réseaux, formalisés ou non, dans lesquels ces groupements traditionnellement s'inséraient. L'autonomisation fonctionnelle se traduit par un déclin des groupements polyvalents et une très forte croissance parallèle de groupements de plus en plus spécialisés. Ce processus n'est pas sans rapport avec un mouvement de professionnalisation. L'**affaiblissement des réseaux structurés** comme de la forme fédéraliste ne saurait donc être trop rapidement assimilé à une montée en puissance du local. Elle indique, par contre, la **diminution du poids des appartenances sociogéographiques dans la constitution des groupements** ; ceux-ci viennent de moins en moins structurer, dans un cadre de référence national, des communautés résidentielles ou professionnelles déjà existantes. Emergent peu à peu des réseaux d'individus, mobiles, multiples et évolutifs. Significatives de cette évolution sont les transformations de la pluri-appartenance associative : elle s'avère de moins en moins interne à un réseau de fait ou organisé préexistant et, au contraire, de plus en plus transversale. Pour autant, il ne

(228) *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondation en France*, op. cit.
(229) « Bénévolat, forme de citoyenneté », *Projet*, n°233, printemps 1993. On se reportera utilement à *Bénévolat et solidarité*, Syros Alternatives, 1992.
(230) Cf. D. Patrouillard, *Le bénévolat*, Juris services, Lyon, 1992.
(231) « L'évolution des formes de l'engagement public », *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, sous la direction de Pascal Perrineau, Presses de la FNSP, 1994.

faut pas généraliser. A travers divers indicateurs (procédures d'entrée et de sortie dans le groupement, signes d'appartenance, modalités d'affirmation publique, etc.) peut d'abord être repéré un processus général qui tend à l'**abolition progressive des frontières entre l'entité du groupement et le monde extérieur** dans lequel il agit. Pour résumer l'évolution en cours, on pourrait dire qu'hier c'était le national qui renforçait le sens du groupement local, alors qu'aujourd'hui **le groupement local entend ne tirer sa légitimité que de son seul secteur d'action**. La mobilité des engagements ne signifie pas forcément une moindre profondeur de celui-ci. D'ailleurs, alors que se délite le « nous », c'est la qualité spécifique de l'associé qui devient progressivement un atout pour le groupement. L'acteur se substitue à l'atome (le nombre et la masse des adhérents perdent de leur importance) et le détenteur de ressources particulières à l'individu anonyme.

Pour Jacques Ion, le modèle qui naît sous nos yeux réalise enfin l'association, débarrassée de la République et des sociabilités communautaires. La République, c'est-à-dire le cadre obligé du débat public quand, rapporté à la nation une et indivisible, il ne considère les individus que sur le modèle des citoyens. Les sociabilités communautaires, c'est-à-dire l'ensemble des groupements de fait qui, dans cette problématique, s'interposent entre le citoyen et la nation et qui, chassés par le droit, n'ont pourtant cessé souterrainement de structurer les groupements volontaires. Ce qui se termine, c'est la spécificité française inaugurée avec la Révolution française. **C'est la fin d'une représentation de la société pensée en négation** mais aussi en contre-dépendance du modèle religieux, que ce soit par le courant républicain ou par le courant communiste, et qui a entretenu tous les projets d'intervention dans l'espace public. Cette spécificité nationale s'est prolongée d'autant que le compromis fordiste est venu en quelque sorte relayée la vision politiste de l'action publique : qu'il s'agisse de l'instauration d'une contre-société ou du partage négocié centralement, c'est dans tous les cas la référence nationale-étatique qui a continué à inspirer les pratiques d'intervention dans l'espace public. Ce qui émerge est au contraire un **modèle d'engagement davantage contractuel**, indifférent aux sociabilités communautaires comme au cadre national et valorisant, à la carte, les compétences personnelles, dans un espace référencé sur d'autres critères que la composante étatique. **S'effacent les représentations à vocation unifiante** permettant d'« ordonner » sous un référent collectif la constitution et l'action des groupements ; simultanément, lorsque se développent de nouveaux groupes, ils tendent à invoquer à la fois une commune humanité et la singularité de toute personne vivante. Du même coup, c'est sans doute **toute une conception de l'engagement pensée en termes de visée éducative, de modèle à transmettre qui se trouve compromise**, tandis que s'affirme une conception **plus expérimentale** de l'action. Inversement, le **déclin de « nous » spécifiés**, la moindre implication collective et durable caractéristiques de ce modèle peuvent rendre compte du succès des « niches militantes ». On peut aussi penser que, plus que les autres groupements, partis et syndicats, constitués à partir de référents identitaires et attachés à la notion de modèle global, cristallisent d'autant ces contradictions qu'ils sont aussi davantage installés dans la longue durée. Ce nouveau modèle correspondrait donc à la fois à une transformation du cadre du débat public dans son rapport au politique et à une modification de la problématique de l'individu dans la société.

Organisations de consommateurs et services publics

A la différence d'autres pays européens, il n'existe **pas en France de forte tradition** « **consumériste** ». On assiste à une sorte de « **cercle vicieux** » : le faible développement des organisations de consommateurs et d'usagers conduit à leur accorder peu de place dans la définition et le fonctionnement des services publics et cette secondarisation fait douter de leur utilité et de leur capacité.

Michèle Ruffat propose (232) d'appliquer les grilles de la science politique à la réalité concrète des mouvements de consommateurs afin interpréter leur parcours en termes de **conquête d'une part de pouvoir**. Cette démarche conduit à **examiner les racines de leur légitimité et les fondements de leur droit à l'expression et à la prise en compte par les mécanismes publics et privés de prise de décision**. En effet, le droit des associations de consommateurs à se constituer les porte-parole d'une « catégorie » si vaste qu'elle déborde celle des citoyens eux-mêmes - on est consommateur quels que soient l'âge, la nationalité, les capacités juridiques et civiques - ne peut pas aller sans examen.

La comparaison du mode d'insertion et de légitimation de ces mouvements d'un système politique à un autre peut aider à percevoir leurs constances ainsi que leurs différences, et à évaluer le poids des contraintes de l'environnement dans la configuration qu'ils prennent. **La spécificité française est le rôle structurant de l'Etat**. L'apparition des consommateurs comme force organisée dans la vie économique et politique est un **phénomène commun** aux sociétés industrielles dans les années

(232) « Mouvements de consommateurs et démocratie », *Consommateur, usager, citoyen : quel modèle de socialisation ?*, sous la direction de Chantal Horellou-Lafarge, L'Harmattan, 1996.

d'après-guerre, même si les associations les plus anciennes remontent à la fin du XIXe siècle aux Etats-Unis. Des mouvements de consommateurs naissent au Danemark en 1947, au Japon en 1948, aux Pays-Bas en 1950, en RFA en 1953. **En France, les organisations familiales, syndicales et féminines mettent les unes après les autres au nombre de leurs préoccupations la consommation, ou plutôt la critique des conditions dans lesquelles s'exerce la fonction de consommation**. Le développement de la production de masse, le passage d'un mode de vie rural, qui fait une large part à l'autoconsommation, au salariat en milieu urbain accroît la consommation de biens ainsi que de services marchands et entraîne une dépendance accrue à l'égard du système économique. Le développement des mouvements de consommateurs procède d'une prise de conscience de cette dépendance, d'un refus de la vivre de façon passive et d'une volonté de recours à l'action collective pour y remédier. En France, l'apparition des consommateurs organisés dans le monde économique et sur la scène politique s'est produite à la **confluence de trois univers** : celui du **syndicalisme**, dont le mouvement consommateur reproduira beaucoup des orientations idéologiques et des méthodes, celui des **associations féminines et familiales**, celui des **coopératives de consommation**, représentantes du mouvement alternatif à l'économie sociale.

Mais ce qui caractérise le modèle français, c'est le **rôle moteur de la puissance publique** dans ce que Louis Pinto appelle « la constitution du consommateur comme catégorie de l'espace public » (233). En 1950, une Direction de la consommation est créée au ministère des Finances. En 1960, le rapport Rueffe-Armand fait l'analyse des obstacles qui freinent le développement économique. Parmi les mesures susceptibles de les lever, il propose de « favoriser l'information et l'action des consommateurs en apportant un soutien moral et matériel, au besoin par subventions, aux groupements représentatifs et efficaces ». Le Conseil national de la Consommation, instance consultative *ad hoc*, est créé dans la foulée. L'introduction des représentants des consommateurs dans le processus de planification suivra dès le IVe Plan (1962-1965), puis en 1966 l'**Institut national de la consommation** (INC), organisme hybride, théoriquement « outil technique » au service des organisations de consommateurs mais qui occupera très vite le devant de la scène du fait de son accès aux grands médias ainsi que de la diffusion d'une revue spécialisée. En 1976, un **secrétariat d'Etat à la Consom-mation** fait son apparition, qui subsistera sous les appella-tions et les rattachements divers jusqu'à aujourd'hui.

Si l'Etat a joué en France un rôle aussi fondamental dans la structuration du mouvement consommateur, c'est d'abord que le développement du monde associatif dans son ensemble s'est trouvé bloqué pendant plus d'un siècle par la **loi le Chapelier** qui a frappé ses activités d'interdiction en 1791, jusqu'au vote de la loi de 1901 qui leur a enfin reconnu une existence légale. L'habitude s'est ainsi prise de **voir l'Etat s'occuper de terrains qui relevaient de l'initiative individuelle dans d'autres pays**, et de financer sur les fonds publics des activités dites d'« intérêt général », sous réserve de certains critères de représentativité établis eux aussi par les pouvoirs publics. La loi Royer a, par exemple, fixé en 1973 des critères de cette nature pour l'octroi aux organisations de consommateurs de subventions et de droits nouveaux, par exemple le droit d'ester en justice et celui de siéger dans des organismes consultatifs divers, dont les commissions d'urbanisme commercial. C'est ainsi que **si l'existence des organisations de consommateurs se constate purement et simplement dans les autres pays, elle dépend en France de l'« agrément » des pouvoirs publics**, accordé assez libéralement il est vrai, mais qui a notamment pour effet de **figer un paysage associatif largement reconduit automatiquement dans ses structures, sans laisser de marge notable à leur renouvellement**.

Mais des considérations d'ordre conjoncturel et politique ont pesé également dans la décision de l'Etat de promouvoir et de favoriser l'organisation de la représentation des consommateurs dans les années 1960. Au niveau de la production, il s'agit d'accélérer le développement industriel de la France en modernisant son appareil de production et de distribution. **Le discours critique des organisations de consommateurs peut aider et stimuler cette modernisation** et par là même contribuer à rendre l'économie plus compétitive. Les essais comparatifs, en mettant l'accent sur le rapport qualité-prix jouent dans ce sens. Il s'agit en somme de s'appuyer sur les uns pour faire entendre aux autres un discours un peu rude et de chercher des alliés là où ils se trouvent. Michel Wieviorka considère que « face à un patronat archaïque dans les secteurs de la production et de la distribution des biens de consommation, l'Etat a manifesté la volonté de mettre en place un **contre-pouvoir** stimulant la concurrence et poussant la société dans la voie de la modernisation » (234). Le pouvoir politique constate par ailleurs au fil des « trente glorieuses » une tendance à l'accroissement trop rapide de la consommation individuelle, au risque de sacrifier l'investissement. D'où la nécessité d'une discipline des revenus. Les Plans successifs s'efforceront de canaliser l'élan vers le mieux-vivre. Claude Gruson

(233) Rapport de recherche pour le Secrétariat d'Etat à la Consommation, Centre de sociologie urbaine, 1985.
(234) « Les mouvements de consommateurs », *Recherches économiques et sociales*, n°10, avril 1978.

écrit en 1968 : « l'objectif serait de **permettre aux consommateurs, en tant que citoyens, de comprendre les implications de leur comportement privé dans l'orientation des services et des équipements publics** » (235). Un courant de réflexion se développe sur les finalités de la société de consommation, accompagné d'une critique implicite de la société américaine. Pour Jean Meynaud, « le progrès social, c'est, négativement, le refus de l'américanisation » (236). Pierre Massé condamne « la civilisation gadget ». Selon le rapport du IVe Plan, il s'agit de « mettre l'abondance au service d'une idée moins partielle de l'homme ».

Au-delà des antagonismes de façade, on observe un parallélismes assez frappant entre ce discours et celui des organisations de consommateurs. Le premier groupe de travail autonome sur la consommation constitué pour la préparation du IVe Plan déclare d'emblée qu'il « **rejette le concept de société de consommation** », jugé « trop ambigu ». Il s'élève contre « la tendance à créer artificiellement de nouveaux besoins pouvant, à la limite, provoquer une mise en condition de l'individu contraire à un progrès social véritable ». Le discours du planificateur et celui des représentants des consommateurs se rejoignent sur un autre thème, celui des **inégalités**, du fait de l'origine syndicale de certaines organisations, de l'orientation sociale des associations familiales et féminines, du désir des autres de prouver que leur projet ne se réduit pas à la seule défense des classes moyennes. Le rapporteur du groupe consommation du IVe Plan pose en principe que « la croissance n'entraîne pas naturellement par elle-même une atténuation des inégalités et des disparités économiques et sociales, qu'elle risque au contraire de maintenir, sinon d'accroître ». Le développement des **consommations collectives** leur paraît de nature à corriger cette persistance des inégalités.

Le parallélisme des deux discours explique pourquoi **les planificateurs voient dans les organisations de consommateurs un relais pour la diffusion et la justification des choix économiques** qui sont les leurs. A un moindre degré, et de façon sous-jacente, on voit aussi apparaître une attente, en bonne partie déçue, celle d'une réduction des incertitudes de la prospective grâce à une meilleure connaissance des besoins, à laquelle contribueraient les associations. Leur intervention suscite aussi l'espoir qu'en retour, elles feront comprendre aux Français « où, pourquoi et comment le Plan les mène, alors que se manifeste un peu partout un désenchantement... dont la forme la plus pernicieuse est l'indifférence » (237).

Si le processus de planification a servi de vecteur à l'institutionnalisation progressive de la revendication consumériste, on constate que celle-ci a abouti à la mise en place d'**unités administratives à vocation horizontale**, qui ont trouvé difficilement leur assise dans le contexte administratif français caractérisé par sa structure verticale par secteurs économiques relevant pour chacun d'entre eux d'une autorité de tutelle spécialisée. Ces entités nouvelles, essentiellement des secrétariats d'Etat rattachés au ministère de l'Economie et des Finances, ont eu pour principale raison d'être de mener des actions de commando pour élaborer et faire voter des lois destinées à **combler un retard** de l'appareil législatif par rapport à l'évolution technologique des produits mis sur le marché et au degré d'exigence de la société à leur égard. C'est ainsi qu'ont vu le jour le loi de 1978 sur la protection du consommateur, la loi sur la sécurité des consommateurs de 1982, la loi sur le surendettement de 1989 qui est née de la conjonction de la montée du chômage, du ralentissement de l'inflation et du désencadrement du crédit. Des agences spécialisées à l'anglo-saxones, telles que la Commission pour la sécurité des consommateurs, se sont situées dans le courant de modernisation des structures administratives, encore que leurs attributions aient témoigné d'une audace limitée.

Au total, l'interprétation des rapports entre l'Etat et le mouvement consommateur débouche sur **plusieurs schémas explicatifs** possibles, qui ne s'excluent d'ailleurs pas mutuellement. Paul-Louis Corteel considère que « les pouvoirs publics ont jugé opportun, à une période donnée de l'histoire économique du pays, de sélectionner un certain nombre de militants de la consommation et d'en faire les **auxiliaires de la politique économique** » (238). D'où le bon accueil réservé au mouvement consommateur aux époques où son discours rejoint celui du pouvoir politique, et les réticences qu'il rencontre quand cette conjonction n'a pas lieu. Une autre hypothèse serait celle d'une **stratégie d'intégration d'une nouvelle forme de contestation** : il s'agirait, pour les pouvoirs publics de faire « l'économie d'un consumérisme sauvage », pour reprendre l'expression du rapport consommation du VIIe Plan. L'institutionnalisation progressive de la revendication consumériste serait la réponse à un dysfonctionnement qui se résoudrait par voie législative et réglementaire, et rendrait inutile le maintien indéfini des structures qui en avaient permis l'émergence et la prise en compte. Les avatars récents du rattachement des unités administratives *ad hoc* conforteraient cette interprétation. Une

(235) *Origines et espoirs de la planification française*, Dunod, 1968.
(236) *Les consommateurs et le pouvoir*, Etude de science politique, Lausanne, 1964.
(237) André Romieu, « Les consommateurs et le Plan », *Projets*, n°1, 1966.
(238) *Recherches Economiques et Sociales*, n°10, avril 1978.

troisième interprétation y verrait **l'émergence d'une nouvelle forme de démocratie fonctionnelle** parallèlement aux mécanismes de représentation traditionnelle (239), fondée sur l'attrait des citoyens pour de nouvelles formes de participation dans les sociétés développées où « le citoyen a tendance à multiplier ses points d'appui face aux pouvoirs et cherche à exercer une influence plus directe sur les initiatives et les activités qui façonnent sa vie quotidienne » (240). Valorisant la négociation et le dialogue, elle ouvrirait la route à une démocratie consensuelle, fondée sur le contrat.

Quelle que soit la validité relative de ces schémas explicatifs, la question centrale de la légitimité d'une représentation spécifique des consommateurs en régime démocratique reste entière, et plus généralement, celle des intérêts à base large, mais d'intensité faible et relativement peu homogène (les femmes, les jeunes, les chômeurs, les retraités, etc.), d'autant plus que la représentation des intérêts sectoriels, à base plus restreinte mais d'intensité plus forte parce que fondée sur l'appartenance professionnelle gagne du terrain. Le lobbying, qui en est le fer de lance, multiplie ses points d'application et la question de la transposition de ses méthodes au secteur associatif est posée.

Si les militants de la consommation, qui sont en première ligne pour mener ces actions, voient souvent **leur légitimité plus ou moins ouvertement contestée**, c'est que les acteurs politiques et économiques qui estiment avoir avant eux vocation à assurer cette représentation sont multiples : les élus locaux et nationaux s'estiment fondés à défendre les intérêts d'une catégorie qui se confond avec la population tout entière. La justice dit le droit et considère que le ministère public est là pour prendre la défense du consommateur lésé. Les entreprises assurent connaître mieux que personne les besoins et les exigences de consommateurs dont leur existence même dépend. Les syndicats sont convaincus que défense des salariés et défense des consommateurs sont une seule et même cause.

Il est clair que l'apparition des consommateurs organisés dans le monde économique et sur la scène politique correspond à l'émergence d'une **forme de légitimité concurrente**, notamment et avant tout de celle des pouvoirs publics, fortement ancrée, en France plus que partout ailleurs, dans le concept d'intérêt général. Dans notre tradition politique rousseauiste, fondée sur la seule légitimité de la représentation politique, le rejet de principe du mandat impératif, et la réduction à l'état de vestige du droit de pétition, « on sera tenté de dire, observe Jean Meynaud, que la représentation et la défense de la consommation au sens le plus large reviennent aux autorités, dont la raison d'être est justement de sauvegarder l'intérêt public contre les démarches égoïstes des groupes sectoriels ou territoriaux. Théoriquement juste, l'objection **néglige la pression à laquelle les producteurs soumettent l'appareil gouvernemental**. Il ne serait pas mauvais que les responsables administratifs en proie à ces démarches puissent s'appuyer sur d'autres forces, et le cas échéant en recevoir impulsion » (241). Dans ces lignes, on voit apparaître en filigrane la trame même des relations de l'Etat français et le mouvement consommateur depuis les origines.

La légitimité du mouvement consommateur aux Etats-Unis est par contre profondément liée à un système politique où l'intérêt général est perçu comme la résultante d'un processus de négociation et d'arbitrage entre intérêts particuliers. C'est pourquoi le mouvement consommateur s'inscrit dans la nébuleuse des ***public interest groups*** (242) qui sont le pendant - et le contrepoids - des *special interest groups* - l'existence des premiers étant présentée et perçue comme la conséquence logique de l'activité des seconds. « Tout le monde est organisé sauf le peuple » proclamait l'ancien secrétaire d'Etat John Gardner en lançant en 1974, par la publication d'une annonce dans le *New York Times*, un mouvement de réforme de l'administration, *Common Cause*, qui draina 230 000 souscripteurs. Le mouvement consommateur lui-même s'arroge un droit de contrôle et de critique de l'action gouvernementale. Leur style d'action est guidée par la conviction que l'information est le nerf de la guerre en démocratie et par la logique de constitution de lobbies « anti lobbies » qui non seulement empruntent les méthodes de leurs adversaires mais parviennent à modifier les règles de fonctionnement du système à leur profit (243).

En France, l'avancement de la cause des consommateurs passe par un processus de légitimation réciproque entre les nouvelles unités administratives et para-administratives spécialisées et les organisations de consommateurs. « L'intervention publique ne peut susciter de toutes pièces une pression au nom de la consommation. Elle ne se développe elle-même que si cette pression existe »

(239) Cf. Michèle Ruffat, « A quoi sert le néocorporatisme ? », *Vingtième Siècle*, janvier-mars 1987.
(240) François Bloch-Lainé, « Les associations comme contre-pouvoirs », *Pouvoirs*, n°7, 1978.
(241) Jean Meynaud, *Les consommateurs et le pouvoir*, op. cit.
(242) Ce n'est pas de défense de l'intérêt général, au sens où nous l'entendons, qu'il s'agit.
(243) Ce sont les *public interest groups* qui ont obtenu par exemple un arrêt de la Cour suprême en 1983 qui supprimait le recours au « véto législatif » pour bloquer de nouvelles réglementations. Si l'importance de cet arrêt a bien été perçu en France (cf. Patrick Juillard, « A propos d'un arrêt de la Cour Suprême : mort du véto législatif aux Etats-Unis », *Pouvoirs*, n°29), le rôle des *public interest groups* n'a pas été relevé.

(244). La pénétration des thèses consuméristes est aussi liée à des enjeux plus généraux, par exemple ce que Michel Crozier appelle « l'ouverture de la forteresse administrative aux collaborations extérieures » dans ce domaine ; « les fonctionnaires ne sont habitués à travailler de façon plus coopérative, souligne-t-il, en réfléchissant avec les consommateurs. Certains d'entre eux ont même découvert que l'apport imaginatif de gens de l'extérieur pouvait être essentiel pour secouer les routines... et apprécié ce qui devient de plus en plus précieux : une collaboration réaliste » (245). Dans cette évolution, **le processus de prise de décision de la Commission des Communautés européennes, qui fait une place reconnue aux groupes d'intérêt joue un rôle de modèle**. Des considérations de réalisme politique jouent également, devant la constatation qu'une « bonne » réglementation est une réglementation applicable et appliquée, et que la **concertation préalable** peut éviter des phénomènes de blocage *a posteriori*.

Au total, pour Michèle Ruffat, si on observe son évolution dans la longue durée, c'est-à-dire sur les trente dernières années, on constate que les diverses formes qu'a prise l'institutionnalisation de la revendication des consommateurs et les modifications de la législation auxquelles ont abouti **les efforts conjoints des représentants des consommateurs et des unités administratives *ad hoc* n'ont pas abouti à faire de ceux-ci de véritables « partenaires économiques »**, selon la rhétorique qui fleurissait dans les années 1960. La consommation reste un volet de la politique sociale. Mais le développement des groupes de défense de vastes intérêts collectifs, dont les organismes de consommateurs ne sont qu'une des figures, témoigne aussi de la tendance des démocraties industrielles à mener une politique contractuelle avec les forces sociales et politiques ainsi que de leur capacité à prendre en compte les multiples formes de l'exigence démocratique.

Le collège « consommateurs » du Conseil national de la Consommation (CNC) a adopté le 13 décembre 1994 un rapport présenté par Paul Emaer, rédigé sur la base des travaux d'un groupe de travail qui a auditionné les représentants des consommateurs dans les conseils d'administration des principales entreprises publiques françaises ayant des missions de service public, ainsi que les représentants de ces entreprises en charge de cette concertation (246). Il en ressort plusieurs éléments forts. La tentation de **réduire le consommateur-citoyen à un client est permanente**, y compris dans les entreprises publiques qui pratiquent la concertation. Les organisations de consommateurs estiment qu'une véritable concertation doit avoir lieu **avant la prise de décision** : c'est la pierre angulaire qui fait la différence entre une vraie concertation et une simple information. Cela suppose que les questions à traiter soient d'importance et que le délai entre la concertation, la prise de décision et la mise en oeuvre soit relativement court. Il faut que la concertation aboutisse à court terme à des **résultats**, sinon un doute s'installe sur l'utilité de celle-ci. Une tentation existe parmi les responsables des entreprises d'utiliser la concertation avec les organisations de consommateurs pour **exercer une pression vis-à-vis des salariés des entreprises**. **Les entreprises remplacent la concertation par des sondages** auprès de représentants de consommateurs. Or, des avis individuels, même s'ils sont légions, n'auront jamais la valeur d'une réflexion collective. Un décalage normal provient naturellement de l'enrichissement de la réflexion collective et de l'analyse de l'intérêt commun qui, pour les organisations de consommateurs, doit toujours prendre le pas sur l'intérêt particulier et cela est particulièrement vrai quand il s'agit d'une entreprise de service public. Le **manque de définition de ce qui est réellement négociable** dans le cadre de la concertation, tant au plan national qu'au plan local, est criant. Une autre difficulté tient à **la dimension technique** des informations, qui peut parfois complètement noyer le débat et masquer les dimensions politiques. Dans le domaine technique, il y a un déséquilibre flagrant : les organisations n'ont pas et n'auront jamais les mêmes compétences que les entreprises. Si l'aspect technique a son importance, y compris parfois pour bien saisir les enjeux, il ne doit être qu'une des composantes du dossier et ne pas être l'arbre qui sert à cacher la forêt. Pour les consommateurs du CNC, il apparaît indispensable de renforcer la représentation des consommateurs dans les **Conseils d'administration** et de les doter de moyens de remplir correctement leur tâche. La **concertation locale** en est encore au stade du balbutiement, notamment parce que **le contenu n'a pas encore été défini**. Actuellement, il s'agit *grosso modo* d'échanges d'informations. Les représentants de l'entreprise expriment souvent un doute sur la représentativité des consommateurs. Il y a aujourd'hui, des deux côtés, une grande frustration. Il est donc nécessaire de **définir ce qui est négociable localement**. La concertation suppose une volonté mais aussi une transparence et des règles du jeu. Par exemple, il y a un domaine où tout reste à faire : la mise en place de **contrôles de qualité** sur les produits, mais aussi sur les services et leur fonctionnement avec la participation des consommateurs.

(244) J. Fournier et N. Questiaux, *Traité du social*, Dalloz, 1984.
(245) « Victoire pour les consommateurs », *Le Monde*, 23 mai 1986.
(246) « La concertation entre entreprises de service public et organisations de consommateurs », *Electricité et sociétés*, n°18, avril 1995.

Organisation de la société en réseaux et contre-pouvoirs

Longtemps, la société française s'est caractérisée par l'existence d'une structure sociale massive faite de grands groupes et de grandes institutions nationales. La centralisation à Paris de toutes les informations et décisions de quelque importance allait de pair avec une concentration des activités économiques en de grandes firmes multinationales. Les conflits idéologiques majeurs étaient communs à tous les Français, qui s'identifiaient à la nation et aux grandes classes sociales.

Le dernier quart de siècle a été marqué par une **inversion de la plupart de ces tendances séculaires**. Les classes se sont émiettées et la conscience de classe s'est estompée ; l'identification à la localité et à la Région s'est renforcée ; le regain de sociabilité, le retour des relations de parenté et l'affiliation à des groupes proches ont accru l'autonomie du local ; les grandes associations et institutions nationales ont perdu de leur importance au bénéfice des groupes locaux ; les rapports de proximité l'ont emporté sur les relations de masse. Ces phénomènes traduisent un rencentrage sur le microsocial.

L'appartenance et l'identification des individus à des **microgroupes** n'entraînent pas leur isolement : ils se connectent et se déconnectent en une structure de réseaux sociaux divers, ouverts, fluides, informels, sans hiérarchie permanente, fondés davantage sur la recherche de l'efficacité concrète que sur des référents idéologiques. En se multipliant, ces réseaux forment une trame souple qui structure et innerve la société. Ainsi, la société devient plus diverse, avec la croissance des besoins d'autonomie, d'expression de soi et de sa différence, et, en même temps, plus complexe, un individu ne pouvant plus être identifié par sa seule appartenance à un macrogroupe.

Parallèlement à ces transformations profondes de la société française, on a assisté, de manière sans doute plus lente et moins directement perceptible, à un **changement des modes de relations sociétales**. Longtemps, la forme essentielle d'organisation de la société, dans tous les domaines de l'activité humaine, qu'elle concerne les rapports interindividuels ou les modes collectifs d'organisation, s'est caractérisée par des rapports de type vertical et hiérarchisé ; existaient des « centres » et des « périphéries », des dirigeants et des exécutants, des délégués et des délégataires ; les premiers étaient systématiquement supposés disposer de niveaux supérieurs d'information, de connaissances et de jugement, leur permettant de définir le « bon » ou le « juste », puis de l'impulser, voire de l'imposer ; les diversités de situations, d'expériences, de connaissances et de points de vue étaient considérées comme des handicaps ; la quantité primait la qualité ; etc. Progressivement, sur la base de l'élévation des niveaux d'information, d'éducation et de culture, et grâce à la multiplication des échanges, on a assisté au délitement de ces fondements de l'organisation de la société. Des **relations de type horizontal**, fondées sur l'égalité, l'ouverture, l'autonomie et le respect des diversités, se sont développées. De plus en plus l'organisation de la société et les différents rapports qui s'y nouent tendent à se faire sous forme de « réseaux sociaux ».

Pour autant, l'effervescence des initiatives de terrain et les aspirations à participer à l'élaboration des décisions et à leur mise en oeuvre, butent sur la concentration et la centralisation du pouvoir dans toutes les institutions sociales, de la politique nationale aux associations locales, en passant par les médias, marquées par la prégnance du présidentialisme, la place de l'administration, le poids des grands corps de l'Etat et des cabinets entourant ministres, responsables de l'administration et maires. Plus généralement, il faut souligner les difficultés rencontrées par le mouvement associatif pour peser réellement sur le cours de choses, ou les obstacles mis de manière assez systématique à l'existence de véritables contre-pouvoirs, au point que l'on peut aujourd'hui parler d'**atrophie de la société civile**.

Jean-François Six souligne (247) que notre société **manque de corps intermédiaires**. Cela se vérifie dans le mouvement étudiant comme dans le conflit de la SNCF ou de la RATP de novembre-décembre 1995.

Mais, pour Edith Archambault (248), la **forte croissance associative** des trente dernières années a favorisé l'**émergence d'une société civile plus vigoureuse**, qui a apporté la preuve qu'elle pouvait défendre ses propres intérêts et subvenir à certains de ses besoins. Ainsi, au moment où la classe politique, les gouvernants et les syndicats ont laissé creuser un écart grandissant entre eux et les citoyens, le mouvement associatif s'est peu à peu montré capable de **créer un nouveau lien social** entre les ciyoyens et avec l'Etat. Aujourd'hui, avec la crise de l'Etat-providence et les récents changements économiques et sociaux, le tiers secteur apparaît également comme un **acteur économique** dont on découvre le rôle irremplaçable. De nouveaux espoirs sont placés en lui pour **répondre à de nouveaux risques** sociaux et faire face aux phénomènes d'exclusion. La comparaison avec le secteur associatif de quelques autres pays montre que le secteur français est **plus développé qu'on ne le pensait** *a*

(247) *Le Figaro*, 2-3 décembre 1995 ; cf. Jean-François Six, *Dynamique de la médiation*, Desclée de Brouwer, 1995.
(248) *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondation en France*, op. cit.

priori, et **tout à fait comparable** par sa taille à celui des autres pays européens. En incitant à la création d'un réseau d'organisations fédératives et en promouvant plus généralement la vie associative, l'Etat a reconnu que les organisations sans but lucratif participent à des activités d'intérêt général et que la société civile pourrait défendre de nouvelles causes et **initier de nouvelles formes de services collectifs**. Cette reconnaissance depuis une vingtaine d'années du rôle du tiers secteur marque la fin du monopole de l'Etat sur le bien public et constitue une **brèche importante dans la tradition** jacobine. Les mentalités et **les comportements changent plus lentement** : un Français sur cinq travaille bénévolement ; par ailleurs, les relations entre les associations et les pouvoirs publics sont **encore trop souvent condescendantes**, celles-ci étant le plus souvent considérées comme des exécutants que comme des partenaires de l'Etat ou par les collectivités locales.

Pistes de réflexion et d'orientation

EDF doit inscrire sa stratégie dans les nouvelles attentes à l'égard de l'Etat et de sa redéfinition : Etat efficace, régulateur, stratège, citoyen, médiateur de l'échange social, partenaire de la société civile, créateur de lien social et de cohésion, promoteur du dialogue social, organisateur de la solidarité, s'attaquant au clivage entre « ceux d'en haut » et « ceux d'en bas ».

L'attachement au service public et à ses valeurs, comme élément fondamental d'équilibre et de cohésion économique et sociale, comme composante essentielle du lien social, implique d'une part de le perpétuer comme fondement de la légitimité d'EDF, d'autre part de répondre aux demandes de modernisation et de participation, du triple point de vue des citoyens, des usagers-consommateurs et de l'individu-client.

La question controversée du droit de grève, de la continuité du service et des pratiques spécifiques à EDF implique dans un même mouvement, d'un côté de rendre une « visibilité » à la grève, de l'autre de promouvoir, à la manière de l'accord conclu au printemps 1996 à la RATP, des procédures de négociation, voire d'arbitrage.

Répondre à ces différentes attentes implique de promouvoir une véritable régulation publique du système électrique, associant, à chaque niveau, tous les acteurs concernés : consommateurs (domestiques comme industriels - grands et petits) et leurs représentants, collectivités territoriales, personnels, ainsi que leurs organisations syndicales, et sortant du « jeu à deux » entre l'entreprise et l'Etat.

EDF aurait sans doute intérêt à l'existence d'un Office d'évaluation de l'efficacité économique et sociale de ses activités et performances tant en France qu'au plan européen. Cet Office devrait être indépendant des Etats, comme des opérateurs et des institutions européennes, pluraliste dans sa composition comme dans ses critères d'appréciation, associer l'ensemble des acteurs, disposer de réels moyens d'investigation et d'expertise. Ses rapports devraient être régulièrement rendus publics, contribuant ainsi à la délibération collective et au débat démocratique et citoyen, à tous les niveaux.

EDF doit prendre sa part à la redéfinition de l'intérêt général ou d'un système d'intérêts généraux agrégeant les différentes échelles et temporalités, d'une part en étant exemplaire quant à ses propres projets d'équipement par la mise en oeuvre de processus d'élaboration associant en amont tous les acteurs concernés, d'autre part en participant activement aux débats publics.

Plus généralement, il faut prendre en compte le fait que, fondamentalement, la légitimité sociétale de tout pouvoir repose sur l'existence de contre-pouvoirs, tant à l'externe qu'à l'interne, du plan national au plus près du terrain ; la conflictualité doit être vécue non comme un handicap mais comme une richesse. L'entreprise a besoin de davantage de dialogue sociétal, de redéfinition de la place et du rôle des organisations syndicales, ainsi que de mieux concevoir l'existence d'espaces d'expression et de liberté, voire de zones de « résistance ». En même temps, il faut apporter des réponses au redéploiement du mouvement associatif et aux aspirations croissantes à participer de manière efficace à l'élaboration des décisions et à leur mise en oeuvre.

Chapitre 3

Rapports aux territoires - Décentralisation

L'extension du domaine périurbain

Conceptions et historique des politiques contemporaines d'aménagement

Le déclin de l'aménagement du territoire
Territoires d'excellence et territoires d'exclusion
Reconnaissance-accessibilité
Des compétences précisées
Quel est l'enjeu du local ?

Rapports aux territoires

Le territoire ou l'acteur ?
Accélérer la recomposition
Le conflit social de 1995

Inerties et transformations

Métropolisation, villes, urbain, urbanité

La ville européenne traditionnelle
Le développement des associations de défense
L'insuffisance des approches économiques
La « reconnaissance sociale »
La « demande de ville »
La ville, zone de tension
Croissance des villes et concentration de l'activité
Un modèle de villes entrepreneuriales
Le « maire gestionnaire »
Différents niveaux de gouvernement
Les contrats de Ville
La banlieue

Paris-province

Paris et l'Etat
La mobilité
La reconcentration
Economie et géographie des services sociaux
Passer par Paris
Le logement

Concentrations et polarisations

L'éclatement urbain
La régulation urbaine
Hétérogénéité des banlieues populaires
Question urbaine, question sociale
L'ouverture des quartiers
La banlieue est « au centre » !
Rôles et stéréotypes comportementaux
Le quartier, espace identitaire
Le développement de la « violence urbaine »

Flexibilités et proximités

Territoires, transports et communications

Politique des transports et politique d'aménagement
Mégalopolisation et accessibilité

L'essor de la maison individuelle

Dichotomie urbain/rural

« Pays », « bassin de vie », « bassin d'emploi »

Services publics

L'amélioration des services publics

Les collectivités territoriales entre centralisation et décentralisation

Les institutions territoriales
La décentralisation paradoxale
La « République des fiefs »
La classe politique nationale et l'élite des grands notables
La répartition des compétences
La Région a une image positive
Le « flou » juridique
L'intercommunalité
Le système territorial français reste centralisé
La décentralisation en France a aussi des ambitions civiques
La carte territoriale de 2015
Les effets du traité de Rome
La Commission européenne et la région

Quelle stratégie de développement local ?

Reconnaître les spécificités territoriales

Pistes de réflexion et d'orientation

Chapitre 3 - Rapports aux territoires - Décentralisation

Rapports aux territoires (inerties et transformations), aménagement du territoire, villes, banlieues, désertification rurale, décentralisation

Comme toutes les entreprises de réseaux, ***EDF est en étroite interaction avec les territoires*** *sous de multiples aspects :*

- *ses missions de service public (obligation de fourniture, égalité d'accès et de traitement de tous les usagers) la mettent en relation permanente avec tous les habitants (29 millions d'abonnés) et l'ensemble des réalités locales ;*
- *ses réseaux de distribution - qui relèvent de concessions des collectivités territoriales - couvrent l'ensemble des territoires, dans leurs diversités (102 unités de distribution forment la maille territoriale de base, départementale) ;*
- *son réseau de transport (75 000 kilomètres de lignes à haute tension et 2000 postes de transformation) maille le territoire national - en étroite relation avec ses voisins européens ;*
- *ses ouvrages de production (54 centrales nucléaires, 20 centrales thermiques classiques, 500 usines hydroélectriques) - et ses installations - structurent la vie économique et les paysages ;*
- *ses personnels (117 000 personnes) sont répartis sur le territoire, ce qui fait que l'on peut considérer EDF comme une entreprise rurale.*

EDF est donc directement concernée par la ***question territoriale****, tant elle contribue, sous de multiples aspects, à la structuration économique et sociale des territoires, du micro au macro. Ces interactions sont aujourd'hui plus que jamais structurantes, du fait de l'accélération du mouvement de décomposition-recomposition des territoires, du plan local à la dimension européenne. Elles se concrétisent dans les relations avec les collectivités territoriales et les élus, l'un des fondements historiques de la légitimité d'EDF (*249*).*

Les **effets des mutations et de la crise sur les territoires ainsi que sur les rapports aux territoires** ont amené une relance des réflexions sur l'aménagement du territoire, qui a débouché sur un processus législatif (loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'« *orientation pour l'aménagement et le développement du territoire* », préparation d'un « *Schéma national d'aménagement et de développement du territoire* », réflexions et expériences relatives aux « *bassins de vie* », les « *pays* », les « *réseaux de villes* ») et sur une multiplication d'études, de recherches et de publications, dont Pierre Bauby et Thierry Gerber ont présenté deux premières synthèses : « Territoires : inerties et transformations » (250), « Les collectivités territoriales en Europe » (251). Nous en rappelons les principaux éléments, complétés par des analyses récentes.

Les résultats du **recensement de 1990** montrent (252) que si en 1947 25% de la population française vivait sur 4% du territoire, en 1990 40% vit sur 1% (253). La « désertification », qui touche particulièrement le Massif central, est caractérisée par une grande diagonale qui va des Ardennes aux Pyrénées. 23 642 000 personnes vivent dans les villes-centres, 18 256 000 dans les banlieues, 12 650 000 dans des communes rurales périurbaines et 2 067 000 dans des communes rurales traditionnelles. Ces chiffres révèlent une **inflexion notable** par rapport aux tendances observées dans la période 1975-1982.

Le phénomène majeur est l'**extension du domaine périurbain**. C'est dans les **banlieues** que s'opère toujours pour l'essentiel la croissance démographique des unités urbaines. Les **contrastes régionaux se sont encore accentués** : c'est dans les régions les plus peuplées, celles où la croissance était déjà la plus forte, les plus urbanisées, que la population a enregistré la croissance la plus rapide. L'**attrait des petites unités urbaines s'est en partie estompé** : elles ne peuvent offrir la palette de services des plus grands centres urbains ; elles ne sont pas plus concurrentielles en termes d'offre d'emplois. Si les **communes rurales** ont connu de 1982 à 1990 une croissance de leur population, les communes du rural traditionnel continuent d'enregistrer une perte de population (le rythme s'étant ralenti), alors que **les communes rurales périurbaines ont connu les taux de croissance les plus élevés**.

---

(249) Cf. Alain Beltran, « La création d'Electricité de France il y a cinquante ans : convergences et nécessités », *Electricité et sociétés*, n°24, mars 1996 ; Jean-Pierre Bonaïti, « La décentralisation dans la Loi de 1956, du compromis introuvable à l'accomodement implicite », *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996.
(250) Cf. Supplément Tendances, *Electricité et sociétés*, n°19, juin 1995.
(251) Se reporter à « Les collectivités territoriales en Europe. Traditions et modèles des collectivités territoriales en Europe, évolutions, spécificités françaises, collectivités territoriales et construction européenne, perspectives et interrogations pour l'avenir », Pierre Bauby, Thierry Gerber, Observatoire Electricité et sociétés d'EDF, novembre 1995 ; voir aussi le Supplément Tendances, *Electricité et sociétés*, n°22, novembre 1995.
(252) « L'influence des villes ne cesse de s'étendre », *La Société Française. Données sociales 1993*, INSEE, 1993.
(253) Rapport du Conseil économique et social, 1994.

L'enquête 1994 de l'Observatoire interrégional du politique (OIP-CNRS) montre (254) qu'il existe un large écho dans l'**opinion publique** du débat sur l'aménagement du territoire et la répartition de la population. Les interrogés sont majoritairement satisfaits de leur cadre de vie : 75% déclarent vivre dans un endroit « favorisé », 23% dans un endroit « défavorisé ». Le sentiment d'un **déséquilibre entre Paris et la province** est dénoncé par une forte majorité d'enquêtés et 71% des interrogés considèrent que la population est mal répartie en France. Une forte majorité de la population a le net sentiment que depuis dix ans la campagne française s'est dégradée.

Conceptions et historique des politiques contemporaines d'aménagement

Pour Daniel Noin (255), la configuration actuelle de l'espace français est le produit d'une longue histoire, d'une infinité d'actions de la part de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises ou des particuliers ; mais c'est surtout le produit d'un siècle et demi de croissance rapide, d'industrialisation et d'urbanisation. C'est l'évolution économique de cette période décisive, **longtemps marquée par le libéralisme**, qui a accusé la spécialisation des diverses parties du territoire, concentré les fonctions de commandement dans quelques pôles et l'activité industrielle dans certaines régions, et a enfin entraîné une série de déséquilibres. L'idée d'exercer une **action corrective** sur la localisation des activités est relativement récente : elle remonte à la grande crise économique du début des années 1930. Commencée vraiment que dans les années 1960, avec une génération de retard sur plusieurs pays voisins, **elle y a pris** en revanche **un tour plus systématique**. Les objectifs de l'aménagement du territoire ont peu à peu changé avec l'apparition de problèmes nouveaux ou, parfois, sous l'effet des modes ou des pressions politiques.

Selon Félix Damette (256), le concept d'aménagement du territoire est **spécifiquement français** et il **renvoie directement à l'Etat**. La culture territoriale des anglo-saxons est diamétralement opposée à la nôtre. Les anglo-saxons postulent la primauté de la gestion locale, et la notion même de territoire renvoie à l'échelon local. En France, le territoire par excellence, c'est la France ; et l'acteur par excellence ne peut être que l'Etat, à qui il appartient de régler directement les grands problèmes et de fixer le cadre d'intervention des agents locaux sur les questions subalternes. L'espace local en France n'est qu'un morceau de la France, et il ne peut être **géré que par délégation du Tout**. Pour Jean-Luc Boeuf (257), la conception française de l'aménagement du territoire porte l'**empreinte d'une culture politique et administrative**, ainsi que de la **place particulière de la capitale**. Cette spécificité apparaît nettement lorsqu'on fait une comparaison entre l'aménagement du territoire en France et ce qui se passe en Allemagne. Selon Gérard Marcou (258), on peut aujourd'hui résumer schématiquement le contraste entre la France et l'Allemagne en disant que la conception française de l'aménagement du territoire est dominée par la **politique régionale** et les **grands équipements** (planification), tandis que **la conception allemande est dominée par la planification spatiale**.

Tant Jean-Luc Boeuf, Michel Rochefort qu'Yves Madiot estiment (259) que les décennies 1970 et **1980 sont celles du déclin** de l'aménagement du territoire et du doute quant à son efficacité. Apparaît d'abord en 1975 une **nouvelle conception** : nécessité de **privilégier les « points forts »** du territoire au détriment des zones à la dérive. L'aménagement se transforme en une politique de **protection de l'emploi** dans les régions où il était le plus menacé et de création d'emplois dans les zones les plus touchées par la crise. L'aménagement du territoire, qui avait déjà conquis un domaine immense, **perd toute spécificité et ses actions, toute sélectivité**. Yves Madiot souligne que l'aménagement, né du problème parisien, n'a jamais pu se défaire d'une vision très jacobine. Pendant ces deux décennies, les crédits fléchissent, les objectifs se brouillent, les moyens administratifs d'intervention s'effacent. Tout cela conduit à un aménagement **plus subi que voulu**. Daniel Béhar et Philippe Estèbe estiment que dans la période 1973-1990, on a affaire à **l'Etat facilitateur**.

Les objectifs, **noyés dans un « développement économique global »**, se sont réduits à des **actions de plus en plus ponctuelles**. La DATAR s'est engluée dans des tâches de gestion. Les crédits d'intervention de la Délégation diminuent et les fonds budgétaires spécialisés perdent leur effet incitatif. En

(254) Résultats de l'enquête OIP organisée dans les régions et consacrée à l'aménagement du territoire ; Journée d'études du 26 janvier 1995, Toulouse.
(255) *L'espace français*, Armand Colin, 1995. On se réfèrera aussi à *L'Aménagement du territoire français. Hier et demain*, sous la coordination de Gilbert Wackermann, SEDES, 1996.
(256) « Territoire et société : de quel aménagement parlons-nous ? », *Revue M*, juin 1994.
(257) « L'aménagement du territoire : bilan et renouveau », *Problèmes politiques et sociaux*, n°750, juin 1995.
(258) Gérard Marcou, Hans Kistenmacher, Hans-Günther Clev, *L'Aménagement du territoire en France et en Allemagne*, DATAR, La Documentation française, 1994.
(259) Jean-Luc Boeuf, « L'aménagement du territoire : bilan et renouveau », op. cit. ; Yves Madiot, *L'aménagement du territoire*, Masson, 1993 ; Michel Rochefort, *Dynamique de l'espace français et aménagement du territoire*, L'Harmattan, 1995.

1989, l'image de l'aménagement du territoire est celle d'un aménagement **éclaté entre de nombreux acteurs, tiraillé** entre des politiques locales et des objectifs européens, et qui avait perdu toute homogénéité et toute crédibilité (260).

Daniel Béhar et Philippe Estèbe montrent (261) que ce qui inquiète désormais est la figure d'un **espace national fragmenté**, d'une véritable **mosaïque** juxtaposant, sans liens, territoires d'excellence et territoires d'exclusion. Selon Michel Rochefort s'amorce vers 1990 une **reprise de l'intervention publique**, avec de nouvelles formes. On connaît une **relance spectaculaire en 1993**. Mais **sa conception même a changé**. Il ne s'agit plus de compenser les retards de certaines régions par un secours systématique apporté aux zones en difficulté, d'ailleurs rendu impossible par l'absence de surplus à transférer. Le rôle de la DATAR est de **donner à chaque région les moyens de valoriser au mieux ses atouts spécifiques** et de participer par là à l'accroissement du niveau général de l'activité économique et de l'emploi. Les interventions doivent se faire en **coordination avec les nouveaux acteurs régionaux et locaux** créés par la réforme de 1982. En matière d'aménagement du territoire, les nouvelles collectivités régionales acquièrent la **compétence de définir et de promouvoir les opérations prioritaires**, après la négociation des contrats de plan avec le pouvoir central. Les communes et les départements obtiennent aussi des **moyens légaux d'intervention**. Chaque collectivité publique est gestionnaire de son territoire. L'Etat ne garde que le contrôle des grandes infrastructures et des grands équipements. Il en résulte de **multiples chevauchements** de compétence et un **risque d'éclatement** de la politique d'aménagement du territoire, chaque collectivité estimant qu'elle peut agir sur son espace **sans prendre toujours en considération les coordinations**, pourtant nécessaires, avec les espaces voisins.

Comme le soulignent Daniel Béhar et Philippe Estèbe, l'effort doit s'accompagner d'un travail simultané portant sur l'**accessibilité** des multiples échelles territoriales, c'est-à-dire sur la **maîtrise des interdépendances et la valorisation des complémentarités**. L'enjeu du rapport reconnaissance-accessibilité réside dans le **rétablissement de flux** entre des territoires aux spécificités affirmées. Le rôle de l'Etat s'en trouve ainsi modifié. Il doit composer avec les territoires mais sans pour autant abandonner le terrain aux projets locaux. A cet égard, les **Régions** ont paru vouloir progressivement prendre leur place dans ce débat entre l'Etat et les collectivités locales. L'enjeu consiste désormais à les **amener à prendre en compte, dans leurs projets politiques, les impératifs nationaux** de cohésion territoriale et de solidarité sociale. La décentralisation avait, dans les années 1980, constitué l'alibi du renoncement à une politique nationale d'aménagement. Peut-être sera-t-elle, dans les années 1990, le moyen de la démultiplication de celle-ci.

Pour Yves Madiot, il est vraisemblable que, dans les années à venir, les compétences des divers intervenants seront précisées (par voie législative ou contractuelle) et, surtout, élargies. Le **problème central** qui risque alors de se poser (et qui, dans une certaine mesure, se pose déjà) sera d'**éviter une concurrence dévastatrice** entre les collectivités publiques, concurrence qui mettrait en péril toute la politique d'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire fut, dès l'origine, très « souple » dans son contenu normatif et dans ses modes d'action. Incitatif et non directif, **le droit de l'aménagement du territoire** (si tant est qu'un tel droit existe) ne se présente pas comme un droit traditionnel avec son cortège de textes, de jugements et d'arrêts. **Les textes législatifs et réglementaires y sont guère nombreux** à la différence, par exemple, du droit de l'urbanisme. Les litiges glissent rarement devant les tribunaux et font, le plus souvent, l'objet d'une solution négociée. Ce droit, dans ce domaine encore plus que dans les autres, est très largement produit, appliqué et contrôlé par l'administration : celle-ci dispose d'ailleurs d'une ample liberté d'appréciation. **La dose de pouvoir discrétionnaire est importante et corrélativement, celle de compétence liée est faible**.

Selon Xavier Greffe (262), le problème de l'**efficacité des actions locales** en faveur de l'emploi ou du développement local peut être posé d'une manière nouvelle. Il ne s'agit plus de savoir si le local est plus ou moins efficace que le global mais quel est l'enjeu du local dans un tel contexte. En analysant de plus près les caractéristiques du développement contemporain, **le territoire apparaît**, selon la manière dont il est produit, **comme contribuant ou non à réunir les conditions d'une bonne insertion dans le développement global et à en matérialiser les effets positifs** possibles en terme de progression des emplois et des revenus. Il en résulte des conséquences importantes pour des politiques aujourd'hui aussi traditionnelles que stéréotypées, telles les politiques d'aménagement du territoire ou de la formation professionnelle. Une chose est de mettre en évidence l'intérêt d'aménager le territoire à travers de grands équipements structurants, autre chose est de penser que cela suffise. Il n'y a guère à attendre de délocalisations « positives » à son profit au moment où l'on assiste à des opérations conti-

(260) Cf. Yves Madiot, *L'aménagement du territoire*, op. cit.
(261) « Aménagement du territoire : trente ans après quels objectifs ? », *L'état de la France 94-95*, La Découverte, 1994.
(262) « Le territoire, dimension oubliée des politiques d'emploi », *Projet*, n°246, été 1996.

nues de réductions d'emplois et de délocalisations vers l'étranger. Il n'y a guère à attendre de budgets redistributifs au moment où la compression des prélèvements obligatoires est devenue une contrainte majeure. Reconnaître cela, c'est constater que l'environnement, qui avait présidé à l'émergence de la politique d'aménagement du territoire, a complètement changé. Des mesures de ce type, intéressantes, ne suffisent plus, et leur efficacité est partielle. Aujourd'hui, il est essentiel de **mettre au coeur de l'aménagement** du territoire **l'organisation de réseaux locaux** au moins autant que les équipements de liaison entre ces territoires locaux et les centres métropolitains. Par réseaux locaux, on entend la capacité à pouvoir organiser, dans de bonnes conditions, les services aux entreprises, les relations nécessaires entre formation et emploi, la possibilité de créer des emplois de solidarité. Autrement dit, un véritable aménagement du territoire doit comporter deux volets : celui traditionnel, de la programmation des équipements de liaison et de communication désenclavant les territoires situés en marge des grands axes de développement reçus ; celui, **nouveau**, qui consiste à **« doter » les milieux des ressources stratégiques susceptibles de les rendre innovants**, ou au minimum, de veiller à ce que les conditions d'accès à ces ressources soient assurées dans des conditions de coût économiquement supportables. Plaider pour cette transformation de l'aménagement du territoire - vieux vaudrait parler de politiques publiques du territoire - implique certaines conséquences quant à l'appréhension même des actions locales en faveur de l'emploi. Le « développement local » est moins synonyme de création d'activités nouvelles que d'apparition ou de consolidation, via ces créations, des facteurs qui consolideront des **perspectives locales d'innovation**. Une chose est de créer des emplos, autre chose de veiller à ce que les perspectives de qualification alors réunies puissent être transférables ou adaptables dans le futur au profit d'autres activités. Cela signifie que les programmations en matière d'équipements éducatifs et de formation doivent rester **proches des perspectives concrètes** de développement de ces activités. Cela signifie que l'on doit commencer par replacer au coeur des dispositifs de formation le développement des savoirs et des savoir-faire possibles, compte tenu des informations **détenues par l'ensemble des acteurs vivant sur ce territoire**, à commencer par les PME. Faute de le faire, on risque de ne pas développer les capacités nécessaires à la poursuite ou à la reprise des activités locales. On risque aussi de ne pas concrétiser certains projets.

Rapports aux territoires

Pour Roger Brunet (263), on appelle **territorialité le rapport au territoire, fait de pratiques, d'habitus, de relations interpersonnelles et d'affectivité**. Le rapport au territoire s'intensifie généralement en temps de crise, et parfois s'exacerbe. Selon Marcel Roncayolo (264), le **concept de territoire** s'appuie sur des notions profondes qui se situent en deçà du juridique et de l'institutionnel : l'appartenance, le pouvoir, la globalité et la représentation. Le territoire est, par définition, **le lieu d'un pouvoir**. Il est aussi enjeu de pouvoirs. Le territoire constitue un **ensemble global** au sein duquel tout est lié ; il s'apparente à un phénomène social global. Aussi artificielles et mouvantes que soient leurs limites, les **territoires sont représentés**. Cette représentation produit des lieux d'appartenance et des lieux de non-appartenance. Les **réseaux** sont faits pour mettre en relation **des territoires**. Nous vivons aujourd'hui dans un **monde de multiterritorialité**. Ce qui définit aussi le territoire est la notion de **citoyenneté**. Selon Bertrand Badie (265), seul support concevable de l'articulation de l'individu-citoyen à l'Etat, le **territoire est d'abord instrument d'émancipation et d'égalité, mais aussi d'intégration, voire d'assimilation**. Néanmoins, au temps de l'invention territoriale succède celui de la déterritorialisation ; au moment de l'Etat-nation succède celui de la mondialisation ; des solidarités de réseaux inaugurent un autre mode de construction spatiale. L'usage social du territoire devient capricieux, aléatoire, multiple, et se combine avec d'autres usages producteurs de contrôle et de solidarité, de droits et de devoirs.

Félix Damette estime (266) que territorialiser les problèmes est un moyen très efficace de **les désocialiser, de les vider de leur contenu et de leur conflictualité**. Ce ne sont plus des groupes sociaux qui pâtissent ou bénéficient des mutations ; ce sont des espaces qui font preuve de langueur ou de dynamisme. **Le territoire devient donc la base de l'élaboration de nouveaux consensus**, occultant les conflits possibles entre les acteurs sociaux. La hiérarchie sociale du territoire est un facteur d'aggravation des inégalités. Ce n'est pas le territoire qui crée les inégalités ; mais **il peut les accentuer**. La hiérarchie fonctionnelle ne se traduit évidemment pas mécaniquement par une hiérarchisation sociale correspondante. Chaque niveau affiche sa propre **diversité sociale**. On peut même se demander si le développement de l'exclusion et de la nouvelle pauvreté ne conduisent pas à développer un processus inverse. La nouvelle exclusion est beaucoup plus métropolitaine ; c'est même la grande agglomération

(263) *La France un territoire à ménager*, Edition n°1, 1994.
(264) « Le territoire et ses doubles », *L'Evénement européen*, février 1993.
(265) « Du territoire à l'espace », *La France au-delà du siècle*, op. cit.
(266) « Territoire et société : de quel aménagement parlons-nous ? », *Revue M*, juin 1994.

qui lui offre le moins mauvais refuge. Dans cette optique, **le rapport société-territoire serait marqué par une rupture** ; d'un côté, la société active-intégrée avec une forte corrélation entre hiérarchie sociale et hiérarchie territoriale - corrélation inégalitaire dans son principe même, mais d'une inégalité « équilibrée » et gérable ; de l'autre, la société marginalisée ou exclue, mais à vocation métropolitaine, concentrée dans les espaces d'exclusion intra-métropolitains, où les phénomènes ségrégatifs apparaissent le plus fortement. On peut même se demander si ce n'est pas cette rupture qui fait scandale : la ville n'est que le lieu où se manifeste la fracture, mais un lieu spectaculaire qui aboutit à exhiber ce que l'on préférerait ne pas voir. L'affirmation de la volonté de colmater la brèche, là où elle se manifeste, est d'autant plus forte en France, que son apparition met en cause un mythe fondateur de la République : l'unité du corps social. Il n'y a pas d'enjeux territoriaux en soi. **Les véritables enjeux renvoient à la société ou au pouvoir, aux équilibres de la société et à l'exercice des pouvoirs**. Mais ces enjeux fondamentaux ont en général une **dimension territoriale qui doit être prise en compte**. Les problématiques territoriales sont toujours secondes, ce qui ne veut pas dire négligeables.

Jean-Louis Guigou préconise (267) d'accélérer la **recomposition à la fois géographique et institutionnelle** des territoires. La recomposition géographique consiste à reconnaître la pertinence de nouvelles réalités que sont les métropoles et les aires en voie de métropolisation, les agglomérations et, en milieu moins dense, les « pays ». La recomposition institutionnelle suppose à la fois l'adaptation du droit aux nouvelles réalités géographiques (« pays », agglomérations et aires métropolitaines) mais aussi et surtout la mise en parallèle de la déconcentration de l'Etat central et de la décentralisation. Trois innovations pourraient être proposées. Tout d'abord, **promouvoir un véritable pouvoir d'agglomération et de « pays » élu** au suffrage universel direct. Considérer ensuite que le Conseil général devienne le **sénat des « pays » et des « agglomérations »** ce qui rénoverait complètement l'institution départementale alors qu'on a du mal à se passer du cadre départemental. Enfin, la déconcentration poussée ne peut être opérée sur vingt-deux Régions. Aussi, pour les compétences territoriales de l'Etat, **entre cinq et sept grandes Régions** suffiraient avec à leur tête un représentant de l'Etat - un super-préfet ou un secrétaire d'Etat. Ces grandes régions seraient définies en tenant compte des aires métropolitaines qui organisent le territoire national.

Le **mouvement social** de novembre-décembre 1995 a clairement posé la question des rapports aux territoires (268). De **fortes disparités régionales** ont caractérisé le mouvement, déjà apparues lors des derniers mouvements étudiants et lycéens (269). Elles ont pris d'un côté la forme d'une opposition entre la province et Paris, qui s'est retrouvée dans la mobilisation très forte qu'ont connu des villes comme Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon ou Toulouse. Mais elles ont aussi relevé d'une mobilisation moindre du Nord-Est par rapport au Sud et à l'Ouest, moins industrialisés et dans lesquels la position des services publics est centrale en matière d'emploi. Dans tous les cas, le mouvement social a témoigné de profonds **ancrages sur les territoires**.

Inerties et transformations

Certains chercheurs mettent l'accent sur la lenteur des mutations, les inerties. Selon Jean-Paul Laborie (270), la tendance est à **survaloriser les mutations territoriales**. Les territoires, façonnés par des processus qui ont incrusté leurs empreintes pendant de longues périodes, sont davantage marqués par l'**inertie** que par le bouleversement, par la **continuité** que par la fracture. Guy Burgel insiste (271) sur le **maintien**, à des niveaux différentiels équivalents, des **grands clivages** d'une **France de l'Ouest moins citadine qu'une France de l'Est**, et surtout la **pérennité incroyable des semis de villes** qui survivent aux bouleversements des techniques et des sociétés. Denise Pumain souligne (272) des **régularités** dans les transformations des villes au cours du temps. La plus étonnante est la stabilité de la dimension relative des villes d'un même système sur la longue durée. Cette stabilité des systèmes de villes s'explique par un **processus continu d'ajustements quantitatifs et qualitatifs des structures** de chaque ville. Un autre invariant de l'organisation des systèmes de villes est l'existence de **spécialisations différenciant durablement les profils économiques et sociaux** des villes. Par ailleurs, les représentations collectives gardent, peut-être plus longtemps encore que les structures socioéconomiques, la mémoire de l'image des villes associée à leur spécialisation. Pour Jean-Pierre Laborie (273),

(267) « Etat, nation, territoire : la recomposition », *Futuribles*, n°212, septembre 1996.
(268) Cf. *Electricité et sociétés*, n°23, janvier 1996.
(269) Cf. Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle, les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.
(270) « La dynamique des territoires », *Le Courrier du CNRS*, n°81, 1994.
(271) *La Ville aujourd'hui*, Hachette, 1993.
(272) « La dynamique des systèmes de villes », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(273) « La dynamique des territoires », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.

les mutations focalisent l'attention, à juste titre, car elles indiquent la direction des changements, mais il ne faut pas leur attribuer un rôle démesuré au détriment des poursuites de **tendances lourdes**. La localisation dictée par la **recherche d'une position monopoliste** de la firme au sein du marché urbain et régional, le classique modèle gravitaire tant de fois décrit, explique encore les choix de nombreux établissements industriels et de la majorité des établissements de services à la population. Elle rend compte de la permanence des lieux centraux et de la lenteur des bouleversements dans la hiérarchie des villes.

Métropolisation, villes, urbain, urbanité

Les auteurs de *Les territoires du futur* montrent (274) que la notion nouvelle de **métropolisation** cherche à saisir **les dynamiques de localisation des « fonctions métropolitaines »** (essor du tertiaire au service des entreprises). Ces activités ont tendance à se concentrer dans quelques cités mieux placées pour les accueillir et entraînent une croissance démographique accélérée. En France, par suite des héritages antérieurs, ces fonctions métropolitaines renforcent surtout le rôle de Paris, mais aussi de certaines grandes villes de province. L'impulsion donnée à ces métropoles en devenir se traduit par une accentuation des différences à l'intérieur de leur propre espace. Selon Hervé Le Bras (275), **plus une agglomération est importante, plus elle procure d'opportunités, plus elle attire les migrants**.

Priscilla De Roo considère (276) que c'est en France que le **contresens du terme de métropolisation** a été inventé pour caractériser le processus massif de réorganisation du peuplement révélé par le recensement de 1990. La métropolisation est mesurée par un stock de population mais est rarement appréhendée par les fonctions de commandement exercées par les villes, à la lumière de villes européennes comparables. L'agglomération du territoire français se poursuit et Paris combine concentration démographique et **polarisation fonctionnelle**, productivité d'échelle et productivité de réseau. Le territoire français connaît, comme d'autres pays européens, la prime démographique à la grande ville ; cette prime est bien sélective, mais elle n'est que quantitative et laisse dans **une grande zone d'ombre fonctionnelle l'ensemble des agglomérations françaises**. Seule Lyon semble émerger par la mise en mouvement de ce qui semble être le « cocktail métropolitain » français, associant effets d'échelle et effets de réseau. La métropolisation connaît ainsi deux faces : une **face extensive** qui fait d'une grappe de villes une « métropole collective » offrant un **panier global de fonctions de proximité** où les habitants puisent indifféremment leurs ressources en se déplaçant de l'une à l'autre, une **face intensive** qui fait du centre fonctionnel de la métropole, qui est généralement l'hypercentre, le **noeud où s'empilent les différents réseaux et les fonctions rares**, c'est-à-dire les accessibilités et les rayonnements les plus larges. Les politiques publiques d'armature urbaine en France sont passées à une logique de construction de grandes régions ouvertes sur l'Europe et charpentées par des systèmes urbains différenciés. C'est la morphologie de chacune des charpentes régionales qui est aujourd'hui en discussion. Selon les réalités locales, **deux politiques d'organisation urbaine se profilent** : celle des chartes d'objectifs visant à constituer des **métropoles généralistes bien articulées à un réseau de villes plus spécialisées**, celle dite des « **réseaux de villes** » visant à structurer les relations entre grappes de villes dans des espaces où les fonctions urbaines sont historiquement réparties. Les marges de manoeuvre pour poursuivre cette double démarche sont encore incertaines. L'avancée de la conception fermée d'une recherche systématique de position nodale est forte. La **métropolité** et l'**urbanité** supposent à l'inverse l'ouverture, la mise en mouvement d'intermédiations internes à la ville entre réseaux sociaux, économiques et politiques, la mise en place de synapses entre villes à fonctionnalités spécifiques, mais participant d'une même entité régionale. Il ne s'agit donc pas seulement de passer des stocks aux flux pour dessiner la configuration des réseaux urbains, mais de **repérer les facteurs qui fondent l'urbanité**, c'est-à-dire la capacité à organiser les échanges et à les enraciner dans le territoire. De ce point de vue, **la mixité fait partie intégrante des potentialités métropolitaines**. Une base économique diversifiée, un portefeuille large d'activités, une population socialement diverse, l'existence d'un marché de l'emploi urbain au sens étymologique du terme, c'est-à-dire permettant l'échange de toutes les gammes de qualifications, constituent les atouts les moins risqués pour gérer des milieux de plus en plus incertains.

Pour Françoise Choay (277), la **ville européenne traditionnelle est une entité à deux faces indissociables** : une communauté sociale et un espace bâti précisément limité et configuré. L'espace bâti centralise et concentre des activités multiples et conditionne le tissage de liens sociaux. On peut alors appeler « urbanité » la relation qui lie, d'une part, un lieu bâti et sa configuration spatiale et, de l'autre,

(274) op. cit.
(275) « Ville et Démographie », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(276) *Les villes, lieux d'Europe*, sous la direction d'Alain Sallez, DATAR-Editions de l'Aube, 1993.
(277) « Penser la non-ville et la non-campagne de demain », *La France au-delà du siècle*, op. cit.

l'aptitude du groupe qui l'occupe à générer les liens sociaux et conviviaux. Un ensemble de macrosystèmes techniques est mis en place à l'échelle du territoire : les particularités locales sont ainsi oblitérées par un dispositif réticulé, homogène, standardisé, planétaire en puissance. On peut définir l'**urbain** comme l'entité que constituent les réseaux techniques et les comportements engendrés par leur usage. Le développement de l'urbain **tend à faire disparaître l'urbanité** : celle-ci ne persiste qu'à l'état de poches fragmentaires. L'avènement de l'urbain est accéléré, en particulier, par trois formes perverses, car non assumées, de destruction de la ville encore existante : une destruction par confusion des échelles d'intervention, urbanistes et architectes travaillant désormais à une **échelle unique** qui ignore le traitement des espaces de proximité ; une destruction par le biais de la valorisation et de la protection juridique des centres et des tissus anciens ; une destruction par une architecture qui ne porte plus ce nom que par abus de langage. De même, dans nos agglomérations en proie à l'exclusion ou à la ségrégation, il convient de ne pas détruire le support local des minorités économiques ou ethniques. Ainsi, la **non-ville** semble devenue le destin des sociétés industrielles avancées. Il s'impose d'abord de **ne plus occulter la dimension spatiale de l'aménagement et de la planification** au profit de leurs dimensions économique et sociale. Cette méconnaissance est en France une **démarche de longue durée** historiographique. Il s'impose ensuite de **rendre à la technique sa juste importance**. Il importe enfin d'aborder les problèmes de l'urbain à rebours des tendances actuelles, **dans la durée, sans être obsédé par la rapidité et le colossal**.

Françoise Choay estime que le **développement des associations de défense** est nécessaire. Leur action tend déjà à se dégager des intérêts particuliers immédiats pour prendre l'ampleur d'une vision. Leur multiplication permettrait de court-circuiter les médiations et la bureaucratie, ainsi que les législations tatillonnes dans l'aménagement du cadre éthologique (278) ; elles responsabiliseraient les « habitants » en leur permettant de fabriquer une nouvelle culture et donneraient un sens autre aux notions devenues problématiques d'espace public et d'urbanité. L'invention de **nouveaux types d'établissements, porteurs d'urbanité**, est la seule parade contre la destruction de nos paysages par la dissémination des constructions. Les deux hypothèses de développement de la civilisation urbaine sont encore envisageables, l'une comme l'autre. Mais leurs chances de réalisation sont inégales : bientôt, la deuxième hypothèse aura perdu sens et faisabilité. En dépit et à cause de sa modestie, et parce qu'elle élimine tout manichéisme idéologique en accueillant l'innovation technique, l'option pour le développement complémentaire d'une échelle éthologique d'urbanité doit être conçue comme une démarche ou un combat d'avant-garde.

Pour Jacques Lévy (279), le phénomène urbain résiste aux approches exclusivement économiques ou même, plus généralement, patrimoniales. Une ville n'est ni une réalité seulement matérielle, ni une simple somme d'objets isolables. **Sa contribution au système productif est inévitablement multimensionnelle, systématique, complexe**. Son fonctionnement inclut des éléments rebelles à la quantification analytique, tels que l'Histoire, la culture, l'identité. En outre, la ville possède, dès son origine, une fonction de libération : « si l'air de la ville rend libre », c'est parce qu'elle se comporte comme un puissant levier permettant aux individus de s'affranchir de la tyrannie communautaire.

Joël Roman (280), la ville est le **lieu où viennent aujourd'hui converger trois crises** : une crise de notre représentation du conflit social et des formes prises par la fracture sociale dans notre société duale ou d'exclusion : une crise de l'urbanité, c'est-à-dire des formes de sociabilités liées traditionnellement à l'habitat urbain, due à la pression individualiste ; enfin, une crise des formes instituées de la communication sociale, de l'échange politique, de l'espace public et ultimement de la représentation politique. Ces trois crises se chevauchent sans se recouper complètement. La société actuelle est une société des *in* et des *out*, à faible conflictualité entre ces deux pôles, mais avec des tendances centrifuges extrêmement marquées. Les formes de ségrégation urbaine qui en résultent ont pris une acuité d'autant plus grande que c'est devenu le **principal facteur de visibilité des phénomènes d'exclusion**. La logique de « relégation », selon la formule de Jean-Marie Delarue s'en est trouvée confortée, comme en témoigne notamment la mobilité décroissante des habitants du parc d'HLM. Joël Roman met l'accent sur une mutation importante : celle qui a affecté le sens des actions de participation des habitants et de contrôle de l'urbanisme. Alors que dans les années 1970 le caractère « progressiste » de ces combats ne faisait aucun doute, elles ont pu prendre dans les années 1980, l'allure de défense corporatiste de situations acquises, de privilèges relatifs obtenus par les classes moyennes. **Pas plus que dans d'autres secteurs, les luttes urbaines n'ont pu échapper à cette dérive corporatiste de la thématique autogestionnaire**. Avec l'émergence d'un individu libre, détaché de toute appartenance particulière, de toute contrainte sociale forte, et voué au narcissisme soft, est né l'homme des villes,

(278) Par référence au corps et à son implication totale.
(279) *Libération*, 18 avril 1995.
(280) « La ville : chronique d'une mort annoncée ? », *Esprit*, n°202, juin 1994.

héritier du passant du siècle dernier. Le versant négatif est l'impossible intériorisation de la contrainte sociale : celle-ci se manifeste désormais comme injonction répétée à la réussite, au bonheur, à la conformité sociologique et psychologique. Elle exige de chacun qu'il soit capable de se porter lui-même en toutes circonstances, d'assumer sa propre violence et celle d'autrui. D'où ces retours de violence, le plus souvent autodestructrice. **La ville est devenue la confrontation brute d'égos désocialisés**. Elle est perçue au mieux comme espace d'indifférence, à la solitude angoissante, au pire comme espace d'insécurité. Les « luttes urbaines » des années 1970 ont laissé le terrain à l'alternative émeutes ou politiques publiques. L'effondrement des formes de représentation et de délégation qui justifiaient un espace conflictuel structuré obligent à repenser la notion même de mouvement social.

Joël Roman avance que **la question urbaine s'est recentrée autour de la « reconnaissance sociale » et d'un enjeu de citoyenneté**. Le problème est désormais celui du partage social du territoire, dans toutes ses dimensions : à la fois partage effectif d'un territoire physique, à l'échelle de la ville voire de l'agglomération, ce qui signifie redéfinir la citoyenneté à partir de la présence collective sur un même territoire et partage politique d'un espace symbolique, celui des services offerts par la collectivité, et des légitimités mutuellement reconnues à être là. Il semble que les années 1990 verront s'affirmer une double priorité : d'une part, la manifestation par l'Etat qu'il s'adresse **à tous**, ce qui oblige à une **sérieuse requalification des services publics**, et à une meilleure accessibilité ; d'autre part, que la **reconnaissance de la légitimité de modes de vie non-standards**, d'usages populaires des quartiers, de solidarités parfois ethniques, devra être reconnue préalablement à toute exigence d'inscription dans des procédures, des formes d'organisation, des modes de négociation. L'enjeu en est triple : d'une part, pour la politique de la Ville parce qu'il en va là de sa crédibilité. Plus largement, **c'est à cette condition de l'urbain pourra être sinon maîtrisé, du moins contenu**. Enfin, parce que c'est sur cette crête étroite que se joue la définition d'un nouveau mode de l'« être ensemble » urbain tel que le décrit Jean-Christophe Bailly en ces termes : « la fonction urbaine - qui fait défaut à tant de parties de villes et à tant de banlieues - peut être définie comme ce qui entraîne l'assemblement à la ressemblance en créant de l'identité, et comme ce qui entraîne l'identité au partage en créant de l'accessibilité ».

Pour Olivier Mongin (281), il est inutile de se leurrer : l'urbain règne, il impose ses règles et se propage à très grande vitesse. Pourtant, la « **demande de ville** » formulée aujourd'hui est l'expression d'une demande d'utopie se focalisant sur l'organisation de l'espace. La demande d'utopie renvoie à une relation au temps et à l'espace ne privilégiant ni le passé ni le futur. La ville ne peut désormais s'inventer contre le passé (le futurisme) ni contre le futur (le passéisme de la ville-musée). L'utopie réside dans la capacité d'inventer de l'urbanité, voire du civisme, dans un territoire organisé autour des seuls impératifs économiques et techniques de l'urbain. Elle passe aussi par l'**émergence d'espaces urbains susceptibles de faire corps et de symboliser un ensemble humain** ne se réduisant pas un simple regroupement d'individus. Faire le pari de « la troisième ville » revient à faire celui de la démocratie, à croire tout simplement que l'urbain n'officie pas uniquement au nom du capital et de la technique et qu'**il est imaginable d'en prendre le développement à contre-pied**.

Bernard Préel montre (282) sur les bases d'une enquête internationale du BIPE que les habitants des grandes villes perçoivent que la puissance de leur ville se retourne parfois contre eux. La vie en ville laisse à désirer. Les plaintes se concentrent sur l'environnement, l'insécurité et la circulation. Les habitants parlent en fait sur deux registres différents : sur le premier, ils demandent qu'on réduise les nuisances. Sur le second, ils **revendiquent des libertés existentielles** sans lesquelles les individus modernes se jugent incapables de s'épanouir : ils attendent qu'on leur procure la liberté de circuler, de se loger et de travailler là où ils veulent, comme ils l'entendent.

Claude Jacquier souligne (283) que les **villes** sont aujourd'hui les territoires **où se manifestent les principales tensions** de la société européenne. Elles sont confrontées à un **double défi**. D'une part, elles doivent participer activement à la **compétition** économique mondiale ce qui multiplie les risques de rupture de leur tissu social. D'autre part, elles doivent tenter de maintenir leur **cohésion sociale**, ce qui suppose l'alourdissement des mécanismes de redistribution au risque d'entraver leur dynamisme économique. Au cours de la dernière décennie, c'est le défi de la compétition économique qui l'a emporté. La course à la productivité, en accélérant le rejet des populations les moins qualifiées, a **mis à mal le système de solidarité institutionnalisé** et contribué à **déplacer le lieu de négociation des équilibres sociaux** de la sphère de la production **vers le champ urbain**. En même temps, est intervenu un **renforcement de la spécialisation sociale des territoires** urbains et un affaiblissement des

(281) « Vers la troisième ville ? », *Bulletin d'Information des Cadres*, n°32, Institut du Management, EDF-GDF, 1996.
(282) *La ville à venir. Habitat, technologie, environnement*, Descartes et Cie, 1994 ; Enquêtes réalisées en 1990 et 1991 par BIPE-Conseil auprès de 2800 personnes habitant dans les sept métropoles suivantes : Barcelone, Düsseldorf, Lille, Lyon, Marseille, Milan et Rotterdam. On se reportera aussi à *Les deux songes de la ville*, Descartes et Cie, 1995.
(283) « Cohésion sociale des villes : quelles politiques urbaines ? », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.

anciens liens de solidarité dans la ville. Dominique Schnapper estime (284) que l'on tente de **reconstituer le lien social** par une meilleure **distribution des hommes et des activités sur le territoire national**. Mais cet effort doit s'inscrire à l'intérieur d'une politique globale. Il ne peut répondre par lui-même à la crise du lien social. Le local traduit et renforce des rapports économiques, sociaux ou politiques. Il n'exerce sa fonction d'intégration sociale que dans la mesure où il **exprime effectivement des formes de solidarité** familiale, professionnelle et politique, qu'ensuite il rendra **plus intenses**. Pour qu'il y ait de véritables échanges, il faut que les individus **collaborent à une tâche commune** ou qu'ils partagent les mêmes valeurs. L'action, pour susciter ou encourager une meilleure répartition de populations, des entreprises et de ressources, est utile mais il faut rester conscient des **limites inévitables des effets d'interventions qui porteraient exclusivement sur le territoire** - et cela d'autant plus que la mobilité des hommes et les moyens les plus modernes de communication ont relativisé le sens de la proximité dans l'espace. La participation des individus à la démocratie locale permet d'**apprendre les pratiques** de la démocratie, d'accepter que les rivalités et les conflits entre les individus et les groupes soient résolus **par la discussion et la négociation**. Mais ils risquent de devenir, au mieux, des gestionnaires de la vie locale, en d'autres termes de cesser d'être des citoyens convaincus de participer à la gestion de la chose publique et soucieux de maintenir les valeurs qui fondent la vie collective. La citoyenneté locale peut être souhaitée et encouragée, mais dans la mesure où elle ne prend pas la place d'une conscience politique qui, par delà la gestion locale, **s'inscrive à l'intérieur d'un véritable projet politique**.

Pour Daniel Béhar et Philippe Estèbe (285), la **reprise de la métropolisation** est illustrée par la croissance démographique des villes-centres et la concentration des activités dans une douzaine d'agglomérations dépassant le seuil de 300 000 habitants. **La logique des réseaux traditionnels centralisés et axés sur Paris** entre en conflit avec une logique de transversalité interrégionale. Paris conforte sa position de plaque tournante de tous les trafics. Tout semble contribuer dans les faits à **accroître le mouvement de concentration des hommes et des activités** dans un petit nombre de villes touchées par des débordements périphériques de plus en plus accentués : les grandes métropoles. Une **tendance lourde** se manifeste à l'**élargissement des écarts entre les villes compétitives et les autres**. Michel Savy montre (286) que **les activités les plus dynamiques se concentrent sélectivement dans quelques métropoles** offrant un marché du travail actif et diversifié.

Comme le soulignent Daniel Béhar et Philippe Estèbe (287), les inégalités écologiques se cumulant avec les inégalités économiques et sociales pour concourir au phénomène d'exclusion, la **gestion de la croissance urbaine** apparaît donc comme la question dominante des prochaines décennies.

Selon Patrick Le Galès et Marco Oberti (288), l'émergence des villes comme acteurs économiques et la compétition interurbaine semblent déboucher sur un **un modèle de villes entrepreneuriales**. **Attirer des investissements publics et privés** d'une part, **des groupes sociaux favorisés** d'autre part, devient l'objectif principal d'un nombre croissant de municipalités urbaines. Pour atteindre cet objectif, **trois transformations sont en cours** : le développement des privatisations des services urbains et la multiplication des formes d'organisation impliquant des partenariats publics-privés et, de fait, l'implication croissante des acteurs privés ; de nouvelles formes d'organisation interne, de management et de planification stratégique ; l'évolution des politiques locales dans le sens de la compétitivité interurbaine. La **logique de compétition** devient l'**un des axes structurants des politiques locales**. La concurrence interurbaine a pour effet d'**accroître les disparités économiques et sociales au sein des villes** et soulève des questions sur la démocratie locale. L'intégration européenne semble ajouter encore du poids à cette logique de concurrence. De nombreuses villes s'essaient à **acquérir une « dimension internationale »**. Plusieurs indicateurs vont dans ce sens : la revitalisation des jumelages modernisés pour intégrer les échanges économiques, le développement des liens directs avec la Communauté, la multiplication des réseaux de villes européennes de type « eurocités » qui s'organisent, la multiplication des fonctions de représentation internationale au sein des villes. Les Etats s'inquiètent d'ailleurs des liens qui s'établissent entre villes ou régions de plusieurs pays et de la volonté de certains élus de développer un ensemble de relations avec l'étranger sans en référer à l'Etat. Pour Patrick Le Galès et Alan Harding (289), les nouvelles formes d'arrangements horizontaux et verticaux des multi-

(284) « Le local ne remplace pas la citoyenneté », *La France au-delà du siècle*, op. cit.
(285) « Aménagement du territoire : trente ans après, quels objectifs ? », op. cit.
(286) « La logistique et les villes », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(287) « Question urbaine, question sociale », *L'état de la France 96-97*, op. cit.
(288) « Les stratégies des villes », *Entre l'Europe et la décentralisation, les institutions territoriales françaises*, sous la direction de Jean-Claude Némery et Serge Wachter, DATAR-Editions de l'Aube, 1993 ; Patrick Le Galès, « Vers un modèle de villes entrepreneuriales ? », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit. ; cf. *Electricité et sociétés*, n°20, juillet 1995.
(289) « Villes et Etats », *La recomposition de l'Etat en Europe*, op. cit.

ples intérêts dans les villes ont été mises en évidence avec le **renouveau de la planification spatiale stratégique** et les modes de coopération qui se sont instaurés.

Parallèlement, se développe un **nouveau mode de gouvernement urbain** (290). On parlait dans les années 1960-1970 du « maire bâtisseur » ou du « maire entrepreneur » ; on le qualifie aujourd'hui plus volontiers, avec la crise, de « **maire gestionnaire** », aux prises avec les difficultés économiques et sociales, financières, de sa cité. **Des mutations successives qui ont modifié la nature du gouvernement urbain**. La ville est certes toujours placée sous l'autorité du maire, mais qui s'entoure d'une **équipe de collaborateurs politico-administratifs**. Il serait toutefois inexact de parler de gouvernement collégial. Le gouvernement municipal est sans doute plus engagé politiquement que ne l'était celui des notables traditionnels, ne serait-ce que parce que les élections locales reproduisent plus ou moins la bipolarisation entre gauche et droite comme les clivages nationaux ; mais ici le changement est sans doute plus dans le style de gouvernement - certains maires veulent « rendre la ville aux citoyens » - que dans les réalités de l'action locale où les choix politiques sont marginalisés par les difficultés présentes. La **mise sur pied de véritables techno-bureaucraties municipales**, dotées de nouveaux services techniques et socioculturels qui disposent d'une technologie avancée, leur permettant de participer activement à la préparation des décisions, offre aux villes ou au moins à certaines d'entre elles la **ressource de négocier activement avec les services extérieurs de l'Etat**. Les nouveaux rôles et compétences que leur ont assignés le changement social et la décentralisation ont fait acquérir aux nouvelles élites des **comportements professionnels de la gestion urbaine**.

Pour Sylvie Biarez (291), dans les phénomènes de « métropolisation », il ne s'agit pas de créer un pouvoir unique, mais de **partager des objectifs** et de **prévoir de nouvelles possibilités d'association**. Selon Jacques Palard (292), les acteurs du gouvernement urbain se doivent d'**inventer les formats territoriaux adéquats** pour gouverner de l'îlot à l'agglomération. **Prendre la mesure des enjeux de leur agglomération sans perdre de vue la dimension des quartiers**, tel est aujourd'hui l'un des principaux défis lancés à ceux qui ont en charge le gouvernement urbain. L'espace institutionnel de la ville est en effet un système à plusieurs échelles, de l'îlot ou de la coursive à l'espace pluri-communal. A chacun de ces deux niveaux, **les configurations d'acteurs et les systèmes d'action diffèrent d'un espace urbain à l'autre**, interdisant l'élaboration d'un modèle unique de gouvernement. La recherche de l'efficacité va de pair avec un **nécessaire passage de la ville légale à la ville réelle** et induit la définition d'un « format » territorial fonctionnel. Dans ce contexte, la notion de quartier connaît logiquement un regain d'actualité (infracommunalité).

Franck Bachelet montre (293) que le **contrat**, apparu au début des années 1970, est devenu un cadre usuel de la mise en oeuvre conjointe des politiques urbaines entre les communes et l'ensemble des collectivités publiques. Les **contrats de Ville** se fondent sur une **démarche intersectorielle** en intégrant dans un souci de cohérence la plupart des politiques conduites par les partenaires, sur une logique de projet marquée par une approche prospective et pluriannuelle destinée à éviter le saupoudrage des ressources. L'efficacité de ces principes est garantie par une **ingénierie institutionnelle** s'appuyant sur des études préalables, de multiples dispositifs de coordination et d'évaluation. Sur le plan politique, la longueur et la complexité des phases de négociations, les multiples rapports d'études et d'évaluation accompagnant la mise en oeuvre des contrats, le travail en réseau des fonctionnaires qui brouille les frontières institutionnelles, sont des **éléments de nature à accroître la dérive technocratique de la gestion des politiques locales**. Ce risque, symbolisé par le décalage entre les calendriers contractuels et électoraux, est encore plus présent dans les grandes villes qui se dotent progressivement de services spécialisés dans le suivi des procédures contractuelles. Les élus sont enfermés dans une **double contrainte**, puisque la lutte contre le monopole du savoir-faire des services de l'Etat passe par le renforcement des services communaux, contrainte résolue par une **politisation de la technostructure communale**. Ainsi, malgré la déconcentration des procédures de négociation, la capacité (diversement répartie) des élus à accéder à un dialogue direct avec les autorités gouvernementales devient une variable stratégique essentielle. Cette possibilité stratégique offerte aux **élus dotés d'un fort capital politique et relationnel** s'inscrit dans la continuité des modes de relation centre/périphérie qui prévalaient avant la décentralisation. Le renforcement de l'autorité du maire à l'occasion des relations intergourvernementales s'observe sur le plan de la gestion municipale. Les élus urbains sont de plus en plus confrontés à deux exigences apparemment contradictoires : **le modèle de gestion entrepreneurial** s'impose peu à peu comme une véritable contrainte de rôle, alors que le **déficit démocratique** des institutions décentralisées fait l'objet de vives critiques parmi les fractions les

(290) « Les nouvelles élites politiques locales », synthèse des travaux d'Albert Mabileau, *Electricité et sociétés*, n°20, juillet 1995.
(291) Sylvie Biarez, « Ville, région, Etat, le dialogue en Europe », *Entre l'Europe et la décentralisation*, op. cit.
(292) Jacques Palard, « Gouverner de l'îlot à l'agglomération », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(293) « Gouvernements des villes et responsabilités contractuelles », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.

plus mobilisées de la population urbaine. Or, **le contrat permet au maire de légitimer son action sur ces deux registres** : il renvoie de lui l'image d'un **manager** doté d'objectifs clairs et d'une vision de l'avenir ; il permet, dans la phase de négociation, d'organiser de larges concertations avec les représentants de la population et de renforcer l'image du maire **médiateur**.

Pour Paul Chemetov (294), la banlieue n'est rien d'autre que la forme contemporaine de la ville. Vouloir « l'haussmanniser » tient de l'illusion. En revanche, il faut réparer le système urbain en lui redonnant une lisibilité. **La banlieue souffre de discontinuité dans la trame urbaine**. La viscosité de la ville exige la permanence de ce qui est public et la mutation de ce qui est privé. Nous devons séparer le stock public du flux privé. Prenons l'exemple des lotissements pavillonnaires qui constitueront bientôt un véritable problème de mutation urbaine. Ne seront récupérables que ceux insérés dans une trame d'espace public et de voirie permettant une nouvelle fonction. Si le système public se pervertit pour ne servir qu'un seul objet public, en l'occurrence l'habitat, il devient réfractaire à toute évolution et l'espace reste figé. La ville a besoin de généralistes capables d'assembler le patchwork des territoires sur lesquels s'expriment les modes de vie humains.

Sophie Body-Gendrot explique (295) qu'aux approches françaises sur le rôle de l'Etat dans la gestion de la crise urbaine, les études anglo-saxones opposent des interrogations sur la désintégration des relations ethno-raciales dans la ville et sur l'intervention du secteur privé comme cause et solution des problèmes urbains.

Paris-province

Le recensement de 1990 indique que **l'Ile-de-France** a connu depuis 1982 une croissance démographique plus importante que le reste du territoire (+5,8% contre +3,8%). Avec 10,66 millions d'habitants, l'Ile-de-France rassemble aujourd'hui près d'un cinquième de la population nationale. L'Ile-de-France représente 27% du PIB national, 19% de la population, 24% des salariés. Le niveau de salaire ou la productivité y sont de 20% supérieurs à la moyenne nationale. En France, un emploi sur deux est contrôlé par un siège francilien. L'Île-de-France c'est aussi un cadre supérieur pour un ouvrier, alors qu'hors d'Ile-de-France, la proportion est d'un pour quatre ouvriers. Une étude du GERI (Groupe d'étude et de réflexion interrégionale) porte sur la répartition régionale des crédits d'investissements de l'Etat de 1978 à 1989 (296). Etablie à partir de sept fonctions (transferts, développement urbain, enseignement-formation, culture, développement rural, santé et action sociale) essentielles pour le développement économique d'un pays et pour son aménagement, elle démontre que la région Ile-de-France a bénéficié, en proportion, d'**investissements sensiblement plus élevés que les autres régions**. Trois conclusions marquantes sont relevées par le GERI. En premier lieu, depuis 1976, les crédits d'investissement de l'Etat baissent, mais la décroissance a beaucoup moins affecté la région parisienne que les autres régions. En second lieu, le montant des crédits d'investissement par habitant s'est toujours maintenu en Ile-de-France, à un niveau supérieur à ce qu'il a été ailleurs. Enfin, la part de l'Ile-de-France par rapport aux autres régions, sur la période 1976-1989, a tendance à augmenter : elle s'est maintenue constamment à un niveau supérieur (24,04% en part cumulée sur la période considérée) à celui de la part de la population francilienne dans la population française (18,67% en part cumulée de 1976 à 1989). Seul le Limousin bénéficie d'un effort d'investissement de l'Etat comparable à celui qui est réalisé en Ile-de-France. Jacques Voisard, président du Comité de décentralisation, souligne que l'on peut ainsi mesurer que la **surconcentration** comme la **désertification** ont un coût élevé pour la collectivité. Il estime urgent d'inverser la tendance.

Selon Béatrice Giblin-Delvallet (297), l'idée que l'Etat ne cherche plus à compenser les inégalités régionales, ou qu'il ne le peut plus, et qu'il les laisse s'accroître est aujourd'hui très largement partagée. **Dans les régions, le discours antiparisien, anti-Etat est permanent**. Les élus sont convaincus que l'Etat n'a plus la volonté politique de limiter la croissance de Paris et de l'Ile-de-France. Cette situation est encore plus insupportable du fait que l'Etat n'a plus les moyens financiers d'assurer l'aménagement et le développement des autres régions. Aussi **les élus des régions frontalières regardent-ils de plus en plus vers les régions des Etats voisins**. Parce qu'ils sont insatisfaits du rôle de l'Etat, certains élus

(294) « Il faut réparer la ville », *Bulletin d'Information des Cadres*, n°32, op. cit. On se reportera utilement à *Le territoire de l'architecte*, Julliard, 1995.
(295) « Les quartiers en difficulté », Le Courrier du CNRS, n°81, 1994. On se reportera à Sophie Body-Gendrot, *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*, PUF, 1993 ainsi qu'à J. Benyon, J. Solomos, *The Roots of Urban Unrest*, Oxford, Pergamon Press, 1987 ; C. Jacquier, *Les quartiers américains, rêve et cauchemar*, L'Harmattan, 1993 ; D. Massey, N. Denton, *American Apartheid*, Cambridge, Havard University Press, 1993 ; J. Mollenkopf, M. Castells, *Dual City. Restructuring New York*, Russel Sage Foundation, 1991.
(296) « Les crédits d'investissement de l'Etat : étude descriptive et évolution », juillet 1991.
(297) « La cohésion nationale et le mouvement social de décembre 1995 : une question de géopolitique interne », *Hérodote*, n°80, 1er trimestre 1996.

locaux réclament plus d'autonomie, ils prennent en exemple les *Länder* allemands et attribuent en partie l'efficacité économique de l'Allemagne à son organisation politique territoriale.

François Wellhoff, Secrétaire général du comité interministériel d'aménagement du Bassin parisien et chargé de mission de la DATAR précise (298) que l'un des objectifs de celle-ci est de **contenir la population de l'Ile-de-France à 12 millions en 2015**. Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) partage cet objectif, et nouveauté, cela est largement partagé (certains ne voyaient aucun inconvénient à imaginer une Ile-de-France à 15 millions d'habitants). Pourtant, cet objectif va être difficile à tenir. Nous sommes inscrits dans une logique de croissance qui prévoit plutôt une population de 13 à 14 millions de personnes d'ici vingt-cinq ans et **la puissance économique crée une forte attraction**. Le marché de l'emploi influe sur la croissance démographique ; l'Ile-de-France accueille 40% des emplois créés chaque année en France ; en outre, la logique de l'Ile-de-France est de chasser les vieux et d'attirer les jeunes, ce qui fait qu'accélérer la progression naturelle.

Philippe Benoit, Jean-Marc Benoit, François Bellanger et Bruno Marzloff estiment (299) que **le critère de mobilité** devient premier dans la détermination des modes de vie et que c'est autour de ce concept que s'organise de plus en plus la vie des Franciliens. C'est en relation permanente avec les conditions nouvelles de mobilité (et en particulier les possibilités croissantes d'évitement de la ville-centre) qu'**émergent de nouveaux pôles en matière d'habitat, d'emploi et de distribution**. C'est bien sur ce potentiel de mobilité des Franciliens que se structurent les territoires-moteurs de l'expansion et du desserrement de l'Ile-de-France. Jean-Marc Benoit et Philippe Benoit considèrent (300) à juste titre qu'à la notion de bassin de vie s'ajoute celle de « **bassin-temps** ». C'est à cette dernière qu'incitent les relations entre territoires de vie et mobilité.

Brigitte Baccaïni (301) insiste sur le fait qu'en Ile-de-France, **les trajets domicile-travail varient fortement selon les professions** : de 5 km en moyenne pour les artisans-commerçants et les personnels de service, à plus de 9 km pour les cadres, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. D'autres caractéristiques des actifs ont un effet sur leur mobilité quotidienne : en particulier, la propension des actifs à faire une longue navette varie selon leur âge ou leur choix résidentiel, à catégorie socioprofessionnelle donnée. L'espace francilien est fortement structuré, tant du point de vue de la répartition des emplois que de celle des résidences des diverses catégories socioprofessionnelles. Ainsi, le taux de couverture de l'emploi dans les communes (nombre d'emplois offerts divisé par le nombre d'actifs) et la propension des actifs à faire de longues navettes intercommunales sont-ils très fortement (et inversement) liés. Cette relation est cependant d'intensité variable selon les catégories socioprofessionnelles.

Pour les auteurs de *Les territoires du futur* (302), alors que **le poids traditionnel de Paris dans l'armature urbaine tendait à diminuer dans les années 1970 et 1980**, au profit des grandes villes de province, le recensement de 1990 a nettement montré un **renversement de cette tendance** : l'augmentation de la population de l'agglomération parisienne est égale à la somme des augmentations des dix-sept autres plus grandes villes de France. L'essor de quelques « métropoles émergentes » ne suffit pourtant pas à combler le fossé qui les sépare de la capitale et qui caractérise l'armature urbaine française par rapport à celle des autres pays d'Europe. Les nouvelles entreprises moyennes et petites du tertiaire au service de la production dépendent aujourd'hui radicalement du **milieu métropolitain parisien**, mais il y a une chance nouvelle pour quelques autres villes que Paris. **Cette évolution risque d'être encouragée par les surcoûts croissants et les dysfonctionnements** de l'agglomération parisienne et des autres grandes métropoles. **L'armature urbaine française**, marquée par le poids historique de Paris et l'émergence d'un petit nombre d'éventuelles futures métropoles, est aussi faite de nombreuses villes moyennes ou moyennement grandes, dont certaines peuvent retrouver un nouveau souffle en profitant de **quelques tendances secondaires** décelables dans les mécanismes actuels de la métropolisation. Pour Michel Savy (303), la tendance à la polarisation sera peut-être limitée, à terme, par l'aggravation de la **congestion** des zones urbaines et l'élévation des coûts fonciers.

Proposant une typologie fonctionnelle et une analyse des systèmes de villes régionaux, Félix Damette insiste (304) sur le **contraste qui s'accentue** entre la géographie des services sociaux et celle de l'éco-

(298) Cf. *Paris 1995, le grand desserrement. Enquête sur 11 millions de Franciliens*, Philippe Benoit, Jean-Marc Benoit, François Bellanger et Bruno Marzloff, Romillat, 1993.
(299) *Paris 1995, le grand desserrement*, op. cit.
(300) *La France qui bouge. Quand la nouvelle mobilité des Français vient transformer leurs territoires de vie*, Romillat, 1995.
(301) « Les trajets domicile-travail en Ile-de-France », *Economie et statistique*, INSEE, n°294-295, 1996.
(302) op. cit.
(303) « La logistique et les villes », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(304) *La France en villes*, DATAR, La Documentation française, 1994.

nomie. Les fonctions à finalité sociale évoluent dans le sens de l'équité territoriale alors que les fonctions à finalité économique concentrent leurs niveaux supérieurs à Paris. Les métropoles de province sont victimes de ce mécanisme. Les métropoles sont en tête de réseaux hiérarchisés : les villes sont intégrées dans un double système hiérarchique. Deux types de réseaux existent : les systèmes hégémoniques (Lille, Toulouse) et les systèmes hiérarchisés (Lyon, Nantes et Strasbourg).

Une enquête de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France (IAURIF), menée entre 1982 et 1990, révèle (305) que **Paris est le passage quasi obligé pour de nombreux jeunes adultes** qui se lancent dans la vie active. Les 20-29 ans représentent chaque année 40% de nouveaux venus en Ile-de-France, dont 71% de provinciaux. Ils y viennent majoritairement pour de **motifs professionnels** (60%) plutôt que scolaires (23%) ou familiaux (17%). Les jeunes adultes venus de province sont persuadés qu'ils quitteront Paris à l'heure de fonder une famille. 22% des franciliens âgés de 25 à 34 ans souhaitent ardemment quitter Paris. Pour Jacques Voisard, président du Groupe d'études et de réflexion interrégionale (GERI) (306), les mouvements de population sur notre territoire obéissent à un mouvement de type « machine à laver ». Quelques départements servent de **pôle de regroupement** en exerçant une force d'attraction sur les départements environnants, et sont aussi ceux qui contribuent le plus au mouvement centripète vers la région-capitale. Ce phénomène est notamment dû à la carence du rôle régulateur de l'Etat et à certains effets pervers de la décentralisation. Ce mouvement se complète par un retour d'une partie de la population francilienne qui, à la fin de sa vie professionnelle, quitte la région-capitale en direction des grandes métropoles régionales. Or, une grande partie du territoire est tenue à l'écart de ces échanges. Il semble que la **première motivation des échanges soit l'emploi**, celui de l'individu ou celui du couple, car les grands ensembles urbains offrent plus de possibilités d'emploi. Dans le tertiaire public ou privé d'intérêt général, la localisation de l'activité est indifférente à son rendement. La relocalisation est donc assurée de ne pas produire de contresens économique. En revanche, elle nous assure non seulement d'un réencadrement social naturel, mais aussi d'un marché du travail local potentiel, la relocalisation de ces agents entraînant des besoins accrus de services de proximité et de consommation courante. Des cartes du GERI montrent la **concentration des populations jeunes** dans le nord urbanisé et la diffusion des zones rurales dans la plupart des départements métropolitains. Ce sont là les deux problèmes lourds des années à venir.

Martine Berger montre (307) que les maisons individuelles comptent désormais pour plus d'un quart des logements franciliens. On est donc bien **loin d'une reconcentration**, *a fortiori* d'un retour au centre. Le desserrement des emplois ne peut rendre compte, à lui seul, de la poursuite de l'étalement des résidences. Si les départements de la grande couronne ont recueilli, de 1982 à 1990, près des deux tiers de la croissance des emplois franciliens et 58% des logements neufs, **le chassé-croisé des migrations quotidiennes de travail s'est amplifié**. Un nombre croissant de Franciliens travaillent hors du département où ils résident. Au sein des ménages franciliens acquéreurs de pavillons neufs dans le proche Bassin parisien, près des deux tiers des conjointes continuent à travailler dans la zone centrale de l'agglomération. Plus que jamais l'Ile-de-France a été dans les années 1980 **à la conquête de ses marges**. La périurbanisation déborde désormais les limites administratives de la région et s'inscrit dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Paris. Elle concerne **de plus en plus souvent des ménages modestes**, des couples bi-actifs et des familles de deux enfants ou plus. Le renchérissement très sensible du coût du logement dans l'agglomération parisienne au cours des deux dernières décennies a **progressivement reporté vers la périphérie** la demande des familles les plus modestes et/ou les plus nombreuses, dès lors qu'elles souhaitaient disposer d'une maison individuelle. L'ensemble des marges de l'Ile-de-France et de la proche couronne du Bassin parisien participe donc à **l'accroissement des ségrégations résidentielles** et à la **spécialisation sociale des espaces** au sein d'une grande région métropolitaine. **Distances, directions et horizons de mobilité sont socialement sélectifs** : les différentes couronnes périurbaines reproduisent les ségrégations observées dans l'agglomération centrale. Certes, les processus d'exclusion y sont sans doute moins cruciaux - ou moins visibles ? - que dans les banlieues, et le **desserrement résidentiel** vers les périphéries ne constitue qu'une part minime des déplacements par rapport à la turbulence au sein de l'agglomération. Il n'empêche que **par ses coûts et ses besoins d'infrastructures, de réseaux et d'équipements qu'il génère**, il constitue une tendance lourde d'évolution de l'organisation de la métropole parisienne que les institutions en charge du système régional de transports ont longtemps sous-estimée. On a trop souvent fait l'hypothèse qu'à l'émergence de foyers d'emplois périphériques correspondrait un éclatement de la centralité, une redistribution des flux. Mais ces **nouveaux pôles d'emploi** ne sont-ils pas **plus spécialisés**, en termes de branches et de qualifications, et par là **plus fragiles**, que le foyer

(305) *Le Figaro*, 23 février 1996.
(306) « Aménagement du territoire : « il nous faut rendre au citoyen les libertés de choix perdues depuis quinze ans », *Pouvoirs locaux*, n°20, avril 1994.
(307) « Les périurbains de Paris », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.

central dont la prépondérance s'atténue, mais qui offre toujours une plus grande polyvalence des emplois et des services offerts tant aux citadins qu'aux entreprises ? Si la durée moyenne des déplacements quotidiens n'augmente pas, grâce à l'amélioration du maillage, de la capacité et de l'efficience des réseaux, il n'en est pas de même des distances parcourues. De nombreux indices existent de **l'émergence de modèles de plus en plus distincts** : une urbanité faite de centralité et de proximité, réservée aux plus aisés des citadins ; un desserrement quasi imposé aux familles plus modestes, dès lors qu'elles souhaitent disposer de logements spacieux ; l'enclavement des plus pauvres dans les espaces les moins riches en emplois et en services, et les plus mal desservis. L'Ile-de-France, en raison de ses caractéristiques économiques et sociales a donc des **formes** et des **fonctionnements urbains spécifiques**. Le développement plus tardif qu'ailleurs d'une périurbanisation modeste intervient dans un contexte de fragilité plus grande du système productif et de forte mobilité des emplois. Les nouveaux propriétaires de pavillons s'installent désormais dans les **zones les moins denses et les moins bien desservies**. Moins criants que certaines fractures sociales, des **microclivages spatiaux** traversent désormais l'ensemble d'une grande région parisienne ; il n'est pas certain que les pôles périphériques émergents, souvent incomplets, soient à même d'assurer les relais nécessaires au fonctionnement d'un système régional en expansion.

Concentrations et polarisations

Denise Pumain montre (308) que **les systèmes de villes ont des propriétés communes**. La plus importante est leur **organisation hiérarchique**. Sur le très long terme, les plus grandes villes ont crû en moyenne plus vite que les autres. Les innovations ont plus de chance d'apparaître dans les grandes villes, qui valorisent l'avantage initial que leur confère une adoption précoce des innovations. Il en résulte **un renforcement par le haut des inégalités de taille des villes**. Guy Burgel avance (309) qu'au titre des invariants (depuis deux siècles au moins), l'**innovation**, appréciée en termes de technologies et d'idéologies, reste l'**apanage de la centralité urbaine**. Derrière la banalité et l'ubiquité de la tertiarisation urbaine, se cache l'apparition de fortes ségrégations de l'espace économique des villes et le fossé se creuse entre les territoires d'innovation et les zones de simple adaptation. Au cours du développement historique et de la complexité grandissante des sociétés, les activités tendent à s'affiner. **Les plus prestigieuses et les plus valorisantes se concentrent dans les agglomérations les plus importantes**, en nombre et en « qualité » d'habitants, et accaparent les lieux stratégiques de la ville, notamment le centre, contribuant à en augmenter les prix fonciers et les valorisations sociales, symboliques et réelles ; réalité nouvelle : il y a **renforcement de l'unité géographique et structurelle** de l'action économique. Elles **rejettent « naturellement » à la périphérie** du système urbain (villes petites et moyennes, faubourgs, banlieues), les secteurs économiques plus communs, mangeurs d'espaces, parcimonieux en plus-value, et consommateurs de main-d'oeuvre moins qualifiée. Les auteurs de *Les territoires du futur* soulignent (310) que les nouvelles formes de la concentration tendent à **regrouper en un même lieu l'essentiel des emplois**, dans une relation de proximité entre les activités productives elles-mêmes et les nouvelles activités tertiaires qui leur sont nécessaires. Les variations récentes de l'emploi total expriment clairement cette **concentration actuelle des activités industrielles et tertiaires** dans certaines zones du territoire qui s'appuie pour une grande part sur les mutations des moyens de transport : Ile-de-France, région lyonnaise, Midi méditerranéen, Toulouse, Bordeaux, etc. Le tertiaire au service de la production constitue un facteur primordial de la métropolisation. La **maîtrise du temps** l'emporte sur la réduction des distances et donne un rôle de plus en plus important aux transports rapides. En même temps, les mailles des réseaux s'élargissent avec le renforcement du poids des noeuds et la diminution du nombre. Se produisent des effets négatifs de « tunnel » pour l'espace interstitiel et une concentration des effets positifs aux extrémités. Pour Michel Savy (311), le développement logistique favorise aujourd'hui la mise en place d'un espace réticulaire, **accentuant la coupure économique et spatiale entre les métropoles**, bien reliées en dépit de la distance, **et les espaces interstitiels**, laissés à l'écart. Les forts taux d'intérêt, la réduction drastique des stocks qu'exige la gestion en « flux tendus », la baisse absolue des prix du transport **renforcent la concentration** du dispositif logistique, et donc la **polarisation de l'espace**. En France, se dessine un **réseau d'une demi-douzaine de zones métropolitaines**, ouvertes aux échanges internationaux, permettant de desservir, outre leur aire propre, de vastes pans du territoire national. Pour Daniel Béhar et Philippe Estèbe (312), une nouvelle centralité se dessine où la notion de « **centre** » est totalement assimilée à l'**accessibilité, à la communication, à l'interconnexion des trafics** des marchandises, des idées, des décisions, de l'argent et des hommes. En France, apparaît le

(308) « La dynamique des systèmes de villes », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(309) *La Ville aujourd'hui*, Hachette, 1993.
(310) op. cit.
(311) « La logistique et les villes », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(312) « Aménagement du territoire : trente ans après, quels objectifs ? », op. cit.

risque d'abandon de nombreux bassins d'emplois qui jusqu'alors avaient bénéficié de décentralisations. La **maîtrise du temps d'accès** et la **qualité des services et des hommes** sont donc les nouveaux éléments de décisions d'implantation. La crise a encore mieux mis en lumière **l'organisation très hiérarchisée et inégale des territoires et une forte tendance à la polarisation** des activités sur quelques sites privilégiés.

Jean-Paul Laborie avance (313) la notion d'**éclatement urbain**, qui rend compte de différenciations croissantes à l'intérieur des villes. Le déversement de la ville sur de multiples entités administratives localisées et sa périphérie plus ou moins proche, a pour effet immédiat d'accroître l'extrême **division administrative** du périmètre urbanisé. Dans le même temps, à la suite des lois de décentralisation, les transferts de compétences contribuent à modifier de manière radicale les méthode de gestion d'espaces urbains devenus plus vastes. L'identification des fractionnements de l'espace urbain s'étend au constat de la fragmentation du pouvoir. La généralisation de l'emploi de l'expression « gouvernance urbaine » est significative de la recherche de compréhension du fonctionnement d'une entité, somme de territoires multiples et fondés à s'autonomiser ainsi que de la meilleur maille territoriale de gestion d'un espace émietté. En face d'une telle segmentation de l'espace hurbain et confrontée au brouillage des logiques sociales inhérent à la généralisation des différenciations au sein des villes, la ville est désormais perçue comme éclatée. L'explosion de l'espace urbanisé est d'abord **physique**. C'est l'éclatement des villes au-delà de leur périmètre d'agglomération. Cependant, l'extension de la tache urbaine n'est pas une rupture. La croissance externe et le déversement urbain en direction des périphéries ont sans doute **changé d'ampleur et d'échelle** dans leur traduction spatiale. Cependant, ces évolutions sont déjà anciennes. L'accentuation de la crise économique et la radicalisation des processus de différenciation sociale ont également fait **franchir un seuil aux mécanismes de ségrégation**, en annihilant la poursuite de la généralisation des trajectoires d'ascension sociale. Le surgissement des problèmes des quartiers dits « de banlieue » stigmatise aux yeux de la société l'incapacité du système à préserver, par la fluidité des itinéraires résidentiels, les apparences de la mixité urbaine. Cependant, **la division sociale représente une constante** dans l'évolution des espaces urbains. La tache urbaine s'oppose à la représentation d'une croissance urbaine contrôlée, ou du moins orientée. La ville **n'est plus pensée comme un territoire organisé** en fonction de la rationalité construite de manière conjointe, ni comme un **territoire constitutif de la cohésion sociale**. L'inégalité du développement par la reconnaissance de la dépendance entre les opportunités et la qualité territoriale donnée en héritage, **altère le principe de l'égalité des chances** dans la gestion des espaces d'une même entité territoriale. La ville n'est plus pensée comme une entité, mais comme un **objet multiforme**. Dans ces conditions, l'étendue de la différenciation des espaces urbains devient prétexte à élargir le débat à l'ensemble de la société et à **légitimer** ainsi les **recherches de nouveaux systèmes de régulation** au sein des villes. A l'intérieur des taches urbaines, les périmètres se superposent et les stratégies se complexifient. Aux schémas de régulation se substituent des **stratégies d'alliance** opposées à la pérennisation de forces centripètes au profit des communes-centres. Saisissant les opportunités ouvertes par l'attribution de compétences décentralisées, **de nouveaux territoires d'action publique apparaissent**. Sans doute les compétitions intra-urbaines donnent-elles l'impression d'une multiplication d'actions non coordonnées et, de surcroît, échappant à tout réajustement dans le cadre d'un rapport centre-périphérie.

Jean-Paul Laborie montre que cette notion d'éclatement urbain renvoie aux enjeux d'une régulation urbaine organisée dans et par la ville pensée comme un système unique. Le poids grandissant des logiques de marché en matière d'aménagement et de commercialisation des surfaces proposées pour l'accueil d'activités productives ou pour les services, renforce le **constat relatif de la perte de légitimité des initiatives pour la maîtrise de l'urbanisation**. Les alliances momentanées nouées à propos d'opportunités autour de dossier d'envergure, par exemple dans la compétition entre villes pour attirer l'établissement d'une grande firme en quête d'une nouvelle localisation, **n'autorise pas à reconnaître l'émergence des germes d'une régulation d'une autre facture**. Au contraire, l'ancrage territorial de la fiscalité locale, le poids croissant des communautés urbaines dans les investissements et l'importance des décisions locales dans la quotidienneté des ménages contribuent à **différencier, autonomiser et parcelliser les systèmes d'action**. Ces processus agissent également à l'intérieur même des limites communales. Jacques Palard montre comment le conseil municipal, pourtant investi de la légitimité républicaine, considérant le territoire municipal mal adapté à son action, **le découpe en fonction de ses stratégies**. L'analyse de l'évolution des initiatives mises en œuvre au sein de la politique de la ville pour tenter de résoudre le problème des quartiers difficiles, suggère que **la territorialisation demeure un préalable à toute thérapeutique de lutte contre l'approfondissement des différenciations sociales**. Ces propos stigmatisent de manière trop

(313) « La ville face à ses territoires », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.

sommaire les orientations des logiques à l'œuvre. Le but est de souligner la continuité des logiques de territorialisation à l'intérieur de l'actuelle mosaïque des territoires urbains. La notion d'éclatement masque des **recompositions en cours**, connues de manière encore trop superficielle. Par exemple, **la preuve d'une reconstruction rationnelle des territoires autour des seuls objectifs de la rentabilité des services n'est pas apportée** par les analyses de la concession au secteur privé des réseaux ou de la fourniture des services, c'est-à-dire d'éléments de cohérence jusqu'alors maîtrisés par les municipalités. L'éclatement urbain n'induit pas la disparition des capacités d'organisation des ensembles urbains. Il ne fait que traduire l'**accentuation de la territorialisation des processus et des échelles multiples, dans des configurations changeantes et selon des temporalités diverses**.

Pour François Dubet (314), **le monde des banlieues populaires est profondément hétérogène**. D'une résidence à l'autre, d'un bâtiment à l'autre, d'une cage d'escalier à l'autre, les conditions de vie varient sensiblement. Si le chômage pèse lourdement, les trois quarts des gens travaillent. Si certains se sentent prisonniers de leur cité, d'autres ne font qu'y passer. Si l'immigration est largement présente, la plupart des quartiers ne sont pas réductibles à des enclaves ethniques. Le monde populaire des banlieues n'a pas d'unité, il ne peut être défini que par la hiérarchie des manques et des frustrations, par une échelle de pauvreté. Il se présente comme une longue stratification entre les intégrés et les exclus, entre des classes moyennes de niveau bas et une *under-class* formée des « vrais désavantagés », de ceux qui cumulent tous les handicaps. François Dubet (315) propose de définir **quatre modèles typiques de la banlieue** en croisant deux dimensions : d'une part, le degré d'intégration des individus au sein de la banlieue, selon qu'ils forment ou non une communauté, d'autre part, le degré de participation de la banlieue à son environnement :

- Le modèle de la « **désaffiliation** » envisage la banlieue comme un monde marqué à la fois par l'exclusion vis-à-vis de la société et la désorganisation interne. Elle offre l'image d'un agrégat d'individus coupés du monde, isolés, destructurés et qui « décrochent » peu à peu.
- Selon le modèle de la « **participation dépendante** », la vie de banlieue serait marquée par la dépendance vis-à-vis des services sociaux. L'appel aux éducateurs, aux enseignants et à l'aide sociale prend une bonne place dans les stratégies individuelles de survie.
- Le modèle de l'**organisation communautaire** envisage au contraire une banlieue constituée sur un mode communautaire et les réseaux d'alliance s'appuyant souvent sur une base ethnique des groupes d'immigrés sont vivaces. Cette image renvoie à l'organisation informelle de certains quartiers où le travail au noir, les aides réciproques font vivre toute une population.
- Le modèle de la « **défense du territoire** » correspond plutôt à une logique de ghetto, de rupture avec l'environnement et un repli défensif sur une contre-culture. Ce modèle semble resurgir lors des échauffourées avec la police ou entre bandes rivales.

Aucun de ces modèles ne parvient lui-même à cerner les contours de la banlieue. En fait, les banlieues forment un **univers éclaté entre des orientations souvent contradictoires et des stratégies multiples**.

Daniel Béhar et Philippe Estèbe montrent (316) que, depuis le milieu des années 1980, la confrontation de la question urbaine et de la question sociale constitue l'un des principaux enjeux du débat public. D'où le succès médiatique de l'appel incantatoire à un « plan Marshall pour les banlieues » ; pour autant, ce consensus n'est qu'apparent : au-delà, se profile un débat de fond sur les **rapports entre ville et pauvreté** et, par conséquent, sur les enjeux et la stratégie d'action publique face à cette « nouvelle question sociale ». De quoi parle-t-on lorsque l'on évoque la « lutte contre l'exclusion » ? Certains voient dans ces ghettos la résurgence des poches de pauvreté que stigmatisaient déjà les libéraux des années 1960 et 1970. Il s'agirait donc d'une pauvreté résiduelle qu'une intervention publique peut et doit corriger, voire éradiquer. D'autres voient dans les quartiers ghettos la permanence d'une pauvreté structurelle, conséquence inéluctable d'un système économique fondé sur l'exploitation. Les grands ensembles ne constituent ni des poches à réduire, ni des enclaves à protéger. Il faut y voir l'**épicentre d'une crise urbaine et sociale plus générale**, soit les lieux où celle-ci se fait sentir avec le maximum d'intensité. Leur caractère « sensible » procède de la contradiction vécue par leurs habitants, les jeunes principalement se trouvant à la fois intégrés d'un point de vue culturel et privés de mobilité sociale. Ces quartiers signalent un double processus : la **fragmentation urbaine** et la **précarisation sociale**. A considérer les grands ensembles comme des poches de pauvreté résiduelle, on en vient à énoncer un objectif « républicain » de restauration de l'égalité. Cette volonté traduit un désir de reconquête, fondé sur trois logiques. La première est une **logique de banalisation** : il s'agit de remettre ces quartiers à la moyenne, d'en faire des quartiers « comme les autres », en diversifiant la

(314) « Qui vit dans les grands ensembles de banlieue ? », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.
(315) « Les figures de la ville et de la banlieue », *Sociologie du travail*, 2/1995, Dunod.
(316) « Question urbaine, question sociale », *L'état de la France 96-97*, op. cit.

population, les fonctions, les formes architecturales et les statuts d'occupation. La deuxième est une **logique de discrimination positive** : rétablir l'égalité exige un détour inégalitaire, d'où diverses mesures destinées à accroître les effectifs de fonctionnaires (policiers et enseignants notamment) et à motiver ceux-ci au moyen de primes. Cette logique trouve son aboutissement dans le Programme national d'intégration urbaine (PNIU) qui propose, entre autres mesures, de faire de certains quartiers très dégradés des « zones franches » en vue d'y faciliter l'installation d'entreprises. La troisième enfin est une **logique d'adaptation** : pour que chacun accède aux droits sociaux, il faut adapter ceux-ci à la diversité des situations, d'où l'inflation de catégories administratives nouvelles destinées à prendre en compte les types de handicaps, notamment dans le domaine du logement. Les défenseurs de la culture populaire réfutent ce qu'ils considèrent comme une **normalisation**. Pour eux, l'égalité des droits n'implique pas la banalisation. Au contraire : l'égalité est une conquête. L'enjeu de l'action, dans les quartiers populaires, réside alors dans la **reconstitution de mouvements sociaux**. Entre la reconquête normalisante et la concession communautaire, peut-on imaginer une action publique visant la cohésion sociale ? L'évolution récente de la politique de la ville laisse entrevoir des signes de renouveau autour d'un objectif central : la **(re)constitution de liens politiques, sociaux, économiques** entre les multiples espaces constitutifs de la ville. Un double objectif politique de **reconnaissance** et d'**accessibilité** s'impose donc : reconnaissance du droit des quartiers populaires à exister dans l'espace urbain avec leurs caractéristiques (sociales, économiques, culturelles) ; mise en accessibilité de la ville et des fonctions urbaines, selon une logique de mobilité sociale et géographique. C'est dans cette perspective que la **discrimination positive** en faveur des quartiers dégradés peut prendre sens : comme levier permanent d'action, formalisant progressivement au sein de l'action publique une capacité de discernement et d'adaptation aux situations singulières, plutôt que d'accroître la précarité des hommes et des espaces sous couvert d'égalité formelle.

Bernard Bastien insiste (317) sur le fait que l'ouverture des quartiers, la **réarticulation avec le reste de la ville** deviennent des enjeux majeurs. Toutefois, cette ouverture doit se faire **dans les deux sens** : chacun doit pouvoir en sortir et le monde y pénétrer. Alors que le quartier de l'entre-soi, support d'identité collective de développement d'une sociabilité faite d'entraide et de liens multiples, constituait une qualité que l'on reconnaissait à ces banlieues malgré les difficultés et les contraintes de la vie quotidienne, le quartier est devenu aujourd'hui **lieu d'enfermement**, d'exclusion, de marginalisation et d'anomie urbaine. Cette sensation tient à la fois à une mise à distance physique vécue quotidiennement et au faible espoir de quitter définitivement le quartier. La notion d'**enclavement** revoie à une triple superposition d'isolement spatial, d'assignation à résidence (ou de piège résidentiel) et de marginalisation sociale. C'est de cette superposition que participe l'exclusion. Il s'agit de **refaire du quartier un lieu ordinaire** de la ville pour en finir avec les processus de désignation et de stigmatisation. Depuis les procédures Habitat et vie sociale (HVS), la politique de la ville hésite entre l'intervention sur le territoire des quartiers et une logique d'ouverture. Si la seconde marque les discours, force est de constater que l'on trouve peu sa trace dans les interventions. François Ménard explique (318) qu'une des critiques faites aux DSQ (Développement social des quartiers) est d'avoir privilégié l'action sur des points sensibles **sans tenir compte du caractère solidaire des différents espaces** d'une ville ou d'une agglomération. En fait, c'est la volonté de ne pas discriminer davantage, même positivement, les quartiers objets de ces politiques que, prolongeant les DSQ, les contrats de ville se sont émancipés du cadre des quartiers pour **s'inscrire dans une approche plus large**.

Didier Lapeyronnie rappelant (319) que, depuis le début des années 1980, les problèmes des banlieues sont une préoccupation constante de la société, insiste sur la **nécessité de renforcer ou de reconstruire des mécanismes d'intégration**. La question est devenue centrale. Les conduites des jeunes des banlieues sont un des signes de l'affaiblissement de la capacité intégratrice de la société. L'idéologie française conduit à dénoncer comme manifestation d'un « communautarisme » à l'anglo-saxonne toute revendication de droits pour une minorité ou toute aide spécifique en faveur d'une catégorie de la population et à soupçonner derrière toute affirmation d'une particularité collective une forme intolérable d'« américanisation ». L'universalisme abstrait s'accompagne de politiques répressives, quand ce n'est pas d'une pure intolérance ou d'un rejet explicite de la différence. Les groupes sociaux identifiés aux quartiers « difficiles » sont constitués comme une **sorte d'envers ou de négatif des classes moyennes**. Les questions d'identités et de politiques d'intégration doivent être posées dans cette relation particulière. Pour la population des banlieues, l'exclusion se traduit d'abord par un fort **sentiment d'invisibilité ou d'inexistence sociale**. Cela engendre un rapport particulier des habitants à leur propre environnement et à leur quartier : ils oscillent en permanence entre la

(317) « De l'entre-soi à l'enfermement », *Informations sociales*, n°45, CNAF, 1995.
(318) « L'histoire des politiques de quartier », *Informations sociales*, n°45, op. cit.
(319) « Cesser d'exclure au nom de l'universel », *Projet*, n°247, op. cit. Les analyses de l'auteur s'appuient notamment sur une enquête menée par le CADIS pour le CNRS en 1995-1996.

dénégation, la volonté de ne pas être confondus avec leurs voisins (« ces gens-là ») - d'où leur **méfiance vis-à-vis de toute forme d'organisation collective** ou de toute conscience collective, bref de tout ce qui pourrait les identifier négativement - et le « **surinvestissement désordonné** » sur le quartier, d'autant plus forts que leurs ressources et leurs réseaux sont faibles. Paradoxalement, les habitants de ces quartiers se conduisent comme les classes moyennes des centres villes : que ce soit par le démarquage et le retournement du stigmate qui pèse sur leur quartier, ou, plus profondément, par la microségrégation, la pratique du quartier consiste à mettre de la distance entre soi et les autres, entre le privé et le public, entre les zones urbaines difficiles et la sienne, entre les générations, etc. Les mêmes habitants tiennent individuellement des discours critiques sur le quartier et ses habitants et, collectivement, en défendent les avantages, notamment face à des interlocuteurs externes, refusant d'être assimilés aux excès négatifs mis en scène par les médias et qui seraient aussi personnellement dévalorisants. **La « face » devient alors un enjeu essentiel**. D'où l'extrême « perméabilité » de ces habitants aux discours et aux images externes. Etre né du mauvais côté de la barrière est vécu non comme un destin social mais comme une sorte de handicap insurmontable. Comme dans les « classes moyennes », il y a survalorisation de l'espace privé : il représente le monde où l'individu peut être reconnu et « sauver sa peau » alors que l'espace public du quartier est souvent vécu comme un espace de décombres et de dangers. L'injustice et l'échec se vivent sur le mode de la honte ou de la dévalorisation individuelle, induisant apathie et dépendance, voire une sorte de « haine de soi » et d'un environnement social auquel on ressemble. Seuls les jeunes paraissent échapper à ce mécanisme et développer une quasi-conscience politique de leur exclusion. Mais la logique d'atomisation est si forte qu'ils demeurent souvent perçus comme dangereux et qu'ils ne parviennent pas à traduire collectivement leur révolte.

Comme le souligne Didier Lapeyronnie, les chercheurs et les travailleurs sociaux, en grande partie extérieurs à ces quartiers, se trouvent en face d'individus qui leur donnent l'impression « d'en rajouter », de « jouer leur propre rôle », bref, de se conformer avec ostentation à l'image qu'ils pensent que la société a d'eux. Aux malices des premiers répond alors l'agressivité des seconds, qui leur reprochent implicitement de les mettre dans la situation humiliante de jouer leur propre rôle.

Les observations de Didier Lapeyronnie le conduise à souligner qu'en enfermant les habitants des quartiers de banlieue dans des situations de crise qu'ils ne maîtrise pas, **elle en fait des non-acteurs**. Surtout, elle masque les processus de domination subis par ces populations, processus de désocialisation permanente et d'imposition de modèles culturels normatifs, qui empêchent toute constitution d'une identité collective positive. L'idéologie républicaine elle-même participe de ce processus, en renforçant l'atomisation et **en délégitimant, par avance, toute forme de révolte collective et d'identité contestataire.** Le problème n'est plus, aujourd'hui, de lutter contre les affirmations identitaires au nom de la citoyenneté ni d'émanciper les individus pour les intégrer. Il s'agit, au contraire, de créer les conditions sociales permettant à chaque personne ou à chaque groupe d'accéder, avec sa particularité, à la participation sociale et politique ; chacun pourra ainsi construire sa vie en s'opposant aux langages objectivants qui le réduisent à un problème ou à une situation et le privent de son expérience.

Saïd Bouamama souligne (320) que, pour les jeunes des cités, le quartier devient un **véritable espace identitaire**, et travailler au sein de celui-ci devient une revendication, afin d'« être reconnu » socialement par ses habitants. Didier Lapeyronnie avance (321) que les **quartiers galères** et les **ghettos** sont marqués par l'isolement, une accumulation des problèmes d'exclusion et une non-intégration urbaine. Il y existe un important niveau de **déstructuration personnelle**, surtout chez les jeunes. Il y a une hétérogénéité culturelle importante avec développement de microségrégations. Se manifestent des tensions sociales très fortes entre ceux qui ont le sentiment de s'intégrer tant bien que mal à la société, et ceux qui ont le sentiment d'avoir tout raté, d'être exclus et même abandonnés par les premiers. Depuis le début des années 1990, une logique s'est développée parmi les jeunes qui ont le sentiment d'avoir raté, souvent à l'origine des émeutes dans les quartiers : **ou il y aura quelque chose pour tout le monde, ou bien il n'y aura rien pour personne**. C'est ce qui les amène à s'en prendre à tous les signes d'amélioration du quartier, parce que ces éléments brisent à leurs yeux l'unité du quartier. Plusieurs études ont montré (322) que les jeunes ont des **humeurs anti-institutionnelles** et qu'en cas de révolte ils peuvent s'en prendre à tout ce qui leur apparaît proche de l'Etat ou lié à celui-ci, symbole de richesse ou d'« installation sociale ».

(320) *De la galère à la citoyenneté. Les jeunes, la cité, la société*, Desclée de Brouwer, 1993.
(321) Communication au Colloque « citoyenneté et identité » organisé par l'INJEP, 22-23 novembre 1995.
(322) Cf. « Jeunes des années 1990 », Supplément Tendances, *Electricité et sociétés*, n°17, juillet 1994 ; Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.

Gérard Dupuy explique (323) que la tension souvent explosive qui règne entre policiers et nombre de jeunes des cités doit être replacée dans un **contexte dont on sous-estime souvent la violence généralisée**. Certains sociologues estiment que la baisse séculaire de la violence dans les sociétés occidentales s'est inversée depuis quelques décennies. Si, en région parisienne, les atteintes aux biens sont également réparties entre communes riches et communes populaires, ces dernières se détachent très fortement par leur taux d'**atteinte aux personnes** : les « coups et blessures volontaires » y sont huit à neuf fois plus élevés. Les affrontements avec les forces de l'ordre ne sont qu'un des aspects d'une tendance plus générale qui comporte aussi les violences familiales et les rixes entre bandes rivales. Mais ces cités sont aussi un microcosme rempli de privations. Jean-Luc Einaudi, en tant qu'éducateur et connaisseur du milieu judiciaire, explique que les phénomènes actuels de violence impliquent une frange de jeunes qui vivent dans une extrême difficulté, sans perspective d'avenir, au premier rang desquels figurent nombre de jeunes issus de l'immigration, nés en France ou y étant arrivés enfants. Certains jeunes développent un **sentiment de toute-puissance** qui les conduit à refuser toute autorité et à vouloir imposer leur loi dans leur quartier. Michel Wieviorka (324) indique pour sa part que dans l'univers des jeunes issus de l'immigration et peuplant les quartiers en difficulté, la haine de la police, et plus largement de **tout ce qui renvoie à l'ordre**, le ressentiment à l'égard d'une société qui exclut et discrimine, le sentiment d'être méprisé, stigmatisé - y compris par les médias -, nié comme être humain, sont des réalités croissantes. L'impossibilité de s'intégrer alimente des parcours, individuels ou en petits groupes de pairs, dont une étape, ou l'aboutissement, peut être une **violence expressive**, voire le terrorisme expressif sans lendemain.

Si pour Adil Jazouli (325), les révoltes sporadiques des banlieues sont les **signes annonciateurs** de ruptures sociales et politiques d'une ampleur inédite et d'une intensité encore inconnue, Christian Bachmann et Nicole Leguennec estiment (326) que le danger n'est pas dans une explosion sociale, mais plutôt dans une **dérive sans fin**, une violence impuissante qui se retourne contre elle-même. Une implosion interminable plutôt qu'un embrasement généralisé. Catherine Withol de Wenden met l'accent (327) sur l'**émergence d'une mémoire collective nouvelle des banlieues**, faite de mémorisation des crimes sécuritaires, sorte d'impôt du sang, d'identification à son territoire et de « rage », dont l'expression est la violence urbaine. Une culture de clans se forme avec un **tribalisme de quartier**. Lode Walgrave (328) montre qu'il existe une délinquance juvénile « systématisée » et structurée, y compris à l'école.

Pour leur part, Annick Percheron et Béatrice Roy montrent (329) sur la base des données de l'OIP qu'au sein des 15-24 ans le niveau de diplôme ainsi que le capital social et culturel sont des critères essentiels de différenciation : les jeunes les mieux dotés dans ce domaine sont moins réceptifs aux peurs et aux inquiétudes ; ils sont aussi **moins confiants** à l'égard des responsables de la sécurité et plus réticents quant à la soumission au règlement, à la loi et au contrôle social. **Ce sont les évènements et les situations d'exclusion qui provoquent les révoltes des jeunes** plus que leurs attitudes à l'égard des autorités, du contrôle social et des lois. Une autre recherche (330) indique que pour les plus jeunes, la première réaction est le rejet et la méfiance à l'égard de toutes formes de police.

Lucienne Bui-Trong, Commissaire principal à la section « villes et banlieues » de la Direction centrale des Renseignements généraux, estime (331) que le recul de la violence constaté au cours des décennies passées est remis en cause par le développement de comportements juvéniles destructeurs, expression de mépris, de haine, d'humiliation et de ressentiment débouchant sur l'explosion subite de **violence à l'encontre des biens et des personnes incarnant l'ordre établi**. Lorsque la « violence urbaine » fait ses premières apparitions, sous des formes encore bénignes au regard du code pénal, elle peut être perçue comme une véritable nuisance, et il est très significatif que ce sont les associations de défense des quartiers ou de défense de l'environnement qui se mobilisent alors, au sein des cités. déshabitués des démonstrations de supériorité, les adultes provoqués par des adolescents de plus en plus

(323) *Libération*, 2 décembre 1996.
(324) *Face au terrorisme*, Liana Levi, 1995.
(325) « Points d'appui et lignes de rupture. Manifeste pour les quartiers et banlieues populaires », Rapport de synthèse, décembre 1994, non publié.
(326) *Violences urbaines*, op. cit.
(327) « L'image des banlieues hante ces années quatre-vingt-dix », *Panoramiques*, n°12, 4ème trimestre 1993.
(328) *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale. essai de construction d'une théorie intégrative*, Méridiens-Klincksieck, 1992.
(329) « Les jeunes entre sécurité et liberté », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°5, mai-juillet 1991.
(330) M. Cunha, C. Delcroix, *Pertinence du territoire et de la fonction d'une police de proximité. Exploration d'un espace social : Montfermeil*, ADRI, décembre 1991.
(331) « Résurgence de la violence en France », *Futuribles*, n°206, février 1996. On se reportera aussi à « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°14, IHESI, août-octobre 1993 ; « Insécurité dans les banlieues et action de la police», *Revue d'études et d'informations de la Gendarmerie*, n°176, 1er trimestre 1995 ; « Etat des lieux », DCRG, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, 29 mai 1995.

jeunes et de plus en plus arrogants cèdent au chantage ou aux pressions, ou bien se tournent vers les institutions pour qu'elles procèdent à la restauration de l'ordre, en oubliant que **c'est la notion même d'institution qui est dénuée de sens et de respectabilité** aux yeux des fauteurs de troubles, lesquels perçoivent les acteurs institutionnels comme des citoyens ordinaires, dont la prétention à exercer un pouvoir ou une autorité est dénué de tout fondement. Le développement de la « violence urbaine » se traduit notamment par l'**extension géographique du phénomème** : 684 quartiers « sensibles » en 1994 contre 511 en 1993. Mais la totalité des 511 quartiers de 1994 ne se retrouve pas dans la liste de 1995 : si 471 quartiers repertoriés en 1992 et en 1993 ont continué à enregistrer des problèmes d'ordre public, 40 autres sont entrés dans une accalmie prolongée. En revanche, 139 quartiers qui n'avaient pas été repérés antérieurement, ainsi que celle de 74 autres qui avaient été suivis pour des raisons de problèmes économiques et sociaux mais qui n'avaient pas encore présenté de phénomènes de violences collectives. Il est certain que, à moyen terme, le plus est encore à venir et que notre société se dirigera, au moins partiellement et momentanément, au sein de quelques zones bien circonscrites géographiquement, vers des **points de rupture**, tant que le traitement global des quartiers ne parviendra pas à renverser la tendance naturelle aux replis identitaires et à la constitution de peuplements « ethniques ».

Flexibilités et proximités

Les auteurs de *Les territoires du futur* avancent (332) que la recherche de la **flexibilité** des entreprises conduit le plus souvent les décideurs à choisir des **localisations dans les plus grandes villes.** Pour Jean-Paul Laborie (333), l'internationalisation de la production et la progressive solidification d'une nouvelle hiérarchie industrielle mondiale vont de pair avec **deux évolutions dans la mobilisation du travail** : en premier lieu, la valorisation des savoir-faire par la primauté accordée à l'activité intellectuelle pour accroître la compétitivité et rendre plus aisée l'harmonisation aux fluctuations des marchés ; en second lieu, l'adaptation à toujours plus de flexibilité dans les relations marchandes, dans les interactions entre les établissements mais également dans le travail. Toutes deux concourent à un **nouveau mouvement de concentration urbaine**. Les grandes métropoles disposent de configurations spatiales propices au développement de proximités productives. Il y a **re-métropolisation**, terme employé par référence à une première phase de concentration caractérisée par une hiérarchisation des fonctions entre le commandement, la conception et la fabrication peu qualifiée, et une seconde phase d'explosion des fonctions tertiaires avec distribution pyramidale au sein du réseau urbain. Michel Savy souligne (334) que l'on redécouvre le **rôle des infrastructures sociales** dans le développement territorial.

Territoires, transports et communications

Les auteurs de *Les territoires du futur* soulignent (335) que l'interaction de la mobilité accrue des marchandises et des hommes ainsi que le développement des transports rapides **renforce la concentration des activités** sur de grands axes privilégiés et particulièrement aux **carrefours** de ceux-ci, c'est-à-dire dans les grandes villes en voie de métropolisation. Denise Pumain (336) insiste sur le fait que l'accroissement de la **vitesse des transports réduit les distances-temps entre les lieux** et conduit les consommateurs à court-circuiter les petits centres intermédiaires au profit des grandes villes plus éloignées. Pour Françoise Choay (337), **les nouvelles vitesses de circulation favorisent identiquement deux types opposés de mouvements et d'implantations**. D'une part, une **tendance à la concentration** focalise les flux humains en direction des pôles d'attraction que demeurent les métropoles nationales ou régionales, d'autre part, une **tendance à la dispersion** opère une déconcentration, ou bien linéaire (urbanisation continue en bordure de côtes ou de vallées fluviales) ou bien ponctuelle (agglomérations parachutées autour d'aérogares - aérovilles - ou de centres de recherches et d'universités - technopôles, méga-machines commerciales ou culturelles, enfin, implantation diffuse d'habitat en zones rurales). L'ère de la communicabilité universelle est aussi celle de l'**urbanisation** universelle, **diffuse et éclatée**.

(332) op. cit.
(333) « La dynamique des territoires », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(334) « La logistique et les villes », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(335) François Ascher, Lucien Brams et *alii*, op. cit.
(336) « La dynamique des systèmes de villes », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(337) « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La Ville, art et architecture en Europe*, Editions du Centre Pompidou, 1994.

Marie-Hélène Massot souligne (338) que la disposition personnelle et permanente d'une **voiture** par plusieurs personnes du ménage ouvre les choix potentiels de localisation des ménages et des emplois, contribue à l'urbanisation des territoires peu denses et peu équipés. Même si la croissance urbaine est mesurée, **les réorganisations fonctionnelles des espaces sont massives** dans tous les domaines et les maîtres mots de l'analyse sont l'étalement urbain, la spécialisation fonctionnelle des espaces, la « prise en masse » des bourgs et campagnes environnantes dans la logique du bassin principal. Les localisations de l'habitat et de l'emploi en témoignent également : les villes-centres des bassins d'emploi perdent un peu d'emplois au profit essentiellement des banlieues extérieures qui récupèrent l'emploi ouvrier, les fonctions logistiques et le commerce de masse à proximité des voiries de contournement des agglomérations. Les villes-centres perdent beaucoup d'actifs résidents au profit de l'espace périurbain et de la banlieue extérieure. **En terme de spécialisation, la ville-centre augmente sa vocation de lieu d'emploi**, le périurbain ancien et récent sa fonction résidentielle. Ces dynamiques portent de **nouveaux rapports individuels à l'espace et au temps**, et donc de nouvelles formes de **mobilité**. Les distances des migrations vers le travail (11,5 km en moyenne) **s'allongent** sous l'effet conjugué de **l'effondrement du schéma « travailler dans sa commune** de résidence » (y compris pour les femmes qui jusqu'à présent constituaient un îlot résistant) et de **l'explosion** de celui des **échanges entre bassins d'emploi** (+80% en quinze ans). Aujourd'hui, 10% des actifs parcourent en moyenne cent quarante kilomètres par jour de migration. L'éloignement croissant du domicile et du lieu de travail porte des pratiques nouvelles : parmi les actifs qui travaillent à plus de cent kilomètres de leur domicile, seuls **27% effectuent tous les jours la migration** vers le travail. En 1994, les actifs vivant toujours à leur résidence principale, ayant un lieu de travail fixe hors du domicile et ne **travaillant jamais en fin de semaine** sont **minoritaires** (40%), la variabilité des situations étant désormais la règle : près de la moitié des actifs travaillent parfois ou toujours le samedi, un quart parfois ou toujours le dimanche.

Pour François Ascher, Lucien Brams et *alii* (339), existent des **contradictions entre une politique des transports dominée par une logique économique et une politique d'aménagement** : en recherchant l'efficacité et la rentabilité optimales, les transports s'organisent de plus en plus autour de quelques conurbations de premier plan et des courants d'échanges dominants. Les **effets structurants** attribués aux offres nouvelles de transports **n'ont aucune automaticité** ; les effets positifs ne sont observés que si d'autres conditions sont réunies (potentiel de développement préexistant, dynamisme suffisant des acteurs locaux). L'INSEE fait état (340), d'une part, d'une croissance du parc automobile au profit de voitures particulières (un ménage sur quatre dispose de deux voitures ou plus). La voiture est, d'autre part, **le moyen de transport le plus utilisé en semaine** ; elle sert dans huit cas sur dix, résultat notamment de l'essor de l'habitat périurbain, auquel les transports collectifs n'ont pas toujours su répondre. Daniel Béhar et Philippe Estèbe soulignent (341) que **la conception de l'équité territoriale** se heurte aujourd'hui à la **logique de l'efficacité économique**, réservant les infrastructures les plus coûteuses aux zones les plus encombrées et les plus denses. Peu à peu se crée un **club de pôles à haute accessibilité de transaction et de richesses**. Le modèle des **« hubs and spokes »** (moyeux et renforts) remplace celui des réseaux hiérarchisés bien maillés, et est **facteur de dé-intégration régionale**. Si rien n'était profondément changé, la France se dirigerait donc peu à peu vers une armature urbaine à deux vitesses. Pour Priscilla De Roo (342), l'émergence des clubs de **villes-hubs** (noeuds de réseau mais noeuds fermés dont le réseau obéit à une logique de rabattement et non de capillarité) sécrète automatiquement de larges zones d'exclusion.

Marc Guillaume (343) insiste sur deux lignes de forces de la transformation des villes : la mégalopolisation provoquée par la **puissance de commutation**, la transformation de l'espace en un **hyperespace mixte (réel et virtuel)** dont l'accessibilité restera inégalement partagée par tous les habitants. Pendant longtemps, les réseaux de communication ont supporté l'espoir que le territoire pourrait être rendu plus homogène grâce à eux. S'appuyant sur quelques exemples bien choisis, on envisageait des délocalisations et des formes de télétravail. Cela est évidemment possible pour des activités de type *back office*, et des réalisations concrètes le confirment. Mais se limiter à cette analyse, c'est ne voir que la fonction « télé » des réseaux. La fonction commutation ouvre aux activités professionnelles et domestiques des opportunités qui croissent avec le nombre des abonnés et avec les progrès techniques des réseaux. Or un grand nombre de ces opportunités ne peuvent être saisies complètement qu'à

(338) « Comportements de mobilité : modèles dominants et éclatement des modèles », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.
(339) *Les territoires du futur*, op. cit.
(340) *INSEE PREMIERE*, n° 417 et 418, INSEE, décembre 1995 ; *Le Monde*, 22 décembre 1995.
(341) « Aménagement du territoire : trente ans après, quels objectifs ? », op. cit.
(342) *Les villes, lieux d'Europe*, op. cit.
(343) « Une société commutative », *La France en prospectives*, op. cit.

travers des rencontres face à face. Il y a finalement peu d'activités qui peuvent faire l'économie du *front office*, de localisations à proximité des clients, des fournisseurs, d'une main-d'oeuvre qualifiée et abondante. Dans vingt ans, on accordera moins de valeur aux téléactivités devenues banales, et **la proximité, le territoire, conserveront leur valeur relativement à l'espace abstrait des réseaux**. Tout ce qui est télécommunicable et automatisable sera vital pour les entreprises et même pour le grand public, mais se dévalorisera du même coup (peu de valeur ajoutée et peu d'emplois créés) mettant en évidence l'importance stratégique pour le XXIè siècle de l'aménagement des villes et des transports intra- et interurbains. La ville équipée de réseaux intelligents offrira donc toute sa puissance commutative, non seulement dans l'espace des réseaux, mais dans ses applications potentielles sur tout le territoire réel. On peut donc raisonnablement prévoir que la dialectique de la puissance commutative des villes et de la densité de leur peuplement conduira à une **généralisation des concentrations urbaines** - sous des formes nouvelles, peut-être plus denses et commutatives encore, à l'image des projets japonais de villes-tours monumentales - et, finalement, à une civilisation urbaine, mêlant les dimensions matérielle et immatérielle de la ville. Dans ces concentrations, la puissance des réseaux modifiera le statut des citadins et leur donnera accès à de nouvelles pratiques en recourant à des « navigations ». C'est dire que l'espace urbain organisé selon des fonctions simples et peu commutatives (grands ensembles à la périphérie des zones d'activité, déplacement domicile-travail conduisant à privilégier une structure radiale pour les transports en commun) deviendra inadapté. **La structure des villes devra prendre en compte cette évolution vers toujours plus d'accessibilité et de puissance de commutation**. La transformation en cours de la socialité, cette diffraction du lien social dans la mouvance des réseaux, représenteront un changement aussi radical que le passage de la ruralité à l'urbanité. Quand les relations se télémédiatisent massivement, les distances sociales ont de moins en moins d'équivalent spatial, l'espace de la communauté devient abstrait, et il faudra donc inventer les règles d'une nouvelle socialité anomique. A court terme, les ségrégations visibles et habituelles de la ville se doubleront d'exclusions technoculturelles avec **déficit d'accessibilité de communication et de commutation**.

L'essor de la maison individuelle

71% des Français se déclarent satisfaits de leur logement (344). 58% des ménages ont fait le choix de la **maison individuelle**. Dans l'absolu, 66% souhaiteraient vivre dans une petite maison **en province** (39% à la campagne). A la fin des années 1960, la construction de maisons individuelles s'est fortement développée (345). De 1976 à 1990, les mises en chantier de pavillons ont toujours dépassé celles des logements en immeubles collectifs. La part de l'individuel dans la construction neuve de résidences principales s'est accrue cependant que le volume de celle-ci diminuait. Ainsi, d'après le dernier recensement de 1990, les maisons individuelles représentent 59% des logements construits sur la période 1975-1982 mais **68% de ceux construits sur la période 1982-1990**. Cet ample mouvement de construction pavillonnaire répond aux goûts et aux souhaits des ménages, en particulier ceux des générations nombreuses du *baby-boom*, qui ont souvent vécu enfance et adolescence dans des logements urbains vétustes ou dans les grands ensembles des années 1950 et 1960. D'autres ont quitté la campagne pour occuper un emploi en ville et ont gardé la nostalgie de la maison individuelle et de la propriété. L'augmentation de l'effectif des couches moyennes et l'élévation du pouvoir d'achat des ménages ont favorisé ce mouvement. Le développement de ce nouveau modèle d'habitat a aussi été porté par l'industrialisation de la construction pavillonnaire. Les pavillons achevés depuis 1968 comptent 85% de propriétaires ou d'accédants. Ils représentent 21% des résidences principales (5,1 millions de logements) et abritent 30% de la population, soit 16,8 millions de personnes. Ils ont largement contribué au desserrement des citadins et à la progression du taux de propriété des ménages. Depuis 1968, quatre pavillons sur dix ont été construits dans des communes qui sont aujourd'hui encore rurales. En outre, de nombreux ménages se sont installés, dans les années 1970, dans des communes alors limitrophes des villes et qui font maintenant partie d'unités urbaines (« rurbanisation »).

Le marché des **maisons de campagne** (346) a progressé de 17% entre 1992 et 1995. Selon une étude la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSAFER), 61 000 citadins ont acheté 53 000 hectares en 1995. Les régions les plus prisées par ces nouveaux ruraux sont celles du grand Ouest. L'implantation des grandes villes, le climat, le paysage, la proximité du littoral sont des éléments déterminants dans la décision d'achat d'une maison de campagne, de même que le lieu d'origine des citadins qui souhaitent retrouver leurs racines.

(344) *Maison Magazine*, avril 1996.
(345) « L'âge d'or de la maison individuelle », *La Société Française. Données sociales 1993*, op. cit. ; *Electricité et sociétés*, n°10, juin 1993.
(346) *Le Parisien*, 11 avril 1996.

Dichotomie urbain/rural

Bertrand Hervieu souligne (347) que l'**agriculture tend à se concentrer** vers les zones littorales et les grandes zones de concentration des communications et des populations. 45% des communes rurales continuent à décliner sur le plan démographique. Les 17 500 communes rurales qui croissent forment de larges auréoles autour de grandes villes ; plus ces espaces ruraux sont pénétrables, reliés et désenclavés, plus la croissance démographique est forte. De tels constats conduisent à **penser en d'autres termes le débat sur le développement local ou sur la croissance endogène**. L'évolution contradictoire conduit à un seul et même résultat : la disparition des sociétés rurales par implosion ou par réduction. La résolution des crises des espaces ruraux et des banlieues passe par la recomposition d'identités plus larges, sans doute à l'échelle régionale.

Yves Janvier montre (348) que la configuration socioéconomique du monde rural a beaucoup évolué, de même que la géographie de l'habitat urbain ; ces phénomènes sont suffisamment pesants pour **rendre contestable le découpage du territoire en zones urbaines et zones rurales**. Il apparaît qu'au-delà d'un éventuel ajustement des limites territoriales entre urbain et rural, c'est l'opérationnalité même de cette segmentation en deux sous-ensembles qui est mise en cause en raison de l'**interdépendance de ces territoires**. Les cartes de l'appartenance sont de plus en plus brouillées par des phénomènes devenus significatifs : mobilité importante de la population en zone rurale, diffusion de la culture et des attentes de consommation du monde urbain dans le monde rural, fréquentation de plus en plus assidue de la campagne par les citadins, rapprochement des pratiques de vie, développement du sentiment d'appartenance à plusieurs lieux. **Les limites entre système urbain et système rural sont très estompées**. En ce qui concerne les **territoires ruraux en situation critique**, il est maintenant démontré que leur réinsertion dans une dynamique de développement n'est guère envisageable à partir de leurs propres ressources ; l'enjeu est d'**associer ces territoires à des économies actives**, actuellement présentes dans le système urbain. La **segmentation des politiques territoriales** conduit à appliquer des traitements différenciés, déséquilibrés, au système urbain d'un côté, au système rural de l'autre, alors qu'il faut **associer le système urbain et le système rural** dans une même **politique intégrée**. Une enquête INSEE sur la démographie régionale indique (349) que **les citadines ont plus d'enfants que les femmes vivant en milieu rural, mais les ont plus tardivement**. Présentant les résultats de l'enquête réalisée en 1994 par CSA pour la DATAR, Hélène Y. Meynaud souligne (350) que lorsque les sondés évaluent « la mesure la plus prioritaire pour relancer l'activité dans les zones rurales en dépeuplement », les **urbains** et les **ruraux** plébiscitent les mêmes solutions, mais dans un ordre différent. Les urbains souhaitent prioritairement que l'on encourage la **décentralisation d'activités** exercées jusqu'ici en ville, peut-être afin de trouver un moyen de s'installer eux-mêmes en dehors des villes. Puis c'est l'aide au **maintien des services publics**, et enfin au maintien des commerces qui les mobilise. Les ruraux s'expriment d'abord pour le maintien des services publics et l'aide au maintien des commerces, et placent en troisième la délocalisation d'activités exercées en zone urbaine, vraisemblablement dans l'espoir de vivifier les régions qui ont un déficit d'activités économiques. A travers ces choix, on sent une aspiration profonde à la présence d'équipements éducatifs, de communication et commerciaux de **proximité**, ce qui va à l'encontre des tendances actuelles de croissance d'hypermarchés et de fermeture des points de service public jugés non rentables.

Bertrand Hervieu insiste (351) sur trois des enseignements d'une enquête sur les espaces ruraux. Le plus nouveau est le triomphe de l'urbanité ou la **publicisation des espaces ruraux**. Il y a, d'une part, valorisation très forte des espaces agricoles, des campages, regardés d'abord comme des paysages avant d'être vus comme des lieux de production. Ces espaces sont entachés d'une **dimension publique ou collective, ou même nationale**. Ce sont des lieux d'une identité nationale qui se recompose ; ils font partie du patrimoine. L'opinion estime qu'**elle a à dire sur le devenir de ces espaces**. Le second est le retour ou la revanche du local. Le dernier a trait à la **persistance des particularismes sur plusieurs plans des agriculteurs**. Dressant une typologie historique du pouvoir local paysan et patrimonial, la première période est marquée par la reprise du découpage des paroisses et le règne de la petite propriété foncière. Le pouvoir local est alors la légitimisation de la propriété privée, avec une logique identitaire et d'opposition aux communes environnantes. Chaque commune se présente comme spécifique et différente des autres. Sous la Ve République, on passe à un pouvoir agricole et économique, avec la cogestion de la politique agricole,... Le pouvoir communal est mis au service du **pouvoir pro-**

(347) « La ruralité déracinée », *L'Evénement européen*, février 1993.
(348) « L'intégration des villes et des campagnes », *Naissance des nouvelles campagnes*, sous la direction de Bernard Kayser, DATAR-Editions de l'Aube, 1993.
(349) *Le Monde*, 10 janvier 1996.
(350) « Les métamorphoses de la perception de l'espace rural », *Electricité et sociétés*, n°18, avril 1995.
(351) Journée d'études du CEVIPOF, 10 décembre 1996 consacrée à « Travail, territoire et politique. Recomposition des appartenances sociales et territoriales et évolution des attitudes politiques ».

fessionnel. Est ouverte la possibilité de rationaliser l'espace agricole au profit d'une production moderne. En 1977, un conflit apparaît avec l'arrivée de nouveaux installés qui menacent les maires agriculteurs. La dernière période est la **rencontre entre une publicisation** de l'espace rural (avec une opinion et un Etat, notamment par le ministère de l'environnement qui s'intéressent à l'espace rural) et un **pouvoir agricole éclaté** en particulier au niveau du foncier (phénomène de copropriété, formes abstraites de propriété). Il y a recomposition du territoire et rationalisation administrative de l'Etat.

Bertrand Hervieu et Jean Viard plongent (352) **au coeur des bouleversements qui touchent les espaces ruraux ainsi que dans l'imaginaire et les représentations** des Français. Bâtie autour d'une vaste enquête par sondage menée mi-1994 (353), cette approche est une tentative de confirmation chiffrée d'hypothèses fortes de travail, de convictions lentement élaborées, mûries et débattues devant des publics très divers, nées de l'expérience issue de vingt années. **Le mouvement des hommes à nouveau change de sens** : certaines régions rustiques ont dépassé aujourd'hui les maxima de peuplement enregistrés durant les années 1860-1870 ; même la France la plus profonde se stabilise, bien qu'elle ne cesse de vieillir année après année. Certes, nier que des écoles ferment, que des bureaux de poste sont en péril, des exploitations agricoles en difficulté, qu'il existe des phénomènes de désertification, serait erroné. Seulement, ce n'est plus le cas de toutes les campagnes. De nombreux villages se repeuplent, « des provinces sont reconquises », la campagne dépeuplée se reconstruit autrement, l'urbanité se diffuse hors la ville, **le métissage s'opère**, enfin, dans chaque famille, de la ville comme de la campagne, par les enfants ou par les parents, les amis ou les voisins, les vacances ou la vie quotidienne, le week-end ou la retraite...

Quand aujourd'hui **la notion de liberté est associée à la campagne**, dans une société qui, pendant si longtemps, a associé la liberté à la ville - en vérité contre les campagnes -, cela constitue un véritable retournement des valeurs attachés aux lieux, une « révolution » de la perception des modes d'organisation sociale et des pratiques possibles en chaque lieu. Il n'est pas indifférent qu'en cette fin de siècle, où la ville triomphe quasiment partout sur la planète, on voit naître chez nous cette **image de la campagne de liberté** et de la **campagne de la solidarité**. Le renversement est considérable. Il ne faut pas le lire comme un renversement de conjoncture lié à la crise urbaine, aux problèmes des banlieues, à la montée de l'insécurité car, dès les années 1960 et 1970 les travaux d'Emile Leynaud montraient déjà ce tournant. Ainsi, avant qu'on ne mette en mots la crise de la ville, quand on construisait encore des tours et des barres, quand les HLM étaient encore vécues comme lieu de passage dans une société toute nourrie de promotion sociale, alors déjà la campagne commençait à porter l'image de liberté. **Que n'a-t-on, dès cette époque, un peu plus écouté les habitants** et un peu moins les diverses idéologies de l'« urbain libérateur » qui n'avaient sans doute pas saisi que le triomphe de l'urbanité comme mode de vie relationnel n'était pas le triomphe de la ville dense d'hier, mais celui d'une urbanité devenue spatialement complexe. Sur la notion de liberté, si les agriculteurs sont seulement 5% à associer ce mot à la ville, le quart des cadres et des employés font cette association. Quant aux habitants de l'Ile-de-France, ils ne sont que 30% à associer liberté et ville. Si l'on voit bien que la très grande ville garde, aux yeux de ses propres habitants, une image légèrement plus attractive que pour les autres personnes interrogées, il n'en demeure pas moins que la campagne a triomphé dans l'image de liberté qu'elle a su capter : c'est pourquoi l'information décisive à garder en mémoire est que, **même à Paris, 56% des gens associent la liberté à la campagne. Et ce pourcentage augmente au fur et à mesure que l'on gagne la France profonde**. Le désir de migrer vers la ville paraît bien perdu, et notamment parce qu'on sait aujourd'hui très bien avoir un mode de vie - grand-urbain - en vivant en dehors des cités, en devenant usager de la ville plus qu'habitant au sens ancien.

En matière d'opinions, il apparaît bien que, très largement, **la vie à la campagne est plus agréable que la vie à la ville**, et que les **relations entre les gens** y sont perçues comme plus humaines. Ces deux idées viennent conforter celle de bonheur associée à l'idée de campagne. Et il est frappant de constater que ceux qui vivent à la campagne le pensent également. Ceux-ci s'appuient sur l'expérience, plus convaincus encore que les urbains des qualités de leur mode de vie, comme si les pratiques des uns et les représentations des autres étaient bien en conformité. Il ne faut pas pour autant s'y méprendre : cette campagne de liberté et de beauté n'est pas une redécouverte, c'est une **reconstruction**. L'espace rural apparaît notamment comme l'antidote fantasmatique idéal à la jungle des villes, certitude partagée par ceux qui l'habitent comme par ceux qui ont besoin de s'y référer comme un ailleurs alternatif possible.

(352) *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Editions de l'Aube, 1996.
(353) « L'espace rural », sondage CSA-CEVIPOF, réalisé du 23 juin au 10 juillet 1994 auprès d'un échantillon national représentatif de 2023 personnes âgées de 18 ans et plus, agrégeant deux sous-ensembles représentatifs de 806 ruraux et 1217 urbains. Stratification par région et taille d'agglomération.

Si les Français sont satisfaits d'habiter là où ils habitent, ils sont aussi persuadés (70% des urbains et 65% des ruraux) que la population française est mal répartie sur le territoire. En matière d'aménagement, ce que demandent les Français, urbains et ruraux, ce sont à l'évidence d'abord des décisions de proximité. Dans l'ensemble du sondage CSA, ils réclament **que l'on écoute d'abord les habitants avant toute catégorie de représentants** ; ce sont eux, les habitants, qu'il s'agisse de la campagne ou de la banlieue, qui doivent aujourd'hui se faire entendre. Ils demandent aussi qu'on donne la priorité aux **équipements de proximité** (354).

D'un certain nombre d'éléments, il ressort que la logique qui est à l'oeuvre dans la société française, n'est pas une logique urbaine d'un côté et une logique rurale de l'autre, mais une logique largement commune. **Tout se passe comme si la société se sentait à un tournant**. Le sentiment mêlé d'une France qui s'en va, le sentiment de peur par rapport à une France qui vient, dominée par le chômage et la rationalité européenne, et, par rapport à ces craintes, la nécessité de trouver des repères traditionnels et/ou nouveaux. Bertrand Hervieu et Jean Viard estiment que sous la pression de l'époque moderne de rationalisation, il y a une **réactivation et/ou modernisation de stéréotypes anciens concernant la nature, la campagne, la pureté**.

Si on ne peut pas toujours savoir si la force des différences entre les régions est d'abord mémorielle, ou si elle est liée à la manière dont ces régions accèdent aux phases successives de la modernité, il est indiscutable que l'**on peut identifier des opinions publiques régionales**. Celles-ci se révèlent aussi bien sur des opinions différentes quant à la religion que sur le **rapport au politique** (355), **mais aussi sur la valeur attachée à des mots comme liberté, solidarité ou sur l'idée du rôle du progrès technique** dans la montée du chômage... Autrement dit, l'art de « faire société ensemble » dans les régions est fortement différenciée, et ceci est trop souvent occulté au profit de moyennes nationales. Les régions ne sont pas également désirées par ceux qui y vivent, ni non plus par ceux qui n'y vivent pas. Il faut d'abord souligner l'importante hiérarchisation Nord-Sud à l'oeuvre et l'obsolescence de l'attraction parisienne. Et si nous avons vu que chacun est satisfait de vivre là où il vit, nombreux sont les Français qui seraient prêts à migrer vers le Sud. Nous avons affaire à un **véritable tropisme des rivages, et surtout de ceux du Sud** (356), qui a radicalement modifié la hiérarchisation ancienne des attractions entre régions. On sait par ailleurs que plus d'un million de Français « du Nord » ont, en trente ans, choisi le Sud et que l'INSEE prévoit la **continuité de ce processus dans les trente années à venir**.

La France est diverse : à un extrême, l'Ile-de-France tient une place à part, puisque seulement 18% des gens disent y être depuis toujours et une majorité absolue affirme avoir fait le choix de sa propre installation. En contrepoint de ce modèle de l'**hypermobilité**, on trouve deux régions de l'**hyperséden-tarité** : l'Ouest (Bretagne, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes) et l'Est (Alsace, Lorraine, Franche Comté), où respectivement 51% et 47% des habitants déclarent être nés dans la région où ils vivent. Deux ensembles marqués par des éléments forts de cohésion et où la permanence culturelle et sociale paraît dominante. Enfin, un **troisième modèle** se dessine dans la zone méditerranéenne (Provence, Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse), mais aussi dans le Sud-Ouest (Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées) où l'installation récente de l'interviewé représente 39% des habitants, l'installation « depuis toujours » un chiffre avoisinant (39% pour la Méditerranée, 35% pour le Sud-Ouest). Trois dynamiques de peuplement qui ne relèvent **ni des mêmes stratégies ni de la même mémoire**.

Le rapport à l'Etat, à la règle et au politique est une chose perçue différemment. **Le Sud se définit par une plus forte valorisation des règles publiques** et même, dans certains cas, étatiques : peut-on lier cela à sa vieille tradition juridique ?

(354) On se reportera à l'article « Les métamorphoses de la perception de l'espace rural », *Electricité et sociétés*, n°18, avril 1995 ainsi qu'aux enquêtes de l'Observatoire interrégional du politique (OIP) publiées dans *Electricité et sociétés*.
(355) [NDLR Observatoire Electricité et sociétés : on pourra se reporter à Pierre Cousin, Christine Fourage, Kristoff Talin, *La mutation des croyances et des valeurs dans la modernité. Une enquête comparative entre Angers et Grenoble*, L'Harmattan, septembre 1996].
(356) Cf. Xavier Gizard, Jean Viard, *Le Tropisme des rivages*, DATAR-Editions de l'Aube, 1995.

Tableau 1

A la question : En matière d'aménagement des campagnes, à quel intervenant faites-vous confiance en premier ? (en %)

	Ensemble	Urbains	Ruraux	Méditer-rannée	Sud-Ouest	Ile-de-France	Est
- aux élus locaux	43	38	54	30	55	31	50
- aux spécialistes et aux experts	16	18	13	20	12	18	16
- aux responsables d'associations	13	14	11	17	9	16	10
- aux responsables des organisations syndicales agricoles	9	10	6	12	6	15	9
- aux agents des services de l'Etat	5	5	4	5	2	4	5
- aux chefs d'entreprise	5	5	4	6	6	2	1
NSPP	9	10	8	9	10	13	11

Enquête CSA.

D'une manière générale, les réponses montrent la très faible légitimité des agents des services de l'Etat pour procéder à l'aménagement des campagnes. Même constat pour l'aménagement des banlieues.

Une lecture régionale montre que la **confiance dans les élus locaux**, en matière d'aménagement des campagnes, varie de 55% dans le Sud-Ouest à 30% seulement en zone méditerranéenne. 21% des gens de Méditerranée mettent en premier les élus locaux comme personnes en qui ils n'ont pas confiance en matière d'aménagement, ce qui représente plus du double des autres régions de France. Et l'on voit les élus locaux, en zone méditerranéenne, talonnés par les spécialistes et les experts dans la confiance qu'on leur fait, mais aussi les responsables d'associations y compris ceux des organisations syndicales agricoles. Si, dans cette région, on globalise ces trois catégories d'acteurs, on arrive à une confiance pour 50% dans les experts et l'ensemble des associations, face aux 30% des élus et aux 6% des agents des services de l'Etat. Faut-il, de cela, faire une lecture de l'**impact de la politique traditionnelle de réseaux, d'associations, de citoyenneté de proximité, qui a tant marqué l'histoire du Sud ?** Il est pour le moins intéressant de se poser la question et de comprendre en quoi ce qu'on a souvent appelé le clientélisme peut être vu comme un mode de régulation fortement appuyé sur la structure propre de la société civile.

Les « Parisiens », au sens large, ont une perception qui n'est pas très différente de celle des Méditerranéens. Sauf qu'ils valorisent davantage les responsables d'organisations agricoles. Leur confiance dans les élus, qui plafonne à 31%, n'est pas non plus exceptionnelle. Il est vrai que l'on parle de plus en plus du clientélisme parisien et qu'on pourrait se demander si l'analyse concernant la zone méditerranéenne n'est pas, plus qu'on ne le croit, efficace à Paris et en Ile-de-France, grandes villes méditerranéennes s'il en est, avec la montée de ces populations au sein de l'administration.

Il se trouve trois ensembles où une **confiance plus grande, par rapport à la moyenne, dans les élus locaux** est observée : il s'agit du **Sud-Ouest, de** l'**Est** et du **bassin parisien** (dans le bassin parisien est - Champagne-Ardennes, Picardie, Bourgogne - la confiance s'établit à 54% et dans le bassin parisien ouest - Centre et les deux Normandie - à 51%). Mais les écarts d'une région à une autre sont extrêmement importants puisqu'ils avoisinent 23 points.

Pour confirmer l'importance de ces différences, si nous comparons avec la confiance en matière d'aménagement des banlieues, nous constatons des chiffres encore plus nets puisqu'ici, en zone méditerranéenne, les élus n'ont que 22% de confiance, les responsables d'associations 33%, non compris les 14% attribués aux offices d'HLM et aux organisations syndicales de salariés. Là encore, la hiérarchie entre les régions est de même nature que celle observée pour l'aménagement des campagnes, même si la Méditerranée se détache cette fois nettement, y compris de l'Ile-de-France où les élus locaux bénéficient encore de 32% de confiance dans l'aménagement des banlieues. De tels chiffres méritent réflexion, non seulement en termes historiques et culturels, mais aussi en termes de **crise de confiance particulièrement forte dans certaines régions** vis-à-vis du politique, des projets qu'il propose, de sa capacité à les réaliser. De plus, en croisant ces analyses avec celles développées dans *Le Tropisme des rivages*, il apparaît difficile de dire simplement si la confiance dans les élus est plus faible ou si l'idée

que l'on se fait de leurs rôles est différente. Notamment parce que la **forte légitimité liée aux experts et aux associations** peut être vue positivement comme le signe d'une société civile plus structurée et conscience d'elle-même ; ou à l'inverse comme un refuge...

En ce qui concerne l'**Ile-de-France**, la **province d'origine** y tient plus de place qu'ailleurs dans l'Hexagone comme élément de caractérisation d'identité. Elle est pour ainsi dire à égalité avec le **quartier** et le **métier**. Les Franciliens ont une idée légèrement plus négative que les autres accolée au mot travail (17% contre une moyenne de 12%). Cet élément procède en partie de la structure même de la population de la région parisienne constituée de groupes socioprofessionnels qui chantent un peu moins haut la valeur travail. Paris a une représentation plus négative du conservatisme. Les Franciliens ne sont que 40% à trouver que la vie à la campagne est vraiment plus agréable que celle en ville, alors que la moyenne de l'Hexagone est de 58%. Au fond, ils aiment la vie en ville et ils pensent moins que les autres que la campagne protège les « vraies valeurs ». L'Europe, pour eux, ne favorise pas tant les villes que ne le dit l'opinion des autres régions françaises. Comme souvent, d'ailleurs, c'est le groupe des gens très convaincus de l'idée précédemment énoncée qui est le plus faible. On peut se demander si, de plus en plus, une bonne part des Franciliens aisés ne font pas « famille ensemble » dans ces maisons de nos provinces plus qu'à Paris même et, donc, si leur vision de ce qui n'est pas la ville ne relève pas d'abord de ce mode d'appréhension familiale et identitaire du terroir. Rappelons que la façon dont a été construite la population francilienne ainsi que le rôle important du retour vers le pays d'origine durant les congés, font que l'Ile-de-France est la seule région de l'Hexagone dont la carte des départs touristiques correspond très exactement à la carte de France. Cette exception dans l'Hexagone contribue sans doute à **donner trop facilement le sentiment aux élites parisiennes qu'elles incarnent merveilleusement cette France plurielle**... au grand dam, souvent, des autres provinces qui vivent dans des cohérences propres, en partie post-jacobines, mais que l'usage singulier que les élites parisiennes font de l'espace national plonge dans l'obscurité. Non qu'on en parle pas, mais justement ce sont les Parisiens qui en parlent pour chacune des provinces. **Les Franciliens font moins confiance que la moyenne nationale aux élus pour aménager les campagnes** (31% contre 43%). En revanche, les syndicats, les associations et les experts trouvent davantage grâce à leurs yeux. Cette confiance dans les associations et les syndicats, que l'on retrouve dans le Sud, illustre sans doute une façon de faire société ensemble dans les **régions très urbaines** qui minimise le rôle des élus.

Au **Sud** de l'Hexagone, on retrouve, dans la confiance vis-à-vis des élus pour l'aménagement des campagnes, des informations qui ne sont pas radicalement différentes : les experts gagnent encore un peu à la cote, puisqu'ils sont à 20% de confiance, les associations pareillement (17%). Les élus ne sont qu'à 30% de confiance. **La similitude entre ces deux « espaces » est frappante**. Sans doute faut-il l'analyser dans une double perspective : d'une part, ils sont très urbains et habités par une forte population mobile, souvent là depuis peu de temps, et dont on peut donc penser que l'**inscription dans les réseaux politiques est beaucoup plus faible**. En revanche, le mode d'intégration de ces « migrants » dans la société est davantage lié aux structures associatives qui sont un peu comme le « capteur » des populations non stabilisées, et **les syndicats ainsi que les experts ont une forme de légitimité en partie délocalisée**. D'autre part, on peut lire cela comme l'expression d'un vieux fond de clientélisme culturel et politique où, notamment vers le Sud, les réseaux spécifiques de la société civile dans l'art de faire société ensemble ont toujours été déterminants. Le parallèle avec l'Ile-de-France est moins surprenant qu'on ne le croit tant il est vrai que cette région est construite sur d'importantes diasporas provinciales qui ont souvent organisé leur entrée dans la vie de la capitale. En outre, dans ces deux régions, le poids des emplois publics a donné à l'ensemble de ces réseaux une efficacité organisationnelle.

Le Sud montre des originalités par rapport à l'Ile-de-France. D'abord, il a pour lui d'être massivement désiré dans l'Hexagone. Sa population est celle qui, en France, affirme se caractériser le moins par son quartier (27% contre 36%) et le plus par son diplôme et par son métier. On retrouve plusieurs fois ce **rapport légèrement plus fort à l'Etat dans le Sud**, que ce soit dans sa **légitimité à prendre des décisions d'aménagement** ou dans la façon dont on se définit par rapport aux diplômes nationaux, etc. Cette nuance doit-elle être pensée comme le corollaire simple de la crédibilité plus faible des élus ? Ou, à l'inverse, une reconnaissance de la fonction d'arbitrage de l'Etat légèrement plus forte qu'ailleurs ? Voire à de fortes traditions familiales d'emplois publics ?

L'**Est** affirme une forte caractérisation par le quartier (46% contre 36% de moyenne nationale) et une plus faible affirmation du rôle du diplôme. Sans doute est-ce lié à la traditionnelle sédentarité de la population et au poids de ceux qui vivent là où ils sont nés. **Le conservatisme y est en outre nettement plus positif qu'ailleurs** puisque c'est la seule région où une majorité se dégage pour connoter positivement cette valeur (52% contre 42%). On retrouve dans cette région plus stable une idée moins négative de la répartition de la population sur le territoire puisque près de 30% des interviewés trou-

vent que la population est bien répartie dans l'espace. **L'Est a plus confiance dans ses élus**, notamment pour l'aménagement des banlieues, où près de 47% font confiance à ceux-ci contre une moyenne nationale de 37%. Les associations surtout apparaissent moins crédibles qu'ailleurs (13% contre 22%). On retrouve la même hiérarchie pour l'aménagement des campagnes. Tout se passe comme si, de ce long compagnonnage des habitants avec leur territoire et leurs voisins, découlait une **vision du monde plus paisible et plus traditionnelle**. Les élus profitent alors de cette interconnaissance pour bénéficier des relations plus intenses avec les habitants et d'une légitimité directe plus forte : les structures relais de la société civile semblent moins nécessaires.

Curieusement, le **Sud-Ouest** affirme la même logique, la favorisant même un peu plus nettement : 52% des gens font ici confiance aux élus pour l'aménagement des campagnes, taux à rapprocher des quelque 30% observés dans le Sud ou en Ile-de-France. Or cette région n'est pas un espace de forte sédentarité puisque l'origine de la population se rapproche de celle de la zone méditerranéenne. Mais tout semble se passer comme si la **capacité locale à intégrer** était une constante qui n'existe pas sur la façade méditerranéenne, sans doute parce que les phases successives de la modernité n'ont pas été en rupture avec le passé. Les habitants du Sud-Ouest se caractérisent en outre moins que les autres par leurs diplômes. Mais ils sont plus sensibles à leur quartier, comme dans l'Est. Peut-on rapprocher cette information de la plus grande proximité avec les élus ?

Ces portraits de régions « ne définissent que des tendances, des saisies ponctuelles d'un système de représentations que l'on approche par grands ensembles spatiaux ». Ce travail montre d'abord qu'autant il peut y avoir consensus général sur certaines idées, autant les **différences entre les grandes provinces sont importantes à saisir et à travailler**. « Demeure la force de ces différences, demeure aussi que ce mouvement, qui permet de "faire société ensemble" au sein des différents ensembles régionaux, a tout à gagner à être mieux connu, mieux utilisé et mieux mis **en perspective** pour que ces dynamiques régionales et les valeurs qu'elles portent soient plus couramment intégrées. Cela favoriserait une **nouvelle dynamique nationale** grâce à la force différenciée de ces grands ensembles hérités et émergents ».

La paysannerie continue à être légitimée à recevoir aides et subventions. Si l'on accepte le principe de ces aides c'est plus parce que nous les concevons comme une **prime à ceux qui valorisent les espaces**, et non comme une prime à la production. Il est probable que demain, dans des sociétés qui vont vers la réduction généralisée des interventions publiques, c'est essentiellement par ce biais que les agriculteurs pourront garder la légitimité des fonds publics qu'ils reçoivent. **C'est aux agriculteurs eux-mêmes à entrer dans le paysage pour rester paysans**.

Le paysage est la nouvelle catégorie forte d'appréhension du territoire. Les paysages sont le **nouvel espace public** où le pouvoir régalien de l'Etat en matière de protection n'apparaît guère contesté. Mais cet espace public-là relève de la gestion privée, celle authentifiante des exploitations agricoles, celles aussi des propriétaires et des associations d'habitants. **On ne veut plus laisser l'Etat et ses services transformer le territoire**, tracer des voies de TGV, décider de grosses implantations. La difficulté pour comprendre, est immense. Et pour trouver des solutions... Dans une vision pessimiste, on parle de repli sur soi, de préférence de ce qui est proche et petit au détriment du grand et du plus lointain, du recul du sentiment de l'intérêt général. Comment démêler la **vague protestataire** liée à la dure mutation en cours, qui mène au repli sur soi et sur son voisinage, d'une **demande nouvelle et forte de démocratie de proximité**, d'habitant-décideur, d'adaptation de la prise de décision aux nouvelles échelles du monde ? Car **le surinvestissement sur les pouvoirs locaux et les équipements de quotidienneté n'est pas qu'une demande négative**. S'y dessinent une nouvelle idée du proche dans un monde global, une nouvelle répartition de l'information et des compétences qui ôte la légitimité de l'Etat et de ses agents, hier possesseurs d'un monopole maintenant perdu. La rareté du travail et l'ouverture internationale ont contribué à affaiblir l'Etat providence, parallèlement sans doute à un réinvestissement sur le local. Mais un **local revisité**, celui d'une société mobile, pétrie de paysage et d'image. Si désirer l'harmonie du proche contre des décisions venues « d'en haut » est politiquement classé comme un poujadisme de territoire, il finira par le devenir. Si, en revanche, on accepte la fin de l'Etat aménageur, **on peut réfléchir à une redynamisation sociale venue des habitants et de leurs nouveaux centres d'intérêts**.

Pour ce faire, encore faudrait-il que la décentralisation soit autre chose qu'un nouveau partage du pouvoir au sein du monde des notables. Il faudrait **mettre vraiment sur l'ouvrage la question des bonnes échelles spatiales pour traiter chaque problème, et favoriser des règles de démocratie locale** où l'habitant puisse donner son sentiment sur les grandes décisions et non uniquement sur la couleur de ceux qui les prennent. Tel est en fait le coeur du débat sur l'aménagement du territoire et l'enjeu d'un Etat régalien et arbitre, renforcé par sa capacité à penser un espace de décision et de légitimité intermédiaire entre intérêt privé et intérêt général. Autrement dit, un Etat qui cesse de subir la perte de

son territoire, qui en remette l'essentiel de la gestion à des corps intermédiaires animées et qui renforce son influence de la réduction de ses champs d'intervention. De ces analyses juxtaposées, il faut sans doute retenir la mise en question du rôle d'un Etat centraliste et jacobin décideur, directement ou par ses grandes entreprises publiques, de l'organisation du territoire de proximité dans lequel nous vivons.

Les résultats de l'enquête CSA sur l'espace rural expriment explicitement la **demande d'une société de partenariat** entre les habitants et les forces organisées par l'élection à décider en interaction de l'organisation de leur art de vivre. Sans doute est-ce cette idée d'un art de vivre en partie rêvée mais il n'empêche que cela signale bien le désir de pouvoir vivre dans le territoire des nouvelles proximités. Une double lecture est possible : lecture du refus des décisions lointaines pour l'organisation du proche, que ce lointain soit « l'Etat parisien » ou les « technocrates bruxellois », mais on peut tout autant entendre ce que les Français nous disent comme une demande forte d'un autre type de **démocratie locale**, moins représentative et **plus participative**. Au fond, dans la très forte légitimité attachée aux échelons locaux du pouvoir de décision, y compris les associations, les experts et les syndicats, n'y a-t-il pas largement l'expression d'une demande interactive d'organisation de son cadre de vie ? Si l'on accepte cette lecture, **ce n'est pas l'Etat qui perd en légitimité, c'est la distance et donc l'absence de capacité de face à face dans le quotidien qui est remise en cause**. Quand on parle de société de mobilité, on a l'impression que cette mobilité facilite les interconnexions entre le proche et le lointain à tous les niveaux de la vie ; mais c'est oublier que cette société, c'est aussi la mobilité des savoirs et des compétences qui fait qu'en tous lieux de l'Hexagone, **les citoyens ont le sentiment d'avoir acquis compétence pour participer à l'élaboration des décisions qui les regardent**, et que c'est justement cela qu'ils revendiquent. Cela signifie qu'on peut faire une lecture en termes d'accumulation sociale et culturelle qui nous ouvre à une réflexion sur des formes renouvelées de démocratie de proximité. En suivant cette ligne d'analyse, on se rend compte qu'il ne s'agit pas d'un rejet réel de l'Etat, ce qui serait une notion négative, mais plutôt d'une demande de réinvention de la démocratie aux échelles réelles de la vie moderne, ce qui serait l'expression positive de **mobilité du capital intellectuel**. Les deux lectures induisent des conséquences forcément différentes. Si toutes deux remettent en question le modèle hiérarchique jacobin autoritaire, l'une a tendance à la remettre en question dans une logique négative, où le local serait un refuge face à un monde dangereux et imprévisible, l'autre position serait la revendication d'un local revisité par l'invention d'une capacité locale de décision qui lutte contre une captation de la compétence et de la décision concentrée par des technologies et par des écoles.

De toute façon, quelles que soient les conséquences à tirer des niveaux de décision et des types de structures auxquels la population fait confiance dans chacune des régions, demeure certainement un **questionnement fort sur l'organisation des échelles territoriales du pouvoir politique et de la décision**. Car le politique reste bâti sur l'échelon communal pour organiser la vie d'une population extrêmement mobile dans la proximité. D'où la confusion des légitimités entre la commune, l'intercommunalité, le canton, etc. Le mode de gestion politique des groupes sociaux, avec d'un côté 30 000 micro-communes qui gèrent une minorité de la population et de l'autre 6000 macro-communes gérant la majorité de la population, ne correspond plus à une distinction en harmonie avec le fonctionnement de la société. Plus les deux groupes ont des mobilités physiques et mentales de même nature, plus les cadres institutionnels de négociation et de régulation de leur art de vivre doivent tendre à être à la même échelle.

Des données issues des enquêtes réalisées en 1994 et 1995 par l'Observatoire interrégional du politique (OIP) **confirment nombre d'observations et d'analyses de Bertrand Hervieu et Jean Viard**.

Tableau 2

Question : Lorsque des habitants d'une région risquent de subir des inconvénients à cause d'un grand projet comme le passage d'une voie ferrée, d'une autoroute ou d'un canal, diriez-vous qu'il faut (en %) :

	Moyenne échantillon	Rural	2000-20 000	20 000-100 000	Plus de 100 000	Ile-de-France
- Accorder à ces habitants le droit de refuser le projet	52	49	51	54	55	57
- Maintenir le projet en indemnisant correctement ces habitants	42	44	43	42	40	38
- Sans réponse	6	7	6	4	5	5

Enquête OIP 1994 pour le compte d'EDF.

Tableau 3

Question : je vais vous citer des exemples de conflits entre des habitants et les pouvoirs publics à propos de projets d'équipements. Pour chacun de ces exemples, diriez-vous qu'il faut accorder aux habitants le droit de refuser le projet ou maintenir le projet en indemnisant correctement ces habitants ?

Accorder aux habitants le droit de refuser le projet (en %)

	Moyenne échantillon	Rural	2000-20 000	20 000-100 000	Plus de 100 000	Ile-de-France
Pour améliorer la distribution d'électricité dans la **commune**, EDF veut installer de nouveaux pylônes sur des terrains appartenant à des habitants d'une commune.	56	47	53	56	62	65
Et maintenant, pour améliorer la distribution d'électricité dans la **Région**, EDF veut installer de nouveaux pylônes sur des terrains appartenant à des habitants d'une commune.	54	46	50	53	59	62
Et enfin, pour améliorer la distribution d'électricité en **France**, EDF veut installer de nouveaux pylônes sur des terrains appartenant à des habitants d'une commune.	52	46	49	51	57	59

Source : OIP 1995.

Tableau 4

Enquête OIP 1995

Accorder aux habitants le droit de refuser le projet (relatif à l'amélioration de la distribution d'électricité au niveau communal)			Accorder aux habitants le droit de refuser le projet (relatif à l'amélioration de la distribution d'électricité au niveau régional)			Accorder aux habitants le droit de refuser le projet (relatif à l'amélioration de la distribution d'électricité au niveau national)		
Rang	Région	%	Rang	Région	%	Rang	Région	%
1	Ile-de-France	65	1	Ile-de-France	62	1	Nord - Pas-de-Calais	61
2	Nord - Pas-de-Calais	62	2	Nord - Pas-de-Calais	61	2	Ile-de-France	59
3	Bretagne	60	3	Bretagne	55	3	Pays de Loire	55
4	Pays de Loire	57	3	Pays de Loire	55	4	Alsace	54
4	Picardie	57	3	Picardie	55	5	Picardie	53
6	P.A.C.A.	56	6	Alsace	54	5	Bretagne	53
6	Alsace	56	7	P.A.C.A.	53	7	P.A.C.A.	52
8	Lorraine	55	8	Lorraine	52	8	Languedoc Roussillon	51
9	Languedoc-Roussillon	54	8	Haute-Normandie	52	9	Aquitaine	50
10	Aquitaine	53	6	Languedoc Roussillon	52	9	Lorraine	50
11	Haute-Normandie	52	11	Aquitaine	51	11	Haute-Normandie	49
12	Basse-Normandie	50	12	Midi-Pyrénées	49	12	Basse-Normandie	47
13	Centre	49	13	Basse-Normandie	48	12	Midi-Pyrénées	47
13	Midi-Pyrénées	49	13	Poitou Charente	48	14	Poitou Charente	46
15	Poitou Charente	48	15	Centre	46	15	Bourgogne	45
16	Bourgogne	46	16	Bourgogne	45	16	Centre	44
17	Limousin	45	17	Limousin	42	17	Limousin	42

Enquête OIP 1994

Accorder aux habitants le droit de refuser un grand projet comme le passage d'une voie ferrée, d'une autoroute ou d'un canal		
Rang	Région	%
1	Alsace	61
2	Lorraine	59
2	Haute-Normandie	59
4	Bretagne	58
5	Ile-de-France	57
6	Nord - Pas-de-Calais	55
7	Poitou-Charente	54
7	Centre	54
9	P.A.C.A.	51
9	Pays de Loire	51
7	Bourgogne	51
12	Basse-Normandie	50
13	Picardie	47
13	Languedoc-Roussillon	47
13	Aquitaine	47
16	Limousin	45
17	Midi-Pyrénées	44

Enquêtes OIP 1995, et 1994 pour le compte d'EDF.

A partir des données du tableau 3, on observe que **plus la densité urbaine est prononcée, plus on reconnaît aux habitants le droit au refus**. Signe à la fois d'une publicisation de l'espace et d'une distanciation d'avec les décisions prises par des acteurs institutionnels.

Une lecture régionale des résultats de l'enquête 1995 - cf. Tableau 4 - (357) amène d'abord à souligner l'**écart de 20 points** entre la région de rang 1 (l'Ile-de-France), dont la population soutient le plus fortement l'idée qu'il faut accorder aux habitants concernés le droit de refuser le projet, et celle située au rang 17 (le Limousin). **Une palette apparaît avec plusieurs gammes de positionnements**, ce qui montre l'existence d'**attitudes nettement différenciées** ainsi que d'opinions publiques régionales. **Deux régions (Ile-de-France et Nord - Pas-de-Calais) se détachent clairement des autres**, se situant en tête avec un pourcentage moyen supérieur à 60%. Un groupe les suit avec des pourcentages moyens se situant entre 56% et 54% : Bretagne, Pays-de-Loire, Picardie, Alsace, région P.A.C.A. Un autre ensemble comprenant la Lorraine, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine et la Haute-Normandie

(357) Enquête réalisée entre le 8 septembre et le 6 octobre 1995. Dans les enquêtes de l'OIP, les effectifs des échantillons régionaux représentatifs sont importants : Ile-de-France 2249 ; Alsace 744, Nord-Pas-de-Calais 650, Provence-Alpes-Côte d'Azur 873, etc.

se situe entre 52 et 51%, devançant un groupe composé de la Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Poitou-Charente, Centre, Bourgogne et Limousin avec un « dégradé » allant de 48 à 43%. On peut en déduire l'existence de **caractéristiques spécifiques et/ou communes à des régions**, explicatives de ce phénomène. On notera par ailleurs que, pour chaque région, les pourcentages s'effritent lorsqu'on passe du niveau d'amélioration au plan communal, à l'échelle régionale, puis nationale. Notons que cette observation est vraie quel que soit le caractère rural ou urbain de l'espace, la taille de la commune ou de l'agglomération (cf. Tableau 3), le sexe, l'âge, la proximité partisane, le revenu, la profession, le niveau de diplôme de l'interviewé, qu'il soit étudiant ou retraité, chômeur ou actif, optimiste ou pessimiste à l'égard de l'avenir de la région.

Les réponses à une question proche mais différente posée lors de l'enquête OIP 1994 - cf. Tableau 4 - (358) montrent aussi qu'**il existe des facteurs de structuration régionale de l'opinion**, avec un écart important entre la région se situant au rang 1 (l'Alsace) et celle se situant au rang 17 (Midi-Pyrénées). Des groupes se dessinent comportant quelques similitudes avec ce qui est observé en 1995.

L'OIP a posé aussi une question dont les résultats donnent quelques éléments d'information relatifs à la confiance dans les élus locaux, les associations d'habitants... en matière de conciliation d'intérêts différents : ils montrent nettement les conséquences d'**une proximité de moins en moins grande avec les élus au fur et à mesure que s'accroît la taille et la densité** de la commune et/ou de l'agglomération, soulignent le rôle attribué aux associations d'habitants et **corroborent les différences déjà observées** entre l'Ile-de-France, l'Est, le Sud-Ouest et la zone méditerranéenne (cf. tableaux 5 et 6).

Tableau 5

Cette question est la suivante : Imaginons que dans votre commune, on prévoit d'exproprier des propriétaires pour libérer des terrains nécessaires à la construction d'un groupe scolaire. A qui faites-vous le plus confiance pour concilier au mieux l'intérêt collectif et les intérêts des propriétaires concernés ? Et en second ?

Premières réponses (en %)

	Ens. de l'échan.	Rural	2000-20 000	20 000-100 000	Plus de 100 000	Ile-de-France	Alsace	Lorraine	Limousin	Aquitaine	Midi-Pyrénées	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Languedoc Roussillon
Vos élus locaux	28	**41**	31	24	**20**	**17**	26	29	**41**	**33**	**34**	**21**	27
Une association de défense des habitants	36	27	33	39	**42**	**44**	**34**	37	25	32	33	**40**	35
Un représentant de l'Etat	5	4	4	6	5	4	7	5	4	3	3	4	6
Un juge	8	6	8	9	9	**10**	**9**	6	7	6	7	**11**	8
Des gens comme vous	10	10	10	9	10	9	10	13	8	11	10	9	10
Un médiateur	10	9	9	10	11	**13**	9	8	9	11	10	11	9
Aucun d'eux	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2	1	1	1
NSP	2	2	3	2	2	1	3	2	4	2	2	3	2

Enquête OIP 1995 pour EDF.

(358) Enquête réalisée entre le 10 avril et le 30 juin 1994. Dans les enquêtes de l'OIP, les effectifs des échantillons régionaux représentatifs sont importants : Ile-de-France 704 ; Alsace 703, Nord-Pas-de-Calais 704, Provence-Alpes-Côte d'Azur 703, etc.

Le cumul des réponses en premier et en second (ce qui permet de recueillir plus largement le sentiment des interviewés) ne change pas les grandes lignes des observations.

Tableau 6. Cumul des réponses en premier et en second (en %)

	Ens. de l'échan.	Rural	2000-20 000	20 000-100 000	Plus de 100 000	Ile-de-France	Alsace	Lorraine	Limousin	Aquitaine	Midi-Pyrénées	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Languedoc-Roussillon
Vos élus locaux	43	**57**	44	39	**34**	**32**	41	45	**52**	**47**	**48**	**36**	42
Une association de défense des habitants	59	51	57	63	**64**	**67**	**59**	56	50	59	57	**65**	57
Un représentant de l'Etat	12	12	13	14	12	11	16	13	15	10	10	13	14
Un juge	20	14	21	21	24	**24**	**21**	21	16	18	19	**22**	21
Des gens comme vous	28	30	30	25	27	30	24	35	23	28	27	26	30
Un médiateur	27	24	24	28	30	**34**	27	22	25	27	28	28	26
Aucun d'eux	2	2	2	2	2	2	4	2	6	3	2	1	1
NSP	2	2	3	2	2	1	3	2	4	2	2	3	2

Enquête OIP 1995 pour EDF.

Les données de l'OIP confirment aussi les observations de Bertrand Hervieu et Jean Viard relatives à la confiance dans les élus locaux plus élevée que la moyenne en Picardie, Bourgogne, Centre et Basse-Normandie.

« Pays », « bassin de vie », « bassin d'emploi »

La loi du 4 février 1995 précise que « *le Schéma national d'aménagement et de développement du territoire propose une organisation du territoire fondée sur les notions de bassins de vie, organisés en pays, et de réseaux de villes* » (359). Pierre-Henri Paillet, délégué général de la DATAR, souligne (360) que le pays est l'espace le plus approprié aux initiatives, au développement économique. **Le pays sera formé de plusieurs bassins de vie**. C'est dans le pays que l'on pourrait développer une politique de santé, avoir un équipement de formation supérieure, mettre en place un comité d'expansion. Au total, ont été identifiés entre trois cent cinquante et quatre cent cinquante pays. Progressivement, la notion de bassin de vie a émergé (361) et la notion socioéconomique de « bassin d'emploi » est en train de s'imposer comme un **échelon pertinent pour l'aménagement du territoire** et la lutte contre le chômage (362).

Pour Jean Renard (363), la question se pose de savoir si le « pays » peut constituer un nouvel objet de découpage de l'espace et conduire à terme à une redéfinition des collectivités territoriales : s'il est appelé à supplanter cantons et départements et **devenir le nouvel échelon administratif intermédiaire entre commune et Région**. Les réponses à cette question mettent en jeu **deux conceptions** différentes. La première milite en faveur de la mise en place de communautés de communes ou de districts, à l'initiative des élus et en fonction des intérêts locaux. Sauf exception, la taille de ces regroupements sont de la dimension du canton guère plus. Ce type de découpage emporte l'adhésion des élus locaux, des notables et, en première ligne, des conseillers généraux. Il asseoit leur pouvoir et a pour lui la réalité de solidarités vécues et entretenues. Mais répond-il aux véritables besoins d'aménagement ? La seconde conception est dite des « pays-arrondissements ». La maille territoriale se calque sur l'aire de l'influence d'une ville, petite ou moyenne, située à distance des grandes agglomérations. Ainsi, le découpage retrouve la dimension du pays traditionnel à fondement naturaliste ou historique. Le territoire recouvre plusieurs cantons (de cinq à dix, voire plus). Il peut chevaucher des départements et atteindre une dimension proche de celles des zones d'emploi ou encore de celle des pays d'hier des géographes.

(359) Les articles 22 à 24 ajoutent que « *lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de coopération intercommunale constate qu'il peut former un pays. (...) Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que, le cas échéant, les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural* ». Voir notamment *De l'intercommunalité au pays. Les régions atlantiques entre traditions et projets*, dirigé par Guy Braudelle, Editions de l'Aube/IAAT, 1995.
(360) *Le Monde*, 17 juin 1994.
(361) Cf. *Paris 1995, Le grand desserrement. Enquête sur 11 millions de Franciliens*, Romillat, 1993.
(362) Cf. Gérard Delfau, *Le retour du citoyen, démocratie et territoires*, Editions de l'Aube, 1994.
(363) Jean Renard, « Le retour des "pays" », *Sciences Humaines*, Hors série n°8, février-mars 1995.

Services publics

La loi du 4 février 1995 précise que « *l'Etat assure l'égal accès de chaque citoyen aux services publics. A cet effet, il détermine l'implantation des administrations publiques, les conditions d'accès à distance aux services publics, la localisation des investissements publics qui relèvent de sa compétence, les obligations des établissements, organismes publics et entreprises nationales placés sous sa tutelle et chargés d'un service public* » (364). L'enquête 1994 de l'Observatoire interrégional du politique (OIP), consacrée à l'aménagement du territoire, montre que parmi diverses mesures que pourraient prendre les **services publics** « pour favoriser la vie à la campagne », « le maintien des services publics » est de loin jugée la plus efficace (48%). Viennent ensuite « la création d'emplois non agricoles » (16%), « les avantages fiscaux aux entreprises installées à la campagne ou qui viendraient s'y installer » (14%), « l'aide au maintien des commerces » (14%), enfin « l'amélioration des voies de communication vers les villes alentour » (7%). Pierre-Henri Paillet souligne (365) que les pays, lieux privilégiés de la coopération intercommunale, constituent également la **bonne échelle pour organiser les services publics** au plus près des besoins de chacun. Les enquêtes de l'OIP montrent (366) l'importance que les Français attachent aux **équipements et services de proximité**. Chacun veut en avoir l'accès dans un faible rayon d'action. On ne conçoit pas que par mesure d'économie, on puisse fermer des postes, des écoles, des commissariats de police ou des lignes de chemin de fer : 86% des Français estiment qu'on doit les maintenir. Non seulement on ne doit rien supprimer mais il importe de développer d'autres équipements et en premier lieu les universités. On souhaite voir développer le réseau SNCF local plutôt que le TGV, le réseau routier local plutôt que les autoroutes, les hôpitaux locaux plutôt que les grands hôpitaux, les petits commerces plutôt que les grands centres commerciaux, les centres universitaires locaux plutôt que les grandes universités. En matière de transports, on exige avant tout de pouvoir circuler correctement dans son environnement immédiat. De même, 71% des personnes interrogées jugent important d'avoir un centre universitaire à côté de chez eux, afin de pouvoir garder leurs enfants près d'eux. C'est la motivation majeure qui vient bien avant le souhait d'attirer les entreprises et de rendre la ville plus vivante.

Michel Le Clainche analyse (367) la **place des services publics dans la politique de la ville**. En même temps que l'adaptation des services publics devenait un thème de la politique de la ville conçue comme une politique globale, la dimension « quartiers défavorisés » était prise en compte dans les politiques sectorielles des services publics (école, justice,...). Plus fondamentalement, la politique de la ville a été l'occasion de l'émergence de nouveaux thèmes en matière d'amélioration des services publics, tels que celui de l'accueil, et le lieu d'expérimentation de nouvelle méthodes, voire d'un nouveau rôle de l'Etat. Il constate la **très faible présence des services publics dans les cités**. L'appellation de ces services est d'ailleurs en symbiose avec la situation générale des quartiers dans la ville : il s'agit souvent d'annexes, d'antennes, de permanences... intermittentes. Les insuffisances des services publics **engagent l'image et la légitimité de l'Etat**. D'une part, parce que la puissance publique a la pleine responsabilité de cette situation. D'autre part, parce qu'au-delà du service attendu, ce sont les valeurs d'impartialité, de respect du droit, d'intégration qui sont délaissées et les principes républicains qui sont bafoués. On peut imaginer un « service minimum » correspondant au noyau dur de services jugés indispensables. C'est souvent cette conception que recouvre l'expression « services de proximité ». L'objectif est alors d'assurer aux habitants des quartiers le minimum des services nécessaires à la paix sociale. Même si ce minimum peut constituer un progrès pour de nombreux quartiers, cette conception réductrice de la politique de la ville n'est pas à la hauteur des problèmes. A l'autre extrême, une conception vise à faire des quartiers des « villes comme les autres ». Dans cette optique, il convient de définir *a priori* des normes d'équipements et de les afficher comme objectif. Le risque de cette

(364) Les articles 28 et 29 précisent les dispositions relatives aux entreprises de service public, afin d'« *améliorer l'organisation et la présence sur le territoire des services publics* » et d'« *assurer l'égal accès de tous aux services publics* » : « *les objectifs sont fixés dans les contrats de plan. (...) Ceux-ci précisent les conditions dans lesquelles l'Etat compense (...) les charges qui résultent du présent article* ». « *Toute décision de réorganisation ou de suppression d'un service aux usagers (...) doit, si elle n'est pas conforme aux objectifs fixés dans les contrats de plan ou de service public, être précédée d'une étude d'impact. Les conseils municipaux des communes concernées, les conseils de groupements de communes concernés et les conseillers généraux des cantons concernés sont consultés lors de l'élaboration de l'étude d'impact. Celle-ci apprécie les conséquences de la suppression envisagée, d'une part, sur les conditions d'accès au service et, d'autre part, sur l'économie locale. (...) L'étude d'impact est communiquée au représentant de l'Etat dans le département. (... qui) dispose d'un délai de deux mois pour faire part de ses observations et demander, le cas échéant, de nouvelles mesures pour compenser ou réduire les conséquences dommageables du projet. (...) En cas de désaccord du représentant de l'Etat (...) celui-ci saisit le ministre de tutelle. (...) Ce ministre statue par une décision qui s'impose (...). Sa saisine a un effet suspensif de la décision en cause, qui devient définitif en l'absence de réponse dans un délai de quatre mois* ».

(365) « Construire la France de demain », *Revue politique et parlementaire*, n°975, janvier-février 1995.

(366) *Electricité et sociétés*, n°19, juin 1995.

(367) *Revue française d'administration publique*, n°71, juillet-septembre 1994.

conception est de **nier l'identité** des quartiers et la spécificité de ses habitants. Excessivement technocratique, elle ne correspond pas à la réalité des banlieues. Dans les banlieues, comme pour le milieu rural, **la notion d'accessibilité doit être préférée à celle de proximité**. La proximité n'est pas essentiellement géographique mais **aussi culturelle et sociale**. Le langage, l'accueil, l'écoute, la rapidité de traitement des dossiers, la pertinence des réponses sont plus importants pour les habitants que la distance à parcourir. L'une des premières réponses de terrain aux difficultés spécifiques des habitants est la **mise en oeuvre d'une certaine polyvalence**. Toutefois, la multiplication des « lieux uniques » est le signe que l'effet d'annonce l'emporte sur le suivi des réalisations concrètes. Au mieux, on fait du neuf avec du vieux ; au pire, on crée des illusions. Il ne faut pas oublier non plus que les habitants ont moins besoin de conseils que de solutions effectives à leurs problèmes. Le thème des « maisons de l'administration ou du service public » a connu un certain succès. Cette formule présente bien des avantages sur le papier : elle a les séductions du concret, de l'apparente adaptation aux besoins des habitants, de la proximité, de la polyvalence, de la transparence, de l'interinstitutionnel. Elle a cependant des limites. C'est une **formule coûteuse en investissements et en fonctionnement**. Elle suppose une **coopération étroite de diverses institutions, toujours difficile à obtenir**. Comme toute politique cristallisée dans un objet visible, quantifiable et inaugurable, elle peut susciter une demande des élus et des habitants sans pour autant correspondre nécessairement aux besoins prioritaires. Des **solutions souples et fondées sur un tissu de relations sociales** ont plus de chances de réussite.

Les collectivités territoriales entre centralisation et décentralisation

Hérité de la Révolution française, **le modèle français de collectivités territoriales** repose sur **une série de principes fondamentaux** (368) :
- l'**uniformité** : l'ensemble du territoire national est divisé en circonscriptions administratives, dotées de compétences, de statuts et de règles identiques : communes et département (ou province) ;
- l'**équilibre** entre décentralisation des collectivités locales et déconcentration des services de l'Etat ;
- la **tutelle de l'Etat** sur les collectivités locales, via le préfet (agent de l'Etat).

Ce modèle, qui s'est consolidé au XIXe siècle et durant la première moitié du XXe, a donné à l'administration locale deux traits durables :
- **la centralisation** : elle n'a fait que se renforcer pour parvenir à son apogée, du fait de l'interventionnisme économique, à la moitié du XXe siècle. Depuis, si ce principe a notablement régressé, il en est resté des traces, qu'il s'agisse du rôle du préfet, de l'importance des services déconcentrés de l'Etat ou de l'homogénéité juridique des administrations locales ;
- **l'atomisation des collectivités locales** : afin de disposer d'un quadrillage efficace des populations et des territoires, la Révolution française reprendra le tissu des paroisses de l'Ancien Régime, les maintenant en l'état dans une société qui demeurera longtemps à dominante rurale. Au niveau supérieur, les départements (ou provinces) seront au départ des circonscriptions administratives de l'Etat, le lieu de la déconcentration territoriale, découpées de façon à disposer d'un poids et d'une population comparables. Si l'urbanisation et l'exode rural ont rendu le découpage territorial des communes et départements, inadapté à la réalité humaine, **les traditions administratives se sont révélées les plus fortes**.

Pour Jean-Claude Némery (369), les institutions territoriales sont, en France, **plus le moyen d'expression de la démocratie locale et de la libre administration des populations** que l'instrument rationnel des formes du développement. La commune est la collectivité la plus chargée de ces contradictions. Toute tentative de soumettre les collectivités de base à la vérité de l'optimum dimensionnel a échoué. A un moindre degré, le débat sur le département ou sur la taille des régions aboutit aux mêmes conclusions. Notre histoire est donc celle d'un **compromis** entre la volonté d'une uniformité territoriale, d'un découpage abstrait et la reconnaissance de municipalités constituant avant tout des groupes humains, des **entités sociologiques organisés plus qu'institués**.

Comme le montre Alain Delcamp (370), l'**expérience française de décentralisation** apparaît paradoxale puisqu'elle juxtapose l'image de l'Etat unitaire par excellence bâti sur une centralisation multiséculaire avec celle d'un Etat qui a entrepris et en partie réussi une politique de décentralisation, déterminée et globale, au profit d'autorités territoriales élues. La décentralisation française apparaît ainsi vigoureuse au moment même où la crise économique a conduit nombre de pays européens à revenir sur des franchises ou des libertés locales qui étaient au cœur de leur tradition. **L'idée de décentralisation** appartient à la tradition des Etats unitaires puisqu'elle implique, comme son nom l'indique, un

(368) Cf. Hugues Portelli, *Les régimes politiques européens*, Livre de Poche, Librairie Générale Française, 1994.
(369) « Les institutions territoriales françaises à l'épreuve de l'Europe », *Entre l'Europe et la décentralisation*, op. cit.
(370) « France. L'expérience de décentralisation », *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, La Documentation française, 1994.

transfert du pouvoir du centre vers la périphérie. Elle consiste dans une décision de l'Etat central qui accepte de se défaire de certaines de ses compétences, à la fois pour des raisons d'efficacité (il s'agit d'appliquer, avant l'heure, le principe de subsidiarité) et afin d'approfondir la démocratie en rapprochant la décision du citoyen. Le transfert de pouvoirs, c'est une des singularités de la décentralisation française, ne peut toutefois s'effectuer qu'au profit d'**autorités territoriales élues**. Une tradition de démocratie locale s'était fortement enracinée autour des « notables » et coexistait avec le système représentatif mis en place au plan national - auquel elle était toutefois intégrée à travers le Sénat -, mais dont la logique était quelque peu différente au point que, dans les dernières années avant la réforme, **on opposait volontiers le réseau des élus locaux**, ouvert aux réalités locales et proche des citoyens, **à la « technocratie » parisienne**, moins sensible à l'aspect humain des problèmes mais porteuse de la modernité de l'Etat technicien et entrepreneur. Au confluent de l'Etat central et de cette « France profonde », se trouvait l'administration déconcentrée représentée par le préfet, alors à la fois représentant de l'Etat et exécutif nommé de la collectivité départementale. Celui-ci formait avec les élus locaux, à travers la tutelle, la distribution des subventions et un réseau complexe parfois ambigu de relations réciproques, un véritable **système d'administration locale original où intérêt national et intérêt local se trouvaient mêlés**, le second infléchissant le premier plus qu'il ne s'y opposait. La situation française se trouve aujourd'hui encore **marquée par ce réseau de structures traditionnelles que la décentralisation n'a pas osé remettre en cause**. Celles-ci servent de cadre à un profond renouvellement de l'action publique marqué par une reconnaissance constitutionnelle des collectivités décentralisées, la suppression de toute tutelle de l'administration d'Etat et la définition législative d'une large sphère de compétences. Les collectivités territoriales d'aujourd'hui ont pris désormais **une place très importante dans l'Etat**, qui se marque notamment par l'importance de leurs budgets et l'ampleur de leurs initiatives. L'INSEE montre (371) qu'en l'espace de quelques années, les collectivités locales ont pris une place essentielle dans l'économie nationale, comme le soulignent les 150 milliards de francs qu'elles ont consacrés en 1995 aux dépenses d'équipement, soit plus des trois quarts des investissements publics en France. Au-delà de ce constat, l'INSEE souligne le **rôle primordial que peuvent jouer les collectivités locales en matière de soutien à l'activité** dans les périodes où la croissance économique est elle-même plutôt faible.

Dressant le bilan de la décentralisation, Yves Mény la caractérise comme « **République des fiefs** » (372). Certains y ont vu la plus importante réforme depuis celles mises en oeuvre par Napoléon, d'autres plus de continuité que de rupture. En réalité, ces deux points de vue sont complémentaires. Le changement est réel, profond, substantiel, mais il est ancré sur les structures les mieux établies du système politico-administratif français : un puissant réseau de notables cumulant des fonctions nationales ainsi que locales, et suppléant la faiblesse ou la carence des partis politiques. La décentralisation est, de ce point de vue, **le Gouvernement des notables, par les notables et pour les notables**. Cette situation ne résulte pas d'une volonté maligne des élus locaux, mais de la **combinaison d'un ensemble de facteurs entremêlés** à la conjonction de la culture politique, du droit, des structures sociales et des nécessités fonctionnelles : l'attrait des Français pour un leadership « qui en soit un » comme l'illustre la popularité du maire ou le « désordre » local lorsque le leader n'arrive pas à s'imposer à ses troupes ; l'absence de partis politiques qui soient autre chose que de simples machines au service du *boss* local ; la perpétuation de mécanismes électoraux ou institutionnels qui renforcent le leadership au détriment de la collégialité, la « nécessité » pour être « efficace » de cumuler mandats et fonctions selon un processus qui ne fait que renforcer les traits précédents ; l'absence d'un véritable « espace public » local où se débattraient les enjeux politiques, faute de transparence politique et d'une presse régionale qui ne soit pas un simple « miroir institutionnel ». Par un singulier paradoxe, la Ve République, dont le fondateur avait déclaré la guerre aux notables, a offert un modèle copié jusqu'à la caricature de la base au sommet. Maires, présidents de conseils généraux ou de région sont devenus ces « monarques au petit pied ».

Comme le souligne Yves Mény, jamais comme dans les années 1990 l'**osmose entre la classe politique nationale et l'élite des grands notables** n'a été aussi totalement réalisée, au point que la « localisation » de la vie politique nationale est devenue un fait attesté. Des réformes s'imposent afin de promouvoir la solidarité, la transparence, la collégialité, l'équilibre des pouvoirs. **Equilibre des pouvoirs** : il est urgent de mettre fin aux oligopoles politiques qui permettent à un seul homme et à ses *followers* de contrôler une ville, un département, une région. Par le jeu du cumul, la France devient un système de plus en plus oligarchique où l'étroitesse de l'élite politique se conjugue avec celle des élites administratives et économiques pour concentrer le pouvoir entre quelques mains. La limitation du cumul des mandats intervenue en 1985 est, à cet égard, un remède en trompe-l'oeil : ce que le cu-

(371) *INSEE PREMIERE*, n°421, INSEE, janvier 1996 ; *Les Echos*, 9 janvier 1996.
(372) Cf. synthèse de travaux d'Yves Mény, notamment à partir de « La République des fiefs », *Pouvoirs*, n°60, 1992. Se reporter à *Electricité et sociétés*, n°9, mai 1993.

mul a perdu en nombre a été gagné en expansion. Jamais comme depuis 1985 le cumul de deux mandats n'a été aussi systématique et, paradoxe, il a **doublé** depuis 1956 ! De surcroît, ce cumul n'est que la partie la plus visible d'un iceberg qui plonge profondément dans le système local par l'accumulation de titres et fonctions non électifs. **Collégialité** : les quelques réformes imposées par les socialistes ont permis (jusqu'en 1986) d'introduire la proportionnelle dans la composition des bureaux des conseils régionaux ou généraux ou de donner place à la minorité d'opposition dans les villes de plus de 3500 habitants. Mais ces modifications étaient encore trop timides et marquées, elles aussi, par l'obsession de la soi-disant efficacité majoritaire. Il serait souhaitable de faire davantage place aux minorités, de limiter les délégations du conseil au maire, de limiter le pouvoir de retirer les délégations accordées aux adjoints. N'ayons pas peur des mots : il faut diminuer le pouvoir des exécutifs, renforcé jusqu'à la caricature et retrouver ce que Montesquieu considérait comme la valeur cardinale d'un système modéré, c'est-à-dire la « faculté d'empêcher ». **Transparence** : le système local, comme le système national d'ailleurs, est opaque : nul ne sait plus à quoi correspondent les impôts locaux ; il est à peu près impossible d'établir une relation causale entre niveau de taxation et qualité des services fournis ; personne ne peut plus se retrouver dans le dédale des syndicats, sociétés d'économie mixtes, sociétés concessionnaires et autres associations dont l'objectif principal et avoué est la recherche de l'efficacité et l'objectif secondaire ou parfois primordial est d'introduire dans la gestion communale « l'obscure clarté » chère à Victor Hugo. Comme à l'opacité bureaucratique s'ajoute en outre l'irresponsabilité politique (faute d'élections au suffrage universel direct), il devient urgent tout à la fois de clarifier les situations administratives et financières par la constitution de « comptes consolidés » et de rendre plus visibles les processus décisionnels par le recours au suffrage universel direct. **Solidarité** : la classe des grands élus de province maintient ses privilèges et son pouvoir en s'appuyant sur la cohorte des petits élus, véritable clientèle à la romaine qui ne survit qu'à coup de subventions départementales et régionales, d'acrobaties législatives qui produisent autant d'injustices qu'elles n'en résolvent. La complexité communale française rend inconcevables de véritables mécanismes de péréquation financière, de type allemand par exemple. La France qui rêvait d'aménagement du territoire (mot incongru qu'aucune langue étrangère ne réussit à rendre correctement...) se retrouve avec une banlieue parisienne sinistrée, des côtes livrées à la spéculation, des montagnes abandonnées ou « sarcellisées », des communes rentières voisinant avec des communes couvertes de dettes. La Ve République en ses débuts compensait l'émiettement local par une technocratie puissante et interventionniste qu'il est impossible de faire revivre aujourd'hui, car rien ne peut remplacer la légitimité de l'élu. Ce serait faire fausse route que de cultiver ce type de nostalgies obsolètes. Mais le maintien de la situation actuelle n'est pas moins désastreux : ni la démocratie, ni la justice, ni la solidarité, ni même, en fin de compte, le veau d'or de l'efficacité n'y trouvent leur compte.

Alain Delcamp ajoute (373) que la **répartition des compétences** entre les collectivités locales s'efforce de traduire dans la législation le **principe de subsidiarité** défini comme la recherche du « niveau adéquat d'exercice des compétences, un niveau supérieur n'étant appelé que dans les cas où les niveaux inférieurs ne peuvent pas exercer eux-mêmes les compétences correspondantes. L'Etat doit ainsi déléguer aux collectivités tous les pouvoirs qu'elles sont en mesure d'exercer ». Cette répartition repose également sur une analyse fonctionnelle cherchant à déterminer, dans chaque secteur, quel niveau exerce le rôle dominant. Pour des raisons de simplicité enfin, la loi se proposait d'attribuer, à chaque niveau, un « **bloc de compétence** » aussi homogène que possible. Le législateur n'y est qu'imparfaitement parvenu. Une « **vocation** » **dominante** de chaque niveau a néanmoins été esquissée :

- à la **commune** la maîtrise du **sol**, c'est-à-dire l'essentiel des compétences dans le domaine de l'urbanisme et la responsabilité des équipements de proximité ;
- le **département** se voit confier une **mission de solidarité et de péréquation**, par la gestion des services d'aide sociale et par une redistribution entre les communes ;
- la **Région** connaît un renforcement de son rôle de réflexion, d'incitation et d'impulsion en matière de **planification**, d'**aménagement du territoire** et plus généralement d'**action économique et de développement** ; elle a une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle ;
- l'**Etat**, pour sa part, conserve les grandes fonctions de souveraineté.

Elisabeth Dupoirier, Directeur de l'Observatoire interrégional du politique (OIP), et Béatrice Roy, Directeur des études de l'OIP, décrivent (374) les grands traits de l'image de la Région aujourd'hui. Une analyse transversale des enquêtes régionales annuelles montre que dix ans d'efforts des Conseils

(373) « France. L'expérience de décentralisation », *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, op. cit.
(374) « Images des Régions », *Communication Publique*, n°42, novembre-décembre 1996. La dernière enquête a été réalisée du 24 avril au 15 mai 1996 auprès de 13 300 personnes âgés de 18 ans et plus. Pour les précédentes, on se reportera au bulletin *Electricité et sociétés*, n°19, juin 1995.

régionaux pour se faire connaître et reconnaître ont permis de **surmonter bon nombre de handicaps de départ** : un mode de scrutin départemental peu favorable à la prise de conscience régionale, un découpage du territoire souvent artificiel, un partage de compétences entre les collectivités territoriales qui complexifie l'intelligibilité des politiques régionales.

Au demeurant, les Régions ont été rapidement adoptées dans leurs définitions territoriales : en 1991, 78% des Français sont satisfaits du découpage régional et souhaitent son **maintien en l'état**. Les institutions régionales ont acquis de la visibilité et la satisfaction à l'égard de l'information donnée par le Conseil régional progresse.

Dans un contexte d'altération du lien entre le citoyen et l'Etat, la Région est devenue une entité à laquelle la majorité des citoyens accepte de s'en remettre. Elle bénéficie de la valorisation du local : 55% des personnes interrogées considèrent leur Région comme **« quelque chose de proche d'eux »**, ce label de proximité n'est accordé à l'Etat que par 20%. Elle est aussi considérée comme l'**institution de l'avenir**, de préférence au Département.

Déjà en 1986, 59% des Français pariaient sur l'avenir de la Région : en 1995 ils sont 67% à le faire. Elle est enfin dotée d'un réel capital de crédibilité : l'idée s'est installée que **l'avenir régional n'est pas strictement dépendant de la conjoncture nationale**. L'examen sur longue période des taux d'optimisme à l'égard de l'avenir de la France et de la Région recueillis par l'OIP depuis 1985, met en évidence une **autonomie croissante** du « moral régional » par rapport au « moral national ». Jusqu'en 1988, la vision de la Région dépend des variations conjoncturelles de l'optimisme à l'égard de la France et reste toujours en deçà de la confiance dans le devenir de la communauté nationale. A partir de 1989, la relation de subordination cesse. **La Région suscite désormais toujours plus d'optimisme que la France et amortit, en 1992, 1994 et 1996 les crises de confiance nationale** (cf. tableau).

Une conception de la « **Région-providence** » est en train de s'affirmer dans l'opinion publique (375) et celle-ci est largement créditée de **dynamisme** et d'efficacité. Plus des deux tiers des enquêtés considèrent que leur Conseil régional a élaboré un projet de développement pour l'avenir de la Région, et **55% considèrent que l'action de l'institution régionale « va dans la bonne direction »**. De solides majorités pronostiquent et souhaitent le développement du pouvoir des Régions : 55% pensent que « dans dix ans, la vie des habitants dans leur Région dépendra plutôt des décisions prises au niveau de la France » (34%). Par ailleurs, 59% se déclarent **partisans d'un développement de la politique de décentralisation et de régionalisation** quand 24% jugent qu'elle a atteint un niveau suffisant, et 5% qu'elle a été trop développée. Pronostic et souhait sont formulés majoritairement par toutes les catégories sociales et l'ensemble des sensibilités politiques.

Le législateur ayant donné mission aux Conseils régionaux d'« assurer la préservation de l'identité de la Région », ceux-ci se sont largement engagés dans le processus de préservation - voire de construction - de l'identité régionale, avec un certain nombre de résultats dont témoignent les enquêtes de l'OIP. En effet, **les représentations de la Région comme collectivité de vie se confirment** : en 1994, la quasi totalité des Français (94%) est en mesure d'associer au moins deux « images » à leur Région parmi six évocations qui leur sont proposées. L'identité patrimoniale - « un lieu d'histoire et de culture » est de loin la plus fréquemment citée (63%). Elle est associée à des images spatiales, économiques ou communautaires, dont les fréquences varient largement en fonction de la nature de l'offre identitaire mise en avant par les Conseils régionaux. Dans certaines Régions, la visibilité des politiques économiques régionales impose une image de « **Région entrepreneur** », moteur de développement, qui fait jeu égal, voire domine l'image patrimoniale. Dans d'autres, le répère spatial - la Région comme territoire - est évoqué par environ un habitant sur deux, fruit des actions de « pédagogie du territoire » mettant régulièrement l'accent sur son unité.

Il reste que **la Région subit une forte concurrence identitaire** : lorsqu'on demande aux Français à quel lieu ils ont le sentiment d'appartenir « avant tout », 43% désignent la ville ou la commune où ils résident, 33% la France, 13% la Région ; le Département étant cité par 9% des personnes interrogées. C'est donc l'environnement le plus proche, la commune, cadre d'une histoire de vie et la France, lieu d'histoire collective, qui constituent les références premières.

(375) Cf. *Electricité et sociétés*, n°19, juin 1995.

Entre ces deux communautés d'appartenance, la Région n'a encore qu'une place réduite, mais supérieure déjà à celle du Département.

Pour renforcer la dynamique identitaire, la Région dispose cependant de deux leviers complémentaires qui reposent sur des logiques sociales différentes. Tout d'abord, dans le registre fonctionnel, la reconnaissance massive (62%) d'une « **communauté d'intérêts** ». Ce sentiment est plus répandu encore dans les tranches d'âge les plus actives et parmi les enquêtés se situant en haut de la hiérarchie sociale. L'autre registre est celui de l'**affectif** : 55% des Français se déclarent « très attachés à leur Région ». L'attachement à la Région est plus faible que celui que l'on ressent à l'égard de la France (63%), mais nettement supérieur à celui exprimé à l'égard du Département (49%) ou de la commune (49%). Il est surtout le fait des catégories peu diplômées et des personnes les plus âgées.

Le premier consiste à **produire de la mobilisation citoyenne** dans un contexte qui porte peu les citoyens à l'engagement public. Les Français investissent les Régions de **fortes attentes**, lui attribuent avec conviction des responsabilités croissantes mais se comportent plus volontiers en spectateurs qu'en acteurs de la scène régionale : en 1991, 52% des Français ont l'impression qu'ils ne peuvent personnellement « jouer aucun rôle » pour le développement de la Région, 34% pensant qu'ils « pourraient avoir un rôle à jouer », 10% seulement en étant sûrs. La mobilisation financière des citoyens n'est d'ailleurs pas plus aisée. Dans un contexte d'inquiétudes quant à leur avenir personnel, les Français **rejettent en bloc toute hausse de la pression fiscale** pour contribuer au développement régional.

Le deuxième défi est de faire face au recentrage des attentes. Les Français voient en effet dans la Région un **acteur majeur des politiques réputées agir sur la crise de l'emploi**. En 1996, les personnes interrogées par l'OIP désignent clairement trois domaines d'action prioritaires : la formation, le développement économique et l'éducation. A elles seules, ces politiques épuisent 53% des attentes formulées à l'égard de l'action régionale. Il s'agit donc pour les Conseils régionaux, de conduire des **politiques à forts enjeux** dont les résultats dépendent pour partie de l'environnement économique, national et international, dont elles ne sont pas maîtres.

Le dernier défi est de faire en sorte que les **efforts investis** aux côtés des autres collectivités territoriales, dans des politiques mêlant des modes d'action et des participations financières croisées, soient **mieux identifiées** par les citoyens. A la différence de leurs partenaires territoriaux, les Régions « ne tiennent pas guichet », la visibilité et l'efficacité de leurs actions sont de ce fait plus difficilement repérables par le citoyen-consommateur.

S'attachant à l'**évolution des identités régionales en France**, Jean-Christophe Parisot montre (376) que les débats sur l'identité, la promotion d'évènements identitaires et la publication d'articles sur l'avenir des régions **concourrent à la formation de régions**. Un sentiment d'appartenance à un territoire s'intègre dans un maillage d'appartenances territorialisées plus ou moins subis par la population. C'est dans cette perspective que **l'identité régionale est redevenue en France un enjeu politique**. Le sentiment d'appartenance à la France reste très puissant dans la population et conditionne l'appartenance aux nouvelles régions. On observe ainsi que dans les **régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur**, qui accueillent de nombreux étrangers depuis plusieurs décennies, **le sentiment d'appartenir à la France y est plus fort qu'ailleurs**. De même, la région Centre n'a conservé presque aucune spécificité linguistique dialectophone. De ce fait, on comprend mieux pourquoi le sentiment d'appartenance à la France y est élevé.

Les régions où les habitants semblent **moins attachés à l'Etat-nation** sont celles qui sont **les plus éloignées géographiquement de Paris**. La Bretagne, l'Aquitaine (dont le Pays Basque) et Midi-Pyrénées (avec l'Occitanie et le Pays Catalan), mais aussi l'Alsace et la Corse ont de forts sentiments d'appartenance à la région. Le sentiment d'appartenance au département reste quant à lui toujours faible, malgré ses deux cents ans d'histoire. Seuls quelques départements marqués par une **forte histoire locale** (Vendée, Landes, Ardennes) suscitent d'après les sondages un attachement original. Le sentiment d'appartenance à la commune, enfin, reste puissant, particulièrement dans les petites communes. Dans ce contexte d'appartenances identitaires différenciées, **l'identification à la région prend des sens différents d'une région à l'autre**. Dans les régions où le régionalisme « mistralien » (377) a fortement contribué à l'émergence de stéréotypes locaux, le sentiment d'appartenance à la région est

(376) *Pouvoirs locaux*, n°31, décembre 1996.
(377) De la Provence à la Bretagne en passant par l'Auvergne et la Picardie, la naissance d'un premier régionalisme qui est appelé « mistralien » s'inscrivait dans une vague d'écrits selon lesquels l'Etat-nation et le département étaient devenus le cadre d'action des défenseurs des Lumières et de la Raison. La région, véritable refuge pour tous les défenseurs de l'Ordre, permettait de mettre en adéquation un discours décentralisateur et respectueux de l'identité du peuple.

surtout le fait d'**habitants enracinés, plutôt âgés, plutôt conservateurs, plutôt faiblement diplômés**.

A l'inverse, dans les **régions dont la construction est récente**, **les catégories socio-professionnelles diplômées, peu enracinées, urbaines et mobiles se sentent plus régionalistes que les autres**. Il existe en Ile-de-France, dans les Pays de Loire, en Rhônes-Alpes ou dans le Centre un régionalisme différent de celui que l'on trouve en Bretagne, en Alsace, en Bourgogne, dans le Limousin, en Franche-Comté ou dans le Nord - Pas-de-Calais. Ces différences d'identification n'excluent pas les nuances infra-régionales. Si l'on prend le cas de la Picardie, 49% des élus dont la famille est installée depuis toujours dans la région affirment avoir un attachement d'abord sentimental à leur région contre 25% pour ceux qui sont eux-mêmes installés en Picardie. Les élus enracinés citent l'Europe et la région comme échelons administratifs d'avenir (et non la nation), tandis que les élus récemment arrivés donnent leur préférence à la France et à la commune. **Ces différences de perspectives sont importantes dans la mesure où les élus régionaux ont la responsabilité des politiques d'aménagement du territoire** et que les mesures adoptées par les élus traduisent ces différences d'appréciation. **Les élus enracinés disent en effet préférer un développement économique basé sur la micro-industrie, les PME, la protection du paysage, le développement des ressources locales et la valorisation du patrimoine**. Les élus récemment arrivés sont plutôt favorables à l'ouverture de la région aux investissements extérieurs, la réalisation d'infrastructures de communication et la promotion d'industries de pointe. L'Etat-nation avait engendré en France la production de tout un système centralisé de régulation des dysfonctionnements sociaux et politiques pendant plusieurs décennies. On constate aujourd'hui que la décentralisation a non seulement bouleversé ce mode de régulation politico-administratif en sacrant les notables, mais a aussi suscité un malentendu sur les représentations des régions. **Les politiques d'aménagement du territoire ressemblent souvent à une revanche du local teintée de ruralisme**. Ce contexte confirme que de l'approche localisée, nous allons vers des questions sur la structuration de notre société dans les pratiques et les représentations qu'en ont les acteurs. La nature même du sujet invite l'analyste à adopter une approche « cognitive » faisant appel aux représentations mentales des acteurs régionaux que sont les élus et les citoyens. On ne peut appréhender l'avenir de la régionalisation sans analyser les conceptions et représentations des groupes sociaux en présence. Tant du côté des élus (qui se posent comme les artisans du « développement régional ») que du côté des électeurs (qui accordent ou non leurs suffrages), toute décision et action concernant la collectivité sont influencées par des opinions et des attentes, conscientes ou non, mais toujours agissantes. Il s'avère que l'institutionnalisation des régions ne peut plus s'analyser comme le signe du déclin des représentations « mistraliennes » ni comme le signe de l'adhésion des Français au nouveau cadre régional. La définition de l'identité régionale est même devenue un enjeu politique.

Actuellement, **la région est en France le cadre où se rencontrent à la fois le caractère modernisateur et rationnel de la société et le périmètre d'attachement des défenseurs des communautés naturelles**. Ces hypothèses nous montrent que les mythes de la région naturelle et de la région rationnelle demeurent présents dans les esprits et continuent d'influer sur la vie politique : les débats ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'avenir de la ruralité et des tracés d'autoroutes le prouvent. Au moment même où elle devient un enjeu technologique et financier, la région demeure un refuge pour des Français enracinés. L'identité ne fait que **traduire des angoisses et des projets** (de façon consciente ou non) dans un territoire donné. La région n'est finalement qu'un prétexte spatio-temporel d'une « façon d'être au monde ». Elle permet d'expliquer en partie l'incertitude du développement local d'hier et d'aujourd'hui. La régionalisation et son idéal d'alternative au déclin de l'Etat-providence a modifié les modes de production des identités régionales et a contribué à réveiller au niveau local un débat que l'on croyait dépassé depuis un demi-siècle. Chaque sensibilité recherche dans le local son cadre de référence. La région est l'otage de l'une ou l'autre de ces familles.

L'analyse de l'identité régionale révèle donc une rupture conceptuelle et stratégique entre deux parties de la population : l'une, qui pense que l'attachement au cadre régional relève de la **périphérie**, est enracinée et compte des personnes d'origine rurale ou ouvrière, économiquement fragilisée, et plutôt pessimistes ; l'autre, qui pense que la région est un **nouveau centre**, regroupe des personnes mobiles, diplômées, urbaines, et optimistes. Ces continuités volontairement schématiques révèlent que l'identité est redevenue un enjeu politique et économique dans la mesure où **elle conditionne aussi le choix de telle ou telle politique d'aménagement du territoire**. Les débats sur la construction de nouvelles infrastructures, dont la vigueur est renforcée par les enquêtes d'utilité publique, accélèrent la **recomposition de la vie politique régionale**. Par conséquent, il semblerait que la région soit devenue depuis une vingtaine d'années le cadre d'expression d'une **oscillation entre deux systèmes économico-identitaires** qui s'inscrivaient jusqu'à présent dans le cadre national. Au-delà de la question de ce qu'il faudrait faire (conserver une sociabilité rurale ou créer une nouvelle urbanité pour faire accepter de nouvelles mutations économiques, sociales et culturelles), un constat s'impose :

l'institutionnalisation de la région se solde pour le moment par la production de **nouvelles tensions politiques infra-régionales**.

En cela, nous rendons au modèle centre/périphérie une validité qu'il n'avait plus dans la mesure où il ne pouvait plus appréhender la dynamique nouvelle de la décentralisation. Celle-ci a bouleversé les données du rapport entre Paris et les régions pour instaurer des rapports nouveaux et complexes au niveau local. Ces deux conséquences de la territorialisation des politiques publiques sont à l'origine d'une **nouvelle géopolitique régionale** qui semble voir le jour aujourd'hui.

Pour Alain Delcamp (378), les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales ont été profondément transformées par la réforme de décentralisation. La diversité nouvelle des lieux de pouvoirs et des réglementations a introduit un certain « **flou** » **juridique** dans un pays caractérisé par l'uniformité et une certaine rigidité institutionnelle. Les **mandats locaux** se sont trouvés revalorisés et d'une manière d'autant plus sensible que la législation sur le cumul des mandats limitant les possibilités de cumul à deux mandats principaux a obligé les élus à faire des choix, lesquels n'ont pas toujours - ce qui est très nouveau - été défavorables à l'enracinement local. Avec un certain retard, l'Etat a tenté d'adapter sa propre organisation, donnant notamment, en 1992, une compétence de principe à ses services déconcentrés. La décentralisation doit **surmonter plusieurs défis** :

- celui de la **coopération horizontale**, de manière à ce qu'**à l'exercice de chaque compétence puisse correspondre une aire territoriale adaptée** ;
- celui de l'**articulation des compétences entre trois niveaux décentralisés** qui doivent rester indépendants mais sans qu'il soit techniquement possible d'attribuer une compétence exclusive à chacun. Des voies sont à rechercher qui concilieront certaines redéfinitions pour plus de clarté mais surtout la mise en œuvre de principes de coopération assis sur une base **contractuelle** (notion de « collectivité-pilote » par projet) ;
- celui de la nécessaire **diversité** des pouvoirs et de la non moins nécessaire **harmonisation** de l'ensemble, sans pour autant revenir à la tutelle de l'Etat, pour faire face à des actions qui appellent une **coordination** et des **politiques redistributives** (politique de la ville, environnement, solidarité, rééquilibrage du territoire) ;
- celui de la **diversification statutaire et des décentralisations expérimentales** (en matière d'éducation et de formation notamment) afin de pouvoir répondre à la diversité nouvelle des enjeux induite par la construction européenne ;
- celui de la **répartition des ressources entre les collectivités très inégales** et pourtant en charge des mêmes responsabilités.

Selon Yves Madiot (379), **clarifier la répartition des compétences d'intervention économique** est un objectif simple à formuler. Le « passage à l'acte » est beaucoup plus délicat. Le document d'étape sur l'aménagement du territoire (28 avril 1994) se prononce en faveur du **département** qui « paraît être la collectivité la mieux à même d'agir pour le développement des entreprises ». Ce choix est-il le meilleur alors que **la région est un interlocuteur naturel des autres régions de l'Europe communautaire**, qu'elle serait appelée à élaborer un schéma régional d'aménagement et qu'elle serait destinataire, tous les cinq ans, d'une dotation d'aménagement du territoire devant lui permettre d'exercer ses responsabilités dans le domaine de l'aménagement ?

Pour Yves Jegouzo (380), **l'intercommunalité apparaît au centre des enjeux** actuels de la décentralisation. Dans le milieu rural, plusieurs scénarios paraissent actuellement se dessiner. Le premier, indiscutablement le plus probable tant il est déjà inscrit dans les faits, est la **mise en régie départementale** de nombreux territoires ruraux sous-administrés et qui ne pourront trouver les moyens de leur survie que dans l'appui massif des services du département. Le second est plus exigeant mais également plus conforme à l'esprit des lois de décentralisation : la coopération doit s'orienter vers des formes nouvelles, celles d'une **coopération mixte**, associant structurellement les communes rurales au département ou à la région.

François Lefebvre indique (381) que l'on s'est aperçu, à travers des études en cours, que s'il y avait 19 000 établissements publics intercommunaux de coopération pour 36 400 communes, surgissait un phénomène nouveau : la **création d'un second niveau d'administration locale**. Et cet échelon, **l'Etat**

(378) « France. L'expérience de décentralisation », *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne,* op. cit.
(379) « Les outils des collectivités locales en matière de développement local et d'aménagement du territoire », *Finances locales et aménagement du territoire, colloque national organisé par le Crédit local de France et la DATAR,* DATAR, 1995.
(380) « Intercommunalité, décentralisation et aménagement du territoire », *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, sous la direction de Jean-Claude Némery, Economica, 1994.
(381) « Territoires et démocratie locale », *Le pays. Nouveau territoire du développement local*, Actes du séminaire de réflexion et de débat organisé le 3 juillet 1996, DATAR, La Documentation française, 1996.

s'en sert, presque à l'insu des communes, en octroyant à certains établissements publics de coopération intercommunale qui répondent à certaines conditions, des **compétences réglementaires** sur l'urbanisme, sur l'aménagement rural, sur la préservation du patrimoine alors même que les communes membres desdits établissements n'ont pas la compétence. A la faveur de ces attributions, l'Etat multiplie des procédures budgétaires qui organisent une administration au deuxième degré. François Lefebvre estime que cela n'est pas sain. D'abord, parce que **cela confond l'Etat et l'action décentralisée** ; secondairement parce que **cela dépossède les autorités élues au suffrage universel direct d'une capacité d'appréhension des problèmes** qu'elle ne récupère pas forcément en se regroupant dans les schémas de la coopération intercommunale actuels. Il y a donc un effort de clarification à faire. Si des compétences sont confiées par des communes à des syndicats intercommunaux, il faut bien que ces compétences soient celles que les communes détiennent déjà de façon claire et évidente de par la loi. Sinon on introduit la confusion et le mélange des responsabilités et **on multiplie des procédures complexes**. En revanche, dès lors qu'on absorbe ce qu'on appelle la réalité urbaine où la situation foncière est exactement l'inverse, c'est-à-dire où sévit la rareté du sol disponible, la spéculation pour son utilisation apparaît. Elle s'accompagne de la **demande d'étirement indéfinie des grands services publics intégrateurs de la ville**. Alors il ne s'agit plus de coopérer par la fédération, mais de pouvoir recourir à quelque chose qui est supérieure : une **autorité d'arbitrage**. Parce qu'il s'agit d'arbitrer dans la ville entre des intérêts concurrents, ceux des promoteurs de logement, ceux des transporteurs publics,... Bref, chacun connaît bien la complexité de la ville et lorsqu'il s'agit d'agglomération urbaine, que l'autorité élue ne peut pas intégrer dans le temps, dans l'espace et dans les financements la panoplie complète des interventions publiques que prévoit la loi. Ce qui fait que l'élu est en quelque sorte quelqu'un qui essaie d'accrocher des morceaux d'intervention de l'Etat ou des morceaux de financement de l'Etat, mais **il ne peut pas les remettre en perspective dans un projet global** d'aménagement dont il maîtriserait la réalisation.

L'Institut de la décentralisation, dans son rapport, propose (382) de **tendre vers une supracommunalité et de conférer une réelle légitimité démocratique aux maires d'agglomération**, voire, demain, à des assemblées de pays. Jacques Auxiette considère qu'on ne peut plus écarter l'hypothèse que la légitimation de cette nouvelle intercommunalité soit, à terme, garantie par le suffrage universel direct des représentants des communes associés. Le territoire communautaire a besoin de davantage d'incitation, de cohérence et de légitimité démocratique ; il doit être financièrement et fiscalement homogène, légitimé par des politiques publiques associant la société civile.

Sylvie Biarez rappelle (383) que **le système territorial français reste centralisé** : il est dominé par l'uniformité juridique qui se heurte aux différenciations croissantes des collectivités locales tant dans le domaine des ressources que dans le domaine organisationnel. L'émiettement communal est critiqué, et la façon dont les compétences ont été attribuées par les lois de décentralisation (partage entre les instances territoriales et l'Etat) accroît les nécessités de coopération et la concurrence. La **coopération intercommunale** est loin d'être un échec, en dépit du déficit démocratique dont elle souffre. Les **procédures contractuelles et de partenariat**, bien que grevées par la centralisation, tentent d'établir des cohérences et des objectifs, malgré la fragmentation des territoires et la difficulté de mettre en œuvre des actions globales. **La constitution de gouvernements locaux** est à l'œuvre.

Serge Wachter explique (384) que la décentralisation en France a aussi des **ambitions civiques** : elle vise à promouvoir un **supplément de démocratie** et de participation en rapprochant les centres de pouvoir et de responsabilité publique des citoyens. Or, le modèle de gouvernement des villes, dont le trait saillant est l'extraordinaire **concentration** des ressources d'autorité et de puissance entre les mains du maire, **s'est propagé au niveau du département et de la région**. Ainsi parlait-on, bien avant de la décentralisation, de pouvoir oligarchique urbain. Celui-ci s'est encore consolidé après la réforme et s'est étendu aux autres niveaux de collectivité territoriale. En caricaturant, on peut dire que ce nouveau pouvoir local est beaucoup plus centralisé que le pouvoir exercé par l'Etat avant 1982. De cette situation, il découle qu'**à tous les niveaux des institutions territoriales, le pouvoir s'est considérablement individualisé**. Il personnifie le responsable des exécutifs municipaux, départementaux et régionaux. Des auteurs ont parlé, pour qualifier ce mouvement, de « sacre des notables » (385). Il revient à l'Etat de mettre en place des modalités de régulation institutionnelle du pouvoir local favorables à la participation des citoyens et correctrices des tendances oligarchiques de l'action publique locale moderniste.

---

(382) Cf. Interview de Jacques Auxiette, *Territoires*, supplément au n°372, novembre 1996 ; Le rapport est publié sous le titre : *De l'intercommunalité fonctionnelle à la supracommunalité citoyenne*, sous la direction de Christian Lefèvre. Disponible au 2, rue des Longs-Prés 92100 Boulogne-Billancourt.
(383) « Ville, région, Etat, le dialogue en Europe », *Entre l'Europe et la décentralisation*, op. cit.
(384) « Institutions et enjeux pour l'aménagement du territoire », *Entre l'Europe et la décentralisation*, op. cit.
(385) Cf. J. Rondin, *le Sacre des notables*, Fayard, 1985.

Dominique Rousseau avance (386) que la **nouvelle carte territoriale de la France de 2015** serait composée de **quatre « aires »** : à la base, le « pays », « cadre géographique homogène formé de bassins de vie présentant des solidarités naturelles en matière d'emploi et d'équipements publics et privés » ; puis des réseaux de villes moyennes ; ensuite une dizaine de métropoles d'envergure internationale ; enfin « **sept espaces interrégionaux d'aménagement** ». Aucune de ces quatre « aires » ne reçoit sans doute la qualité de collectivité territoriale, et ni les communes, ni les départements, ni les régions ne sont supprimés. Mais à terme, la logique de ce schéma n'est-elle pas de subvertir communes, départements et régions, les pays prenant la place des premières, les réseaux de villes moyennes des secondes et les espaces interrégionaux des troisièmes ? Par ailleurs, dès leur mise en place, ces nouvelles aires seraient les cadres privilégiés de l'action d'aménagement et de développement économique, social et culturel de l'Etat, des entreprises publiques et privées, et des services publics. Dès lors, **le risque** est grand de voir s'instaurer ou s'accentuer brutalement un système d'administration locale à **deux vitesses** : l'un, constitutionnel, fait des collectivités territoriales « classiques », reposant sur le suffrage universel direct, et, le cas échéant, l'intervention directe des citoyens, mais vide ou vidé progressivement d'attributions effectives et de pouvoir de décision ; l'autre, administratif, fait d'espaces locaux non identifiés, sans lien direct avec les citoyens, disposant des instruments juridiques et financiers propres à faire la décision dans tous les domaines de la vie locale : urbanisme, transports, logement, environnement, etc.

Alain Delcamp montre (387) que, même si **le traité de Rome ne faisait pas des collectivités territoriales des sujets du droit européen**, son développement a eu sur elles des incidences croissantes, qu'elles soient indirectes ou, plus récemment, directes : on sait que la politique de la concurrence a pour effet d'encadrer l'aide au développement économique des collectivités publiques et que la Commission veille avec vigilance sur son respect. Il en est de même désormais pour les règles applicables en matière de marchés publics ou de libre circulation des personnes. Les effets de la politique régionale enfin comptent parmi les plus sensibles sur les collectivités des pays membres, surtout les plus récents. Le **traité de Maastricht** a été ressenti comme un pas vers la **reconnaissance officielle des collectivités territoriales** par la Communauté européenne, à travers, en particulier, la création d'un Comité des régions et des collectivités locales. L'arrivée au premier plan du principe de **subsidiarité**, désormais consacré dans le traité sur l'Union européenne - même s'il ne concerne, en l'occurrence, que les rapports entre les Etats et l'Union - contribue à relancer les **idées favorables à la décentralisation** du pouvoir. Jean Labasse souligne (388) que les **ambitions régionales** de l'Union européenne sont au nombre de deux ; la première, précise, vise au **renforcement de la cohésion économique et sociale** ; la seconde, plus aléatoire et plus lâche, encourage la **coopération entre ses composants de façon à frayer la voie un jour à leur union politique**. La première se confond avec l'action des Fonds structurels. Jean-Claude Némery et Serge Wachter considèrent (389) que l'**Europe impose un renforcement de nos institutions territoriales**, l'émergence de l'Europe bousculant les schémas classiques sur lesquels s'est construite la France. L'Europe est loin d'être une nation, elle se crée autour de la recherche d'une plus grande efficacité, d'une meilleure rationalité. Cet « **utilitarisme** » institutionnel ne correspond pas au modèle français. Ce dernier ne peut être qu'interpellé dans cette nouvelle mouvance aux fondements si différents.

Pour Liesbet Hooghe et Gary Marks (390), il apparaît nettement qu'à travers l'Europe les Régions fonctionnent actuellement dans un climat de concurrence plus intense qui les incite à élaborer des **stratégies politico-économiques adaptées** (391). Les compétences régionales se sont accrues dans beaucoup de pays à l'heure même où l'action politique, en particulier dans la sphère économique, est plus que jamais soumise à des contraintes. Dans le même temps, les compétences de l'Union européenne se sont étendues, surtout dans la dernière décennie, à des secteurs tels que la politique structurelle, la stratégie du commerce et de la concurrence, ainsi qu'à d'importants pans de l'éducation et des transports, domaines qui revêtent un intérêt vital pour bien des administrations régionales.

Comme le soulignent Liesbet Hooghe et Gary Marks, un des **canaux de l'influence régionale** passe par la Commission européenne, qui s'est efforcée d'impliquer les acteurs subnationaux dans la préparation et la mise en oeuvre de certaines politiques de l'Union. La politique structurelle ou politique de cohésion est de loin la plus importante d'entre elles. En la matière, en France comme en Allemagne,

(386) « La France de 2015. Une révolution par la loi ou par la constitution ? », *Pouvoirs locaux*, n°22, octobre 1994.
(387) « Introduction », *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, op. cit.
(388) *Quelles régions pour l'Europe ?*, Flammarion, 1994.
(389) « Avant-propos », *Entre l'Europe et la décentralisation*, op. cit.
(390) « Restructuration territoriale au sein de l'Union européenne : les pressions régionales », *La recomposition de l'Etat en Europe*, op. cit.
(391) Cf. *Territorial Competition in an Integrating Europe*, P. Cheshire, I. Gordon (sous la direction de), Avebury, Aldershot, 1995.

les relations les acteurs des niveaux régionaux et centraux sont très institutionnalisés, ce qui les rend moins sensibles à l'influence de l'Union européenne. Dans notre pays, la DATAR et les préfets de région ont réussi dans l'ensemble à coordonner et à canaliser l'action des administrations subnationales. En Allemagne, la programmation structurelle a été intégrée aux travaux du réseau existant - fortement institutionnalisé - de *Gemeinschaftaufgabe* qui associe les pouvoirs régionaux entre eux ainsi qu'à l'Etat fédéral. Toutefois, dans les deux pays, il semblerait que, avec le temps, la programmation structurelle ait **intensifié les oppositions entre les autorités subnationales et centrales** (en France, certains conseils régionaux, comme celui du Nord - Pas-de-Calais, en sont venus à jouer un rôle indépendant et à négocier des contrats de Plan à partir desquels s'élabore la programmation structurelle). La politique de cohésion constitue donc l'exemple le plus transparent d'une **gouvernance à plusieurs niveaux** au sein de l'Union européenne. Elle implique des acteurs supranationaux, nationaux et subnationaux dans des relations tripartites dans lesquelles aucun ne détient le pouvoir à lui seul. Le **partenariat entre acteurs privés et publics** aux divers niveaux de gouvernement a été conçue comme l'antithèse d'une autorité hiérarchique exercée par les Etats centraux. Dans la pratique, ce partenariat **varie nettement en fonction des pays**. Néanmoins, il **a plutôt renforcé l'action des acteurs subnationaux** même dans des pays où ils étaient peu présents face à un gouvernement central très fort.

Liesbet Hooghe et Gary Marks montrent que **les administrations régionales se mobilisent désormais directement dans l'arène européenne**. Le niveau central de l'Etat demeure néanmoins un lieu crucial pour les autorités subnationales, et le caractère de la représentation subnationale est, en Europe, modelée par les schémas de relations territoriales des Etats membres. Toutefois, le niveau central n'est plus le seul intermédiaire entre les régions et le monde extérieur. Les administrations régionales ont constitué tout un tissu de réseaux de communication et d'influence en relation avec les acteurs supranationaux de l'Union européenne, ainsi qu'avec les pouvoirs régionaux des autres Etats. Le résultat de ce processus n'est cependant pas rendu par la notion d'une Europe des régions. Il y a plutôt une « **gouvernance polycentrique** », c'est-à-dire une organisation de pouvoir instable, contestée, hétérogène sur le plan territorial, et non hiérarchique (392). La mobilisation régionale présente des variations considérables d'un pays à l'autre, et même à l'intérieur d'un même territoire national. Ce dernier reste le fondement le plus solide d'une identité au sein du système politique européen en émergence, mais il n'existe aucun principe commun d'organisation territoriale qui puisse offrir une base cohérente à ce système. Alors qu'il est possible de diagnostiquer certains **facteurs communs de changement**, les auteurs estiment qu'il y a **peu d'indices d'une convergence territoriale dans l'Union européenne**. Les rôles des pouvoirs subnationaux varient énormément entre les Etats membres et les ressources régionales endogènes sont vitales dans l'explication des modèles de représentation. Seules les régions belges et allemandes ont réussi à avoir accès à l'ensemble des canaux : ceux du Conseil des régions, du Conseil des ministres (via l'article 146), du partenariat (par le biais de la politique de cohésion), et des trois types de réseaux transnationaux.

Quelle stratégie de développement local ?

Yves Mény souligne (393) quatre risques majeurs des politiques territoriales : Le premier se situe dans le **localisme des élites dirigeantes**. La **« tyrannie » du local** risque de faire perdre le sens de la perspective, de la globalité et de la complémentarité. Le cumul des mandats finit par être contre-productif : le **chacun pour soi** remplace la complémentarité, le **clientélisme** se substitue à la planification, les **opportunités à saisir** à l'aménagement volontariste du territoire. Le second est celui de la **nostalgie du paradis perdu**, elle-même entretenue par la culture localiste. Le troisième, déjà présent, mais potentiellement encore plus explosif pour le futur, réside dans l'**exacerbation de l'autonomie des territoires conduisant à l'apparition de véritables ghettos**. La fin du volontarisme public accentue les processus de ségrégation déjà subrepticement à l'oeuvre. Enfin, un **risque de déstructuration** du territoire peut dériver du découplage entre capacités d'intervention de l'Etat et stratégies de marché qui s'effectuent à l'échelle internationale. Pour Michael S. Storper et Allen J. Scott (394), le capitalisme contemporain, même s'il invente de nouvelles possibilités pour étendre les systèmes économiques à travers l'espace géographique, principalement au moyen d'améliorations dans les transports et les communications, crée continuellement de **nouveaux impératifs de proximité**. La tâche devient alors de comprendre la **tension entre le local et le global**, comme les deux faces d'un même dispositif des forces économiques.

(392) Cf. « European Integration since the 1980s : State-Centric versus Multi-Level Governance », G. Marks, L. Hooghe, K. Blank, *Journal of Common Market Studies*, à paraître.
(393) « L'indispensable mutation des politiques territoriales », *La France au-delà du siècle*, op. cit.
(394) « La théorie de la localisation », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.

Daniel Béhar et Philippe Estèbe avancent (395) qu'il s'agit de **reconnaître les spécificités territoriales**, voire de les valoriser par une politique d'équipement et d'investissement adaptée aux caractéristiques locales. L'Etat pourrait se donner les moyens d'être l'**animateur des solidarités territoriales**. Pour Jean-Paul Laborie (396), l'importance accordée à l'accès et au contrôle de l'innovation dans les stratégies d'acteurs autorise à penser des mises en relation d'entreprises, voire de sites, dégagées du déterminisme de la seule proximité géographique. Ces collaborations, ces échanges, cette maîtrise collective des flux et toute une série d'interdépendances construites à l'intérieur de réseaux d'appartenance offrent aux firmes comme aux villes une **alternative à la concentration**. De son côté, Pierre Veltz souligne (397) que si l'espace technique, celui des opérations ou des échanges marchands ordinaires, s'accommode de vastes maillages, l'espace de l'organisation et de l'innovation redonne aux territoires de proximité, aux unités sociales des villes et des régions, les chances d'un nouvel essor. Ce **retour du local** dans un monde en voie de globalisation est le **potentiel fondamental que l'aménagement du territoire doit saisir, amplifier et conforter**. Quelles sont les raisons de cette **importance nouvelle de la proximité** ? Les éléments strictement économiques, comme le coût des transports et, plus généralement, les coûts liés à la distance physique, n'y tiennent pratiquement aucune place. **La logique de fond est sociale**. Un tissu économique performant est de moins en moins réductible à une sorte de mécano technique, ou à un simple réseau d'*inputs-outputs* marchands. Ce qui fait le dynamisme des territoires, c'est précisément **l'imbrication qu'ils permettent entre l'économique**, **le technique, et la complexité des relations sociales extra-économiques**. Il n'y a pas de modèle unique de la réussite territoriale. Mais il faut méditer la réussite de certaines économies-territoires. On y trouve, sous des formes variées, une constante : c'est l'existence, au-delà des concurrences, de **solidarités multiples**, enracinées souvent dans d'autres sphères que l'économie proprement dite. Ce qu'apporte la dimension socioterritoriale dans l'économie tient en deux mots principaux : **apprentissage et flexibilité**. La matière première est la **connaissance, l'information mise en contexte, dotée de sens pour l'action**. Or produire et partager la connaissance suppose souvent la proximité.

(395) « Aménagement du territoire : trente ans après, quels objectifs ? », op. cit.
(396) « La dynamique des territoires », *Le Courrier du CNRS*, n°81, op. cit.
(397) *Des territoires pour apprendre et innover*, Editions de l'Aube, 1994.

Pistes de réflexion et d'orientation

Tout en prenant en compte le fait que les mutations territoriales sont des phénomènes lents, EDF se doit d'appréhender la tendance récente à l'accélération des processus de décomposition-recomposition des territoires, qu'il s'agisse de la métropolisation, des concentrations, polarisations et hiérarchisations, de l'éclatement urbain, du développement des ségrégations, des effets négatifs de « tunnel », de la différenciation des villes et zones rurales, des coopérations au sein d'espaces transfrontaliers ou plus généralement des rapports aux territoires.

Comme toute grande entreprise présente sur l'ensemble des territoires, EDF se doit de développer une stratégie territoriale ; mais cette dimension est d'autant plus prégnante qu'EDF est une entreprise publique chargée de missions de service public, dont la cohésion territoriale, l'égalité d'accès et la péréquation géographique sont des aspects fondamentaux. Cette stratégie nécessite de développer une « veille territoriale », à un niveau suprarégional, pour appréhender les « espaces » en mouvement et les mutations, afin de pouvoir réfléchir et agir à plusieurs échelles. Il s'agit de prendre en compte le développement local dans toutes les activités ; d'être exemplaires dans la gestion de nos activités et projets, en associant les autres acteurs, dès leur élaboration ; d'anticiper sur les besoins et développements à venir ; d'être solidaires des territoires en difficulté (zones rurales isolées ou en désertification, zones ou quartiers de grandes villes ou banlieues, zones en restructuration industrielle, etc.) ; de réfléchir à l'évolution de nos structures, non seulement pour nous adapter aux transformations, mais pour en combattre les effets négatifs.

Parallèlement, l'existence de réelles tensions entre cette stratégie territoriale et les contraintes de plus en plus prégnantes de compétitivité d'une entreprise insérée dans la concurrence implique que les autorités publiques - à tous les niveaux - clarifient les missions de service public qu'elles confient à l'entreprise EDF et les moyens qu'elles décident d'y affecter.

Cette stratégie doit reposer sur un véritable partenariat avec les acteurs locaux, qu'il s'agisse des entreprises (grandes mais aussi tissu des PME-PMI), du mouvement associatif et des collectivités territoriales. A l'égard de ces dernières, il convient d'amplifier les initiatives prises ces dernières années, à l'occasion du renouvellement des concessions, pour mettre en oeuvre une véritable stratégie d'alliances, retrouvant l'esprit qui présida à la Loi de 1946. Il ne s'agit ni d'être dépendants des objectifs à court terme des élus locaux, ni d'être soumis aux actuels découpages politico-administratifs (par exemple entre villes et zones périphériques), mais de faire converger les intérêts réciproques dans de véritables projets de développement territorial, intégrant les préoccupations en matière de politique énergétique et de protection de l'environnement.

La mise en oeuvre de cette stratégie se doit d'être diversifiée en fonction de la nature des « terrains » et des enjeux qu'ils recouvrent, en prenant appui sur les phénomènes porteurs d'avenir (communautés urbaines, structures intercommunales, pays, bassins de vie ou d'emploi, etc.), en nous associant avec les autres entreprises de service public (polyvalences).

Le débat national sur l'aménagement du territoire, la loi d'orientation et sa mise en oeuvre ont été l'occasion d'une multiplication des contacts et confrontations entre tous les acteurs concernés. Une dynamique s'est développée, de nouveaux partenariats ont été mis en oeuvre. Mais il reste encore beaucoup à faire...

Chapitre 4

Rapports à la science et à la technique

Quêtes d'éthique et de morale

Inquiétudes croissantes par rapport aux risques de la science et de la technique

Les attitudes à l'égard du progrès technique
Les personnalités
Le principe de précaution
Technophobie
Gestion des crises
Mégamachine
« Réenchâsser » la ou le technique dans le social;
La fin et les moyens
Mondialisation et mécanisation
Réseaux techniques et vie en société
L'opérateur et la personne
Solidarité
Le progressisme impitoyable
Un nouvel espace
La Grandeur
Les réseaux
Apparition ou révélation des réseaux ?
Des effets négatifs
La « planète câblée »
Le phénomène-réseau n'est pas nouveau
La gestion de l'incertitude
Informatique et électricité
Domotique
Le cas particulier de l'habitat social
L'innovation est sociale avant d'être technique

Le respect de l'environnement

Une tendance lourde
Une inquiétude croissante
Les grands équipements industriels
Ecologie et politique
Les institutions
Environnement et classes d'age
La consommation « engagée »
Environnement et emploi
Environnement et EDF
Images de l'écologie et des écologistes
La forte attirance des jeunes pour les écologistes
Des minorités actives
Les associations
Un projet de société ?
L'environnement est d'abord un construit social
La confusion des pouvoirs

Nous sommes tous des écologistes
L'avenir de l'écologie ?
La responsabilité envers les générations futures
Le politique doit s'engager
Du discours à la réalité...
Peut-on accorder des droits aux individus futurs ?

Conflits d'aménagement

Les conflits concernant la construction de nouvelles lignes THT
D'où vient l'incompréhension ?
Processus de mobilisation des opposants
La controverse a changé de terrain
Une ouverture forcée
Le rejet n'est pas inévitable
NIMBY
Le conflit naît souvent suite à une absence de prise en compte du contexte local
Une communication déficiente
La phase de « compensation »
Faire mieux

Demandes croissantes d'information, de formation, de communication, de transparence, de participation

Connaissance des problèmes et reconnaissance des habitants
Le management
La crise de la vache folle
La formation
La fonction identitaire de la formation
Une préoccupation essentielle
Les banlieues modestes
« L'auto-défense » du consommateur

Quêtes d'éthique et de morale

Ethique et évaluation
Des mouvements multiples
Technoscience
Résister au « technocosme »
La technique n'a pas d'éthique, les techniciens en ont une;
La resistance aux techniques
Les rapports entre la technique moderne et l'éthique
Le monde moderne est corrompu par la technique moderne
De la délibération
Imposer des limites à l'anarchie des libertés individuelles
Une économie de la connaissance
Rationalité occidentale et dynamique sociale
La suprématie de la rationalité économique
L'éthique au service des organisations
GRH et et répartition des responsabilités
Une éthique du tout ou rien
L'éthique de la responsabilité se présente autrement;
Une éthique de la discussion
Le concept « entreprise citoyenne »

Pistes de réflexion et d'orientation

Chapitre 4 - Rapports à la science et à la technique - Quêtes d'éthique et de morale

Inquiétudes croissantes par rapport aux risques de la science et de la technique. Environnement. Conflits d'aménagement. Demandes croissantes d'information, de formation, de communication, de transparence, de participation. Quêtes d'éthique et de morale

Les données et analyses les plus récentes confirment les tendances lourdes dégagées depuis plusieurs années, d'une part en matière d'inquiétudes quant aux risques de la science et de la technique, d'autre part en ce qui concerne de protection de l'environnement, par delà les aléas électoraux des écologistes. Ces phénomènes ont amené de nombreuses réflexions, qui concernent directement EDF.

Inquiétudes croissantes par rapport aux risques de la science et de la technique

Pour l'opinion publique (398), la science apporte au moins **autant de bien que de mal (47%), sinon plus (46%)**, elle **menace éventuellement notre liberté** (45% contre 43), mais on en espère toujours l'amélioration des conditions de vie de l'Humanité en particulier dans la lutte contre les maladies et pour la **restauration de l'environnement**, ainsi que la recherche de nouvelles sources d'énergie.

Les enquêtes lourdes de l'OIP (399) montrent que les jugements sur le **progrès technique** sont aujourd'hui **très éclatés**, puisque 52% estiment qu'il apporte à l'individu « autant de bien que de mal », 24% « plus de mal que de bien » et 22% « plus de bien que de mal ». Ces jugements varient sensiblement selon les **appartenances sociales et culturelles**. Parmi les catégories supérieures **engagées dans le processus de production**, l'optimisme à l'égard de la technique est plus fréquent (37% de réponses positives parmi les cadres supérieurs pour une moyenne de 22%), dans les catégories intellectuelles l'incertitude domine (63% de réponses « ni bien ni mal » parmi les instituteurs), enfin dans les classes populaires le pessimisme est plus fréquent (35% de jugements négatifs chez les ouvriers spécialisés pour une moyenne de 24%). Cet indicateur est aussi en relation avec les attitudes à l'égard de l'environnement : ainsi parmi ceux qui estiment que les effets bénéfiques de la technique l'emportent sur les aspects négatifs, on compte 72% d'optimistes quant à l'avenir de l'environnement (au lieu de 55% parmi ceux qui jugent négativement le progrès technique), 45% de partisans d'un arrêt des centrales nucléaires dans un délai de dix ans (au lieu de 53%). Quant aux jeunes (400), ils choisissent encore davantage la position d'« incertitude » (le progrès technique apporte autant de bien que de mal) et les écarts entre opinions des jeunes femmes et des jeunes hommes sont en général plus marqués que ceux, déjà significatifs, entre les femmes et les hommes. Une enquête de l'INED précise (401) que plus défiants envers le progrès technique, que ce soit pour rétablir l'environnement ou augmenter le niveau de vie de la population, les jeunes sont les plus réticents à en utiliser toutes les innovations, en particulier dans le domaine militaire.

Les attitudes à l'égard du progrès technique ont été étudiées de façon suivie depuis une vingtaine d'années (402). L'OIP a comparé les réponses obtenues à une question posée en 1993 sur la perception des effets du progrès technique avec celles émanant d'une enquête réalisée par la SOFRES en 1972 (la question étant posée dans des termes identiques). Les chercheurs de l'OIP indiquent que dans l'enquête réalisée **il y a vingt ans** les **jugements portés sur le progrès technique étaient beaucoup plus positifs** qu'en 1993 : 43% de la population répondaient que le progrès technique apporte « plus de bien que de mal » (22% aujourd'hui), 10% « plus de mal » (24% aujourd'hui), et 45% « autant de bien que de mal » (52% aujourd'hui). Dans ce contexte où **un Français sur deux est incertain** quant aux bienfaits apportés par le progrès technique, le problème des équipements industriels lourds se pose dans des termes nouveaux. De même, en 1982 (403), 35% des enquêtés se disaient « tout à fait d'accord » avec la proposition « le progrès technique augmente le chômage » ; en 1994, ils sont 53%. Pour l'OIP, dans

(398) Sondage SOFRES, auprès de 1001 personnes âgées de 15 ans et plus ; *Euréka*, mars 1996.
(399) Enquêtes de l'OIP en 1992, 1993 et 1994 pour l'Observatoire Electricité et sociétés, cf. *Electricité et sociétés*, suppléments Documents, n°15, mars 1994 et n°20, juillet 1995.
(400) Cf. Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.
(401) *Population et sociétés*, n°289, avril 1994. Enquête « La population, l'espace de vie et l'environnement », auprès de 4719 personnes, juin 1992, DRAEI, ministère de l'Environnement.
(402) Plusieurs enquêtes lourdes ont été réalisées sur le thème général des attitudes à l'égard de la science, pour le compte du ministère de la Recherche, par des équipes de recherche de la Fondation nationale des Sciences politiques, notamment en 1972, 1982 et 1989.
(403) Enquête pour le ministère de la Recherche-SOFRES, dirigée par Frédéric Bon et Daniel Boy.

l'esprit du public, et en particulier des couches populaires, la science et la technique appartiennent, comme le pouvoir politique, à cet **univers lointain**, ce monde des « ils », sur lequel le citoyen n'a pas de prise.

Les personnalités à qui les Français interrogés (404) font le plus **confiance** pour améliorer les conditions de vie de l'Humanité et favoriser le progrès sont les scientifiques et les chercheurs (40%) ; viennent largement derrière les chefs d'entreprise (20%) et les dirigeants politiques (16%). 83% font confiance à la science pour trouver des solutions à la pollution, mais pas confiance pour trouver une solution à la pauvreté et à la faim dans le monde (53%) ni au chômage (74%). Pour 60%, les scientifiques **vont trop loin** dans les domaines de l'énergie nucléaire. 71% estiment qu'ils pourraient être un jour victimes de la science. 73% estiment qu'il faudrait **faire contrôler davantage** le travail des scientifiques par des comités d'éthique composés de sages (43%), par les scientifiques eux-mêmes (40%) ou par des dirigeants politiques (10%).

William Dab, prenant l'exemple des conséquences de l'exposition aux champs électromagnétiques (405), souligne que le **principe de précaution**, si on l'envisage dans toute sa portée sociale, organisationnelle et scientifique, doit être plus qu'une mode passagère. Dans le domaine de la santé publique, le principe de précaution, ne peut pas être considéré comme une réelle nouveauté. Mais ce qui est nouveau, dans un pays dont les politiques publiques n'avaient pas, jusqu'à tout récemment, inscrit les préoccupations de santé publique comme priorité, c'est l'émergence d'un débat public marqué par une **perte de confiance des citoyens** face à la capacité de l'autorité publique à garantir la santé au mieux des moyens et des connaissance disponibles. L'accident de Tchernobyl et le dramatique épisode de la transmission transfusionnelle du sida ont joué un grand rôle dans cet **effondrement de crédibilité** qui rejaillit peu ou prou sur l'ensemble du domaine de la santé publique. Les dangers possiblement liés aux champs électromagnétiques de très basse fréquence représente une **situation exemplaire des problèmes** rencontrés par les grandes organisations pour gérer, dans ce contexte difficile, des questions de santé publique reliées à leurs activités. Malgré un important effort de recherche, l'évaluation des risques sanitaires éventuellement créés par cette exposition laisse persister de nombreuses incertitudes. Plusieurs caractéristiques confèrent à ce dossier un **fort potentiel de production de crise**. Trois notions se conjuguent dans les situations de crise : la déstabilisation sociale, le débordement des capacités de réponse habituelles des organisations et des divergences fondamentales. Ces éléments sont **effectivement présents à des degrés divers** en ce qui concerne les possibles effets sanitaires des champs électromagnétiques. La question interpelle les industries électriques, qui sont fréquemment au cœur de controverses dans le domaine de l'environnement et qui sont solvables. **La survenue de crises est dissociée du niveau de risque**.

Bruno Latour explique (406) qu'hier, on pouvait croire qu'il y avait d'un côté les scientifiques, produisant des faits assurés, et de l'autre les politiques, qui tranchaient. Aujourd'hui, **nous vivons dans l'urgence**, la société demande que les décisions soient prises avant que des résultats tangibles soient obtenus. La science apparaît donc comme **incertaine**.

Jean-Pierre Séris souligne (407) que les sociétés occidentales, la nôtre en particulier, consacrent à la technique, sous des formes multiples, l'essentiel de leurs énergies et de leurs ressources, y compris de leurs ressources intellectuelles. En même temps, **une technophobie ambiance disqualifie la technique**. Personne n'oserait nier que la représentation de la technique, et la technique dans la représentation qu'elle se fait d'elle-même, sont **en crise**. Ne revenons pas sur les facteurs structurels internes de cette crise. Vécues par les savants eux-mêmes comme un drame, l'utilisation militaire des sciences, les applications « thanatocratiques » de la puissance technologique, ont été relayées par les risques de catastrophe, inhérents à l'usage civil, l'ampleur des effets pervers, les pollutions et la destruction des équilibres naturels, qui font naître **le doute quant à la possibilité de faire de notre activisme un modèle** pour les autres et pour les générations à venir. Bien loin d'être un modèle, notre technique n'est-elle pas en train de constituer, contre ces « autres » et ces générations à venir, la plus terrible des menaces ? La « crise », c'est premièrement la révélation brutale et dramatique de ces retombées, et les prises de conscience consécutives, également brutales. Mais c'est aussi qu'aujourd'hui, il ne reste plus guère de coup de théâtre à attendre : il n'y a pratiquement plus rien à découvrir, des conséquences de la technique et de leur gravité. La « crise » tient encore à ce que, malgré ces constats, **rien ou presque n'est changé, dans les comportements et dans les prises de décision**. On va de l'avant comme si

(404) Sondage réalisé en mai 1996 auprès de 1010 individus de 15 ans et plus ; *L'Express*, 13 juin 1996.
(405) « Le principe de précaution : quelques réflexions sur son application en santé publique », *Nature, Sciences et Sociétés*, n°1995-3 (4).
(406) *L'Express*, 13 juin 1996. On se reportera notamment à *La Science en action*, La Découverte ; *La science telle qu'elle se fait*, La Découverte.
(407) *La technique*, PUF, 1994.

l'on continuait un jeu sans espoir. Le climat de précaution qui s'instaure ne s'assortit d'**aucune réforme visible de la conduite technique**. La « crise » se traduit par l'apparente unanimité de ceux qui écrivent et de l'opinion publique, quant aux reproches à formuler contre les techniques. Les défenseurs ultra-libéraux de la technique, qui se figure qu'elle a réponse à tout sont peut-être **ceux qui lui font le plus de mal**.

Bernard Forgues souligne (408) que la **gestion des crises** a progressivement été reconnue comme un enjeu important pour les entreprises. Les entreprises les plus susceptibles de connaître des crises attachent beaucoup d'importance à l'acquisition de connaissances sur la façon dont les crises se déroulent. EDF l'appelle par exemple le retour d'expérience, et cherche à bâtir une base de données de tous les accidents pouvant concerner les centrales nucléaires. Toutefois, cette démarche est difficile à mettre en oeuvre. Il y a de **nombreux points de blocage dans la remontée de l'information** : à tous les échelons hiérarchiques, on hésitera à transmettre une information négative si on peut la dissimuler, surtout si on ne peut prouver que sa responsabilité n'est pas engagée dans l'affaire. On peut noter que le plus haut management a une forte responsabilité dans cette **culture de la dissimulation** (409), en la pratiquant lui-même vis-à-vis de l'extérieur. Il n'en reste pas moins que l'apprentissage faisant suite aux crises est un enjeu majeur.

Serge Latouche montre (410) que les mécanismes du marché mondial sont en train d'enclencher les multiples rouages d'une « Mégamachine » aux dimensions planétaires : la machine-univers. Sous le signe de la « main invisible », techniques sociales et politiques, techniques économiques et productives, s'échangent, fusionnent, se complètent, s'articulent en un vaste réseau mondial mis en oeuvre par des firmes transnationales géantes. **L'empire et l'emprise de la rationalité technoscientifique et économique donnent à la Mégamachine contemporaine une ampleur inédite et inusitée** dans l'Histoire des hommes. Abordée sous son unité et sa diversité, la Mégamachine planétaire est une synthèse unifiée du technocosme sous le signe de la rationalité qui se heurte peut-être à des **obstacles nés de la pluralité de la Raison même** : technicienne, économique et politique.

Serge Latouche insiste sur la nécessité de **« réenchâsser » la ou le technique dans le social**. Le drame de la technique moderne n'est pas tant dans la technique que dans le moderne, c'est-à-dire dans la société. Le fait que la société issue des Lumières, émancipée de toute transcendance et de toute tradition, ait véritablement renoncé à son **autonomie** et se soit abandonnée à la **régulation hétéronome** de mécanismes automatiques pour se soumettre aux lois du marché et à celles du sytème technicien, en est venu à constituer un danger mortel pour la survie de l'Humanité. L'entreprise de rationalisation a toujours visé ultimement, à travers l'ordre technique ou l'ordre économique, l'organisation de la cité. Frank Tinland remarque (411), à propos de la technoscience, qu'on a toujours affaire, en fait, à un triangle techno-économico-scientifique. La dynamique techno-économique planétaire a pris l'allure d'un macrosystème décentralisé. Néanmoins, cette mécanique souple et planétaire est infernale. Le caractère machinique du fonctionnement du monde contemporain se manifeste par la montée de la société technicienne et du système technicien, mais aussi par le fait que les hommes eux-mêmes sont devenus les rouages d'un gigantesque mécanisme. De plus en plus, on peut parler d'une cybernétique sociale. Cela se marque dans un premier temps par l'émancipation, par rapport au social, de la technique et de l'économie, puis, dans un second temps, par l'**absorption du social dans le techno-économique**.

Pour Serge Latouche, si la technique, saisie dans sa problématique essence abstraite, suivant l'usage fautif ordinaire, est aussi vieille que le monde, l'apparition d'une société où la technique **n'est plus un simple moyen** au service des objectifs et des valeurs de la collectivité, mais devient l'horizon indépassable du système, un **but en soi**, ne date que de la période de l'« émancipation » des régulations sociétales traditionnelles, c'est-à-dire de la modernité. Elle ne prend toute son ampleur qu'avec l'effrondrement du compromis entre marché et espace de socialité réalisé dans la nation, soit la fin des régulations nationales, substituts provisoires et, finalement, séquelles ultimes du fonctionnement communautaire. Les nouvelles technologies se déploient à l'échelle planétaire. Leurs dynamiques sont immédiatement transnationales. **Leur coût, leurs effets positifs ou négatifs ignorent les frontières**. Si le monde obéit aux lois du système technicien, **la capacité du législateur s'en trouve réduite d'autant**. Cela signifie que le souverain se trouve dépossédé très largement de son pouvoir au profit de la science et de la technique. Parmi les conséquences, il y a l'abolition de la distance, la création

(408) « Nouvelles approches de la gestion des crises », *Revue Française de gestion*, mars-avril-mai 1996.
(409) Cf. Perrow « Accidents in High-Risk Systems », *Technology Studies*, 1, 1994.
(410) *La mégamachine. Raison techno scientifique, raison économique et mythe du progrès*, La Découverte/MAUSS, 1995.
(411) « L'autonomie technique », *La Technoscience. Les fractures du discours*, sous la direction de Jacques Prades, L'Harmattan, 1992 ; « Systèmes techniques, système technicien et responsabilité humaine », *Sur Jacques Ellul*, ouvrage collectif, L'Esprit du Temps, Le Bouscat, 1994.

d'une « télécité » mondiale et l'émergence du village-monde, d'où un effet d'effondrement immédiat de l'espace politique. Paul Virilio explique (412) qu'à partir du moment où le monde est réduit à rien en tant qu'étendue et durée, en tant que champ d'action, de ce fait, réciproquement, rien peut être le monde, c'est-à-dire que moi, ici, je peux être le monde ; autrement dit, le monde est partout mais nulle part. La marchandisation touche tous les secteurs de la vie. Les Anglo-saxons parlent désormais de *globalisation* pour désigner cette ultime étape d'**omnimarchandisation** du monde. L'émancipation du technique et de l'économique ne signifie pas que le social reste en dehors des mécanismes, qu'il conserve son autonomie, que le politique, en particulier, pourrait et devrait utiliser ces machines en fonction de projets propres. Tout au contraire, l'autonomisation du technique et de l'économique - leur **désenchâssement du social** - vide celui-ci de toute substance. L'autonomisation ne peut se produire qu'au prix d'une incorporation et d'une absorption du social dans les machines et, finalement, de son effondrement. Les hommes, leur volonté, leurs désirs sont captés, détournés, par la logique du tout. **Les citoyens sont transformés en usagers**. Les hommes des Lumières, fascinés par les automates, ont sciemment voulu que le social soit régulé de manière machinique. Cette machination participe du projet de la modernité, d'une rationalisation totale du social.

Pour Serge Latouche, la mondialisation de la machine et sa mécanisation totale sont des phénomènes récents et en cours d'achèvement. Les nouvelles technologies accélèrent un processus de **déterritorialisation** enclenché par l'abstraction du marché dès le XIIe siècle. L'**anonymat généralisé** de la Mégamachine technosociétale démoralise les rapports sociaux et politiques des collectivités humaines. Les contraintes qui pèsent sur l'homme politique, comme sur l'ingénieur, sur le producteur ou sur le consommateur, aboutissent à un **renoncement à toute considération éthique**. Anonyme et irresponsable, la machine sociale est devenue pratiquement non-maîtrisable. Cette rébellion de la machine se manifeste de trois manières différentes et complémentaires : elle échappe à toute régulation politique, elle mène à une impasse, elle est profondément injuste. La course au progrès, **ce toujours plus**, qui constitue la loi des sociétés modernes ne peut se poursuivre éternellement. La Mégamachine uniformise, déracine et finalement détruit le politique. L'Homme moderne est technophage, un consommateur de la technique. A la suite de Jacques Ellul, on peut parler de société technicienne pour caractériser les sociétés développées industrielles modernes. La société technicienne, au sein de laquelle existe un véritable « système technicien » se caractérise par l'émergence de la technoscience, par ce qu'il faut bien appeler la logique de la technique, l'**autoaccroissement** des techniques et le triomphe de l'efficience unique et, enfin, par la domination des lois du système technicien. Dans la société technicienne, la technique émancipée de la tutelle sociale déploie sa logique envahissante. Le système technicien peut se caractériser par quatre traits : l'autonomie, l'unité, l'universalité, la **totalisation**. L'**automotricité du système** est en la conséquence.

Nicolas Dodier analyse (413) les **relations entre réseaux techniques et vie en société**. Lorsque les liens tissés par le fonctionnement d'objets techniques prennent une ampleur suffisante, on peut dire des humains qu'ils vivent dans des **sociétés technicisées**. Cette expression entend désigner deux faits simultanés : les réseaux techniques ont acquis une extension suffisamment grande pour que **la solidarité technique constitue un fait sociologique majeur** ; les humains continuent à vivre en société, ou ont le souci de maintenir cette forme de lien. Ces deux formes de solidarité - la solidarité technique et la solidarité de société - sont distinctes. On peut parler de solidarité technique dès lors où plusieurs humains participent ensemble à un horizon commun d'activité : faire fonctionner un ensemble technique, c'est-à-dire être dans une attitude fonctionnelle vis-à-vis de celui-ci. Dès lors où des personnes sont engagées dans cette activité on peut en parler comme des opérateurs. Les **buts des opérateurs fluctuent eux-mêmes en fonction du jeu des instances éclatées** qui s'expriment dans le cours de l'activité, et qui engagent tous les participants dans des négociations progressives. Cette solidarité possède deux propriétés importantes. En premier lieu, son rapport à l'espace prend l'allure topographique d'une structure en réseau, tout au long des liens fonctionnels tissés de proche en proche par les éléments associés les uns aux autres du fait du fonctionnement. Elle implique par ailleurs une catégorisation des êtres dépendante des exigences fonctionnelles du moment, et donc **ouverte à tous les regroupements susceptibles, au gré des circonstances**, de mobiliser au mieux les êtres concernés. Elle ouvre donc sur une anthropologie mouvante, qui fait fi de tout *a priori* dans la répartition des êtres de l'univers. Distinguer cette solidarité technique et une solidarité basée sur la notion de société, ce n'est pas pour dire que la diffusion d'objets techniques induit un rapport au monde inhumain, mais pour pouvoir prendre la mesure des implications sociologiques d'une attitude fonctionnelle, lorsqu'elle prend l'ampleur qu'on lui connaît avec l'extension des réseaux techniques. A la suite de Durkheim, on peut caractériser la vie en société par le fait que les personnes agissent sous l'empire d'une

(412) Cf. *Le Monde*, 28 janvier 1992.
(413) *Les Hommes et les Machines*, Métailié, 1995 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996.

« nécessité » qui s'impose à eux d'une manière impérieuse. La présence de la société se révèle « en nous » et « hors de nous ». **La notion de société est indissociable de celle de respect**. Le sentiment de nécessité est ainsi distingué de la contrainte matérielle.

Pour Nicolas Dodier, les sociétés technicisées posent la question du **rapport entre les conditions d'opérateur et d'individu socialisé**. Cela conduit à examiner **comment les solidarités de réseau et de société s'articulent les unes aux autres, ou coexistent**, dans un univers où les personnes sont à la fois des opérateurs et des membres de sociétés. Cet examen a deux objectifs simultanés : identifier quelle peut être, dans certaines conditions, la **« violence sociologique » de la solidarité technique**, c'est-à-dire les menaces que celle-ci fait peser sur la notion de société, c'est la part tendue des rapports entre ces deux formes de solidarité ; identifier les **nouvelles médiations** par lesquelles la vie en société se crée ou se recrée sous l'effet des objets techniques. Il est probable que le devenir des organisations flexibles soit marqué par une dynamique tendue entre les deux formes de solidarité, aucune n'étant capable, à elle seule, d'occuper tout l'horizon des activités. Ainsi trouve-t-on, au cœur de telles organisations, des groupes d'opérateurs **rassemblés par le respect du même métier**, dont les contours ne se contentent pas de suivre les trames fonctionnelles du réseau, et dont les exigences n'y sont pas réductibles. La difficulté de ces groupes est d'arriver à **garder des références communes stables et respectées**, tout en maintenant la portée fonctionnelle de règles qui sinon, dans le contexte instable des organisations flexibles, seront radiées des ensembles techniques. On ne saurait négliger, de l'autre côté, la **difficulté des directeurs d'entreprise à garder une certaine présence des entités collectives, tout en promouvant la flexibilité des réseaux**. L'intérêt fonctionnel des entités collectives est de cristalliser une référence commune, et donc de faire fonction de totalité, ce que ne peuvent apporter les réseaux, entités aux contours indéfinis. Or, s'il n'est pas capable de représenter une totalité, le directeur ne peut pas prétendre incarner quoi que ce soit en rapport avec les opérateurs qui sont sous ses ordres, même dans le schéma, caractéristique des organisations flexibles, d'une « hiérarchie d'animation ». Autant dans les organisations planifiées les instances centrales peuvent prétendre incarner une société locale, **en tirant parti du caractère officiellement obligatoire des règles, et de la capacité du réseau à imposer ses normes face à l'extérieur**, autant la tentative est plus difficile dans les organisations flexibles. On peut constater, dans les entreprises, que certaines instances vont être transformées par la direction en entités d'appartenance pour les opérateurs : l'entreprise elle-même, l'équipe, le groupe, etc. Mais plus l'organisation est flexible, plus les directeurs sont confrontés au problème d'avoir à secréter en permanence des microsociétés, et donc des **pseudo-consciences collectives, à l'existence éphémère**, et à la force de respect d'autant plus limitée que leur existence peut être attribuée à un auteur précis, et à une finalité *ad hoc*.

Nicolas Dodier souligne que l'examen des rapports entre solidarité de société et solidarité de réseau débouche sur la **question cruciale de l'appartenance**. La vie en société est basée sur un classement des êtres. Elle établit notamment une frontière, parmi les personnes, entre celles qui « appartiennent » à la même société, et celles qui ne lui appartiennent pas. Les obligations vis-à-vis d'autrui varient souvent considérablement en fonction de ce critère. Une société possède donc une certaine extension. Plus : l'appartenance ou non d'une personne à une société relève elle-même d'une obligation. Il s'agit d'une différence importante avec la solidarité technique. Dans le cadre de celle-ci, en effet, le fonctionnement est en même temps une mobilisation à géométrie variable : **il inclut et exclut les êtres en fonction de leur contribution fonctionnelle**. L'appartenance ou non de la personne **dépend de son adaptation** du moment aux équilibres négociés entre les différentes instances. Ces différences dans la manière de considérer l'appartenance sont à l'origine d'une question importante : le problème des **zones interstitielles** créées dans les sociétés par la dynamique des réseaux. Poussé par son propre fonctionnement, chaque réseau **exclut** les personnes qui n'ont plus de contribution fonctionnelle. Au carrefour de tous les réseaux, il existe donc, dans des proportions éminemment variables, **un rebut de personnes**. La solidarité technique est **imperméable au fait de porter attention à une personne** ou à une chose hors d'une exigence fonctionnelle. L'indifférence pour les personnes avec lesquelles il n'existe pas de rapport fonctionnel est un aspect important de la vie en réseau. Du point de vue de chacun des réseaux, les zones interstitielles sont donc **indifférentes**, tant qu'elles n'interfèrent pas avec leur propre fonctionnement, c'est-à-dire qu'elles ne se transforment pas en foules dangereuses ou, inversement, qu'elles permettent de constituer des réserves de main-d'œuvre. Avec le développement des organisations flexibles, il existe une **production de zones interstitielles plus instable** que dans le cadre des organisations planifiées. C'est donc déjà du point de vue de la société que l'on voit des zones interstitielles, et qu'on les identifie comme « marges » de la société. La notion de marge est elle-même ambiguë. Elle indique qu'il s'agit de personnes qui appartiennent à la société, et que c'est dans cette perspective que l'on s'intéresse à leur sort, c'est-à-dire qu'on est lié à elles par des obligations. En même temps, ces personnes ne font plus partie de la société comme lieu de travail, elles en sont « exclues ». Les organisations flexibles créent une **opposition flagrante entre société et réseaux**

techniques, les zones d'exclusion ne pouvant dès lors que faire l'objet de traitements de rattrapage, étant donné le caractère imprévisible, et revendiqué comme tel, des aléas qui peuvent en être à l'origine. C'est à travers ces transformations qu'il reste aux humains à définir et à construire les **alliages de la solidarité technique et de la vie en société**.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) s'est engagée (414) récemment dans un effort d'élaboration d'une éthique juridique applicable aux nouvelles technologies. Elle se déclare en effet préoccupée par « la toile qui, avec les progrès techniques, s'est peu à peu tissée autour de l'individu ».

Alain Gras expose (415) la **génèse de divers macrosystèmes techniques** (système électrique, chemins de fer, transports aériens et télécommunications) et propose une théorisation. Il met en oeuvre une contestation radicale de l'autonomie de la science et formule, au nom d'une éthique de la responsabilité, une critique de la démesure et du « *progressisme impitoyable* » qu'elle peut incarner. Il s'attache à dévoiler la génèse imaginaire d'un monde contemporain qui témoigne bien d'un rêve de grandeur d'un tout nouveau genre. Sur le plan historique, le grand système technique renvoie à une forme de la modernité issue du XIXe siècle et un sous-ensemble paraît plus important que les autres : le macrosystème technique. Il se décrit grossièrement comme un système technique hétérogène composé de machines complexes et de structures physiques qui sont matériellement intégrées ou couplées sur un large espace et une longue durée de manière relativement indépendante des habillages socioculturels spécifiques. Ils ont pour vocation de dépasser, ou briser, les frontières de toutes sortes. Par ailleurs, ils supportent ou soutiennent le fonctionnement d'un très grand nombre d'autres systèmes techniques. Ces macrosystèmes offrent la particularité de **coupler** depuis toujours **leurs propres objets techniques avec une technologie de l'information** qui les rend constamment présent à eux-mêmes, ce qui veut dire que l'état en chaque point de la surface qu'ils recouvrent est connu d'un **centre de régulation**. Le système, grâce au réseau, fabrique un espace interne. Plus artificiel est l'espace-temps, plus grande est la sécurité. Si les grands systèmes et leurs techniques associées naquirent avec la révolution industrielle, ils héritent d'une longue évolution de l'**imaginaire occidental** dont on peut retrouver le fil dans l'histoire de l'énergie. Progressivement, on est passé d'un stade où les liens entre usage de l'énergie et conséquences sociales était visibles de tous et laissaient **vivace une conscience sociale de la technique** à un autre stade. Le gigantesque qui se montre au XIXe siècle s'affirme, au contraire, comme légitime dans des produits simples (tour Eiffel) comme dans des unités complexes (usine électrique) en **s'affranchissant de tout contrôle social** élémentaire.

Pour Alain Gras, les grands systèmes créent un **nouvel espace métagéographique**, suprarégional et supranational. Ceci modifie totalement les rapports naturels avec l'environnement qui devient un ensemble abstrait. Une sorte de boucle évolutive accroît la légitimité du macrosystème en l'éloignant de plus en plus de tout jugement à taille humaine au nom d'une logique technicienne autonome. L'innovation au niveau le plus élémentaire de la consommation est un moyen de renforcer la puissance de l'ensemble. L'individu se branche constamment sur ces grands ensembles ce qui accroît sa **dépendance technologique**. En contrepartie, le niveau de sécurité et d'efficacité atteint est extrêmement élevé, mais les **dangers** sont à l'image de ces systèmes, ils ne se laissent pas cerner facilement. Des évènements catastrophiques dont l'origine est un mixte de social et de technique restent possibles : aux effets limités en lignes, mais plus graves aux centres. Les principaux dangers sont pourtant plus subtils et sociologiques : l'idéologie des grands projets, l'accoutumance à la prise de décision technocratique, la formalisation-modélisation du réel, l'acceptation passive des contraintes présentées comme techniques,... Il semble donc que la technique moderne produise une **idéologie de l'invisible ou de l'incontrôlable** dans les artefacts les plus quotidiens qui légitime la perte du pouvoir de décision individuel ou bien font reposer la responsabilité sur l'usager ultime. Le grand réseau a sans aucun doute apporté un immense confort et une grande sécurité aux pays riches, mais les **interrelations** qu'exigent ces réseaux et le type de **représentations** de la production-consommation énergétique qu'ils véhiculent risquent de nous faire un jour payer très cher ce confort. D'un côté, la gestion-production de biens est collective dans les macrosystèmes, d'un autre côté, la consommation est atomisée, individuelle, infiniment distante de l'origine du produit. L'**occultation** se produit au niveau de la consommation, là précisément où le progrès s'incarne. Dans le cadre de ces grands systèmes où la prévision occupe une grande place, l'avenir paraît d'autant mieux pensé techniquement à long terme que **socialement et à court terme le mystère s'épaissit**.

---

(414) « Traces informatiques au quotidien », *XIVe Rapport annuel*, Commission nationale de l'informatique et des libertés, La Documentation française, juin 1994. On se reportera à Albert Bressand, Catherine Distler, *La planète relationnelle*, Flammarion, 1995.
(415) *Grandeur et dépendance. Sociologie des macro-systèmes techniques*, PUF, 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°13, novembre 1993.

Alain Gras avance que la trajectoire technologique paraît tracée dans une **permanente obsession de la grandeur** dans l'objet qui n'est pas indépendante de celle de la grandeur dans le système sociotechnique. Les liens d'**asservissement** sont tissés dans les esprits, et l'imaginaire social en est le lieu de fabrication. C'est pourquoi il faut revenir sur le lien entre macrosystèmes et politique. Il semble inutile d'insister sur le caractère d'**Etat dans l'Etat** qu'a chacun de ces systèmes. La question serait plutôt de savoir dans quelle mesure ces organisations ne construisent pas (ou ne sélectionnent pas) un type d'Homme moderne, attaché à un certain idéal de rationalité, recruté parmi une « élite » venue de l'Ecole, profondément différent du « peuple » ordinaire. Cet Homme, techno-socio-scientifique, verrait le social comme un champ d'application de ses recettes. Le politique deviendrait alors une simple ingénierie sociale d'où toute spontanéité populaire autonomisante serait présentée comme « irrationnelle » parce que non rentable et donc exclue. Le danger d'une orientation sociotechnique fondée uniquement sur la grande taille consisterait d'ailleurs moins alors en la réussite de ce programme, politique autant que technologique, qu'en la création d'une formidable **fermentation du social** qui donnerait à moyen terme de terribles explosions sous la forme de revendications identitaires, émotionnelles et antiprogressistes.

Daniel Parrochia souligne (416) la **nécessité d'une philosophie des réseaux** : en un temps où les sociétés connaissent un développement grandissant des réseaux, la nécessité d'une philosophie de ces entités mixtes, à la fois unes et multiples, se fait sentir, pour trois raisons au moins :

- Aujourd'hui comme hier, on trouve davantage l'Homme à l'extérieur de lui-même qu'en lui-même. La conscience est un grand vent et « l'intériorité » surtout un mythe. Les réseaux sont désormais un nouveau **miroir pour l'Homme**.
- On a tendance à l'oublier, mais le **singulier**, dans nos sociétés, est immédiatement **pluriel**, l'**individuel**, **collectif** : pratiquement dès la naissance, chacun s'insère tant bien que mal dans de multiples réseaux enchevêtrés. Depuis longtemps, avec le déclin des « liens du sang » puis de la famille, la nature s'est éloignée et l'existence est partout sociale. Une étape est franchie avec le recul d'une convivialité spontanée ou de pure proximité, au profit de réseaux d'assistance, de systèmes de protection ou d'assurance, d'agences facilitant la recherche d'un emploi, les rencontres, l'accès à des services ou à des données (phénomènes encore accrus par les pouvoirs de la télématique), autant d'interfaces et parfois d'écrans entre l'individu et le monde. L'un n'est plus sans l'autre. Les deux font réseau.
- Epistémologiquement, cette prolifération des réseaux repose à nouveau la question du **déterminisme**. Nos actions et passions ne s'insèrent plus dans des chaînes causales simples. La politique, l'économie, la biologie étudient des interactions ; la médecine des pathologies réticulaires. Le maillage complexe du monde moderne ne rend pas la raison insuffisante, mais l'oblige à gagner, peu à peu, ses degrés de liberté. Ainsi, en face d'un adversaire informé, les stratèges préconisent-ils des choix sub-optimaux et même tirés au sort : de l'aléatoire maîtrisé se trouve alors réinjecté dans un ensemble par ailleurs soumis à des traitements rationnels.

Daniel Parrochia avance que pour le meilleur ou pour le pire, la « réseautique » nous a envahis. Mais peut-être serait-il plus juste d'observer que nous avons pris conscience du phénomène car, en réalité, les « réseaux », depuis toujours, sont omniprésents. Ce tableau débouche sur une **perspective philosophique**. L'univers n'est pas cet élan romantique et désordonné que certaines philosophies ont cru voir : il est solidement **architecturé** et à tous les niveaux. Les êtres sont imbriqués, mais aussi insérés dans des trames, périodiques ou non : sites atomiques, villages ou villes, planètes et constellations. Fonctionnellement, chaque fois la mise en réseau réalise une économie. Une telle constance fait loi : la liaison n'est pas le malheur : **on gagne à s'unir, c'est-à-dire à se déposséder**. Allègement de masse, diminution de charges, minimisation de distances, gain en surface, puissance ou compréhension, etc. Contrairement à ce qu'on croit, c'est le local - la « racine » - qui, très largement, aliène. C'est l'isolement et la réclusion qui tuent. Mais il est de l'essence des **liens** d'être **multiples**, **empiétants**, parfois **instables**. Il convient donc de chercher les agencements les plus solides, les véritables **invariants**.

Daniel Parrochia montre que les réseaux, avec leur extension, leur puissance, les modifications qu'ils induisent sur l'environnement, l'ubiquité ou la quasi-ubiquité qu'ils permettent, ont été perçus ici et là comme ayant surtout des **effets négatifs**. Ainsi, un constat négatif des mutations en cours, liées à la prolifération des réseaux, a été dressé par Jean Chesneaux (417). Selon cet auteur, le principal caractère de la « modernité », qui est d'être un **espace ubiquitaire**, doit être compris négativement. Les hommes n'y sont plus ancrés dans un territoire mais se tiennent désormais, comme certaines productions agricoles artificiellement cultivées, dans une espèce de quasi-lieu, ce qu'on appelle un « hors-sol ». Une telle situation a un aspect profondément perturbant : c'est que l'élargissement et l'enrichis-

(416) *Philosophie des réseaux*, PUF, 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°15, mars 1994.
(417) *Modernité-monde*, La Découverte, 1989.

sement apparent de l'espace aboutit en réalité à son contraire. Du fait des réseaux, chacun espère communiquer avec le monde entier, mais en restant enfermé chez soi. Les gens s'ignorent ou s'évitent, les lieux et les moments de rencontres collectives vraies se font rares. Non seulement l'espace-temps personnel de chacun est dilaté, du fait des pratiques de transhumance et de pendularité, mais les corps sont écartelés entre des lieux multiples, les esprits sont tendus entre le local et le global et, pour finir, **chacun est désorienté** dans la vie moderne. Les contraintes du temps moderne sont identiquement aliénantes. A la délocalisation correspond ici une a-temporalité ; au hors-sol un hors-temps, qui précipite vers l'instant et l'immédiateté : le progrès technique, dont les gains de temps font partie des gains de productivité, resserre paradoxalement la **pression sur le temps social** comme sur le temps personnel. Chacun est contraint à des ajustements temporels de plus en plus serrés. On est **tiraillé** entre le temps qu'on gagne grâce aux innovations techniques de toute sorte, et le temps qu'on perd du fait de l'asphyxie croissante de l'espace urbain, du fait aussi de la rigidité croissante des rythmes de vie qu'entraînent ces mêmes innovations. Ainsi, l'idée apparemment séduisante d'un univers-réseau risque bien d'être trompeuse : la société soi-disant mobile et flexible, réduite à ses flux migratoires, véhiculaires, énergétiques et informationnels conduit en fait à un **espace complètement totalitaire**. La notion de réseau y retrouve son sens originel d'instrument de capture, toujours présent et menaçant.

Délocalisée et déterritorialisée, la « planète câblée », selon Jean Chesneaux, n'est qu'une « nasse » où les nations faibles (Etats du tiers monde en particulier) sont asphyxiées. Le « maillage » planétaire pratiqué par les pays industriels modernes est d'ailleurs **lacunaire et incohérent**. Il laisse soigneusement subsister des poches d'archaïsme là où elles lui sont utiles. Ainsi, les réseaux ne libèrent pas ; ils **assujettissent** autant les peuples que les individus. Aussi, à l'encontre de l'idéologie des réseaux, Jean Chesneaux plaide pour un universel véritable : un universel fondé sur la pluralité et non sur l'uniformité réductrice, un universel assurant l'épanouissement des acquis propres de chaque peuple au lieu de les effacer et les nier. Un universel qui romprait avec la logique de globalité réductrice, de banalisation standardisée, de sacralisation des pesanteurs économiques souveraines et souverainement irresponsables. Donc un **universel qui procéderait du réenracinement dans le local**, et non de la négation obstinée de celui-ci.

Daniel Parrochia ne nie pas la nécessité de s'interroger sur les réseaux et leurs effets, éventuellement leurs effets pervers lorsqu'ils en ont. Mais il ne veut pas entrer dans ces litanies anti-technologiques et largement passéistes. Le phénomène-réseau n'est pas nouveau. En tout état de cause, et quelle que soit la spécificité des grands réseaux d'aujourd'hui, ce n'est pas un artefact, ni un **phénomène contingent**. La nature est déjà réticulaire en elle-même : la matière, les vivants, les liens qu'ils ont entre eux en témoignent. La société, par conséquent, ne fait que répliquer cette réticularité à un niveau supérieur. Elle se donne aussi les moyens de la théoriser et de la comprendre. Plus philosophiquement, il semble qu'on ne peut que défendre un **univers de relation et de communication**, quelles que soient les difficultés passagères qu'engendrent cette extraordinaire extension de nos sens que sont les réseaux. La notion même d'existence invite à la délocalisation. Les « racines », qu'on valorise peut-être un peu trop aujourd'hui, en réaction aux difficultés du monde actuel, ont été aussi, dans le passé, la source des nationalismes et de méconnaissances. Les réseaux nous amènent à nous **ouvrir sur le monde**, à nous rendre l'étranger plus proche. Une fois maîtrisés leurs effets négatifs, l'humanité devrait s'habituer à cette **interrelation généralisée** qui, au lieu d'opprimer, pourrait être aussi à l'origine d'une solidarité accrue. L'une des grandes innovations des récentes techniques est de nous **libérer** de cette ancienne problématique de la « racine » et du « fondement », solidaire de logiques hiérarchisées, fixistes et rigides.

Robert Fraisse estime (418) que **la gestion de l'incertitude devra être partagée**. Comment s'engager dans cette gestion commune ? Tout laisse à penser que les forces et les flux économiques, informationnels, culturels, d'un nouveau type qui traversent toutes les sociétés nationales n'ont pas encore trouvé leurs **bons « capteurs »**. Une organisation adaptée des projets individuels et collectifs peut transformer ces forces et ces flux en ressources à mobiliser pour construire une société nouvelle. Mais quelle sorte d'organisation est à imaginer ? Un débat s'est ouvert. Pour Marc Guillaume (419), notre condition d'incertitude peut être historiquement gérable par tous, sans retour des grands drames historiques du sens, par une **société en réseaux**, transfrontières, **dans laquelle se diffusent et se partagent les microsens** d'une innovation sociétale très disséminée. D'autres cependant, comme Jean Leca et Alain Touraine (420), font remarquer qu'une société plongée dans la société mondiale de marché ne peut guère se passer, pour manifester son existence, de **symboles forts capables de polariser des**

(418) « La société française entre individualisme et mondialisation », *La France en prospectives*, op. cit.
(419) Se reporter à « Une société commutative », *La France en prospectives*, op. cit.
(420) Se reporter à Jean Leca « Gouvernance et institutions publiques », et à Alain Touraine « Pour une recomposition du monde », *La France en prospectives*, op. cit.

volontés. Or ces symboles ne sont plus donnés : ils sont de l'ordre du « à construire » ; un problème est alors de déterminer leur **« bonne » échelle** selon la nature des flux à canaliser : nationale ou internationale, européenne, ou encore celle, locale, des « territoires de vie ».

Pour Alain Beltran (421), il y aurait des parallèles à souligner entre le discours assez utopique qui fut adressé à l'informatique autour des années 1970 et ce qui avait été dit de l'électricité presque un siècle plus tôt. De la **peur à la domestication**, l'itinéraire des innovations globales peut être de nouveau évoqué. Le travail à domicile, l'entreprise éclatée, la chance donnée à l'inventivité individuelle ne sont des objectifs qu'incomplètement réalisés. Mais en voie de réalisation tout de même car l'informatique, comme l'électricité il y a un siècle, donne plus de souplesse, rationalise, libère des tâches répétitives... Simplement, on n'a jamais évoqué l'« electronicmania » car depuis les terribles épreuves du XXe siècle, les espoirs mis dans le bonheur par la « Science-qui-n'arrête-pas-d'avancer » se sont faits plus discrets, plus inquiets. Associée à son arrière petite-fille, l'électronique, l'électricité serait sans doute encore capable d'**étonner**, d'**attirer** et de se **façonner une image positive** et non neutre. La maison intelligente, la domotique, l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique - à titre d'exemple - renoueraient avec certaines valeurs fondamentales : le sens de l'économie, le confort du foyer à l'abri des regards d'autrui, l'image rassurante d'une technique maîtrisée, francisée, toujours mystérieuse mais au service de l'Homme. Le Français se méfiant de la technique, il vaut mieux le séduire en lui donnant accès à une société où la **technicité reste discrète** mais où elle permet encore de rêver. L'électricité, rajeunie et diversifiée, possède sans doute les qualités pour répondre à des exigences renouvelées.

Philippe Dard montre (422) que sous le terme de **domotique** les pouvoirs publics ont engagé plusieurs programmes expérimentaux successifs dont le dernier, lancé en 1989, a été dénommé : Interface Domotique Collective. La domotique collective est destinée à l'habitat collectif et, comme il est d'usage en France, ce projet d'innovation sociotechnique dispose d'un terrain dédié d'expérimentation : les HLM. Dans le logement public, « tout fait problème ». A défaut de solutions sociales ou économiques, l'espérance technologique a été convoquée pour offrir des moyens. Si l'on peut tenir la domotique collective comme un organisateur technique par la nature des informations qu'elle véhicule et par le traitement qui en est fait, elle est, ce faisant, un **organisateur des relations sociales** autour de l'habitat. La nature et le contenu des relations recherchées ne sont pas directement accessibles, tant les discours promotionnels exploitent les représentations floues de la télécommunication grand public sur l'interactivité, et les connotations ambiguës des termes de contrôle, maîtrise, gestion qui suggèrent aussi bien la contrainte normative que le libre arbitre. En revanche, **les contenus sociaux des systèmes techniques sont plus clairs**. La structure de communication mise en œuvre repose sur deux principes : un **principe de captation-concentration** mobilisant une panoplie de capteurs, sondes, contacteurs, détecteurs, compteurs reliés à un ordinateur central de gestion, et un **principe d'irrigation sélective** devant assurer un traitement rétroactif des informations par une machine ou une personne. Sont concernés les **flux de personnes**, par le contrôle des accès privés et collectifs et/ou la surveillance des lieux ; les **flux d'énergie**, par le contrôle des équipements et des réseaux et par le suivi des consommations privées ; ainsi que les **flux d'information** par le contrôle d'émission et de réception de messages fonctionnels entre régisseur et résidents. Cette approche de la gestion du logement public par le contrôle et la surveillance centralisée des flux matériels et immatériels sur un territoire administré fait antithèse avec les évolutions de la télécommunication grand public qui, par irradiation et contagion, opère sur un espace sans frontières, ouvert sur un réseau indéfini d'acteurs multipliant leurs pratiques singulières d'emprise. Le développement simultané de ces deux modèles dans l'habitat souligne la **tension croissante** dans nos sociétés entre deux systèmes de valeurs, l'un orienté vers **l'encadrement social, la rationalisation des échanges et la protection collective**, l'autre porté par une **symbolique consumériste d'émancipation et d'autonomie** des individus.

Pour Philippe Dard, cette tension est particulièrement présente dans le secteur de l'habitat social où **les conditions de vie résidentielle et d'exercice de la gestion se dégradent**. Le risque perçu par les services de gestion est interne à la collectivité résidente (jeunes, sans emplois, immigrés, etc.). Désordres, dégradations et incivilités nourrissent des sentiments d'insécurité, tandis que les impayés de loyer et de charges obèrent les comptes des organismes. Derrière l'objectif de rationaliser la gestion par le télécontrôle des équipements et de responsabiliser les locataires par le **télécomptage individualisé des consommations**, se construit un **projet d'encadrement de la sphère du collectif**. Télésurveiller l'habitat, c'est la possibilité pour le gestionnaire de saisir toute anomalie, qu'elle soit d'origine technique ou sociale, produit en espace collectif ou privatif. Ainsi en est-il du contrôle des accès et des lieux par des codes et alarmes, comme des **consommations d'eau et de chauffage** pour identifier aussi bien

(421) « Electricité et société française depuis un siècle », *Energie et société*, sous la direction de Pierre Bauby, Thierry Gerber, Alain Beltran, Boris Berkovski, Marcel Locquin, Vicente Lopez-Ibor Mayor, Stephen C. Mills, Publisud, 1995.
(422) « La télésurveillance dans la gestion du logement », *Le Courrier du CNRS*, n°82, op. cit.

un **dysfonctionnement technique** qu'un **usage domestique hors norme**. **Protéger les habitants contre eux-mêmes**, c'est également limiter leur accès à des moyens et des contenus de communication autonomes. Pour l'heure, après cinq années d'insertion des systèmes dans quelques milliers de logements, la mise en œuvre de **ce modèle de gestion du collectif a très inégalement abouti** : les premiers sites équipés visant plus à tester des fonctions techniques et la production de signaux informatiques, qu'à s'assurer qu'ils font service pour les usagers (habitants et personnels) et qu'ils génèrent une valeur d'usage partagée. Les premières analyses montrent que, selon les contextes résidentiels et la position des personnes dans le cycle de vie, cette co-veillance (ou surveillance partagée) peut aussi bien **activer des relations conviviales que des tensions de voisinage** autour de la préservation de la vie privée. Ici, contrôle et sécurisation dépendent de formes singulières d'interactions résidentielles instables. Les formes et contenus de la relation de gestion sont **un des enjeux de la domotique collective**. Si tous les gestionnaires s'entendent sur l'idée de gestion de proximité, sa réalité diffère. L'astreinte, qui est l'obligation d'une surveillance des équipements vingt-quatre heures sur vingt-quatre, peut être d'autant mieux assurée qu'une seule et même société en aurait la charge. C'est ainsi que **les grands opérateurs de réseau**, mais aussi des société d'entretien et de maintenance (ascensoristes, chauffagistes), entreprennent de construire une offre multi-services de télésurveillance des immeubles, de gestion immobilière et de sécurisation des personnes, en incorporant des missions de télévigilance et de téléassistance aux personnes âgées et retraitées.

Alain Gras explique (423) qu'une histoire simpliste de la technologie rend compte de la découverte et de la progression de l'efficacité fonctionnelle de ces objets techniques sans chercher à les saisir dans le système d'interrelations qu'ils créent. Ces objets sont des objets sociaux. L'**innovation** n'est donc technique qu'au second degré, au **premier degré elle est sociale**. Ce n'est pas l'objet qui modifie son environnement mais la nécessité socialement acceptée, le désir collectivement construit d'utiliser cet objet. L'objet technique tel qu'il fonctionne est toujours le produit d'une projection imaginaire de concepteurs, d'utilisateurs, de financiers, et d'autres acteurs. Il construit son sens en même temps qu'il modifie le contexte. Le modèle définit une niche écologique au sens large. Le caractère global de l'adaptation et le processus d'interaction constante entre le milieu et l'objet attirent rarement l'attention or il y a **réarrangement du sens**. Un objet technique ne s'insère pas dans n'importe quel tissu social, il doit y trouver sa place.

Le respect de l'environnement

L'enquête du CREDOC pour l'IFEN et l'ADEME montre (424) que les problèmes d'environnement et d'écologie **touchent désormais le grand public** et ne semblent plus être l'apanage de quelques groupes restreints, comme les militants d'associations de défense de l'environnement. Cependant, l'inquiétude vis-à-vis de la dégradation du système écologique doit être **relativisée en regard d'autres sujets** qui, dans l'esprit de la population, passent bien avant, tels le chômage, les maladies graves, la pauvreté ou la drogue. Cela explique peut-être le décalage entre cette prise de conscience et les pratiques.

Michelle Dobré et Pierre Lascoumes considèrent (425) que depuis quelques années une **tendance lourde** se manifeste en faveur de l'environnement dans l'opinion. Les mouvements de flux et de reflux en fonction de l'actualité n'y changent rien. Il y a prise de conscience de problèmes spécifiques concernant la santé et la sécurité des hommes, relatifs à la dégradation de l'environnement ainsi qu'à une anticipation de leur aggravation dans l'avenir. Jacques Antoine met l'accent (426) sur l'idée selon laquelle la tendance lourde relative à l'environnement, si elle est, à l'échelle des temps, très nouvelle, paraît durable à long terme. En réalité, c'est la préoccupation de la santé qui est à la base et qui est beaucoup plus fondamentale. Elle n'est pas nouvelle mais vieille comme l'Humanité. Et elle existe indépendamment de l'écologie.

Les résultats de l'enquête réalisée par l'INED en juin 1992 montrent (427) que les 18-29 ans associent plus nettement que les autres groupes d'âge le terme « planète » à la notion d'**environnement**. A la question « quels noms vous semblent liés à la notion d'environnement ? », les jeunes donnent des scores toujours inférieurs à la moyenne aux termes propre, calme, silence, ensoleillé, maison, sécurité quotidienne, amical, santé, danger ; seul le terme planète obtient un score supérieur (61% contre 55% pour l'ensemble de la population). La proportion des personnes introduisant spontanément le mot « nature » dans leur définition de l'environnement est plus fréquente chez les jeunes (six sur dix chez

(423) *Grandeur et dépendance. Sociologie des macro-systèmes techniques*, op. cit. ; cf. *Electricité et sociétés*, n°13, novembre 1993.
(424) *Consommation et Modes de Vie*, n°102, novembre 1995.
(425) « La société et l'environnement », *L'environnement en France 1994-1995*, IFEN-Editions Dunod, 1994.
(426) *Valeurs de société et statégies des entreprises*, PUF, 1996.
(427) *Population et sociétés*, n°289, INED, avril 1994. Effectif d'enquête : 4719 personnes.

les moins de 25 ans) et plus rare chez les personnes âgées (trois sur dix chez les 65 ans et plus). Qui plus est, il ne s'agit pas de la même « nature » ; les éléments humanisés du paysage sont plus volontiers liés à la notion de nature pour les personnes âgées que pour les jeunes. L'âge suggère, en outre, des modes d'utilisation différents de la nature. Autant les jeunes aspirent à une **nature non exploitée**, d'accès libre et gratuit, autant les personnes âgées associent déprise des terres ainsi que dégradation des paysages et affirment que l'Homme doit faire tout son possible pour maîtriser la nature.

Les enquêtes lourdes réalisées par l'OIP de 1992 à 1994 (428) confirment que les Français sont très inquiets de la **dégradation de l'environnement naturel**. Ce sentiment n'est pas nouveau, il est né à la fin des années 1960 en période de plein emploi et de prospérité économique. Le développement de la crise économique, et les espoirs nés de l'alternance politique l'ont provisoirement relégué au second rang des préoccupations au milieu des années 1980. Mais les Français ont intériorisé le contexte de crise économique, et perdu leurs illusions sur les capacités des politiques à infléchir l'économie. Le chômage demeure la préoccupation première des Français, mais il devient un enjeu vide de sens puisqu'aucun camp politique ne propose de remèdes convaincants. Le **thème environnemental occupe le vide laissé par l'impuissance du politique** : faute de réformer la société, il apparaît possible et souhaitable d'aménager au mieux l'environnement immédiat, seul terrain qui apparaisse désormais malléable. La sensibilité environnementale est en rapport avec la proximité à l'écologie ; mais l'écologie ne mobilise activement qu'un cercle relativement restreint du public, composé pour l'essentiel de couches intellectuelles. La sensibilité environnementale dépasse largement ces catégories et semble motivée par d'autres considérations que la prise en compte « savante » des inconvénients du progrès scientifique et technique. Les réponses qui témoignent d'une inquiétude diffuse devant les dangers de l'industrialisation sont plus fréquentes parmi les femmes, les couches populaires, les exclus de l'enseignement secondaire ou supérieur. Ceux qui ressentent la nécessité d'un changement radical de la société voient davantage de dangers dans les équipements industriels ; ce groupe ne se compose nullement d'intellectuels révolutionnaires, mais de classes moyennes ou populaires traditionnelles (commerçants, artisans, ouvriers), de foyers à faibles revenus, de chômeurs et surtout d'extrémistes politiques des deux bords. Ce profil sociologique et idéologique confirme que la crainte devant le danger environnemental trouve aussi sa source dans une sorte d'humeur protestataire plus fréquente parmi les catégories sociales menacées par l'extension de la crise économique. D'une certaine façon, le désarroi engendré par les impasses de la situation économique trouve un bouc émissaire : le développement scientifique et technique. L'inquiétude à propos de l'environnement trouve sa source dans **deux milieux sociaux bien distincts** : d'une part, au sein des **groupes protestataires** appartenant pour l'essentiel aux classes populaires fragilisées par la crise économique, d'autre part, parmi une fraction des **couches cultivées** proches de la sensibilité écologiste.

Les enquêtes de l'OIP montrent que les **grands équipements industriels ou de transport** représentent un potentiel de nuisance pour l'environnement proche. Mais ce potentiel varie selon le type d'équipement impliqué. C'est l'équipement industriel le plus massif, la **centrale nucléaire**, qui apparaît le plus gênant pour le voisinage immédiat (32%), suivi de très peu par la décharge ménagère et industrielle (28%), puis par l'aéroport (22%). Même en considérant le second choix, cet ordre prioritaire ne varie guère, puisque les mêmes équipements se trouvent dans les trois premiers rangs. L'autoroute, la ligne TGV et la ligne haute tension suscitent moins d'inquiétudes (respectivement 10%, 4% et 3% en première réponse). Ces appréhensions du danger des divers équipements industriels ne sont pas équivalentes dans les différentes catégories qui composent l'échantillon. On note par exemple que les hommes mettent à peu près à égalité les nuisances dues à un aéroport et à une centrale nucléaire (25% et 26%), alors que les femmes craignent beaucoup plus la présence d'une centrale nucléaire (37%) que d'un aéroport (19%). Ces différences de perception du risque nucléaire entre hommes et femmes s'observent également en fonction d'autres critères : les plus jeunes, ceux qui ont fait moins d'études, les groupes protestataires appréhendent davantage la présence d'une centrale nucléaire.

Dans la période précédant les élections régionales de 1992, les écologistes ont rendu public un certain nombre de **mesures de protection de l'environnement** qui constituaient l'essentiel de leur plateforme électorale. Depuis la première enquête, l'OIP teste l'adhésion du public à un certain nombre de ces propositions, sans mentionner qu'elles sont issues de leur programme. Globalement, « **l'arrêt définitif des essais nucléaires** » et « **l'interdiction de circuler dans les centres-villes** » constituent les **deux mesures les plus populaires** (respectivement 71% et 59% d'accord), alors que « le partage du temps de travail » et « la réduction du programme de construction des autoroutes » demeurent plus contestés (44% et 41% d'accord). L'extrême popularité du thème de l'**arrêt de essais nucléaires** tient

(428) Observatoire de suivi de l'environnement et de l'écologie, enquêtes de l'OIP en 1992, 1993 et 1994 pour l'Observatoire Electricité et sociétés, cf. *Electricité et sociétés*, suppléments Documents, n°15, mars 1994 et n°20, juillet 1995.

au fait qu'il dépasse la mouvance des idées écologistes et rejoint le pacifisme latent des électeurs de gauche et d'une fraction des milieux intellectuels. L'analyse logistique confirme cette remarque puisque la position sur l'échelle gauche-droite est, de très loin, le premier facteur permettant de prédire la répartition des réponses à cette question. A cette explication idéologique s'ajoutent des facteurs culturels : la position plus pacifiste des femmes (51% d'accord contre 44% chez les hommes), l'accord plus marqué des enseignants (50%). Les seules réticences à l'égard de cette mesure se situent au sein des catégories sociales privilégiées proches de la droite. On observe ainsi que 65 % des cadres supérieurs se positionnant à droite sur l'échelle politique désapprouvent l'arrêt des essais nucléaires (contre 21% en moyenne). L'**interdiction de circuler dans les centres-villes** fait aujourd'hui partie de l'expérience de chacun avec la multiplication des zones piétonnes, notamment dans les villes moyennes. De ce fait, ces restrictions à la circulation automobile ne choquent guère désormais. Les seules réticences s'observent parmi les classes d'âge les plus jeunes (47% de désaccord parmi les 18-24 ans contre 39% en moyenne), et au sein de catégories socioprofessionnelles s'estimant probablement lésées par cette mesure (50% de désaccord chez les commerçants et artisans). Les véritables critères d'adhésion au **partage du temps de travail** sont de nature culturelle et sociale. L'accord avec l'idée de partage du temps de travail accompagné d'une diminution du salaire croît en effet très régulièrement avec l'âge et le niveau culturel : les plus hostiles à cette mesure sont les jeunes qui ont fait moins d'études (19% par exemple chez les 18-24 ans de niveau d'études primaires), les plus convaincus, les groupes les plus âgés de niveau culturel élevé (65% d'accord chez les personnes âgées d'au moins 65 ans ayant un niveau d'études supérieures). Notons au passage que les ouvriers, les chômeurs, les groupes protestataires sont plus opposés à cette mesure : 60% des ouvriers par exemple s'y opposent, de même que 53% des chômeurs ou que 57% de ceux qui se déclarent partisans d'un changement en profondeur de la société. La **réduction du programme autoroutier** ne convainc guère que les partisans de l'écologie (61% d'accord chez les proches des Verts) et, en second lieu, les plus jeunes, en particulier lorsque leurs revenus sont modestes : 58% d'accord, par exemple, parmi les 18-24 ans originaires d'un foyer dont le revenu ne dépasse pas 7500 francs par mois. Malgré la défaveur que subissent les écologistes depuis 1993, la diffusion des thèmes qu'ils ont popularisés au moment de la campagne électorale des élections régionales de 1992 tend à s'accroître, **signe que la sensibilité environnementale s'est ancrée durablement dans le public**.

A la question de l'OIP « à qui faites-vous personnellement le plus confiance pour défendre votre environnement ? Et ensuite ? », arrivent en tête des réponses chacun (31% de réponses « à l'initiative de chacun de nous ») et une institution perçue comme proche de chacun, la municipalité (30% de choix). Viennent ensuite d'autres institutions relativement proches : le conseil régional (12%) et le conseil général (10%), et enfin « les mouvements écologistes » (9%). La confiance que l'on accorde aux différents acteurs supposés défendre l'environnement diffère clairement selon l'âge et le niveau culturel. **Les plus jeunes générations privilégient l'action individuelle et le recours aux mouvements écologistes, alors que les plus âgées mettent plus souvent leur confiance dans les institutions**. Ainsi, parmi les 18-24 ans, 42% choisissent « l'initiative personnelle » (contre 20% parmi les 65 ans et plus), alors qu'à l'inverse 37% citent une institution proche (municipalité, conseil général ou régional) contre 67% des plus âgés. Le développement de produits ou de procédés de fabrication industriels supposés **respecter l'environnement** est devenu un argument de vente et de promotion d'image des entreprises industrielles. Dans quelle mesure le public accorde-t-il foi à ces stratégies ? Les réponses montrent qu'il existe un capital de confiance, mais que cette attitude demeure prudente : 67% de réponses positives au total, qui se décomposent en 60% de « plutôt confiance » et 7% seulement de « tout à fait confiance ». Cette opinion varie moins en fonction de critères culturels que selon des positions idéologiques. On note ainsi un degré de confiance plus élevé parmi ceux qui manifestent un optimisme dans le progrès technique (79%), ou dans l'avenir de leur région (81%), ou encore qui se déclarent proches de la majorité actuelle (74%).

De nombreux indicateurs montrant l'existence d'une **préoccupation environnementale plus accentuée des jeunes**, l'OIP s'interroge : doit-elle être mise au compte d'un radicalisme ou au moins d'un sens critique plus aigu en raison même du jeune âge ? Dans cette hypothèse, ces opinions pourraient se modérer à mesure que l'entrée dans la vie active et l'élargissement des expériences tempèrent les jugements. Est-on au contraire en présence d'un véritable phénomène de générations les plus récentes manifestant une plus grande inquiétude qui se maintiendrait avec l'âge, accroissant ainsi progressivement la sensibilité de la société française dans son ensemble à l'enjeu environnemental ? Aujourd'hui, il est objectivement trop tôt pour répondre à cette question qui ne pourra être tranchée que par une poursuite des observations sur une période plus longue.

L'enquête consommation du CREDOC, réalisée fin 1995 (429), montre que la consommation « engagée » progresse. Soutien à une **cause** humanitaire ou sociale, **écologie**, préférence pour la **production nationale** ou pour les produits du terroir, tels sont les principaux thèmes de ce que l'on peut appeler la « consommation engagée ». Les consommateurs font intervenir ces critères dans leurs achats, pensant ainsi contribuer à être utiles ; ils expriment leurs craintes quant aux périls qui menacent la société contemporaine. La consommation « engagée » est l'une des caractéristiques de la consommation des temps d'inquiétude, elle s'oppose à la consommation facile, gaspilleuse, des deux décennies précédentes. Ces sensibilités progressent dans l'opinion. Ainsi, 54% des Français se disent aujourd'hui incités à acheter un produit dont le fabricant soutient une cause humanitaire, alors qu'ils n'étaient que 40% à répondre ainsi il y a trois ans. Des déclarations d'intention des consommateurs qui peuvent être fortement éloignées de leurs comportements effectifs.

L'enquête OIP 1994 montre que peu de personnes interrogées croient à une **création** massive d'**emplois** liés à la protection de l'environnement (8% de réponses « très important »), une majorité relative estime cependant ce nombre potentiel « plutôt important » (42%). Si l'on considère l'ensemble de la réponse positive, 51% au total, on note peu de variations au sein de l'échantillon. En fait les seuls groupes qui anticipent plus nettement une création d'emplois environnementaux sont soit des groupes sociaux dont on connaît la sympathie pour l'écologie ; c'est le cas par exemple des enseignants (58% de réponses positives) ou des étudiants (60%), soit des personnes qui se définissent eux-mêmes par leur proximité aux partis écologistes : proches de Génération Ecologie (62% de réponses positives) ou des Verts (60%).

L'enquête OIP 1994 confirme que pour plus de deux tiers des personnes interrogées, **EDF fait un bon travail pour la protection de l'environnement**. Ces réponses ne varient guère parmi les différentes catégories qui constituent l'échantillon. On note cependant que l'image d'EDF est **un peu plus positive parmi les personnes les plus âgées** (71% chez les plus de 50 ans contre 63% chez les 18-24 ans) **et celles au niveau d'études le moins élevé** (73% en niveau d'études primaires contre 59% pour les niveaux d'études supérieurs). La réserve que l'on observe au sein des milieux cultivés tient à la fois à un surcroît de réponses négatives (24% de réponses « mauvais travail » pour les niveaux d'études supérieures contre 19% en moyenne), et à un pourcentage de non réponses plus élevé (17% contre 13% en moyenne), phénomène rare dans ce groupe culturel, qui exprime très probablement une distance à l'égard de cette question. Mais ces préventions, très relatives, observées au sein des niveaux d'études supérieurs sont en fait très étroitement liées aux orientations idéologiques. On observe en effet que, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, 70% de ceux qui se situent à droite sur l'échelle politique ont une bonne image d'EDF, contre seulement 45% de ceux qui se situent à gauche.

Les enquêtes OIP permettent également de préciser les **images de l'écologie et des écologistes**. L'aspiration environnementale trouve sa source principale au sein de catégories sociales privilégiées par la culture, dotées d'un statut social relativement élevé, mais se situant plus ou moins à l'écart du processus productif. Au coeur de ces groupes, on trouve avant tout des **acteurs de la reproduction sociale** (enseignants, professions de l'information, métiers paramédicaux). Les mouvements écologistes trouvent le noyau le plus stable, et le plus actif de leur clientèle, parmi ces groupes sociaux. Les femmes en sont le soutien le plus constant. Les jeunes manifestent un enthousiasme certain pour la cause environnementale. Quant aux **écologistes**, leur image sociale est en fin de compte très ambiguë. Ils disposent d'un capital de **sympathie** considérable, on les perçoit comme honnêtes et proches des gens, on reconnaît leur aptitude à parler en spécialistes des problèmes environnementaux. Mais pour beaucoup, ces traits ne suffisent pas à motiver un passage à l'acte électoral. De même que l'écologie n'est pas perçue comme une réponse globale aux problèmes fondamentaux de nos sociétés, les écologistes n'apparaissent pas, dans bien des domaines, comme des acteurs politiques à part entière. De plus, à l'intérieur de leur propre domaine de compétence, ils ne bénéficient pas, de l'avis d'une très large majorité du public, d'une véritable exclusivité : dans le domaine environnemental, la concurrence des autres partis est perçue comme légitime.

Pour une fraction importante, l'**écologie politique** se situe **hors des pôles politiques** de droite ou de gauche : 25% la situent en effet « ni à droite ni à gauche » et 22% « au centre ». Mais l'image sociale de **l'écologie est malgré tout marquée à gauche** puisqu'un peu moins du tiers des personnes interrogées la situent à gauche ou au centre gauche. Entre les enquêtes de 1992 et 1994, on remarque un **léger glissement à gauche** de l'image de l'écologie : le positionnement de l'écologie sur les cases de gauche passe de 29% en 1992 à 34% en 1994, parallèlement, le positionnement hors de la dimension gauche-droite passe de 34% en 1992 à 25% dans la dernière enquête. Cette différence tient en parti-

(429) Enquête consommation du CREDOC, réalisée en novembre et décembre 1995 auprès d'un échantillon de 1030 personnes âgées de 18 ans et plus, *Consommation et Modes de Vie,* n°106, CREDOC 26 mars 1996.

culier à une évolution d'opinion des catégories privilégiées et des personnes se déclarant proches de la majorité actuelle. Ainsi, en 1992, 16% des cadres supérieurs situaient l'écologie « à gauche » et 33% « ni à droite ni à gauche », en 1994 24% du même groupe classent l'écologie « à gauche » et 24% « ni à droite ni à gauche ». La principale perte de sympathie à l'égard des écologistes a été enregistrée entre l'enquête de 1992 et celle de 1993. La sympathie à l'égard de l'écologie est plus fréquente chez les **femmes**, chez les **moins de 40 ans** et dans les **catégories intellectuelles**. L'indicateur de **proximité** politique aux écologistes demeure proche de 10%, soit un chiffre très largement supérieur aux scores obtenus par les formations écologistes aux dernières élections.

Il faut souligner (430) la **forte attirance des jeunes** pour les écologistes, même s'il faut faire la part du vote protestataire en leur faveur. En effet, les données de l'OIP montrent qu'entre 1985 et 1993 la proximité partisane des jeunes pour les écologistes est plus forte de 5 points (et jusqu'à 10 points en 1992) comparativement à celle de l'ensemble de l'échantillon. Le niveau de la proximité a régulièrement monté jusqu'en 1992, puis a retrouvé en 1993 le niveau de 1989.

Selon une enquête du CREDOC (431), 3% des Français de plus de 18 ans adhèrent à une **association de défense de l'environnement**. Alors que les débats environnementaux tiennent une place de premier plan dans l'actualité, le nombre des adhérents des associations de protection de la nature ou de défense de l'environnement n'augmente guère plus vite que la population adulte. Cette situation s'explique par la nature assez technique du discours relatif à l'environnement, que seules les personnes « expérimentées » peuvent comprendre. Ainsi, alors que dans les années 1970, les adhérents de ces associations étaient surtout des jeunes hommes diplômés, au début des années 1990, **l'adhérent-type est beaucoup plus âgé** (de 40 à 59 ans). Les associations de défense de l'environnement bénéficient de plus de 11% du bénévolat total (valeur imputée du travail bénévole), et **leurs bénévoles sont très actifs**, puisqu'ils travaillent en moyenne 27 heures par mois alors que la moyenne est d'environ 16 heures. Les associations de défense de l'environnement observent les mêmes règles que l'ensemble des associations. Elles bénéficient souvent de la reconnaissance de l'Etat et de certains privilèges. En particulier, et contrairement à la théorie générale du droit qui veut que « nul ne plaide par procureur », ces associations ont, comme peu d'autres **« l'intérêt et droit d'agir »**, c'est-à-dire le droit de poursuivre en justice des personnes privées (individus et organisations) ou l'Etat pour défendre l'intérêt général.

Bruno Maresca montre (432) que, chaque année, au moins mille associations se constituent en France, soit pour défendre un patrimoine naturel ou culturel menacé par les progrès de l'urbanisation, soit pour s'opposer à des nuisances devenues innacceptables, soit encore pour contribuer à la connaissance et favoriser la découverte des milieux naturels. Mais il y a un paradoxe entre la **multiplication de ces groupes locaux** qui donnent l'impression d'une croissance soutenue des mobilisations autour des enjeux liés à l'environnement, et la stabilité de la fraction de la population, entre 2% et 3%, qui déclare adhérer à une association de protection de l'environnement ou de défense du cadre de vie. Il apparaît difficile d'inventorier la multitude des groupes locaux et d'apprécier leur degré d'activité. D'une manière générale, on note une forte discordance entre le degré de sensibilité des Français aux idées de l'écologie tel qu'il est appréhendé par les sondages et la réalité de leurs engagements. Une enquête du ministère de l'Environnement, réalisée par l'INED, montre que, au plus fort des succès des Verts, 14% des Français déclaraient avoir déjà eu l'occasion de soutenir une organisation de défense de la nature, mais seuls 3% disaient être adhérents d'une association. Depuis le milieu des années 1970, le niveau d'audience de l'écologie militante fluctue entre un « noyau dur » de 3% d'actifs et une nébuleuse de 15% de sympathisants. En se fondant sur la taille moyenne des associations locales, on peut estimer entre 5000 et 6000 le nombre de groupes actifs sur le territoire. La majorité d'entre elles s'est créée au cours de la décennie 1970, période qui, plus généralement, a vu l'explosion des actions de mobilisation civique. **Après un creux au milieu des 1980, une nette reprise des créations d'associations a eu lieu entre 1987 et 1992**. Les comités de défense du cadre de vie ont une durée de vie assez faible : beaucoup entrent en sommeil au bout des trois à cinq ans que dure la contestation, ce qui n'empêche pas les quelques militants de poursuivre dans d'autres structures, ou de rester simplement en état de « veille » sur tout ce qui intéresse l'environnement. A l'échelle locale, le mouvement associatif environnementaliste a **renouvelé les luttes urbaines**, en les déplaçant vers l'appropriation, par les classes moyennes, du patrimoine naturel situé dans l'orbite des villes. Soucieuses de maintenir leur apolitisme qui leur permet d'être reconnues par les pouvoirs publics

(430) Cf. Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.
(431) « Associations, l'âge de raison », *Consommation et Modes de vie*, n°78, CREDOC, juin-juillet 1993.
(432) « La défense de l'environnement une grande cause... locale », *L'état de la France 96-97*, op. cit.

comme des relais de l'application des politiques d'environnement, les associations préfèrent cultiver les compétences techniques que le militantisme politique.

De leur côté, Michelle Dobré et Pierre Lascoumes notent (433) que, dans l'ensemble, les associations de défense de l'environnement sont plutôt perçues comme compliquant la prise de décision. C'est pourquoi on assiste souvent à des attitudes de **rejet ou de marginalisation** - voire d'instrumentalisation - de celles-ci, plutôt qu'à des relations de coopération.

Les enquêtes de l'OIP donnent des indications sur la **disponibilité d'esprit des jeunes** vis-à-vis d'une éventuelle adhésion à des associations de défense de l'environnement. En 1989, 63% des 15-17 ans et 58% des 18-24 ans se disaient prêts à faire partie d'une association pour la défense de l'environnement, le pourcentage pour l'ensemble de l'opinion s'élevant à 55%. En 1992, 69% des 18-24 ans, 71% des étudiants et 70% des 25-34 ans se déclarent prêts à faire partie d'une association de ce type (contre 61% pour l'ensemble de l'échantillon).

Odile Peixoto, analysant les évolutions sociologiques récentes en matière d'environnement, estime (434) que si l'environnement, à l'instar de l'humanitaire, a pris une telle importance, c'est largement en **raison de la crise du sens** qui affecte nos sociétés. Pas de projet de société, pas de long terme, des petites touches au coup par coup, au gré des sondages, dans la culpabilité, le Français trouve dans l'environnement une dernière planche de salut, un peu d'assurance face à son angoisse devant l'avenir. Cette crise du sens étant durable, la conscience verte n'est nullement un phénomène de mode mais un **phénomène profond** qu'il convient d'analyser avec prudence car les déclarations d'intention que l'on perçoit à travers les réponses aux sondages sur ce thème sont d'abord un moyen de **se déculpabiliser** en s'attribuant un geste écologique. La **conscience verte** n'est pas un phénomène uniforme, amis se décompose en **cinq catégories** :

- les **écoresponsables**, qui, sans renoncer aux facilités de la vie moderne, aspirent à un autre projet de société à dimension plus humaine. Ils forment 18% de la population ;
- les **écodurs**. Réservés vis-à-vis du progrès, ils sont convaincus que la société de consommation menace l'environnement et l'espèce humaine (15%) ;
- les **écodésabusés** (25% des Français). Très anxieux pour leur avenir, ils tentent par leurs amis, leur famille, leur maison, de se constituer un univers rassurant ;
- les **écoconfiants** (22%) s'estiment privilégiés par leur qualité de vie et sont prêts à revoir leurs méthodes de travail ou leurs achats pour générer des solutions aux problèmes d'environnement ;
- les **écodistants** regroupent 20% de la population, qui n'ont jamais été convaincus de l'urgence des préoccupations environnementales et ceux qui furent déçus par le nouveau visage de l'écologie trop technique ou trop marketing.

Odile Peixoto montre également que les **innovations anti-pollution des entreprises** ne semblent pas avoir été couronnées d'un franc succès. Si les Français reconnaissent qu'elles font de gros efforts en matière de sécurité, de prévention des pollutions et de réduction des consommations, cela n'entraîne aucune valorisation de leur image.

Pierre Lascoumes analyse (435) les **traductions médiatiques, administratives et associatives de l'environnement**. Alors que, depuis les années 1960, les actions collectives menées au nom de la défense de l'environnement se voulaient profondément critiques des savoirs scientifiques et du mode de développement social qu'elles propulsent, la traduction de se**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**s revendications en politique publique débouche au contraire sur un **appel croissant aux experts**, ingénieurs et techniciens, détenteurs véritables des rênes d'un éco-pouvoir montant. L'environnement est d'abord un **construit social**, il a toujours été l'objet de politiques humaines, et tant qu'on opposera développement et sauvegarde de la nature, aucun progrès ne pourra être réalisé. L'environnement serait quelque chose comme la nature, moins le sauvage, plus la science, multipliée par la communication**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**. La démonstration s'effectue en trois étapes. D'abord l'étude des **représentations** de l'environnement et plus spécifiquement de la manière dont les médias en traitent. Après avoir constaté la faible place laissée à ce thème, Pierre Lascoumes évoque l'importance du fait divers et de ce qu'il appelle le transcodage naturaliste médiatique qui peut induire une conception égoïste de l'écologie en ne mobilisant les individus que sur la défense de leur cadre de vie immédiat.

Pierre Lascoumes considère qu'en matière de **gestion publique** de l'environnement il y a **confusion des pouvoirs**, notamment au niveau des DIREN. L'analyse par le biais des dynamiques des politiques

(433) « La société et l'environnement », dans *L'Environnement en France*, op. cit.
(434) *Les Français et l'environnement*, Editions de l'Environnement, 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°13, novembre 1993.
(435) *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, 1994 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°19, juin 1995.

publiques incite à ne pas mettre le ministère de l'Environnement au centre du dispositif**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**. Il plaide à l'inverse pour que chaque département ministériel puisse avoir sa propre direction environnement afin d'intégrer l'évènement dans chaque type de politique au lieu de cloisonner le travail environnemental au sein du seul ministère de l'Environnement. Enfin, analysant le **milieu associatif** de l'environnement, Pierre Lascoumes met en garde contre le risque de simplification : le référent principal de l'action associative n'est ni un état de nature à préserver, ni le constat d'atteintes à réduire, mais le **besoin démocratique de participer** aux décisions d'aménagement**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**. Il joue un rôle irremplaçable d'initiative et de contrôle de la légalité. Le ministère de l'environnement est plus régulièrement informé des problèmes locaux par les associations que par les services extérieurs de l'Etat. En conclusion, Pierre Lascoumes prend l'exemple de la politique environnementale pour réfléchir à la réelle **marge de manoeuvre de l'action politique** : Parler de politique de l'environnement ou de la santé, c'est en fait rationaliser après coup des séquences d'actions ambiguës, aux significations divergentes, aux structures vacillantes et aux effets confus**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**. La politique environnementale ne serait plus que l'apposition d'un label sur des arbitrages et des relations sociales.

Pierre Valarié et Mohamed Djouldem montrent (436) que, face aux problèmes environnementaux, la question républicaine de **l'égalité des citoyens** assurée par une solidarité nationale se transforme et **se retraduit dans un certain nombre de secteurs en termes de solvabilité**. Dans les années 1970, la légitimité des mouvements de contestation était basée sur des discours scientifiquement fondés et la capacité de mobilisation sociale dont ils se montraient capables. L'ennemi était clairement identifié : l'Etat technocratique. L'alternative politique constituait une des lignes d'horizon de la mobilisation : « je suis citoyen parce que j'ai des droits me permettant de protester et parce que je suis porteur d'un mode de vie alternatif et d'un modèle différent de gouvernement ». La crise des mouvements de contestation au début des années 1980 s'est traduite par une reconversion des engagements militants en processus de professionnalisation pour certains, en intégration dans le système politique institutionnel pour d'autres. La citoyenneté se construit alors différemment : « je suis citoyen parce que je participe aux processus de concertation et de participation mis en place localement, parce que je vote ». L'environnement perd une partie de son caractère universel et se reconstruit comme **objet de gestion locale**, notamment en zone urbaine. **Le lien démocratique s'envisage à l'échelon local et sur le mode participatif**. Conformément à ce nouveau modèle, la forme prédominante d'expression de la citoyenneté est le développement du **civisme environnemental et individuel**.

La **prégnance des références à la rentabilité et aux performances gestionnaires** se concrétise à travers trois types de phénomènes :
- Le développement de la contractualisation comme de la relation politique entre les multiples niveaux de gouvernements locaux, entre les associations et les collectivités locales, entre secteur privé et secteur public, redéfinit une citoyenneté comme **capacité à s'intégrer ou non dans les normes contractuelles**. Nous sommes en face d'une citoyenneté qui se définit en termes de **solvabilité individuelle** : « je suis citoyen parce que je paie ».
- **Cette situation est créatrice de nouvelles disparités** entre territoires, entre citoyens. Ceci est d'autant plus visible si l'on considère le **degré d'exposition aux risques environnementaux** : santé, accidents, proximité environnementale dangereuse comme les installations classées, les catastrophes naturelles, la sécurité, etc. Ce degré d'exposition devient un **critère implicite d'évaluation de la citoyenneté** envisagée de plus en plus comme dimension individuelle.
- La **réduction de la politique à sa dimension culturelle et pédagogique** est également une caractéristique forte : s'impliquer dans la protection de l'environnement se réduit le plus souvent à une stratégie qui consiste à faire croire aux autres que l'on fait quelque chose (« communication verte » des villes par exemple) ; le rôle revendicatif des associations écologiques cède le pas à un rôle de pédagogisation, d'animation culturelle des habitants ayant pour objectif de normaliser comportements et représentations des citoyens, et de les rendre conformes aux nouvelles exigences introduites dans le champ « environnement » par la réorganisation politico-administrative et les contraintes du nouveau marché.

Pierre Alphandéry, Pierre Bitoun et Yves Dupont soulignent (437) que tout le monde ou presque se déclare aujourd'hui écologiste. Les politiques entendent penser « vert », les scientifiques protéger la Terre, les industriels vendre du propre, les consommateurs commencer à modifier leurs comportements et les citoyens défendre leur cadre de vie. L'intérêt croissant et sans doute durable pour l'écologie est manifestement lié à la **crise actuelle de la pensée et de la représentation politiques**, incapa-

(436) « Les politiques publiques d'environnement. De la science militante à l'écologie urbaine », *La négociation des politiques contractuelles,* Textes réunis et présentés par Jean-Pierre Gaudin, CEPEL, L'Harmattan, 1996.
(437) *L'équivoque écologique*, La Découverte, 1991 ; « Quel sens donner aux aspirations écologistes ? », *L'état de la France 93-94*, op. cit.

bles d'apporter des réponses aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir des sociétés développées et non développées. Or, la **nébuleuse écologique véhicule des valeurs et des aspirations contradictoires**. On peut, au nom de l'écologie, en appeler à la science et à la technique ou à la religion, réclamer une intervention croissante de l'Etat et des institutions mondiales ou une plus grande autonomie des individus et des collectivités, s'en remettre au « génie » du marché ou en faire une critique radicale, prévoir l'apocalypse pour demain ou croire que l'Humanité ne se pose jamais que les problèmes qu'elle peut résoudre. En bref, si, pour tout un chacun, écologie rime avec nature, tout le monde n'est pas d'accord sur la nature de l'écologie. Au sein de cette nébuleuse de représentations coexistent **plusieurs types d'imaginaires**. La peur d'une catastrophe planétaire, le souci de maintenir la vie sur terre et la volonté de lutter contre les pollutions en appellent souvent à une écologie scientifique désireuse d'objectiver la nature pour sauvegarder l'équilibre des écosystèmes et de la biosphère. Mais la sensibilité écologique puise aussi dans des aspirations subjectives qui peuvent concerner l'individu comme la société et servir de cadre aussi bien à ceux qui souhaitent une transformation totale de leur mode de vie qu'à ceux qui veulent se limiter à des activités « vertes » occasionnelles. En outre, toutes ces conceptions de l'écologie s'influencent en se rejoignant autour de grands thèmes : la défense de la vie et de la diversité, le sens et les limites du « progrès », le devoir de conservation et de transmission aux générations futures de la nature considérée comme « patrimoine commun » de l'Humanité, la recherche d'un développement durable**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, l'exercice d'une nouvelle citoyenneté, etc.

Dans ces conditions, comment dessiner l'**avenir de l'écologie** ? Pour Pierre Alphandéry, Pierre Bitoun, Yves Dupont, une première grande tendance paraît envisageable. Fondé sur une multitude de comportements manifestant une progression réelle du souci de protéger l'environnement, le dynamisme de l'écologie pourrait venir s'inscrire dans une société d'indétermination, éclatée, où le recours à la nature, sous ses formes individuelles et associatives, constituerait un **substitut de l'ancienne morale prescriptive et des projets politiques globaux**. Devenue réaliste et pragmatique, l'écologie constituerait le « supplément d'âme » dont avait besoin la société de marché. Une seconde ligne d'évolution ne doit cependant pas être écartée. Concernant des domaines aussi différents que la science, la technique, l'économie, la politique, le droit, etc., l'écologie pourrait devenir cette **interrogation transversale** qui, loin de se limiter à la protection de l'environnement, toucherait à l'ensemble de ce qui fait la **condition de l'Homme moderne**. Elle s'affirmerait alors comme un nouveau paradigme de la culture à la hauteur de la crise morale et politique planétaire, comme une nouvelle manière de penser les rapports Nord-Sud et d'habiter le monde. Une autre écologie pourrait fort bien se développer. Produit des **pulsions nostalgiques** pour le « monde d'avant » et des frustrations qu'entraînera l'avènement de la civilisation post-industrielle, elle se nourrirait également des tendances nationalistes et xénophobes actuelles et accompagnerait le développement d'une société autoritaire et totalitaire. Ce danger et le risque d'une **dérive anti-humaniste** de certaines composantes de l'écologie servent actuellement à justifier les propos de ceux qui assignent à l'écologie un simple rôle de groupe de pression.

La prise de conscience des **générations futures** (438) s'est développée à partir de 1972 avec la publication du Rapport du Club de Rome. Celui-ci démontrait, courbes économétriques à l'appui, qu'au rythme d'utilisation des ressources naturelles, la plupart d'entre elles seraient épuisées aux alentours de 2050. Ce n'est toutefois que vingt ans plus tard, lors de la conférence de Rio - le sommet planète terre - qu'une relative institutionnalisation de l'expression fut effective. Et depuis, les générations futures sont un peu devenues le noyau dur du militantisme écologique et souvent la base d'un grand nombre de lieux communs. Il est intéressant de constater que **c'est à partir du moment où l'on a cessé de croire en l'avenir radieux que les générations futures ont fait leur apparition sociale et culturelle**, mais toujours avec la même idée de sacrifice présent et de violence latente : comme l'exprimait Arthur Koestler dans *Le zéro et l'infini*, chaque idée fausse que nous traduisons en acte est un crime contre les générations futures. C'est avec la publication de l'ouvrage de Hans Jonas (439), qui fut un considérable succès en Allemagne, qu'une première étude approfondie de nos relations aux générations futures prit date.

Joël Roman considère (440) que le politique est aussi en charge de la question du sens : il lui revient d'indiquer la **signification du vivre ensemble** (441). L'inversion des significations est importante par rapport aux missions classiques du politique, qui n'était investi de ces responsabilités que de manière ultime, quand la vie de la collectivité était en cause. Aujourd'hui des questions se font pressantes :

(438) « La responsabilité envers les générations futures », *Electricité et sociétés*, n°20, juillet 1995.
(439) *Le principe responsabilité*, 1979, traduction française, Editions du Cerf, 1990.
(440) « Qu'est-ce qui fait lien ? », *Projet*, n°247, op. cit.
(441) Cf. Jean-Baptiste de Foucauld, Denis Piveteau, *Une société en quête de sens*, Editions Odile Jacob, 1995.

environnement, choix de santé publique, décisions ayant des conséquences sur le long terme. Là, le politique ne peut se contenter de « dégager » vers la conscience privée de chacun, car il s'agit d'enjeux à l'évidence collectifs. Comme il ne peut non plus imposer des valeurs préétablies pour se guider, il lui faut trouver comment **mettre ces questions en débat démocratique**, comment présenter des alternatives identifiables, comment élaborer des procédures qui permettent d'étendre le champ de la solidarité, comme on avait pu, voici cinquante ans, l'étendre au champ de l'aléa, grâce au mécanisme de l'assurance.

Dieter Birnbacher (442) cherche **comment fonder une éthique du futur autrement que sur de vaines déclarations d'intentions**. Après avoir noté d'importants problèmes de définitions des générations futures et de son horizon temporel, trois obstacles apparaissent : la **préférence temporelle**, qui amène à sous-estimer le profit futur ; la **préférence de l'ego** qui entraîne le fait que le coût et le profit qui concernent d'autres personnes nous touchent moins que ceux qui nous concernent personnellement ; la **distance morale** qui implique que notre intérêt aux individus décroît avec la proximité. L'actualité fournit régulièrement sa dose d'exemples. Nous sommes plus disposés à consacrer des ressources au sauvetage de la vie de victimes d'accidents lorsqu'elles nous sont connues qu'à la prévention d'accidents futurs qui feront autant, voire plus de victimes, mais que nous ne connaissons pas : la victime inconnue reste une abstraction. Le second problème est celui des dommages irréversibles ou plus précisément du seuil à partir duquel on peut reconnaître ce dommage. L'auteur, après avoir remarqué les **difficultés d'une approche économique du sujet**, prend exemple de la disparition d'une espèce biologique, cas typique où toutes les générations futures en seront privées, et note que certaines transformations biologiques peuvent être des bienfaits (éradication du virus de la lèpre par exemple) ; l'extinction d'une espèce n'est pas une véritable perte lorsque la totalité de ses fonctions sont reprises par d'autres espèces ; la destruction d'une espèce ne rend pas plus difficile l'existence des êtres humains. L'auteur cite ici l'exemple de nombreuses espèces aujourd'hui disparues, dont nous ne savons rien.

Pour Dieter Birnbacher, le problème se cristallise alors sur le **concept de droit des générations futures**. Peut-on accorder des droits aux individus futurs ? Ici, également, l'auteur va à l'encontre des idées reçues en récusant totalement cette idée. En effet, pour attribuer à A un droit moral sur B, quatre conditions sont indispensables : que A existe, que A ait des intérêts, que B ait un devoir moral envers A et que A ait le droit d'exiger de B qu'il remplisse son devoir moral. Or, ces conditions ne peuvent être remplies ; l'auteur conclut au **caractère impropre de l'approche juridique**. Faire dépendre la prévoyance envers l'avenir de telles valeurs reviendrait à établir une forme de dictature intergénérations, on ne peut prendre la responsabilité de faire souffrir les contemporains au nom d'une mise en péril abstraite et indéterminée des générations ultérieures. Le concept de générations futures apparaît donc d'un emploi délicat. Toutes les grandes idéologies ont reposé sur l'idée de **sacrifice présent au nom de l'avenir**. Il faut, selon l'auteur, mettre en garde contre le despotisme de la morale et **privilégier des notions de solidarité ou de sagesse** plutôt que des approches juridiques.

Là où Dieter Birnbacher convainc le moins, c'est lors de son passage à la pratique et notamment au débat sur les choix énergétiques. Ainsi, et l'on sent un certain poids idéologique sous-jacent, l'auteur expose qu'il est préférable d'avoir une prolifération de CO_2 dans l'atmosphère avec ses dommages connus de hausse de niveau d'eau des océans ou de transformation de la végétation, parce que les générations futures pourront s'y adapter en pratiquant l'irrigation artificielle ou en se lançant dans des mouvements migratoires de grande ampleur, comparables aux grandes invasions européennes. Le risque suprême pour les générations futures est celui des déchets nucléaires. En revanche, le risque qui découle dès aujourd'hui des déchets nucléaires est lui irréversible. Même s'il est possible que le stockage définitif des déchets radioactifs ne provoque jamais de dommages graves, on ne peut éliminer à long terme le risque d'occurrence d'un tel dommage. La **réflexion** sur les générations futures reste tout à la fois **complexe et embryonnaire** et aboutit fréquemment à des positions teintées par des parti pris. **Il est toutefois essentiel que le monde de l'entreprise s'y implique** autrement que par la reprise du sempiternel logo « *nous ne possédons pas la terre, nous l'empruntons à nos enfants* ». Les individus futurs sont un **objet d'obligation**, en aucun cas de dévotion ou de vénération. C'est seulement ainsi qu'on peut s'attendre à ce qu'un travail efficace visant des objectifs liés à l'éthique du futur découle des loyautés intergénératives, plutôt que d'un *pathos* du futur abstrait, religieux ou quasi religieux.

Conflits d'aménagement

Les enquêtes OIP ont également porté sur le **droit au refus d'un grand projet d'infrastructure**. En 1994, la question était : « lorsque des habitants d'une région risquent de subir des inconvénients à

(442) *La responsabilité envers les générations futures*, ouvrage collectif, PUF, 1994.

cause d'un grand projet comme le passage d'une voie ferrée, d'une autoroute ou d'un canal, diriez-vous qu'il faut accorder à ces habitants le droit de refuser le projet ou maintenir le projet en indemnisant correctement ces habitants ? » ; en 1995, la même alternative était proposée : « Je vais vous citer des exemples de conflits entre des habitants et les pouvoirs publics à propos de projets d'équipements : pour améliorer la distribution d'électricité **dans la commune**, **dans la Région**, **en France,** EDF veut installer de nouveaux pylônes sur des terrains appartenant à des habitants d'une commune ». Malgré les différences de formulation des questions, le niveau général des réponses est à peu près équivalent : il y a toujours une **majorité absolue de personnes choisissant la réponse qui implique le droit au refus** (de 56% à 52% ici contre 52%) plutôt que l'acceptation de l'indemnisation. Il apparaît en second lieu que le fait de se référencer à divers niveaux de localité (la commune, la Région, la France) ne modifie guère la réaction de l'opinion. Paradoxalement, une intervention destinée à améliorer la distribution de l'électricité dans la commune suscite légèrement plus d'opposition (56%) qu'une intervention destinée à améliorer la distribution de l'électricité au niveau de la Région (54%) ou de la France (52%). Mais en réalité les différences observées sont très faibles et l'on doit surtout retenir de cette question que le refus demeure toujours la réponse la plus fréquente. Les fréquences importantes de refus ou d'acceptation « dans tous les cas » (respectivement 46% et 37%) montrent que les réponses à ces questions correspondent davantage à des **positions de principes** indifférentes à la variation de situation qu'à des jugements au cas par cas.

L'analyse des réponses en fonction des critères sociodémographiques et idéologiques montre, d'autre part, que la tendance à refuser l'implantation d'un équipement répond à **deux logiques sociales et idéologiques** :

- C'est d'abord parmi les habitants des grandes agglomérations, ainsi qu'au sein des **jeunes** et des **couches sociales cultivées** (étudiants, niveau de diplôme bac+2), que la propension à accorder un droit au refus est la plus développée. Les **femmes**, on l'avait déjà noté dans les enquêtes antérieures, sont toujours plus déterminées à accorder un « droit au refus » que les hommes. Ainsi, 65% des femmes ayant obtenu un diplôme de niveau bac+2 estiment qu'il faut accorder aux habitants le droit de refuser un projet d'équipement intéressant la commune (contre 61% parmi les hommes de même niveau culturel et 56% dans l'ensemble de l'échantillon). On trouve ici la **base sociale et culturelle classique de la contestation écologiste**, et du reste ceux qui se déclarent « proches des partis écologistes » (Verts ou Génération Ecologie) contestent plus que tous les autres l'implantation d'un nouvel équipement communal (67% d'entre eux admettant le droit des habitants de refuser le projet).
- La seconde source de résistance aux projets d'équipement locaux réside dans les groupes que nous avons définis comme « **protestataires** », identifiés dans cette enquête à partir de positions extrêmes sur l'enjeu du changement complet de la société. On observe par exemple ici que 59% de ceux qui se situent sur le pôle extrême de l'échelle de changement estiment que les habitants concernés disposent d'un droit au refus (dans le cas du projet communal) contre 48% de ceux qui se situent sur le pôle opposé de l'échelle. Ce second foyer de résistance à l'implantation de projets d'équipement correspond à une attitude sociale moins clairement déterminée mais très constante dans les enquêtes réalisées par l'OIP depuis 1992. Le mécontentement diffus devant les évolutions sociales et économiques de la société française génère des sentiments protestataires qui trouvent de multiples moyens d'expression. L'hostilité de principe devant les projets d'équipement relève de cette tendance actuelle de l'opinion.

Pauline Maisani a analysé (443) la **controverse entre EDF et une Association des riverains** à propos du projet de ligne THT Granzay-Valdivienne. Les conflits concernant la construction de nouvelles lignes se multiplient aujourd'hui en France, opposant EDF à des associations de riverains aux revendications diverses. Dans ce cas précis, EDF se trouve mise en cause par une petite association de riverains, le « Groupement des riverains, agriculteurs et propriétaires sous tension », qui s'oppose à la construction de la ligne Granzay-Valdivienne devant relier la centrale nucléaire de Civaux à l'ensemble du réseau THT. L'association « GRAP sous tension » se caractérise par la **diversité de ses membres** (retraités, agriculteurs, commerçants, universitaires,... au nombre approximatif de 350) et de ses revendications. On peut en fait dégager **quatre thèmes de revendication** développés dans le discours associatif : les dangers que représentent les lignes THT pour la santé, les nuisances engendrées pour le travail agricole, l'utilité publique du projet et la question de la prise de décision, décision sur laquelle le citoyen n'aurait nul droit de regard ni information. La stratégie du GRAP a consisté dans un premier temps à mobiliser le plus grand nombre de riverains proches du futur tracé, essayant de les « enrôler » au cours de réunions publiques. La deuxième étape pour l'association était de gagner à sa cause les élus locaux ; un grand nombre d'actions en direction des maires, des conseillers généraux, régionaux et des préfets a ainsi été mené

(443) « La controverse entre EDF et une Association de riverains », *Electricité et sociétés*, n°13, novembre 1993.

sous forme de lettres et audiences. Il semble que cette stratégie ait été efficace, de l'avis même de la personne que nous avons interviewée à la DIGEC, vu le nombre d'élus acquis à la cause du GRAP. Pourtant, aucune concession n'a pu être obtenue d'EDF, et les dirigeants de l'association s'accordent pour dire que le combat est perdu d'avance. Comment expliquer dans ces conditions la poursuite de l'action collective ?

Pauline Maisani souligne que les agents d'EDF rencontrés ont semblé **désarmés pour comprendre** cette opposition. La mise en cause de l'utilité publique de leur projet est notamment quelque chose de nouveau, et la variété des revendications de l'association semble également être une source d'incompréhension. De fait, si l'existence de l'association est reconnue au sein des services EDF, la prise en compte de ce message émis par l'environnement de l'entreprise s'arrête là. Un « **mur d'incompréhension** » semble séparer les deux protagonistes qui parlent un langage trop différent et s'appuient sur des présupposés trop divergents pour s'entendre. **Aucune médiation ne vient réduire cette absence de dialogue** : l'administration et les élus locaux ne jouent pas le rôle d'arbitre ou de médiateur que l'on pourrait attendre, étant en réalité partie prenante dans la controverse engagée.

Pauline Maisani s'interroge sur cette incompréhension et l'impossibilité d'établir le dialogue. Il semble qu'il y ait plusieurs éléments de réponse. Le premier tient à la **procédure de l'enquête publique** : les contacts entre les riverains et les agents de l'entreprise semblent trop rares, en tout cas trop tardifs. De plus, il n'est pas certain que l'information du public et l'impartialité de la procédure soient assurées. Mais plus fondamentalement, il semble que **les deux parties sont trop radicales dans leur argumentation respective** et qu'il n'y a pas de médiateur pouvant les amener à débattre. Le GRAP soutient qu'il n'est nul besoin de l'électricité de la centrale de Civaux et par conséquent de la ligne Granzay-Valdivienne, et que les lignes THT sont un danger pour la santé ; EDF de son côté estime comme évidente l'utilité de la centrale et de la ligne THT, et tient pour « boniments » les menaces sur la santé. Dans ces conditions, comment peut-on espérer que le dialogue s'instaure entre les deux parties et qu'un terrain d'accord puisse être trouvé ? Il s'agit là d'une véritable gageure, lorsque l'expertise ne peut trancher le débat sur la santé ni le politique se prononcer sur l'utilité publique de tels projets. Enfin, il semble que les cadres de pensée des agents d'EDF soient inadaptés aux revendications nouvellement développées par de telles associations de riverains. En effet, le problème tel qu'il est perçu par les membres de l'entreprise se pose exclusivement en termes d'indemnisations : « c'est parce que ces individus veulent plus d'argent qu'ils se mobilisent » est l'interprétation courante de cette mobilisation. Dès lors, la réponse logique à une telle opposition consiste à proposer des indemnisations plus conséquentes. C'est là le point d'achoppement ; dans cette conception, **il n'y a pas de place pour des motivations autres qu'utilitaristes**. La volonté d'être davantage enrôlé dans la prise de décision au niveau local, le besoin d'information concernant les risques technologiques des projets d'aménagement, concernant les éléments économiques d'un projet, entre autres motivations, semblent n'être pas vraiment prises en considération.

Elisabeth Rémy analyse (444), à partir d'une étude de terrain sur la construction d'une ligne à haute tension, les **processus de mobilisation** des opposants et le **type de compromis** qu'elle induit. Les controverses autour d'installations techniques permettent à l'analyste d'observer **comment des acteurs, y compris et surtout des non-techniciens, « engagent le débat »** à propos d'options et de thèmes souvent très ardus sur le plan scientifique ou technique, en suivant la manière dont une ligne à haute tension (LHT) a pu être mise en débat public par des non-spécialistes. Pour améliorer une qualité de service qu'elle juge insuffisante, EDF envisage d'implanter un poste source (63/20 kV), près d'un petit bourg réputé au plan touristique et de construire une ligne. Or, ce double projet va rapidement susciter un **débat au plan local** : d'un côté, des élus vont s'affronter pour obtenir l'implantation du poste source sur leur commune ; de l'autre côté, va se constituer un comité regroupant des riverains et plusieurs associations locales de défense de l'environnement et du patrimoine, hostiles à la défiguration du paysage par la LHT. En suivant C. Limoges et A. Cambrosio (445), on peut qualifier le débat qui s'engage alors entre représentants d'EDF, élus et riverains de « controverse technologique publique ». Ce qui caractérise la confrontation entre « experts » et citoyens, c'est le caractère à la fois informatif et formatif que les débats revêtent pour les intervenants qui s'y engagent. Une fois que le comité de défense a réussi à mettre la LHT en débat, les différents opposants sont amenés à acquérir des savoirs et à se documenter pour tenter de négocier en face des « experts » d'EDF certaines options techniques et l'application de certaines procédures. C'est ainsi que

(444) « Apprivoiser la technique. Un débat public autour d'une ligne à haute tension », *Politix*, n°31, 3e trimestre 1995, Presses de Sciences Po ; cf. *Electricité et sociétés*, n°22, novembre 1995. Les événements analysés, se sont déroulés en Normandie entre 1989 et 1994. Pour assurer la confidentialité, les noms de lieux sont fictifs.
(445) C. Limoges, A. Cambrosio, *Controverses publiques : les limites de l'information*, Biofutur, avril 1991. Voir également « Controversies as Governing Processes in Technology Assessment », *Technology Analysis & Stategic Management*, 3 (4), 1991.

pour qui veut participer au débat public et faire entendre sa voix, **« apprivoiser » la technique devient à la fois une exigence et un recours**. Pour espérer obtenir la révision du projet d'EDF et la mise à l'étude de toutes les alternatives possibles, le comité de défense (446) doit se livrer à deux tâches complémentaires : il lui faut **construire un public** dont il sera le porte-parole ; il lui faut **accumuler des connaissances techniques** pour équilibrer la discussion avec les experts. La première tâche se traduit par un effort pour contacter et mobiliser le maximum d'habitants des environs, surtout les agriculteurs. Un des enjeux de la controverse devient l'**organisation d'espaces de discussion** communs, c'est-à-dire d'épreuves permettant aux différents porte-parole de confronter directement leurs points de vue, au lieu de s'exprimer sous forme de monologue depuis des univers différents. Des réunions de concertation sont ainsi mises au point avec EDF. Les non-spécialistes adoptent une **attitude active pour s'informer et argumenter** et cette première réunion avec les « experts » a finalement amené les opposants à s'engager dans un phénomène d'**apprentissage collectif**.

Deux mois plus tard, le comité, déçu par la première réunion de concertation, sollicite les candidats aux élections législatives et présente la **solution envisagée par le comité**, c'est-à-dire l'enfouissement de la ligne. L**e travail du comité de défense, pour être efficace, doit se déployer dans plusieurs directions** : pour devenir un interlocuteur sérieux des pouvoirs publics et d'EDF, et avoir le droit de parler dans un espace de discussion commun, il faut tout à la fois **représenter quelque chose** et **accumuler des ressources et des savoirs** aussi bien par rapport à la procédure juridique que par rapport aux aspects techniques du projet. L'opinion et la technique sont ici intimement mêlés, et c'est pourquoi les dispositifs où l'opinion se manifeste, dépassent très largement le cadre des seules pétitions ou manifestations. Les modalités de la prise de parole dépendent en effet non seulement de la capacité à construire son public et à représenter l'intérêt général (447) mais aussi des moyens disponibles pour s'informer et se former au niveau technique et juridique.

Le comité espère pouvoir négocier sur tous les plans - ce qui revient aussi à aborder les aspects techniques. De son côté, **EDF s'en tient à sa politique** : informer, écouter les opposants, tout en considérant que le tracé de la ligne est une chose acquise. A l'objet instable et mal défini du comité s'oppose un objet déjà formalisé dont le seul point indéfini concerne l'implantation du poste source. C'est ce **point indéfini** dont vont se saisir les non-spécialistes **pour s'engouffrer** en force dans la question technique, faire entendre leur voix et tenter de défaire le projet initial d'EDF. Aussi, le débat aura lieu autour du calcul du centre de gravité des charges qui permet de déterminer l'endroit où il serait utile d'implanter un point d'injection, c'est-à-dire un poste source. Ce calcul est donc un élément tout à fait stratégique du point de vue des riverains et des élus. C'est pourquoi deux acteurs, au départ non-spécialistes, vont s'atteler à recalculer le centre de gravité, dans un but différent : le maire de Brissol pour prouver que l'emplacement du poste source doit se faire sur sa commune et un membre de l'association régionale pour, au contraire, remettre en cause la totalité du tracé. Les « experts » d'EDF, de leur côté, n'ont pas une conception très rigide ni très précise de l'endroit où se situe le centre de gravité. Pour les ingénieurs rencontrés, un centre de gravité des charges, ce n'est rien de plus qu'une zone techniquement judicieuse pour implanter le point d'injection. **Aucun argument technique ne justifiait** donc qu'EDF implante le poste là où c'était envisagé. L'emplacement avait en quelque sorte été choisi par opportunité : le responsable d'EDF de l'époque avait pris contact de manière unilatérale avec la municipalité pour rechercher un terrain susceptible de recevoir l'implantation du poste de transformation. De son côté, la municipalité avait d'emblée réagi favorablement à ce projet en raison des rentrées financières. Certains acteurs non-techniciens en acquérant une compétence technique ou, à tout le moins, en « apprivoisant » la technique ont pu réussir à dévier le projet. La détermination par EDF d'un centre de gravité initial s'est avérée insuffisante pour arrêter définitivement le projet, des

(446) Sans entrer dans le détail, précisons que le comité de défense s'organise en amalgamant une nouvelle association créée spécifiquement pour combattre la construction de la ligne à des associations déjà existantes et poursuivant des buts plus larges. Pour reprendre la typologie de Pierre Lascoumes (*L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, 1994), on peut dire que la contestation est prise en charge simultanément par une association défendant un intérêt local ponctuel (association spécifique contre la LHT), par des associations défendant un intérêt focalisé (associations locales de protection du patrimoine et de l'environnement) et enfin par une association défendant un intérêt pluridimensionnel (association régionale de défense de la nature). Cette configuration complexe va avoir des répercussions sur les formes d'action mises en oeuvre par le comité, chacune des associations y participant désignant un ou deux représentants pour suivre le dossier LHT.

(447) La façon dont l'intérêt général peut être engagé par les interlocuteurs, est en effet un enjeu central dans la controverse. Face à la dénonciation de l'attitude « *nimbyiste* » - de l'anglais *NIMBY* : « *not in my backyard* », « pas de ça chez moi » - qui permet de décrire les opposants au projet comme animés du seul souci de défendre leurs intérêts égoïstes, deux lignes de défense sont repérables : soit les opposants reprennent l'opposition intérêt général versus intérêts particuliers à leur compte, mais en cherchant à montrer qu'ils vont au-delà de leurs intérêts particuliers et en tentant alors de donner une définition plus complexe de l'intérêt général ; soit ils se replient sur leur droit au particulier, en cherchant à légitimer leurs intérêts propres face à la puissance de l'Etat et en opposant à l'intérêt général leur droit de propriété individuel.

acteurs ayant appris, entre temps, **à se saisir de l'objet technique** et à le rouvrir pour le modifier en fonction de leur point de vue et de leurs intérêts. Rien ne serait plus fallacieux en ce sens que de considérer qu'il y a, d'un côté, un objet stable (le centre de gravité défini précisément et scientifiquement) et, de l'autre, des luttes politiques extérieures aux enjeux techniques.

En définitive, si le poste s'est finalement déplacé vers une autre municipalité, ce n'est ni en raison de considérations « purement » techniques, ni en raison de considérations « purement » politiques, mais bien parce que **des forces hétérogènes, mêlant intimement savoir technique et intérêts sociopolitiques, ont pu être connectées**. Pour l'emporter, chaque porte-parole a dû faire effort pour tenir ensemble les impératifs d'EDF, des contraintes techniques et des enjeux sociopolitiques (448). Dans la mesure où les élus, le comité, les riverains, etc., ont fortifié leur droit à la parole en acquérant un peu plus le pouvoir de s'emparer des questions techniques, **l'objet technique a été reconfiguré**. En fonction de la force des oppositions et des argumentations déployées par les divers interlocuteurs, la définition technique d'EDF a pu apparaître plus contingente, moins « obligée ». Pour Elisabeth Rémy, une conclusion s'impose : à partir du moment où l'on s'abstient d'attribuer *a priori* un certain type de compétences ou d'incompétences aux différentes parties intéressées dans une controverse publique (449), **la dichotomie faits/valeurs perd de sa pertinence**.

Elisabeth Rémy montre qu'une fois réglée la question de l'implantation du poste source, **la controverse a changé de terrain**. Le comité, les riverains et les élus cherchent désormais à mettre la ligne en débat, celle qui reliera, à plus ou moins long terme, le poste, qui désormais s'implantera à Brissol, à la commune de Coutanssous. Pour sa part, EDF tient à séparer ces deux projets et préfère laisser le temps au temps pour réussir à imposer la réalisation de cette ligne. Toute la question est donc de savoir si ce bouclage vers Coutanssous relève ou non du même projet que l'implantation du poste à Brissol. En fait, la LHT vers Coutanssous se trouve prise entre deux procédures. Le projet auquel elle correspond a pris forme sous une ancienne procédure qui ne prévoyait pas d'enquête publique pour les lignes 63 kV. Or, au moment où les riverains en prennent connaissance, **un nouveau protocole** vient d'être signé entre EDF et l'administration, le 25 août 1992. Les opposants vont essayer d'**exploiter au mieux cette nouvelle procédure** qui redéfinit la participation du public et vise à renforcer la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (élus, associations, etc.) sur chacun des projets d'EDF en haute et très haute tension. Le comité réaffirme sa volonté de **discuter du projet dans sa globalité**. Or, selon EDF, la ligne vers Coutanssous est un aspect du projet d'ensemble qui ne peut être mis pour l'instant en débat. L'espace de discussion commun se rétrécit d'autant et de nombreux habitants se plaignent qu'on leur cache peut-être quelque chose. Le fait de ne pas avoir d'idées précises sur le devenir du bouclage nourrit chez certains le sentiment d'être une nouvelle fois « mis devant le fait accompli ». Les opposants s'empressent de dessiner une nouvelle ligne. Les membres du comité explorent par ailleurs les dispositions du nouveau protocole du 25 août 1992. Ils s'initient aux nouvelles procédures et espèrent désormais élargir le débat à tous les projets à venir localement. De leur côté, les élus se font l'écho des inquiétudes des riverains et **déplorent le manque de concertation** concernant le bouclage. Ils font remarquer que les habitants qui ont déjà fait des concessions importantes en acceptant la première LHT, risquent à plus ou moins long terme de se trouver face à une nouvelle LHT. **Les dispositions d'esprit des responsables d'EDF sont très différentes**. Pour eux, il s'agit en effet surtout de **dissocier les deux projets** et de retirer le bouclage vers Coutanssous de la liste de ce qui peut être soumis pour l'heure au débat public. Ce qui justifie la séparation entre les deux projets, c'est, selon EDF, le souci de régler la question de la première ligne au plus vite, en escomptant que les années qui passent, permettront d'utiliser la technique de l'enfouissement pour Coutanssous. S'opposent ici finalement deux conceptions : **pour le comité, la ligne doit être débattue immédiatement** car elle fait partie du projet d'ensemble. Pour EDF, au contraire, le projet technique étant encore trop indéterminé, l'important est de temporiser et de **faire admettre un règlement ultérieur de la question**. Dans cette seconde conception, la place accordée au public demeure restreinte, dans la mesure où la ligne ne peut être mise en débat immédiatement. Dès lors, l'interprétation donnée au nouveau protocole est très différente selon les parties : pour le comité, c'est une occasion à saisir et une raison de débattre du maximum ; pour EDF, c'est surtout un moyen

(448) Il a fallu, par exemple, prendre en compte les exigences des défenseurs de l'environnement. Ces exigences entrent bien dans le compromis socio-technique final : l'emplacement initialement prévu pour le poste se trouvait en effet à l'extrémité de la zone intéressante pour le constructeur, côté mer ; après discussion, le poste a quitté le littoral, mais tout en restant cependant dans la zone intéressante pour le constructeur. La prise en compte de l'écologie a raccourci la ligne qui en s'éloignant du littoral, a aussi permis à l'entreprise de réaliser une économie non négligeable sur l'ouvrage.

(449) Comme l'ont déjà montré de nombreux travaux en sociologie des sciences et des techniques, **les conceptions des techniciens sont tout autant empreintes de « *valeurs* » que les représentations du public**. Dans les deux cas, nous avons affaire à des pratiques hétérogènes mêlant des « *faits* » et des « *valeurs* », mêlant des représentations de la technologie et des représentations de la société. Sur ce point, voir notamment M. Akrich, « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et culture*, 9, 1987.

d'informer le public sur des points précis et de calmer le débat sur le reste. **Ce qui différencie ces deux manières de procéder c'est la possibilité ou non de redéfinir le projet, et c'est le rôle accordé au public** : partie prenante dans un cas ; partie « à informer » et « à consulter » dans l'autre.

Pour Elisabeth Rémy, il apparaît finalement qu'EDF ne s'est ouverte au public que dans la mesure où elle y a été **amenée par** les opposants non-spécialistes - qui, en particulier, se sont informés sur leurs droits. L'entreprise en effet ne s'est servie de la nouvelle procédure que pour régler le différend concernant l'implantation du poste. Ni le tracé global de la ligne, ni le bouclage vers Coutanssous ne sont tombés sous le coup du nouveau protocole qui redéfinit la participation du public. Contrairement à la controverse entourant l'implantation du poste source, **l'opposition n'est pas parvenue** sur les autres points du projet à atteindre l'objet qu'elle souhaitait voir mis en débat - bien qu'elle soit parvenue à obtenir quelques informations sur le bouclage en obligeant l'entreprise à expliciter davantage ses projets. On le voit, **la force des protagonistes n'est pas fixée une fois pour toutes : c'est au cours des différentes épreuves qui se succèdent qu'elle se mesure**. En l'occurrence, la polémique se clôt par l'autorité d'EDF qui se réfère à l'ancienne procédure, de sorte que les opposants se trouvent empêchés de mettre le bouclage vers Countanssous en débat.

Synthétisant les apports des sciences sociales américaines et canadiennes lorsqu'elles rendent compte et analysent les nombreux cas de **procédures politico-administratives** qui ont abouti, par la négociation, à l'implantation d'équipements collectifs nouveaux, Jérôme Valluy montre (450) que les rejets d'installations collectives perçues par des populations locales comme susceptibles d'impacts sur leur environnement (aéroports, raffineries, lignes haute tension, centres d'élimination des déchets dangereux, autoroutes, etc.) ne sont pas inévitables et peuvent être surmontés par des **politiques d'implantation appropriées**. Les procédures « à succès » ont en commun de reposer, d'une part, sur une **reconnaissance - au moins implicite - des risques et/ou nuisances** subis par les populations locales, d'autre part, sur une **compensation** proposée aux futures populations d'accueil dès le début des processus de sélection de sites, et enfin sur la **participation volontaire des communes** à ces processus. La « théorie de la compensation » repose sur le postulat que le rejet d'une implantation « à risque » résulte d'un **calcul** effectué par un individu rationnel constatant que les coûts (risques, nuisances) qu'il subira sont supérieurs aux gains qu'il peut attendre de l'implantation. S'inscrivant dans une perspective de conseil aux responsables publics, les tenants de cette théorie ont été amenés à réfléchir sur chacun des deux termes du calcul individuel : accroître les gains individuels liés à l'implantation ; modérer la perception subjective des risques et nuisances. Le **gain total (social)** d'une installation est réparti sur une population très large, les **gains individuels** des individus susceptibles de soutenir le projet sont nécessairement limités, tandis que le **coût total (social)** de cette installation, en termes de risques et/ou de nuisances, est à la charge d'une population restreinte, celle des voisins de l'installation, pour lesquels les **coûts *per capita*** sont particulièrement élevés. Dans ce contexte, la logique de l'action collective, peut entraîner le rejet de toute installation quelle que soit son utilité sociale et aussi grande que soit cette utilité. Il faut alors modifier les données du calcul individuel des voisins par un accroissement des gains individuels selon une compensation répondant à plusieurs caractéristiques : le montant de la compensation varie selon les niveaux de risques ou nuisances que subissent localement les différents groupes d'individus ; la compensation a une durée de vie qui tend à être équivalente à celle des risques et nuisances locales ; le montant de la compensation est évaluée selon un mécanisme de marché : chaque commune évalue la compensation *per capita* qu'elle réclame pour accepter l'implantation sur son territoire et le projet le moins cher est retenu. Il s'agit donc d'une procédure d'appel d'offres qui ne peut fonctionner qu'en présence d'offres multiples.

Pour Arthur Jobert (451), l'approche « par le *NIMBY* » est fortement **réductrice** et donne finalement peu de moyens pour analyser et résoudre les controverses autour de l'implantation d'un nouvel équipement. En effet, en se focalisant sur l'aspect « utilitaire-égoïste » des contestations, l'analyse sur la base du *NIMBY* débouche sur des **solutions en termes de compensations** à apporter aux riverains. Elle fait de la contestation un objet microlocal, un simple problème d'intérêts particuliers. Or, plus cruciales que soient les questions de **riveraineté**, tant pour les riverains que pour les opérateurs, elles ne constituent qu'**une des dimensions** des conflits d'aménagement : la contestation de l'utilité publique, de l'intérêt général, des modes de décision et de production constituent des questions tout aussi présentes dans ces controverses. Les **stratégies de « montée en généralité »** des acteurs, la multiplication et l'accumulation des conflits, la diffusion des pratiques contestatrices, incitent ainsi à **ne pas négliger la dimension politique** qu'ont prises ces contestations locales. C'est pourquoi, il est préférable de décentrer l'analyse en réservant l'usage des analyses *NIMBY* aux seuls problèmes de riveraineté, et utiliser le terme plus large de « conflit d'aménagement » ou de « controverse d'aménagement ».

(450) « Peut-on éviter les "NIMBY" ? », *Electricité et sociétés*, n°17, juillet 1994.
(451) « Aménagement et contestation : adopter une perspective historique », Note de recherche, CRA-FNSP, juin 1996.

L'expression « syndrome *NIMBY* » exprime surtout l'**expérience professionnelle des aménageurs**. Elle exprime le cas de figure classique où ils sont confrontés, généralement à l'occasion de l'enquête publique, au moment où une population locale est appelée à s'exprimer sur un parti d'aménagement, à l'« explosion » d'une protestation localisée. Cette confrontation du projet avec « son » territoire est certes un moment important de son histoire mais focalise l'attention sur une seule séquence du processus décisionnel. Or, dans une certaine mesure, la manifestation du syndrome *NIMBY* est la **conséquence de choix « amont »** (procédures de concertation, choix techniques, modes de présentation du projet,...). Le terme de « conflit d'aménagement » permet par contre de **s'interroger sur l'ensemble des processus** (administratifs, techniques, organisationnels) qui conduisent à l'élaboration stratégique d'un projet puis à son éventuelle contestation. On passe ainsi d'une problématique de la gestion des intérêts locaux à une **problématique de l'acceptabilité des décisions publiques**. Cette problématique conduit à s'interroger sur l'ensemble du processus décisionnel « amont » mais aussi sur la **gestion « en aval »** des controverses. Ce qui est en cause dans le syndrome *NIMBY* c'est une certaine manière d'opérer la « conduite de projet », une certaine manière d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets d'infrastructure. Bref, une certaine forme de politique publique. L'introduction du terme « syndrome *NIMBY* » dans le discours des professionnels de l'aménagement est surtout un indice d'une « crise », qui peut être désormais définie comme une **« crise » des modes de conduite des projets**. Indicateur de crise, le terme « syndrome *NIMBY* » est aussi, et surtout, un indice de changement. Un changement lié à l'**évolution** de l'opinion mais tout autant à celle des aménageurs eux-mêmes. Certains de ces conflits constituent de véritables « chocs culturels » pour les maîtres d'ouvrages (par exemple celui de Courtiches pour EDF, le TGV Sud Est pour le ministère de l'Equipement). Il y a comme une onde de choc : la nécessité de répondre à des oppositions perçues comme « nouvelles » provoque à partir de 1992 de multiples expérimentations et d'innovations (juridiques, administratives, techniques, organisationnelles).

Une étude a été réalisée par I. Dubien et G. Waeraas de Saint-Martin sur le phénomène *NIMBY* (452), qui se caractérise par un phénomène d'opposition collective à l'implantation d'installations ou d'infrastructures d'intérêt général perçues comme nuisibles à l'environnement local. Au-delà de toutes les particularités locales de ces types de phénomène, les auteurs ont tenté de **dégager les régularités qui les caractérisent**. Il apparaît d'abord que le conflit naît souvent suite à une **absence de prise en compte du contexte local**. Les zones investies d'un espoir de développement touristique et les secteurs résidentiels aux abords des villes sont en effet plus sensibles à l'implantation de ce type d'installations. De plus, et c'est le cas partout, **un combat contre EDF** peut être une **source de cohésion entre riverains**, une occasion de **renforcement du statut social des personnes les plus actives**, ainsi qu'un **moyen d'assurer des gains électoraux** pour les élus. Enfin, il existe souvent une **mémoire des contentieux** entre EDF et la population locale. Le conflit démarre le plus souvent lorsque les riverains ont le sentiment d'être **mis devant le fait accompli** (le début des travaux ou l'annonce du projet, non précédés d'une information personnalisée ou d'un minimum de concertation), ce qui met le feu aux poudres. Une phase de crise latente va alors commencer, pendant laquelle la population locale va tenter, pour dépasser le sentiment de dépossession engendré, de combler le déficit d'information. **L'intensification d'un conflit dépend ensuite en grande partie de l'attitude d'EDF**. Si l'entreprise n'a pas su développer un contact suffisamment précoce avec la population, des **rumeurs** vont se propager. Par ailleurs, un **espace de dialogue trop restreint** (procédures inadaptées, pas d'invitation au dialogue, information au lieu de concertation...) et une **négation par EDF de la légitimité du local**, va vite **pousser les opposants à déplacer leur discours du terrain des intérêts au terrain des valeurs** (protection du patrimoine, santé, démocratie locale, politique énergétique). De même, l'absence d'écoute au niveau local va les amener à **contacter des représentants d'EDF et de l'Etat de plus en plus haut placé** dans la hiérarchie.

I. Dubien et G. Waeraas de Saint-Martin soulignent que, parallèlement, une **discussion sur les enjeux techniques** du projet s'engage. Il apparaît que la justification du projet comme l'explication de sa fonction sont rarement perçus correctement par la population. A l'origine des malentendus, on trouve des **explications parfois divergentes dans le temps** et émanant de différents interlocuteurs d'EDF. D'où une confusion sur l'utilité et la nature du projet qui peut entacher les agents de mauvaise foi et d'incompétence technique, le tout résultant en une dénonciation forte du comportement d'EDF, perçu comme **arrogant et autoritaire**. Le **relationnel est bel et bien une composante essentielle** du phénomène *NIMBY*. Si des relations frustrantes contribuent à alimenter le conflit, des rencontres et des attitudes jugées positives pourront au contraire permettre de l'apaiser progressivement. Différents facteurs peuvent en effet faire basculer le conflit : dans un premier temps (phase de

(452) Cf. note DER-GRETS, HN-55/94/061, décembre 1994. Etude visant à mieux comprendre ces formes d'opposition, réalisée la demande de la Délégation Environnement de la DEGS et du Service Environnement de la DEPT.

« réparation »**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), le contact personnel et la venue sur le terrain est garant d'une prise en compte du contexte local ; la réparation immédiate des dommages engendrés sur les propriétés par EDF ou les sous-traitants peut effacer le sentiment de « violation de la propriété »**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, particulièrement forte en zone agricole, enfin, l'intervention d'un tierce personne (médiateur) permet de prendre du recul et de repartir à zéro pour une meilleure prise en compte des intérêts des acteurs concernés. Ce dernier facteur permet le démarrage d'une deuxième phase (de « construction »**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), au cours de laquelle une négociation peut être amorcée, à condition de s'être mis d'accord au préalable sur la finalité de la discussion (trouver des critères de décision ou choisir entre des tracés alternatifs, par exemple). Pour cela, une **reconnaissance de la légitimité de tous les acteurs concernés** est nécessaire. Enfin, le fait d'**oser mener une discussion sur l'intérêt général**, par exemple en globalisant le problème (adoption d'une optique régionale), peut s'avérer fructueux.

Pour I. Dubien et G. Waeraas de Saint-Martin, une troisième phase (de « compensation »**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), visant à **créer des bénéfices locaux**, achève le processus : des compensations collectives (mesures concrètes qui bénéficient aux diverses franges de la population) peuvent être efficaces si la négociation a lieu avec des élus dont l'assise électorale est bonne ; comme la promesse d'indemnisations individuelles peut constituer un tournant pour les riverains. Ainsi, il apparaît que si **certaines zones sont effectivement *a priori* sensibles** à l'apparition du phénomène *NIMBY*, **c'est le comportement d'EDF qui va en grande partie déterminer l'intensité du conflit**. Interviennent alors à la fois la communication nationale, le degré de concertation interne (DEGS/DEPT et maître d'oeuvre/maître d'ouvrage), le degré de délégation réelle (qui fait souvent l'objet de rumeurs en externe), et le comportement local des agents (capacité de dialogue, cohérence de l'information fournie).

I. Dubien et G. Waeraas de Saint-Martin estiment que pour mieux prévenir ce type de conflit, il semble que certaines modifications des procédures d'implantation actuelles, qui devront immanquablement être accompagnées de **changements d'organisation et dans la culture interne**, pourraient être fructueuses. Au niveau des **procédures**, il pourrait s'avérer utile de faire un diagnostic du contexte local (estimer la possibilité de concentration des nuisances, prendre connaissance des projets - surtout touristiques - en cours dans la zone, évaluer les positions des élus, prendre en compte le passé local d'EDF) ; informer et consulter l'ensemble des acteurs (y compris les riverains non-propriétaires) ; rechercher la concertation et négocier, avec ou sans médiateur, mais surtout en ayant au préalable choisi le bon négociateur EDF (caractérisé par sa capacité d'écoute), défini et vulgarisé en interne un argumentaire cohérent, défini la finalité de la concertation et explicité la marge de manoeuvre de chaque intervenant EDF ; proposer des compensations directement perceptibles et utiles pour la collectivité. Notons que le principe de compensation actuel, selon lequel toute implantation d'une ligne THT en aérien peut être compensée par un enfouissement de ligne MT, ne paraît pas accepté par les riverains. Rechercher une solution prenant en compte les différents projets d'aménagement (regroupement des nuisances dans un même couloir par exemple), y compris ceux de la SNCF, la Direction des Routes etc., apparaît plus porteur. Quant à **l'organisation et à la culture internes**, elles pourraient être modifiées par l'intégration des facteurs suivants : redéfinir les critères de sélection des ingénieurs d'affaires en y intégrant une composante « relationnelle » **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**; assurer une présence locale tout au long de l'affaire (par une seule et même personne ayant pleine délégation, et qui serait chargée des relations avec les élus, les associations et les riverains au niveau local) ; consacrer plus de moyens humains à la construction des lignes (une affaire = un ingénieur d'affaires) ; organiser une formation à la négociation de type « écoute active » **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**- à la fois en sessions de formations « classiques »**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et directement sur le terrain (aide à la négociation).

Demandes croissantes d'information, de formation, de communication, de transparence, de participation

La crise du rapport à la politique instituée n'est pas synonyme de passivité ni d'indifférence. Elle s'accompagne en effet d'une **exigence croissante d'être entendu et de voir son avis pris en compte** (453). La comparaison des réponses des enquêtes SOFRES de 1981, 1993 et 1994 à l'affirmation selon laquelle « ce sont toujours les mêmes qui prennent les décisions sans consulter les gens » montre que l'approbation est passée de 71% en 1981 à 85% en 1993 et 84% en 1994. 50% des personnes interrogées en 1994 sont « tout à fait d'accord » avec l'idée selon laquelle « les choses iraient mieux si on

(453) Cf. Guy Michelat, Michel Simon, « 1981-1995 : changements de société, changements d'opinion », *L'état de l'opinion 1996*, op. cit.

nous demandait plus souvent notre avis ». Cette opinion est d'autant plus partagée qu'on appartient à des catégories plus populaires : 31% des cadres et professions intellectuelles supérieures, 44% des professions intermédiaires, 49% des commerçants et artisans, 56% des employés, 62% des ouvriers ; 29% des titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, mais 62% des sans-diplôme. Plusieurs catégories (les jeunes, les catégories populaires, les personnes de faible niveau scolaire) expriment le plus massivement l'exigence d'être davantage consultées ; ce sont celles qui marquent le plus fréquemment une relative indifférence au sort des institutions représentatives, quand ce n'est pas de l'hostilité.

Pascal Percq (454) insiste sur la nécessité de ne pas confondre connaissance des problèmes et reconnaissance des habitants. Pour qu'il y ait une participation véritable des quartiers et une appropriation à la fois des actions entreprises et du cadre bâti, il faut qu'il y ait **contrôle, par les habitants eux-mêmes, des processus de production et de réalisation des projets**. A ce titre, les chefs de projet, les associations et même les représentants locaux de l'administration ne doivent être ni des courroies de transmission, ni des substituts à l'intervention de la puissance publique, mais plutôt des **acteurs constitutifs du processus** de consolidation et d'amélioration des quartiers dégradés. Aussi les études techniques et les diagnostics sont-ils utiles, s'ils sont également définis, pilotés et partagés par les habitants, ce qui demande forcément du temps. Faute de quoi ils deviennent non pas le support du dialogue entre la puissance publique et les habitants, mais le moyen de définir des solutions à leur place. Les habitants sont des aménageurs. Et pas seulement quand ils ont encore la force de bousculer le cours des choses, de protester ou de pétitionner pour exiger davantage d'équipements, ou repousser chez le voisin une infrastructure gênante. Ils sont aménageurs parce que **ce sont eux qui inventent la ville au quotidien**. On les croit passifs quand ils sont actifs : anticipant l'étude du sociologue, devançant le crayon de l'urbaniste, surprenant la vision du géographe. Ils sont aménageurs parce qu'ils sont la vie : dans son foisonnement et sa diversité, dans ses contradictions comme dans ses règles inventées au jour le jour, dans les interstices d'un filet administratif aux mailles étroites. Poussés par une vitalité venue de l'interculturel, les habitants inventent une ville différente, nouvelle, « squattant » les espaces vacants et **introduisant des libertés** comme autant de pieds de nez au dirigisme régulateur.

67% des étudiants européens d'université ou de grandes écoles considèrent (455) qu'en matière de modes de management, il faut privilégier la **réceptivité aux idées et suggestions des employés**.

Pour Jean-Pierre Le Goff (456), en ne prenant pas en compte les différences d'intérêts et d'aspirations existantes, en mettant tout le monde sur le même plan du point de vue de la responsabilité et de l'implication dans le travail, le management a véhiculé le **fantasme d'une entreprise consensuelle** et homogène. Nombre de managers et de jeunes dirigeants « branchés » ont considéré que notre société entrait dans une étape historique radicalement nouvelle où, la crise du syndicalisme aidant, on pourrait désormais **se passer de la médiation** des représentants des salariés. L'instauration de rapports dit de convivialité, l'attention accordée à la subjectivité individuelle, en termes de psychosociologie et d'éthique mêlées, étaient quant à elles censées changer la nature des rapports hiérarchiques et professionnels dans le travail. C'est comme si on avait voulu faire en sorte que le lien entre dirigeants et dirigés **ne soit plus contractuel**, que le pouvoir et la hiérarchie se fassent invisibles. Au sein de l'entreprise moderne, nouvelle communauté d'appartenance, les rapports devenaient en quelque sorte **fusionnels**. Chacun se devait d'**adhérer pareillement** aux valeurs et aux objectifs émanant naturellement de cette communauté.

Jean-Pierre Le Goff estime que les campagnes répétées de mobilisation, l'activisme communicationnel ont produit un **effet de leurre**. La réalité était tout autre. Beaucoup ont cru que le silence des salariés, dans le contexte du développement du chômage, était synonyme d'acceptation et de consensus. Ce type de management a entraîné la **déstabilisation** des individus et des collectifs de travail, développé le **mal-être** et le désarroi. On peut se demander, au vu des enquêtes menées dans les entreprises, si le management qui ne cesse d'en appeler à la mobilisation et à la participation de tous n'a pas véhiculé une ambiguïté fondamentale : celle d'une volonté d'implication qui tend **à nier les rapports de pouvoir** au sein de l'entreprise, les écarts entres dirigeants et dirigés, et ceux existant parmi le personnel. C'est comme si nombre de managers partageaient plus ou moins consciemment le modèle d'une entreprise qui devrait parvenir à ce que l'ensemble des salariés soit pareillement concerné et responsable. Pourquoi faudrait-il **à tout prix** que des salariés adhèrent à des orientations et à des choix sur lesquels ils n'ont guère de prise ? Pourquoi faudrait-il à tout prix laisser croire ou faire comme si dans l'entreprise tout le monde était ou devait être pareillement concerné et responsable ? Les salariés ne s'y trompent guère. Ils considèrent largement désormais qu'on a tenté de les faire participer à un **marché**

(454) *Les habitants aménageurs*, Editions de l'Aube, 1994.
(455) Enquête menée auprès de16 000 étudiants de 14 pays d'Europe par l'institut Universum ; *Le Monde*, 11 juin 1996.
(456) *Les illusions du management*, La Découverte, 1996.

de dupes consistant à les faire adhérer à une logique dont ils sont les **premières victimes** en terme de restrictions, d'intensification du travail et d'emploi. Ce qui paraît en fin de compte devoir être interrogé, ce sont les présupposés d'une orientation managériale qui véhicule implicitement l'idée d'une mobilisation, d'une **implication et une participation de tous à égalité**. Non pas qu'il faille remettre en cause la nécessité de développer l'information et la participation des salariés. Mais il convient d'être vigilant sur les dérives possibles d'une optique qui, insuffisamment lucide sur ses présupposés, peut entraîner « avec la meilleure bonne volonté » du monde des **effets de déstabilisation**. Il s'agit de prendre en compte non seulement la **différence des préoccupations**, des aspirations et des intérêts présents au sein de l'entreprise, mais aussi la **différence des responsabilités**, des fonctions et des rôles. Il est une façon d'en appeler à la responsabilité de tous dans l'entreprise qui, loin de parvenir à l'efficacité dont elle se réclame, génère de l'inquiétude et de l'angoisse. Face aux évolutions, le rôle du pouvoir n'est pas de déstabiliser les salariés mais de les rassurer et de les aider à y faire face. Il ne peut se décharger sur eux de ses propres responsabilités pour tenter de leur **imposer en sous-main** ses décisions. Le pouvoir, en entreprise comme ailleurs, se doit d'assumer ses propres orientations et choix ainsi que les risques inhérents à sa fonction. C'est à partir de là que les salariés peuvent, en toute clarté, être à même de **se positionner**.

Pour dire toute la vérité sur l'affaire de la « vache folle » (457), les Français estiment que les agriculteurs et leurs organisations ne sont pas les mieux placés, même si deux tiers en attendent toute la vérité sur la situation. L'opinion compte avant tout sur **les associations de consommateurs** (83%), **le seul acteur qui sort véritablement renforcé de la crise**, puis aux scientifiques (75%). Le gouvernement français (69%) se place mieux que la Commission de Bruxelles (56%), tandis que les médias (24%) et le gouvernement britannique (18%) ne jouissent que de peu de crédibilité.

Une enquête Eurobaromètre (458) menée auprès de 20 000 personnes issues des quinze pays de l'Union européenne, indique de huit Européens sur dix affirment que « **la formation change la vie »**. 70% sont favorables au concept de formation tout au long de la vie, et 60% jugent que **l'Etat doit en assurer le financement**. Si les trois quarts sont satisfaits de l'enseignement qu'ils ont reçu, ils ne sont en revanche que 21% à penser que l'école prépare leurs enfants au monde du travail.

Pierre Le Gorrec explique (459) que **la formation professionnelle est devenue une affaire de société** à dimension européenne. Après la période de l'organisation scientifique du travail liée aux efforts de guerre et de reconstruction, plusieurs personnalités du monde économique et du monde universitaire se sont reposés le problème de la formation en tant que **source de productivité, d'innovation et de progrès**. Ils tracèrent les sillons d'une « formation acte de foi capable de conduire l'homme vers sa destinée », aussi bien individuellement que collectivement et s'impliquèrent dans l'idée que « **commander, c'est aussi former** ». Nombre d'expériences furent misent en oeuvre dans la période 1965-1971, essentiellement dans les grandes entreprises. Dès lors, la formation fut de plus en plus **reconnue** comme une source élémentaire de progrès pour l'homme et un devoir pour les entreprises. Dans ces conditions, l'Etat estima qu'il fallait développer cette tendance en **s'impliquant plus directement** à la suite des accords de Grenelle de 1969. Et lier la formation des adultes au développement économique et social du pays : ce seront les lois de 1971. Cette étape essentielle a eu des aspects largement positifs mais aussi quelques effets pervers qui ne mirent pas en cause son rôle : elle a permis un développement quantitatif et qualitatif de la formation. De 1971 à 1976, on peut dire que la formation fut une affaire d'Etat. Avec le règne du management (1976-1986), on commence à parler de l'**investissement formation** et les multimédias ouvrent des espérances supérieures à ce que sera la réalité. C'est aussi le début de la régionalisation. L'intégration de la formation dans les stratégies d'entreprises correspond à une réelle nécessité et à une prise en compte plus proche des réalités et des besoins à la fois des hommes et des entreprises. Mais cette intégration a quelquefois **privilégié l'utilitaire** au détriment du développement humain et survalorise l'esprit de **conformité à des buts de court terme** plutôt que le développement personnel et l'évolution des cultures professionnelles à moyen et long terme. Des attitudes contradictoires ou ambivalentes se développèrent durant la période 1986-1994. D'une part, un accroissement très sensible de la formation dans les firmes, surtout les grandes, ou celles qui reposent sur des technologies de pointe - le maintien des compétences reste **souvent confondu avec l'investissement véritable**. La formation est parfois considérée comme une **pratique magique**, susceptible de guérir tous les maux, y compris les carences du management. D'autre part, l'inscription de la formation dans un double courant de pensée fait d'anticipation globale, à travers la **gestion prévisionnelle des emplois** et des compétences, et d'**individualisation** des parcours. La notion de **co-**

(457) Sondage réalisé par l'Institut CSA le 2 mai 1996 pour *La Vie*.
(458) *Le Monde*, 11 juin 1996.
(459) « Finie l'idée d'un remède magique », *Panoramiques*, n°19, 1er trimestre 1995, Arléa-Corlet, intitulé : « Formation : la fin d'un mythe ? ».

investissement vient ébrécher la distinction traditionnelle entre formation individuelle et formation collective. Les initiatives communautaires et les programmes européens aliment ce double courant, en développant des partenariats transnationaux entreprise-université. Les formations ouvertes inversent la logique des multimédias. En troisième lieu, on assiste à un accroissement fort des formations inscrites dans des **logiques verticales de branche** comme dans des **logiques horizontales de développement régional ou territorial**, à la faveur des lois portant décentralisation des contrats de plan Etat-Région et des grands programmes visant des publics défavorisés. Enfin, le développement exponentiel du non-emploi et des processus d'exclusion remet fortement en question la formation comme moyen de régulation du marché du travail. On redécouvre qu'**elle ne peut pas tout et que son action est conditionnée à l'engagement conjoint d'autres investissements** tout court. Les entreprises redécouvrent aussi les vertus de la formation dans et par le travail. On ne devient pas une « entreprise éducative » sans **transformations profondes de l'organisation du travail et de la gestion des personnes**. Ainsi, un clivage apparaît-il entre deux facettes de la formation : celle qui consiste à **accroître la productivité collective**, tout en maintenant un niveau de paix sociale dans les entreprises concernées, il se développe quatre fois plus dans les grandes entreprises que dans les petites ; celle qui a pour ambition d'**éviter l'exclusion** par une requalification des personnes en situation momentanée ou durable de non-travail. L'évolution du marché de l'emploi, de plus en plus sévère, aboutit de plus à une **baisse de confiance des salariés eux-mêmes dans la formation**. Elle n'est plus considérée comme un remède magique, comme un passeport pour l'emploi, à vie ; mais, elle est, au contraire, associée à l'aide qu'elle peut ou non apporter dans la résolution concrète des problèmes que l'on rencontre. Il ressort de ce bref aperçu historique que le point commun touche à la **confiance dans l'autonomie et la responsabilité des personnes**. Plus le temps passe, plus le changement s'accélère, plus la complexité et l'interdépendance marquent la vie des organisations, plus cette autonomie est large et nécessaire, et plus elle est difficile.

Claude Dubar explique (460) qu'apprendre toute sa vie , autogérer sa propre vie, « faire de sa vie une oeuvre d'art », apprendre à être, qu'est-ce que tout cela veut dire, sinon lier étroitement ce que l'on apprend à ce que l'on est, à ce que l'on fait, à ce que l'on veut, à ce que l'on vit ? Et comment ne pas reconnaître que le travail que l'on fait, le métier que l'on exerce, l'emploi que l'on occupe ou que l'on cherche, l'activité que l'on a choisie sont au coeur de la vie et de l'avenir ? Ainsi posée, la question de la **formation professionnelle continue** ne peut plus être découpée en tranches et clivée entre des stages « obligatoires » pour « le professionnel » et des apprentissages « libres » pour l'épanousissement « personnel ». Pareille coupure ne peut qu'engendrer un **retour dévastateur du refoulé**. Et c'est peut-être ce qui est en train de s'esquisser dans les débats, réflexions, projets et expériences concernant le co-investissement en formation et impliquant le dépassement progressif de toutes les oppositions fondatrices du système de formation professionnelle continue. Il convient d'**inscrire la formation continue à l'articulation décisive des enjeux les plus économiques et des dynamiques identitaires les plus culturelles**. Les changements professionnels ne peuvent réussir sans une participation conjointe des salariés concernés et des acteurs institutionnels susceptibles de reconnaître leurs compétences. Plus d'égalité des chances ne pourra être gagnée sans une reconnaissance concrète des « qualifications » acquises par ceux qui ont exercé un emploi, même jugé « non qualifié », et une intégration progressive et guidée des jeunes les moins diplômés dans des emplois prévus pour eux. Plus encore de synergie entre formations initiales et continues ne pourra être gagnée sans **modification majeure des temporalités professionnelles** permettant à chacun de pouvoir faire alterner et s'interpénétrer travail, formation, loisir et participation sociale. C'est sans doute ainsi que « culture » et « travail », « vie professionnelle » et « vie personnelle », activités « pour vivre » et activités « pour soi » cesseront peut-être progressivement d'être **étanches et antinomiques** pour devenir des éléments indissociables et passionnés d'une seule et même vie.

Pierre Bauby et Thierry Gerber montrent (461) que les questions de **formation**, de sélection, de **valeur des diplômes nationaux et du droit à poursuivre des études après bac+2** ont été au coeur des importants mouvements de jeunes entre novembre 1986 et décembre 1995. A tel point que, comme l'ont souligné Danièle Linhart et Anna Malan (462), toute tentative de changement des règles du jeu peut déclencher de vives réactions. Les étudiants et les lycéens ont lutté contre ce qui, à leurs yeux, menace l'égalité devant l'éducation et l'avenir concret de chacun. Dans leur grande majorité, les jeunes attendent des **formations initiales** qu'elles les préparent à la vie professionnelle, qu'elles leur donnent droit à l'erreur et à réorientation, qu'elles respectent leurs rythmes. En même temps, nombre de jeunes et d'enseignants rejettent une trop grande emprise des logiques d'entreprises sur les enseignements. Dans la période d'octobre à décembre 1995, se sont déclenchés des mouvements locaux dans nombre

(460) « Histoire d'un droit et de ses paradoxes », *Panoramiques*, n°19, op. cit.
(461) *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, Publisud, 1996.
(462) *Fin de siècle, début de vie. Voyage au pays des 18-25 ans*, Syros, 1990.

de facultés, en particulier en province, pour exiger de meilleures conditions d'études dans les universités, l'obtention de crédits supplémentaires pour le fonctionnement des universités, la création de postes d'enseignant-chercheur, et de personnel IATOS (Ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service), la mise en conformité sur le plan de la sécurité des locaux existants, la rénovation et la construction de bâtiments, ou l'attribution de locaux supplémentaires, ainsi que de nombreuses revendications spécifiques. Ces dernières années, un écart s'est creusé entre « facs pauvres » et « facs riches » ; nombre de filières et établissements connaissent des taux d'encadrement très dissemblables, des lieux d'enseignement ou de travaux dirigés surchargés,... La base revendicative était à dimension de chaque établissement universitaire. Les besoins nécessaires ont fait l'objet de recensement, et les listes souvent longues montrent que derrière des revendications matérielles légitimes, il y a un malaise global, qui recouvre aussi des **quêtes d'université et de citoyenneté**. Olivier Galland souligne (463) que la demande d'éducation est une tendance profonde de la société française. Cet aspect explique la persévérance des étudiants à défendre leurs revendications. Pour Didier Lapeyronnie et Jean-Louis Marie (464), la seule piste consiste sans doute à s'appuyer sur la demande de respect, de **participation**, de citoyenneté qui est implicite dans l'attitude des étudiants. Gilles Bertrand, qui a été médiateur à la faculté de Rouen lors du mouvement étudiant d'octobre-novembre 1995, le confirme (465) : « les étudiants que j'ai rencontrés avaient une très bonne connaissance des difficultés et manifestaient une volonté évidente de les résoudre et de sortir de ce conflit. Ils ont exprimé clairement le souhait de pouvoir bénéficier d'une **vision programmée sur la durée** pour éviter, chaque année, de descendre dans la rue ».

Pour la COFREMCA (466), envisagées du point de vue de leur rapport au monde de la consommation, les **banlieues modestes** offrent une illustration très nette de la pérennité partielle de l'ancien modèle de consommation. Dans ces banlieues, la société de consommation reste vivante alors qu'elle est en déclin à l'échelle nationale. Néanmoins, tout ne se passe pas pour le mieux. Non seulement parce que l'argent manque mais aussi parce que l'offre de consommation et de distribution n'a pas su trouver les moyens de répondre aux aspirations spécifiques de ces populations. Les banlieusards ont tendance à penser que les commerçants de leur quartier ne les comprennent pas : ils ne se sentent pas toujours bien accueillis, ni bien pris en considération dans leurs besoins spécifiques. Par comparaison, **la Poste ou l'EDF leur donnent l'impression de mieux les comprendre**. Ne se sentant pas très à l'aise face aux commerçants, ils prennent leur distance. Par exemple, pour acheter un produit qu'ils ne connaissent pas, ils regarderont comment les gens s'y prennent plutôt que d'aller se renseigner auprès d'un vendeur. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles ils apprécient la vente par correspondance plus que la moyenne des Français.

Pour Gérard Mermet (467), le doute croissant des Français quant au rôle du progrès technique et de la modernité les a amenés à entrer en résistance. Conscients de leur « **pouvoir de dire non** » aux sollicitations de toute nature qui leur sont faites, ils n'hésitent pas à l'utiliser. C'est ce même pouvoir qui les incite aujourd'hui à **refuser le modèle de perfection** qui leur est proposé dans leur vie personnelle ou professionnelle. La résistance des Français est particulièrement sensible dans la transformation de leurs comportements de consommation depuis 1991.

Une enquête CSA sur les modes de vie des séniors à la demande du mensuel *Le temps retrouvé* (468) met en avant le fait que les séniors partagent les mêmes valeurs que l'ensemble de la population, à une exception : ils sont demandeurs d'**un renouveau éthique**, de **morale**.

Quêtes d'éthique et de morale

Selon Jean-Michel Gaillard (469), il vaut sans doute mieux, comme c'est le cas dans les entreprises, parler d'éthique que de morale, de déontologie que de commandements. Cela correspond d'ailleurs à l'esprit du temps. Un nom, un idéal, rassemble les âmes et réanime le coeur des démocraties occidentales en cette fin de millénaire : l'éthique (470). L'éthique ne se situe pas au même niveau que la morale. **Exempte d'impératifs catégoriques, de gratifications ou de sanctions, l'éthique ne fait appel qu'à l'intelligence et à la responsabilité**. Parce qu'elle demande une attitude adulte et raisonnée vis-à-vis du monde plus que le respect des normes et des valeurs transcendantales, elle fait

(463) *Libération*, 21 novembre 1995.
(464) *Campus blues. Les étudiants face à leurs études*, Seuil, 1992.
(465) *Le Monde*, 22 novembre 1995.
(466) « Banlieue modeste cherche consommation complice », *La lettre de la COFREMCA*, Communication 42, juillet 1996.
(467) *Francoscopie 1995*, op. cit.
(468) Cf. *La Tribune Desfossés*, 4 avril 1996.
(469) *Tu seras riche, mon fils. Les Français et l'argent*, op. cit.
(470) Cf. Gilles Lipovetsky, *Le Crépuscule du devoir*, Gallimard, 1992.

davantage appel à la libre décision qu'à l'obéissance aveugle. L'éthique est moins soucieuse d'intentions pures que de **résultats bénéfiques** pour l'Homme. Elle n'exige pas d'héroïsme ni de désintéressement, mais l'esprit de responsabilité et de compromis raisonnable. Dès lors, il est permis de se demander si l'éthique n'est pas tout simplement le sens de la responsabilité - dont on connaît la fragilité - et donc finalement un **voeu pieux** qui ne pourrait être exaucé que par des belles âmes ou parce qu'**il y aurait un intérêt à agir, un intérêt matériel, palpable, directement mesurable**. Dans les *business schools* américaines, lors des cours d'éthique des affaires, n'apprend-on pas que la morale est bonne pour le profit. Ainsi peut-on mesurer l'importance et les limites de l'éthique en général. Après des années d'immoralisme, la réorganisation éthique témoigne d'une prise de conscience salutaire. **La promotion de l'éthique des affaires est un progrès**. Pourtant, tout montre que cette irruption, si elle est nécessaire, ne peut pas être suffisante pour traiter l'ampleur d'une maladie qui plonge ses racines au plus profond de notre société. Parce qu'elle n'est qu'un état d'esprit, une inclinaison, l'éthique **ne peut pas à elle seule** vraincre un système aussi fortement immiscé dans tous les pores de notre organisation sociale. Cela exige d'autres démarches s'appuyant sur le droit et les **contre-pouvoirs**.

Pour Georges Balandier (471), la question **éthique** est indissociable de l'évaluation qu'impose toute action humaine, de la nécessité de savoir si celle-ci se justifie, est nécessaire et en accord avec les valeurs reconnues ou en contradiction avec elles. Celle-ci ne peut non plus se réduire à une évaluation utilitariste : les conduites humaines ont à être fondées sur une assise plus large. La morale et l'éthique traitent des moeurs, des attitudes humaines et, en particulier, de **ce qui règle et justifie les conduites de l'Homme**, individuellement et collectivement. La distinction entre la morale et l'éthique n'est pas simple, ses critères ont varié. Le plus souvent, la morale **s'inscrit dans le relatif**. L'éthique traite alors de **ce qui fonde toute morale**, des concepts fondamentaux ; elle s'inscrit dans l'universel. Aujourd'hui, l'éthique apparaît surtout comme une « **déconstruction » de la morale**. Ce qui conduit **plus à une morale défensive qu'à une morale « prescriptive »** : à la condamnation de ce qui porte menace pour l'Homme, et notamment de ce qui le réduit à l'état d'instrument, de marchandise ou de chose. Les valeurs fondamentales en jeu sont **diverses, changeantes, concurrentes**. De là, les tentatives de traduire ces différences en des oppositions, de les manifester en des attitudes morales opposées. La société est, dans son devenir, **l'espace changeant** où s'actualisent et s'opposent des valeurs concurrentes et d'âge différent.

Georges Balandier souligne que des mouvements multiples sont à l'oeuvre ; ils accélèrent le travail de la modernité, ils cumulent leurs effets et agissent par diffusion. Certains d'entre eux s'expriment au cours des années 1960 et suivantes par l'« irruption » des révoltes conduites par les jeunes générations, du nouveau féminisme, puis des manifestations écologistes et des actions se qualifiant d'alternatives. Il en résulte une accélération du changement des moeurs, et d'une certaine façon une **subversion éthique** qui se définit encore mal sinon par l'opposition des valeurs exaltant **la qualité, l'intensité, la singularité aux valeurs imposées par la rationalité de la technique, de l'économie et de l'organisation**. Tout bouge, et en tous sens : nous sommes passés de l'âge des structures à l'**âge du mouvement**. En ce temps de ruptures et d'émergences de l'inédit, de tensions et de contradictions, d'incertitude, l'Homme devient un être historique mal identifié. L'indifférence, le mépris, la violence peuvent l'attaquer à frais plus réduits, l'inquiétude et la peur le faire plus passif, et la puissance technicienne le rendre façonnable. Des actions contraires prennent forme ; un travail d'abord discret fait reparaître des **demandes de nature morale**, une nécessité s'impose de donner des **nouveaux repères** aux conduites humaines et de **retracer leurs limites**. Les engagements personnels, les mouvements collectifs, les associations en témoignent ; ce qui apparaît d'abord de nature émotionnelle cache une **exigence encore confuse de recoder la vie et d'en assurer la défense**. Par ailleurs, **la solidarité**, dont Durkheim disait qu'elle découle de tout ce « qui est moral » dans la société, **est réactualisée** ; elle valide les discours et les initiatives, même si elle se trouve mise en scène et dramatisée par les effets médiatiques. Dans les divers champs de l'activité collective, **la demande d'éthique - ou au minimum, de règles du jeu plus claires, correctrices des excès et des perversions - trace son chemin**. Dans la vie quotidienne, le lien social se refaçonne en revitalisant certaines valeurs, les moeurs se soumettent à une autorégulation.

Pour Georges Balandier, la **puissance croissante des sciences et des techniques**, de la technoscience, désigne le premier des territoires à explorer, celui où les figures imaginaires nées de l'inquiétude, et aussi de la méconnaissance, deviennent autant de réalisations de l'apprenti-sorcier. La constatation initiale est simple : **la technoscience ne peut plus ignorer les questions éthiques**, en décrétant que le progrès ne s'arrête pas et que le possible doit se réaliser. Dans la mesure même où le « pouvoir-faire » humain s'accroît comme il n'en a jamais été capable et à une vitesse accélérée, **la question éthique se**

(471) « La demande d'éthique », *Cahiers internationaux de Sociologie*, Vol. LXXXVIII, 1990, PUF.

pose en des formes nouvelles. Elle est à reconsidérer fondamentalement la finalité des sciences se définit en termes simplifiants comme une maîtrise croissante de la nature afin d'améliorer les conditions d'existence et le mieux-être général de l'Humanité. Cet **optimisme anthropocentré** exprime maintenant par ceux qui affirment la possible et inéluctable intégration de la science, de la technique et de la société. Il n'en reste pas moins, que comme l'a noté Jacques Ellul, l**a technique ne supporte aucun jugement, n'accepte aucune limitation**... elle se situe en dehors du bien et du mal. **La fascination qu'exerce la technoscience par sa réussite spectaculaire peut entraîner un tarissement de la critique, un affaiblissement de la sensibilité éthique**. Elle risque aussi de conduire à une technophilie plus aveugle et, comme tout excès engendre son contraire, **des réactions technoclastes lui répondent** sous des formes diverses - mouvements anti-science, oppositions à certaines des recherches scientifiques ou, plus globalement, à la « croissance », rejets écologistes des réalisations s'effectuant contre la nature. L'urgence, en bien des domaines, conduit les pouvoirs à prendre position, à faire de la considération éthique le fondement de **réglementations encore hésitantes ou prudentes**. L'Homme contemporain est d'abord sensible à ce qui touche à la vie, **à sa vie même**.

Georges Balandier avance que de tous côtés, c'est l'incertitude, parce que de toutes parts, les repères, les codages anciens, les valeurs orientatrices sont **bouleversés** - et notamment ceux qui donnaient à la vie quotidienne une relative stabilité, ceux qui apportaient au parcours de vie de l'individu des orientations, des obligations, un sens. Dans ce chantier de la déconstruction généralisée, identifié comme celui de la postmodernité, la nécessité d'une éthique reparaît en tous lieux. Elle se dit, elle s'exprime sous la forme de voeux officiellement proclamés, elle reste encore dans l'ambiguïté du dire et du faire. Ainsi, dans le **champ de l'activité économique**. Le capitalisme est incité à se vouloir « plus humaniste », l'entreprise est invitée à être davantage un facteur de culture et à devenir l'initiatrice d'une « éthique des affaires », les jeunes dirigeants appellent à l'examen des « problèmes moraux posés par les nouvelles techniques ». Par un effet paradoxal, l'éthique, qui est interrogation sur le fondement d'une morale (moyen d'évaluer, de juger et d'orienter les conduites), s'établit dans des institutions. Par l'effet d'une dérive calculatrice, les « investissements éthiques » apparaissent à certains comme la condition de mieux parvenir au succès. Tout conduit à manifester les **nouveaux rapports qui commencent à se constituer entre la technique toujours plus conquérante, le politique et l'éthique**. La rencontre du politique et de l'éthique est inéluctable.

Claude Javeau estime (472) que l'expression du Cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi (473), selon laquelle une forte motivation est aujourd'hui la **défense de l'identité de l'Homme face à l'énorme puissance scientifique et technique**, qui se développe sans références éthiques, résume l'interrogation angoissante de multiples milieux, pas nécessairement composés seulement d'intellectuels, face à l'« univers technicien », parfois appelé plus savamment le « technocosme ». Les interrogations visent tout à la fois Auschwitz et la pollution de l'air, la fécondation *in vitro* et l'épuisement des sols, les manipulations génétiques et les dangers de l'énergie nucléaire. La société moderne a vu se développer de manière exponentielle la technicisation des mondes de la production et domestique. Un saut qualitatif sans précédent semble avoir été accompli en quelques décennies. L'Homme contemporain se voit **confronté à une hyper-instrumentalisation du monde**, alors que ses prédécesseurs se contentaient de quelques outils ou ustensiles, simples prolongements des capacités et habiletés manuelles de l'Homme. Dès lors, le rapport aux compétences cognitives et instrumentales prend un autre sens. L'ethno-technique se voit envahir par une rationalité externe, composée de « modes d'emploi » énoncés de manière impérative, et impliquant l'existence d'un corps de spécialistes dont les compétences se situent, en quelque sorte, dans l'extra-quotidien. Ce qui, du point de vue de l'usager ordinaire peut apparaître comme une **« méta-ethno-technique »** constitue ce que d'aucuns ont appelé le technocosme. Un univers en apparence autonome émerge dans le système contemporain de représentations : c'est celui de la Technique. Cet univers n'englobe pas seulement **des procédés et des instruments mis à l'oeuvre dans la sphère matérielle**, mais aussi des **procédés de gestion des individus**, des moyens de productivité sociale et psychique, etc. L'univers instrumental quotidien se voit **surplombé** par le technocosme, et même **infiltré** par lui, sous les espèces d'instruments et de modes d'emploi nouveaux, à obsolescence rapide et programmée. L'Homme moderne revêt alors la figure de l'**usager**, c'est-à-dire de l'utilisateur d'engins très spécialisés et techniquement compliqués et du lecteur-accumulateur de modes d'emploi. Les retombées dans la sphère du quotidien ne sont alors conçues que comme des « mises à disposition d'usagers » par le truchement d'un marché constamment réalimenté en innovations, réelles ou apparentes. Cependant, cette mise à disposition elle-même n'échappe pas au système technique surplombant et à ses modes de fonctionnement et de

(472) « Ethique et technique : le vieux débat reste ouvert », *Cahiers internationaux de Sociologie*, Vol. LXXXXVII, 1990, PUF.
(473) Cf. *Le Monde*, 30 décembre 1989.

régulation. **Il y a perfusion** de celui-ci dans celle-là, on seulement en termes de procédés, mais aussi **d'idéologie, c'est-à-dire d'éthique**.

Pour Claude Javeau, l'évaluation d'un acte conduit à sa valorisation ou à sa dévalorisation, en fonction d'une grille composée d'attendus que nous qualifions habituellement de « systèmes de valeurs ». Les porteurs-utilisateurs de valeurs sont les individus et non les institutions objectivées. Toutefois, des modes et des contenus spécifiques d'évaluation peuvent se trouver attachés, par sédimentation historique, aux institutions. De même, pour ce qui est de la technique, il doit être bien clair que ce n'est pas à son sujet, en tant qu'univers institutionnel, que se posent des interrogations éthiques, mais bien à celui des **techniciens, dont les comportements et les représentations constituent un objet de critiques sociales**. La technique n'a pas d'éthique, les techniciens en ont une. Dès lors, la question que l'on pose aux utilisateurs de techniques comme aux agents de l'univers technique, conçu comme disposant dans notre société moderne, d'une autonomie institutionnelle, est celle des **valeurs auxquelles les uns et les autres se réfèrent** lorsqu'ils agissent ou lorsqu'ils imaginent des représentations. Sachant que les servants de la technique moderne, telle qu'un certain courant philosophique la dénonce, agissent et pensent en fonction de certaines « valeurs », **en quoi ces valeurs font-elles problème** aux individus ordinaires qui n'opèrent pas dans l'univers technique ? Car il est patent que la problématisation, en termes dits éthiques, de la technique moderne, n'est pas le seul apanage des cercles intellectuels, mais est **ressentie aussi par les producteurs du sens commun**. Il serait faux au demeurant, de postuler l'imperméabilité de ces deux ensembles sociaux.

Claude Javeau note qu'à l'égard de certaines techniques se manifestent les **diverses résistances** dont les individus, seuls ou en groupes, font d'ordinaire preuve à l'égard des univers institutionnels. Ces résistances se traduisent par les survivances de coutumes ou de langages, les misonéismes divers, les pratiques et les représentations irrationnelles, les conduites marginales ou déviantes, le culte des archaïsmes et des passéismes, etc. A l'égard de la technique, les attitudes misonéistes sont nombreuses et variées, même si elles manquent parfois de cohérence. Ces résistances ne peuvent être considérées comme de simples caprices ou mouvements d'humeur face à des procédés incompréhensibles (cognitivement) ou effrayants (affectivement). Elles traduisent une **incertitudes quant aux valeurs qui se trouvent invoquées et en quelque sorte « introjetées »** dans les produits de technocosme. Dans une certaine mesure, elles servent d'**indicateurs de conflits de valeurs**. L'incertitude quant aux valeurs **ne recoupe que partiellement des sentiments d'ignorance ou des expressions d'angoisse** face à de nouveaux appareillages. Elle renvoie aussi à une **mise en oeuvre de ruses ou de duplicités conscientes**. Il relèverait du sens commun de montrer que les valeurs qui orientent les actions et les représentations propres au monde de la technique moderne sont avant tout de l'ordre de l'efficacité et de la « performativité ». Cet ordre inclut évidemment celui de la rentabilité, au détriment de toute réflexion, par exemple, sur la « qualité de la vie » ou de la « défense et illustration » d'un système démocratique. Pour ce qui est de la technique, à chaque fois, la résultante éthique (en termes de valorisation s'inscrivant dans les systèmes de représentations) découle d'une **transaction** s'instituant entre l'imposition éthique contenue dans l'appareillage et les intérêts éprouvés ponctuellement par les usagers. Le gain de temps lui-même s'inscrit dans une perspective de valeurs plus large, qui renvoie à l'un des fondements de la modernité, la vitesse. L'individu moderne est arraisonné pour aller vite. La transaction a lieu concrètement dans un cadre primaire qui est celui du quotidien de la nourriture, de la maintenance familiale, de la régulation des goûts, entre autres.

Pour Claude Javeau, les rapports entre la technique moderne et l'éthique doivent donc être envisagés à plusieurs niveaux. S'agissant de la constitution d'un monde technique nouveau, associé à la modernité, la réflexion philosophique, qui postule l'autonomie de ce monde, y décèle les indices d'une **évacuation accentuée de toute référence anthropologique**. L'individu devient l'esclave de la technique, qu'il soit servant de ce monde ou usager dans sa vie quotidienne. La technique moderne, dans cette conception, est **porteuse de valeurs de rupture**. Elle ne constitue plus un prolongement des activités humaines en vue de satisfaire des besoins individuels ou de vie en commun, mais bien un **ensemble d'artefacts se développant selon une logique propre**, s'appliquant à la solution de problèmes auto-engendrés et coupés de toute nécessité véritablement « humaine ». Les valeurs qu'elle porte rompent effectivement avec celles qui avaient toujours présidé à l'organisation des sociétés humaines. L'efficacité recherchée pour elle-même, la performativité comme seule mesure de l'utilité sont donc des valeurs perverses. Elles ne s'inscrivent pas dans la vocation de l'Homme, exploitant mesuré et économe de la nature, associant à ses activités d'exploitation une dimension religieuse et une dimension esthétique. **La Technique devient la fin de sa propre religion : le culte de ses réalisations engendre un nouvel âge fait de dureté, de mépris** pour les hommes ordinaires, de refus de l'affectivité.

Claude Javeau avance que le monde moderne est **corrompu** par la technique moderne. Non seulement celle-ci entraîne un épuisement des ressources naturelles et engendre un certain nombre de nuisances pouvant se révéler fatales pour le genre humain (pollutions diverses, destruction de la couche d'ozone, disparition d'espèces animales et végétales, etc.), mais elle mène aussi au déssèchement du coeur des hommes, à la réduction de leurs relations à de simples rapports instrumentaux. Au-delà de la technique, d'ailleurs, c'est souvent la Science elle-même qui est mise en cause. Ces condamnations ne sont pas allées historiquement sans certains égarements pénibles. Il n'y a pas une Technique, mais des techniciens et des usagers. Ce sont donc les horizons de références éthiques des premiers et des seconds qu'il importe d'examiner. L'interrogation éthique au sujet de la technique moderne ne peut donc se réduire à la mise en évidence d'une perversité désanthropologisée. Tant la conception que l'utilisation des appareillages nouveaux fait l'objet de transactions permanentes de valeurs, lesquelles s'ancrent dans des comportements et des représentations concrets. La porte laissée ouverte à la critique éthique et les résistances observables dans les modalités d'usage indiquent qu'il existe, fût-ce à la marge de la technique moderne, une **volonté constante de ré-anthropologisation**. Traiter des rapports entre la technique moderne, c'est montrer combien l'introduction de nouveaux appareillages engendre constamment des **négociations** de la part des porteurs d'*ethos,* « techniciens » ou usagers. C'est **récuser une mise en cause radicale qui prétend faire l'économie** d'une analyse en termes concrets au niveau des comportements et des représentations quotidiens.

Luc Ferry, esquissant une réflexion sur l'éthique de l'environnement à EDF (474), propose d'**élargir la notion d'« intérêt général » dans l'optique d'une « éthique de la discussion »**, ou mieux de la délibération. Pour un grand service public, la nécessité de certaines réalisations, éventuellement mal vécues par des riverains peut se justifier de trois façons principales. On peut d'abord invoquer les nécessités du développement industriel et technologique (**légitimité techno-économique**) et en appeler, dans cette optique, à la notion d'« intérêt général » ; on peut ensuite faire valoir la légalité des décisions qui sont prises (**légitimité légale**) ; on peut enfin chercher, autant qu'il est possible, à s'appuyer sur l'assentiment volontaire des citoyens (**légitimité démocratique**) en sachant qu'à l'évidence, ceux d'entre eux qui seront directement concernés par telle ou telle installation se montreront réticents et, curieusement, d'un seul coup moins soucieux que les autres de l'« intérêt général ». Pour des raisons de fond, il semble à Luc Ferry que **les deux premières légimités sont aujourd'hui en crise**. C'est donc vers la troisième qu'il faut tenter de faire porter l'effort. La légitimité techno-économique associée à la notion d'intérêt général pouvait sans doute suffire durant les années d'après-guerre : dans cette période, la reconstruction du pays passait pour prioritaire. Toute proposition gardée, il en allait comme au sommet de Rio où l'on vit combien, pour les pays en voie de développement, l'écologie apparaissait comme une préoccupation de « riches ». Il faut ajouter en parallèle que, jusqu'au milieu des années 1960, la remise en cause des nécessités du développement économique n'émanait que de cercles étroits et marginaux. Aujourd'hui, la situation est tout autre : nombreux sont ceux qui estiment, non seulement dans les milieux de l'écologie politique, mais dans bien d'autres sphères de la société, que **la notion d'intérêt général a trop servi à justifier tout et n'importe quoi**. L'idée que le but de l'existence humaine serait la croissance économique à tout prix ne convainc plus. S'impose de plus en plus, au contraire, l'idéal d'un « développement tenable », d'une croissance maîtrisée et, cela, jusque dans les milieux politiquement libéraux. Pour cette raison même, **la légitimité légale ne suffit plus**. Nous savons bien que toute contestation, même pleinement légitime, peut et même parfois, doit se heurter à tel ou tel aspect du droit positif en vigueur. Cette règle évidente est tout particulièrement valable dans le domaine de l'écologie. Il n'est que de voir, pour s'en convaincre, comment tel écologiste de la vallée d'Aspe condamné à une lourde peine de prison ferme pour certains délits commis au cours de luttes pour la protection de l'ours et contre le tunnel du Somport, a récemment été gracié par le Président de la République sous la pression d'une partie non négligeable de l'opinion publique, et à la demande du ministre de l'environnement. La légitimité légale est, certes, nécessaire, elle ne saurait être tenue pour suffisante. Ces deux premiers éléments sur la crise des légitimités qui justifiaient habituellement l'action d'EDF doivent être complétées par un troisième : qu'on le veuille ou non, **la légitimité que confère la science possède, en matière d'éthique et de politique, des limites** très étroites. Il faut, du côté des anti-écologistes comme de celui des écologistes montrer enfin l'absurdité de ce qu'on nomme dans le monde anglo-saxon l'« **expertise morale** », c'est-à-dire l'idée selon laquelle les experts - techniciens ou scientifiques - seraient, de par leur savoir même, des sages habilités à trancher du bien et du mal mieux que le simple citoyen. C'est une telle idéologie qui, trop souvent, a présidé à la multiplication récente des « comités des Sages ». Une théorie scientifique peut bien décrire aussi adéquatement que possible la réalité, et anticiper de façon aussi plausible qu'on voudra sur les conséquences éventuelles de nos actions, nous ne pourrons pour autant rien en tirer directement pour la pratique. **C'est donc toujours une subjectivité non-scientifique (un « je » ou un**

(474) « L'éthique de l'environnement dans l'entreprise », Etude pour le compte d'EDF.

« nous ») qui décide en dernière instance de valoriser ou de dévaloriser telle ou telle attitude. Faute d'une décision, les impératifs qu'on prétend tirer des sciences demeurent toujours « hypothétiques » puisqu'ils ne peuvent dépasser le cadre de la formulation du type : « si tu ne veux pas porter atteinte à ta santé, alors cesse de fumer ». Mais après tout, il reste possible, du moins dans ce genre d'exemple touchant le bien être individuel, d'avoir d'autres valeurs que celles de la conservation de soi, de préférer par exemple une vie courte, mais bonne, à une existence longue et ennuyeuse. De la même façon, les nécessités du développement industriel ne sont pas des fins en soi : pour ceux qui contestent l'idée même de développement et qui rêvent d'une « croissance zéro » ou, plus raisonnablement, d'un « développement tenable », de tels arguments sont sans valeur. Et peu importe, en l'occurrence, qu'ils aient « raison » ou « tort » : nous avons là affaire à un fait de société dont il faut tenir compte. Il faut convenir que **la morale ne saurait, en tant que telle, être une affaire d'experts**. Certes, les savants peuvent avoir, le cas échéant, un rôle à jouer dans la détermination de nos choix, lorsqu'il importe, par exemple, de prendre en compte les conséquences de nos actes et que celles-ci sont difficilement prévisibles. Certaines erreurs, celles qui auraient pu être évitées par la prise en compte de connaissances disponibles et effectivement accessibles peuvent donc être regardées comme des fautes. Il n'en reste pas moins que, une fois admise et située l'importance de son intervention, ce n'est pas l'expert en tant que tel qui détermine le choix des valeurs. **En matière d'éthique de l'environnement, c'est donc de plus en plus à la légitimité démocratique qu'il faudra faire appel**. Or, celle-ci suppose, étant donné la multiplicité des intérêts en présence, voire leur divergence, l'organisation des conditions d'une véritable éthique de la discussion, ou mieux de la **délibération**.

Luc Ferry avance que si l'on admet que le principal problème de toute éthique est celui des **limites** (normes) à imposer à l'anarchie des libertés individuelles, on rencontre, dans les débats sur l'écologie contemporaine, trois façons d'envisager le problème. Certains voudraient fonder l'éthique sur la **science**, faire édicter les limites par des « experts en matière de morale ». D'autres, au contraire, souhaiteraient s'appuyer sur les **traditions** pour contester la validité du développement industriel qui caractérise les sociétés modernes (ce sont, le plus souvent, les écologistes fondamentalistes qui en appellent à la tradition contre la modernité). Un grand service public moderne ne peut recourir ni à l'une ni à l'autre façon de penser les normes. Pour autant qu'il souhaite acquérir une véritable légitimité dans ses actions (on peut bien sûr, dans certains cas, préférer agir plus secrètement, mais ce n'est ni souhaitable en soi ni souvent possible), il lui faut accepter la loi démocratique de la discussion publique. C'est-à-dire parier, pour reprendre la formule de Jürgen Habermas, sur la « loi du meilleur argument ». Comme les problèmes d'écologie font, aujourd'hui encore, l'objet de grands investissements émotifs et comme, pour le dire nettement, on ne peut compter *a priori* que le raisonnement rationnel l'emportera, pourquoi ne pas commencer, à titre expérimental, à l'intérieur même d'EDF d'**ouvrir un débat** sur la question centrale des priorités en matière d'écologie ainsi que sur le fameux « principe de précaution » ? On pourrait imaginer qu'un tel débat associe des personnalités extérieures : des écologistes sérieux, des scientifiques compétents, des représentants des pouvoirs publics, etc. Deux grands thèmes, au moins, pourraient être abordés pour commencer : d'abord celui de l'**identification** et de la **hiérarchisation des priorités en matière d'environnement** ; ensuite, celui des **risques majeurs** dans l'optique d'une redéfinition du « principe de précaution ». Il est clair, en effet, quant à ce dernier point, que l'une des principales difficultés, pour une entreprise comme EDF, est de **prendre en compte certaines « peurs »** du grand public, tout en continuant de faire prévaloir l'intérêt général. Or, dans cette optique, nous manquons encore de paramètres objectifs qui permettraient de classer rationnellement les « dangers », réels ou supposés, de telle ou telle action. Le cas du nucléaire civil est évidemment exemplaire : la réalité des faits oblige à reconnaître que, depuis qu'il existe, il s'avère être infiniment moins désastreux pour l'existence des hommes que le charbon. Pourtant les problèmes de stockage des déchets, de sûreté dans les centrales semblent au grand public et sont, sans doute aussi, en réalité d'une tout autre nature. Comment comparer, en effet, un risque peut-être infime, mais d'une extrême gravité, à un risque beaucoup plus élevé, mais moins grave ? **Que veulent dire ici les notions de « gravité » et de « risques » ?** Quels seraient les paramètres qui permettraient de les définir objectivement ? L'enjeu est en effet décisif dans les années qui viennent. Car, nombreux sont ceux aujourd'hui qui, à l'instar de Hans Jonas, voudraient « tout arrêter » au nom du principe de précaution. Il en va de ce dernier comme de la notion de croissance tenable : tout le monde est pour la prudence et contre l'imprudence, tout le monde est pour une croissance tenable et responsable plutôt que l'inverse ! Mais le problème reste entier de savoir comment définir et préciser ces notions pourtant essentielles. **Le ministère de l'environnement ainsi que de nombreuses entreprises commencent à y réfléchir**. Les écologistes politiques eux-mêmes ressentent la nécessité de sortir des clichés trop simplistes liées à la notion soixante-huitarde de « croissance zéro ». Il me semble que, sur ce point, EDF pourrait très utilement participer au débat et ouvrir en son sein (avec l'aide de quelques personnalités extérieures) une réflexion préparatoire. La nécessité d'un débat public paraît à Luc Ferry d'autant plus grande, au moins dans certains cas, que,

par ses actions, EDF est parfois contrainte d'enfreindre le sacro-saint principe d'égalité : certains usagers, en effet, sont forcément plus lésés que d'autres, même s'ils le sont au nom de l'intérêt général. La question de leur indemnisation éventuelle pourrait faire, elle aussi, l'objet d'un débat. D'une façon plus générale, il serait souhaitable, peut-être même inévitable, que soit un jour créé en France une « **Haute autorité de l'écologie** » qui jouerait un rôle comparable à celui de Comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie. Il est clair, en effet, que dans l'état actuel des discussions sur l'environnement, la logique qui domine la scène publique est essentiellement médiatique. Dans cette optique, c'est toujours le catastrophisme qui l'emporte, parce que plus spectaculaire, il est mieux en harmonie avec le fonctionnement actuel des médias. Les entreprises n'ont pas toujours intérêt à dire la vérité, les écologistes politiques non plus, et l'Etat lui-même, qui devrait incarner l'intérêt général, se laisse trop souvent aller à une logique, elle aussi, purement médiatique et clientéliste. Dans ce contexte, il semble que des entreprises, et tout particulièrement lorsqu'elles appartiennent au secteur public, auraient intérêt à jouer un rôle dans l'établissement d'une **autorité administrative indépendante** qui soit chargée, pour le grand public et les médias, d'**identifier les vrais problèmes** et, bien entendu aussi, ceux à propos desquels il y a encore désaccord entre les scientifiques (par exemple l'effet de serre). Il est très probable qu'une telle institution verra le jour dans les années qui viennent et, une bonne façon de s'y préparer serait justement de commencer le débat, à l'intérieur des entreprises, avec l'aide de personnalités extérieures, afin que des résultats, si possibles objectifs et incontestables puissent être **versés au dossier de la discussion publique**.

Pierre Lévy insiste (475) sur l'idée que la prospérité des nations, des entreprises et des individus dépend désormais de leur capacité à naviguer sur l'espace du savoir. La puissance est conférée par la gestion des savoir-faire qui incluent la qualité des relations interpersonnelles car elles permettent la constitution de « collectifs intelligents », l'émergence d'une **intelligence collective**. L'entreprise consomme et produit non seulement des biens et des services, non seulement de la connaissance mais aussi de la « subjectivité ». L'économie tourne déjà autour de ce qui s'automatisera jamais automatiquement : la production de lien social, le relationnel. **Le respect de l'humain** devient non plus un impératif moral mais une obligation, condition du succès. **La concurrence se déplace sur le terrain éthique**. Le défi est d'inventer une ingénierie du lien social, pour former des « organisations intelligentes dans la masse », grâce à un génie organisateur **qui ne gaspille aucune compétence**.

Pour Eugène Enriquez (476), si l'on examine le mouvement de pensée et d'action qui donne à l'éthique une valeur cardinale, on ne peut manquer de se rendre compte qu'il est, d'une part, le signe d'un malaise profond affectant nos sociétés occidentales et, d'autre part, une tentative de traitement de ce dernier soit en tentant de transformer le symptôme en signe de guérison, soit en s'efforçant d'en découvrir les racines et les significations. Seule cette seconde approche permet de **comprendre les raisons pour lesquelles la question éthique est devenue une question centrale** de notre temps et à quel point elle conditionne le futur. Nos sociétés, ainsi que les institutions et les organisations qui les composent, **n'apparaissent plus aux sujets individuels et collectifs comme étant légitimes**. L'étude de la rationalité occidentale et de son impact est susceptible d'éclairer la dynamique sociale actuelle. La rationalité occidentale a triomphé dans le monde moderne sous sa forme perverse : la rationalité instrumentale. La raison triomphante ne peut s'instaurer sans effets pervers qu'en respectant la condition suivante : admettre qu'elle est capable de se mettre au service des passions les plus aberrantes ou alors, pour ne pas tomber dans ce travers, qu'**elle doit être tempérée par la force du flux émotionnel**. En effet, la raison étant d'essence universaliste, l'individu raisonnant est donc une entité abstraite. Ainsi, si la passion est oubliée ou refoulée, le problème de l'**altérité** des hommes et des cultures est gommé. Le triomphe de la raison est un élément indispensable à la fois à l'instauration du marché et à la construction démocratique. En effet, à partir du moment où l'individu est reconnu comme sujet de droit, il entre, en même temps, en compétition avec les autres qui peuvent faire prévaloir leur efficacité économique sur le marché des biens et des services ou leur volonté politique sur le marché des votes. La démocratie introduit un ordre instable qui aboutit (en théorie) à la mise en place d'un régime harmonieux. Encore faut-il, pour qu'un tel projet se réalise, **que la rationalité instrumentale soit subordonnée à la rationalité des fins**. Autrement dit, que les citoyens puissent **se demander pourquoi** et non seulement comment. Or, la suprématie de la rationalité s'est traduite par celle du marché et celle du capitalisme sur les valeurs démocratiques.

---

(475) Cf. sa contribution dans *Le travail au XXIe siècle. Mutations de l'économie et de la société à l'ère des autoroutes de l'information*, sous la direction de Gérard Blanc, Dunod, 1995. On se reportera aussi à Pierre Lévy, *L'intelligence collective, pour une anthropologie du cyberspace*, La Découverte, 1994.

(476) « Les enjeux éthiques dans les organisations modernes », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXV, n°1, printemps 1993, Les Presses de l'Université de Montréal. Voir également d'Eugène Enriquez, « L'art de gouverner », *Electricité et sociétés*, n°22, novembre 1995 ; « Les formes de domination », *Electricité et sociétés*, n°24, mars 1996.

Selon Eugène Enriquez, à l'heure actuelle, **ce modèle de performance règne sans partage**. On demande à chaque individu de devenir un battant, un héros, une personne « radar » capable de s'adapter à toutes les circonstances et on demande à des populations entières de n'avoir plus que la réussite économique et personnelle comme mot d'ordre. La conclusion est nette : **ceux qui peuvent s'adapter** à une société guidée par ces valeurs sont assurés d'être reconnus comme sujets et de participer comme citoyens au fonctionnement de la société. Les autres devront se contenter dans les sociétés occidentales de formes de travail subalterne ou encore finiront par appartenir à la catégorie des disqualifiés sociaux, même si une seule détermination n'est jamais à l'œuvre. Tous les penseurs sont d'accord aujourd'hui pour dire que **c'est l'entreprise qui essaie d'imposer sa vision techniciste du devenir humain**. Certes, celle-ci n'y parvient pas totalement et commence à être considérée comme un « colosse aux pieds d'argile » (477) qui s'est donné un rôle plus central dans la vie sociale que celui qu'elle peut, dans les faits, assumer. L'entreprise, du fait même qu'elle a pour unique but d'obtenir des **résultats comptables**, a introduit la **mesure** comme seul élément de différenciation des êtres. Seules importent les conduites comparables. Le chiffre devient le signe de l'excellence dans l'entreprise et, progressivement, dans l'ensemble des organisations. Les conséquences de cette situation sont paradoxales :

- L'entreprise, en portant à leur apogée les « valeurs » du capitalisme rationnel et instrumental, a grandement contribué à la **primauté de la technique sur l'humain** et tenté de faire de chaque être un pervers manipulateur qui ne se soucie de l'autre que s'il favorise l'assouvissement de ses désirs. On comprend alors que soient **délaissées les institutions qui se réclament de la solidarité, de la sociabilité** quand ce n'est pas d'une libido positive. Soit qu'elles semblent renvoyer à des idées désuètes qui ne peuvent avoir d'effets, puisque le résultat de leur application dans la réalité ne peut faire l'objet d'un examen comptable, soit encore qu'elles semblent **incapables de susciter des passions** brûlantes susceptibles de briser la muraille de la raison instrumentale (par exemple : impossibilité de définir un grand dessein), soit enfin qu'elles sont tellement contaminées par le modèle de l'entreprise avec sa dimension inclusion/exclusion qu'elles ne peuvent **plus susciter l'amour et l'adhésion**.
- Force est de constater que l'entreprise va donc **mobiliser les affects** pour pouvoir apparaître comme un **pôle idéalisé**. Une telle évolution pourrait entraîner que chacun, au lieu de se conformer à l'« idéal », commence à s'opposer à ses règles de fonctionnement et à mettre ainsi l'organisation en danger de mort. Le triomphe de la technique se retournerait contre elle. Il devient donc urgent de **rétablir la puissance des passions et des pulsions** au seul bénéfice de l'entreprise qui devient alors le lieu de la socialisation et de l'amour mutuel.
- Cependant, le mouvement de la société vers la rationalité intégrale laisse des désirs insatisfaits. Les hommes résistent aussi à l'instrumentalisation. Ce qui fait de chacun un être humain et social, c'est sa capacité de vivre en état de manque, de **formuler de nouveaux désirs, de se laisser aller à son imagination créatrice** et de nouer avec autrui des relations. Aussi une loi sociologique bien établie, même si elle est continuellement occultée, veut-elle que toute action a parfois pour conséquence l'effet escompté et toujours l'effet inverse.

Eugène Euriquez s'attache à analyser l'éthique au service des organisations. Les dirigeants des organisations, et en particulier des entreprises, ont bien compris cette évolution. Aussi manifestent-ils des **soucis éthiques**. Mais comme ils ont le désir de **ne rien changer d'essentiel** au fonctionnement social qui leur donne satisfaction en les maintenant aux postes de pouvoir, ils ont (nouvelle ruse de la raison instrumentale) voulu faire de l'éthique un moyen plus subtil au service d'une performance, jamais remise en question. Puisque cette **éthique travestie** est pratiquement **la seule qui ait le droit de cité**, force est de la prendre en considération. Elle fonctionne selon un double registre :

- Le **registre sociétal**. Pour donner un sens à la société, l'entreprise prototype de l'organisation moderne va promouvoir, selon le CNPF, « une certaine image de l'Homme debout, acteur, créateur, responsable » dans l'entreprise comme dans la société. Pour construire cet Homme nouveau, l'entreprise doit devenir citoyenne. Dans ce but, plusieurs moyens sont mis en œuvre : développement du mécénat, élaboration de produits favorisant la protection de l'environnement, effort éducatif pour l'intégration des immigrés et aide au fonctionnement des universités et des grandes écoles, action en faveur des quartiers,... L'entreprise se met à diffuser une vision du devenir social, à utiliser les moyens pour le réaliser et, par voie de conséquence, à créer des héros positifs tels qu'elle les conçoit. Elle prend donc en charge non seulement le développement économique de la nation, mais son développement social, psychologique, civique. Aucun des domaines de la vie ne lui étant plus, *a priori*, interdit, **elle se veut à « responsabilité illimitée »**.
- Le **registre entrepreneurial**. A l'intérieur de l'entreprise il s'agit de faire en sorte que ses membres **dans leur totalité** se sentent partie prenante de l'organisation, aident à la construction d'un projet d'entreprise, adhèrent à la culture qui leur est proposée, remplacent leurs propres idéaux par l'idéal

(477) Cf. Eugène Enriquez, « L'entreprise comme lieu social : un colosse aux pieds d'argile », *L'entreprise, une affaire de société*, Presses de la FNSP, 1991.

commun défini par l'entreprise et **se soumettent au processus de refoulement et de répression** mis au point par l'organisation. L'éthique semble, au départ, en dehors des préoccupations des dirigeants qui désirent essentiellement mobiliser les énergies. Mais pour que les individus soient susceptibles de jouer leur rôle de héros positifs, il faut qu'ils soient des **hommes de conviction, ayant le sens des responsabilités**. Ces derniers doivent ainsi investir la totalité de leur libido dans l'organisation, non forcément parce qu'ils estiment pouvoir recevoir d'elle des satisfactions à la mesure des renoncements qu'ils ont acceptés, mais surtout parce qu'ils pensent que l'organisation mérite le dévouement qu'elle réclame.

Pour Eugène Enriquez, l'entreprise doit pouvoir apparaître comme un **objet merveilleux**, susceptible de mettre en œuvre chez les individus des processus d'idéalisation. Encore faut-il qu'il manifeste quelques vertus. Pourtant ce n'est pas là l'aspect le plus important, même si c'est le plus spectaculaire. Les deux éléments centraux sont la gestion des ressources humaines et la répartition des responsabilités. Par ces moyens, les dirigeants veulent manifester la confiance qu'ils ont en l'être humain. Ils ne perçoivent pas l'aspect directement instrumental de leur discours : les hommes sont « gérés ». De plus, si les hommes sont considérés comme des « ressources », on ne voit pas bien par quel miracle ils seraient également perçus comme des personnalités autonomes, sujets de droit et sujets psychiques ayant leur mot à dire sur l'évolution de l'organisation comme de la société. Mais il est possible de masquer cela en soulignant que la demande faite à l'homme est d'être responsable. Or, seul peut être responsable un sujet psychique, un sujet de droit. **L'insistance sur la responsabilité** serait la preuve de la prise en compte de l'homme dans toutes ses dimensions par l'organisation. Est oublié dans cette affirmation le fait que **la responsabilité n'est pas qu'organisationnelle ou technique**. La responsabilité politique (quelles sont les conséquences de l'action menée dans l'orientation de l'organisation compte tenu du rôle qu'elle joue dans la dynamique sociale ?), sociale, civique, écologique, psychique ne sont pas prises en considération, la plupart du temps, quand des responsabilités sont assignées à des acteurs sociaux. En fait, bien souvent, lorsque les hommes dans l'organisation sont désignés comme responsables, cela signifie seulement qu'ils sont **obligés de rendre compte** de leur décisions et de la bonne marche de leurs services à leurs supérieurs et d'accepter le jugement de ceux-ci. Etre responsable, c'est donc être la cible de toute sanction, tout en se voyant **départi de toute possibilité d'évaluation de sa propre action**. On comprend fort bien que certaines personnes n'assument pas ou même fuient les responsabilités qui leur sont confiées car elles ont bien saisi la logique de l'organisation : **tout responsable est un suspect constant et un coupable probable**. Pourtant, dans bien des cas, l'entreprise parvient à faire croire à ses membres qu'elle est vertueuse, qu'elle tient compte des hommes, et qu'elle peut donc être le pôle idéalisé par excellence. Elle y parvient **en jouant sur la double référence** des groupes et de l'individu par la transformation de l'organisation-société en organisation-communauté et par la diffusion du culte de l'excellence qui donne satisfaction aux désirs narcissiques. Or, les organisations sont affectées, elles aussi, par la crise de légitimité, et par la montée de l'individualisme pervers qui avait paru, au début, aller à leur secours et contribuer à leur succès. Les organisations, chaque fois qu'elles se nourrissent de victoires, sont près de l'échec.

Eugène Enriquez cerne les **véritables enjeux éthiques**. Si l'éthique ne peut se mettre au service des organisations, il n'empêche que les organisations modernes ne peuvent occulter le problème de l'éthique sous peine d'être abandonnées ou trahies par leurs membres, rendus plus pervers qu'elles-mêmes et se laissant aller au non-sens de la vie puisque plus rien (aucune organisation, aucune doctrine) n'est capable de donner un sens à leur vie. On a coutume, lorsqu'on évoque la question de l'éthique, de distinguer entre **éthique de la conviction** et **éthique de la responsabilité**. Il faut ajouter aussi l'**éthique de la discussion**. Mais, en plus de celles-ci, l'élaboration d'une quatrième catégorie est nécessaire pour cerner véritablement les enjeux actuels. Cette forme sera provisoirement nommée **éthique de la finitude**.

L'**éthique de la conviction** est une éthique du tout ou rien. Il n'est pas question d'introduire des nuances. Si autrui ne doit jamais être traité comme un moyen mais comme une fin, cela signifie la récusation générale et définitive de toute tentative d'instrumentalisation des êtres humains. Ainsi une conviction ne se monnaye pas. En outre, **cette éthique ne se préoccupe pas des conséquences des actes** mais ne s'intéresse qu'à la fin ultime. Aussi tous les moyens sont bons lorsqu'ils permettent d'atteindre la fin désirée. Une telle éthique pose ainsi un problème bien évoqué par Max Weber : pour atteindre des fins « bonnes », nous sommes la plupart du temps obligés de compter avec, d'une part des moyens moralement malhonnêtes ou pour le moins dangereux, et d'autre part la possibilité ou encore l'éventualité des conséquences fâcheuses. Aucune éthique au monde ne peut dire, non plus, à quel moment et dans quelle mesure une fin moralement bonne justifie les moyens et les conséquences moralement dangereuses. Pourtant, **de telles préoccupations sont absentes** chez les hommes de conviction. De ce fait, ils ne voient pas que :

- **en utilisant des moyens discutables ou en employant les mêmes moyens** que les adversaires qu'ils combattent, ils ne peuvent atteindre la fin envisagée, celle-ci étant **définitivement contaminée** par les moyens. Les bienfaiteurs de l'Humanité, quand ils ne se posent pas la question des moyens, en sont les fossoyeurs ;
- en ne voulant pas poser la question des conséquences d'une action, les sujets d'exception ne peuvent prendre conscience de leurs erreurs d'appréciation et ils restent obligés d'**imputer les résultats non prévus à des coupables qu'ils choisissent**. L'homme de conviction est un être qui crée sans difficulté des victimes boucs émissaires. Pourtant, sans hommes de conviction, le monde ne serait qu'« un long fleuve tranquille » et la vie, une succession d'instants monotones. Le problème, c'est qu'on peut attendre de l'homme de conviction **le meilleur comme le pire**.

L'**éthique de la responsabilité** se présente autrement. Si les hommes de convictions ne choisissent pas leurs conduites en fonction de leur probabilité de réussite, l'homme mû par une éthique de responsabilité estimera que **les conséquences sont imputables à sa propre action**, pour autant qu'il aura pu les prévoir, et donc il se mettra dans la **condition d'anticiper** les résultats probables. L'homme « de responsabilité » est par conséquent fondamentalement un « politique » sachant que le mieux est l'ennemi du bien et qui tient compte du contexte pour **prendre les décisions acceptables par le plus grand nombre**. L'éthique de la responsabilité est exigeante. En effet, l'homme a toujours des responsabilités diverses et il lui est difficile de les assumer toutes ensemble, d'autant que certaines peuvent présenter des aspects contradictoires (par exemple, un agent du service du personnel tiendra compte de sa responsabilité technique et organisationnelle dans l'application du train de licenciement du personnel « en surnombre », au détriment de sa responsabilité sociale et civique). L'homme « de responsabilité » devra donc **arbitrer entre les responsabilités qu'il assume et celles qu'il récuse**. Il aura souvent tendance à tenir compte des responsabilités telles qu'elles sont définies par l'organisation. Il pourra, de ce fait, **savoir exactement quelles sanctions positives ou négatives** il est en droit de recevoir et se mettra dans une situation de sécurité maximale. De tout temps, certains hommes ont fait prévaloir, par exemple, leur responsabilité sociale ou psychique sur leur responsabilité organisationnelle. Le problème est beaucoup plus aigu de nos jours, alors que les organisations sont plus complexes et formulent des **demandes variées** à leurs collaborateurs. L'émergence d'une exigence éthique dans l'organisation fait précisément que les responsabilités politique, civique, écologique, psychique doivent de plus en plus être assurées, non pas surtout parce que le dynamisme des organisations l'exige, mais parce qu'il est **impossible à qui que ce soit de faire l'impasse** à leur sujet, sous peine de voir triompher uniquement le cynisme pervers. Si l'organisation et la société investissaient tout le champ, elles n'auraient alors aucune légitimité. Toute autorité serait contestée, l'angoisse liée à la perte des repères prédominerait sans retenue, et la reconnaissance de soi et des autres deviendrait impossible. C'est pour cela que les responsabilités se multiplient. Il est encore trop tôt pour dire **quelle hiérarchie de responsabilités sera acceptée par notre société**. En revanche, on peut avancer que l'établissement d'une telle hiérarchie est bien l'**enjeu fondamental** des luttes engagées par divers groupes sociaux et de conflits internes que doit traiter tout être humain. C'est pour cela que le **thème de la responsabilité** (en dehors de toute recherche de culpabilité) est devenu un terme **central** de nos sociétés, même si elles ne savent pas encore comment bien le traiter. De toutes manières, quelle que soit la liste, il est évident qu'un des problèmes essentiels auquel la société devra faire face concerne non seulement l'avenir mais également le passé. En effet, les sujets humains et sociaux ne sont pas seulement responsables vis-à-vis des générations futures du poids de leurs actions présentes, ils sont responsables aussi de la manière même dont ils traitent le passé, dont ils mémorisent l'histoire, l'acceptent et la déforment. Etre responsable, c'est prendre en charge les dettes et les créances des générations passées pour ne pas tomber dans un mécanisme de répétition dont les générations futures n'auraient qu'à pâtir.

Avec Jürgen Habermas s'est développée une **éthique de la discussion**. Pour lui, il est essentiel que les hommes puissent **échanger des arguments rationnels** concernant leurs intérêts **dans un espace public de libre discussion**. Ainsi chacun est-il considéré comme un être autonome, doué de raison, qui peut donner son avis. De la discussion naîtront de **nouvelles normes et des intérêts universalisables**. Ce que présuppose cette position, c'est que l'éthique de la conviction, où chacun défend ses positions et n'en change pas, cédera le pas à l'éthique de la discussion, **où chacun pourra faire des concessions et où les normes créées seront acceptables par tout le monde**. Même si une telle perspective peut sembler refléter les tendances trop évidemment consensuelles de notre société et apparaître comme quelque peu suspecte, la rationalité sans passion pouvant devenir perverse, il faut admettre son intérêt, puisqu'elle rappelle l'éminente dignité de l'Homme en tant qu'être capable de réflexion et capable de s'exprimer et de se confronter aux autres. Si cette perspective est moins originale qu'elle n'y paraît, elle nous fait du moins sentir l'**impossibilité de la formulation d'une éthique non fondée sur la réciprocité**. En cela elle fait mieux comprendre que **la participation**, dans les organisations

comme dans la société, **implique la prise en compte des idées de l'ensemble des sujets situés sur un plan d'égalité**. Elle permet ainsi de congédier tous les types de manipulation. Pourtant, elle ne saurait pleinement être satisfaisante, car elle n'envisage pas les hommes dans leur aspect passionné, dans leurs intérêts totalement contradictoires et élimine les effets de la pulsion de mort dans les organisations et les institutions.

Eugène Euriquez estime qu'il est alors possible d'énoncer une **éthique de la finitude**. Selon une telle conception, les conduites humaines seront définies :
- par leur rôle dans la rigidité, l'homogénéisation et la destruction possible des structures et des hommes ou, au contraire, par leur spontanéité et leur capacité à favoriser le processus d'autonomisation ;
- par leur capacité à rendre compte non seulement de l'activité de penser et du plaisir qui lui est attaché mais également des passions, des peurs, des souffrances, des limitations qui affectent toute vie ;
- par leurs aptitudes et leur courage à accepter les blessures narcissiques, la finitude et la mortalité, de se soumettre au travail du deuil et de se confronter continuellement avec la pulsion de mort dans ces aspects auto- et allo-destructeurs.

Ce que ces termes évoquent est contenu dans les trois premières formes d'éthique : le **courage** dans l'éthique de la conviction, **le devenir** des structures et des hommes dans l'éthique de la responsabilité, **l'autonomie et la reconnaissance de l'altérité** dans l'éthique de la discussion.

En revanche, selon Eugène Enriquez, aucune de ces trois premières formes n'envisage l'**acceptation de l'impuissance**, la **prise de conscience des limites**, la **mise en cause de l'identité et du narcissisme de la mort**, la **prise en considération des conséquences néfastes** sur le devenir du genre humain, la connivence de chacun avec la mort qu'il porte en lui et qu'il peut projeter sur les autres. C'est lorsque le sujet se situe **à la fois** comme porteur de vie et de mort, comme égoïste et altruiste, comme être de raison et de passion qu'il peut avoir des convictions fortes, mais être capable d'en changer si, dans l'échange, il parvient à **se transformer**, à savoir donc penser seul et avec les autres, à se concevoir comme responsable sans être bridé par la peur des responsabilités, à faire passer ses idées (ou celles d'autrui qu'il a acceptées), en s'interrogeant sur leur déformation possible par le choix de certains moyens tout en sachant que les conséquences imprévues seront plus facilement au rendez-vous que les conséquences prévues. Ainsi, l'éthique de la finitude peut intégrer les trois premières formes d'éthique. Certes, chacune présente des caractéristiques non réductibles aux autres. Mais l'éthique de la finitude opère précisément un travail de transformation de ces caractéristiques pour les rendre pragmatiquement compatibles. C'est parce que l'homme a une idée de **limites qu'il peut être homme de conviction tout en acceptant d'entrer en communication avec les autres**. C'est parce qu'il connaît les capacités mortifères des discussions qu'il les acceptera jusqu'au moment où il comprendra que la négociation qu'il mène constamment lui fait perdre son âme. C'est parce qu'il poursuit des objectifs et qu'il veut vraiment les réaliser (et non se contenter de les proclamer) qu'il sera particulièrement attentif au choix des méthodes pour les atteindre. **Alors autonomie et hétéronomie ne s'opposeront pas mais se complèteront, de même que communication et solitude, force de la volonté et perception des contraintes**. Certes, une telle éthique, qui devra, un jour, être formulée plus nettement, est particulièrement contraignante. Elle demande des hommes doués de passion, sans laquelle l'imagination ne peut émerger, de jugement, sans lequel aucune réalisation n'est possible, de référence à un idéal, sans lequel le désir ne quitte pas sa forme archaïque, d'acceptation du réel et de ses obligations, sans lesquels les rêves les plus ambitieux se transforment en cauchemar collectif. Elle demande aussi aux organisations d'être un lieu d'où la manipulation serait bannie et où les efforts de tous à la construction de l'organisation et à l'édification du social seraient reconnus. Nous sommes encore loin du compte. Mais tant que les organisations préféreront des hommes qui les idéalisent à des hommes « de sublimation », elles continueront **à construire sur du sable et à disparaître lentement**, sans parvenir à saisir les raisons de leur mésaventure.

Eugène Enriquez estime (478) que, si l'on examine de plus près la mise en oeuvre du **concept « entreprise citoyenne » à EDF**, on est contraint de se rendre compte des contradictions qu'elle recèle et qu'il vaut mieux mettre en évidence, sous peine d'entretenir des illusions dont les conséquences risquent d'être fâcheuses :
- Chaque fois qu'une crise se profile à l'horizon, le mot d'ordre est l'adaptabilité. Or, **l'adaptabilité humaine ne pèse pas d'un grand poids contre les tendances lourdes de l'évolution**. Remarquons que cette manière de penser entraîne la **psychologisation des problèmes**. Les individus sont les seuls responsables des erreurs et l'organisation est lavée de toute responsabilité. Croire qu'en augmentant la culpabilité des personnes on les rendra plus productives est pernicieux. L'inverse est le résultat le plus probable. En effet, le transfert au seul individu des problèmes de l'organisation ne

(478) « Les contradictions de l'éthique à EDF », *Les sciences sociales et l'entreprise. Cinquante ans de recherches à EDF*, sous la direction de Hélène-Yvonne Meynaud, La Découverte, 1996.

peut que le rendre craintif et conforme (il aura peur de mal faire, il aura honte de son échec) et, en aucun cas, adaptable et innovateur. La vie et la survie tient plus à des politiques et des orientations compatibles avec les transformations de la société qu'aux efforts, aussi méritoires soient-ils, de ses membres.

- En mettant l'accent sur la participation et l'innovation, l'entreprise profère une **injonction contradictoire** : il faut participer et il faut innover. Or, la participation ne se décrète pas. **Les personnes participent autant qu'elles sont d'accord avec les orientations** proposées. Il est donc indispensable qu'elles adhèrent au projet de l'entreprise. Or, c'est là que le bât blesse : un projet, une doctrine ne sont pas des expressions de la vérité mais des **impératifs définis** par le « top management », même si les personnes de tout niveau ont été préalablement consultées. L'adhésion ne dérive pas, dans ce cas, d'une acceptation et d'une intériorisation de normes qui feront loi car elles ont été jugées pertinentes. Elle ne peut venir que de la **croyance au bien-fondé des politiques définies**. Or, il n'y a pas de croyance sans illusion et sans idéalisation de l'objet auquel on croit. L'entreprise est ainsi obligée de livrer des simulacres de vérité et de maintenir les individus dans l'illusion. Ce n'est certes pas le meilleur moyen pour en faire des cadres exigeants et sachant penser avec clarté et rigueur. De la même manière, l'innovation ne se promulgue pas. De plus, il est d'expérience courante qu'innover profondément cassent les habitudes et suscitent les ennuis. D'ailleurs, si les personnes innovaient véritablement, **elles deviendraient fortement différentes**, et en conséquence, **elles s'éloigneraient du modèle promu** par le management stratégique dont l'essence est l'édification d'**un seul type d'homme**.
- On ne peut vouloir l'amélioration de la démocratie dans l'entreprise et en même temps une compétitivité accrue. Démocratie a pour sens l'**acceptation de la possibilité du conflit** considéré comme un élément normal du fonctionnement, de la négociation, de la prise en compte des acteurs collectifs et la construction d'un **consensus fragile, momentané, toujours à réinstaurer** car il est le signe simplement que **le désir d'être ensemble a prévalu sur les dissensions** et la défense des intérêts. La compétitivité signifie au contraire esprit de communauté, impossibilité ou difficulté d'évoquer les conflits, solution de ceux-ci de manière autoritaire de peur de leur capacité de contagion, volonté de consensus coûte que coûte.
- On peut se demander si EDF ne se donne pas bonne conscience en intervenant sur le chômage alors que, bon gré, mal gré, elle **contribue à sa formation** (en supprimant des emplois).

Eugène Enriquez explique que, dans ces conditions, l'« Ethique » est lourde d'ambiguïté et d'ambivalence et que **l'intention « démocratique » est bien moins prégnante que le masquage de la déréglementation** même si elle existe et si on ne peut que s'en féliciter. Au lieu de mettre en avant une éthique toujours suspecte, l'organisation devrait se poser la question suivante : **comment faire agir**, dans le moment présent, des personnes à la fois sujets de désir et sujets de droits (et qui attendent d'être reconnus comme tels), attachés à leurs métiers et à une entreprise qui leur a donné beaucoup mais qui s'interrogent sur l'avenir de leur « maison » et sur leurs propres perspectives. Aucune institution ne peut faire l'économie d'une telle question. Il n'est pourtant pas certain qu'EDF soit à même de le faire et d'y répondre **tant qu'elle n'est pas prête à prendre conscience de ce qu'elle est et représente vraiment, ainsi que de ce qu'elle est en mesure de demander à ses membres**.

Pistes de réflexion et d'orientation

Le niveau élevé des inquiétudes quant aux risques liés à la mise en oeuvre de la science et de la technique, ainsi que des incertitudes quant au caractère inéluctablement bénéfique du progrès, appellent à réarticuler sur des bases nouvelles le technico-économique et le sociétal, la solidarité technique et la vie en société, l'individuel et le collectif, le local et l'universel, ce qui implique de développer des mécanismes sociétaux de participation, de contrôle, de régulation et d'évaluation, en même temps que davantage de transparence. Cette orientation doit nous conduire à développer une attitude moins « techniciste », moins partisane du « grand, du gros et du centralisé », prenant en compte le contenu social des techniques, quant aux projets, réalisations, à la gestion en aval et à la manière d'être, à répondre aux demandes d'information et de débats en la matière, ainsi qu'aux besoins de sécurité. Il s'agit de répondre à ceux qui expriment interrogations et doutes, sans chercher à les « culpabiliser », mais en partant de leurs questions et en les considérant comme légitimes.

La prise en compte du caractère de tendance lourde de la sensibilité environnementale implique à la fois d'intégrer dans toutes nos chaînes de décision les aspirations actuelles comme les problématiques de « développement durable », de « précaution » et de « prise en compte des générations futures », au même titre que les éléments techniques et économiques, d'anticiper et d'expérimenter, de mettre en oeuvre une transparence sans faille, de soumettre au débat public nos orientations, de contribuer, à notre place et dans un cadre contractuel, aux grands choix du pays. Une attention particulière doit être accordée aux demandes spécifiques des jeunes, des femmes et des non-diplômés. En même temps, la montée du Droit dans la régulation de la société implique d'être « irréprochable » en matière d'études d'impact de nos ouvrages et d'enquêtes publiques, ainsi que de respecter la législation européenne.

A l'égard des préoccupations et organisations « écologistes », il faut rejeter toute démarche les assimilant à des « adversaires » ou des « ennemis » et les reconnaître comme contre-pouvoirs légitimes, pour traiter de manière différenciée les deux logiques sociales différentes qu'elles recouvrent : d'un côté répondre concrètement à la critique « savante » en suscitant des lieux de débats ouverts, de l'autre redonner des « points de repères », des éléments concrets de confiance, à ceux qui sont mûs par des attitudes critiques ou « protestataires ». Cette orientation doit nous conduire à amplifier le thème de l'utilisation rationnelle de l'énergie : EDF devrait être perçue comme répondant aux besoins, comme incitant à l'économie des ressources énergétiques, comme acteur du « civisme environnemental » et utiliser son capital de confiance comme conseil.

En matière de « conflits d'aménagement », il convient de rejeter tout comportement arrogant ou autoritaire, de reconnaître la légitimité des préoccupations et demandes locales qui nous sont adressées, de développer une écoute active du terrain et de multiplier le relationnel. Il ne s'agit pas tant d'empêcher l'expression de la conflictualité que d'éviter qu'elle ne prenne des formes antagonistes ; cela implique de modifier nos attitudes en matière de conduite de projets et d'ouvrir les débats largement en amont, sans se figer sur des impératifs technico-économiques ou un intérêt général lointain et abstrait, mais en prenant en compte la reconstruction de « systèmes d'intérêts généraux » agrégeant les différentes aspirations, dimensions et échelles.

Tous ces éléments, de même que les demandes croissantes d'information, de transparence et de participation doivent nous amener à réfléchir sur notre « communication » : n'avons-nous pas trop tendance à la considérer de manière unilatérale, essentiellement dirigée d'EDF vers l'extérieur, alors que son essence implique l'interactivité ?

Les quêtes d'éthique et de morale recouvrent à la fois des aspirations de reconnaissance de qualité, de sincérité, d'authenticité, de probité, de respect, d'intensité, de singularité, d'autonomie, de réciprocité, d'altérité, de conflictualité, d'affectivité, de passions ou de pulsions et des besoins de nouveaux repères, de relégitimation des institutions et organisations. C'est en termes de « sens » et de « fins » qu'EDF se doit d'y répondre, tant à l'interne qu'à l'externe, tout en mettant en oeuvre une démarche et des moyens éthiquement adaptés.

Chapitre 5

L'emploi et le travail

L'emploi, la place du travail et le rapport au travail

Le contenu et les rythmes de travail se métamorphosent
Une dégradation qui s'accélère
Ironie et post-modernité
La transmission des savoir-faire
La place du « corps »
Conflits de génération
Rajeunissement du personnel

Attitudes, motivations et aspirations des salariés

Un double mouvement à l'égard des entreprises
Les rapports à l'autorité
Valeurs au travail
Une moindre identification à l'entreprise
L'« a-motivation »
Le malaise des cadres
En Europe
Rémunération et pouvoir d'achat
Arbitrages entre temps et revenus
La réduction de la durée du travail
Le partage du temps de travail
La limitation des revenus des plus riches
Viabilité de la réduction du temps de travail
La déception des salariés du privé
Destin personnel et destin de l'entreprise
La déprime est plus grave en France que dans d'autres pays européens
Le climat social

Management et dynamiques sociales

Rupture, différenciation, transition et rationalisation
Renouveler ses forces antérieures
Changement des régulations sociales de production
La rationalisation
3 modèles d'entreprises
L'entreprise bureaucratique
L'entreprise communauté
Un projet alternatif de développement
La querelle des anciens et des modernes
La France taylorienne
Réécrire le lien social
L' indépendance entre structures sociales et performances économiques
Les situations de travail ont changé;
L'affaiblissement des autres liens
Les dispositifs participatifs ne suppriment par le contrôle
Une crise de la notion d'obligation
L'affaiblissement des collectifs
Quelle autonomie réelle ?
Des contre-pouvoirs
L'implication de tous

Finalités et responsabilités
Le management
L'intérêt général
Modèles français, allemands et anglo-saxons
Le mythe de l'entreprise citoyenne
Le « management à la française »
Le capital client
La cause humanitaire
Les attentes imaginaires des consommateurs
Les conséquences écologiques de l'activité

Pistes de réflexion et d'orientation

Chapitre 5 - L'emploi et le travail

L'emploi et le travail. Attitudes, motivations et aspirations des salariés. Management et dynamiques sociales

Comme toute grande entreprise, EDF est directement concernée par les transformations qui affectent l'emploi et le travail, qu'il s'agisse des évolutions macro- ou microsociétales. Elle l'est sans doute plus qu'hier, d'une part du fait de l'ampleur des mutations engendrées par la crise, d'autre part parce que son corps social est davantage en interaction avec la société.

L'emploi, la place du travail et le rapport au travail

L'**enquête INSEE sur l'emploi** de 1995 indique (479) que le paysage social français, observé par le prisme des catégories socio-professionnelles (CSP), n'a cessé de se transformer entre 1982 et 1995. Le nombre de cols blancs à continué son essor, avec une augmentation du nombre d'**employés**, représentant désormais la CSP la plus importante devant les ouvriers, ainsi que celui des cadres supérieurs et des professions intermédiaires, au détriment des artisans, commerçants, agriculteurs et ouvriers. En mars 1996 (480), le monde des employés regroupe 7,5 millions de personnes, soit environ trois actifs sur dix. Son poids a doublé en 50 ans. Une progression qui est liée à la tertiarisation de l'économie et à l'accès massif des femmes à l'emploi salarié. Les employés ont pour caractéristique majeure d'être le plus féminisé des groupes socioprofessionnels. Avec 40% des bacheliers, les employés administratifs d'entreprise s'affirment comme la fraction la plus intellectuelle du monde des employés. Le taux de chômage des employés atteint 14,8% en 1996. Il est peu inférieur à celui des ouvriers (15,3%). Dans le secteur privé, les employés sont généralement des professions féminines et, au sein d'une même profession, le risque de chômage est presque toujours plus élevé pour les femmes. Les promotions à des emplois de cadres, de techniciens ou d'agents de maîtrise sont environ deux fois plus rares chez les femmes que chez les hommes. Elles sont aussi plus tardives. Parmi les hommes employés en 1968 et encore en emploi en 1990, 30% seulement sont demeurés employés. Parmi les femmes, la proportion correspondante atteint 60%. Travailler comme employé peut correspondre à une situation d'attente pour des jeunes gens qui accéderont ensuite à des emplois plus qualifiés. C'est parfois une position de repli pour d'anciens ouvriers ayant perdu leur emploi ou ayant des problèmes de santé ne leur permettant plus l'exercice d'un métier physiquement dur.

Le total des recrutements des entreprises et des administrations a reculé (481) entre mars 1991 et mars 1994 : alors qu'entre mars 1991 et mars 1992 les recrutements représentaient 14,4% de l'ensemble des actifs occupés, ils n'en représentent plus que 12,9% entre 1993 et 1994. La part dans les recrutements des jeunes qui viennent de terminer leurs études et plus généralement celle des moins de vingt-cinq ans recule. Les jeunes diplômés occupent souvent un premier emploi sur un poste demandant un niveau de formation inférieur. Ainsi 15% des diplômés du supérieur commencent par un poste d'employé ou d'ouvrier, 21% des jeunes ayant le niveau de formation initiale IV (sortis des classes de terminale du second cycle long ou ayant abandonné en cours de scolarisation post-baccalauréat) sont ouvriers et 24% des jeunes de niveau de formation V (sortis de l'année de terminale des seconds cycles courts professionnels ou ayant abandonné la scolarité du second cycle long avant la classe de terminale) sont ouvriers non-qualifiés.

L'évolution du marché du travail intérimaire fournit un indicateur de la recrudescence des formes précaires de travail. Emplois temporaires par excellence, les **missions d'intérim n'ont cessé de progresser depuis 1994**. Selon les dernières enquêtes de la DARES réalisées en janvier et août 1996 (482), les effectifs intérimaires ont connu une croissance particulièrement vive en 1994 (+34%), croissance qui, bien qu'elle soit infléchie, s'est néanmoins poursuivie depuis. Près de 6,3 millions de missions d'intérim ont ainsi été effectuées en 1995, représentant la moyenne de 260 000 intérimaires en fonction à la fin de chaque mois. Au total, le volume du travail ainsi accompli est cependant resté stable entre 1994 et 1995, correspondant à l'équivalent de 290 000 personnes employées à temps plein pendant un an. En fait, l'évolution de l'intérim est marquée par un deuxième facteur accentuant la précarité : les missions sont de plus en plus courtes.

(479) *Alternatives Economiques*, février 1996.
(480) *INSEE PREMIERE*, n°477, INSEE, août 1996.
(481) *INSEE PREMIERE*, n°365, INSEE, mars 1995.
(482) *Le Monde*, 4 septembre 1996.

D'après les chiffres mensuels du marché du travail (483), le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une **activité réduite de moins de 78 heures** dans le mois est passé de 217 000 en juin 1995 à 252 000 en juin 1996, soit une augmentation de 16% sur un an. En ce qui concerne les demandeurs d'emploi ayant exercé une **activité réduite de plus de 78 heures** dans le mois - catégorie exclue des chiffres du chômage, depuis l'arrêt du Conseil d'Etat de mai 1994 - leur nombre est également en constante progression : de 133 900 en juin 1992, il est passé à 333 000 en juin 1996, soit une progression de 11% sur la dernière année.

Selon Jacques Robin (484), de 1970 à 1990, **pour une production qui double en volume, la quantité totale du travail humain employé, exprimée en temps, a diminué d'un tiers**. La généralisation des préretraites (de 1985 à 1995, les préretraites cofinancées par l'Etat ont concerné un million de salariés, sans compter les mesures exceptionnelles en direction des dockers, les personnels des chantiers navals ainsi que des entreprises de presse, et les sidérurgistes) a été telle que la France possède, pour les plus de cinquante-cinq ans, les taux d'emplois parmi les plus bas des pays industrialisés, ce qui provoque une **déstabilisation de toute la fin de carrière** avec la montée du chômage des plus de cinquante ans. Le développement du **temps partiel** a aussi été spectaculaire depuis le début des années 1980 : on comptait 1,6 million d'actifs à temps partiel en 1980, 2,8 millions en 1992, ils sont 3,2 millions en 1994. Entre 1991 et 1994, la population active a diminué de 355 000 personnes quand le nombre d'emplois à temps partiel progressait de 575 000 (485). Le **temps partiel** est d'abord concentré dans les emplois **peu qualifiés**, chez les employés et les ouvriers à près de 70%. Surtout le temps partiel est la construction sociale d'une forme d'emploi féminine puisque, sur les 3,2 millions d'actifs à temps partiel, 84% sont des **femmes** (486). On sait en effet que 28% des femmes travaillent à temps partiel et seulement 4% des hommes. Puisqu'il est l'affaire des femmes, il contribue à les marginaliser dans l'univers du travail en accentuant la division sexuelle du travail au sein de la famille. Même lorsqu'il est librement choisi, le travail à temps partiel **déstabilise le rapport au travail** des femmes qui le pratiquent en même temps qu'il renforce les rôles traditionnels dans la sphère familiale. De ce fait, la pratique du temps partiel n'octroie pas plus de temps libre aux femmes, le temps gagné sur le travail salarié se reportant inéluctablement sur les tâches domestiques. Enfin, le temps partiel est de plus en plus imposé par l'organisation du travail, tout particulièrement dans les services aux particuliers et le commerce.

Margaret Maruani souligne (487) que, du point de vue de la répartition par professions, on observe une sorte de **bipolarisation** : des emplois féminins qualifiés se développent dans certains secteurs, permettant à des femmes d'accéder à des professions intellectuelles, scientifiques et techniques ; à l'autre extrémité, la féminisation massive et généralisée des professions administratives se renforce en même temps que la **concentration des femmes dans les emplois peu qualifiés** de l'administration et des services. Source d'inégalités, cette concentration est paradoxalement **un des éléments d'explication de la montée de l'activité féminine**. Si l'emploi des femmes a continué de croître en dépit de la crise de l'emploi, c'est parce que la plupart d'entre elles travaillent dans le tertiaire et dans des secteurs relativement épargnés. Mais cette « protection » est à double tranchant : qu'adviennent des restructurations de secteurs d'activités tertiaires et l'emploi féminin sera touché en priorité. En ce sens, l'avenir du salariat féminin dépend, dans une large mesure, du devenir des emplois tertiaires.

Le développement du **travail à temps partiel** constitue un point d'interrogation essentiel, une incertitude décisive pour l'**avenir du salariat féminin**. Plusieurs **scénarios** sont possibles :
- L'extension du travail à temps partiel à certaines franges du salariat masculin (jeunes en période d'insertion, pré-retraités,...). Ceci aurait pour effet de désenclaver le travail à temps partiel, de lui donner une coloration et une connotation plus « mixte » ;
- La croissance du travail à temps partiel « choisi » dans les catégories qualifiées de l'emploi féminin stable (fonction publique, grandes entreprises,...). le temps partiel deviendrait alors une des caractéristiques fortes de l'activité féminine ;
- Le développement du temps partiel dans les zones précaires et non-qualifiées de l'emploi féminin. C'est cette tendance que l'on a vu à l'oeuvre depuis quinze ans. Si elle devait se poursuivre, elle aboutirait à une segmentation au sein même du salariat féminin, au développement de poches de sous-emploi et de pauvreté féminines.

(483) *Ibidem*.
(484) *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, GRIT éditeurs, 1993.
(485) L. Maurin, « Le temps partiel ou la réduction du temps de travail version entreprises », *Alternatives économiques*, n°128, juin 1995.
(486) Cf. « Les chiffres clés du travail féminin. Bilan 1975-1992 », *DARES-Premières Informations*, Hors série, n°2-3, septembre 1994.
(487) « Questions sur l'avenir du salariat féminin », *Projet*, n°246, été 1996.

En d'autres termes (488), s'agit-il de la constitution d'un segment bien particulier du marché du travail ou d'un remodelage de l'ensemble des conditions d'emplois des femmes ?

Selon une étude de l'INSEE et de la Délégation aux droits de la femme (489), les femmes de la région parisienne, entre 25 et 59 ans, sont 80% à avoir une activité salariée, soit un **taux beaucoup plus élevé que leurs homologues de province**. Même avec trois enfants, plus d'une Francilienne sur deux travaille. Près d'une sur deux est une employée, mais elles sont de plus en plus nombreuses à accéder à des postes à responsabilités. A qualification égale, elles **gagnent 38% de moins qu'un homme**. Les Franciliennes sont également beaucoup plus seules que les provinciales, spécialement chez les cadres. C'est dans la capitale que l'on enregistre le plus grand nombre de célibataires entre 25 et 59 ans : 40% des Parisiennes vivent seules.

Henri Mendras souligne (490) que l'augmentation de l'emploi féminin transforme radicalement la structure familiale. **Tendance commune** à tous les pays européens, elle s'est faite de **manières variées et avec des conséquences très différentes dans chaque pays**. C'est en France que le plus plus grand nombre de femmes ont un emploi à plein temps, tout au long de leur existence. Les Hollandaises ont le plus souvent des emplois à temps partiel. Par ailleurs, le cycle de vie traditionnel conduisait les femmes à avoir un emploi dans leur jeunesse, puis à le quitter lors de la première naissance, et à le reprendre lorsque les enfants étaient élevés. Ce cycle existe toujours dans les pays méditerranéens, alors qu'il a complètement disparu en France depuis vingt ans. En Grande-Bretagne, il reste majoritaire mais modulé par le temps de travail. Par conséquent, la liaison simpliste entre l'augmentation de l'emploi féminin et la baisse de la natalité doit être remise en question. Une enquête française a montré que les femmes qui renoncent à leur emploi à la naissance de leur premier enfant ont toute chance de ne jamais le reprendre et d'avoir au moins trois enfants. Autrement dit, c'est **un choix de vie** fait par le couple qui commande à la fois la natalité et l'emploi. Le contraste est fort entre la femme suédoise, qui juge son devoir maternel primordial et cherche un emploi à mi-temps aux heures où son enfant est à l'école, et la femme française, qui garde son emploi à plein temps et met son enfant à la maternelle. Pour l'instant, il est impossible de démêler le jeu des causalités qui commande des comportements si différenciés.

Comme le rappelle Jacques Robin (491), le contrat à durée indéterminée (CDI), typique de la société salariale, concernait en 1975 environ 80% de la population active. Si, en chiffres absolus, les CDI sont encore largement majoritaires, **en termes de flux d'embauches, les emplois atypiques dominent**. Les « formes particulières d'emploi » (CDD, intérim, temps partiel et emplois aidés) représentent plus des **deux tiers des embauches** annuelles. En 1990, seuls 58% des jeunes hommes et 48% des jeunes femmes de 21 à 25 ans travaillent à temps plein sous CDI alors qu'en 1982 ces taux étaient respectivement de 70 et 60% (492), sans compter les cas où le salariat se mue en travail indépendant par le jeu de la sous-traitance.

Une étude réalisée par la société Plus Consultant Stratégie indique (493) que **la part des jeunes de moins de vingt-cinq ans dans les entreprises a baissé de moitié en dix ans**. En 1980, ceux-ci comptaient pour un peu plus de 12% des salariés. Une décennie plus tard, ils ne représentent plus que 6,5%. En mars 1994 (494), sur les 2,8 millions d'emplois occupés par les 16-25 ans, plus d'un sur cinq correspond à un contrat d'apprentissage et aux mesures concernant la politique de l'emploi. Parmi les emplois non-aidés, 17% sont des **emplois temporaires** : 3,5% d'intérimaires et 13,5% à durée déterminée. Nathalie Moncel et José Rose montrent (495) que l'analyse des biographies individuelles suggère un processus cumulatif dans les parcours d'emploi : les jeunes ont d'autant moins de chance d'aboutir à une situation stable qu'ils ont occupé par le passé des emplois temporaires. Jacques Capdevielle, Hélène Y. Meynaud et René Mouriaux estiment (496) que l'engrenage de la **précarité** risque d'enliser un nombre important de jeunes. Une partie de ceux-ci subissent un chômage répétitif. Sylvie Dumartin montre (497) que les passages par des **périodes de chômage** se multiplient. La part des jeunes actifs qui demeurent en situation d'emploi d'une année sur l'autre ne cesse de diminuer. De 90% en 1970, elle n'est que de 77% en 1993. La durée moyenne de chômage s'allonge, en particulier

(488) Margaret Maruani, François Michon, « Le temps de travail à l'épreuve du chômage. Discriminations, dérégulations, segmentations ? », Séminaire international sur le temps de travail, Blankenberge, Belgique, 4-6 décembre 1995.
(489) *Le Parisien*, 13 février 1996.
(490) « Les Français parmi les Européens », *La France en prospectives*, op. cit.
(491) *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, op. cit.
(492) Cf. *Données sociales 1990*, INSEE, 1990.
(493) *La Tribune Desfossés*, 14 mars 1994.
(494) *INSEE PREMIERE*, n°365, op. cit.
(495) « Spécificités et déterminants de l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans : vers la fin de la transition professionnelle ? », *Économie et Statistique*, n°283-284, INSEE, mars-avril 1995.
(496) *Petits boulots et grand marché européen. Le travail démobilisé*, Presses de la FNSP, 1990.
(497) « Génération et emploi depuis 1970 », *INSEE PREMIERE*, n°326, INSEE, juin 1994.

pour ceux qui sont sans formation, et le chômage de longue durée, qui était exceptionnel auparavant dans cette catégorie d'âge, frappe un nombre de plus en plus important. Le ministère du Travail (DARES) indique (498) que près de 440 000 salariés étaient employés en contrats emploi-solidarité à la mi-1995, soit une **augmentation de 10%** en un an. La part des chômeurs de longue durée y reste prépondérante (70%), celle des jeunes tend désormais à augmenter (34%), tandis que la part des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) diminue (23%) pour revenir à son niveau de 1992. Preuve supplémentaire de la difficulté d'insertion des jeunes diplômés : un détenteur de CES sur dix est bachelier.

L'INSEE souligne (499) que l'insertion professionnelle des jeunes est longue et difficile. Les fluctuations conjoncturelles du marché du travail touchent en premier lieu les nouveaux entrants, tout particulièrement les moins diplômés. La part des jeunes dans l'emploi **a baissé de façon beaucoup plus brutale que ne le laissaient prévoir les mouvements démographiques**. Il y a vingt ans, un emploi sur trois était occupé par un jeune de moins de trente ans ; aujourd'hui, on dépasse à peine un sur cinq. Deux chômeurs sur cinq ont moins de trente ans, et, sur le marché du travail, le risque de chômage est deux fois plus élevé que pour les adultes de trente à quarante-neuf ans.

Comme l'indiquent Monique Meron et Claude Minni (500), en 1994, entre 15 et 29 ans, 45% des jeunes poursuivent des études, alors qu'en 1975, ils étaient moins de 30%. Actuellement, à peine 40% occupent un emploi contre 57% il y a vingt ans. Parallèlement, le chômage a triplé et concerne plus d'un jeune sur dix de cette tranche d'âge. Que ce soit en termes de part ou de taux, le chômage des jeunes de 15 à 29 ans montre une **évolution en trois temps** au cours de ces vingt dernières années. De 1975 à 1985, la hausse du chômage est constante. Le chômage recule ensuite jusqu'au milieu de l'année 1990, sous l'effet des nouvelles mesures de politique de l'emploi, puis de la reprise économique. Ce recul s'opère sensiblement au même rythme que la croissance des années antérieures et en mars 1991 le poids du chômage est celui du tout début des années 1980, soit 8% de la population. **De 1991 à 1994, le chômage des jeunes augmente de nouveau fortement** puisqu'il atteint en trois ans son niveau de 1985 en termes de part. Comme le taux d'activité baisse, le taux de chômage augmente plus rapidement que la part et dépasse pour la première fois, en 1994, 20% des actifs de 15 à 29 ans. C'est pour les 20-24 ans que le taux de chômage a le plus augmenté ces vingt dernières années passant de 6% en 1975 à 28% en 1994. En raison de la croissance importante de la scolarité dans cette tranche d'âge, l'évolution est plus modérée en termes de part mais reste très forte : 14% des 20-24 ans sont au chômage en 1994 contre 4% en 1975. Entre 1975 et 1994, **les risques de chômage des 15-29 ans se sont accrus pour tous les niveaux de diplômes**, et cela tant pour les hommes que pour les femmes. Le taux de chômage des non-diplômés est passé de 8 à 35% ; celui des diplômés du secondaire de 5 à 19% et celui des diplômés du supérieur de 4 à 12%. Ce sont donc les non-diplômés qui restent de loin les plus touchés par le chômage : près d'un jeune homme sur trois et deux jeunes filles sur cinq sur le marché du travail en mars 1994.

Alain Supiot souligne (501) que la **juridicisation** de la catégorie des jeunes sans emploi de moins de vingt-cinq ans, sans consistance sociologique, n'en produit pas moins des effets propres : le premier de ceux-ci a été de **renforcer les inégalités sociales** entre jeunes : les plus qualifiés, les mieux intégrés, ont pu se saisir des dispositifs offerts, tandis que les plus marginalisés n'y ont eu que peu ou pas accès. Le résultat a été de **renforcer l'exclusion de ceux qu'on voulait prioritairement aider à s'intégrer**. Devant ces dérives, la tendance est de s'engager dans une **individualisation** intégrale des dispositifs de prévention ou du traitement du chômage. Le point de fuite d'une telle politique est finalement de quitter le terrain du droit pour celui de l'assistance sociale individualisée.

Pour le Groupe Louis Dirn (502), il y a plusieurs formes d'institutionnalisation des marchés du travail en Europe. Les taux d'emploi, de chômage, d'inactivité et de scolarisation en Europe font apparaître **deux modèles de régulation du marché du travail** ; un modèle anglo-germanique où les **jeunes** sont rapidement intégrés au monde du travail, où les gens âgés n'ont pas connu la baisse de leur activité, et un modèle des pays du Sud, dont la France, où les jeunes prolongent durablement leurs études, et où les gens âgés quittent précocement leur emploi.

(498) *Les Echos*, 26 février 1996.
(499) *Economie et Statistique*, n°283-284, op. cit.
(500) « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et Statistique*, n°283-284, op. cit.
(501) *Critique du droit du travail*, PUF, 1994.
(502) « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°52, janvier 1995. On se reportera utilement à l'étude réalisée dans le cadre d'un projet européen financé par la DG V « Procceses of Detachement from the Labor Market », sous la direction de Duncan Gallie, A paraître à Oxford University Press.

La **mobilité professionnelle** croissante s'accompagne paradoxalement d'une proportion accrue d'actifs qui sont présents dans leur entreprise depuis plus de quinze ans. Pour le Groupe Louis Dirn (503), cette **dualisation** entre une population plus mobile et une autre plus fixe est sans doute l'effet du risque de chômage.

Une étude conjointe de INSEE-*Liaisons sociales*-DARES souligne (504) que le mouvement de **précarisation** de la main-d'œuvre participe à la recherche, par les entreprises, d'une réduction des coûts salariaux, soit par la flexibilité d'une main-d'œuvre ainsi mieux adaptée au rythme de production, soit par la **différenciation des statuts** qui permet des rémunérations moins élevées (notamment du fait de la non prise en compte de l'ancienneté), des **avantages sociaux plus réduits**, des conditions de travail moins favorables.

Alain Lebaube souligne (505) que, si certaines personnes sont inactives, passent de petits boulots en galères, à la **lisière** de l'insertion sociale et professionnelle, d'autres sont submergés de responsabilités et de travail. Il y a les exclus, les marginaux et le **noyau dur des salariés à temps plein**, sous contrat à durée indéterminée, qui vit peu ou prou comme au temps du plein emploi, pendant les « trente glorieuses ». Entre les deux, il existe un halo, ainsi que l'INSEE nomme cette **zone opaque, où évoluent peut-être 20% de la population**, entre l'intérim, les contrats à durée déterminée, les stages de toute sorte, l'apprentissage, et le travail à temps partiel, contraint ou choisi. Après le travail en miettes, voici le temps de l'emploi en miettes.

Le mouvement social de novembre-décembre 1995 manifeste (506) la « *déstructuration de la société salariale* » et, plus généralement une **crise culturelle du travail et de l'emploi**, dont témoignent le développement de la précarité des situations et des statuts, la montée du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion. Les grandes entreprises se replient sur le « *coeur* » de leur métier et renvoient sur leurs sous-traitants la gestion de la précarité (contrats à durée déterminée, licenciements). La remise en question du statut du secteur public est apparue aux salariés du secteur concurrentiel comme une attaque du dernier rempart contre la précarité. Alors que jusqu'ici le chômage avait été essentiellement subi par les salariés du privé, ceux du secteur public vivent eux aussi dorénavant les menaces sur l'emploi. La **menace de l'engrenage de la pauvreté et de l'exclusion**, c'est-à-dire d'un décrochage des liens sociaux et fondamentaux, non seulement de l'emploi, mais de l'ensemble des réseaux traditionnels de solidarité, gagne des pans croissants de la population.

Pour Bernard Perret (507), les grèves ont été le signe d'un **blocage structurel de notre système social** ; de l'incapacité de la France à réformer sans douleur sa « société salariale », un système qui a eu ses mérites, mais qui est devenu très corporatiste, avec des pyramides d'avantages acquis. Cette crise est très révélatrice de l'importance que continue à avoir en France, dans les esprits, la « société salariale » bâtie pendant les « trente glorieuses ». A cette époque, on a construit un « statut salarial » comparable, dans le monde économique, à ce qu'est la citoyenneté dans le monde politique. D'où l'importance, par exemple, des **droits acquis**, qui relèvent d'une conception statutaire. En point de mire de cette société salariale, il y avait un idéal : le fonctionnaire - ou l'agent des services publics - qui jouissait de la garantie de l'emploi, d'une carrière assurée, d'instances de représentation collective,... Aujourd'hui, c'est à ce **symbole** que l'on touche. C'est ce qui explique pourquoi les salariés du privé se montrent si compréhensifs vis-à-vis des grévistes. Ils ont l'impression que l'on s'en prend à ce « bloc salarial » qui est vécu comme un tout ; que l'on **tire la première maille** du tricot : on commence par les avantages des fonctionnaires, pensent-ils, et le reste suivra. En réalité, ce « bloc salarial » n'existe plus ! Ne reste que sa représentation idéologique, qui est certes une réalité sociale forte, mais qui ne correspond plus à l'évolution réelle du monde du travail. Elle ne traduit pas les **énormes inégalités** qui existent aujourd'hui entre les salariés des PME et des grandes entreprises, entre les contrats de travail précaires et les autres. Sans parler des chômeurs, qui n'entrent pas dans ce « bloc », et qui seraient les premières victimes si les réformes n'allaient pas à leur terme. Mais on n'en parle pas : la crise s'installe sur le mythe de la convergence des intérêts de l'ensemble du salariat.

C'est un point de vue opposé que défend Michel Cahen (508) pour qui l'identification d'une large partie des travailleurs de France aux employés des services publics - qu'ils rejoignent ou non en pratique leur mouvement gréviste - ne fait que souligner l'**unité fondamentale du monde du travail** salarié et sa massification sans précédent dans la société française. Certains le découvriront avec terreur, mais le prolétariat représente désormais probablement plus de 75% de la population de ce pays. Chaque révo-

(503) « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°56, janvier 1996.
(504) « Le travail à durée limitée », INSEE-*Liaisons sociales*-DARES, 1995.
(505) *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(506) Cf. *Electricité et sociétés*, n°23, janvier 1996.
(507) *Libération*, 1er décembre 1995.
(508) *Le Monde*, 7 décembre 1995.

lution scientifique et industrielle a amené des modifications sociales au sein du prolétariat. Cela entraîna l'affaiblissement de certaines composantes plus anciennes, et de ce fait l'affaiblissement temporaire du syndicalisme qui eut besoin de temps pour pénétrer les nouveaux milieux sociaux prolétariens. Puis ces nouveaux milieux prolétariens acquirent l'essentiel des traditions sociales et de luttes des plus anciens, y adjoignant leur propre génie social créateur (par exemple la pratique des coordinations élues). De plus, l'évolution technico-scientifique faisait aussi évoluer les anciens milieux prolétariens, rapprochant les caractéristiques de leur travail de celles des nouveaux, « **ré-homogénéisant** » partiellement de la sorte une vaste classe prolétarienne que chaque choc scientifique avait quelque peu « hétérogénéisée ». Quelle différence entre l'employée de banque travaillant à la lecture optique des chèques et le métallurgiste tourneur sur sa machine numérique ?

Pierre Héritier estime (509) que le plan Juppé a servi de détonateur, mais les vraies raisons sont ailleurs. Il s'agit d'une véritable crise sociale qui exprime un malaise profond, une inquiétude pour l'avenir, **un refus du mépris, un ras-le-bol devant les inégalités**. C'est cela qui explique ce phénomène d'**identification** des salariés du secteur concurrentiel au mouvement social. Les salariés du privé comme ceux du public ont senti de façon plus ou moins confuse que la « déstructuration de la société salariale » était au coeur des mutations sociales et économiques. Cette menace contre le salariat s'exprime dans la précarité des situations et des statuts. Les grandes entreprises se replient sur le « coeur du coeur » du métier. Elles sous-traitent, et les **sous-traitants gèrent la précarité**. En bout de chaîne, ce sont les salariés qui supportent l'« ajustement » avec les contrats à durée déterminée, les licenciements et le chômage. La remise en question du statut du secteur public est apparue aux salariés du secteur concurrentiel comme une attaque du dernier rempart contre la précarité.

Henri Vacquin souligne (510) que ce conflit social a révélé la crise profonde de la société française, une **crise culturelle du travail et de l'emploi**. Ce pays est malade du chômage. Jusqu'ici, ce problème avait été essentiellement perçu par les salariés du privé, qui le subissaient directement. Désormais, les salariés du secteur public sont atteints eux aussi par la psychose de l'emploi. Entre 1955 et 1985, on a multiplié par trois les richesses en Europe et on a réduit de 20% le volume de travail nécessaire pour les produire. La raréfaction de l'offre d'emploi impose de repenser le système pour que le travail continue d'exister. Aujourd'hui, on « paie » 5 millions de gens empêchés de travailler, qui éprouvent un **sentiment d'inutilité** sociale. Et tous les autres craignent pour eux-mêmes.

Jean-Louis Laville estime (511) que la solution porteuse d'avenir consiste à **cantonner l'emploi** afin de se donner les moyens institutionnels de réaliser cette promesse longtemps hors d'atteinte, la libération du travail contraint. D'ailleurs l'inversion des temps sociaux est déjà en marche puisque comme le souligne André Gorz (512), la femme passe en moyenne 8% de son temps de vie éveillé à son travail-emploi, l'homme 14%. Pour rendre positif ce mouvement largement entamé, le levier principal réside dans une nouvelle politique de redistribution qui **distende la relation entre protection sociale et emploi**. L'accession à la société du temps libéré suppose que le revenu ne soit plus indexé sur l'emploi occupé. Les modalités préconisées peuvent différer. Certains privilégient le « deuxième chèque » pour rémunérer indirectement une activité prenant une autre forme que le travail salarié, d'autres l'allocation universelle, revenu inconditionnel et inaliénable versé à tous les membres de la communauté nationale (513) pouvant jouer le rôle d'un investissement pour l'essor d'un secteur quaternaire, secteur d'activités non-mécanisables, par définition, qui pourrait être en même temps un secteur de travail libre et d'intégration sociale (514). Pour autant, il paraît difficile de soutenir que la certitude de satisfaire ses besoins primaires suffise à libérer, sans l'angoisse alimentaire, l'innovation individuelle et la créativité sociale. Un revenu garanti ne saurait à lui seul engendrer une implication dans des activités autonomes librement déterminées.

Jean-Paul Fitoussi estime (515) que l'emploi doit redevenir l'**objectif prioritaire de la politique économique**. Ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être. Même l'OCDE, qui n'est pas suspectée d'anticonformisme, reconnaît que le taux de chômage est en France supérieur d'un tiers environ au niveau « naturel » que permettrait une croissance non inflationniste. Concrètement, cela signifie que **le chômage peut diminuer de trois ou quatre points sans hausse de l'inflation**, pour peu que nous sortions des **impasses actuelles**, notamment du **sacrifice des salaires et de la consommation**. Un cercle vertueux pourrait s'installer, fondé sur l'augmentation de la demande, la réouverture de perspectives de

(509) *Le Figaro*, 26 décembre 1995.
(510) *Le Nouvel Observateur*, 14 décembre 1995.
(511) « La crise de la condition salariale », *Esprit*, décembre 1995.
(512) « Mutation technique et changement culturel », *Echange et projets*, n°73, février 1995.
(513) Selon la définition de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE). Sur la controverses sur le revenu minimum d'existence, on se reportera notamment à *Esprit*, juillet 1995.
(514) Cf. Jean-Marc Ferry, *L'Allocation universelle*, Editions du Cerf, 1995.
(515) « Réinventons le modèle français », *Revue des Deux Mondes*, mars 1996.

carrière pour les salariés, la reprise de l'investissement enfin. Cela passe par la négociation d'un nouveau contrat social, qui rétablisse l'**équilibre aujourd'hui rompu entre les générations**. La pente des entreprises, sous la contrainte de la mondialisation, consiste à convertir tout avantage en gains de compétitivité. La négociation devrait privilégier l'emploi et le salaire direct. Pour Jean-Paul Fitoussi, il convient de restituer aux actifs ce qui leur a été confisqué par les prélèvements fiscaux et sociaux d'une part, les taux d'intérêt élevés, d'autre part. La France doit se soumettre à une cure de désintoxication de l'argent cher. Pour faire l'Europe, il faut rompre avec deux idées fausses. La première, c'est la **conception sacrificielle** de l'Europe qui l'associe à la croissance zéro, au chômage et au désinvestissement. La seconde, c'est que les modèles allemands ou anglo-saxon seraient intrinséquement supérieurs, ce qui conduit à **emprunter généralement les pires travers de chacun des deux systèmes**. Il existe un modèle français (ses performances ont été parmi les meilleures jusqu'en 1982) et il faut le réinventer, plutôt que d'osciller entre la fascination et la répulsion devant le libéralisme anglo-saxon ou le consensus social allemand.

Pour Xavier Gaullier (516), il est clair qu'on ne peut pas parler, comme certains l'ont fait, de « ***fin du salariat*** » ou de « ***société post-salariale*** » (517). Par contre, le **modèle de société salariale** élaborée depuis deux siècles et qui a culminé pendant la période de croissance de l'après-guerre a des rendements décroissants, **s'épuise et s'éclate** (518). La société de pluriactivité se différencie de ce modèle dans la mesure où elle s'oppose à une réduction de l'ensemble des activités au seul travail salarié ainsi qu'à l'organisation des temps sociaux et des âges de la vie autour de ce pôle devenu hégémonique. La **pluriactivité**, c'est reconnaître que l'individu **se réalise par des activités multiples**, certaines définies par leur utilité sociale et d'autres échappant à cette dimension utilitariste, et pas seulement par le seul travail rémunéré à plein temps pendant quarante ans ; que ces activités multiformes concernent toutes les étapes de l'existence, et pas seulement l'adulte entre 26 et 60 ans ; qu'elles impliquent de nouveaux rapports entre économie marchande, non marchande et non monétaire, comme entre l'Etat, les entreprises et les associations ; que l'individu enfin devient plus évolutif, pluriel, toujours inachevé, au lieu de se développer de façon linéaire. Il faut distinguer pluriactivité et « pleine activité ». La notion de **pleine activité** est née récemment de la constatation que la croissance se faisait sans créer de nombreux emplois, qu'il n'y avait donc pas à attendre un retour du **plein emploi**, et que celui-ci était une « **exception historique** » propre à l'époque de croissance de l'après-guerre. Dans ce contexte, naît l'idée de « pleine activité », devenue en quelques années un concept... fourre-tout. Pour les uns, il signifie de fait, qu'on le dise ou non, activités **occupationnelles et petits boulots** : une façon d'habiller le dualisme de la société. Pour d'autres, il renvoie à l'émergence de nouvelles activités dans de nouveaux secteurs avec les mêmes garanties que dans les emplois classiques : pourquoi alors parle-t-on encore d'« activité » ? Il s'agit en fait de la création de **nouveaux emplois**. Pour un troisième groupe, il signifie, dans un contexte où l'importance du travail diminue, et celle du temps hors travail augmente, de la reconnaissance d'activités autres que le travail rémunéré : une **société du temps libre**. Deux scénarios de cette société pluriactive sont possibles. La pluriactivité au niveau sociétal est une société à plusieurs vitesses : le travail salarié est de plus en plus rare, mais restant le seul valorisé, il est confisqué par un nombre réduit d'individus, les autres pratiquant des activités multiples mais dévalorisées ou précaires. La pluriactivité au niveau individuel : le travail salarié et les diverses activités sont distribuées entre tous les individus à tous les âges de façon à favoriser le développement de chacun, et à donner à tous un rôle social valorisant, tout en maintenant la cohésion sociale et le développement économique. Robert Castel souligne (519) l'idée que l'**exclusion** est inséparable de ce qui se passe **au coeur de la société : la fragilisation du centre** et pas seulement de la périphérie.

Jean-Louis Laville montre (520) que certains jeunes ne se contentent pas de passer d'un individualisme anomique à des révoltes sporadiques. De multiples pratiques locales explorent de **nouveaux rapports entre socialisation et activité**. Soulignant l'absence de prise en compte des itinéraires personnels des bénéficiaires des mesures liées aux nouvelles formes de redistribution liant activité productive et insertion sociale, Jean-Louis Laville explique que le discours qui sous-tend la mise en oeuvre de ces mesures est basé sur l'**individualisation**, présentées comme une prise en compte de l'individualisme triomphant qui caractériserait les sociétés contemporaines. Privilégiant les explications psychologiques dans l'analyse des comportements, cette référence à l'individualisation contribue à atomiser les jeunes tout en étant contrariée par les affectations financières et les cadres budgétaires dans

(516) « Pluriactivité à tout âge », *Esprit*, décembre 1995.
(517) Cf. W. Bridges, « La fin du travail salarié », *Partage*, février-mars 1995.
(518) Cf. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.
(519) Cf. *Les Métamorphoses de la question sociale*, op. cit. ; voir aussi Xavier Gaullier, « La machine à exclure », *Le Débat*, mars-avril 1992.
(520) « Jeunesse, travail et identité sociale », *Sociologie et sociétés*, Vol. XXVIII, n°1, printemps 1996, Les Presses de l'Université de Montréal.

lesquels elle doit s'inscrire. Au total, elle produit une injonction contradictoire : alors que leurs interlocuteurs mettent en avant l'individualisation des parcours d'apprentissage social et professionnel, les jeunes concernés éprouvent le sentiment qu'« essaie de les faire **rentrer dans des cases** » qui ne correspondent pas à leur vécu ; dialogue de sourds qui entretient l'incompréhension entre les jeunes et les institutions qui en ont la charge. En désespoir de cause, devant la **fuite** que provoquent de plus en plus formation et traitement social du chômage de la part des jeunes les plus conscients des contradictions au coeur desquelles ils se situent, les travailleurs sociaux sont convoqués pour colmater les brèches. Pour ce faire, ils ont recours à des logiques d'action qui, pour schématiser, considèrent les jeunes soit comme des consommateurs, soit comme des citoyens. Malgré ce volontarisme, la socialisation politique ne saurait remplacer la socialisation par le travail. Toutes ces offres d'activité formulées par des animateurs sociaux et socioculturels naviguent ainsi entre deux écueils : le premier réside dans la floraison d'actions pour les jeunes qui, en retour, perpétuent des comportements d'ayants droit ou d'assistés ; le second réside dans l'acceptation sans aucune distance critique de sociabilités propres à certains groupes de jeunes et la réponse démagogique faite dans certains cas aux demandes qu'ils formulent. Dans certains cas, les jeunes estiment bénéficier de droits sans avoir conscience des devoirs qui en sont la contrepartie. Malgré leurs limites, les pratiques sociales de certains groupes de jeunes méritent d'être analysées. Bien loin des politiques classiques d'insertion et d'emploi, elles peuvent montrer des voies originales susceptibles de conforter une **culture de l'initiative et du lien social**. En effet, malgré la précarité, des expériences diversifiées ont été lancées ces dernières années par des groupes de jeunes aux profils contrastés : auto-production, réseaux d'échanges, activités périscolaires, sportives, culturelles, de protection de l'environnement,...

Jean-Louis Laville estime que ces dynamiques qui prennent pour la plupart la forme associative procèdent d'une forme de légitimité issue de l'expression collective qui les amène à s'engager dans la production et la distribution de services. L'activité économique est basée sur la **réciprocité** et cherche à attester du lien social fondateur en même temps qu'elle le soumet à de multiples tensions ; elle débouche dans la production sur le recours à du travail à la fois bénévole et rémunéré, et dans la distribution de services sur une **combinaison avec les principes du marché et de la redistribution**. Cette double tentative de diversification des formes de travail et des principes économiques mobilisés s'attaque au cloisonnement des rationalités spécialisées sur lequel s'appuie le partage institué entre services marchands et non-marchands. De telles initiatives aboutissent ainsi à l'**émergence de services solidaires**, c'est-à-dire combinant les principes de réciprocité, marché et redistribution dans un cadre institutionnel fondé sur la liberté d'adhésion et l'égalité des membres. Le recours à la réciprocité manifeste un refus de ces solutions obligées au profit d'une action volontaire traitant collectivement des problèmes quotidiens dans la sphère publique. C'est le cas de jeunes pour lesquels la solidarité dans un groupe de pairs rend possible le passage à l'action et qui imaginent des activités culturelles, sportives, voire de soutien scolaire... Dans les services solidaires, la notion de proximité renvoie à une **proximité relationnelle**. Ces services renouent avec une conception de l'action collective liée à la crise de valeurs tout en affirmant l'importance de l'activité de travail dans la conjoncture de crise économique. Mais de telles réalisations restent éparses. Si les projets abondent, rares sont ceux qui arrivent à se muer en activités pérennes. Ce qui manque, ce sont de **réelles contractualisations négociées, s'inscrivant dans la durée**, entre des initiatives indépendantes et des financeurs publics et pouvant inclure un accompagnement qui **respecte l'autonomie des projets et leurs rythmes**, tout en les aidant à s'élaborer. Les projets des jeunes ne peuvent avoir de réelle portée que si s'établit entre eux et les pouvoirs publics un dialogue continu qui suppose l'invention d'un nouveau modèle d'action collective.

Xavier Gaullier indique (521) que la **déstabilisation générale de la condition salariale** se manifeste par l'importance des emplois atypiques et des contrats à durée déterminée (70% des nouveaux emplois), par la précarisation des carrières et l'augmentation du nombre d'inactifs en début et en fin de vie professionnelle, par la dissociation entre le travail, le revenu et le statut, par la fin des repères identitaires liés à l'organisation des temps sociaux et des âges et qui étaient réducteurs d'incertitude. Dans une perspective de pluriactivité, deux orientations sont à développer : la réduction du temps de travail et l'économie solidaire. L'idée de **contrat de pluriactivité** essaie de répondre à la double exigence de la situation : la flexibilité et la sécurité, et qu'elle propose une solution de « flexibilité mutualisée » à un niveau intermédiaire entre l'entreprise et le national, demandant une concertation entre les parties prenantes. Elle va donc plus loin que la notion à la mode de « portefeuille d'activités », qui insiste elle aussi sur la pluriactivité, mais reste individualiste et donc très précaire. D'autres expériences de pluriactivité se développent dans l'industrie et les services (522). Nombre d'analyses montrent certaines caractéristiques de la période de transition entre société salariale et

(521) « Pluriactivité à tout âge », *Esprit*, décembre 1995.
(522) Cf. Hubert Landier, *Dessine-moi une vie active*, Village mondial, 1995 ; « Des groupements d'employeurs tentent de promouvoir la pluriactivité », *Le Monde*, 26 octobre 1995.

société de pluriactivité (523). D'abord, la complexification et la diversification des processus identitaires selon la nature du travail et des situations. Ensuite, la relativisation de la valeur travail et la diversification des valeurs pour chacun, mais en même temps une certaine permanence de la valeur travail, faute de substitut à ce qui fut le « grand intégrateur » d'antan. Enfin, l'ambivalence et les contradictions des processus identitaires : **la gestion des ressources humaines intensifie à la fois l'autonomie et l'hétéronomie** ; se développe aussi la « marginalité invisible » de ceux qui sont bien intégrés au travail, mais **n'y croient plus et s'investissent sur le mode mineur** dans d'autres activités.

Synthétisant les travaux du Laboratoire de sociologie du travail, de l'éducation et de l'emploi (LASTREE - Université de Lille), Claude Dubar (524) **confirme la radicale hétérogénéité** des **quatre formes identitaires** repérées par Renaud Sainsaulieu (525). L'infléchissement concerne la dynamique interne de ces formes. Loin d'être statiques, elles paraissent toutes fortement affectées par les mutations en cours. Le « **modèle du retrait** », caractéristique de couches entières de travailleurs de base peu qualifiés pour qui la vie offre d'autres nécessités d'investissements sociaux, désigne le **retrait de tout engagement personnel dans les rapports de travail**. Une recherche menée par les chercheurs du LASTREE, portant sur les réactions des salariés aux innovations de leur entreprise en matière d'organisation du travail, de gestion de l'emploi et de formation, a montré que confrontés à de fortes incitations de leur entreprise à aller en formation, parfois à changer de travail, nombre de travailleurs ressentent les **modernisations en cours comme une menace pour leur emploi**. Lorsqu'ils s'inscrivent en formation, le risque d'échec est ressenti avec angoisse. Beaucoup abandonnent ou se sentent dépassés. D'autres, en plus grand nombre, ne se sentent pas concernés par des formations générales qui n'ont pas de relations directes avec leur travail. C'est que les trajectoires d'emploi de la plupart de ces salariés excluent toute progression professionnelle. Beaucoup ont connu des difficultés dans le passé et ne conçoivent l'avenir qu'en terme de **stabilité d'emploi**. Les discours des plus âgés manifestent plutôt des anticipations de la retraite. Ils se sentent les premiers visés par les plans sociaux et ressentent l'incitation à la formation et à la mobilité comme un piège, d'autant plus que la reconnaissance en terme de salaire n'est pas garantie. Leur identité professionnelle était traditionnellement liée à leur appartenance à un collectif de travail or ceux-ci sont déstructurés. Leur discours laisse percer de sourdes **menaces d'exclusion**. Ils subissent aussi la **concurrence** des nouveaux entrants plus diplômés.

Le « **modèle de négociation** » est le système d'attitudes au travail des professionnels très qualifiés comme des cadres de production qui trouvent dans la richesse des compétences et des responsabilités de leurs fonctions le moyen constant d'affirmer leurs différences, de négocier leurs alliances et leur reconnaissance sociale. Les chercheurs du LASTREE montrent que la forme d'appartenance professionnelle, centrée sur l'implication dans l'organisation, a souvent comme conséquence une **forte dépendance** à l'égard des pouvoirs établis. La poursuite de l'excellence a aussi un coût psychologique qui peut aller jusqu'à des **symptômes d'épuisement ou de dépression lorsque les efforts ne sont pas reconnus**. L'identité d'entreprise prend parfois aussi la forme d'une véritable « appartenance communautaire » (526). **L'échange reste inégal** entre les significations investies dans les contributions des salariés pour leur entreprise et les aléas des rétributions que celle-ci leur accorde.

Le « **modèle fusionnel** » désigne cette **solidarité conformiste à la collectivité des pairs** qui constitue un des traits des « identités corporatistes de métier ». Les salariés des grandes entreprises étudiées se définissant d'abord à partir de leur « spécialité » et d'une appartenance « catégorielle » se disent tous plus ou moins **« bloqués » par les transformations en cours**. Ils sont généralement critiques à l'égard des innovations mises en oeuvre et notamment des incitations à la polyvalence et à la mobilité horizontale. Leur conception de la carrière ne coïncide pas avec les nouveaux modes de gestion de leur entreprise. Pour eux, c'est la **progression au sein d'une filière spécialisée** qui définit une vraie carrière et non la mobilité transversale. Cela est source de conflits et de frustrations qui leur font parfois douter de leur reconnaissance professionnelle.

Le « **modèle des affinités** » désigne l'**insertion dans quelques réseaux** de relations privilégiées entre collègues mais aussi avec des chefs, permettant un accès à des positions plus individuelles et interpersonnelles. Les chercheurs ont retrouvé ce type notamment chez les salariés les plus jeunes et les plus diplômés, **se sentant souvent déclassés** par rapport à leur origine sociale, à leur diplôme ou à l'image qu'ils se faisaient d'eux-mêmes. Ce sont les seuls à envisager une mobilité externe si l'entreprise persiste à ne pas **les reconnaître** à leur valeur. Ce sont ceux qui valorisent les formations générales, uni-

(523) Cf. Actes du colloque « Travail, emploi et activité : pour un nouveau contrat social », 22 juin 1995 (à paraître) ; Xavier Gaullier, « La société flexible », *Cohésion sociale et emploi*, sous la direction de Bernard Eme et Jean-Louis Laville, Desclée de Brouwer, 1994.
(524) « Le sens du travail. Les quatre formes d'appartenance professionnelle », *Sciences Humaines*, n°37, mars 1994.
(525) Cf. *L'identité au travail. Les effets culturels de l'organisation*, Presses de la FNSP, 2ème édition, 1985.
(526) Cf. P. Cabin, « Les tribus professionnelles », *Sciences Humaines*, n°33, novembre 1993.

versitaires, débouchant sur des diplômes reconnus partout. Leur appartenance professionnelle est incertaine, suspendue, projetée dans un avenir plus ou moins mythique.

Renaud Sainsaulieu rappelle (527) que des dernières décennies du XIXe siècle où il y a eu constitution d'une première synthèse autour des métiers et de l'usine, il nous reste la **grande valorisation du métier**. Une sorte d'échange vertueux s'était élaboré entre trois forces interdépendantes : celle du compagnon expert et spécialisé, mais en même temps formateur de jeunes, celle de l'apprenti, « arpète » et « étudiant », et de ce fait garant de l'avenir du métier, enfin celle du maître qui fournit le travail et donc le salaire, mais qui se soucie de la qualité de ses compagnons et de la formation de ses apprentis. Il assure aussi le futur du métier et de ses bonnes relations (528). Un tel modèle n'a cessé d'alimenter la cohésion sociale d'entreprise, mais il est surprenant de constater à quel point il resurgit de nos jours. En effet, une enquête lourde récente montre (529) à quel point l'**identité professionnelle** apparaît comme une préoccupation majeure à la fois des ouvriers, employés, techniciens et mêmes des cadres. Notre société n'a pas vraiment rompu avec la tradition artisanale du métier où s'élabore depuis toujours une **synthèse sociale de reconnaissance des individus** fondée sur leur triple aptitude à créer, apprendre et communiquer dans une collectivité de pairs et dans un monde de la valeur des efforts. Dans le contexte d'insécurité sur l'emploi et sur les façons d'y garder une stabilité, il n'est guère étonnant que la **profession** redevienne une valeur sociale centrale et constitue pour la société ainsi que pour les entreprises en particulier, un des points clés sur lesquel fonder une cohésion sociale.

Identification des actifs à leur métier (en %)

Ensemble des actifs	47
Niveau d'études :	
- Sans diplôme	42
- CAP, CFPA	47
- Baccalauréat	43
- Bac+2	47
- Bac+4	61
Profession de la personne :	
- Agriculteurs	58
- Patrons	60
- Cadres supérieurs, prof. libérales	65
- Professions intermédiaires	45
- Employés	40
- Ouvriers	44
Statut de l'emploi :	
- Public	47
- Contrat à durée indéterminée	46
- Précaire	41
Confrontation au chômage :	
- Présente ou passée	43
- non	51

Source : enquête « travail, emploi », cf. *Crise de l'emploi et fractures politiques*, Guillaume La Chaise (pseudonyme collectif), Presses de la FNSP, 1996.

Pour Claude Dubar, les **identités salariales sont multiples, hétérogènes, irréductibles à tout modèle unificateur**. Il en est d'ailleurs de même de celles des chômeurs de longue durée (530). La question actuelle est celle de la **reconnaissance et** de la **prise en compte de ce pluralisme identitaire irréductible**, sans lesquelles toute politique d'emploi risque d'accentuer les phénomènes de ségrégation, d'intolérance et d'exclusion.

Renaud Sainsaulieu souligne (531) que, pour nombre de salariés, l'attachement à la communauté d'entreprise doit se combiner avec d'**autres attachements,** à des parcours et des projets plus indépendants.

(527) « Profession et cohésion sociale », *Projet*, n°247, op. cit.
(528) Cf. *La démocratie en organisation*, Renaud Sainsaulieu, Pierre-Eric Tixier, Marie-Odile Marty, Méridiens-Klincksieck, 1983.
(529) Enquête effectuée auprès de 100 établissements, sur la base de plus de 4000 entretiens sur la vie de travail ; cf. *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Isabelle Francfort, Florence Osty, Renaud Sainsaulieu et Marc Uhalde, Desclée de Brouwer, 1995.
(530) Didier Demazière, *Le chômage en crise ? La négocation des identités de chômeurs de longue durée*, Presses universitaires de Lille, 1992.
(531) « Profession et cohésion sociale », *Projet*, n°247, op. cit.

Pour certains, il s'agit d'une sorte de rééquilibrage de leurs investissements dans et hors du travail ; pour d'autres, il s'agit d'élaborer des **parcours de professionnalisation** par la mobilité intermétiers, fonctions et entreprises. Il ne s'agit pas seulement de jeunes cadres en quête de voies indépendantes, mais bien de catégories d'adultes, fragilisés et rendus inquiets par les perspectives des entreprises, et qui cherchent à **élargir l'assiette de leurs projets d'avenir** par des stratégies de mobilité rendues nécessaires par l'insécurité de l'emploi. Le problème des entreprises est alors de **connaître et soutenir de telles pratiques** pour conforter leur crédibilité aux yeux de leurs membres, en intégrant ces données à leurs stratégies de développement social au coeur même des politiques de gestion des ressources humaines.

Hélène Riffault montre (532) que l'**importance accordée au travail** dans la vie varie peu en fonction de l'âge. Quel que soit celui-ci, le travail est considéré, avec la famille, comme une des choses les plus importantes dans la vie. Elle souligne que l'importance du travail comme élément du statut social, indépendamment des contreparties financières que cela implique, a été mise en lumière par de nombreuses enquêtes d'opinion, et il semble bien que cette tendance **s'accentue depuis une quinzaine d'années**. De même, il serait tout à fait inexact de penser que les jeunes attachent moins d'importance au travail que leurs aînés. Beaucoup plus que l'âge, c'est le niveau des études qui provoque les différences d'attitudes les plus sensibles. Ce sont ceux qui ont fait les études les plus courtes qui expriment le plus l'importance du travail dans leur vie et moins celle des loisirs. L'effet du niveau d'instruction se fait sentir dans toutes les classes de revenu ; à revenu équivalent, **les personnes qui ont fait les études les plus longues ont tendance à attacher un peu moins d'importance au travail**.

Le CEVIPOF montre (533) qu'à la proposition selon laquelle « aujourd'hui le travail est **ce qu'il y a de plus important dans la vie** », un large consensus se dégage. L'écrasante majorité est tout à fait (41%) ou assez (35%) d'accord avec ce jugement, une minorité (24%) se déclarant peu ou pas d'accord du tout. Ceux qui sont le plus enclins à prendre des distances vis-à-vis du travail sont aussi ceux qui sont le mieux intégrés dans le monde du travail. La **valorisation du travail** est d'abord le fait de ceux qui ont des difficultés à trouver une place sur le marché du travail et de ceux qui l'ont quitté ou qui ne sont pas - ou pas encore - concernés par ce marché. Il est frappant de constater que les inactifs sont systématiquement plus nombreux que les actifs à magnifier le travail. **La valorisation du travail croît en effet régulièrement avec l'âge**, pour culminer à 60% chez les 65 ans et plus. On constate une spécificité globale des 16-24 ans ainsi qu'une hétérogénéité selon que l'on considère les actifs ou les inactifs. Chez les actifs, ils valorisent le travail beaucoup plus fréquemment (42%) que les 25-34 ans (30%) ou les 35-49 ans (36%), et ils sont moins fréquemment critiques. En revanche, lorsqu'ils sont inactifs, ils partagent nettement moins souvent une adhésion sans réserve et adhèrent un peu plus souvent à une position critique. On observe une adhésion sans réserve (« tout à fait d'accord ») à la valeur travail plus fréquente chez les salariés temporaires (43%) que chez les titulaires d'un CDI (36%) ou chez les salariés du public (35%), de même qu'elle est plus forte chez les salariés à temps partiel (42%) que chez ceux travaillant à temps plein (36%). Chez les actifs, les pourcentages d'adhésion sans réserve au jugement selon lequel le travail est ce qu'il y a de plus important dans la vie, décroissent régulièrement au fur et à mesure que la taille de l'entreprise augmente, au profit d'une position critique. Le travail est d'autant moins important que l'on exerce un métier reconnu, que l'on est bien armé pour affronter les difficultés du marché du travail et que l'on dispose de revenus élevés.

De son côté, Saïd Bouamama, enquêtant sur la **jeunesse ouvrière et populaire**, montre (534) que le **travail reste valeur centrale et aspiration première** pour ces jeunes. Ce qui domine est l'image du travail stable, à temps plein et à durée indéterminée. Cela ne signifie pas pour autant une recherche de valorisation par le travail. C'est plus par la liaison avec ce qu'il permet dans la vie sociale, que le travail acquiert une telle importance. L'insertion professionnelle est perçue comme condition de l'insertion sociale. L'**insistance sur le critère de stabilité** est dominante, tant est prégnante l'idée que **la précarité empêche toute projection sérieuse dans le futur**. Le travail est également perçu comme créateur de liens sociaux. A l'image de leurs parents, les jeunes de milieux populaires font un lien très fort entre travail, utilité sociale et image de soi.

De nombreux jeunes « en galère » représentent le degré zéro de la citoyenneté et le degré zéro de la temporalité. Etrangers au corps social avant même de s'y être insérés, ils sont par là même étrangers au temps social. Des enquêtes récentes estiment que leur « projet de vie », leur capacité à se penser

(532) *Les valeurs des Français*, sous la direction d'Hélène Riffault, PUF, 1994 ; sur la base de l'enquête « Valeurs », réalisée par Faits et opinions, en juin 1990, sur la base d'un échantillon de 1002 personnes, permettant la comparaison avec l'enquête effectuée en 1981 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°15, mars 1994.
(533) Enquête CSA, réalisée du 2 au 18 mars 1995 auprès d'un échantillon national de 3413 personnes représentatif de la population résidant en France et âgée de 16 ans et plus ; cf. « Territoire, Travail, Emploi », Rapport final, CEVIPOF, 1995.
(534) *De la galère à la citoyenneté, Les jeunes, la cité, la société*, op. cit.

dans la durée ne dépassent pas quarante-huit heures. Nombre de chômeurs glissent eux aussi dans le hors-temps.

Adil Jazouli explique (535) que la **jeunesse des quartiers populaires**, dans sa diversité sociale, vit plus fortement encore que les autres catégories de jeunes les effets dévastateurs des déstructurations familiales et sociales, du manque de qualification et de perspectives professionnelles. Ceux qui font des efforts considérables pour suivre des études et décrocher des diplômes sont de plus en plus touchés par le chômage des jeunes diplômés qui se propage, y compris parmi les enfants de classes sociales plus aisées. Les autres, ceux qui arrivent à trouver un travail, souvent sous-qualifié, ne pensent majoritairement qu'à une chose : quitter la cité, vivre ailleurs, assurer à leurs enfants à venir de meilleures conditions de vie et un environnement urbain moins dur. De ce fait, la réussite et la promotion sociale, toutes aussi réelles que l'échec et les galères, ne se voient pas dans ces quartiers, elles se transportent ailleurs, sont invisibles. **Ce qui reste visible et de manière massive, ce sont les situations d'échec**, les jeunes qui traînent leur ennui à longueur de journée, ceux qui disjonctent et agressent pour un oui ou pour un non, ceux qui n'ont **plus rien à perdre**.

Pour Adil Jazouli, les quartiers et banlieues populaires **ne manquent pas de compétences** et de belles intelligences, mais celles-ci sont souvent **gâchées** par des défaites personnelles et collectives, des tentatives d'insertion qui échouent comme des vagues désespérées sur les récifs d'une société qui sacrifie pour son confort actuel toute une jeunesse, toute une génération. Le chômage des jeunes diplômés dans ces quartiers est plus dramatique qu'ailleurs, car il est **extrêmement visible** et tend à conforter chez les générations suivantes l'idée que l'école et les diplômes ne servent à rien, et qu'à tout faire, il vaut mieux **se débrouiller autrement** pour vivre. La panne des mécanismes classiques d'intégration sociale (dont principalement le travail salarié) se traduit concrètement chez les jeunes de ces quartiers par le développement de comportements d'adolescents « attardés », de conduites violentes et nihilistes, et d'attitudes de défiance à l'égard de tout ce qui peut représenter un **ordre social perçu comme injuste, inégalitaire et « *fondamentalement pourri* »**.

Geneviève Zoïa et Laurent Visier montrent (536) que les jeunes rencontrés lors de leurs enquêtes ne rejettent pas globalement les formes précaires d'activité mais celles-ci ne suffisent pas à se penser comme entrant dans le monde du travail. Le travail précaire leur apparaît comme déconnecté du modèle du « vrai travail ». Plus encore, ces dispositions palliatives vont dépasser le cadre de l'emploi pour finalement enserrer une grande partie des relations sociales : ce n'est pas uniquement sur le plan du travail qu'on peut **distinguer le « faux » du « vrai »**. On peut dire alors qu'une grande partie des relations institutionnelles propres au quartier sont entachées de cette représentation de palliatifs. C'est probablement en ce sens que les rapports avec les associations ou les organismes sociaux sont perçus comme **instigateurs de « fausses relations »**. Il y a d'un côté la vraie vie et de l'autre un faux monde, comme un sous-mode institutionnel caractérisé par son effervescence occupationnelle. L'engagement qu'on va exiger de ces jeunes pour un stage leur apparaît vite surdimensionné en regard de ce qui est vécu comme manquement à la dignité dans une situation hiérarchique de travail. Ce qui peut conduire à la rupture d'un contrat faiblement porteur d'attentes. La banlieue est pensée comme **un « à part » - toujours plus négatif, toujours plus positif** - qui nécessite un traitement spécifique. Il y a nécessité de penser ce lieu à la fois « en relation avec » et comme « révélateur de » l'ensemble de notre société, dans une modernité qui n'a pas les moyens de s'exprimer et qui est en constante recherche de normalité, d'adéquation avec le reste du monde. Accepter de **se dégager de l'image bipolaire** développée à propos des banlieues conduit à appeler à des actions de « droit commun » (on pourrait même parler de normalisation sur des thèmes d'aménagement du territoire, de présence de services publics, de sécurité,...) et à la nécessité de repenser l'ensemble de notre modèle social qui produit des « modernes inutiles ». Ces deux niveaux d'action ne peuvent cependant pas être confondus même s'ils sont absolument complémentaires. L'intervention sur les quartiers concernant les jeunes semble simultanément présupposer leurs incapacités et attendre d'eux quelque chose qu'ils ne sont pas en mesure de fournir : **on vise à la fois trop haut et trop bas**.

Comme le souligne Saïd Bouamama (537), chez nombre de jeunes exclus ou en voie de marginalisation, la volonté d'intégrer un monde qui les rejette se trouve inévitablement fragilisée. Un des chemins de la désespérance des jeunes est le **mutisme** : un certain nombre d'entre eux deviennent invisibles et inaudibles socialement. Pour ces jeunes, le monde adulte, illisible et lointain, est une agression permanente et **aucune communication ne semble possible et souhaitable** avec lui. Le repli sur soi et le silence leur apparaissent comme les seules formes de réponses efficaces. **La contradiction entre atten-**

(535) *Une saison en banlieue. Courants et prospectives dans les quartiers populaires*, Plon, 1995. On se reportera aussi à *Panoramiques*, n°26, 3ème trimestre 1996, consacré aux jeunes en difficulté.
(536) « En banlieue résonnent tous nos malaises », *Esprit*, n°225, octobre 1996.
(537) *De la galère à la citoyenneté. Les jeunes, la cité, la société*, op. cit.

tes sociales et moyens est sans cesse soulignée. L'idée qu'il faut « casser » pour se faire entendre s'argumente sur la connaissance de jeunes « muets » que personne ne prend en compte. La désespérance conduit enfin à la provocation quotidienne. L'impression de faire peur finit par aboutir à l'adoption de comportements dont on sait qu'ils provoqueront la peur.

Selon Adil Jazouli, une évolution inquiétante se manifeste dans le **rapport** qu'ont les **jeunes** âgés de 15-25 ans avec les **structures et services à caractère public ou parapublic**. En effet, avant, les jeunes en situation de précarité ou ayant des difficultés d'insertion interpellaient assez massivement et de façon agressive les travailleurs sociaux et autres agents de développement en leur reprochant de « ne pas faire leur boulot ». Cette situation était devenue classique. Aujourd'hui, ce type de comportement revendicatif et parfois violent cède progressivement la place chez les jeunes à des **conduites d'indifférence, d'évitement et de mépris** à l'égard d'institutions incapables de jouer leur rôle.

Claude Tapia estime (538) que la première attente des jeunes intégrant les entreprises concerne la reconnaissance et la considération pour la personne ou l'individualité ainsi que pour le travail réalisé. Prolongeant cette aspiration, il y a une **forte attente d'équité**, plus exprimée par eux que par les salariés plus anciens. Des interrogations identitaires se posent au sein de certains groupes de jeunes salariés. Jean Lojkine a montré (539) que de nombreux jeunes titulaires de BTS, de DUT..., « *experts parcellaires* », se découvrent techniciens dans la vie active, alors qu'ils se rêvaient cadres. Son enquête révèle les attentes et les **incertitudes identitaires** de ce groupe social en expansion qui ne se reconnaît ni dans la classe ouvrière, même s'il en est issu, ni dans le groupe des cadres, dont il se sent exclu.

Laurence Roulleau-Berger estime (540) que, dans le contexte de déclin de l'emploi stable, se sont mises en place des politiques sociales centrées sur la gestion du chômage et de la précarité, où la catégorie de jeunesse est devenue un objet central de l'intervention politique. Elle parle à ce propos d'« *espaces intermédiaires* », à la fois économiques et culturels, qui s'ouvrent sur des marchés du travail où est plus ou moins mis à distance l'emploi stable, comme si ce référent devenait secondaire par rapport à la nécessité de **se construire une identité sociale dissociée de celle du travail**. Dans ces espaces, les jeunes « font avec » la précarité de l'emploi et il existe plusieurs manières de subir, d'éviter, de déjouer l'instabilité. Ils essaient ici de transformer des contraintes en ressources, en aménageant des « *niches de vivabilité* ». Certains de ces espaces correspondent à des lieux concrets de la réalité sociale, comme les dispositifs d'insertion des jeunes ; d'autres, moins visibles, constituent des lieux d'activités et de sociabilités plus informels, plus spontanés, très peu liés aux institutions.

D'une enquête effectuée par Claude Dubar et Didier Demazière sur l'insertion professionnelle de 1600 jeunes sortis en 1986 du système scolaire sans le bac (541), il ressort que **moins il y a d'emploi pour les jeunes gens, plus il y a attachement au travail**. Sur les quatre grandes visions du monde du travail répertoriées, aucune ne contient un refus du travail. Une enquête de l'INSEE encore non publiée, menée en 1992 auprès de 10 000 jeunes de 18 à 29 ans, confirme qu'on ne peut conclure à une « bof génération » qui se désintéresserait du travail ni à une plus grande acceptation de la flexibilité due à une banalisation du chômage.

Renaud Sainsaulieu insiste (542) sur le fait que pour survivre dans un monde agressif et ouvert, les entreprises doivent être en mesure de gérer l'articulation entre une performance économique et une performance en matière de socialisation professionnelle. D'une certaine façon, plus les entreprises sont projetées dans une économie globalisée, mondialisée, plus elles doivent renforcer leurs **dynamiques de cohésion sociale locale**, car c'est là que s'expérimente toute la force du lien social de production dont la qualité interviendra dans les choix sociaux en matière d'investissement, de localisation et peut-être, surtout, d'emploi.

Les **jeunes patrons** réunis au sein du Centre des jeunes dirigeants (CJD) d'entreprise dénoncent (543) la situation que nous vivons depuis vingt ans : **entre l'entreprise et la société, le divorce** est consommé. Les années 1980 ont porté au pinacle la réussite économique, et légitimé l'entreprise créatrice de richesses. Mais le lien social, lui, c'est défait. Aujourd'hui, la France respire la bonne santé

(538) *Intégrer les jeunes dans l'entreprise*, Editions d'organisation 1994.
(539) *Les jeunes diplômés. Un groupe social en quête d'identité*, PUF, 1992.
(540) « La construction sociale des espaces intermédiaires. L'exemple de jeunes en emploi précaire face aux politiques sociales », *Sociétés Contemporaines*, n°14-15, juin-septembre 1993, L'Harmattan ; On se reportera à « Jeunes, précarités et cultures de l'aléatoire », *Adolescence*, n°28, printemps 1996, Bayard Editions.
(541) *L'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire : trajectoires biographiques et contextes structurels*, CEREQ, Documents, Série Synthèse, n°91, 1994. On se reportera à « Les jeunes sont-ils allergiques au travail ? », *Adolescence*, n°28, op. cit. ainsi qu'à « Dire les situations d'emploi. Confrontation des catégorisations statistiques et de catégorisations indigènes », *Sociétés Contemporaines* (à paraître).
(542) « Profession et cohésion sociale », *Projet*, n°247, op. cit.
(543) *L'entreprise au XXIe siècle*, Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise, Flammarion, 1996.

économique mais elle est handicapée par sa fracture sociale. Les discours officiels affirment que la croissance est une priorité alors que **la richesse a changé de nature** : dans une économie d'abondance mais d'exclusion, la vraie richesse est moins l'argent que **la socialisation**. Pour gagner, l'entreprise a fait perdre la société. Jusqu'à quand et à quel prix cette situation est-elle tenable ? Pour Jean Mersch, le fondateur du CJD, une croissance économique n'a de valeur que si elle s'appuie sur une éthique qui **confère à la finalité humaine une primauté absolue**. Entre les convictions défendues et les réalités quotidiennes, **le fossé se creuse**. Interpellés par les politiques et l'opinion publique sur le thème de l'emploi, mais impuissants face à cette demande, ligotés par la dictature des marchés, mais incapable d'y résister, les chefs d'entreprise sont **de plus en plus écartelés** entre leurs exigences sociales et les contraintes économiques. « Sur le fil du rasoir, nous oscillons entre les plans sociaux que nous sommes **contraints de mettre en œuvre** et les entreprises d'insertion que **nous nous sentons tenus de soutenir**. Nous sommes parfois obligés, pour gagner des marchés de nous soumettre à des **pratiques douteuses**, tandis que nous défendons des valeurs de loyauté, de justice et de libre entreprise. Nous nous **inclinons** face à la loi du marché, qui est celle du plus fort, tout en **prônant le respect** de l'autre dans sa différence ! Citoyens, nous traversons une crise de sens et de valeurs parce que nous nous sommes **laissés piéger par l'idée que l'économie libérale de marché était la seule forme d'économie valable** et parce que nous avons laissé l'économique l'emporter sur la politique, au sens noble du terme. Chefs d'entreprise, nous vivons une **crise de légitimité** parce que, installés trop confortablement dans le modèle d'une entreprise gagnant avec la société, nous n'avons **pas suffisamment anticipé les mutations** qui se profilaient. Et, pris de plein fouet par des contraintes de productivité, de qualité, d'adaptabilité, nous avons été conduits à **privilégier l'économie** plutôt que le social, **le court terme plutôt que le long terme**... Nous sommes aujourd'hui au pied du mur. L'entreprise ne pourra pas prospérer longtemps dans une société menacée par le **délitement du lien social**, par l'accroissement des inégalités et la paupérisation de l'Etat, par la perte de sens, de repères de projet collectif. Il nous faut œuvrer pour mettre en place une économie au service de l'homme, non seulement par souci éthique, mais aussi parce que **la santé et la survie même de notre société en dépendent**. Il nous faut, pour rattraper les vingt ans que nous avons perdus et anticiper les vingt prochaines années, bâtir un nouveau cercle vertueux, fondé non plus sur le plein emploi mais sur la **multiactivité** ».

Pour sa part, Dominique Méda insiste (544) sur le fait qu'aujourd'hui, l'**entreprise ne** constitue **pas une communauté de travail et de vie**, pas plus que la relation sociale majeure ou le lien substantiel qui attacherait chaque individu à cette communauté et lui permettrait d'exercer ses droits ainsi que d'avoir une vie sociale. L'**évolution va plutôt dans le sens contraire**. Car en lieu et place des grandes entreprises où s'étaient, bon gré mal gré, forgées des identités collectives à travers les conflits, et où s'était développé un droit collectif efficace, **se multiplient aujourd'hui des types de contrat très particuliers** (en général accompagnés d'un très faible contenu de protection, ou passés pour un temps très court), qui, de plus en plus fréquemment, ne sont pas des contrats de travail mais des contrats commerciaux (entre une grande entreprise et un travailleur indépendant, qui supporte ainsi tout le risque sans avoir aucun des avantages du contrat de travail), et qui constituent peut-être les premiers signes d'une disparition du droit du travail au profit du simple droit civil. Une telle transformation ne ferait que mettre en évidence, plus qu'aujourd'hui, la vérité du lien qui est au fondement de l'entreprise et son manque constitutif d'« âme ». Contrairement à ce qu'affirment certains auteurs, le **travail** et ses à-côtés occupent la majeure partie de la vie éveillée (au moins pour la population qui dispose d'un emploi) ou bien **empêchent** ceux qui n'en disposent pas d'**un possible investissement dans une autre sphère**, par manque de revenus et de statut. La réduction de la place du travail dans nos vies, qui devrait se traduire par une diminution du temps de travail individuel, est la condition *sine qua non* **pour que se développe, à côté de la production, d'autres modes de sociabilité**, d'autres moyens d'expression, d'autres manières pour les individus **d'acquérir une identité ou de participer à la gestion collective**, bref, un véritable espace public. L'autolimitation consciente du domaine réservé à la production et au travail doit permettre un rééquilibrage entre les deux sphères de la production et de ce que Jürgen Habermas appelle l'interaction, et qui est fondamentalement le domaine de la praxis, que celle-ci soit d'ordre individuel ou collectif. Mettre une limite au développement de la rationalité instrumentale et de l'économie, construire les lieux où pourra se développer un **véritable apprentissage de la vie publique**, investir dans le choix des modalités concrètes et l'exercice d'une nouvelle citoyenneté, voilà ce que devraient permettre la réduction du temps individuel consacré au travail et l'**augmentation du temps social** consacré aux activités qui sont, de fait, des activités politiques, les seules qui peuvent vraiment structurer un tissu social. Le défi lancé à l'Etat aujourd'hui n'est donc pas de consacrer plusieurs centaines de milliards de francs à occuper les personnes, à les indemniser ou à leur proposer des stages dont une grande partie sont inefficaces, mais à parvenir à trouver les moyens de

(544) *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Alto-Aubier, 1995.

susciter des regroupements et des associations capables de prendre en charge certains intérêts et de donner aux individus l'envie de s'y consacrer, de susciter chez eux le désir d'autonomie et de liberté.

Aux termes d'une rétrospective sur l'« invention du travail », Dominique Méda souligne (545) que la **travail** constitue depuis deux siècles le **rapport social central** autour duquel s'articule ce que l'on appelle le **contrat social**, ce qui permet de savoir sur quels fondements asseoir la hiérarchie des salaires et des positions. Dès lors, l'exercice d'un travail est la condition majeure d'appartenance sociale, le facteur essentiel d'identité. Mais peut-être nous trouvons-nous aujourd'hui **à un moment où ce raisonnement ne peut plus être tenu**, où il nous apparaîtra clairement, d'une part, que le travail ne peut pas assurer toutes les fonctions dont nous avons voulu le charger, et que c'est, d'autre part, précisément parce que nous ne parvenons pas à sortir des cadres traditionnels de réflexion que nous ne trouvons pas de solution à nos problèmes. Si le travail n'est pas la seule manière pour l'individu de se réaliser, s'il n'est pas le mode essentiel selon lequel peut se faire le lien social, si la mise en valeur monétaire n'est pas la seule façon de mettre en valeur le monde, peut-être est-il **absurde de vouloir donner à toutes les activités la forme du travail**, au prétexte qu'il faudrait sauver le lien social.

Dominique Méda souligne (546) que le véritable problème de nos sociétés n'est en aucune façon la pénurie de travail, mais le fait que nous manquions d'un « mode convaincant de partage ». Notre **partage s'opère par déversement dans la catégorie du chômage**. Parce qu'il reste encore nécessaire, parce qu'il demeure encore un moyen de distribuer les revenus et un facteur de production, le travail est un **bien**, en même temps qu'un **devoir**, comme l'indique la Constitution ; il est donc nécessaire de permettre à tous d'y participer, au même titre qu'à tout autre droit ou devoir social. C'est même parce que c'est lui qui continue, aujourd'hui, à ouvrir l'accès aux autres biens sociaux, y compris la liberté réelle, qu'il doit absolument être réparti, même si cela semble dans un premier temps source d'inefficacité, même si cela paraît coûter plus cher, même si cela demande de puissants investissements. Ceux-ci seraient nécessaires pour **mettre en place une ingénierie sociale** capable de préciser comment les individus et les entreprises doivent composer pour permettre à la fois une réduction des temps individuels de travail et un accès de tous à celui-ci. On voit bien que la question du « partage » ou de la « répartition » du travail n'est en aucune manière une question économique. Elle met en jeu notre conception de la société : ou bien celle-ci privilégie sa propre cohésion et la liberté concrète des citoyens. Le travail n'est pas le seul bien que cette société communautaire partagerait de façon acceptable (et non pas équitable). Elle souhaiterait également que les ensembles constitués par travail, revenus, statuts et protection fassent l'objet d'une répartition régulée, qui ne laisse **pas place à de trop grandes différences**, préférant au modèle américain - où le travail détermine totalement le statut, la protection sociale et les avantages, et où la répartition est extrêmement lâche - un modèle où domine **le rapprochement des conditions**. Là encore, cela nécessite une régulation sociale qui ne soit pas assimilée à un contrôle et qui soit acceptée par l'ensemble de la société.

A propos de la place du travail, pour Bernard Perret et Guy Roustang (547), **l'emploi n'est guère dépassable actuellement** comme condition d'une existence sociale autonome, tout particulièrement pour ceux qui ont difficilement accès aux ressources culturelles. Il n'y a pas de démocratie possible sans **participation du plus grand nombre** à l'échange social, et **le travail économique en est une composante incontournable**, probablement pour très longtemps. La crise de la socialisation par le travail ne saurait pour autant servir de justification à un accroissement indéfini de la consommation pour créer des emplois, car une production doit se justifier par son utilité sociale. Il faut refuser l'incitation à consommer qui joue sur la vanité ou toute autre motivation irrationnelle. Et ce, d'autant que la montée des périls écologiques impose de soumettre davantage les activités économiques à l'**évaluation des besoins réels** auxquels elles sont censées répondre. L'emploi ne peut plus être traité comme une simple retombée de la production et la question de l'**intégration sociale** par l'échange économique doit être **découplée de celle de la croissance**. L'augmentation la plus rapide possible de la productivité du travail ne peut être considérée dans tous les cas comme une bonne chose et le **partage de l'emploi** doit être sérieusement envisagé, non comme une solution facile au problème du chômage mais comme une évolution inévitable à moyen terme, nécessitant un effort d'invention tant dans les modes de vie et la culture que dans l'organisation des entreprises. Dans le même ordre d'idées, il faut accorder une grande attention à la **capacité socialisatrice de formes non classiques de travail** et d'échange économique.

Bernard Perret et Guy Roustang estiment qu'il faudrait faire en sorte que le développement économique respecte la **diversité des ressorts** de la socialisation. Il sera d'autant plus facile de partager l'emploi et de rendre acceptable le manque de perspectives de promotion sociale par le travail que celui-ci

(545) « La fin de la valeur "travail" ? », *Esprit*, consacré à « L'avenir du travail », août-septembre 1995.
(546) *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Alto-Aubier, 1995.
(547) *L'Economie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, op. cit.

ne sera **pas la seule forme reconnue de participation à la société** et que, en particulier, l'accroissement du temps de loisir ne sera **pas synonyme de retrait dans la sphère privée**. D'où l'importance d'une vie culturelle authentique, de la sociabilité locale et de voisinage, du militantisme associatif et politique, etc. ; d'où également la **nécessité d'une limitation** de l'emprise de la logique marchande sur la vie quotidienne et de la captation de l'énergie sociale des salariés par les entreprises. La valeur du travail est, pour une part, fixée par le **regard de la société**. Le développement de certains emplois et activités est freiné par l'écart entre les compétences qu'ils exigent, leur utilité réelle pour les consommateurs ou pour le bon fonctionnement des systèmes productifs et la manière dont cette valeur est perçue par les employeurs et par la société. Cette reconnaissance peut passer par le détour de la formation : on reconnaît d'autant mieux la valeur d'une activité qu'elle suppose une **qualification formalisée et transmissible**. L'enjeu est important pour le développement des services. La reconnaissance de la valeur du travail met en jeu l'inscription du travail dans ce qui **fait sens** pour une collectivité. Problème caractéristique d'une société d'abondance : tant que le travail avait pour objet de produire les conditions matérielles de l'existence sociale, sa signification ne faisait guère question. Par delà les impasses du management, la **revalorisation éthique du travail passe**, paradoxalement, **par sa désacralisation**. Se préoccuper du sens de l'engagement professionnel revient en effet à s'interroger sur le statut exceptionnel, métasocial, de cet engagement et à réduire mentalement le fossé qui le sépare des autres compartiments de l'existence sociale. Un **rapport plus équilibré** entre le travail économique et ces autres activités utiles à la société est d'autant plus nécessaire que la réponse à certains besoins sociaux ne pourra être trouvée qu'en puisant dans des capacités d'action qui n'ont pas vocation à être enrôlées dans l'économie monétaire. Notre société risque de voir se multiplier des situations de dépendance qui appellent l'établissement de rapports humains dissymétriques échappant à la stricte logique de l'échange. L'un des défis qu'auront à affronter les politiques sociales sera d'organiser une synergie entre des compétences techniques spécialisées et des ressources relationnelles diffuses. Cette hybridation pourrait être facilitée par des mesures visant à **réduire l'incompatibilité des logiques qui doivent coopérer**. Pour répondre à cet objectif, plusieurs propositions ont été formulées : soutien à la formation, couverture sociale, facilités pour la réinsertion dans l'emploi. Certains ont également préconisé de créer un cadre pour **contractualiser les activités bénévoles** : l'idée est que la reconnaissance sociale du bénévolat passe par la formalisation de certaines exigences en matière de compétence, de formation et de sérieux dans l'engagement. En un sens, il s'agit de définir les contours d'un quasi-professionnalisme. Toutefois cela ne suffirait pas à susciter des vocations de bénévoles, et que celles-ci **dépendent au premier chef d'un climat culturel favorable**. Les pouvoirs publics ne sont pas démunis de moyens pour encourager et soutenir les engagements au service de la société ; encore faudrait-il qu'il soit pleinement admis que l'**intervention de l'Etat pour favoriser** l'épanouissement des sociabilités communautaires est aussi nécessaire et légitime que son intervention pour réguler la croissance économique.

La Commission présidée par Jean Boissonnat recense (548) les principales tendances de longue durée qui devraient contribuer à façonner la réalité du travail en 2015 :

- **La pyramide des âges s'inverse**. Ce vieillissement de la population (mais il est vrai qu'on sera aussi « jeune » plus longtemps) affecte profondément la société, bouleversant son modèle de croissance, de consommation et de protection sociale.
- **La mobilité géographique et professionnelle augmente**. En progrès depuis le début des années 1980, la mobilité professionnelle, qui concernait seulement en 1980 un travailleur sur cinq en cinq ans mais en touche déjà plus d'un sur quatre en 1993, continue d'augmenter avec la tertiarisation croissante de l'économie et le recul des tâches de production et de première transformation au profit de fonctions plus complexes tournées vers la production de biens élaborés.
- **Le contenu et les rythmes de travail se métamorphosent**.
- **La mondialisation s'accentue**. Pour autant, la globalisation des économies ne gomme pas toutes les différences. La logique de compétitivité met au contraire en évidence l'**hétérogénéité des compétences et des attentes** en matière de relations au travail et à l'emploi, d'implication professionnelle, de productivité, de coût du travail... Elle appelle donc des arbitrages, un effort de réflexion pour concevoir de **nouvelles relations entre l'économie et le social** ainsi qu'une redistribution entre Etats au profit des pays restés à l'écart du dynamisme mondial.

Le Rapport Boissonnat préconise six actions décisives :

- En matière internationale, la France doit rejeter toute stratégie de repli, accepter la mondialisation.
- Du côté des entreprises, le mot d'ordre est au **partenariat** et aux **organisations en réseaux** entre grandes entreprises et « co-traitants », entre entreprises d'une même région ou d'un même secteur, entre PME-PMI elles-mêmes et entre « réseaux de compétences »... S'agissant du travail, tout doit

(548) *Le travail dans vingt ans*, Commissariat général du Plan, Editions Odile Jacob-La Documentation française, 1995.

être fait pour **faciliter le changement de métier, de statut, de localisation**. Les pouvoirs publics auront un rôle à jouer pour favoriser ces partenariats, soutenir la construction de cette nouvelle offre d'activités, appuyer l'apparition de **services d'initiatives locales** et rendre plus facile la création d'entreprises nouvelles.

- Le système d'éducation et de formation doit être « révolutionné ». Il faut impliquer davantage, profondément et durablement, les entreprises dans le processus de formation, **intégrer le temps de formation permanente au temps de travail**.
- **Le mouvement séculaire de réduction de la durée du travail doit être relancé**, non pas sous la forme rigide de la semaine de quatre jours, mais par le développement du temps choisi dans un cadre légal **empêchant des inégalités trop fortes**. Ce cadre pourrait retenir un objectif de durée annuelle moyenne du travail de 1500 heures à l'horizon 2015 (au lieu de 1650 heures aujourd'hui) et permettre, au sein de cette enveloppe, toutes sortes d'adaptations particulières, co-décidées entre employeurs et salariés sur une base contractuelle (contrats collectifs en particulier).
- La reconstruction du cadre institutionnel et légal du travail apparaît comme la réforme clé pour mettre en oeuvre une nouvelle conception du travail dans les vingt prochaines années. Promouvoir un concept nouveau, celui de « **contrat d'activité »**, incluant un « **sous-contrat de travail »** mais le dépassant pour couvrir à la fois, sur une durée d'au moins cinq ans, des périodes de travail productif en entreprise, de formation et de congés d'utilité sociale (familiale, par exemple). Pendant toutes ces périodes, le salarié conserverait, moyennant l'exécution de tâches précises, ses droits et garanties sociales, même si son salaire varie sensiblement. **Conclu entre le travailleur actif et un collectif** comprenant un réseau d'entreprises et divers acteurs publics ou privés, ce type de contrat favoriserait la mobilité et la réduction du chômage : ainsi, par exemple, une entreprise temporairement privée de commandes pourrait **« prêter » certains salariés** à une autre entreprise, les placer en formation, les faire travailler à temps partiel, les inciter à exercer une activité indépendante ou à s'investir dans des activités sociales.
- Les relations collectives du travail seront profondément renouvelées si l'on s'engage dans les voies ainsi tracées. Les contrats d'activité devront, en effet, s'inscrire dans un **cadre conventionnel** qui suppose des accords entre employeurs et salariés. Car l'Etat ne pourra agir seul : cessant de normaliser ce qui relève de la gestion des entreprises, il devrait se **recentrer sur sa mission** de « garant de l'ordre public social », c'est-à-dire sur la définition du socle intangible des droits de protection des travailleurs, sur l'adaptation des catégories juridiques et sur une organisation beaucoup plus vigoureuse et équilibrée des rapports collectifs de travail.

Christophe Dejours explique (549) que la **dégradation du rapport subjectif au travail** s'est accélérée depuis les enquêtes des années 1980. Le rapport au travail est de plus en plus frelaté par la peur et les formations défensives, **la souffrance l'emporte progressivement dans de nombreuses populations** de travailleurs. Jusques et y compris chez les cadres, qui sont sérieusement touchés depuis quelques années par la détérioration du rapport subjectif au travail. Le management à la pression psychologique et la distorsion intentionnelle de la communication ont pour objectifs de rendre plus dociles et plus efficaces ceux qui travaillent, d'une part, de séduire les clients potentiels dans un contexte de généralisation des rapports marchands, *intra-muros*, d'autre part. Mais ils génèrent aussi davantage de souffrance, rendent plus difficile la négociation de compromis rationnels entre objectifs de production et objectifs de santé, et ruinent entre les agents les relations de confiance bientôt remplacées par la méfiance - justifiée - qui conduit aussi progressivement à l'**isolement subjectif de chacun**. Cette nouvelle caractéristique de la situation subjective se traduit par l'aggravation des manifestations cliniques de la souffrance en rapport avec le travail. Cette évolution est particulièrement sensible au niveau des formes cliniques de décompensation psychopathologique, qui mettent en scène plus souvent qu'avant la dimension de la **violence**. Auparavant, en effet, la forme symptomatique principale de la souffrance était la dépression, avec ses manifestations variées : absentéisme, faible productivité, dégradation de la qualité du travail, « démotivation », etc. Aujourd'hui, dans de nombreux secteurs de l'industrie et des services, on a affaire à :

- des **actes médico-légaux** : violence contre les collègues et les supérieurs hiérarchiques, menaces avec des armes à feu, affrontement physique contre les cadres, rixes, etc., commis dans un contexte psychologique d'altération de l'état de conscience du sujet : ébriété, états confusionnels, excitation psychomotrice, crise clastique, etc. ;
- des **sabotages** : il s'agit là de l'utilisation d'objets techniques comme cible ou comme exutoire de la violence accumulée contre l'organisation du travail, des rancoeurs, des déceptions, de la colère, de la soif de vengeance, etc. Mais cette fois, les actes commis de façon délibérée et intentionnelle, dans un état de conscience normale ;

(549) « La communication dans les organisations : de la "pathologie" à la "distorsion intentionnelle" », *Les sciences sociales et l'entreprise*, op. cit.

- des tentatives de suicide et même à des **suicides** réussis sur les lieux de travail.

Ces formes de décompensation psychopathologique étaient **autrefois exceptionnelles** sur les lieux de travail. **Elles ne le sont plus**.

Charles F. Sabel considère (550) qu'il n'existe pas de forme de cohérence entre le système de participation des individus au travail et les formes « post-modernes » de la vie. La liaison n'a pas été définie et l'on assiste à un double développement : d'un côté, l'émergence des individus dits « post-modernes » qui se définissent par le manque total des liens entre soi-même et le monde de la production qui est devenu une **chose distanciée**, **« ironisée »**, et, de l'autre côté, des individus qui participent au sein des entreprises à des groupes de production où ils apprennent des nouvelles formes de collaboration. Ces dernières impliquent une espèce de réflexion sur soi-même qui n'exclut pas l'ironie mais qui n'y aboutit pas forcément. **L'ironie est le mot clé de la situation contemporaine**. Il entre dans la définition post-moderne de l'**individu déraciné qui ne se reconnaît dans aucune authenticité**. L'ironie est comprise comme une sorte d'auto-réflexion sur ce que la personne est en train de faire, qui est le préalable à la participation dans des groupes autogérés de la production.

Comme l'analyse Francis Godard (551), sur le marché interne de l'emploi, dans une situation de crise, les anciens peuvent **hésiter à transmettre leurs savoirs aux plus jeunes** car ils peuvent se trouver par là même privés de ce qui fait leur valeur : la possession de savoir-faire accumulés depuis des générations. Il est bien évident que dans une conjoncture historique où les changements sociaux, techniques, économiques,... sont très rapides les processus de transmission des savoirs et de socialisation sont remis en cause et s'avive alors la concurrence pour l'occupation des places. La remise en cause de l'image des aînés dans le monde ouvrier n'est certainement pas étrangère à cette accélération des changements où les savoir-faire accumulés par certaines générations sont souvent balayés par les savoirs des plus jeunes. La transmission des savoirs sur le lieu de travail peut-elle être l'expression d'une réelle solidarité et d'une acculturation des jeunes salariés par les plus anciens ?

Analysant la vie au travail au sein des usines Peugeot de Sochaux dans la période 1989-1993, Michel Pialoux montre (552) qu'entre les vieux OS, les solidarités se sont construites dans les pratiques quotidiennes de travail dans lesquelles le corps est profondément engagé et que la question de la dépense du corps dans l'effort de travail n'est guère dissociable de celle de l'implication du corps dans les rituels ouvriers de sociabilité. Sur Sochaux, on perçoit une opposition entre, d'une part, les délégués syndicaux OS et, d'autre part, les jeunes. Les premiers sont reconnaissables à leur stature, leur taille, leur poids, leur propension aux « coups de gueule » ainsi que la manière dont ils s'adressent aux autres. Souvent originaires de la campagne (y compris les immigrés), parfois brutaux, respirant la vigueur physique : beaucoup d'entre eux dégagent une **impression de force retenue**. C'est dans ce type de délégués que se reconnaît la génération « dure ». A l'opposé, on note la fragilité de la plupart des « jeunes » embauchés depuis cinq ou six ans, qui sont passés par le lycée et qui y ont plus ou moins échoué. Ils se reconnaissent à leur manière de parler, à leur apparence « intellectuelle ». Ils apparaissent souvent frêles, nerveux, inquiets. Le regard peu assuré, souvent un peu fuyant, ils donnent le sentiment d'être « **mal dans leur peau** », de ne pas être exactement à leur place. Les vieux OS souffrent du fait qu'une des rares ressources dont ils disposent - leur force physique - se trouve dévalorisée, à la fois parce qu'ils vieillissent physiquement et socialement, parce que leur groupe n'est pas renouvelé, mais aussi parce que, dans les ateliers mêmes, la domination technicienne se renforce, du fait du poids croissant du capital intellectuel. Des évènements survenus entre 1989 et 1993 dans les nouveaux ateliers (habillage-caisses, peinture, etc.), la direction de Peugeot a conclu, en premier lieu, qu'elle devait renoncer à transformer d'autres ateliers de Sochaux sur le modèle de l'habillage-caisses. L'échec était patent. **Le « mixage » vieux-jeunes, la dynamisation des vieux par les jeunes, avait échoué**. Une opération du même type lancée dans tous les ateliers risquait d'aboutir au même résultat. Ensuite, qu'il fallait dans les ateliers nouvellement construits **composer avec l'ancienne culture des ouvriers** qui y travaillaient. Mais la direction a développé aussi, hors de l'usine de Sochaux, une autre stratégie de **délocalisation** des ateliers, et de création de nouvelles unités de production peuplées presque entièrement de « jeunes » non-qualifiés (ou considérés comme tels), mais ayant subi une sélection très sévère. Est à l'oeuvre la tendance à construire à faible distance des grandes usines de montage, de nouvelles unités de production, de faible taille, où les syndicats sont très peu présents, et qui sont peuplées de jeunes qu'on considère comme plus malléables, plus disponibles, plus flexibles, plus aptes à se mobiliser au service de l'entreprise.

(550) « Où mène l'après-taylorisme ? », *Sciences Humaines*, hors-série n°14, septembre-octobre 1996.
(551) *La famille affaire de générations*, PUF, 1992.
(552) « Stratégies patronales et résistances ouvrières. La "modernisation" des ateliers de finition aux usines Peugeot de Sochaux (1989-1993) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°114, septembre 1996, Seuil.

Selon Michel Pialoux, aujourd'hui, dans beaucoup d'ateliers, **la tension entre vieux et jeunes est devenue une tension fondamentale** au point qu'elle tend à surdéterminer toutes les autres. En fait, elle n'est si importante que parce que s'y exprime le **rapport à l'école et aux valeurs scolaires**. Celles-ci, par le biais de l'introduction des nouvelles technologies et de la diffusion du personnage du technicien, tendent à envahir tout l'espace de l'usine. Actuellement, dans ce type de grands ateliers, un problème central est certainement celui de la peur de tomber un degré plus bas, du sentiment d'être bloqué définitivement dans l'effort de promotion. Il existe donc une tension structurale très forte entre, d'une part, ceux (les « vieux ») qui se résignent, qui se sentent condamnés, qui admettent qu'ils resteront jusqu'au bout dans l'atelier, à la place qu'ils occupent, et, d'autre part, ceux qui continuent à chercher une promotion, à tenter de « s'en sortir ». Cela explique notamment la complexité et la **violence des propos face à la formation**, aux possibilités de promotion, à l'avenir individuel et collectif. Une question cruciale est certainement celle des principes qui organisent ce champ, des enjeux autour desquels se constitue la lutte. Si les « anciens » veulent continuer à imposer - dans la représentation qu'ils donnent de leur atelier et d'eux-mêmes - l'**axe copain/fayot**, en relation avec une **représentation politique de l'univers social** qui a longtemps fonctionné comme un principe unifiant (donc une représentation qui tend à éluder la question des différenciations, qui n'implique pas de parler vraiment du rôle actuel de l'école et qui permet de constituer un pôle unifié face à la direction de l'usine), d'autres, les plus « jeunes », prennent, plus ou moins confusément, conscience que dans l'usine **le vrai enjeu pour eux c'est le rapport au savoir** et au savoir technique, et que **les luttes se jouent autour de l'accès à ce savoir**. Ils sont dominés par la peur d'être exclus d'un jeu de rapports de force dont à l'école ils ont compris et admis en gros les logiques de fonctionnement.

Armelle Gorgeu et René Mathieu (553) expliquent que l'implantation de nouveaux établissements d'équipement automobile est une occasion de **rajeunir le personnel**, et d'en tirer avantage à la fois en terme d'innovation et de satisfaction de leurs clients, qui par là même bénéficient de ce renouvellement des générations. Ces usines n'ont aucune difficulté à trouver sur le marché local de l'emploi la main-d'oeuvre de production qui leur convient, car elles sont implantées dans des bassins d'emploi disposant d'une main-d'oeuvre nombreuse, jeune et fortement scolarisée. En production, le noyau stable est constitué essentiellement de personnel jeune (moins de trente ans), sélectionné sur le marché du travail local sans expérience professionnelle. Ce personnel est rarement recruté directement en CDI : il est mis à l'épreuve pendant une période plus ou moins longue qui peut prendre la forme d'un stage de formation, d'un contrat de qualification, d'un contrat d'intérim, ou même du cumul de toutes ces formules. **La mise à l'épreuve des « meilleurs intérimaires » est souvent très longue**. Tout se passe comme si l'investissement en sélection et en formation était très vite amorti, et comme si une certaine rotation du personnel à terme, permettant d'avoir un personnel toujours jeune, était, en fin de compte, souhaitée. Le recrutement sélectif aboutit à la constitution d'usines composées uniquement de jeunes, dont les possibilités d'avancement sont très limitées, et l'absence de perspectives de promotion peut entraîner un taux d'absentéisme élevé, voire des conflits sociaux.

Plus globalement, Claude Thélot interprète (554) la réticence de la société française de prendre à bras-le-corps la question de l'intégration des jeunes comme un effet de la **lutte entre générations**, qui ne se régule pas de la même manière d'une société à l'autre. En France, c'est l'actuelle génération des 35-40 à 50-55 ans qui me paraît vainqueur. C'est une génération très privilégiée, et inconsciemment cinique : « après avoir poussé les vieux dehors », voici quinze ans, elle accumule aujourd'hui les difficultés d'insertion pour les jeunes. Comme c'est une génération très nombreuse, ne serait-ce que par le développement de l'emploi féminin, elle empêche les jeunes de prendre les responsabilités qu'ils pourraient occuper. Pour Jacques Voisard, président du Groupe d'études et de réflexion interrégionale (GERI) (555), en France, le niveau moyen des revenus des retraités est plus élevé que celui des actifs. Qui plus est, les premiers sont assurés de la régularité de leurs revenus, pas les seconds. Cette situation soit tenable longtemps, d'autant plus que, au vu de l'**exclusion croissante qui touche les jeunes générations**, elle peut provoquer une cassure sociale inédite, sous la forme d'un réel conflit de générations.

Attitudes, motivations et aspirations des salariés

Michel Brulé relève (556) que cela fait plus de vingt ans qu'interrogés sur les tâches que les gouvernements doivent mener à bien les Français répondent massivement « **donner du travail à ceux qui en cherchent**, et surtout permettre aux jeunes de s'insérer dans le monde du travail ».

(553) « Les ambiguïtés de la proximité. Les nouveaux établissements d'équipement automobile », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°114, op. cit.
(554) « Forme-t-on trop de diplômés ? », *Projet*, n°244, hiver 1995-1996.
(555) « Aménagement du territoire : « il nous faut rendre au citoyen les libertés de choix perdues depuis quinze ans », *Pouvoirs locaux*, n°20, avril 1994.
(556) « Le moral des Français au plus bas depuis treize ans », *Sociétal*, Publication de la SEDEIS, n°2, novembre 1996.

68% (contre 31%) des salariés interrogés (557) **se déclarent optimistes concernant l'avenir de leur entreprise et 58%** (contre 40) concernant **leur propre avenir** dans celle-ci. Ils plébiscitent la qualité des produits (92%), la compétence du personnel (91%), sa réputation ou son image (89%). Ils placent au dernier rang le **dialogue social** (53% en ont une bonne opinion), les **coopérations** entre les différents services (53%), la gestion des ressources humaines (52%) et la communication interne (47%). **64% (53% pour les cadres) estiment dorénavant que leur entreprise n'attache aucune importance à leur avenir.** Les revendications à défendre par les représentants du personnel sont l'augmentation des **salaires** (67%), les primes liées au performances (43%), l'amélioration des conditions de travail (35%) ou des mesures de garantie de l'emploi (33%). 56% des salariés (au lieu de 32% en 1989) ne sont **pas prêts de faire des sacrifices importants** dans leur vie personnelle pour réussir leur vie professionnelle. 59% se disent satisfaits de leur situation professionnelle actuelle : particulièrement de l'intérêt qu'ils portent à leur travail (72%), de leur marge d'autonomie et d'initiatives (65%), des relations avec leurs supérieurs hiérarchiques (62%) et des conditions matérielles de travail (61%). Ils le sont moins en ce qui concerne la reconnaissance de leurs efforts et de leurs mérites (43%), leur rémunération (43%), les possibilités de formation (41%) et leurs perspectives d'évolution professionnelle (36%).

82% des actifs occupés interrogés (558) se déclarent **satisfaits** de l'organisation de leur travail, ainsi que de leurs horaires et leur répartition sur l'année (79%), des rapports avec la hiérarchie (74%) et de leurs perspectives de carrière (53%). 49% (contre 48) sont satisfaits de leur salaire. Au cours des vingt prochaines années, il est probable qu'il y ait une **baisse du temps** de travail (84%), que les salariés consacrent **plus de temps à leur formation** professionnelle (81%), qu'ils soient amenés à **changer de métier plus souvent** (80%), et à consacrer plus de temps pour former les autres (68%) ou qu'ils travaillent davantage au domicile (61%). Par contre, pour les vingt prochaines années, ils ne s'attendent pas à une amélioration de pouvoir d'achat (51%) ni à une baisse du chômage (62%). Il apparaît tout à fait souhaitable que les salariés en fin de carrière laissent leur **place aux jeunes** et se consacrent à des activités de formation dans l'entreprise (93%), que durant la vie professionnelle, il y ait des alternances entre activité salariée et formation continue (89%) ou que les salariés travaillent moins et consacrent ainsi plus de temps à leurs loisirs (80%).

Pour la COFREMCA (559), on enregistre en 1995 un **double mouvement** : d'un côté, une **forte poussée de défiance à l'égard des entreprises et des patrons** en matière sociale. En bref, les Français ont **perdu leurs illusions**. A leurs yeux, les entreprises ont fait la preuve de leur capacité à abîmer l'Humanité pendant la crise. Sur ce versant-là, **on les surveille**. Mais, d'un autre côté, on voit progresser l'idée selon laquelle il faudrait **libérer les entreprises d'un certain nombre de règlements** pour faciliter leur développement économique. « On leur en veut sur le versant relations humaines mais pour autant on n'a pas envie de mettre des bâtons dans leurs roues économiques ».

Hélène Riffault souligne (560) que l'**obéissance** par principe aux instructions données par les supérieurs n'est admise que par une minorité (33%) des personnes interrogées lors de l'enquête « Valeurs ». Le plus grand nombre estime que l'on est tenu de suivre les instructions reçues seulement **si l'on est convaincu** que ces instructions sont justifiées (45%). Plus le niveau d'instruction s'élève, plus la nécessité d'être convaincu est répandue. Cette exigence domine dans tous les groupes professionnels, mis à part les ouvriers spécialisés et les manoeuvres. Elle correspond moins à une contestation qu'à une volonté d'« *obéissance dans l'honneur* » selon l'expression de Philippe d'Iribarne. Le respect de l'autorité tend à croître avec l'âge entre 1981 et 1990. Il a été distingué les conditions matérielles du travail (un bon salaire, des chances de promotion, un faible risque de chômage), ce qui touche à l'agrément des conditions de travail (une bonne ambiance, de bons horaires, de bonnes vacances, un rythme de travail qui ne vous bouscule pas) et ce qui concerne les possibilités de développement personnel (intérêt du travail, initiative et responsabilité, sentiment que vos capacités sont bien employées, sentiment de réussir quelque chose, occasion de rencontrer des gens, utilité du travail pour la société, considération reçue des autres). Depuis 1981, l'évolution des attitudes est sensible : **les caractéristiques qui relèvent du développement personnel ont augmenté tandis que diminuaient la part des conditions matérielles et celle des agréments**. On remarque que, parmi les conditions matérielles, l'importance du salaire est maintenue, le fait de pouvoir espérer une promotion a beaucoup augmenté.

(557) Sondage Observatoire SOFRES du climat social, juillet-août 1995, auprès de 4207 individus appartenant à la population salariée des secteurs privé et nationalisé ; *Liaisons Sociales*, octobre 1995.
(558) Sondage CSA, avril 1996, auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus inscrits sur les listes électorales ; *La Tribune*, 9 mai 1996.
(559) *Synthèse 3SC*, COFREMCA, novembre 1995.
(560) *Les valeurs des Français*, op. cit.

L'enquête « Valeurs » 1990 montre (561) que la **sécurité de l'emploi a beaucoup baissé** depuis 1981, sans doute croit-on moins maintenant qu'il y a des emplois vraiment sûrs. Parmi les éléments d'agrément, l'importance de bonnes vacances et d'un rythme de travail non excessif ont diminué d'importance. Seule la bonne ambiance de travail progresse un peu. Dans la catégorie touchant au développement personnel, tous les éléments sans exception progressent par rapport à 1981, en particulier le sentiment de **réussir quelque chose**, la responsabilité et le fait de bien employer ses capacités. Même parmi les salariés les plus modestes où, on le comprend aisément, les éléments matériels prennent une part plus grande que dans les autres catégories, la moitié des réponses concerne les éléments de développement personnel. Tous les aspects de sociabilité professionnelle, d'ambiance et d'horaires de travail sont jugés plus importants par les jeunes que les plus âgés. Le contenu de la notion de travail se transforme. La **satisfaction au travail** augmente à mesure que l'on vieillit. En dix ans, l'insatisfaction au travail a très nettement baissé dans les jeunes générations, alors qu'elle a augmenté chez les 35-55 ans. Il semble donc qu'une partie de la génération qui a entre 35 et 44 ans en 1990 (qui avait entre 25 et 34 ans en 1981) n'a pas, pendant ces dix années, suivi l'évolution à laquelle devait la conduire l'effet du vieillissement, et qu'elle est demeurée sur des positions plus critiques à l'égard du travail occupé. Dans beaucoup de domaines ce **double mouvement contradictoire** affecte la « génération de la crise » et la « génération de 68 ». Avant 45 ans, le travail apparaît **moins comme une norme morale** et plus souvent comme une nécessité qui doit le moins possible empiéter sur le reste de la vie. Après 45 ans au contraire, la prescription morale liée au travail prend une importance grandissante et même dominante. L'importance accordée à l'utilité et à la considération du travail, croît avec l'âge. De même, avec l'âge, le jugement sur le travail devient un jugement sur la personne elle-même. Chez les 35-54 ans, est relevée une **liaison positive entre insatisfaction financière et mobilisation politique** ; c'est dans ces classes d'âge que la croissance du score des **valeurs « égalitaires »** est la plus forte.

Selon le CEVIPOF (562), la **moindre identification à l'entreprise** au sein de la population est révélateur du tournant qui marque l'image de l'entreprise en France, au regard de ce que cette image était dans les années 1980. Les 993 personnes interrogées qui désignent l'entreprise comme les caractérisant les moins bien se répartissent à peu près également entre actifs et inactifs. Invités à désigner, parmi une liste de huit éléments intervenant dans la vie professionnelle, celui qui leur semble personnellement le plus important, « en premier », puis « en second », 38% des interviewés placent au premier rang la **sécurité de l'emploi**. Ce choix émane plus fréquemment des catégories socioprofessionnelles les plus exposées au risque du chômage - les employés et les ouvriers - mais aussi de groupes qui sont en dehors du marché du travail. 23% des personnes interrogées placent le montant du salaire ou du revenu en tête des premières priorités. Si l'on ne tient pas compte de l'ordre de classement et que l'on cumule les choix de premier et second rang, on constate que 56% de l'échantillon désigne la sécurité de l'emploi mais que le montant du salaire ou du revenu recueille 51% des choix.

Selon une enquête menée par l'Agence François-Blanc en janvier 1996 auprès de 100 DRH, l'**« a-motivation »** (563) traduirait assez bien le **sentiment de lassitude éprouvé par une majorité de salariés**. Alors que 74% des DRH interrogés estiment que les salariés sont assez motivés, ils mettent également en avant leur manque d'enthousiasme, lié à des préoccupations différentes selon le niveau hiérarchique. Les opérateurs employés sont surtout démotivés par le **blocage des salaires** (49%) et le **risque de licenciement** (42%). L'encadrement moyen par le manque de responsabilités et les incertitudes sur les évolutions de carrière. Du côté des cadres supérieurs, la démotivation tient avant tout au « plan de la stratégie » et au « discours illusoire des dirigeants ». Pour remédier à cette situation, les DRH se proposent d'infléchir leur politique en matière de management participatif (98%), de développer la formation (85%) et la mobilité interne (83%). Mais ils restent conscients que **la politique salariale est décisive** (82%). Parallèlement, 78% des personnes interrogées par la COFREMCA (564) estiment qu'un salarié est **mieux considéré** dans une PME que dans une grande société. 87% trouvent que la meilleure façon d'apprendre un vrai métier est de travailler chez un artisan. 68% considèrent que les risques de licenciement sont aussi importants dans une PME que dans une grande entreprise. Une enquête sur l'« esprit d'entreprise » montre (565) que 41% des personnes interrogées et 42% des moins de trente-cinq ans ont créé ou ont eu envie de créer leur propre entreprise, même si 90% des interviewés jugent que la création d'entreprise est une tâche difficile. Le terme « esprit d'entreprise » évoque la création d'emplois et la justice sociale plus que l'argent et la réussite.

---

(561) *Ibidem*.
(562) Enquête CSA, mars 1995 ; cf. « Territoire, Travail, Emploi », Rapport final, CEVIPOF, 1995.
(563) *Le Monde*, 20 février 1996.
(564) Enquête réalisée du 11 au 17 juillet 1996 pour le ministère des PME ; *Le Monde*, 18 septembre 1996.
(565) Sondage IPSOS réalisé les 30 et 31 août 1996, auprès d'un échantillon de 942 personnes de 18 ans et plus ; *Le Monde*, 10 septembre 1996.

50% (contre 47) des cadres supérieurs sondés (566) seraient prêts aujourd'hui à **faire des sacrifices dans leur vie personnelle pour réussir leur vie professionnelle**. Parmi les 35% qui déclarent ressentir « le malaise des cadres », 68% l'attribuent au manque de perspectives d'avenir, 64% à l'**accroissement de la pression** sur le respect des objectifs, 61% à une **moindre clarté dans la définition des tâches et des responsabilités**. 90% sont optimistes pour l'avenir de leur entreprise, 89% pour leur propre avenir. Une majorité s'attend à **devoir travailler plus** pour gagner plus (57%) et à **exercer plusieurs métiers ou fonctions** au cours de leur vie professionnelle (55%). 63% contre 28 ont le sentiment que leur entreprise se soucie de leur avenir professionnel et personnel, 81% se définiraient comme militants de leur entreprise et 90% ont le sentiment de travailler dans une entreprise qui a une forte culture maison. 87% jugent intéressant d'acquérir une nouvelle formation, 80% la création d'un système de rémunération calculé sur la contribution aux résultats de l'entreprise, 63% l'aménagement du temps de travail. Par contre, 50% ne sont pas intéressés par la possibilité de cumuler ses vacances, 67% par le travail à domicile. Cinq catégories de cadres émergent : les « enthousiastes » (20%), les « bosseurs » (22%), les « fonctionnaires » (17%), les « sur la corde »(19%) et les « attentistes »(21%). Une PME familiale française (27%) ou une multinationale d'origine française (26%) sont les types d'entreprises qui leur conviendraient le mieux. En revanche, pour leurs enfants, ils préfèreraient une multinationale d'origine française. Dans les deux cas, **l'entreprise publique est citée en dernier** (respectivement 5 et 10%).

55% des salariés allemands (567) sont confiants quant à la **sécurité de l'emploi** (au lieu de 73% en 1985), 48% des Britanniques (-22), 61% des Hollandais (-12) et **50% des Français (-14)**, selon une enquête du cabinet britannique ISR menée auprès de 400 entreprises dans 17 pays européens. En termes de **développement individuel et de carrière**, un Allemand sur deux se déclare satisfait (-19), devant les Belges (51%, -9), les **Français (47%, -17)**, les Italiens (44%, -5), et les Britanniques (43%, -17) qui se montrent les plus désabusés. Selon une enquête effectuée par International Survey Research (568), **le sentiment des employés européens face à la sécurité de l'emploi s'est fortement dégradé en dix ans**. Si en 1985, une très nette majorité ne craignait pas de perdre son emploi, en 1995 ils n'étaient plus que 61% aux Pays-Bas (-12), 57% en Italie (-5), 55% en Allemagne (-18) et 50% en France (-14). Les Suisses 68% (-3) résistent mieux à ce reflux général. Une étude réalisée la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail sur 15 000 salariés des quinze pays européens montre (569) que plus la durée du travail baisse et plus les rythmes s'accélèrent dans les entreprises. Ainsi, en 1996, 54% des employés interrogés **se plaignent de cadences élevées**.

Les Français interviewés considèrent (570) comme des **droits** à 94% le SMIC, à 94% la protection sociale pour tous et à 85% la **garantie de l'emploi dans un travail**. Sont perçus comme des **privilèges** les avantages en nature (78%), les exonérations d'impôts accordés à certains revenus boursiers (78%), les profits en Bourse (75%), les hauts salaires, la fortune, mais aussi le cumul emploi-retraite (68%) et **le** droit de licencier du chef d'entreprise (53%). Pour la nette majorité (63%) les privilèges en France ont plutôt augmenté ces dernières années. Les relations, le piston, (56%), l'argent (39%), le lieu social d'origine, (29%) et le diplôme (26%) sont à l'origine des situations privilégiées.

Guillaume Duval indique (571) que le **salaire net moyen** - qui avait crû en valeur réelle de 4,5% par an dans les années 1950, de 4% dans les années 1960 et encore de 2,8% dans les années 1970 -, n'a augmenté que de 0,8% dans les années 1980 et nous sommes partis pour **0,2% d'augmentation annuelle depuis 1991**. La proportion des salariés qui voient leur pouvoir d'achat diminuer par rapport à l'année précédente oscille désormais régulièrement autour de 40%. Les entreprises ont su utiliser leur liberté. Entre 1975 et 1994, le pouvoir d'achat des ouvriers n'a augmenté que de 14% et stagne depuis dix ans. Celui des employés avait gagné 9% entre 1975 et 1985, mais il recule depuis. Les cadres moyens perdent, eux, 8% en vingt ans et les cadres supérieurs 17%. L'évolution du salaire médian, +24%, reste cependant positive grâce à la forte augmentation de la proportion des cadres dans l'emploi salarié. Du fait de cette stagnation durable et généralisée, **l'écart se creuse entre les salaires des plus âgés et ceux des plus jeunes**. Alors que les cinquantenaires ont encore connu la belle époque des 3% par an de hausse du pouvoir d'achat, les autres salariés ont toujours vécu avec la stagnation. Le salaire moyen des 26-30 ans représentait 80% de celui des 51-60 ans en 1974, il n'en représentait plus que 68% en 1994. Celui des 31-40 ans, qui en valait 96% en 1974, n'en vaut plus que 81% aujourd'hui. Le salaires net des 10% de salariés les mieux payés vaut deux fois le salaire médian, qui lui-même vaut

(566) Sondage IPSOS auprès de 500 cadres supérieurs du secteur privé, octobre 1995 ; *L'Expansion Euro*, 25 janvier 1996.
(567) Cf. *Le Monde*, 16 avril 1996.
(568) *Le Monde*, 7 février 1996.
(569) *Le Parisien*, 12 juin 1996.
(570) Sondage CSA, octobre 1995, auprès de 1006 personnes de 18 ans et plus ; *L'Humanité Dimanche*, 19 octobre 1995.
(571) *Alternatives économiques*, septembre 1996.

1,7 fois le salaire des 10% de salariés les plus payés. Cette stabilité globale de l'éventail des salaires traduit la profonde unité du marché : **le chômage pèse sur tous les salaires**.

Selon l'INSEE (572), dans le **secteur privé**, la structure de la population salariée à temps complet a beaucoup changé en quarante-cinq ans : **sa qualification s'est élevée**, la féminisation s'est intensifiée, les activités tertiaires se sont développées tandis que l'industrie déclinait. Si de 1950 à 1995, le salaire net moyen a été multiplié par 3,3 en francs constants, l'augmentation de la qualification explique près du quart (22%) de cette croissance. Depuis 1978, l'augmentation en francs constants du salaire net moyen s'explique par les effets de structure. **La hiérarchie salariale s'est rétrécie** : le rapport entre le salaire moyen des cadres et celui des ouvriers est passé de 3,9 en 1951 à 4,6 en 1967 et à 2,7 en 1995. Les écarts entre les salaires des hommes et ceux des femmes se sont réduits. En revanche, alors que les jeunes sont mieux formés et plus qualifiés, **les différences de salaires entre tranches d'âge se sont accrues jusqu'à la fin des années 1980**.

55% des salariés interrogés (573) jugent leur **salaire « insuffisant »** par rapport au travail qu'ils effectuent, 44% le trouvent correct. Si leur salaire était augmenté, 29% feraient des achats différés depuis longtemps, un quart consommerait davantage au quotidien, 23% envisageraient de louer ou d'acheter un appartement plus grand et 21% épargneraient davantage. Si le gouvernement décidait de relancer la consommation (574), la préférence des Français interrogés irait à une baisse des impôts (36%), suivie de la baisse des cotisations sociales (29%) et d'un **encouragement à l'augmentation des salaires** par les entreprises **(25%)**, loin devant un encouragement à moins épargner pour consommer d'avantage (8%).

63% des femmes interrogées (575) ainsi que 74% des hommes invoquent **« un réel besoin d'argent » comme première motivation** pour travailler. Dans leur vie quotidienne, si elles pouvaient choisir, **les Françaises préféreraient plus d'argent à plus de temps libre**. Le travail est pour elles un emploi (55%) avant de relever d'un plan de carrière (41%).

La Commission Boissonnat rappelle (576) que dans les enquêtes disponibles, les attentes des Français en matière de travail manifestent **plus d'attachement aux références du passé que d'envie d'aller de l'avant**. Entre temps et revenu, ils choisissent toujours majoritairement l'**augmentation des revenus plutôt que celle du temps libre** (même si l'aspiration à plus de temps libre et à une plus grande souplesse des horaires s'accroît), continuent de préférer l'augmentation du pouvoir d'achat à la réduction du chômage. Faute de pouvoir prévoir ce que seront l'emploi et le travail demain, ils se replient sur un connu qui est, pourtant, condamné à terme. **55% des salariés** (577) **contre 42 préfèreraient une augmentation de salaire à plus de temps libre**. Seuls 27% jugent acceptables les prélèvements sociaux effectués chaque mois sur la feuille de paie, contre 72%. 67% contre 29 ne font pas confiance aux syndicats pour obtenir une augmentation de salaire. Selon une autre enquête (578), **53% des actifs préféreraient du temps libre supplémentaire à une augmentation de salaire**. L'aspiration au temps libre est sensiblement influencée par le niveau de rémunération : 52% des individus ayant un revenu mensuel situé entre 8000 et 12 000 francs aimeraient avoir plus de temps libre, 61% de ceux qui gagnent entre 12 000 et 14 000 francs et 67% de ceux dont le salaire est compris entre 24 000 et 36 000 francs.

L'institut MORI publie les résultats d'une vaste enquête (579) lancée par la fondation Whirlpool dans cinq pays européens, afin de mieux appréhender les aspirations et les craintes des femmes d'aujourd'hui. Très majoritairement, celles-ci se déclarent satisfaites de leur vie en général, et de leur niveau de vie. Elles considèrent la famille comme la chose la plus importante dans leur vie, bien plus que le travail. Cependant, le style de vie idéal est tout de même celui qui permet de **combiner travail et enfants**, avec une exception pour les Allemandes : 42% préfèrent rester à la maison lorsque les enfants sont petits, plutôt que de travailler (33%). Si elles avaient le choix, 54% des Britanniques choisiraient d'**avoir plus d'argent que de temps** (30%), ainsi que les Italiennes (46% contre 28), les Espagnoles (40% contre 31), les Allemandes (38% contre 23) et les **Françaises (35% contre 23)**. En ce qui concerne les hommes à qui l'on a posé la même question, **seuls les Français sont plus nombreux à choisir le temps libre** (29%) à l'argent (27%).

(572) *INSEE PREMIERE*, n°487, INSEE, septembre 1996.
(573) Sondage CSA, réalisé en février 1996, auprès de 800 salariés de 18 ans et plus ; *Reader's Digest*, avril 1996.
(574) Sondage SOFRES, mars 1996, auprès de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus ; *Le Parisien*, 29 mars 1996.
(575) Sondage Fondation Whirlpool, réalisé en juin-juillet 1995, auprès de 1000 femmes et 300 hommes entre 18 et 65 ans ; *Le Parisien*, 31 janvier 1996.
(576) *Le travail dans vingt ans*, op. cit.
(577) Sondage CSA, février 1996 ; *Reader's Digest*, avril 1996.
(578) *Le Parisien*, 6 février 1996.
(579) Cf. *BPO*, mars 1996.

La durée annuelle du travail a fortement diminué en France au cours des cinquante dernières années (580). Cette baisse est venue essentiellement de la combinaison de deux facteurs : la réduction de la durée hebdomadaire du travail et l'augmentation des congés annuels. Cette évolution a accompagné de profondes transformations dans les modes de régulation du temps et du rythme de travail. On est ainsi passé d'un régime de droit légal à un régime de droit négocié, ce qui a entraîné une **forte diversification des horaires individuels de travail**. Pour Jacques Delors (581), l'emploi ne doit occuper dans vingt à vingt-cinq ans que 40 000 heures par vie contre 70 000 actuellement.

Seul un tiers des cadres et ingénieurs de petites et grandes entreprises, interrogés pour l'Union fédérale des ingénieurs et cadres CFDT (582), déclare travailler moins de 42 heures par semaine. Une petite moitié (43%) se situe dans une fourchette de 42 à 50 heures et plus d'un quart (27%) avoue des semaines de 50 et 60 heures.

Une étude du ministère du Travail révèle (583) un vif regain en 1994 et début 1995, de la négociation au sein des entreprises. **Le thème du temps de travail vole le plus souvent la vedette aux salaires**. C'est aussi sur ce thème que les partenaires sociaux ont été **les plus novateurs**, en privilégiant les dispositifs permettant d'augmenter la durée d'utilisation des équipements (26% des accords) ou en organisant le travail en équipes successives.

La question de la durée et d'une gestion plus souple du temps de travail semble au coeur d'**attitudes critiques** et peut générer certains comportements et choix. Cela s'explique à la fois par la recherche d'une certaine liberté de mouvement et d'un **nouvel équilibre** entre activités professionnelles et autres activités, dû à l'introduction de nouveaux modes de division du travail à l'intérieur des jeunes couples, à la modification de la place des femmes dans la sphère professionnelle et domestique, ainsi qu'à une certaine redéfinition du rôle des hommes. Si pour divers motifs, certains jeunes recherchent volontairement des emplois à temps partiel ou privilégient l'intérim, globalement ces formes d'emploi précaires sont **de moins en moins choisies**. L'INSEE souligne (584) que le **temps partiel est de plus en plus subi** : plus de la moitié des jeunes concernés préféreraient travailler davantage ; le souhait d'un emploi à temps complet est passé de 46% en 1992 à 57% en 1994. L'enquête « emploi » de mars 1995 réalisée par l'INSEE indique (585) que parmi les salariés à **temps partiel**, plus d'un homme sur deux (51%) et plus d'une femme sur trois (35%) souhaiteraient en fait **travailler d'avantage**. Selon une étude effectuée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (586), dans **41% des établissements, le recours au temps partiel est du seul fait des employeurs**, et que dans 36% il a été motivé aussi par le souhait des travailleurs. Le cas particulier des CDD est instructif : les désirs des salariés ont été pris en compte dans seulement 2,3% des entreprises.

En matière de **réduction de la durée du travail**, les évolutions des opinions soulignées en 1993 (587) se sont poursuivies. Les enquêtes lourdes de l'OIP de 1992 à 1994 montrent (588) qu'en deux ans l'**hostilité** à la proposition « le partage du temps de travail accompagné d'une diminution du salaire » a **diminué de 8 points** en moyenne (58 à 50%) et de 12 points chez les 18-24 ans (68 à 56%), même si ceux-ci restent les plus hostiles, avec les partisans d'un changement complet de la société.

(580) *INSEE PREMIERE*, n° 439, INSEE, mars 1996.
(581) *L'unité d'un homme*, Editions Odile Jacob, 1994.
(582) *Libération*, 23 février 1996.
(583) *Les Echos*, 5 janvier 1996.
(584) « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et Statistique*, n°283-284, op. cit.
(585) *Alternatives Economiques*, février 1996.
(586) Cf. *MCS*, 3 juillet 1995.
(587) Cf. « Chômage, emploi... les opinions évoluent », *Electricité et sociétés*, n°8, avril 1993.
(588) Cf. *Electricité et sociétés*, n°15, mars 1994 et n°20, juillet 1995. On se reportera aussi à Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.

Désaccord avec la proposition « le partage du temps de travail accompagné d'une diminution du salaire » (en pourcentages)

	1992	1993	1994	1994/1992
Ensemble de l'échantillon	58	54	50	-8 points
18-24 ans	68	60	56	-12 points
Etudiants	64	54	47	-17 points
Chômeurs	61	52	53	-8 points
Partisans du changement complet de la société	63	59	57	-6 points

Source : OIP

Selon une enquête de l'INSEE (589), plus des trois quarts des salariés à temps complet refuseraient une réduction du temps de travail avec réduction de salaire. Cependant, si cela permettait de **sauver ou de créer des emplois**, près de 40% d'entre eux changeraient d'avis. Cela atténue sans doute leur crainte de perte d'emploi, ou bien révèle une certaine solidarité envers ceux dont l'emploi est menacé ou encore, plus généralement, envers les chômeurs. **Les jeunes actifs de 15 à 24 ans seraient les plus réticents envers une réduction du temps de travail non-compensée**. En l'absence de contreparties concernant l'emploi, près de 9 jeunes sur 10 la refuseraient. Toutefois, parmi eux, plus du tiers changerait d'avis, si cela permettait de maintenir ou d'augmenter l'emploi dans leur établissement. La faiblesse relative des salaires, la protection importante d'emplois peu stables et le fort taux de chômage chez les jeunes pourraient expliquer ce comportement. En septembre 1996 (590), 56% des personnes interrogées déclarent acceptable « la réduction du temps de travail avec réduction du salaire **pour permettre l'embauche de chômeurs** ».

L'enquête menée par la CFDT auprès de 11 000 salariés de la chimie montre (591) qu'une forte majorité se dégage **en faveur de la réduction du temps de travail** : 86% des salariés, la considèrent comme indispensable ou nécessaire. 82% des cadres sont favorables à cette réforme. Quand on les interroge sur les raisons de leur choix, la majorité des salariés répond que cela peut **améliorer leurs conditions de vie** et **créer des emplois**. Les cadres et les femmes notamment souhaitent avoir plus de temps libre. Sur les moyens, un fort consensus se manifeste : la **semaine de quatre jours** est plébiscitée par 75% des salariés, même si elle n'est pas forcément associée à une durée hebdomadaire de 32 heures ; viennent ensuite par ordre de préférence : des jours de congé supplémentaires, des journées de travail plus courtes, une retraite anticipée ou progressive. Concernant les horaires, tout est négociable : la préférence va en premier aux horaires décalés, puis au travail en équipes de jour. 31% seulement sont pour l'annualisation du temps de travail et 13% pour le travail du dimanche. Sur la question de la compensation salariale, les positions sont beaucoup plus partagées : 36% veulent travailler moins **en gardant le même salaire**, 9% sont pour travailler moins et gagner moins, 55% proposent un **maintien du pouvoir d'achat pour les salaires les plus faibles**. Dans cette dernière catégorie, 14% acceptent une baisse de leur propre salaire. Mais pour les salariés, il ne faut pas confondre réduction générale du temps de travail avec travail à temps partiel. Pour beaucoup, le temps partiel doit être choisi et entouré de garanties, il ne doit pas être imposé par l'employeur. Enfin, une majorité considère que les heures supplémentaires doivent être strictement contrôlées et qu'elles doivent être systématiquement récupérées. 37% vont jusqu'à penser qu'elles doivent être surtaxées pour financer le chômage et 29% qu'elles devraient être interdites.

Parmi les mesures à prendre en priorité pour lutter contre le chômage (592), 26% des personnes interrogées mentionnent la réduction de la durée du travail, 25% la baisse des charges sociales des entreprises, 25% la relance de la consommation en augmentant les salaires et 21% la baisse des impôts. 46% pensent qu'**une réduction importante de la durée du temps de travail avec une réduction de salaire aurait des conséquences positives sur l'emploi**, 31% des conséquences négatives et 20% pas de conséquences. 62% estiment qu'il faut aller vers une réduction du temps de travail afin de créer des emplois et améliorer la qualité de vie des salariés, contre 35 pour qui réduction de travail et compétitivité ne sont pas compatibles. Si on leur proposait, 38% (59% des cadres) choisiraient de travailler moins avec un salaire moins élevé, 37% préféreraient ne rien changer

(589) « Réduction du temps de travail. Quels arbitrages pour les salariés ?, *INSEE PREMIERE*, n°490, INSEE, octobre 1996.
(590) Sondage SOFRES, auprès de 1000 personnes ; *La Croix*, septembre 1996.
(591) Cf. *Futuribles*, n°205, janvier 1996.
(592) Sondage SOFRES, réalisé les 16-17 février 1996, auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus ; *L'Expansion*, 7 mars 1996.

à leur situation, 21% travailler moins pour un salaire plus élevé. Dans l'état actuel de l'économie française et de l'emploi, 53% contre 43 (41% contre 54 des cadres) pensent que l'adoption de la semaine de quatre jours avec une réduction limitée du salaire n'est pas réaliste. Dans les semaines et les mois à venir, 60% souhaitent que le gouvernement **encourage les accords** au niveau des entreprises ou des branches professionnelles, 21% se prononcent pour le vote d'une loi.

Selon la COFREMCA (593), pour les salariés en général, les rapports au travail revêtent une telle variété que toute réduction de la **durée du temps de travail** aurait des effets pervers si elle était conçue de façon uniforme.

Pour Daniel Mothé (594), tant que nous n'aurons pas inventé un autre modèle de société que celle qui « marchandise » les biens et le travail, le partage du travail ne passera que par un **partage des revenus en baissant les revenus du haut**, non pas seulement au nom d'une morale égalitaire mais au nom d'une rationalité bien simple : des besoins non solvables considérables existant de plus en plus, il faut que ceux qui produisent les richesses de la société marchande consentent à partager leurs revenus pour que ces richesses puissent aussi être acquises par ceux qui en ont besoin. Que des populations plus riches consentent à partager le revenu n'est pas une utopie ou une vue de l'esprit. Les accords Volkswagen, par exemple, montrent que des salariés préfèrent en rabattre sur leurs revenus que de voir 30 000 de leurs collègues licenciés. C'est vers cette limitation des revenus des plus riches qu'il faut se diriger pour que les plus pauvres puissent avoir accès à des biens primaires.

Jean-Paul Fitoussi estime (595) que le réduction du temps de travail, idée généreuse que l'on ne peut écarter du revers de la main, semble reposer sur des postulats illusoires. Le premier est que les hommes sont interchangeables, ce qui reste à démontrer. Surtout, il n'est pas sûr qu'elle constitue un remède à la **pénurie d'emploi en période de crise**. Pour les économistes, le travail est une « désutilité ». L'objectif de l'activité économique est un combat contre la rareté, sa finalité étant la société d'abondance dans laquelle il n'est plus besoin de travailler. La réduction du temps de travail est donc bonne en soi quand elle est portée par le progrès ; dans le passé, c'est la croissance économique qui a permis de réduire la durée du travail. Aujourd'hui, cette solution est conçue comme une conséquence de l'absence de progrès. Dès lors, elle apparaît comme un **partage du chômage**. Elle est une solution de dernier recours, à ne mettre en oeuvre que lorsque toutes les autres auront échoué.

Muriel Humbertjean souligne (596) qu'en 1990, ouvriers, employés et cadres avaient le sentiment de sortir de la crise économique et l'impression de mieux vivre. Leur inquiétude face au risque de chômage s'estompait quelque peu. Plus motivés que jamais, ils avaient intégré les principes de réalisme et de rigueur économique, mais revendiquaient impatiemment la rétribution de leurs efforts (597). Au cours de ces dernières années, le paysage a considérablement changé : il y a eu un **véritable séisme psychologique chez les salariés du secteur privé**. Tous les indicateurs de confiance dans l'entreprise et dans l'avenir se sont effondrés. Dans un contexte durci et inquiétant, un climat d'**aigreur défiante** s'est installé. S'appuyant sur les travaux de l'Observatoire SOFRES du climat social de juillet 1995 (598), Muriel Humbertjean explique que, dans un contexte sensiblement modifié, l'**impact de l'amélioration conjoncturelle a été sensible**. Pour la première fois depuis 1990, des signes de redoux apparaissent dans la manière dont les salariés envisagent leur situation. Mais plusieurs indices montrent le **caractère superficiel et fragile de cette embellie**. En revanche, se révèlent des changements plus profonds, structurels, nés de la crise économique et des restructurations qui l'ont accompagnée. Sur le plan psychologique, la relation à l'entreprise s'est modifiée et **une certaine prise de distance semble s'être durablement enracinée** dans les esprits. Dans la vie des organisations, **les règles du jeu ont changé** et les fonctionnements professionnels se sont profondément remodelés. Sur quelques indicateurs, qui il est vrai avaient chuté très bas, on observe à la mi-1995 une certaine amélioration. C'est notamment le cas de l'indicateur général d'évolution de la situation professionnelle. A la question « la situation des salariés comme vous va-t-elle en s'améliorant ou en se dégradant ? », à la mi-1995, le processus de dégradation marque le pas. La balance demeure très largement négative, la tonalité étant particulièrement **sombre** chez les **ouvriers** et les **techniciens**, chez les salariés **les plus âgés** et dans les **grandes entreprises** - autrement dit, dans les univers les plus directement confrontés aux processus de restructuration. Reste néanmoins un frémissement sensible, imputable en large partie

(593) *L'observatoire de la Cofremca*, n°42, COFREMCA, juillet 1996.
(594) « Raréfaction du travail et mutation des mentalités », *Esprit*, août-septembre 1995.
(595) *Le débat interdit, monnaie, Europe, pauvreté*, Arléa, 1995.
(596) « Les salariés et l'entreprise : donnant-donnant », *L'état de l'opinion 1996*, op. cit. ; cf. *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996.
(597) Cf. Jean-Marc Lachaud, « Salariés, vers de nouveaux partages », *L'état de l'opinion 1990*, SOFRES, Seuil, 1990.
(598) Enquête SOFRES sur la base d'un échantillon représentatif de 4207 personnes appartenant à la population salariée des secteurs privé et nationalisé, pour *Liaisons sociales*, l'Association nationale des directeurs et cadres de la Fonction Personnel et le groupe BPI-MOA/SOFRES ; Cf. *L'état de l'opinion 1996*, op. cit.

à l'assouplissement de la rigueur salariale au cours du premier semestre. A la mi-1995, la proportion de ceux qui notent une amélioration de leur niveau de rémunération l'emporte sur ceux qui enregistrent une dégradation. L'embellie, toutefois, demeure fragile. Un constat contradictoire le montre. Par rapport à l'année précédente, les salariés sont paradoxalement à la fois **plus nombreux à juger que leur situation s'améliore**, et **moins nombreux à se déclarer satisfaits sur le plan professionnel**. La morosité subjectivement ressentie l'emporte sur l'amélioration objectivement constatée. Il suffisait, dès lors, d'une désillusion politique, d'un retournement de conjoncture, **pour que tout bascule à nouveau**. Cela s'est produit à la rentrée 1995.

Pour Muriel Humbertjean, de plus en plus de salariés ont le sentiment d'un **décrochage entre leur destin personnel et celui de leur entreprise**. Aux yeux de leurs salariés, les entreprises gagnent du terrain sur toutes les dimensions touchant à la performance économique. Elles régressent en revanche sur tous les critères renvoyant à la gestion des hommes : organisation interne, communication interne, gestion des ressources humaines et, surtout, dialogue social. Conséquence du constat de vigueur retrouvée des entreprises, 1'optimisme sur l'avenir de celles-ci augmente régulièrement depuis quelques années mais aucune progression ne s'observe en parallèle dans les pronostics portés sur leur propre avenir professionnel au sein de leur entreprise. Les salariés pensent aussi que **leur entreprise ne se soucient guère de leur avenir**. Cette opinion prévaut **dans toutes les catégories professionnelles**. Elle est même partagée par 53% des cadres et par 59% des moins de 30 ans. De ce climat de « développement séparé » entre l'entreprise et les hommes qui la composent résulte une véritable crise des anticipations, qui n'est **pas sans conséquences sur les arbitrages opérés entre vie professionnelle et vie privée**. Sur ce point, l'évolution depuis six ans est spectaculaire. En 1989, près des deux tiers des salariés se déclaraient prêts à faire des sacrifices assez importants dans leur vie personnelle, pour mieux réussir leur vie professionnelle. Un tiers seulement s'y refusait. En 1992, les positions s'équilibraient à 50/49. En 1994, la vie privée devenait prioritaire, pour 54% des salariés. **La tendance s'accentue** en 1995 : la **priorité à la vie privée** est désormais revendiquée par 56% des salariés. L'analyse des résultats par catégories sociodémographiques montre que la priorité à la vie privée est désormais **partout majoritaire**. Les cadres, notamment, ne se distinguent pas de la moyenne des salariés. La profondeur des changements qui se sont produits sur le terrain suggère l'**hypothèse d'une transformation durable de la relation à l'entreprise**.

Muriel Humbertjean ajoute que les fonctionnements professionnels se sont profondément remodelés. D'où un **inconfort psychologique ressenti par les salariés**. Celui-ci s'observe essentiellement sur trois aspects : l'alourdissement de la charge de travail, la dégradation de l'ambiance, particulièrement dénoncée par les ouvriers et, par-dessus tout, le stress, la pression. L'**anxiété face à l'avenir** est bien sûr un phénomène majeur. Les facteurs internes aux entreprises ne doivent pas non plus être mésestimés : le remodelage des fonctionnements professionnels a généré une **rupture des solidarités traditionnelles**. Avec la multiplication des jeux de négociation se multiplient également les **sources de tensions internes**. Même si les cadres ont éprouvé, au cours des dernières années, une **réelle désillusion**, qui les a conduits à réévaluer leur vie privée, par rapport à leur vie professionnelle, leur **niveau de satisfaction demeure substantiellement supérieur** à celui des autres salariés (73%, contre 58% en moyenne). Leur taux de satisfaction est sensiblement plus élevé sur le développement de leurs compétences (20 points de plus que la moyenne) ; la rémunération (+19 points) ; la possibilité de faire entendre leur voix (+18 points) ; la reconnaissance de leurs efforts (+14 points) ; la marge d'autonomie et d'initiative (+13 points) ; les perspectives d'évolution professionnelle (+12 points). Mais la **vraie ligne de clivage** au sein du monde du travail n'est pas celle qui distingue les cadres des autres salariés : c'est celle qui **départage les ouvriers de toutes les autres catégories**. Les aspirations des salariés sont principalement : la **force de l'aspiration salariale**, l'espoir d'une **meilleure ambiance** et la revendication d'une **plus large autonomie dans l'organisation de son travail**. Les salariés qui ont pris conscience d'un « développement séparé » se placent donc désormais sur le **terrain de la négociation** avec, pour principal ressort, une **logique de donnant-donnant**. Deux **lectures** peuvent être faites de l'aspiration croissante à l'autonomie, probablement **plus complémentaires que contradictoires**. Première lecture : l'attente d'autonomie traduirait la **demande d'allégement d'une pression** ressentie comme extrêmement pesante : « qu'on me laisse m'organiser comme je veux ». Deuxième lecture : la **demande d'autonomie** refléterait une tendance socioculturelle lourde. Elle constituerait en quelque sorte un « accusé de réception » des salariés vis-à-vis des nouvelles formes d'organisation du travail et exprimerait une revendication « logique » de la part de salariés qui s'estiment de plus en plus compétents et auxquels les employeurs demandent de faire preuve d'initiatives. Un nouveau contrat est à inventer, entre les salariés et l'entreprise. Faute de s'y impliquer pour dissiper l'aigreur qui aujourd'hui affecte lourdement le climat social et **restaurer le sentiment d'équité**, les employeurs prendraient un risque.

L'édition 1996 du sondage SOFRES-MOA-ANDCP sur le climat social dans les entreprises montre (599) que **la déprime est plus grave en France que dans d'autres pays européens**. Pour la première fois, l'enquête s'est internationalisée, prenant en compte l'avis des travailleurs anglais, italiens, allemands et espagnols. La comparaison des résultats tourne nettement au désavantage de la France, surtout en ce qui concerne la qualité du management des hommes. Globalement, les salariés européens restent attachés à leur entreprise. L'image économique qu'elle véhicule est bonne. En témoignent les chiffres obtenus pour un certain nombre de critères, tels que le souci de la productivité, la qualité des produits, celle du service, la position face à la concurrence ou la capacité d'innovation. Les salariés interrogés notent positivement leur groupe ou leur PME sur l'ensemble de ces éléments, et ce quel que soit leur pays d'origine. Les Espagnols sont de loin les plus enthousiastes, accordant les meilleurs scores dans tous les domaines mentionnés. **Si les salariés saluent les performances de leurs entreprises, ils restent très amers, estimant que les efforts qu'ils fournissent ne sont pas payés de retour**. Deux nuances toutefois. Les salariés espagnols ne se rallient pas au mécontentement ambiant, puisqu'ils sont plus nombreux à juger que leur entreprise progresse plutôt qu'elle ne régresse (les résultats sont présentés sous la forme de ce différentiel). Enfin, un seul critère échappe à la gronde salariale : « la compétence du personnel », où tous les pays affichent des soldes positifs, France y compris (+27). Une exception car pour le reste, comme l'indique Muriel Humbertjean, les résultats obtenus en France concernant le management au quotidien sont catastrophiques. Les chiffres sont éloquents : les jugements négatifs l'emportent pour « l'organisation interne » (-10), « les coopérations entre services » (-16), « la motivation du personnel » (-27) et « la gestion des ressources humaines » (-20). **Les salariés français sont de loin les plus sévères**, suivis par les Anglais et les Italiens. La crise de confiance s'exprime parfaitement à travers les résultats obtenus à la question « l'entreprise favorise-t-elle oui ou non votre avenir professionnel ? ». 56% des salariés allemands (contre 42) répondent par l'affirmative. Le oui français est minoritaire (31%) face au non (66%). Il y a sept ans, les salariés français avaient « voté » comme le font aujourd'hui les Allemands. Dans les entreprises publiques de l'Hexagone, c'est l'hallali. 63% des salariés estiment que « le climat se détériore » contre seulement 9% qui le voient s'améliorer. **Le management de proximité est de loin le plus attaqué**. Les salariés développent des stratégies individuelles afin de se protéger de l'entreprise. Deux résultats le mettent en relief. Ainsi, le repli sur la vie privée. Alors que 65% des salariés allemands interrogés se disent « prêts à faire des sacrifices assez importants dans leur vie personnelle pour mieux réussir leur vie professionnelle », les Français ne sont que 35%. Deuxième indice, le repli sur les petites collectivités de travail. L'aspiration à « travailler dans une bonne ambiance » gagne 11 points en quatre ans en France.

La première enquête de l'Observatoire IPSOS-*Le Monde* consacrée aux salariés et au climat social (600) révèle que les salariés interrogés ressentent à l'égard de leur travail de l'**inquiétude** (38%), avant la motivation (27%), la confiance (19%), l'espoir (17%), la sérénité (13%) ; suivent la colère et la résignation (11% chacune), la révolte (10%) et la peur (8%). 26% (contre 73) ont des craintes en ce qui concerne leur emploi dans les mois qui viennent (31% dans le secteur privé et 19% dans le secteur public). La principale préoccupation professionnelle dans les mois à venir reste le **maintien de l'emploi** (41% au total, 47% dans le privé), devant le niveau de salaire (29%) et le temps consacré au travail (25%). 22% des salariés résument le climat social de leur entreprise par « des tensions fréquentes », 9% par « un fort mécontentement » et 15% parlent de « climat excellent ». Dans les mois qui viennent, un conflit entre direction et salariés n'est pas envisageable pour 55% (improbable : 36%, impossible : 19%). 40% le jugent probable (32%) ou sûr (8%). **Si un mouvement de grève se développait, 53% seraient prêts à y participer** : 64% (contre 31) dans le public et 47% (contre 46) dans le privé.

Management et dynamiques sociales

Pour Isabelle Francfort, Florence Osty, Renaud Sainsaulieu et Marc Uhalde (601), le nouveau problème social des entreprises, mais aussi des administrations, est de constituer **en son sein** une **véritable société civile de production** pour viser, non pas la convivialité à tout prix, ni la réalisation d'une société à part, ou d'une pure société de consommation située hors de l'entreprise, mais la **mobilisation d'initiatives** et la construction de **capacités d'action collective** dans la production, qui puissent intégrer la diversité des intelligences et des projets individuels, et prendre appui sur la force des traditions culturelles. A notre époque, l'entreprise prend figure de société parce que **la structure du lien social** qui unit ses divers opérateurs **contribue à façonner la qualité même** de ses produits et la force de ses réactions aux contextes du marché. Comprendre l'entreprise **comme institution majeure de la société**

(599) Enquête auprès de 5100 salariés interrogés en septembre et octobre 1996 (tous secteurs, toutes catégories socioprofessionnelles) ; *Le Monde*, 11 décembre 1996.
(600) Enquête IPSOS, réalisée du 4 au 12 octobre 1996 auprès de 1040 salariés ; *Le Monde*, 23 octobre 1996.
(601) *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Desclée de Brouwer, 1995.

libérale de notre temps devient donc un impératif considérable pour notre époque privée d'alternative idéologique. Nombre d'observations conduisent à penser que les structures d'organisation ont été fortement contraintes à **redéfinir des formes de flexibilité nouvelles** dans l'agencement des structures de travail pour réagir aux fortes pressions de la contingence du marché, de la technologie, mais aussi de **contraintes réglementaires d'ordre sociopolitique**. De nombreuses recherches ont montré (602) qu'une culture commune se manifeste en réalité par l'**articulation de différentes logiques** d'identités collectives liées à la culture locale, à la pratique du pouvoir, de l'innovation et de la formation. Un **nouvel espace de rationalisation** de la vie des gens au travail tend ainsi à se distinguer progressivement des règles spécifiques à l'organisation des fonctions techniques de production. Plus l'entreprise se trouve autonomisée sur son marché, plus elle devrait pouvoir s'appuyer sur la **qualité de société civile** qu'elle a pu établir. La modernité de l'entreprise de marché devient sa capacité à entretenir la valeur et la puissance de ses régulations collectives, souvent héritées du passé sous forme de culture, afin de mieux cibler les bases sociales de sa réussite et les leviers d'évolution pour définir des stratégies d'avenir.

Les auteurs de *Les mondes sociaux de l'entreprise* montrent que l'observation approfondie des dynamiques sociales d'entreprises françaises révèle que s'y opèrent **quatre processus fondateurs de toute modernité** : rupture, différenciation, transition et rationalisation. Les décennies de grande croissance nous ont appris le **dogme de la suprématie de l'ordre économico-technique et organisationnel** sur l'ordre social. Pour les dirigeants de l'époque, le « social » devait être considéré comme une pure variable d'ajustements épisodiques destinés à rétablir le bon climat nécessaire à la production. Avec le management de la décennie 1980, le « social » prenait la valeur d'un facteur clé mais encore exceptionnel de la réussite économique. Il devient évident qu'il faut rompre avec ces conceptions d'un **social accessoire** au service d'une réalité économique dominante. La réussite d'une entreprise dépend en réalité de deux types de performances, l'une sociale et l'autre économique. Il s'agit précisément d'en reconstituer les interdépendances en fonction de nombreux paramètres intégrés, puisque **plusieurs conceptions de la performance** y opèrent selon les cas, tandis que des dynamiques sociales fort différentes caractérisent chacun de ces mondes. Qu'elle soit « en crise », « duale », « modernisée », « communautaire » ou « bureaucratique », l'entreprise ne peut atteindre un résultat économique sans prendre en compte les exigences spécifiques de ses dynamiques sociales de production (603). Les analyses dévoilent l'existence d'une **interaction pertinente entre une forme de résultat économique et une régulation sociale spécifique**.

Pour les auteurs de *Les mondes sociaux de l'entreprise*, un second résultat majeur des analyses concerne le rôle des entreprises dans la **dynamique de différenciation au coeur de tout procès de modernisation**. Pour qu'une société fonde le travail de création de ses formes à venir sur la reprise critique de ses traditions, pour aller du deuil de la rupture avec le passé à l'invention concrète d'autres façons de vivre, il lui faut trouver le moyen de renouveler ses forces antérieures. Sans nouveaux acteurs, sans autres façons de se définir, sans repères sociaux différents, comment rouvrir le champ des possibles, enrichir les alternatives de la pensée ? Une dynamique de **socialisation différentielle** se situe ainsi au coeur de la modernisation. Sous le procès de rationalisation s'affirme le procès de subjectivation, de renouvellement de la constitution des sujets porteurs de l'histoire. Les identités par le statut, la lutte, la maison, les métiers, le projet, l'entreprenariat, le service public constituent, au début des années 1990, des **modes d'affirmation personnelle et collective qui coexistent par et dans la vie de travail**. Il y a là un résultat d'une importance majeure à souligner pour le destin de notre société postindustrielle. De nos jours, la valeur travail s'est **enrichie d'expériences variées** et si non complémentaires du moins **comparables**. Le monde des entreprises devient un **milieu véritablement social**, où s'expriment des façons d'être multiples face aux exigences d'initiatives, de communication, de responsabilités, de résultats, de créativité que recouvre la vie changeante, techniquement complexe, et relationnellement impliquante, du travail. Est nécessaire une **meilleure redistribution des voies de la socialisation par le travail** dont chacun devrait pouvoir recevoir les effets d'implication et de reconnaissance comme principe vital d'une forme nouvelle de citoyenneté moderne. Si le temps d'activité offert par l'emploi diminue effectivement depuis le début de l'ère industrielle, en revanche **sa valeur socialisatrice se complexifie, s'enrichit et demeure**, pour nos contemporains, un espace temps incontournable de définition de leur identité sociale. Avant d'atteindre une époque de transfert de la

(602) Cf. M. Crozier, E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Seuil, 1977 ; G. Hofstede, *Conséquences culturelles*, Editions modernes d'entreprise, 1982 ; R. Sainsaulieu, *L'identité au travail*, Presses de la FNSP, 1977 ; D. Segrestin, *Le phénomène corporatiste*, Fayard, 1983 ; P. D'Iribarne, *La logique de l'honneur*, Seuil, 1988 ; N. Alter, *La Gestion du désordre*, L'Harmattan, 1991 ; C. Dubar, *La Socialisation*, Colin U, 1992.

(603) Les dynamiques sociales de la production concentrent, dans le même espace temps, celui de l'entreprise, la question du mode de changement et celle de la régulation des complexités à propos desquelles se joue la capacité d'une société à régénérer ses propres règles.

socialisation sur les activités hors travail, il importe donc de formuler des politiques de **distribution égalitaire** de socialisation par le travail sous peine de priver un nombre croissant de citoyens de voies normales de construction de leur identité et, par conséquent, des bases sociales de leur citoyenneté. Il y a là un **enjeu majeur** qui situe clairement l'entreprise au coeur de la construction de la société. **L'entreprise devient différenciatrice** par le croisement de deux expériences, l'expérience stratégique et la définition sociale qu'engendre le travail. Il faut alors parler de véritables principes de légitimation de l'action que l'entreprise provoque et suscite en son sein, car elle peut en réalité conduire à l'apprentissage de plusieurs sortes de causes sacrées. En devenant ainsi constitutive de fortes différenciations identitaires, stratégiques et quasi idéologiques, l'entreprise s'élève au rang d'**institution fondatrice de culture et de lien social**.

Le troisième processus tient au fait que certaines entreprises vivent une crise intense de régulations sociales, d'autres tendraient plutôt à se crisper sur les formes antérieures du taylorisme, alors que plusieurs font l'expérience de changements profonds pour cause de modernisation, d'ouverture au marché et de services au public. L'entreprise traverse donc une **phase de transition** dans la qualité de ses régulations sociales de production, puisqu'il ne semble pas possible d'y observer une seule base sociale générique comme au temps du taylorisme généralisé, ou du machinisme industriel en expansion. Jean-Daniel Reynaud a dressé un constat de liaison étroite entre la **qualité du lien social** et **la façon même de produire de la règle**. L'observation de plus de trente années de rapports sociaux de production apprend que la vie des organisations s'est progressivement élaborée autour d'une **régulation conjointe** entre les actions de contrôle et l'autonomie des producteurs. Avec le grand développement économique et organisationnel de la seconde période industrielle, les entreprises ont progressivement institué une forme de compromis entre les régulations sociales de contrôle et celles de l'autonomie. La modernité de cette société organisationnelle de la croissance résidait dans une sorte d'articulation entre les finalités économiques et sociales de la production, qui trouvait à se réaliser dans un compromis entre la domination de la rationalité organisationnelle de court terme et la **réparation sociale de long terme**. Tous les jours, le contrôle des technostructures l'emportait sur l'autonomie des producteurs. Mais l'avenir restait porteur d'espoir en amélioration de la vie et de la consommation, à condition d'organiser la lutte sociale et politique, et de gagner une reconnaissance institutionnelle des relations professionnelles. La modernité de la société de production taylorienne fonctionnait en fait sur un principe de très fortes inégalités sociales et culturelles, que seuls les espoirs crédibles de récupération politique des bénéfices de la croissance permettaient de supporter, à l'horizon d'une ou deux générations. Au début des années 1990, si cette régulation du compromis taylorien continue de se manifester dans le cas de l'« entreprise duale », elle juxtapose, en fait, des secteurs de travail de production rationnelle en grandes séries avec des zones plus professionnelles ou innovatrices. Ce sont ainsi deux types de divisions sociales qui coexistent sans pouvoir se confronter. Mais comme les menaces sur l'emploi s'ajoutent à la diminution des promotions sociales, antérieurement négociées au temps de la croissance taylorienne, **le compromis entre contrôle de court terme et récupération d'autonomie citoyenne sur le long terme s'en trouve décrédibilisé**. Il a parfois même disparu pour laisser la place à des formes de contrôle sans contreparties ni protection véritable contre les menaces sur la conservation de l'emploi. D'une certaine façon, ce sont les formes de régulation par la domination pré-taylorienne qui **font retour**, et il ne faut pas s'étonner qu'elles puissent engendrer les mêmes types de révoltes sur les salaires, les conditions de travail et le maintien de l'emploi, pour reconstruire un minimum d'équilibre dans le compromis social. En revanche, avec l'« entreprise en crise », c'est l'ensemble de la régulation sociale du compromis taylorien qui s'effondre sous l'effet d'une trop grande superposition de changements vécus en peu de temps.

Pour les auteurs de *Les mondes sociaux de l'entreprise*, trois autres mondes sociaux manifestent chacun à leur manière, la dynamique inventive d'une période de transition. L'élément fondateur de cette transformation concerne le **développement incontestable des autonomies**. De là découlent plusieurs façons d'inventer le compromis post-taylorien. Les anciens contrôles technocratiques perdent de leur efficience au profit d'une réflexion sur le long terme ; tandis que l'accompagnement du changement suppose l'invention d'une autre forme de management de l'autonomie. On assiste à l'**exact renversement** de la régulation taylorienne. Dans le court terme, c'est l'autonomie qui l'emporte et dans le long terme il faut savoir contrôler des évolutions aléatoires. Avec l'« entreprise communauté, », établissement de taille moyenne ou PME, qui se développe au cours des années 1980, les régulations observées font également état d'une profonde transformation. Si la décision stratégique de long terme reste centralisée dans les mains des dirigeants, les ajustements permanents de rythme, de qualité et de charges de travail conduisent à une nécessaire interdépendance des régulations de contrôle et d'autonomie dans le court terme. La réactivité s'avère indispensable pour tenir les impératifs de la production et faire face aux aléas du marché. Cet esprit de communauté, élève les régulations collectives et personnalisées de court terme à la **valeur d'une véritable ressource sociale de l'économie**. Les « entreprises

bureaucratiques », administratives et de service, ont également évolué, moins rapidement que d'autres. Ce sont des **autonomies de réponses aux usagers**, qui, se développant tous les jours, interpellent les régulations de contrôles fondées sur la mise en oeuvre de règlements rationalisés pour le long terme. La bureaucratie vit en son sein la **confrontation d'une régulation de long terme et de court terme** avec la difficile exigence de mise en oeuvre d'autres formes d'élaboration collective. Les issues de déstabilisation généralisée, ou de retour aux solutions du passé, continuent de s'imposer comme dans toute expérience de crise durable. Simultanément, d'autres entreprises, de secteurs et d'histoires fort différents, paraissent être engagées dans une même mutation de régulations conjointes, que l'on peut définir par un fort développement des régulations autonomes de production de court terme. Les régulations sociales d'autonomie productive finissent par intégrer les contrôles de proximité dans une sorte de cohésion instrumentale de travail et d'intelligence collective. Le problème de la régulation conjointe devient alors celui de l'entrée en scène de ces autonomies productives dans la définition des contrôles, stratégies et projets de long terme. Une **nouvelle modernité de régulations sociales** paraît ressortir de ce qu'il y a de commun à ces trois mondes sociaux.

Le quatrième processus décrit par les auteurs de *Les mondes sociaux de l'entreprise* est la **rationalisation**. Marc Augé évoque la perspective des fausses issues de la transition, et les dangers de non lieux de l'appartenance sociale qui guettent les sociétés en crise de règles et en manque de repères sociaux. D'une certaine façon, la période chaotique des années 1980 conduit à faire le deuil d'une croyance quasi dogmatique en la force absolue d'un progrès rationalisateur, intégrant harmonieusement le social à l'économique par la seule vertu des structures organisationnelles. Les menaces persistantes sur la croissance et l'emploi ont définitivement déstabilisé les règles de la négociation sociale, fondées sur l'anticipation des bénéfices partageables à long terme, en ouvrant des failles d'exclusion et de perte d'identité au cœur même des organisations. Il s'agit de **« non lieu » générateurs de perte d'appartenance et de désocialisation** dangereuse pour l'entreprise et pour la société. Depuis le début des années 1980, et face à la crise persistante des modes de régulation taylorienne, les entreprises françaises se sont engagées dans la gestion des ressources humaines pour provoquer l'implication des producteurs par la mise en œuvre de nombreux dispositifs novateurs. Ce mouvement **n'a pas vraiment remplacé les anciennes modalités** de gestion des personnes par le statut, les relations sociales et les métiers, mais qu'il y a ajouté des pratiques nouvelles, souvent introduites sur le mode expérimental. Cette recherche de règles centrées sur les ressources d'intelligence et de compétences des individus, et non plus sur la définition des postes, a produit une sorte de **régulation de contrôle d'un nouveau genre** puisqu'elle visait à stimuler et encadrer l'initiative et l'autonomie même des individus au travail, pour en faire des acteurs et non plus des agents. Les efforts rationalisateurs, visant l'implication individuelle et collective ont progressivement découvert, sous les objectifs annoncés, la **complexité** des dynamiques sociales de production, médiation nécessaire de l'action des individus. Plus on se rapprochait des uns et des autres pour les motiver, plus on découvrait l'ampleur des phénomènes de socialisation et de régulation conjoints, propres à la diversité des mondes sociaux d'entreprise. Les constats de l'enquête montrent cependant que si la gestion individualisée des ressources humaines a parfois réussit à s'affirmer au sein de projets intégrés, elle n'a pas pour autant vraiment remplacé les modalités de gestion traditionnelles. Un danger est ainsi vite apparu. Aux procédures statutaires et disciplinaires se seraient ajoutées les règlement concernant les groupes de projets, les entretiens d'évaluation, les enquêtes d'expression, la redéfinition des compétences et classifications, les modalités de la formation d'adulte, etc. L'analyse de la diversité des mondes sociaux en évolution dans les entreprises montre que ce danger, bien réel, de bureaucratie gestionnaire ne peut être dépassé qu'en approfondissant l'observation des régulations sociales de chaque entreprise, afin de repérer les **points sur lesquels il y a matière à règles nouvelles** pour soutenir les dynamiques sociales de la production.

La journée ANVIE-LSCI du 23 mai 1996 consacrée au thème « développement social et performance de l'entreprise » (604) a permis de recenser **trois modèles d'entreprises**. **L'entreprise duale** représente une configuration moderne des nouvelles formes de division sociale et professionnelle du travail. Les entreprises concernées sont très diverses : certaines appartiennent aux secteurs tayloriens traditionnels, (électronique, mécanique, agro-alimentaire), d'autres aux « nouveaux secteurs tayloriens », d'autres enfin à des secteurs qui recourent à une division professionnelle du travail (télécommunications, banque, santé). L'entreprise duale a pour caractéristique d'articuler la **coexistence de deux mondes**, taylorien et professionnel. C'est par son mode d'organisation du travail qu'elle absorbe les contraintes de flexibilité et de productivité auxquelles elle est soumise. La réponse à ces contraintes passe par une dualisation des activités, qui entraîne une **dualisation sociale**, entre d'une part un monde taylorien (le plus souvent celui des travailleurs peu qualifiés), et d'autre part un monde

(604) Compte rendu rédigé par Nathalie Richebé, ANVIE, 22 août 1996.

professionnel. Le monde taylorien est marqué par une rationalisation poussée, destinée à diminuer les coûts de production. Les travailleurs, souvent peu qualifiés, ont aussi des statuts précaires. Les conditions de travail sont souvent pénibles, et les liens sociaux appauvris par l'atomisation des tâches. La gestion des ressources humaines, minimaliste, s'exerce principalement sur le mode de la coercition. Dans le monde professionnel, au contraire, le travail est plus qualifié, plus autonome et par conséquent plus riche. La gestion des ressources humaines est sélective et individualisée. Il y a la prédominance du contrat à durée indéterminée. La flexibilité et le haut niveau de qualification qui caractérisent ce pôle permettent à l'entreprise de s'établir sur de nouveaux segments de marché et de rester innovante. La régulation sociale de l'entreprise duale est donc caractérisée par un **éclatement en deux secteurs d'activité hermétiques** et par une **domination à la fois stratégique et symbolique**. Les professionnels, qui détiennent une expertise précieuse pour l'entreprise, peuvent négocier une meilleure place dans l'organisation, ce que ne peut pas faire le personnel peu qualifié et facilement remplaçable du pôle rationalisé. Cet accès au pouvoir conditionne l'identité professionnelle et la construction de soi dans le travail : elles sont plus pauvres dans le monde taylorien car la relation au travail y est instrumentale.

L'entreprise bureaucratique est un univers marqué par un niveau élevé de règles et de procédures. Elle s'observe dans le service public régalien, l'administration, le service public social et un certain nombre d'entreprises marchandes à vocation de service public. Mais ces entreprises présentent deux modes d'évolution. Deux « mondes » bureaucratiques nouveaux et, bien souvent, coexistants se dessinent. Le premier est marqué par le face à face avec l'usager, qui fait du travailleur le témoin privilégié des évolutions sociales et en particulier, de l'exclusion croissante d'une partie de la population. **Ces exclus** qui, justement, **sollicitent en priorité le service public**. C'est donc sur le travailleur que repose, en tout premier lieu, la responsabilité de trouver les règles pertinentes pour répondre à ces évolutions. Ils doivent, en effet, rapprocher des demandes toujours singulières et en constant changement, avec les catégories dont ils disposent. Cette relation à l'usager structure un nouveau métier et révèle une **morale de travail en construction, fondée sur l'équité de traitement entre les usagers**. Les rapports sociaux entre les travailleurs sont marqués par l'entraide en même temps que par davantage de négociation avec la hiérarchie. Le deuxième monde bureaucratique est un univers de production de masse, sans contact avec l'usager. Les tâches y sont répétitives, codifiées et très souvent informatisées. La gestion des ressources humaines reste fondamentalement une gestion des statuts, à la fois impersonnelle et mécanique, (même si peut poindre, ponctuellement, des pratiques de gestion participative ou des cercles de qualité). L'évolution consiste ici en un pacte tacite passé entre la base et la hiérarchie : les individus acceptent un travail peu enrichissant dans son contenu, mais satisfaisant du fait des conditions dans lesquelles il s'exerce et de la sécurité qu'il offre. Plutôt qu'une course au statut, c'est un équilibre de vie global qui est recherché par les salariés.

L'entreprise communauté rassemble des entreprises industrielles et de service marquées par un faible recours à la technologie comme facteur de flexibilité : c'est par les hommes et l'organisation des hommes entre eux que se fait la réponse à l'environnement. Les secteurs concernés sont très divers : optique, habillement, restauration, et industrie par exemple. Leur histoire est celle d'une aventure pionnière, d'une innovation originelle à laquelle on se réfère toujours : la culture est le moteur de leur développement. L'objectif affirmé est l'expansion, un défi permanent perpétuant cette histoire. Pour soutenir cette expansion, l'entreprise doit être fortement réactive : chacun doit trouver sa place au bon moment. Aussi, si la spécialisation existe, il y des métiers communs que chacun est susceptible d'exercer en cas de besoin, comme par exemple la vente. Cette flexibilité repose sur une cohésion sociale et une culture extrêmement fortes : les employés de l'entreprise, qui souvent sont peu qualifiés au départ et ont connu des parcours chaotiques, sont en effet fortement demandeurs de statut social. Il faut donc souligner le caractère intégrateur et éducatif de ces entreprises. La gestion des hommes est peu formalisée : elle est centrée sur les « parcours professionnels ». Il y a peu de règles explicites, mais **chacun connaît les règles du jeu pour progresser dans l'entreprise**. Les critères d'évaluation sont très clairs pour les membres de l'entreprise mais, paradoxalement, difficilement lisibles pour les nouveaux entrants. Fortement intégrative pour ses membres, l'entreprise communauté peut donc se révéler excluante pour les autres. Cela explique, notamment, une quasi absence de licenciement : qui n'a pas « le profil » est tenu à l'écart du groupe, et finit par s'en aller de lui-même. Compétences et potentiels sont détectés et évalués par la hiérarchie intermédiaire, qui est chargée de proposer les individus pour la promotion et la formation. On observe pourtant peu de jeux de pouvoir et de conflits : la régulation sociale est de type communautaire consensuelle. L'enjeu commun prolonge les enjeux individuels : chacun a conscience que la réussite de ses objectifs personnels passe par celle des objectifs de l'entreprise. Ainsi, se dessine une culture d'entreprise très forte, capable de se reproduire, sur laquelle peut s'édifier l'identification de chacun à l'entreprise, à son histoire mais aussi à un métier.

Pour Florence Osty, ces **trois modèles d'entreprise** sont des formes d'organisation durables et relativement stables, alors que les deux suivantes correspondent à des états transitoires. L'entreprise modernisée comme l'entreprise en crise sont aux prises avec un changement de leur régulation sociale auquel les contraignent les bouleversements de leur environnement : elles doivent remettre en cause à la fois leur formes d'organisation et leurs dynamiques sociales. On retrouve ces modèles d'entreprise dans des activités traditionnelles et anciennes, industrielles (chimie, automobile, sidérurgie) ou de service (banque, assurance). Leur point commun est d'appartenir à des secteurs ayant été touchés de plein fouet, dans les années 1980, par l'urgence et la nécessité de se moderniser : l'engagement dans le changement est irréversible. Renaud Sainsaulieu souligne que cette inscription dans le mouvement fait qu'on ne connaît pas encore l'aboutissement de ces modèles.

Florence Osty explique que l'**entreprise modernisée**, pour survivre dans la crise, a dû élaborer un projet alternatif de développement. Une cible et un chemin pour y parvenir sont identifiés et largement communiqués au personnel. Un porteur de projet, est nommément désigné comme le « redresseur » de l'entreprise : il faut, en effet, que chacun sache vers quoi on se dirige pour que le changement soit possible... Ce changement est à la fois technologique, organisationnel et gestionnaire. Dans l'organisation du travail, il passe par un enrichissement des tâches : de petits équipes sont créées (plus flexibles et supposant des interdépendances plus fortes entre les individus), les responsabilités sont décentralisées et les lignes hiérarchiques sont allégées. Ce bouleversement organisationnel nécessite, pour le soutenir, des changements technologiques tout aussi importants. Mais surtout apparaît un phénomène gestionnaire. La gestion des ressources humaines est utilisée pour accompagner les changements organisationnels et technologiques. Les nouvelles situations de travail remettent profondément en cause les compétences déjà acquises : des apprentissages nouveaux sont nécessaires. La gestion des ressources humaines est conçue comme un outil pour conduire ces apprentissages, notamment à travers la formation, dont le poids du budget est en explosion. De nouveaux métiers sont à inventer, et la gestion des hommes est conçue comme un moyen d'accompagner leur recomposition. Dans ce contexte d'incertitude sur le rôle à venir de chacun, les jeux d'acteurs sont démultipliés. Des processus de négociation se développent dans lesquels la hiérarchie joue un rôle de médiation, à la fois entre le passé et l'avenir et entre les acteurs. La démultiplication des acteurs s'accompagne d'une différenciation des identités : les unes s'orientent vers un versant professionnel traditionnel (compagnonnage, valorisation du bel ouvrage), les autres se tournent plutôt vers l'innovation, selon une logique plus individuelle. Ce modèle illustre donc le renouveau des métiers, là où on attendait la mort des professions.

Pour Florence Osty, l'**entreprise en crise** représente un parfait exemple de la querelle des anciens et des modernes au sein de la production. Comme dans l'entreprise modernisée, deux conceptions de l'avenir s'affrontent. Mais au moins deux différences majeures opposent ces modèles. Ici, l'affrontement ne peut se résoudre en un synthèse, grâce notamment à la discussion et à la négociation. Il aboutit au contraire à un antagonisme durable entre les professionnels. Le projet alternatif de l'entreprise en crise est perçu comme peu clair par son personnel. La stratégie affichée accumule les contradictions : on demande, par exemple, de la qualité tout en créant des objectifs de rendement drastiques. L'incertitude ne tient pas, ici, à la place de chacun dans l'avenir. Elle porte sur la représentation même de cet avenir et sur la survie future de l'entreprise. Un climat de rumeur et de suscpicion se développe. Les changements organisationnels existent, mais ils sont focalisés sur certains secteurs autrefois périphériques et devenus stratégiques : le secteur commercial, notamment, prend le devant sur l'activité de production. La modernisation ne touche donc que certains secteurs d'activité. Dans les secteurs moins stratégiques, la rationalisation du travail est poursuivie. De même, si des innovations gestionnaires sont réalisées, elles ne touchent que les populations stratégiques pour l'entreprise, parce que leur compétence est indispensable. Enfin, la **structure sociale** de l'entreprise en crise est marquée par un antagonisme très fort entre deux populations : les « nouveaux professionnels » sont ceux qui occupent les activités stratégiques. Recrutés récemment ou bénéficiaires des processus de promotion internes à l'entreprise, ils forment un corps social très uni et bénéficient d'un travail riche et de réelles perspectives d'évolution de carrière ; les « anciens professionnels » sont déstabilisés par le changement. Leur expertise, même si elle est moins stratégique que celle des nouveaux professionnels, reste pertinente et leur permet de défendre une autre conception de l'entreprise : celle d'un « âge d'or » datant d'avant la crise. L'affrontement entre ces deux populations tend à se muer en une fracture durable. A chaque monde social correspond une pratique de gestion des hommes différente, ce qui tendrait à prouver que ces pratiques sont révélatrices du milieu dans lesquels elles se développent : la gestion du statut se pratique essentiellement dans l'entreprise bureaucratique ; la gestion des parcours professionnels, dans l'entreprise communauté ; la gestion évolutive des relations sociales, dans l'entreprise en crise ; une gestion individuelle et collective multiforme, dans l'entreprise modernisée ; la gestion des ressources humaines, version « hyper-individualisée », dans l'entreprise duale (qui pratique d'ailleurs aussi la gestion des statuts). Ces questions soulignent toute l'importance du diagnostic social pour les entrepri-

ses : l'appartenance à un monde social est liée tout à la fois à la politique de gestion des ressources humaines menée par l'entreprise et à ses perspectives d'avenir. Mais la mise en perspective des dynamiques sociales à l'oeuvre permet aussi de repérer, parmi les stratégies de développement possibles, celles qui seront les plus efficaces, les plus porteuses.

Alain Lebaube souligne (605) que **plus que d'autres pays, la France a sombré dans le taylorisme**. Les raisons plongent au plus profond de ce qu'est la société française et de son histoire colbertiste qui s'est prologée jusque dans la planification à la mode gaulliste ou socialiste. Pays d'origine rurale qui a fait l'impasse sur la formation professionnelle de sa population, la France ne pouvait qu'adopter les règles du travail en miettes dès lors qu'elle s'était mis en tête de moderniser son économie à marche forcée. Avec le travail à la chaîne dans ses usines, elle a pu intégrer l'ancien monde paysan dans des tâches simplifiées de production industrielle et absorber ainsi un exode rural qui restera comme la plus grande mutation jamais accomplie en si peu de temps. Dans les années soixante et soixante-dix, le patronat français a prolongé le même raisonnement en allant chercher outre-mer, dans les anciennes colonies, la main-d'oeuvre à bon marché qui permettait au système de poursuivre ses effets. D'où le poids actuel de l'immigration qui, sur fond de réactions xénophobes, se complique d'une inadaptation de ses travailleurs aux besoins en qualification, laquelle se traduit par du chômage. Le modèle volontariste de développement n'était pas compatible avec l'apparition des nouvelles technologies, ni avec la formidable mutation engagée : il s'agissait désormais de produire en petites séries et mieux. Dès lors qu'il faut travailler intelligemment, accroître le sens des responsabilités, dialoguer avec les machines, et accepter une abstraction des tâches, il devient indispensable de disposer d'une organisation du travail qui ne soit pas caporaliste, de pouvoir faire appel à un personnel réellement qualifié et autonome et donc de pouvoir s'appuyer sur un appareil de formation performant. Si les entreprises se sont modernisées et ont beaucoup investi, elles ont choisi, en se restructurant, de procéder à une **gigantesque remise en cause**. Désormais, elles **se recentrent sur leurs métiers de base** et tentent de se réduire à leur noyau dur de compétences. Ressérées sur leurs savoirs techniques, elles **externalisent** le reste de leurs activités ou de leurs services connexes en ayant recours à l'essaimage, à la sous-traitance, ou aux réseaux, constitués ou non de filiales.

Pour Christian Thuderoz (606), une nouvelle donne - sociale et productive, technique et organisationnelle - en gestation dans l'entreprise de production, **réécrit le lien social**. On peut constater : un **nouvel agir en commun**, c'est-à-dire de nouvelles façons de s'organiser et de coopérer, sur fond de prise de paroles et d'échanges communicationnels après des décennies de silence productif ; une réécriture du lien social, à mesure que se construisent de nouvelles identités ouvrières, sur fond de crise des projets collectifs antérieurs, tels ceux portés historiquement par le syndicalisme ; l'**affirmation de l'ouvrier-sujet**, animé par un **individualisme coopératif** et expérimentant de nouveaux jeux sociaux. Au-delà des spécificités sectorielles, il y a remise en cause du paradigme taylorien de productivité, développement de la polyvalence, stabilisation d'équipes autonomes de fabrication, intellectualisation de la production, expérimentation de nouvelles techniques de mobilisation de la force de travail.

D'autres auteurs sont plus réservés ou s'attachent à identifier les imperfections ou les vices cachés de ces nouveaux modèles. Ils s'interrogent ainsi sur le degré d'inversion réelle et durable de l'ancienne division taylorienne du travail. M. Freyssenet (607), dénonce l'**illusion d'un lien automatique** entre performances économiques et automatisation/organisation qualifiante.

Pour Danièle Linhart (608), le mode dominant du système organisationnel d'entreprise est désarticulé et bancal, car a-synchrone. Si les changements dans l'atelier sont importants et s'il y a « mise en place d'une véritable révolution organisationnelle », elle souligne l'**absence de rupture avec la logique du système taylorien**. On incite les exécutants à être inventifs et innovants au travers des démarches participatives et en même temps on les contraint d'être des agents passifs en tant que producteurs. Plus grave, le participatif s'attaque aux collectifs de travailleurs, à leurs identités, mettant par là en péril l'entreprise elle-même, car ce sont ces collectifs qui produisent les savoirs, les savoirs-faire, les savoir-être productifs informels. Danièle Linhart précise (609) que l'on rencontre dans les entreprises à la fois **plus de collectif, plus d'individuel, mais aussi plus de soumission** : les collectifs cachés, non dits, qui faisaient la richesse de la vie sociale de l'entreprise d'hier et produisaient son efficacité, sont mis en concurrence, au nom de la modernisation, avec les collectifs officiels dont l'activité peut être

(605) *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(606) « Du lien social dans l'entreprise. Travail et individualisme coopératif », *Revue française de sociologie*, XXXVI, 1995.
(607) Cf. « Processus et formes sociales d'automatisation », *Sociologie du travail*, 34 (4), 1992, Dunod.
(608) *Le torticolis de l'autruche. L'éternelle modernisation des entreprises françaises*, Seuil, 1991.
(609) « Vers un nouvel ordre social dans les entreprises. De nouvelles règles sociales s'élaborent et s'imposent aux salariés », *Le syndicalisme au futur*, sous la direction de Jean-Pierre Durand, Syros, 1996.

contrôlée et suivie. Si nombre de pratiques ont été transformées avec en particulier l'intensification des échanges dans la firme, le respect mutuel des salariés, la structure demeure et la division du travail a survécu aux bouleversements : les tâches d'exécution restent la plupart du temps répétitives et monotones. Il est temps de reconstruire des lieux de débats pour faire naître la confiance que les dirigeants français n'ont toujours pas vis-à-vis des travailleurs. Sans nier l'émergence de ces nouveaux modèles d'efficience technico-économique, Denis Segrestin (610) estime cependant que le débat gagnerait en clarté **en déplaçant la réflexion du registre de la rationalité** liée à la seule exigence de production **vers celui de la légitimité**, le plus souvent soumise à différentes sortes d'arbitrages et de constructions sociales, on pourrait ainsi mieux se rendre compte de l'ampleur des transformations à l'oeuvre, le système productif se construisant **par référence aux formes de coordination jugées légitimes** dans une société donnée. Tant l'usage grandissant de notions de confiance, d'éthique ou de morale que les mécanismes de coordination entre acteurs ou entre firmes témoignent que l'entreprise semble bel et bien devenue « ***une affaire de société*** » (611).

Christian Thuderoz souligne que de nombreux travaux, ces trente dernières années, ont validé l'hypothèse d'une certaine **indépendance** entre structures sociales et performances économiques. Se profilent d'étonnantes résurgences comme si **(re)devenaient légitimes des formes sociales** de coordination économique jusqu'alors **présentées comme un frein** à l'efficience productive. L'exigence actuelle de conformité aux **valeurs**, dans un environnement incertain, dessine les contours d'un **autre mode de contrôle social**, fondé sur les catégories de confiance, de loyauté ou de qualité de la prestation. En ce sens, les dispositifs participatifs peuvent être lus comme des **procédures à visée intégrative et de tentatives de compléter** par des techniques de management extra-contractuelles, les clauses insuffisantes du contrat salarial afin que celui-ci soit honoré **au-delà du strict minimum** (612). Dans nombre d'entreprises, on constate la limite tenue entre un travail rhétorique de **mobilisation** et un discours idéologique d'**imposition**, entre une communication d'entreprise **visant l'autonomie** du salarié et une communication tendant à **canaliser** cette autonomie. Les projets d'entreprise oscillent ainsi bien souvent entre l'enregistrement de pratiques historiques (« les traditions de l'entreprise ») et la manipulation de celles-ci. Cet habile mélange entre descriptif et prescriptif peut alors prêter le flanc à toutes les critiques à l'égard de ces stratégies d'influence (613). Décrire ce qui se passe aujourd'hui en entreprise, c'est accumuler des paradoxes. C'est en effet au moment où certaines entreprises s'offrent à devenir des « entreprises citoyennes » que d'autres licencient brutalement leurs salariés, délocalisent des productions, ferment des sites. Tous les interlocuteurs syndicalistes interviewés l'ont souligné : **des collectifs de travail sont mis à mal**. Les entreprises sont des systèmes sociaux par nature composites et sujets à réversibilité. Il convient cependant d'enregistrer clairement ce qui bouge et ce qui demeure.

Les situations de travail ont changé. Tous reconnaissent l'attention portée à la sécurité des hommes, à la prévention des dangers ou soulignent l'introduction de méthodes de travail moins gourmandes en souffrance des corps. L'atelier devient un univers hybride, le prescriptif y coexistant avec le discrétionnaire. Surcroît de technicité et d'autonomie, polyvalence, extension des compétences requises : autant de modalités concrètes de ces nouvelles situations. Le travail lui-même est perçu comme moins répétitif, laissant place aux initiatives et à la prise de responsabilités, il semble que l'on soit en présence d'une redéfinition positive des formes du travail industriel. Sont exprimés autant un degré de **satisfaction** au travail que la marque d'un **travail de deuil**. Accomplir pendant des années un travail routinier n'est possible qu'au prix d'une réévaluation de ce travail par celui qui l'accomplit, faisant ainsi de nécessité vertu. La crainte du chômage reste une préoccupation majeure et oriente les attitudes au travail. Ainsi, sur la plupart des sites (sidérurgie, secteur automobile, sous-traitant), plus du tiers des ouvriers interrogés estiment que « **la sécurité de l'emploi** », plus que « le salaire » ou « l'intérêt au travail » constitue l'élément « le plus important dans un emploi ». De même, à la question : « qu'est-ce-qui vous préoccupe le plus aujourd'hui dans l'entreprise ? », respectivement 83 et 88% des salariés des sites sidérurgiques répondent : « la garantie d'emploi » (63% en moyenne sur les deux autres sites). En ce qui concerne les institutions comme d'un côté les cercles de qualité, groupes de progrès,... de l'autre les groupes d'expression directe, conseils d'ateliers ou de bureau, etc., sur tous les sites enquêtés, l'avis est unanime : ils semblent vécus « **comme deux aspects d'une même réponse à un même problème** ».

Selon Christian Thuderoz, l'**éloge de l'horizontalité** donne une bonne mesure de ce qui change. Ces nouvelles façons de coopérer sont jugées à l'aune de ce qu'elles permettent : **apprentissage de la pa-**

(610) « A propos du nouveau modèle productif ? Questions d'efficience, questions de légitimité », *Sociologie du travail*, 35 (1), 1993, Dunod.
(611) Cf. Renaud Sainsaulieu, « L'entreprise, une affaire de société », *Revue française de science politique*, 37 (4), 1990.
(612) C. Paradeise, P. Porcher, « Le contrat ou la confiance dans la relation salariale », *Travail et Emploi*, n°46, 1990.
(613) A. Etchégoyen, *La valse des éthiques*, F. Bourin, 1991.

role, **exercice de la coopération volontaire et librement choisie**, **expérience de la confrontation, du débat**. De même, de nouveaux groupes de salariés se constituent et se formalisent dans l'atelier, n'épousant pas les contours de la division du travail mais **adossés à des principes différents d'agrégation**, tels ceux liés à la qualité des produits et au flux des matières ou des informations. L'extension du champ de la coopération va alors de pair avec une réelle décentralisation de l'initiative de celle-ci. La relation au chef s'en trouve forcément modifiée. La plupart des avis convergent : la petite hiérarchie se comporte différemment, est devenue moins distante, plus à l'écoute de ses subordonnés. Le canal hiérarchique semble dorénavant supplanter le canal syndical dans la remontée des réclamations.

La relation de l'entreprise à ses salariés paraît de plus en plus distendue en même temps que semblent s'affaiblir les affinités concurrentes (appartenance de classe, syndicalisme) et que l'entreprise prend de l'épaisseur sociale. Les individus semblent avoir plus de prise sur une partie de leur environnement, mais **les horizons de la décision s'éloignent**. L'attention accordée par l'entreprise à sa dimension locale, à ses réseaux de proximité s'opère en effet au moment où la dynamique actuelle des échanges économiques tend à nier sa spécificité territoriale et où l'entreprise se doit de se conformer à un système de normes défini, en particulier au plan européen ou international. Le syndicalisme ne s'est pas donné les moyens de véritablement **penser l'entreprise comme un niveau pertinent de régulation sociale**. Elle fut longtemps ignorée dans sa réalité sociale propre. Il n'y avait pour lui de **légitimes que deux seuls niveaux** : l'atelier, espace privilégié de la lutte entre travail vivant et travail mort ; la société, là où se nouaient les véritables enjeux, où se jouaient les actes les plus décisifs de l'histoire sociale. Rationalisateurs d'un côté et militants de l'autre, s'accordaient pour **minorer la place de l'entreprise**, simple organisation pour les uns, lieu homothétique de la société globale, pour les autres. Ce double mouvement, qui a structuré pendant des décennies l'espace social, semble aujourd'hui laisser place à d'autres représentations du monde social. S'il y a indétermination des processus de rationalisation, si ces processus sont ambigus et **mêlent à chaque instant des traits anciens et nouveaux**, la nouveauté non triviale de l'ensemble est réelle. Elle réside, par exemple, dans l'ouverture d'espaces d'autonomie propres à favoriser de nouvelles expérimentations, de nouveaux jeux sociaux.

Jean-Daniel Reynaud souligne (614) que la **régulation autonome** n'est pas le fruit d'une ingéniosité que les dirigeants auraient sottement méconnue. Elle est une **stratégie de réponse** à leurs effets de contrôle et elle conquiert des **positions de pouvoir contre** ce contrôle. Les dispositifs participatifs ne suppriment par le contrôle et la coercition, ils les recomposent. Ils ne gomment pas la relation de subordination, mais ils peuvent permettre une redistribution et une négociation de la distribution des initiatives, des sanctions et des contrôles. L'extraction des ressources intellectuelles n'étant pas séparable d'une modification des pouvoirs, toute mobilisation des intelligences ou tout encouragement à la créativité entraînent *ipso facto* une modification des zones d'autonomie et un déplacement de la régulation conjointe. D'où une **nouvelle** « ***praxis sociale*** ». Dans les entreprises étudiées on peut constater « la création et l'acquisition par les acteurs concernés de nouveaux modèles relationnels, de nouveaux modes de raisonnement, bref de nouvelles capacités collectives ». Si les relations de travail traditionnelles de l'usine taylorisée se disloquent, l'anomie semble bien temporaire. D'autres procédures de mise en accord, mieux fondées sur la négociation, s'élaborent. Cet apprentissage d'un mode de délibération collective conduit à la constitution dans l'entreprise d'un **espace public** (615), même si les pouvoirs de décision demeurent limités, en étendue et en nature, pour l'instant et pour longtemps. L'entreprise tend ainsi à se penser de plus en plus comme un espace non clos, non strictement privé, **capable d'ouverture sélective sur son environnement** (616) ou d'incitation au débat. Historiquement, l'entreprise a toujours été un lieu de transformation et de stabilisation des liens sociaux. Le **paradoxe actuel** est le suivant : d'un côté, un affaiblissement des anciennes formes de vie communautaire au profit d'une nouvelle appartenance productive, autour de la technique, du produit et de sa qualité, de l'autre côté, des aspirations fortes à la promotion individuelle, sur fond d'un surcroît de coopération dans le travail. D'où le concept d'**individualisme coopératif** pour spécifier ces nouvelles attitudes au travail car il mêle étroitement le souci de l'individu de se réaliser lui-même et sa volonté d'agir, avec d'autres individus, pour réaliser un projet. La culture de travail se trouve sous le signe de la différenciation et de l'intégration, d'où l'affirmation des salariés qu'ils travaillent en équipe mais qu'il leur est relativement indifférent de quitter leurs compagnons de travail. Tout se passe comme si l'individu estimait que son devenir était désormais **dissocié de son ou de ses groupes d'appartenance**, que sa relation au collectif était devenue purement instrumentale et que la thématique du projet personnel l'emportait sur celle de la volonté collective. Peut-être vaudrait-il mieux parler ici de solidarités plus complexes, plus

(614) « Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome », *Revue française de sociologie*, 29 (1), 1988.
(615) Cf. J. Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 1987.
(616) Cf. M. Liu, « L'autonomie des entreprises dans le champ social », dans Renaud Sainsaulieu (ed.), 1990.

diffuses, moins partisanes, entre des individus de plus en plus formés, aux horizons et aux exigences plus variés. Que les nouvelles technologies et/ou les restructurations successives aient réduit les équipes ou distendu les liens sociaux et professionnels antérieurs, cela n'évite pas que **se reforment en permanence** des liens de compréhension et d'échange mutuels dans l'atelier ou le service, ou encore que s'inventent de nouvelles formes de socialité et de solidarité. Il ne faut pas évacuer le risque virtuel d'une situation où, les engagements participatifs de la direction n'étant pas tenus, un système à **confiance limitée** s'est mis en place, favorisant diverses formes de retrait et de désengagement, ou conduisant à une lassitude de l'acteur innovateur (617). Dans ces situations où la créativité et l'initiative des salariés est encouragée, où le contrôle social est d'ordre axiologique, l'exigence d'équité et de respect des valeurs par le management est alors maximale dans l'atelier, les individus redoutant que l'art oratoire de leur direction soit seulement **ostentatoire**.

Prenant appui sur une enquête de terrain dans une entreprise industrielle acquise aux nouveaux modes d'organisation du travail, Nicolas Dodier dégage (618) les **effets sociologiques des organisations flexibles**, qui tendent à remplacer les organisations planifiées, ou tout du moins à coexister avec elles. La capacité des organisations distribuées à **transformer concrètement les bases hiérarchiques** dans les entreprises explique une partie de la séduction qu'elles opèrent. **Les organisations distribuées dépassent le caractère clivé des organisations planifiées**, et les violences sur lesquelles elles s'appuyaient pour se maintenir (non-reconnaissance des habiletés réellement engagées par les opérateurs, prégnance d'une duplicité chronique dans les rapports hiérarchiques, illégitimité des fondements de la hiérarchie des positions). Mais ces perspectives d'apaisement débouchent sur l'**érosion de la place jouée par la notion d'obligation** dans le fonctionnement des techniques. La crise des obligations dans les organisations flexibles présente **deux aspects** principaux. Le premier, le plus connu, est la polarisation des réseaux techniques sur les demandes des clients, avec ses conséquences sur la disponibilité exigée des travailleurs face aux aléas des marchés. Le second se traduit par des phénomènes moins explorés, qui concernent la manière dont les opérateurs sont supposés s'engager dans l'activité technique. **Trois domaines** sont pointés ici : le rapport aux objets, le rapport à la compétition, et le rapport à la responsabilité. Dans ces trois domaines les organisations flexibles demandent des opérateurs qu'ils soient totalement ouverts aux adaptations fonctionnelles qu'exigent les circonstances, de telle sorte que la notion de respect, ou d'obligation, perd de sa force. Ce type d'organisation a pour conséquence de **fragiliser le rôle de la conscience collective** dans l'activité technique. Ce n'est bien sûr qu'en poursuivant des enquêtes plus approfondies dans des organisations flexibles que l'on pourrait explorer les conséquences et les limites d'une telle érosion de la conscience collective. Néanmoins, l'exemple d'un cas intermédiaire comme celui de l'entreprise étudiée montre que le passage des organisations planifiées aux organisations flexibles déplace la nature des tensions internes : à un **problème chronique de légitimité de la hiérarchie et de l'autorité dans les organisations planifiées**, se substitue une **crise de la notion d'obligation**, tant vis-à-vis des opérateurs, que dans le rapport que les opérateurs eux-mêmes entretiennent avec leur environnement.

Danièle Linhart constate (619) que les pratiques qui conduisent à la « production » d'individus ou mieux de **personnes aptes à travailler efficacement au sein de groupes ou de collectifs** de différentes natures entraînent un certain nombre de changements très importants. Parmi lesquels ce fait, primordial, que les salariés perdent le droit au repli, le droit à la distance par rapport à la rationalité, la norme, la culture dominantes de l'entreprise. En effet, les politiques sociales accélèrent **l'affaiblissement des collectifs classiques, traditionnels**, qui dans l'entreprise ont toujours caractérisé la sociabilité ainsi que la culture professionnelles des salariés. La mise en place de toutes les démarches participatives, que ce soit au niveau de l'entreprise dans sa globalité ou au niveau des services et des ateliers, créent de fait une concurrence de poids aux nombreux collectifs qui prolifèrent dans la clandestinité. Ceux-ci composés de salariés confrontés à un même environnement, à de même contraintes de travail, ont cette capacité extraordinaire d'élaborer, de faire vivre, dans l'ombre et le non-dit, des règles ordonnant l'existence commune. Des règles qui ont pour spécificité d'évoluer sur les deux tableaux de l'efficacité productive, et de la distance par rapport à l'ordre établi et qui servent ainsi de « base arrière » pour les salariés. Grâce à de tels réaménagements, les exécutants **ne sont pas constamment soumis** aux prescriptions, aux injonctions et aux règlements ; ils disposent de lieux de repli où d'autres valeurs font loi, d'autres manières de faire, une autre culture, où se partagent des choses qui échappent à l'emprise de l'entreprise personnifiée par sa direction et sa hiérarchie. Désormais les entreprises en voie de modernisation tendent à instaurer une **hégémonie de pensée et de références**, qui vient **se substituer à un équilibre où coexistent plusieurs logiques** relevant de natures différentes : l'entre-

(617) Cf. N. Alter, « La lassitude de l'acteur de l'innovation, *Sociologie du travail*, 35 (4), 1993, Dunod.
(618) *Les Hommes et les Machines*, op. cit. ; cf. *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996.
(619) « Vers un nouvel ordre social dans les entreprises. De nouvelles règles sociales s'élaborent et s'imposent aux salariés », *Le syndicalisme au futur*, op. cit.

prise doit être considérée comme une organisation complexe impliquant des compromis entre plusieurs logiques d'actions. Il y a une diversité des modes de coordination impliqués et des modes de qualification des personnes. On peut prétendre que les sources de la régulation autonome sont en voie d'être taries : si les règles effectives représentent la réalisation d'un compromis, d'un équilibre entre d'une part les règles autonomes, élaborées par les exécutants à partir de leur propre culture professionnelle et de leur propres valeurs, et les règles de contrôle définies à partir de l'autorité et de la rationalité officielles, dominantes, la tendance inscrite dans les nouvelles orientations semble bien conduire à un **effritement des bases même de constitution des règles autonomes** et aboutir à une situation où les règles effectives ne sont plus que les seules règles de contrôle. **La philosophie de la *one best way* n'a jamais été aussi bien portante**. Ceux qui concluent que l'on est entré dans l'ère du post-taylorisme, que le champ d'intervention et d'autonomie des exécutants s'est considérablement élargi et que l'on a fait là un saut qualifitatif, en sont restés à un premier niveau qui ne **prend pas en compte la totalité des enjeux**. Derrière l'apparence de l'autonomie se cache une **réappropriation par les directions** et les hiérarchies **de l'autonomie des salariés**. Il ne faut pas, en effet se tromper : ce qui est à l'œuvre ressemble bien plus à un effort de **rationalisation**, à un effort de **prescription de la subjectivité individuelle et collective** des salariés, qu'à un renoncement aux principes fondamentaux du taylorisme.

Pour Danièle Linhart, se trouvent **complètement menacés** dans l'entreprise les espaces, les lieux, les conditions dans lesquels naissent et prospèrent les **logiques autonomes**, celles qui à l'abri du contrôle, de la prescription officielle, inventent des façons indépendantes de vie et de travail. La nouvelle entreprise, l'entreprise moderne, est celle qui vise à **produire des individus façonnés** par la rationalité dominante de l'entreprise et capables, dans ce nouveau contexte de prendre des initiatives, et de proposer des améliorations. Lesquelles ne peuvent **en aucun cas sortir des sentiers imposés** et en principe désormais intériorisés. On peut se poser la question de savoir si l'autonomie gagnée dans ces nouvelles limites est supérieure en quantité et qualité à l'ancienne autonomie clandestine. Même si la plupart des campagnes de mobilisation centrées sur l'identité de l'entreprise, ses missions et la qualité de ce qui y est produit, génèrent **nettement moins d'enthousiasme**, il faut cependant garder à l'esprit **l'importance de l'évolution**. Il y a, entre les entreprises des années 1960 et celles des années 1990, un monde sur le plan des relations sociales. Si l'on se réfère par contre au travail lui-même, celui qui s'impose aux exécutants dans les ateliers et les bureaux, force est de constater que les évolutions ne se déroulent guère au même rythme. Dans la majorité des cas, les transformations ne touchent pas le cœur de la séparation entre conception et exécution du travail et consistent en des **réaménagements à la marge**. Dans la majorité des cas encore, on met en place des groupes de travail, ou bien on développe la polyvalence **sans que cela ait un impact réellement important** sur le contenu du travail lui même. Cela ne concourt pas à faciliter la perception que les salariés ont de leur place dans l'entreprise, de leur rôle, de ce qu'ils représentent pour elle. En fait, pour nombre d'entre eux, cela se traduit par des problèmes d'ordre identitaire. Face à une situation qui les scinde, qui les morcelle dans leur être, ils peuvent ressentir de **véritables malaises, de véritables troubles identitaires**. Les logiques contradictoires à l'œuvre dans la modernisation des entreprises exaspèrent, exacerbent les attentes, génèrent des frustrations. Celles-ci peuvent conduire à une fuite perpétuelle en avant dans la tension, et le stress continu, ou bien à des attitudes individuelles de retrait ou encore de révolte. Ce qui semble caractériser la nouvelle entreprise, c'est bel et bien la volonté d'imposer une homogénéité de pensée, de valeurs, et d'attitudes dans laquelle **chacun entre en concurrence avec les autres**. La stratégie à l'œuvre (qui consiste à ne pas vouloir réviser les fondements de l'organisation du travail **tant que les salariés ne sont pas considérés comme totalement fiables, à la cause** de l'entreprise, façonnés par ses valeurs et raisonnements, et donc libérés de l'influence « négative » de collectifs traditionnels et contestataires) risque bien d'aboutir à **l'assèchement des sources de savoir, savoir-faire, savoir-être ensemble productifs**. C'est au sein de ces collectifs, enracinés dans une tradition d'autonomie critique, que se sont élaborés les trésors d'inventivité pratique qui apparaissent si précieux de nos jours. La **motivation à innover** n'implique-t-elle une capacité de distance critique, une aptitude, une attirance à transgresser ?

Selon Danièle Linhart, du point de vue des salariés, il est clair que l'existence dans l'entreprise de **contre-pouvoirs** même symboliques **desserrerait le carcan** qui pèse si lourdement et leur donnerait la possibilité de relativiser des injonctions pour l'heure contradictoires, génératrices de frustrations et de stress. La remise en cause des principes tayloriens et notamment l'élargissement du champ d'intervention des exécutants, l'instauration d'une autonomie réelle, sur la base de redéfinitions des métiers, des compétences et formations nécessaires, pourrait faire l'objet d'un **véritable débat social** dans l'entreprise, lequel ne peut véritablement être porté que par des organisations syndicales proches de leur base. Le syndicalisme français a écrit la plus grande partie de son histoire en référence aux notions de solidarité, d'identité collective et de projet critique envers la société capitaliste. Il faut désormais **in-**

venter d'autres ressorts que ceux de l'identification à des valeurs, un destin communs et la volonté de remettre en cause les règles du jeu de la société pour mobiliser et convaincre. L'entreprise qui **se présente** comme le lieu de réalisation, d'épanouissement possible pour ceux qui acceptent de jouer le jeu de l'implication individuelle dans un esprit de compétition avec les autres, ne parvient pas à répondre aux attentes ainsi suscitées. Du point de vue des salariés, les règles du jeu ne sont pas respectées et **les intérêts individuels de chacun sont mis à mal**. Nombre de directions **préfèrent « changer les salariés »** avant de changer le travail, estimant que l'héritage d'un passé de forte conflictualité entres dirigeants et exécutants, entachée de l'idéologie de la lutte des classes, rend périlleuse la mise en place d'organisations non tayloriennes du travail. La situation actuelle est une phase de transition au cours de laquelle, les directions proposent un *deal* bien particulier : **en échange d'une transformation de leurs mentalités** (à savoir une implication sans réserve, sur la base d'une coopération constante avec la hiérarchie et les différents départements, une adhésion aux valeurs de l'entreprise, à sa rationalité, à sa finalité), les directions **offrent aux salariés un emploi**, ce qui n'est pas négligeable dans la conjoncture actuelle, et un début de démocratie formelle dans l'entreprise ; on leur reconnaît le droit à la parole, à l'expression, on les informe, on leur donne la possibilité de discuter avec leur hiérarchie. Mais, dans l'écrasante majorité des cas, dans l'exercice quotidien de leur activité, les salariés demeurent confrontés à des tâches de simple exécution où ils **n'ont guère le loisir de mettre en œuvre ces compétences**, savoir-faire pratiques dont l'utilité est pourtant bien reconnue par les directions mais qui ne sont sollicités que dans le cadre des instances participatives, c'est à dire dans des conditions où ils peuvent être contrôlés et maîtrisés. **Jamais probablement, le *deal* implicite n'aura été aussi défavorable aux salariés**. Il est plus seulement demandé aux salariés de soumettre leurs muscles et leur cerveau aux injonctions et prescriptions, mais de soumettre aussi leur subjectivité, sans que pour autant les règles du jeu ne changent vraiment en ce qui les concerne le plus, c'est à dire la nature de leur tâche et donc de leur raison d'être dans l'entreprise. Le champ des possibles est restreint et la pratique de plus en plus répandue de « négociation » d'objectifs avec la hiérarchie à souvent pour effet de **contraindre un peu plus** les salariés qui se trouvent seuls face à leur supérieur et à l'évaluation. Il devient impérieux que **s'élabore un véritable projet alternatif dans le domaine de l'organisation du travail**, car c'est peut-être là que réside une partie des réponses possibles à apporter à la question lancinante du chômage ; comme il devient impérieux que s'organise un débat autour de l'autonomie, de la responsabilité, pour mettre fin au pseudo-consensus dont se réclame l'entreprise ; pseudo-consensus qui recouvre **malaise et souffrance pour nombre de salariés**. Le risque est donc bien réel de voir **se développer une société dominée par l'hégémonie culturelle des entreprises**, si le débat n'est pas réintroduit en leur sein. Une société fonctionnant sur le principe terrifiant d'une dichotomie distinguant d'un côté des individus privés, du fait du chômage, d'une partie primordiale de la vie sociale et culturelle, et de l'autre, des salariés soumis individuellement au rouleau compresseur d'un système unilatéral de valeurs. Un nouveau modèle productif apparaît, à la fois en rupture avec les conditions fordiennes de l'accumulation du capital et en continuité quant aux **pressions que subit toujours, sinon plus, le travail**.

Pour Jean-Pierre Durand (620), aujourd'hui, les ouvriers sont priés de **montrer combien ils mobilisent la subjectivité** au sein de l'atelier, au bénéfice de l'entreprise. Ainsi, ce n'est plus seulement au personnel d'encadrement que l'on demande mobilisation et implication, mais à l'ensemble du personnel, y compris d'exécution dans tous les secteurs de l'entreprise. Là réside certainement **le changement le plus profond**. Car comment exiger de nouveaux comportements, d'une part **dans une division du travail reconduite** et, d'autre part, **sans contrepartie**, voire avec des **contreparties négatives** (incertitudes sur la pérennité de l'emploi et sur les avancements) ? Pendant les « trente glorieuses », le rapport salarial, quoique empreint de violence, pouvait conduire à un **compromis productif largement partagé** puisque la majeure partie des revendications ou des conflits **se concluait par une augmentation salariale** qui favorisait la demande, c'est-à-dire aussi le développement du capitalisme et de l'emploi. C'est à partir de la fin des années 1960 que les prémisses de l'essoufflement apparaissent et au milieu des années 1970 qu'il se confirme. Aujourd'hui, l'état des relations salariales peut s'analyser ainsi : d'un côté, les politiques patronales en matière de relations salariales ont évolué tout en conservant certaines conduites répressives, de l'autre, les pratiques et politiques syndicales se sont transformées, en partie de raison des modifications des premières et/ou du changement social en général. Le **feutrage** de la relation salariale est cette **transformation de la culture du conflit en une culture de l'intégration** par les directions d'entreprise. Cette transformation ne peut que déconcerter les syndicats qui perdent en partie leur raison d'être, sauf à occuper de nouvelles fonctions. Que la culture du conflit cède le pas à celle de l'intégration (ce que les conditions objectives dues à la crise et à la nature du nouveau système productif renforcent) ne signifie pas que **les contradictions sociales** caractérisant le capitalisme aient disparu ; simplement,

(620) « Le compromis productif change de nature », *Le syndicalisme au futur*, op. cit.

elles ne **sont plus vécues de la même façon**, les représentations ont changé, mais rien n'indique que la culture du conflit soit définitivement écartée de la relation salariale : **les conflits peuvent réapparaître là où on les attend le moins** (y compris à travers les revendications salariales). Le feutrage de la relation salariale trouve sa première source dans **l'élévation générale du niveau de vie** qui émousse les ardeurs revendicatives. **La prégnance de la culture ouvrière**, si elle existe toujours dans certains établissements, **perd de sa pertinence**, donc de son impact, sur le potentiel d'activités syndicales. **Les nouveaux rapports sociaux** instaurés par les comportements différents de l'encadrement de proximité ou les pratiques participative **ont favorisé la dissolution de cette culture du conflit**.

Gérard Mermet explique (621) que beaucoup de Français éprouvent la désagréable impression que **la société moderne n'a pas de finalité**. Dans un contexte d'incertitude et de rupture avec le passé, la **pédagogie** devient une qualité nécessaire. Elle implique à la fois la compétence, l'honnêteté et l'humilité, une nouvelle façon de concevoir, de penser... Des vertus souvent difficiles à réunir dans un univers de concurrence entre les individus et les organisations. Elles donnent l'**avantage aux généralistes** sur les experts, car la vision transversale s'avère plus efficace.

92% des entreprises interrogées (622) considèrent que leur responsabilité vis-à-vis de leurs salariés dépasse le contenu du contrat de travail et 87% pensent qu'une entreprise doit apporter sa contribution à la résolution des grands problèmes de société. Les axes d'action prioritaires d'une « entreprise citoyenne » sont **l'insertion professionnelle** (79%), la **recherche de nouvelles formes d'emploi** et l'**embauche de jeunes chômeurs** (75%), plus que la moralisation de la vie économique (44%). Les actions citoyennes en cours concernent l'emploi (85%), la formation (59%) et l'implication dans un tissu local et/ou associatif (42%).

Les patrons actuels sont jugés (623) compétents (48%), autoritaires (27%), ayant le sens du risque (27%), et par rapport à il y a dix ans, **plus efficaces** (31%) et plus intéressés par les questions sociales (37%), mais **moins honnêtes** (39%). Les personnes interrogées pensent que depuis 1985 les patrons se sont plutôt **rapprochés des clients** (78%), des actionnaires (63%) et des cadres (46%), mais **éloignés des salariés** (59%) et des syndicats de salariés. 61% considèrent que les patrons sont responsables des difficultés actuelles de l'économie française, et 85% pensent qu'ils devraient mener des **actions en faveur des exclus.** 60% pensent que les procédures judiciaires dans lesquelles des patrons sont impliqués représentent un risque pour l'avenir de l'économie. 83% sont favorables à ce que les salaires des patrons soient **rendus publics**.

Les cadres dirigeants privilégient (624) désormais (52% en 1995 contre 39% en 1994) les organisations « où chacun sait ce qu'il a à faire », alors que l'encadrement de proximité « aspire de nouveau à un management participatif accru » Une majorité de salariés considère que le rôle de l'encadrement est plutôt de « répartir les tâches » (56,6%) que d'« animer la concertation » (43,4%). Un salarié sur deux estime que sa hiérarchie **exerce son autorité de façon plus pressante** que l'année précédente (625).

Selon Jean Bunel (626), le CNPF, par la voix de ses présidents ou lors des assemblées générales, a toujours prétendu contribuer à la détermination d'un **projet global ou sociétal**. C'est ce qui tend à **différencier la France des pays anglo-saxons**, où l'intérêt général n'est jamais pensé en soi, hors de l'agrégation et de la composition d'intérêts particuliers dont la légitimité n'est généralement pas remis en cause. Dans la tradition rousseauiste propre à la société française, l'intérêt particulier tend à être **présenté comme contraire à l'intérêt général**, les groupes et les syndicats comme les organisations intermédiaires doivent toujours **faire la preuve** que la promotion de leur intérêt particulier contribue directement à l'intérêt général. L'émergence, puis l'appropriation par la CNPF du concept de « **citoyenneté de l'entreprise** » relève directement de cette démarche (627). Pour une entreprise, la première façon d'être citoyenne est d'abord d'exister. L'entreprise existe pour servir tant ses clients que ses salariés, ses actionnaires et ses fournisseurs. Limiter la dimension de l'entreprise au seul rôle d'agent économique dans un système de concurrence serait réducteur. L'entreprise est un acteur social ouvert sur son environnement et souhaite participer aux choix de société qui engagent son avenir et celui de la cité. Dans un souci de compétitivité globale de la cité, sans laquelle son propre développe-

(621) *Francoscopie 1995*, op. cit.
(622) Sondage C. Riley internat auprès de 200 entreprises, avril 1995, *CB News*, 18 septembre 1995.
(623) Sondage Louis Harris, auprès de 1002 personnes de 18 ans et plus, mai 1995, *Enjeux Les Echos*, juillet 1995.
(624) Sondage EPSY auprès de 600 salariés d'entreprises de plus de cinquante personnes, mars-avril 1995, *Enjeux Les Echos*, octobre 1995.
(625) Sondage EPSY, mars-avril 1995, *Enjeux Les Echos*, octobre 1995.
(626) « Les dilemmes de l'action patronale », *La Revue de l'IRES*, n°20, hiver 1996.
(627) « Citoyenneté de l'entreprise. Pour jouer pleinement notre rôle dans la cité », octobre 1995, commission présidée par Jacques Dermagne, CNPF.

ment est en péril, l'entreprise doit être pleinement associée au processus d'orientation des politiques publiques.

Pour Robert Boyer (628), l'amélioration de la compétitivité structurelle ne dépend plus seulement des prix mais aussi de la qualité, de la nouveauté des produits présentés sur le marché ou encore de la vitesse de renouvellement des gammes. La France est frappée d'une **certaine inefficacité ou lenteur dans l'adaptation de ses formes d'organisation** à la nouvelle donne de la concurrence et du changement technique. Son mode de régulation, hier si performant (il tenait au caractère stratégique, puis à la permanence d'interventions de l'Etat central, visant à piloter la modernisation), ne parvient plus à concilier productivité et emploi, efficacité et réduction des inégalités. Au-delà de la modernisation technologique et économique hier réussie, demeure une préoccupante incapacité de la société française à nouer des compromis institutionnalisés nouveaux, pourtant rendus nécessaires lorsque changent les principes d'organisation productive, s'intensifient la concurrence internationale et s'érode le dynamisme de la croissance. Pendant longtemps, le débat a opposé l'étatisme français à la confiance dans le marché des pays anglo-saxons. Une **variété de formes de capitalisme**, qui chacune combine selon des degrés variables marchés, associations, réseaux, hiérarchie et Etat, coexistent et ont des performances inégales selon le contexte. S'amorce un mouvement montrant le supériorité d'un capitalisme de type rhénan qui associe d'étroites relations entre banques et industries, un processus de négociations continues et multiformes entre patronat et syndicat et une grande décentralisation des responsabilités politiques, mais aussi économiques. A faire évoluer l'étatisme à la française vers un modèle social-démocrate, l'union économique de l'Europe ne risque-t-elle pas de favoriser, fut-ce de façon inintentionnelle, une évolution vers un modèle de type américain, dans lequel le marché serait la forme dominante qui imposerait sa logique à la quasi-totalité des rapports sociaux ? *A contrario*, est-il réaliste de vouloir favoriser l'adhésion rapide à un modèle rhénan qui a mis en Allemagne près d'un siècle à se constituer, selon une trajectoire toute différente ?

Tant Jacques Le Goff (629) que Dominique Méda (630) dénoncent le **mythe de l'entreprise citoyenne**. Peu à peu l'idée s'est fait jour d'une entreprise qui assurerait, en plus de la fonction de production, d'autres fonctions de nature sociale, permettant l'expression, la cohésion, la sociabilité des salariés : l'entreprise, société en miniature, serait devenue un haut lieu de vie sociale. Mais la définition de l'entreprise permet-elle la prise en charge de ces nouvelles tâches ? L'entreprise est généralement définie par sa fonction. D'où deux conséquences immédiates : d'abord, la réalisation d'une communauté de travail **ne fait pas partie des objectifs** de l'entreprise et n'appartient pas à son concept. Ensuite, le travail auquel il est fait allusion est le travail-facteur de production, ou encore le travail abstrait. De surcroît, l'organisation de l'entreprise est tout simplement l'antithèse d'une organisation « démocratique » - pour reprendre la substance de l'expression « entreprise citoyenne ». Ceci ne signifie pas que l'entreprise soit un lieu antidémocratique, mais simplement que cette catégorie ne peut lui être appliquée. Le contrat de travail salarié est en petit ce que l'entreprise est en plus grand : un lien de subordination qui est l'inverse du lien de citoyenneté. L'entreprise ne peut pas être considérée comme une communauté d'égaux qui coopéreraient ; elle est bien plutôt éclatée entre des logiques et des légitimités diverses. Les entreprises se recentrent sur leurs fonctions essentielles, en externalisant les autres tâches, c'est-à-dire en les confiant à des réseaux de sous-traitants (PME ou indépendants) : parallèlement, elles réduisent leur personnel stable à un noyau dur, les autres étant soumis à des contrats différents ou allant grossir les rangs des sous-traitants. La nature réelle de l'entreprise est un ensemble d'individus dont ni la présence ni la coopération ne sont nécessaires. On voit bien que la question du « partage » ou de la « répartition » du travail n'est en aucune manière une question économique. Elle met en jeu notre conception de la société : ou bien celle-ci privilégie sa propre cohésion et la liberté concrète des citoyens ou bien elle laisse faire les hiérarchies sociales, les rentes et les inégalités s'instituer à partir du « partage » naturel du travail.

Pour Dominique Schnapper (631), **l'entreprise, concrète, économique, hiérarchique dans son organisation, ne peut-être, en tant que telle, citoyenne**. Reste que l'entreprise est une institution centrale dans des sociétés qui se définissent selon une double dimension politique et économique : elles sont tout à la fois démocratiques et productivistes. Elle peut, tout d'abord, être **dite « citoyenne »** en ce qu'elle doit respecter la loi et ne doit pas être source de corruption. De même, il serait préférable que la participation de l'entreprise aux dépenses liées aux pratiques de la vie démocratique se fasse toujours par l'intermédiaire de l'impôt, ce qui permet d'éviter les liens directs entre une entreprise et un

(628) « Le capitalisme français », *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(629) *Les illusions du management*, La Découverte, 1996.
(630) *Le travail, une valeur en voie de disparition*, op. cit.
(631) « Les limites de l'expression "entreprise citoyenne" », *La Société en quête de Valeurs. Pour sortir de l'alternative entre scepticisme et dogmatisme*, op. cit. On se reportera utilement à *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard-NRF essais, 1994 ainsi que *L'épreuve du chômage*, Gallimard, 1994.

parti ou un candidat. Elle doit aussi être « citoyenne » en ce qu'elle doit respecter, en particulier, les dispositions du droit du travail. Certains procédés de mise au chômage, même s'ils ne sont pas contraires au droit du travail, trahissent l'esprit de citoyenneté qui devrait présider aux relations entre les membres de l'entreprise. Ceux-ci étant des citoyens, la gestion des « ressources humaines » doit tenir compte de la qualité professionnelle et de la dignité personnelle de chacun d'entre eux dans l'organisation du travail. **Celui qui voit dans son métier un moyen de s'affirmer et de se faire reconnaître pour ce qu'il est révèle pleinement ses qualités**. La logique de l'entreprise - son intérêt - se confond dans ce cas avec les exigences de la citoyenneté.

Philippe Lorino souligne (632) que le « ***management à la française*** » tire ses spécificités de caractéristiques profondes de la culture française et, plus précisément, de certains facteurs particuliers, tels le **rôle des grandes écoles d'ingénieurs** dans la formation des cadres supérieurs, celui des grands corps de l'X (Polytechnique) et de l'ENA dans la sélection des dirigeants, la place des mathématiques dans la formation initiale, le poids des traditions hiérarchiques et des clivages corporatistes, l'influence de l'Etat sur la vie économique... Le style particulier de management ainsi engendré présente des qualités évidentes, telles que l'**intensité de l'engagement** des personnes, le niveau intellectuel élevé et la culture générale souvent solide des dirigeants, une **démarche souvent très (trop ?) rationnelle** et des raisonnements très ordonnés, la possobilité d'accéder à des niveaux de responsabilité élevés à des âges plus bas que dans beaucoup d'autres pays industriels. L'**efficacité du management** dépend fortement des méthodes par lesquelles il s'ouvre sur les univers extérieurs à l'organisation, notamment au marché (« ouverture par en haut ») et à la sphère des subjectivités personnelles des individus qui constituent l'entreprise (« ouverture par en bas »). Le cartésianisme mâtiné de positivisme sous-jacent à la culture des élites françaises, source de rigueur dans le raisonnement, s'érige pourtant là en obstacle ; il ne prépare pas à agir dans des systèmes ouverts, mais à chercher des solutions optimales dans des systèmes fermés, complets, autosuffisants. D'où la faiblesse caractéristique du « management à la française » sur les deux ouvertures signalées : sens insuffisant du marché (relative faiblesse de la culture marketing, qui est une culture d'écoute) ; retard accumulé dans le domaine des organisations participatives, capables de mobiliser les populations salariées dans des projets communs et partagés. Le « management à la française » est encore trop profondément marqué de **valeurs aristocratiques** : la légitimité du dirigeant ne vient pas de la reconnaissance (professionnelle) par ses pairs, mais de l'**investiture** qu'il reçoit de ses supérieurs hiérarchiques. De ce fait, le management, pratique de pouvoir, apparaît plus come l'exercice d'un droit acquis (par le diplôme et la caste) que comme un domaine professionnel et technique spécifique, objet d'un apprentissage continu. La pratique des castes entraîne des **clivages corporatistes extrêmement rigides** : clivages verticaux entre fonctions (commercial versus industriel versus financier versus technologie versus...), clivages horizontaux entre strates de pouvoir (par exemple, planification stratégique découplée de la planification opérationnelle et des budgets). Enfin, le fait d'exercer un pouvoir d'origine aristocratique dans des systèmes clos aux clivages rigides **ne prépare pas au doute**, donc à la vigilance indispensable face à une réalité en constante évolution. Les formations initiales françaises préparent d'ailleurs plus à l'**application de solutions préétablies** et maîtrisées avec assurance qu'à la reformulation permanente des problèmes.

Seules 38% des 920 entreprises françaises sur lesquelles porte l'étude Twinner 1996 (633) disposent d'un service **clients/consommateurs** spécifique. Son utilisation est parfois détournée de son but initial : si elles ne s'en servent pas pour améliorer leurs produits, les sociétés usent très souvent de ces informations comme base de données et comme fichier pour de opérations de marketing (71% des cas). L'étude 1996 menée par Price Waterhouse auprès de 160 entreprises (634) montre que le **capital client est reconsidéré par les entreprises**. Par rapport à l'année précédente, les entreprises savent **mieux dialoguer** avec les clients et enrichir le **contenu de la relation**, qui devient plus individualisée.

Selon *CB News* (635), les entreprises **qui s'engagent** plaisent au public. Vingt-cinq campagnes signant un engagement de l'entreprise ont été testées par la SOFRES : « nous vous devons plus que la lumière » d'EDF, « à nous de vous faire préférer le train » de la SNCF, « vous n'imaginez pas tout ce que Citroën peut faire pour vous », etc. Arrivent en tête : EDF, la SNCF et le Crédit Lyonnais (« votre banque vous doit des comptes »).

Pour le CREDOC (636), la **cause humanitaire** recueille la sympathie des plus jeunes et des plus âgés. Les jeunes adultes et ceux qui ont moins de 25 ans, se déclarent attirés par les produits de consommation dont les fabricants soutiennent une cause humanitaire. Cela est aussi vrai des plus de 55 ans. C'est

(632) « Forces et faiblesses du management à la française », *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(633) *CB News*, 11 mars 1996.
(634) *CB News*, 29 janvier 1996.
(635) *CB News*, 1er juillet 1996.
(636) *Consommation et Modes de vie*, n°106, CREDOC, 26 mars 1996. Enquête auprès de 1030 personnes.

donc au coeur de la vie que la cause humanitaire recueille le moins d'avis favorables. On peut penser que c'est alors la famille qui est le principal critère d'organisation de la consommation, tant du point de vue des spécifications fonctionnelles des produits que des valeurs sociales immatérielles de la consommation. **Les femmes se déclarent bien plus souvent attirées par l'argument écologique** que les hommes. La préoccupation écologique est également plus fréquente chez les employés et chez les personnes de 45 à 54 ans. Deux **retraités** sur trois se déclarent « beaucoup » incités à l'achat de produits fabriqués en France. Le taux progresse avec l'âge. Le produit fabriqué en France est au **carrefour de plusieurs considérations**. Il évoque évidemment la nostalgie du passé, il est souvent synonyme de qualité auprès des consommateurs « seniors ». De même, 91% des personnes qui sont sensibles au made in France se déclarent « beaucoup » préoccupés par le chômage (contre 84% pour l'ensemble de l'échantillon). Ce sont les habitants des **communes rurales** qui se déclarent le plus fréquemment motivés par l'achat de productions régionales. Ce taux est plus élevé encore pour les résidents des agglomérations de moins de 20 000 habitants. Soutenir la production régionale, c'est un acte quasi militant destiné à empêcher que le « pays » ne meure. Le **respect** de leurs employés peut être un axe de communication de certaines entreprises : elles font savoir qu'elles garantissent, par exemple, l'égalité des sexes, le licenciement en dernier recours ou l'embauche et la formation de personnes en réinsertion. Assez courant aux Etats-Unis, ce type d'engagement est tout juste en train d'apparaître en France. Ce sont d'abord les artisans et petits commerçants et les ouvriers qui se déclarent « beaucoup » incités à l'achat par un engagement du fabricant à respecter ses employés.

Le CREDOC souligne que la dimension immatérielle d'un bien de consommation se veut une réponse aux attentes imaginaires des consommateurs. Or, il y a deux façons de le faire du point de vue de l'industriel ou du distributeur. **L'immatériel humanitaire plaqué** : la forme la plus fréquente en est « le produit vigneté » : une petite partie du prix de vente est affectée à une cause, soit directement par le fabricant, soit par l'intermédiaire d'un petit coupon figurant sur l'étiquette du produit et que le consommateur doit envoyer lui-même. Les opérations de ce type se sont beaucoup développées depuis deux à trois années. La plupart du temps, ce type d'opération n'est pas durable. **L'immatériel de solidarité incorporé dans le produit** : à l'inverse, dans ce second cas, l'engagement humanitaire ou social pris par l'industriel a des conséquences directes, crédibles et durables sur les produits qu'il fabrique. La logique immatérielle s'incorpore dans le produit lui-même. C'est le cas des engagements sous forme de chartes. Selon le CREDOC, l'industriel qui décide une campagne ponctuelle fondée sur un immatériel humanitaire et social plaqué risque la lassitude du consommateur et s'expose à l'accusation de chercher à « surfer » sur la crise sociale. A l'inverse, celui qui opte pour un immatériel incorporé dans les produits d'une façon ou d'une autre travaille pour le long terme, et contribue ainsi à se bâtir une réelle identité d'entreprise citoyenne. Les diplômés de l'enseignement supérieur et les cadres supérieurs n'apparaissent parmi les plus motivés sur aucun critère de consommation citoyenne. Pourtant, dans les enquêtes de sensibilité, ils expriment au contraire davantage d'intérêt pour les thématiques économiques, sociales ou humanitaires que l'ensemble de la population. Ce paradoxe tient au fait que les catégories culturellement aisées aiment à apparaître comme peu influençables dans leurs achats, quel que soit l'argument incitatif utilisé. Se pensant habituées à exercer leur esprit critique, elles se déclarent réticentes face à ce qu'elles perçoivent d'abord comme des tentatives de manipulation.

Pour Bernard Perret et Guy Roustang (637), en matière d'**environnement**, les économistes ont développé des réflexions stimulantes sur les moyens de favoriser la prise en compte directe, dans les décisions des entreprises, des **conséquences écologiques** de leur activité : l'idée de base est que, si elles paient (par exemple sous forme de taxes) le prix, pour la collectivité, des nuisances provoquées par elles, un équilibre optimal entre la croissance économique et la sauvegarde de l'environnement pourra être trouvé. Bien entendu, ce type de démarche bute sur l'impossibilité de disposer de toute l'information nécessaire, sur l'**incertitude** radicale qui pèse sur les conséquences à long terme de telle ou telle pollution, et sur la complexité des réglementations à mettre en place. Le tout étant aggravé par la dimension mondiale des problèmes. C'est pourquoi beaucoup doutent de ce type de stratégie et pensent que des mesures contraignantes seront dans bien des cas nécessaires. Le passage à la société post-industrielle s'accompagne de la mise en **crise d'une vision séculaire d**u **progrès économique et social**. Vision totalisante et pléonastique : le progrès était consubstantiel au déroulement du temps. Le développement économique ne génère plus aussi naturellement que par le passé la cohésion d'une société composée d'individus autonomes. Le progrès de la société n'est plus donné d'avance comme un devenir aussi inhérent à l'histoire que peut l'être le processus cumulatif qui gouverne le progrès des sciences et des techniques. Cette indétermination pose de manière nouvelle le problème de la **valeur sociale des activités économiques**. La préoccupation actuelle de certains dirigeants d'entreprise pour

(637) *L'Economie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, op. cit.

l'**éthique** des affaires (638) n'est pas sans lien avec cette interrogation sur la contribution de la croissance économique au « bien commun ». Elle signifie que l'extension du rôle de l'argent dans la vie sociale et la dématérialisation de l'activité productive finissent par mettre en péril l'articulation bien rodée entre une forme de compétence éthique des individus (sens du contrat, reconnaissance de l'autre comme être de besoin et de parole) et l'objectivité sociale du monde économique. En matière sociale, le **poids de la réglementation** est déjà si grand que les agents économiques ne se sentent guère tenus de se préoccuper davantage des conséquences de leurs décisions. Il est somme toute assez naturel pour les chefs d'entreprise de considérer que leurs devoirs vis-à-vis de la société se limitent au respect de la loi et au développement de leur entreprise. Pour faire évoluer cette mentalité on peut essayer, comme le font régulièrement les ministres, d'en appeler au civisme des entrepreneurs, mais il existe peut-être des méthodes permettant d'agir sur les comportements sans faire excessivement appel à l'éthique. On peut notamment **penser à des mécanismes permettant de valoriser économiquement les retombées sociales de l'activité productive**. L'idée d'**introduire des conditions sociales** dans les négociations commerciales internationales a été avancée par diverses organisations syndicales, ainsi que par le Bureau international du travail. Le **bilan social des entreprises pourrait être étendu** à une gamme plus large de retombées sociales de leur activité et rendu plus objectif, de manière à permettre à celles qui s'y soumettraient d'utiliser leur Erreur ! Source du renvoi introuvable. **comme un élément de leur culture et de leur image, voire comme un argument commercial**. Mais ce problème peut-il être traité entre soi, au sein du monde de la décision économique, comme une simple question de **déontologie** ? Le dialogue entre l'éthique et l'économique ne peut aboutir qu'à une récupération de la vertu par le management, ou dans le meilleur des cas à de pieuses banalités, s'il ne conduit pas à un débat public sur les **contradictions éthiques et culturelles du développement économique**.

(638) Octave Gélinier, *L'Ethique des affaires*, Seuil, 1991.

Pistes de réflexion et d'orientation

Les importantes mutations intervenues et en cours, d'une part en matière d'emploi, de travail et de rapport au travail, d'autre part quant aux attitudes, motivations et aspirations des salariés, se traduisent en une série de différenciations et d'hétérogénéités qui travaillent de manière contradictoire la société et chaque corps social, et qui avaient été masquées par le « sacre de l'entreprise » des années 1980 - actifs / précaires / chômeurs, ouvriers / employés, managers / responsables d'équipes / exécutants, hommes / femmes, salariés jeunes /d'âge mûr / préretraitables, plein temps / sur-occupés / temps partiel, mobiles / sédentaires, priorité accordée aux salaires / à l'emploi, partisans de la réduction du temps de travail ou de temps libre / exigences salariales, potentiels / frustrations, engagement / désengagement, investissement dans le travail / dans la sphère privée et/ou sociétale, intégration / autonomie, vertical / horizontal, logique de concurrence / logique de coopération, recentrage des entreprises sur le « coeur » de leurs activités et sous-traitance / risques de moindre qualité et de dérive des coûts. Elles posent à EDF une série de défis.

Grande entreprise nationale, marquée par l'existence d'une solide unité, en interaction avec le statut national du personnel, une réelle verticalité et une forte culture d'entreprise de service public, d'intérêt général, de foi dans la science et la technique, de logique technico-économique, culture intégratrice des différences : autant d'éléments structurants qui apparaissent mis en cause sous de multiples aspects.

Sans reprendre ici ce qui a été avancé en matière de rapports d'EDF à la société, l'enjeu semble être de mieux parvenir à conjuguer unité (de l'entreprise et du statut du personnel) et diversités, afin de permettre à chacun de trouver sa place dans l'entreprise en fonction de ses aspirations profondes, de pouvoir y exprimer la richesse de sa personnalité, de ses savoirs et savoir-faire, de s'y reconnaître et d'y être reconnu comme acteur et sujet. Il ne s'agit pas d'un « supplément d'âme », mais d'une condition indispensable pour mobiliser les capacités d'initiatives de chacun, véritable richesse de l'entreprise, clé pour construire des capacités de mobilisation collective de travail, permettant l'expression de toutes les potentialités. Le rapport individuel-collectif n'est pas un jeu à somme nulle ou négative, les logiques coopératives impliquant à la fois plus d'individuel et plus de collectif.

Cela passe à la fois par la reconnaissance du « social » comme composante à part entière au même titre que l'économique, par une profonde régénération du dialogue social à tous les niveaux, ce qui implique de reconnaître, voire de favoriser, l'existence de contradictions et de contre-pouvoirs, par l'existence d'une réelle autonomie au niveau « micro » des équipes et groupes - reposant sur le contrat, l'esprit de responsabilité et la confiance - s'inscrivant dans un projet global porteur de sens, explicite, lisible et largement débattu, même si l'ensemble de la stratégie d'une entreprise de plus en plus en concurrence n'est pas toujours ouvertement « dicible ».

Ce rapport équilibré unité-diversités doit reposer sur la reconnaissance explicite de la variété des situations (position hiérarchique, qualifications, etc.), des motivations, préoccupations, frustrations, aspirations et subjectivités de chacun (individu comme groupe professionnel d'appartenance ou d'identification), veiller à ne pas détruire les acquis des collectifs de travail (formels ou informels), savoir distinguer ce qui relève de l'implication dans l'activité professionnelle de ce qui est du domaine de l'idéologie, limiter la précarisation interne, sans la reporter sur l'extérieur, favoriser l'investissement dans la sphère sociétale (permettant à la fois l'épanouissement dans le travail et le développement de liens locaux), enrichir le contenu et l'intérêt du travail ainsi que son utilité sociale et sociétale, ne pas vouloir opérer un nivellement ou une normalisation.

La problématique de l'« entreprise citoyenne » nécessite des approfondissements, en distinguant d'une part ce qui relève des rapports de l'entreprise à la société, en lien, pour ce qui concerne EDF avec ses missions de service public, d'autre part les rapports sociaux internes (place et le rôle de chaque salarié, ses capacités et droits d'intervention, de proposition et de contrôle, place et rôle des organisations syndicales ainsi que des organismes statutaires.

Chapitre 6

Mouvements sociaux et syndicalisme

Réforme-transformation de la société

Conflictualités et mouvements sociaux

Comparaison intersectorielle en nombre de journées individuelles non travaillées (JINT)
Actions locales ou grèves générales ?
Les intérêts des salariés et des chefs d'entreprise sont opposés
Faites vous confiance aux syndicats ?
Lutte ou négociation
Moyens d'action
Le conflit est la poursuite de la négociation par d'autres moyens
Conflit et présence de délégués syndicaux
Dépendance des représentants par rapport à l'entreprise
Sanctions et présence syndicale
Gestion « modernes » et conflits « classiques »
Les problèmes quotidiens du travail
L'instrumentalisation de l'Etat
L'essor de l'entreprise comme source de la régulation sociale
Le « syndicat-institution »
« Les rumeurs d'un monde en pleine mutation »
Les nouveaux mouvements sociaux
Les nouveaux conflits du travail
Les nouveaux conflits sociaux mènent à la redéfinition de la notion de citoyenneté
Résistance et adaptation des jeunes
Les coordinations
L'Etat fort, l'Etat modeste
La motivation identitaire
Le démembrement des nouveaux mouvements sociaux constitue leur état « normal »
Résistance ou croisade
Coexistence de logiques d'action
Les mouvements sociaux sont éclatés
Le sens de expérience sociale
Conflits et exclusion

Coordinations et auto-organisation

La profession, l'organisation du travail et le repositionnement social
Le rôle des jeunes
La place des femmes
Réseau et collectif
Finalités politiques
Une communauté
Les formes de reconnaissance
« Mettre en ordre »
Les coordinations sont devenues la figure emblématique des conflits sociaux
Motivations négatives ou positives
Coordinations et syndicats
Question de statuts
La plupart des jeunes ne se retrouvent ni dans le jeu politique, ni dans le cadre syndical
Mouvements étudiants
Le « ras-le-bol »

L'Ile-de-France
3 niveaux distincts
Le mouvement s'est ancré dans les territoires urbains
Le mouvement a combiné les différentes forces en lutte dans une chaîne démocratique
L'identité du site, l'identité locale
Une grève pour une autre vie
GEC-Alsthom Neyrpic
La Marine
Air France Europe
Les chauffeurs-routiers
Routiers : le conflit de 1996
Lutte sociale et avenir des jeunes
La montée du désarroi chez les ouvriers
La montée des « coordinations »

Crise et devenir du syndicalisme

Les tendances lourdes du déclin du syndicalisme
Evolution récente
Popularité des leaders syndicaux
Image des syndicats
La CGT
La CFDT
FO
Intersyndicales
Effectifs syndicaux
Crise du syndicalisme
Un syndicalisme européen
Syndicalisme et crise économique
Des pratiques d'un autre âge
Intégration ou exclusion
Légitimité des syndicats
S'éloigner de la « tradition contestatrice »
La modernisation des entreprises
Le débat sur l'emploi
Le syndicalisme d'entreprise
Les spécificités françaises
Les issues à la crise du syndicalisme demeurent fort incertaines;
Quelle phase le syndicalisme traverse-t-il ? A quelles difficultés est-il confronté ?
Unité ou pluralité
Efficacité de la représentation et élection
L'entreprise ou l'établissement
Le professionnalisme
L'attitude des directions

Pistes de réflexion et d'orientation

Annexe : Paroles de jeunes travailleurs, acteurs du mouvement social de novembre-décembre 1995

Chapitre 6 - Mouvements sociaux et syndicalisme

Réforme-transformation de la société. Conflictualités et mouvements sociaux. Coordinations et auto-organisation. Crise et devenir du syndicalisme

*L'histoire d'EDF repose sur une large part sur un « jeu d'acteurs » et sur une logique de « compromis conflictuel » dans lesquels le syndicalisme, en particulier la CGT, a joué un rôle déterminant (*639*). EDF ne peut manquer de suivre les évolutions de la conflictualité, des mouvements sociaux et du syndicalisme, les éléments nouveaux qui peuvent être à l'oeuvre.*

Réforme-transformation de la société

En matière de **souhait du changement complet de la société**, les données de l'OIP (640) pour les années de la période 1992-1995 (cf. tableau) font apparaître plusieurs éléments :

- 45% de l'ensemble de l'opinion estimaient en 1992 et 1993 qu'il fallait changer complètement la société (totaux 1+2, sur une échelle de 1 à 5).
- En 1994 et 1995, le pourcentage est de **54%**. Le désir de changement s'est accrû **dans toutes les classes d'âge**, et chez les 18-24 ans le pourcentage est de 59%.
- Pour la période 1992-1995, les écarts entre les deux groupes d'âge dont les positions sont les plus opposées (les plus jeunes et les plus âgés) se sont accrus régulièrement passant de 6 points à 15. Elisabeth Dupoirier et Daniel Boy considèrent, à partir des enquêtes 1992, 1993 et 1994 de l'OIP (641), qu'**un mouvement protestataire se développe au sein de milieux populaires fragilisés par la crise économique, en particulier parmi les jeunes** qui ne disposent pas d'une formation scolaire susceptible de leur ouvrir des emplois stables. C'est là que l'idée d'un changement radical de la société trouve le plus de partisans.
- Si l'on analyse les données de 1992, où les éléments présentent l'aspect d'un « tir groupé », en croisant avec le niveau d'études (cf. tableau), on remarque qu'en position 1 (ceux qui veulent le plus un changement complet de la société), les personnes ayant fait le moins d'études sont les plus nombreuses, et ce dans toutes les classes d'âge. Notons que l'écart se réduit avec l'âge. En positions 2 et 3, c'est le contraire : les individus qui ont fait le plus d'études dépassent ceux qui en ont fait le moins. Globalement, la même observation peut être faite pour 1993, 1994 et 1995. Commentant les résultats 1995, l'OIP note que le désir de changement (en position 1, la plus radicale) est **plus marqué parmi ceux dont le capital scolaire est faible** (36% chez les 18-24 ans qui n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire, contre 23% dans le groupe d'âge), au sein des classes populaires (28% chez les ouvriers) et parmi les chômeurs (32%).
- Notons qu'en 1992 et 1993, pour l'ensemble de l'échantillon des 18 ans et plus, comme pour les 18-24 ans, le croisement de l'échelle de transformation de la société avec les proximités partisanes montre que la position 1 est choisie par la plus grande partie de ceux qui expriment une proximité partisane « PC », « Extrême gauche » et « Front national », alors que pour toutes les autres proximités partisanes, la position 3 arrive en tête (cf. tableau).

(639) Cf. en particulier Michel Wieviorka et Sylvaine Trinh, *Le modèle EDF*, La Découverte, 1989 ; Pierre Bauby, *Electricité et société*, InterEditions, 1994 ; Alain Beltran, « La création d'Electricité de France il y a cinquante ans : convergences et nécessités », *Electricité et sociétés*, n°24, mars 1996 ; Jean-Philippe Papin, « Les organisations syndicales et la nationalisation de l'électricité », *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996 ; Jean-Philippe Papin, *Les syndicats d'EDF, 1946-1996*, AHEF, 1996 ; « Eléments d'histoire de la Commission supérieure nationale du personnel d'EDF-GDF », *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996.

(640) Echantillons représentatifs de la population âgée de 18 ans et plus. Enquête 1992, réalisée du 22 juin au 10 juillet, auprès de 14 144 individus dont 1944 18-24 ans ; enquête 1993, réalisée du 15 avril au 14 mai, auprès de 13 400 individus dont 2440 18-24 ; enquête 1994, réalisée du 10 avril au 30 juin, auprès de 13 807 individus dont 1831 18-24 ; enquête 1995, réalisée du 8 septembre au 6 octobre, auprès de 12 802 individus dont 1792 18-24. Données OIP organisées par Thierry Gerber (cf. Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.).

(641) Rapport scientifique, octobre 1994, pour l'Observatoire Electricité et sociétés d'EDF ; cf. *Electricité et sociétés*, n°20, juillet 1995.

Etudiant les opinions des Français sur la **nécessaire transformation de la société**, le CREDOC montre (642) que les évolutions ont été très régulières de 1978 à 1989 et une large majorité de Français (75% environ) estime que la société a besoin de se transformer. **De fin 1990 à fin 1995** (643)**, il y a accentuation du phénomène, le pourcentage étant de 80%** environ. La **préférence pour des réformes progressives** est constante sur toute la période 1978-1995, (oscillations entre 48 et 54%). Les proportions de partisans de changements radicaux et de ceux qui ne veulent pas de changements profonds ne fluctuent guère au cours de la période 1978-1989. Les premiers représentent entre 21 et 23%, les seconds entre 14 et 19%. Mais, derrière cette stabilité, un profond bouleversement structurel s'est produit ces dernières années : **les « radicaux » ne sont plus les mêmes car en dix ans, la contestation a changé de camp**. Jusqu'en 1982-83, le besoin de réformes radicales était le plus fortement manifesté chez les jeunes quel que soit leur niveau d'études. Parallèlement, les Français plus âgés ne considéraient souvent pas les transformations de la société comme nécessaires. Cette opposition entre générations s'est aujourd'hui fortement atténuée : progressivement, s'est creusée **une fracture nouvelle** entre les Français les moins diplômés (niveau Certificat d'études primaires) et les diplômés du baccalauréat ou d'études supérieures. Au fil des ans, les jeunes diplômés ont ainsi rejoint les souhaits de non-transformation ou de réformisme progressif de leurs aînés, tandis que les jeunes au niveau d'études faible ont été rattrapés, dans leur « radicalisme », par les plus âgés de même niveau. Ainsi à un clivage jeunes/personnes âgées s'est donc substituée progressivement une **opposition diplômés/non diplômés**.

Le CREDOC souligne qu'une **brusque fracture a eu lieu à la fin de l'année 1990** : les souhaits de transformation de la société par des réformes radicales ont augmenté (on passe de 22% en 1989 à 29% en 1990 et dans chaque catégorie âge-diplôme ; 30% en 1991). Il faut souligner que cette évolution brutale est la première observée par le système d'enquêtes du CREDOC depuis 1978. Le radicalisme se soit répandu pour toucher des catégories auparavant moins sensibles. Cette **montée du radicalisme s'est accentuée jusqu'à fin 1994** (34%) pour descendre à 26% fin 1995.

Conflictualités et mouvements sociaux

Au début des années 1970, le nombre de **journées individuelles non travaillées** (JINT) atteignait en moyenne les 4 millions (pic de 5 millions en 1976). Pour la période 1971-1981, le nombre de journées perdues pour fait de grève est descendu à 3,3 millions, en moyenne annuelle. En 1980, cet indicateur tombe sous la barre des 2 millions. Dans la période 1981-1991, l'indicateur des journées de travail perdues pour faits de grève se situe à 1,1 million en moyenne annuelle ; il descend même jusqu'au million en 1985. Les petits pics de ces dernières années sont d'ailleurs dus à des conflits particuliers : par exemple l'automobile et la sidérurgie en 1982, la SNCF en 1986, le secteur public en 1988-89 (infirmières, personnel pénitentiaire, impôts...). La SNCF se distingue particulièrement. Les cheminots représentent moins de 1% des salariés et totalisent 10% des journées de grève ; du 1er janvier au 31 octobre 1995 ; 716 préavis de grève ont été déposés, dont 21 d'ampleur nationale. Dans les années 1990, l'indicateur est passé en dessous de 500 000 (il est de 491 000 en 1992), est remonté depuis 1993 et a dépassé les 600 000 en 1994. René Mouriaux indique (644) que le nombre de journées individuelles non travaillées ne cesse de diminuer dans le secteur privé de 1982 à 1994 (de 2 327 300 à 521 000). En revanche, le secteur public témoigne d'un dynamisme certain de 1986 à 1994 (de 1 894 500 journées individuelles non travaillées à 747 600 avec une pointe en 1989 : 3 226 400). Du 1er janvier au 31 octobre 1995 ; 716 préavis de grève ont été déposés, dont 21 d'ampleur nationale. Le conflit de l'automne 1995 est donc survenu dans un **contexte de légère remontée de la conflictualité** sociale. Comme en 1988, cette hausse proviendra principalement des « conflits généralisés » dans le secteur public. L'année 1995 confirme donc une tendance constatée depuis 1993 : **l'arrêt de la baisse du nombre de jours de grève**, même s'il faut attendre plusieurs années pour dégager une tendance à long terme. L'amélioration constante du climat social depuis 1990 se ralentit en 1995 (645), tandis que **montent des tensions beaucoup plus localisées, sectoriellement et hiérarchiquement**.

(642) *Les grands courants d'opinions et de perceptions en France de la fin des années 70 au début des années 90*, Rapport du CREDOC, 1992 ; *Consommation et Modes de Vie*, n°71, 31 octobre 1992 ; *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(643) Rapport « Premiers résultats de l'enquête de fin 1995-début 1996 » (résultats ventilés), Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », CREDOC, mars 1996. Enquêtes annuelles de 1978 à 1995 sur la base d'un échantillon représentatif de 2000 personnes de 18 ans et plus.
(644) « Territoire, Travail, Emploi », Rapport final, CEVIPOF, 1995.
(645) Sondage EPSY, mars-avril 1995, auprès de salariés d'entreprises de plus de cinquante personnes, *Enjeux Les Echos*, octobre 1995.

Comparaison intersectorielle en nombre de journées individuelles non travaillées (JINT)

	Fonction publique	Entreprises privées et publiques	Ensemble
1982	126 000	2 327 200	2 453 200
1983	333 000	1 483 500	1 816 500
1984	974 900	1 357 000	2 331 900
1985	341 000	884 900	1 226 000
1986	853 000	1 041 500	1 894 500
1987	784 900	969 000	1 753 900
1988 (*)	686 000	1 242 200	1 928 200
1989	2 322 000	904 400	3 226 400
1990	573 900	693 700	1 267 600
1991	239 000	665 500	904 500
1992	218 000	490 500	708 500
1993	388 500	533 200	921 700

(*) Sans la grève du secteur hospitalier, chiffres non disponibles.

Source : René Mouriaux, « Le désarroi des syndicats », document ronéo.

Une étude réalisée par l'Observatoire des relations professionnelles et l'innovation sociale, créé par la CFDT, indique (646) que contrairement aux apparences, les conflits du travail pourraient avoir été plus nombreux. **Si les débrayages sont plus courts, ils sont plus fréquents**. Les conflits étudiés à partir d'un échantillon de 270 grèves entre 1993 et 1994, ont touché aussi bien le public que le privé. 40% d'entre eux ont eu lieu dans des entreprises ou des établissements comptant moins de 200 salariés. L'observatoire estime que la contestation des grévistes dans les entreprises publiques est d'autant plus radicale qu'ils bénéficient d'un statut qui les protège relativement mieux que les salariés d'entreprises privées. Les conflits - d'une durée moyenne de huit jours et demi, affichant un taux d'environ 75% - se révèlent des **reflets des préoccupations économiques du moment**. En 1993, alors que la crise frappe durement, le maintien des postes et les restructurations représentent 47% des motifs de grève. Avec le rebond de 1994, les revendications salariales resurgissent (32% des conflits) ainsi que les demandes sur l'emploi et les conditions de travail (33%). Derrière les mots d'ordre proclamés se masquent de nombreuses sources de mécontentement inexprimés, un **ras-le-bol généralisé**. Un bon nombre de conflits témoignent d'une **quête de sens** des salariés dans leur travail et les décisions qui s'y rapportent, souligne l'étude. Symbole de cette incompréhension, les cadres moyens et supérieurs, jusqu'alors très à l'écart des conflits, s'associent désormais aux grèves. Les **jeunes salariés**, souvent non syndiqués mais durement touchés par la précarisation de l'emploi, participent eux-aussi de plus en plus aux mouvements, voire en deviennent les **initiateurs**. L'individualisation des salaires, des carrières, des conditions de travail limite les possibilités de fédérer les revendications, sans pour autant parvenir à occulter les **aspirations à s'identifier à un collectif plus large**. **Le salaire devient alors l'exutoire** pour exprimer le malaise diffus et complexe ressenti par le personnel.

L'observatoire indique que **les directions ne décryptent pas toujours ces attentes inexprimées**. Lorsque des réponses ont été trouvées aux véritables questions posées, le conflit a constitué une source d'amélioration des relations sociales. *A contrario*, la grève est mal vécue et bientôt, ces questions resurgiront, quitte à se présenter sous d'autres formes.

L'enquête CSA pour le CEVIPOF montre (647) qu'en matière de préférence entre « des grèves décidées à la suite d'un problème spécifique à l'entreprise » et « des grèves générales ou concernant un secteur d'activité qui sont organisées au niveau national ou régional » **46% privilégient les luttes à l'échelon national ou régional**, 37% l'action d'entreprise et 17% ne se prononcent pas. L'action d'ensemble est préféré par les moins de 35 ans, les employés et ouvriers, les salariés des petites entreprises, les sympathisants de l'extrême gauche, du PCF et du PS. En faveur de l'action dans le cadre de l'entreprise, on trouve un peu plus d'hommes, de salariés de 35 ans et plus, de cadres supérieurs et de

(646) *Le Monde*, 14 septembre 1996.
(647) Enquête CSA, mars 1995 ; cf. « Territoire, Travail, Emploi », Rapport final, CEVIPOF, 1995.

professions intermédiaires, de titulaires de CDI et de salariés de grandes entreprises. Cette option est nettement corrélée avec une sympathie pour les partis de droite.

Pour Guy Michelat et Michel Simon (648), en décembre 1994, l'attachement au **droit de grève** connaît un léger regain. Professions intellectuelles supérieures et ouvriers marquent un **égal attachement** à celles des garanties démocratiques qui concernent la défense des « droits du travail ». L'érosion semble stoppée en ce qui concerne les syndicats. Pour autant, la confiance qu'on leur porte « pour la défense de vos intérêts », avec 37% de réponses positives contre 55 % de négatives, demeure, selon nos résultats de 1993 et 1994, au minimum observé en 1990 : **une « demande syndicale » en hausse n'implique pas que l'on crédite les syndicats existants** d'une offre plus attrayante ni qu'on leur délègue davantage le soin de « défendre ses intérêts ». Quant aux partis politiques et à l'Assemblée nationale, la tendance reste orientée à la baisse. Les indicateurs montrent que tout se passe **comme si la volonté de « se défendre » ne faiblissait pas** alors que l'indifférence, sinon **la défiance, vis-à-vis des institutions médiatrices tend à s'aggraver**. Et ce d'autant plus que leur caractère politique est plus accusé, et leur utilité, mesurée à leur emprise sur l'évènement, moins évidente.

Le suivi régulier de la question : « dans la période actuelle, souhaitez-vous que les syndicats modèrent leurs revendications ou relancent les actions revendicatives ? » (649), montre que la réponse « modération » progresse de 31% en novembre 1986 à 62% en décembre 1988, pour redescendre régulièrement ensuite (24% en octobre 1995) ; la réponse « relance de l'action » diminue de 55% en novembre 1986 à 27% en décembre 1988, pour remonter à **64% en octobre 1995**. **Parallèlement, la crédibilité des syndicats augmente**. En novembre 1995, 45% des salariés estiment que « les syndicats traduisent bien les aspirations et les revendications des travailleurs » ; ils n'étaient que 36% en février 1994, soit neuf points de moins.

Les principaux résultats de l'enquête réalisée par CSA en octobre 1995 pour le compte de la CGT sont édifiants à plusieurs égards. Pour Stéphane Rozès (650), si en octobre 1995 49% des Français et 50% des salariés (contre 41%) estiment que **les intérêts des salariés et des chefs d'entreprise sont opposés**, deux ouvriers ou employés sur trois en sont convaincus. A l'opposé, deux cadres supérieurs, artisans, commerçants ou industriels sur trois estiment que leurs intérêts sont liés. Plusieurs indices montrent une **mobilisation sociale potentielle forte des salariés**. Ainsi, les deux tiers des salariés se disent prêts à faire grève ou à manifester pour défendre leurs intérêts. Cette combativité est **plus forte dans le secteur public** que dans le secteur privé. Elle est maximale parmi les ouvriers, les employés et les sympathisants de gauche. La manifestation peut même séduire deux tiers des cadres et des salariés du privé. Cette perception de la réalité conduit une majorité absolue de salariés (52%) à souhaiter que les syndicats aient plus d'influence (contre 18% moins d'influence et 23% autant d'influence). Seuls les chefs d'entreprise aspirent à une influence moindre des syndicats. Cette demande « de plus de syndicalisme » est particulièrement forte dans le **secteur public** (59%), parmi les ouvriers (57%), les professions intermédiaires et les employés (53%) et les 18-24 ans (54%). Pour autant, si les salariés veulent en majorité que les syndicats aient une influence plus grande, seule une minorité (44% contre 50%) fait confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts. Le soutien d'opinion est majoritaire chez les salariés du secteur public, les jeunes, les employés et les chômeurs. La confiance est légèrement minoritaire parmi les professions intermédiaires et les ouvriers. **Les organisations syndicales sont jugées** (651) **relativement plus actives que par le passé** : elles sont motrices dans 29% des cas, suiveuses dans 37%. Les moyens les plus efficaces pour améliorer la régulation sociale sont la communication et le dialogue (59%), l'encadrement de premier niveau (54%) et une négociation plus efficace (51%). Les démarches participatives (34%) ou l'amélioration des résultats de l'entreprise (33%) sont moins citées. Anita Ardura souligne (652) que **la confiance accordée par les 18-24 ans aux syndicats a augmenté** de 15 points en trois ans, qu'ils leur font plus confiance que l'ensemble des Français (53% contre 41), que les jeunes sont toujours plus nombreux que l'ensemble de la population à être prêts à signer une pétition, à manifester, à occuper leur entreprise et même à être prêt à se syndiquer.

L'enquête réalisée en septembre 1996, soit presqu'un an après le mouvement de novembre-décembre 1995, (653) permet de mesurer son effet éventuel sur les principaux indicateurs ainsi que de dresser

(648) *L'état de l'opinion 1996*, op. cit.
(649) Sondages Observatoire SOFRES du climat social. Effectifs : plus de 4000 salariés.
(650) Cf. *Analyses et documents économiques*, CGT, n°67, décembre 1995 ; voir *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996.
(651) Sondage ANDCP auprès de 774 DRH, septembre 1995, *Le Figaro* ANDCP ECCO, 8 janvier 1996.
(652) « Le travail, les jeunes, le syndicalisme », *La Note de l'ISERES*, n°17, juin 1996.
(653) Enquêtes CSA, juillet 1993 ; septembre 1994 ; octobre 1995 ; cf. *Le Peuple*, n°1381, décembre 1993 ; *Syndicalisme. Quel second siècle ?*, sous la coord. de Jean-Claude Boual, Editions de l'Atelier, 1995 ; *Analyses et documents économiques* (CGT), n°67, décembre 1995 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°25, juin 1996 ; enquête CSA des 23 et 24

septembre 1996 auprès d'un échantillon représentatif de 1001 personnes âgées de 18 ans et plus [données non rendues publiques] ; pour autant, quelques données ont été publiées dans *Options*, n°318, 18 novembre 1996.

des séries sur quatre ans. A la question « pour défendre vos intérêts, faites-vous très confiance, assez confiance, peu confiance ou pas confiance du tout ? » aux syndicats, **les Français expriment de la méfiance**. En 1993 et 1994, 56% avaient ce sentiment. En octobre 1995, le niveau de celle-ci est légèrement baissée atteignant 49% mais **un an après le grand mouvement social, le pourcentage est remonté à 53%**. La confiance est passée de 36% en 1993, à 39% en 1994, 41% en 1995 et 39% fin 1996. La méfiance des salariés a suivi le même mouvement, passant de 60% en 1993, 53% en 1994 à 50% en 1995 puis 52% en 1996. La confiance suit la tendance opposée : 36% en 1993, 43% en 1994, 44% en 1995 mais 40% fin 1996. **Les salariés du secteur public ont, d'une manière constante, plus confiance dans les syndicats** que l'ensemble des salariés. Si la méfiance était majoritaire en 1993 (53%), un équilibre a été établi en 1994 (47% de confiance pour 49% de méfiance), la confiance l'emporte en 1995 (53%) mais finalement fin 1996 52% expriment de la méfiance. La méfiance des salariés du privé baisse (-10 points en quatre ans) mais sans que la confiance augmente proportionnellement (+3 points seulement).

A la question : « à l'intérieur de l'entreprise diriez-vous que les intérêts des salariés et des chefs d'entreprises sont étroitement liés, la négociation peut régler les problèmes essentiels ; **opposés, il faut agir pour faire vraiment avancer les choses** », les Français penchent plutôt vers le second point de vue. Leur sentiment est constant sur la période 1993-1996 (en moyenne 49% contre 42). Dans le même sens, une courte majorité se dégage chez les salariés (en moyenne 50% contre 43) ; phénomène accentué chez les salariés du public (en moyenne 55% contre 37). A la question « souhaitez-vous que les syndicats exercent plus ou moins d'influence dans votre entreprise ou sur votre lieu de travail », une courte majorité de salariés (en moyenne 51%) désirent qu'ils aient **plus d'influence**, 18% (en moyenne) moins d'influence, et 22% ni plus ni moins d'influence. Une majorité plus forte se dégage chez les salariés du public pour que les syndicats exercent plus d'influence (en moyenne 55%) même si on observe un tassement entre 1995 et 1996 (le pourcentage passant de 59% à 52).

A la question « actuellement pour défendre vos intérêts que seriez-vous personnellement prêt à faire ou pas ? », entre 1993 et 1995 la **portée des moyens traditionnels (pétition, manifestation, grève)** a augmenté aux yeux des Français, des salariés, de ceux du public, culminant en octobre 1995. Par contre, on observe entre 1995 et 1996, tant pour l'ensemble des Français, les salariés, ceux du public comme du privé, une **diminution** de la portée des moyens traditionnels (pétition, manifestation, grève). Pour l'ensemble des Français, signer une pétition passe de 79% à 73, manifester de 58% à 56, faire une grève de 49 à 45% ; chez les salariés, en matière de pétition on passe de 85% à 75, pour la manifestation de 67% à 61, pour la grève de 63% à 55. Le même mouvement est observé chez les salariés du secteur public. Ainsi, alors que 88% étaient prêts à signer une pétition en 1995, ils ne sont plus que 79% un an plus tard, en matière de manifestation on passe de 70% à 67, au niveau de la grève de 73% on descend à 61.

L'« indicateur du management 96 » du Cabinet EPSY (654) confirme qu'à l'automne 1996 il existe un fort potentiel de mobilisation des salariés du privé, avec près de 54% de personnes se déclarant prêts à manifester si une crise sociale éclatait. Si le mouvement de grève se développait dans leur propre entreprise, leur détermination s'émousserait mais resterait forte : 47% contre 46 y participeraient.

Pour Michel Cézard, Anna Malan et Patrick Zouary (655), le **conflit** n'est pas un état pathologique, mais la **poursuite de la négociation par d'autres moyens**. C'est lorsque les entreprises ont des politiques de personnel plutôt favorables, lorsque les syndicats sont relativement puissants, que **les conflits sont les plus fréquents** et **les négociations les plus fructueuses**. Les données de l'enquête « Relations professionnelles et négociations salariales en entreprise » (656) prouvent la coexistence des négociations et des conflits **dans les mêmes établissements** et montrent que **l'efficacité de la négociation est liée à l'existence de conflits**. Ainsi, au moins dans le contexte français, les conflits seraient indispensables pour qu'il y ait vraiment « régulation conjointe ». La régulation conjointe existe quand les acteurs, employeurs et salariés groupés (ou leurs représentants) s'entendent pour aménager leurs relations, en mettant au point des règles, implicites ou explicites, pour faire fonctionner au mieux le dialogue social. Plus que la régulation autonome, un peu secrète, plus que la régulation de contrôle, fruit de politiques de gestion de la main-d'oeuvre que les employeurs pratiquent sans toujours en connaître le contexte ni la portée, la régulation conjointe est une régulation officielle, institutionnelle. Elle aboutit à la production de règles. **Plus les établissements sont grands, plus les négociations** (salariales et non salariales) **sont répandues, et vont de pair avec des conflits**. L'absence complète

(654) IPSOS-*Le Monde*, 23 octobre 1996.
(655) « Conflits et régulation sociale dans les établissements », *Travail et Emploi*, n°66, DARES, 1996.
(656) Le champ de l'enquête correspond au secteur privé et semi-public et couvre l'ensemble des établissements dépendant d'entreprises de 50 salariés ou plus. La période couverte est de trois ans pour les conflits et la négociation non salariale, d'un an seulement pour la négociation salariale, qui est aussi la plus courante.

de négociation et de conflit caractérise les petites entreprises. Les cas de négociation sans conflit sont plus fréquents dans les établissements de taille moyenne. Dans les commerces, les services marchands (hors santé), et d'autres activités similaires, les établissements ne connaissent guère de conflits, qu'ils négocient ou pas. Ainsi, ces établissements s'opposent nettement à ceux qui **cumulent négociations et conflits**, nombreux dans des secteurs comme l'**énergie**, les industries lourdes, les banques, le secteur public. Nombre d'indicateurs confirment que **les négociations sont plus sérieuses quand il y a des conflits**. L'employeur est plus souvent enclin au compromis : la direction est prête à aller au-delà de sa proposition initiale pour parvenir à un accord de salaire dans 61% des établissements où se produisent des conflits, et dans 43% des établissements sans conflit. Les chiffres correspondants sont de 52% et 37% pour la négociation non salariale. Les écarts ne s'expliquent pas seulement par un effet de taille des établissements.

Michel Cézard et *alii* montrent que **la présence de délégués syndicaux est le principal facteur expliquant l'occurrence des conflits**. Mais la taille de l'établissement, et le rapport des forces en son sein, jouent aussi. Quand il y a deux délégués syndicaux ou plus, le taux de conflits déclarés d'après l'employeur est de 64% ; il n'est que de 38% lorsque le délégué syndical est seul. De même, en présence de délégués syndicaux, si la représentation élue est exclusivement syndicale, le taux est de 64% et chute à 41% si elle ne l'est pas. En l'absence de délégué syndical, les formes de représentation existantes (comités d'entreprises ou délégués du personnel) sont moins souvent à majorité syndicale et s'avèrent **moins autonomes** par rapport à l'employeur. Dans bien des cas, les élus sont même tous non syndiqués. De fait, s'il y a des syndiqués parmi les élus, le taux de conflits est de 30%, il est de 14% si les élus sont tous non syndiqués. Ce dernier pourcentage n'est guère différent du 11% qui caractérise les établissements sans aucune représentation. **L'appartenance du délégué syndical a une influence nette** : quand le seul délégué de l'établissement appartient à la CGT, le taux de conflits est de près des trois cinquièmes. S'il est à la CFDT, la proportion descend à un peu plus du tiers. Quand il y a plusieurs délégués syndicaux, le taux est de 77% si le délégué syndical majoritaire est à la CGT, 63% s'il est à la CFDT, environ 50% s'il appartient à une autre organisation syndicale. **Le rôle central de la CGT s'observe quelle que soit la forme du conflit**. La seconde place de la CFDT est nette en ce qui concerne les grèves et débrayages, un peu moins pour les manifestations et pétitions. La CGT lance très souvent seule le conflit, même lorsqu'il y a d'autres délégués syndicaux dans l'établissement. A l'inverse, la CFDT et FO participent beaucoup plus à des conflits avec « tous les syndicats » ou avec « d'autres syndicats ».

Ces chercheurs soulignent que **plus la représentation est autonome par rapport à la direction, plus elle est efficace**. L'occurrence des conflits, d'après l'employeur, augmente s'il considère que, dans son établissement, les représentants prennent peu ou pas du tout en compte les possibilités économiques de l'entreprise. Si cette opinion a une forte influence sur la conflictualité, c'est qu'elle traduit probablement le degré d'autonomie ou de dépendance des représentants par rapport à l'entreprise. De même, l'éloignement des positions des syndicats et de la direction, au début des négociations, manifeste l'autonomie syndicale et va de pair avec des conflits plus fréquents. Plus le taux de syndicalisation est fort, plus les délégués syndicaux devraient avoir de facilité à peser sur les décisions de la direction. De fait, **l'occurrence des conflits augmente avec le taux de syndicalisation** dans l'établissement, mais seulement jusqu'à ce que ce taux atteigne environ le quart des salariés. A partir de ce seuil, si le syndicat majoritaire est la CGT ou la CFDT, le taux de conflits demeure élevé. Par contre, si le syndicat majoritaire est un autre syndicat, moins opposé à la direction, le taux de conflits diminue. Le plus probable alors, est que les demandes transmises à partir des revendications du personnel sont « raisonnables », donc aisément satisfaites par la direction. Dans ce cas, la représentation du personnel n'est pas vraiment autonome par rapport à l'employeur.

Michel Cézard et *alii* avancent que **des politiques patronales « musclées » vont de pair avec des formes atypiques de conflits**. Il est plus difficile pour l'employeur de sanctionner les salariés quand ils sont en position de force, c'est-à-dire quand la représentation syndicale est la mieux assurée. La proportion de salariés sanctionnés est d'environ 5% dans les petites entreprises, qu'il y ait ou non un délégué syndical. Dans les unités dépourvues de représentation syndicale dépendant de grandes entreprises, elle reste équivalente, mais chute de moitié quand il y a des délégués syndicaux. L'énergie, les industries lourdes, le transport public, les banques et assurances, la santé sont des secteurs où les sanctions sont plutôt rares, et la couverture syndicale élevée. A l'opposé, on trouve les services, le commerce et les transports privés. Dans le même sens, **les établissements qui utilisent des critères économiques** (productivité, qualité des produits par exemple) plutôt que sociaux pour apprécier le climat social sont aussi **ceux qui sanctionnent le plus**. Face aux syndicats et à la représentation du personnel, les directions d'entreprise ont des pratiques très différentes, pratiques qui se reflètent dans leurs opinions. **Dans les petits établissements** (moins de 200 salariés), le commerce, le bâtiment, et surtout lorsqu'il n'y a pas de délégué syndical, **les employeurs pensent assez souvent que « les syn-**

dicats gênent le déroulement des activités de l'entreprise » et même que « leur établissement n'a pas besoin d'interlocuteurs qui représentent les salariés ». Il ne s'agit pas seulement d'opinions générales : dans certaines PME, la méfiance des employeurs s'accompagne quelquefois de licenciements de syndicalistes. Quand les syndicats sont faibles, la régulation conjointe n'est pas possible. Les négociations sont alors formelles ou inexistantes, et les conflits « classiques » sont rares. **D'autres modes de protestation des salariés se substituent aux conflits collectifs**, soit purement individuels comme l'absentéisme, soit intermédiaires entre l'individuel et le collectif, comme le refus d'heures supplémentaires. Ces conflits ont un caractère atypique. Les facteurs qui influencent les grèves, les manifestations et les pétitions n'expliquent pas bien les refus d'heures supplémentaires. Ces derniers sont fréquents dans les entreprises dépourvues de délégué syndical, dans les établissements de taille moyenne, du secteur industriel, lorsque l'ambiance de travail n'est pas très bonne. Contrairement aux autres formes de conflits, les refus d'heures supplémentaires vont de pair avec un taux plutôt élevé de sanctions, un absentéisme suffisant pour constituer un problème aux yeux des employeurs, une moindre adhésion aux objectifs de l'entreprise. Enfin, les refus d'heures supplémentaires portent sur le **temps de travail**, thème souvent cité par les représentants du personnel lorsqu'ils déclarent des conflits que l'employeur omet d'indiquer. Cette divergence est un indice supplémentaire du caractère un **peu « souterrain »** de ce type de conflits.

Les analyses de Michel Cézard et *alii* montrent que **les politiques fondées sur des formes de gestion « modernes » vont de pair avec des conflits « classiques »**. Les entreprises qui recourent à des formes de gestion de type politiques participatives, politiques de communication interne, sont plutôt de grandes entreprises. Elles ont une **main-d'oeuvre plus qualifiée** que les autres, **ce qui va de pair avec une présence syndicale forte**. En témoigne la probabilité de conflits, qui augmente avec le nombre d'instruments de communication mis en place par l'employeur. De fait, les conflits sont très répandus dans le secteur de la santé, les banques, les transports, l'industrie lourde. Dans ces activités, les syndicats sont présents, et bien soutenus par les salariés. La régulation conjointe y est rendue possible par un rapport de forces relativement équilibré entre les acteurs ; l'influence syndicale est suffisamment forte face aux directions. **Le secteur public est, de loin, le lieu où les divers types de conflits sont les plus courants**. Le contrôle fondé sur la motivation des salariés peut se pervertir. La gestion des ressources humaines **concurrence alors, et pourrait remplacer**, dans l'esprit de certains employeurs, **le dialogue avec les syndicats**, considérés comme des partenaires peu commodes. Et si l'esprit-maison se substitue à des formes plus contestataires de régulation autonome, la régulation conjointe perd son sens et sa légitimité.

Pour ces chercheurs, la régulation au quotidien repose sur ce qui se passe **au niveau « infra »**, celui de l'atelier, du bureau, de l'équipe de travail. C'est là que surgissent les problèmes quotidiens du travail, le poids hiérarchique, le freinage ou le coulage de production, l'absentéisme, les petits conflits liés à l'organisation et aux conditions du travail. Ces conflits sont peu formels, rapidement réglés ou étouffés et **mieux connus par les salariés et leurs représentants** que par un interlocuteur employeur « au sommet ». C'est là aussi que le problème de l'intermédiaire au quotidien se pose. **Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les employeurs, en France, ne sont pas prêts à laisser une place aux représentants du personnel dans les ateliers**, même s'ils les acceptent comme partenaires dans les discussions au niveau de l'établissement ou de l'entreprise. C'est ce que montrent très clairement les divergences entre représentants du personnel et direction à propos de la résolution des problèmes individuels des salariés. Ces divergences sont particulièrement fortes sur les **conditions de travail**. L'écart est dû aux déclarations d'employeurs qui considèrent comme illégitime l'intervention des représentants du personnel sur les conditions de travail, **domaine réservé**, selon eux à la hiérarchie intermédiaire.

Le **système français de relations professionnelles** repose donc sur des **« armistices sociaux »** plutôt que sur la reconnaissance mutuelle des parties. Au cours des années 1980, le développement des méthodes participatives, et un certain affaiblissement du syndicalisme, ont renforcé la position déjà dominante des employeurs. Ceux-ci sont, encore moins qu'avant, enclins à accepter des formes vraiment conjointes de régulation sociale. Au contraire, ils s'efforceraient plutôt de **modifier en leur faveur les « règles du jeu »**, en mettant en cause, par exemple, le rôle des délégués. Pour les employeurs, les innovations organisationnelles liées à la gestion des ressources humaines offrent une alternative, une forme d'intermédiation entre salariés et management rendant inutiles les syndicats et les négociations collectives de salaire.

Pour Guy Groux (657), les **rapports entre l'Etat et l'individu** exercent aussi des effets précis sur les modes de mobilisation collective. Ils façonnent les sources mêmes du conflit social. Dans une enquête récente du CEVIPOF bien des traits sont mis en relief. L'intervention de l'Etat n'implique plus de projet politique et collectif. Concernant autant les ouvriers que d'autres catégories sociales, elle doit d'abord être mesurée à l'aune de l'intérêt privé. Plus une étatisation des rapports sociaux, ce qui l'emporte dans la mobilisation collective et les représentations symboliques, c'est une **instrumentalisation de l'Etat par l'intérêt individuel**, conforté plus encore par l'**émergence de la sphère privée dans l'espace public**. L'Etat apparaît comme le garant des modes de consommation et des modes de vie individuels et domestiques. L'instrumentalisation de l'Etat révèle à la fois la dépendance des individus ou des communautés de base, et une revendication centrale : la demande de gestion publique de l'intérêt privé. L'intérêt privé anime désormais les enjeux de conflits qui s'inscrivent essentiellement dans le contexte de l'Etat-providence. Cela conduit notamment à une « privatisation du mouvement social » qui depuis une quinzaine d'années touche l'ensemble des conflits. Les modes de socialisation du conflit par l'Etat entraînent une **individualisation extrêmement poussée des sources et des enjeux du conflit social**. Ils conduisent aussi à **renforcer, en France comme ailleurs, les mécanismes de production des règles et, ce faisant, les « conflits de règles »**. A bien des égards, les conflits de règles revêtent aujourd'hui plus d'importance que la grève ou le conflit ouvert. Au sein des relations professionnelles, la règle vise à organiser les rapports de pluralités, d'intérêts, de conflits qui régissent l'existence de communautés distinctes. Elle donne forme à des procédures, des contenus d'accord et des registres d'application. La production de règles implique la **perpétuation du conflit mais sous d'autres formes et registres**. Dès lors, des enjeux se définissent par des médiations symboliques et s'organisent par le jeu des institutions. Dans la période présente, trois grandes causes de conflits de règles liés à des changements contextuels importants ressortent particulièrement. Elles touchent à la légitimité des sources de production des règles, à l'évolution des « organisations du travail » et à l'instrumentalisation des formes de la décision économique en vue de stratégies collectives d'anticipation et de propositions industrielles.

Les **conflits de légitimité**. Comparée à d'autres pays, la France a longtemps connu des modes de régulation spécifiques. Au milieu des années 1980, se définit une modernisation des diverses instances de la régulation sociale. Elle entraîne l'émergence de nouveaux conflits de légitimité. En prenant désormais appui sur les entreprises, le système français se définit selon des procédures plus décentralisées. L'essor de l'entreprise comme source de la régulation sociale est manifeste. Présents dans les débats qui traversent l'espace public, les conflits de règles sur les principes de la légitimité de l'Etat ou de l'entreprise interviennent concrètement dans le domaine économique. La légitimité de l'entreprise s'incarne de plus en plus souvent dans l'institution d'un droit spécifique à celle-ci. On se trouve en présence de ce qu'Alain Supiot nomme l'« autoréglementation de l'entreprise ». Les « disputes de légitimité » et les conflits de règles qui découlent de la coexistence de systèmes liés à l'Etat ou à l'entreprise revêtent une importance désormais cruciale. Les **conflits des règles d'organisation** sont moins visibles. Ceux-ci tendent à agir sur - et dans - l'organisation du travail. Pour Gilbert de Terssac (658), on assiste à l'apparition d'une pluralité de sources de régulation. Face aux règles d'encadrement façonnées par la hiérarchie, les travailleurs développent une régulation qui leur est propre. Dans les systèmes de production les plus modernes, les conflits de règles d'organisation débouchent parfois sur la création de « règles expertes », dont le but est le contrôle des règles d'exécution et leur appropriation par la hiérarchie. Ces règles tendent à la rationalisation des compétences et à l'objectivisation des zones d'ombre sur lesquelles s'appuyait l'autonomie des travailleurs. Les conflits de règles contraignent le travailleur à la quête incessante de son autonomie dans le travail, à la réinvention de nouvelles conditions l'instituant comme sujet autonome - mais toujours remises en cause. Les **conflits de règles de décision** se déroulent dans un contexte de crise et touchent la totalité des salariés, à statut stable ou précaire. La proposition industrielle transforme l'échange social. La négociation fondée sur une logique purement redistributive y occupe moins de place. Désormais, la négociation obéit plus souvent à des règles intégratives. Dans la résolution des conflits, elle se veut fondée sur une logique d'intérêts communs ou complémentaires. Pour aboutir, elle implique des compromis qui se posent en termes de « concessions mutuelles ». Il en est ainsi des revendications liant « partage du travail », redistribution salariale et création d'emplois,... Face à la décision patronale, l'action collective façonne des critères de gestion différents, et qui procèdent d'une rationalité économique dont les traits essentiels s'opposent aux pures logiques du profit. Ces conflits touchent au principe du droit, à la production du contrat social, aux formes, contenus et applications de la décision économique.

(657) *Le conflit en mouvement*, Hachette, 1996. On se reportera à « Travail, territoire, politique. Recomposition des appartenances sociales et territoriales et évolution des attitudes politiques », CEVIPOF. Cf. notamment la présentation de ces travaux lors de la Journée d'études du 10 décembre 1996 à Paris.
(658) Cf. *Autonomie dans le travail*, PUF, 1992.

Guy Groux considère (659) que la primauté des conflits de règles engendre une **« juridicisation institutionnelle » des pratiques syndicales**. La mobilisation des ressources collectives procède d'abord de l'institution. Le « syndicat-institution » est instrumentalisé par les pratiques individuelles plus qu'il n'instrumentalise les individus. Il est un **syndicalisme de recours individuel** plutôt qu'un outil de mobilisation collective. Même lorsque les rapports contractuels lient les syndicats et l'Etat, et relèvent de l'« échange politique », la négociation se cantonne à des règles qui concernent souvent la seule sphère du travail ou les instances qui en découlent. Les systèmes de production de règles issus des conflits du travail deviennent ainsi de plus en plus autonomes, et **séparés par rapport à la société**. Pourtant, l'« isolement » des conflits du travail n'implique pas l'extinction du conflit social.

Pour Guy Groux (660), de nouveaux traits de conflictualité se forgent depuis peu. Pour certains chercheurs, l'ère du consensus s'achève. Le postkeynesianisme est **porteur de luttes et de revendications d'ampleur à cause même des effets de déstabilisation** économique, sociale et politique qu'entraînent les modes de développement dus à la « mondialisation ». Dans ce contexte, le conflit de décembre 1995 a pu prendre un relief particulier. La portée des conflits les plus récents ne concerne pas les seuls débats organisés autour de ce qui reste de l'« exception française ». Rosabeth Moss Kanter est singulièrement pessimiste quant au contexte international. Pour elle, on risque d'assister à l'essor de mouvements sociaux comme nous n'en avons jamais vu depuis la Seconde Guerre mondiale, si rien n'est fait pour créer la confiance chez les salariés, et organiser la coopération entre les entreprises afin que les collectivités locales, les villes et les régions bénéficient de la mondialisation (661). **Le conflit social réapparaît structuré par le travail** ; il s'identifie à lui, les conflits du travail incarnant les tensions qui traversent la société. Plus même, les thèmes de toute une tradition révolutionnaire reviennent en force, débordant des « modes de penser » qui attribuaient à la notion de consensus social, un rôle primordial. Dans les années 1980, beaucoup parlaient de crise du conflit social. Le consensus s'imposait. La mobilisation et l'action collective devenaient pour certains dénuées de sens, de raison. Pourtant avec le recul un fait doit être constaté. Sous divers traits, **le conflit structure, traverse, hante les sociétés** contemporaines. Se définissant au stade macrosocial ou dans des microsociétés, les luttes - ponctuelles ou non, et qui ne sont que la forme que revêtent les **conflits structurels** - se développent dans bien des domaines : des grèves de décembre 1995 aux conflits liés à des enjeux civiques et culturels. **Ce qui est en crise aujourd'hui, c'est l'idéologie de la fin des conflits**.

Les **mouvements sociaux des années 1970** (mouvements féministe, écologiste, régionaliste, etc.) avaient fait l'objet de nombreuses études et avaient été théorisés comme « nouveaux mouvements sociaux ». Ils ont connu un réel déclin au cours des années 1980. Pour autant, les mouvement sociaux n'ont pas disparu.

Alain Touraine plaide (662) pour la reconnaissance de l'importance centrale des mouvements sociaux. Il appelle à **entendre « *les rumeurs d'un monde en pleine mutation* »** et décomposer méthodiquement chaque évènement historique pour séparer ses composantes, pour reconnaître la présence en chacun de plusieurs logiques possibles, celle de la revendication, celle de la pression institutionnelle, celle du mouvement social, celle de la rupture révolutionnaire. Que le phénomène révolutionnaire existe, nul ne peut en douter, mais l'idée du mouvement social et sa réalité supposent la destruction du globalisme révolutionnaire, la libération de la société civile et la reconnaissance du marché, c'est-à-dire des changements non contrôlables de l'environnement. L'absence de mouvements sociaux visibles au regard des observateurs ne vient-elle pas de ce que ceux-ci cherchent à l'horizon les gros bataillons de mouvements révolutionnaires et surtout la mise en mouvement d'une population réelle car dans notre société les mouvements n'ont plus de base réelle organisée. C'est pourquoi **plus les acteurs sont des catégories au lieu d'être des groupes réels**, plus aussi la société est ouverte et non fermée sur des coutumes, des privilèges ou les ordres d'un pouvoir central, et plus le mouvement social s'éloigne du modèle militaire et **se rapproche d'un courant d'opinion**, surtout quand il s'exprime à travers les média plutôt que par ses canaux propres, directs, de communication. Alain Touraine **observe partout de nouveaux conflits en formation** et annonce la formation de nouveaux mouvements sociaux et de nouveaux conflits dans la société industrielle, conflits qu'on pouvait apercevoir à l'horizon il y a vingt ans mais qui font désormais partie de notre expérience quotidienne ».

François Chazel souligne (663) que, du côté des nouveaux mouvements sociaux, **une appréciation globale, à visée prospective, s'avérerait délicate à formuler**. Pour la simple raison, rappelée par

(659) *Le conflit en mouvement*, op. cit.
(660) *Le conflit en mouvement*, op. cit.
(661) Cf. *Le Nouvel Economiste*, 9 février 1996.
(662) « Découvrir les mouvements sociaux », *Action collective et mouvements sociaux*, sous la direction de François Chazel, PUF, 1993.
(663) « Introduction générale », *Action collective et mouvements sociaux*, op. cit.

François Dubet, que ce thème est étroitement lié à la conjoncture. D'une part, les « nouveaux mouvements sociaux » se sont progressivement affaiblis dans l'ensemble du monde occidental, même si une analyse plus fine amènerait à tenir compte de rythmes variables selon les pays et le type de mouvement considéré. François Dubet souligne qu'il ne manque pas de **mobilisations au statut ambigu qui relèvent à plus d'un titre des nouveaux mouvements sociaux**, même s'ils n'en constituent pas une expression très forte.

François Dubet estime (664) qu'après une période de croissance et d'organisation au cours des années 1970, chacun s'accorde à reconnaître que, dans le cas français, les nouveaux mouvements ont décliné. Mais en même temps, **diverses luttes, mobilisations, conduites sociales ont « à voir » avec les nouveaux mouvements sociaux** qui se définissent alors, de manière négative, comme l'ensemble des mobilisations au statut « incertain » parce que ne s'inscrivant pas pleinement dans les figures classiques des mouvements syndicaux, des défenses d'intérêts institutionnalisées, des organisations politiques, ou bien encore des mouvements religieux ou nationaux. Une définition aussi large des nouveaux mouvements, incluant parfois des conduites aux marges de la déviance, nous oblige à distinguer plusieurs définitions de ces mouvements. Pour quelques chercheurs, proches des perspectives développées par Alain Touraine, l'objet « nouveau mouvement social » s'inscrit dans un cadre théorique relativement précis et contraignant. **Ces mouvements désignent des acteurs définis par des rapports sociaux conflictuels et des modèles culturels ; il s'agit de conflits mettant en jeu des acteurs centrés sur la défense d'une identité et d'un mode de vie, opposés à des formes de domination sociale et de contrôle culturel, et en appelant à l'autonomie des sujets**. La question qui se pose alors est de savoir en quoi des luttes sociales sont « informées » par ce type de mouvement et se distinguent des conflits sociaux de la société industrielle. D'autres chercheurs sont sensibles **aux formes et aux mécanismes** de la mobilisation. C'est moins la nature du conflit et des rapports sociaux en jeu qui constitue la nouveauté du mouvement, que les processus de mobilisation adoptés. Le thème majeur est celui de l'institutionnalisation des luttes et de leurs stratégies de mobilisation et de pression. L'étude de nouveaux thèmes revendicatifs et des acteurs imprévus peut aussi être abordée dans sa dimension proprement culturelle. L'objet d'étude est alors moins défini par un conflit que par une **capacité de provoquer des changements normatifs et moraux**. Dans ce cas, les chercheurs s'intéressent aux **conduites novatrices**, quel qu'en soit le champ, et parlent surtout de minorités actives, d'innovations culturelles, de modernisation ou de « post-modernisation ».

Pour Guy Groux (665), avec le développement et la modernisation du capitalisme, émergent de **nouvelles configurations conflictuelles** ; l'emportent alors des revendications liées à la gestion et au pouvoir économique plus qu'à une mise en cause de la propriété, voire de l'économie de marché. Et les figures classiques du conflit changent. Les nouveaux conflits du travail marquent l'hégémonie des classes moyennes salariées, dont la particularité est de subir les effets du pouvoir tout en y participant, de subir et de produire la « violence symbolique » ainsi que les formes matérielles de la domination sociale. Les nouvelles formes d'emploi, les processus de contraction du travail dans la société et l'autonomie des systèmes de règles professionnelles entraînent le **déclin des conflits classiques issus du salariat**. L'univers du conflit social ne se définit plus en termes de « centre » et de « périphérie ». Modelé par l'aiguisement des « nouveaux conflits sociaux », il est devenu polycentrique, et pour cause. **Les formes de domination sociale sont plus que jamais polymorphes**. A présent, les luttes ne sont plus déterminées de manière univoque. Elles sont « aclassistes » ou « transclassistes ». Et elles touchent aussi aux marges de l'exclusion, voire aux confins du « sous-prolétariat moderne ». Elles concernent en premier lieu des communautés d'appartenance durable, soumises aux formes essentielles de la domination sociale. C'est dans l'action collective que ces communautés prennent forme ; elles produisent des valeurs culturelles et des principes d'identité qui leur sont spécifiques ; elles constituent une ressource pour les individus qui s'y reconnaissent et qu'elles intègrent ; enfin, elles mettent en oeuvre des enjeux qui se situent au stade d'un principe essentiel : le principe du politique. *A priori*, ce sont les luttes des femmes qui incarnent le mieux l'évolution du conflit au cours du siècle, comme les formes présentes de la conflictualité sociale. Le mouvement des femmes implique la production du droit et l'invention de droits nouveaux. Les **conflits concernant l'urbain** reflètent un **enracinement plus profondément ancré dans les dimensions existentielles** des sociétés modernes. D'un côté, le « mal urbain », c'est le « mal-vivre ensemble et l'inauthenticité » comme l'observe Olivier Mongin (666). La ville prend une dimension plus politique. Elle est redevenue une affaire commune, elle cristallise les inquiétudes et les menaces pesant sur les démocraties contemporaines, qui ne peuvent plus attribuer le mal qui les taraude à un ennemi idéologique en décomposition - tout en portant en elle la possibilité d'un nouvel esprit utopique et l'avenir de la démocratie. De façon plus immédiate, les rap-

(664) « Les nouveaux mouvements sociaux », *Action collective et mouvements sociaux*, op. cit.
(665) *Le conflit en mouvement*, Hachette, 1996
(666) *Vers la troisième ville ?*, Hachette, 1995.

ports de la ville à l'action collective renvoie aux « mouvements de banlieues ». Pour François Dubet et Didier Lapeyronnie (667), avec le racisme, l'exclusion prend une signification collective ; il manifeste la contradiction entre les principes d'égalité et d'équité, et la réalité de l'exclusion et de la discrimination. Il devient alors possible de **faire appel aux valeurs mêmes de la société pour en contester le fonctionnement**.

Guy Groux poursuit en indiquant que, poussé à l'extrême, le retournement des principes de la société contre elle-même renvoie à des **formes de mobilisation radicale**. Il s'incarne alors dans des luttes et des pratiques de rejet qui touchent les représentations quotidiennes de l'autorité de l'Etat, ou les figures immédiate de la « puissance publique » (école, police, transports collectifs, entre autres). *A priori*, les **luttes communautaires** peuvent être saisies, une à une, comme des mouvements spécifiques, des mobilisations éparses, des formes d'action collectives segmentées à l'extrême. Mais il s'agit de voir ce qui structure communément les nouveaux traits du conflit social. Dans le contexte présent, on assiste au **dépassement des seuls principes d'opposition sociétale**. Face aux modes de domination et de discrimination sociales, les nouvelles formes de conflictualité façonnent des enjeux inédits. Les nouveaux conflits sociaux **débordent l'espace de l'économie** et situent directement les enjeux qui leur sont propres au stade du « politique ». Les communautés en lutte ne revendiquent pas seulement la création de droits inédits. Elles posent le conflit social en termes de citoyenneté, que celle-ci concerne le principe d'équité dans la représentation politique ou le principe d'égalité contre les formes d'exclusion et de discriminations. Plus largement, les formes les plus modernes de la conflictualité posent la question du **lien entre le « modèle d'intégration républicain » traditionnel et l'existence de communautés qui structurent la « société d'en bas »** et constituent une étrange multiplicité. Les nouveaux conflits sociaux mènent à la **redéfinition de la notion de citoyenneté**. Une citoyenneté qui se conjugue au « pluriel », qui agrège au principe de l'individu citoyen le principe de communauté, et qui pour préserver la cohésion sociale crée de nouveaux liens et instances, fédérant non plus seulement des territoires, mais les diverses représentations communautaires. C'est dire si le renouvellement du « conflit » reste **porteur de potentialités politiques et de réformes profonde**s, qui visent à la mise en cause des conditions par lesquelles la domination sociale s'exerce, sous des traits variés. Les nouveaux conflits liés aux « communautés de lutte » produisent de nouvelles valeurs et identités culturelles, de nouveaux principes d'opposition et de totalité, des formes inédites d'éthique sociale ou individuelle ainsi que des pratiques collectives originales. **Il n'y a pas de véritable marginalisation des conflits du travail**, que ce soit en France ou dans d'autres pays de l'Union européenne. Les luttes liées au travail s'intègrent aux rapports sociaux conflictuels qui régissent les société d'aujourd'hui mais elles **n'occupent plus une position dominante**. Dans leurs formes présentes, elles perdent de leur importance, pour deux séries de raisons. La première, c'est qu'ils ont subi une institutionnalisation massive. L'action collective gère les institutions. La grève est au service de la règle, voire du pouvoir des instances. Elle n'est plus porteuse de projets. Elle est **subsumée par les conflits de règles, qui s'étendent d'autant plus que se jouent d'importantes mutations** touchant au travail. Si les **traditions issues du passé** demeurent, elles ont pour autant perdues de leur intensité et leur fonction sociale s'est amplement dégradée. Au sein des nouvelles configurations conflictuelles qui se définissent en termes de « citoyenneté » et qui marquent les tendances qui traversent bien des pays, les conflits du travail peuvent prendre place. Mais **à la condition qu'ils renouent avec l'utopie et définissent des enjeux inédits**. Pour retrouver l'utopie, les conflits doivent initier des revendications citoyennes. Il s'agit peut-être de lier l'utopie à la notion de citoyenneté, une nouvelle forme de citoyenneté, une citoyenneté « sociale » qui ne peut cependant prendre de contenu réel que si elle s'applique au-delà du seul salariat, dépasse le cadre étroit des Etats-nations ou des entreprises, pour s'étendre à l'Europe ou aux filières industrielles, et si elle se situe face à la division internationale du travail et aux immenses étendues de pauvreté qui jalonnent le monde. C'est à ce titre que les conflits du travail pourront prendre une part - une part pleine et entière, mais une part seulement - dans l'espace des nouvelles conflictualités.

Laurence Roulleau-Berger décrit (668) les **pratiques de résistance et d'adaptation de jeunes**. Elle interprète la microculture juvénile et la circulation des jeunes dans l'espace urbain comme des formes de résistance à l'ordre social. En s'engageant dans des formes alternatives de vie sociable organisées autour de réseaux, ces jeunes seraient pour Laurence Roulleau-Berger des précurseurs. Elle estime (669) que dans un contexte d'emploi précaire, dans des centres villes délaissés et des banlieues ouvrières, des petits groupes de jeunes aménagent, à la périphérie des institutions scolaires et culturelles, des microlieux où ils pratiquent des activités qui apparaissent souvent comme des **prétextes pour agir collectivement**. Ces lieux naissent, disparaissent, se transforment. Sur ces territoires symboliques se

(667) *Les Quartiers d'exil*, Seuil, 1992.
(668) *La ville intervalle. Jeunes entre centre et banlieue*, Méridiens Klincksieck, 1993.
(669) *Sociétés contemporaines* n°14-15, juin-septembre 1993, L'Harmattan.

définissent des formes d'organisation sociale perçues comme alternatives, où s'inventent des modes de vie. Ces espaces permettent alors d'affirmer une capacité plus ou moins forte de réinterprétation de situations de précarité et contribuent à développer des solidarités. Ces jeunes font apparaître des réseaux de coopération parallèles aux institutions ; ils posent les **bases de nouveaux modes d'action collective**.

Pour François Dubet (670), il semble qu'une idée commune traverse la plupart des observations et des analyses concernant ces jeunes, les coordinations de la SNECMA et des infirmières, le mouvement de la RATP, les étudiants de 1986... Le sociologue a été en effet frappé par le **« retour » de l'opposition de l'instrumentalisme et de l'expressivité**. Mais ce couple n'a plus son statut traditionnel de dualité fonctionnelle ; il se présente sous le mode d'une dissociation de l'acteur et du système. Les mouvements sociaux seraient nouveaux dans la mesure où ils opposeraient une expérience subjective et expressive aux logiques instrumentales du « système », des organisations et des intérêts. Tout se passe comme si, rationalisation et loi du marché aidant, **les acteurs sociaux se constituaient sur une sphère subjective et « morale », « vécue », « contre » les contraintes des organisations et de l'action instrumentale**. Cette logique de l'action pourrait expliquer la fragilité de mouvements qui ne parviennent **jamais totalement à être institutionnalisés et à s'identifier à des communautés élargies**. Les nouveaux mouvements, impuissants à lier fortement des identités attribuées et des intérêts communs, s'efforcent plutôt de construire des expériences, de mettre en jeu une **expressivité « flottante »**, ce qui n'interdit nullement d'en souligner des aspects plus instrumentaux. Voilà ce qui fait peut-être le caractère nouveau de mouvements qui ne parviennent plus à prendre en charge l'« ensemble » de la société, comme en rêvaient les utopies ouvrières, démocrates ou nationales.

Traitant du **rapport** que les mobilisations collectives et mouvements sociaux entretiennent **avec le politique**, Pierre Birnbaum défend (671) une démarche liant l'analyse des mobilisations collectives à celles des types d'Etat et accordant, dans une visée comparative, une place centrale aux modes différenciés de construction de l'Etat. Il explique que l'Etat « à la française » est considéré comme le type même de l'Etat fort, disposant d'un important secteur public et d'une armée de fonctionnaires adhérant à l'idéologie de service public, formés par les écoles de l'Etat, bénéficiant de fortes ressources budgétaires grâce auxquelles ils peuvent agir efficacement sur l'économie tout en assurant l'ordre social par une importante redistribution. Cet Etat a suscité de tout temps une importante mobilisation contre lui et a mené une politique économique très interventionniste tant du point de vue de la croissance économique que de la régulation des rapports industriels. Or, depuis quelques années, cet Etat fort est l'objet de toutes les critiques et les partis s'accordent à demander que l'on en revienne à un « Etat modeste » afin de rendre à la société civile toutes ses virtualités créatrices. On tourne maintenant le regard vers les Etats-Unis considérés comme le modèle privilégié où le triomphe du marché capable d'assurer la croissance économique s'accompagne du renforcement de la démocratie que l'Etat, dans ses principes même, ne tolère pas toujours. En changeant de type d'Etat, en tentant de construire désormais un Etat « à l'américaine », **on remettrait aussi en question la signification de la mobilisation qui s'exerce par rapport à lui** et on transformerait donc la nature et les stratégies des mouvements sociaux. En passant d'un type d'Etat à l'autre, on s'éloignerait aussi nécessairement d'une société spécifique pour entrer dans un autre type de structures sociales plus ouvertes à l'individualisme, aux groupes de pression, à la fragmentation de toute sorte, **suscitant du même coup la substitution de stratégies mobilisatrices d'« assimilation » à des stratégies d'« affrontement »**. On ne change pas pourtant si facilement le cours de l'histoire de longue durée. Les mobilisations qui se déclarent à la fin des années 1980 concernent avant tout le **secteur public** où, en France, les nouveaux mouvements sociaux sont particulièrement bien implantés : la SNCF, Air France, les hôpitaux, la RATP, les Universités. Et **ces mouvements refusent le démantèlement de l'Etat**. Les coordinations qu'ils ont mises en place, à l'image de structures créées dans d'autres pays où les formes d'auto-organisation internes à la société civile sont bien plus fréquentes qu'en France, sont ici autant d'**appels au renforcement de l'Etat** et non, comme aux Etats-Unis, à la limitation de sa puissance. L'Etat lui-même, soucieux de conserver sa propre logique, recrute toujours de nouveaux personnels, renforce le droit qui le protège et intervient même à la moindre alerte dans le secteur privé lorsque la mobilisation ouvrière se déclenche, tant il ne peut échapper à son ancienne logique interventionniste. Il ne laisse donc pas la place à la société civile, les représentants des nouveaux mouvements sociaux qui en émanent, une fois nommés à des fonctions de l'Etat, sont absorbés par la logique de ses structures. Comme le note l'un d'entre eux, en regrettant une telle métamorphose, une fois nommés ministre, les porte-parole des nouveaux mouvements sociaux ne peuvent plus être de gauche ou, tout du moins peut-on ajouter, ne peuvent que difficilement conserver les valeurs de la « deuxième gauche ». C'est reconnaître à

(670) « Les nouveaux mouvements sociaux », *Action collective et mouvements sociaux*, op. cit.
(671) « Mouvements sociaux et types d'Etats : vers une approche comparative », *Action collective et mouvements sociaux*, op. cit.

nouveau la corrélation entre types d'Etats et types de mobilisations et admettre qu'il est difficile d'en changer la nature. Du coup, **les mouvements sociaux « à la française » risquent de conserver longtemps leur propre spécificité par rapport à leurs homologues des sociétés à Etat faible**.

Olivier Favereau défend (672) une vision de l'économie de l'action collective qui permettrait de **penser la coopération comme une valeur** et non plus comme une simple stratégie, et insiste sur les dispositifs cognitifs qui seraient à la base de tout apprentissage collectif.

Au-delà de leur extrême diversité (mobilisations des infirmières, des agents des impôts, les initiatives d'organisations de chômeurs,...), les mouvements sociaux s'inscrivent dans des logiques de situation qui leur sont communes. Un premier enjeu décisif concerne **l'image du groupe mobilisé dans l'opinion publique**. Sur ce plan, les agents des Finances, qui menèrent une grève forte de mai à novembre 1989, partaient avec un handicap. Catherine Polac souligne (673) qu'ils avaient une image répressive (le fisc) et privilégiée (les fonctionnaires). Un représentant du gouvernement n'hésitera pas à dire à un syndicaliste : « *On va jouer l'opinion contre vous, le mouvement est impopulaire et il le restera* ». Ce n'est pourtant pas précisément ce qui s'est passé. Les agents des Finances ont finalement réussi à modifier les stéréotypes sociaux qui leur étaient associés. Les infirmières, elles, n'avaient pas de problème d'image. Patrick Hassenteufel montre (674) que la popularité de leur mouvement de 1988, ainsi que les excellentes conditions de sa médiatisation renvoient à plusieurs facteurs : la sensibilité de tous aux questions de santé, la figure symbolique de l'infirmière ou encore la constitution de « coordinations », avec des porte-parole jeunes et souvent féminins. Le soutien jamais démenti de l'opinion au mouvement des infirmières constituera pour lui un atout majeur.

La motivation identitaire constitue un trait commun à bien des mobilisations récentes. Catherine Polac indique que les agents des Finances n'ont pas réussi à faire aboutir leurs revendications, probablement parce que leurs aspirations s'inscrivant dans une logique identitaire ; ils ont formulé des revendications en partie non négociables. Le contraste entre la puissance du mouvement et le caractère limité des résultats obtenus a ainsi créé chez les participants un lourd sentiment d'échec. Le mouvement des infirmières s'inscrit, lui aussi, dans une logique « expressive » ou identitaire, bien plus qu'il n'est la conséquence d'un froid calcul coût-avantage. Attaché à la pleine reconnaissance de leur profession. Patrick Hassenteufel souligne que le mouvement a poursuivi des buts en partie non négociables. La question des **soutiens extérieurs** que peut s'octroyer un mouvement est, elle aussi, décisive. Ces diverses études montrent, selon Olivier Filleule, les limites d'une approche purement « rationaliste » des mobilisations sociales. L'enjeu que constitue l'affirmation d'une identité collective d'un groupe, pour lui-même et aux yeux des autres, occupe fréquemment le premier plan. Olivier Fillieule insiste également sur **l'importance des opportunités politiques** dont peuvent se saisir les initiateurs d'une mobilisation. Le succès ou l'échec d'un mouvement ne dépend pas seulement de sa vigueur propre mais aussi des relations qu'il entretient avec tous les secteurs de la société.

Didier Lapeyronnie souligne (675) que, derrière les mouvements sociaux, il y avait soit des mobilisations identitaires, soit des mobilisations communautaires. Les **mobilisations identitaires** en appellent à une reconnaissance d'une identité, qui pourtant ne peut jamais être complètement reconnue et intégrée. Ce sont des « expériences particulières » contenant du « **non négociable** », d'où finalement le sentiment d'un échec et d'une frustration - sentiment constaté empiriquement - qui suit généralement la fin d'un mouvement, indépendamment du bilan qui est dressé en termes de succès-échecs (satisfaction ou non de revendications, analyse de la mobilisation, etc.). Les mobilisations communautaires sont des constructions de « minoritaires », d'affirmation et de construction politico-économique de microcommunautés. Les mouvements sociaux récents sont aussi fortement liés au thème de la **démocratie** en tant que politique de reconnaissance et non comme un moyen de promouvoir des intérêts. Aujourd'hui, selon Didier Lapeyronnie, les mouvements sociaux posent ce genre de problèmes et c'est ce qu'il faut appréhender à travers l'action et la multiplicité des acteurs collectifs.

François Dubet considère (676) que les mouvements sociaux sont éclatés. A la lumière de l'analyse de l'histoire sociale récente, il apparaît que le démembrement des nouveaux mouvements sociaux constitue leur état « normal ». Un des traits centraux du mouvement ouvrier en Europe occidentale a été de s'appuyer sur une **expérience sociale exceptionnellement intégrée**. La conscience de classe, la revendication, la lutte politique, la défense communautaire paraissaient s'emboîter comme des poupées russes. Il est vraisemblable que jamais aucun mouvement social n'a construit théoriquement et prati-

(672) « L'économie de l'action collective », *Action collective et mouvements sociaux*, op. cit.
(673) Cf. *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, sous la direction d'Olivier Fillieule, L'Harmattan, 1993.
(674) Cf. *Sociologie de la protestation*, op. cit.
(675) Journée d'étude, Association française de science politique, 28 janvier 1994, Paris.
(676) *Sociologie de l'expérience*, Seuil, 1994

quement une telle homogénéité et n'a imposé une telle proximité des catégories sociales avec les agents politiques. De ce point de vue, le démembrement des nouveaux mouvements **n'est pas une crise,** mais le **retour à une situation « normale »** des mouvement enracinés dans une expérience éclatée des acteurs. Il reste que les mouvements sociaux, comme le sujet dans expérience individuelle, se distinguent des autre types d'action collective par un travail d'**unification du sens**. De la même manière, **la distance entre les mouvements et les problèmes sociaux** d'une part et **l'organisation de la vie politique** d'autre part, distance vécue comme une crise de la représentation et la formation d'un marché politique autonome, doit être moins perçue comme une crise que comme une **modalité de gestion de l'hétérogénéité des demandes sociales**. Toutes les actions collectives ne sont pas des mouvements sociaux. Un grand nombre de conduites collectives peuvent être analysées sans jamais faire appel à cette notion. Les mobilisations survenues en France durant les dernières années [avant novembre-décembre 1995, NDLR] peuvent souvent apparaître comme les **manifestations d'une rationalité** sinon unique, tout au moins **hégémonique**.

Bien des luttes peuvent être définies comme des **actions stratégiques strictement revendicatives**. Ne mettant en cause aucun rapport social global et aucun modèle culturel, elles ne se définissent que par l'agrégation des intérêts individuels et les ressources dont disposent les acteurs. Les mobilisations paysannes fixées par le calendrier politique et les fluctuation du marché, assurées d'une puissance politique certaine, sont essentiellement définies par des relations de concurrence économique sur un marché mondial et par la capacité de pression sur l'Etat. L'appel à un imaginaire rural est une ressource de la mobilisation et pas un enjeu. On pourrait développer une analyse voisine à propos des luttes des groupes professionnels bénéficiant d'une situation stratégique exceptionnellement favorable. Les **communautés de l'action collective** sont d'autant plus pertinentes qu'elles sont **limitées** et donc **puissantes**. C'est le cas des agents du contrôle aérien, des roulants de la SNCF et de la RATP. C'est aussi le cas des groupes qui luttent pour sauvegarder des positions, un espace de concurrence fortement régulé par l'Etat ou par des accords professionnels.

François Dubet explique que d'autres mobilisations semblent principalement définies comme des **entreprises normales identifiées à des principes**, ne désignant aucun adversaire social, ne s'appuyant sur aucune base sociale et sur aucun intérêt particulier. Les acteurs s'engagent en tant qu'individus, et non à partir d'une définition sociale d'eux-mêmes, de leurs intérêt et de leur cultures. De telles croisades fonctionnent comme des mouvements d'opinion trouvant souvent leur expression la plus forte dans les médias. Ces mobilisations morales sont d'autant plus **unanimistes et influentes** qu'elles concernent des **problèmes éloignés de expérience immédiate** des individus. Elles sont vites relayées par les acteurs politiques. Mouvements d'opinion, elles durent aussi ce que durent l'opinion. Enfin, on observe ça et là des mobilisations strictement axées sur la **défense et affirmation d'une identité**. Souvent communautaires, parfois nationaux ou culturels, ces mouvements défendent une identité qui semble menacée, une tradition, un enracinement local. Dans la plupart des cas, ces mobilisations ne débordent pas le problème précis qui les engendre. **La nette séparation de ces logiques interdit, dans chacun de ces cas, de parler de mouvement social**. Mais il peut arriver aussi que toutes ces logiques soient **en fusion** dans une mobilisation qui s'apparente alors à un mouvement de masse dont les objectifs et les principes sont **extrêmement vagues**. C'est le cas des mouvements lycéens et étudiants apparus en France en 1986 et en 1994. Ces mobilisations mêlent l'inquiétude engendrée par un projet de **transformation des règles du jeu** et par la **peur de l'exclusion** à la mise en mouvement d'une communauté scolaire qui s'éprouve comme telle dans le mouvement lui-même. Des intérêts se confondent alors dans une opposition commune au gouvernement. Mais les orientations autonomes des acteurs sont faibles. Ces mobilisations n'engendrent **aucune organisation revendicative propre** : après quelques semaines de manifestations, les syndicats étudiants sont aussi faibles qu'ils l'étaient à la naissance de l'action ; le taux de participation aux élections universitaires ne monte pas, le souvenir même du mouvement a disparu chez les acteurs. Cependant, ces luttes ne mobilisent ni les intérêts précis ni une critique de l'école et de l'université. Elles **agrègent** pour quelques jours **les composantes d'une expérience mais elles ne les structurent pas**.

François Dubet indique que les mouvements sociaux se caractérisent par leur volonté d'**articuler et de hiérarchiser** toutes les dimensions de l'action. Mais force est de constater que, si cette volonté existe, le mouvement n'existe pas en dehors de ce travail de l'acteur, il n'existe pas en dehors du désir des militants de construire une action autonome et intégrée car, dans les faits, **les diverses composantes de l'action ne cessent de se séparer**, comme les termes de expérience sociale eux-mêmes. L'observation de la vie interne du mouvement écologique et antinucléaire comme de son entrée sur la scène politique indique la présence de **plusieurs logiques d'actions nettement affirmées**. La plupart des militants partagent un certain nombre de **convictions communes associées à la crise des valeurs centrales** de la société industrielle. Ils ne croient plus à l'identification du progrès scientifique et du progrès, ils affirment la présence de la responsabilité morale de l'homme dans la nature, la clôture de la

planète, ils en appellent aux équilibres contre la conquête. Mais **ce stock de croyances et de principes, de valeurs** et de définition de soi **reste très largement indéterminé**. Pour les uns, il doit se transformer directement en action exemplaire, éventuellement prophétique, tournée vers la construction de nouvelles communautés, de formes d'intégration et de socialisation directement inspirées de valeurs nouvelles. C'est là ce qu'on appelle parfois injustement les « fondamentalistes », les militants qui font l'économie d'une action politique, ceux qui veulent **construire ici et maintenant une nouvelle société**, fondée sur d'autres technologies, d'autres échanges, une autre culture. Pour les autre, l'écologie est **associé à la critique démocratique** d'une société dont les grands choix scientifiques et techniques ne sont pas soumis à la critique publique et restent le domaine réservé des experts et des scientifiques. Cette tendance s'est principalement développée dans les luttes antinucléaires et persiste aujourd'hui dans son articulation avec des **défenses locales extrêmement instrumentales**, les mobilisations ***NIMBY***, pour lesquelles l'écologie n'est qu'une ressource idéologique associée à la défense d'intérêts très locaux. Là encore, les militants écologistes désirent **mener leur lutte sur les deux fronts**. Mais on doit bien constater que jamais les deux tendances ne sont parvenues à s'unir réellement et que le passage à l'action politique est très en deçà du soutien apporté par l'opinion aux idées écologistes. La défense de l'environnement c'est imposée comme une contrainte majeure de l'activité économique, elle est devenue une dimension forte de la décision politique, les publicitaires et les partis politiques s'en sont emparés, et cette « récupération » mille fois dénoncée n'est que le signe du succès du mouvement. On ne peut plus continuer à interpréter cette **situation paradoxale** comme le signe de la jeunesse du mouvement écologiste et comme l'effet d'une conjoncture particulièrement défavorable. La dualité du mouvement ne s'apparente pas au combat des réformistes et des radicaux ; tous sont réformistes et les effets du gauchisme sur l'écologie sont devenus bien faibles. Les deux « cultures » écologiques ne résultent pas seulement de la **tension engendrée par l'institutionnalisation** du mouvement, mais la **dualité même de ses orientations** « correspond » à la distance et à la tension de l'espace stratégique de l'**action** et de celui de l'**intégration**, de l'« instrumentalisme » et de l'« expressivité ». **On ne passe plus aisément d'une rive à l'autre**.

Les mouvements sociaux sont **éclatés**. Ils ne sont des mouvements qu'à travers la **volonté toujours renouvelée de lier des significations** diverses. Ils n'échouent pas plus que n'échoua le mouvement ouvrier si l'on considère leur capacité de pression sur le système politique, la **formation du droit** et la transformation des « mœurs ». Mais ils ne peuvent se transformer directement en forces politiques. La politique elle-même s'en trouve changée. Les partis ne peuvent plus être l'expression directe de « forces sociales », ils ne sont plus que des opérateurs entre ces mouvements et l'Etat, qui assure la régulation des éléments épars de systèmes que l'on appelle maintenant « société ». là encore, la « crise » de la représentation politique n'est peut-être que la **formation d'un rapport plus mouvant et plus instrumental** des demandes sociales et des partis.

Les mouvements sociaux n'ont de forces et de durée, ne parviennent à devenir des « personnages » historiques, que **dans la mesure où ils s'appuient sur des expériences sociales fortement intégrées**. Quand ce n'est plus le cas, la société se présente comme un champ de lutte éparses. Et de même que les individus sont tenus de construire leur expérience, les mouvements doivent sans cesse **articuler** des significations relativement hétérogènes. **Ils n'existent que dans ce travail même**, qui est revendication d'autonomie sans utopie, sans projet ; la recherche individuelle de l'« authenticité » ne peut, elle non plus, s'accrocher à une image positive sans se détruire. En ce sens, le travail des individus et celui des mouvements sont identiques.

Pour François Dubet, les tensions entre l'expérience et le travail de l'acteur peuvent conduire vers une image « déstructurée » et plus encore anomique de l'expérience sociale, comme si plus rien n'avait de sens et d'unité. Le sens vécu de expérience sociale **n'étant plus « donné »** par la vie sociale et par l'unité du système, il est le **produit d'une activité le plus souvent routinisée**, mais d'une activité malgré tout. Cette activité qui produit l'image d'un sujet reste liée à la représentation historique et culturelle d'un sujet qui est aujourd'hui l'image d'un individu, c'est-à-dire d'un acteur autonome construisant sa propre vie contre se qui lui fait obstacle et contre les deux autre images de l'individu, celle du Moi de l'intégration et celle de l'*Homo oeconomicus* au centre de l'action stratégique. Pour cette raison, on ne peut pas accepter les représentations de la vie sociale comme la simple juxtaposition de la communauté et du marché.

Christian Bachmann et Nicole Leguennec indiquent (677) que, selon les théoriciens de l'« exclusion », dans la société industrielle, les ouvriers, massifiés et unifiés, pouvaient se regrouper et se défendre, alors que les « exclus » d'aujourd'hui, atomisés, isolés, désespérés, ne peuvent ni développer de soli-

(677) *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel, 1996.

darité réelle ni mener de luttes communes. L'espérance de donner leur place à tous et de réduire les inégalités sociales s'évanouit en même temps que les utopies d'émancipation et que les mobilisations collectives. Des travaux anglais (678), comparant l'attitude des chômeurs des années 1930 à celle des années 1980, le confirment. Les premiers croyaient pouvoir influer sur les décisions publiques et protestaient avec force. Les seconds, impuissants, se résignent.

Pour Jean-René Pendariès (679), la montée en force, depuis maintenant plus de dix ans des **mouvements de chômeurs et de précaires** constitue **une des nouvelles donnes** introduites par la décennie 1980 dans le paysage des mouvements sociaux. La multiplication de ces mouvements, leur essaimage sur le territoire national et leur inscription dans la durée peuvent laisser penser que se dessinent là des éléments pour le **renouveau d'une conflictualité sociale** qui soit à la hauteur de l'ampleur du problème. Force est de constater que les mouvements de lutte contre l'exclusion rencontrent les plus grandes difficultés à convaincre de l'efficacité de leurs actions eu égard aux questions en jeu, de la pérennité des mobilisations qu'ils suscitent, comme de leur capacité à s'imposer comme un des pôles et des partenaires incontournables et identifiés comme tel des rapports de force sociaux. Sur ce plan, ces mouvements ont manifestement échoué à déstabiliser les sceptiques, largement majoritaires en la matière. Ainsi Robert Castel explique (680) qu'un mouvement social ne peut, comme le montre l'histoire ouvrière, accéder au statut de véritable force de transformation sociale sans que soient réunies au moins trois conditions : une organisation structurée autour d'une condition commune, la disposition d'un projet alternatif de société, et le sentiment d'être indispensable au fonctionnement de la machine sociale. Or, les **surnuméraires** n'en présentent aucune. Ils sont atomisés, ne peuvent entretenir d'autre espérance que d'être un peu moins mal placés dans la société actuelle, et ils sont socialement inutiles. Entre l'acceptation le plus souvent passive d'une condition salariale de plus en plus dégradée et la multiplication des « nuits bleues » au long desquelles la misère du monde donnerait à voir la face cachée de son désespoir, les exclus n'ont aucune chance d'intervenir comme acteurs sociaux, de manière significative et constructive, dans l'élaboration des alternatives au système dont ils les premières victimes.

Selon Jean-René Pendariès, chômeurs et précaires semblent condamnés à être le « **centre-absent** » d'un débat sur l'exclusion dont les exclus sont, pour l'essentiel, exclus. Au fondement de ces mouvements, il y a l'idée que l'exclusion « fait lien ». Mais la rançon immédiate de cette situation, c'est qu'**à mesure qu'elle s'élargit**, la « base sociale » de ces mouvements devient aussi beaucoup plus **hétérogène**. Le chômage et les formes modernes de la précarité constituent un vaste **processus d'individualisation et d'atomisation** des identités et expériences sociales. Sur ce plan, ces mouvements semblent bien placés dans une situation autrement plus complexe que celle du mouvement ouvrier. D'où les difficultés à construire le minimum de convergences revendicatives qui fasse lien, et à éviter que la mobilisation ne s'épuise dans une accumulation d'actions éclatées. Difficultés d'autant plus grandes que s'ajoute l'**urgence de trouver des solutions** aux situations. D'où les attitudes souvent « radicales » de ceux qui n'ont plus grand-chose à perdre, ni le temps d'attendre, et la multiplication d'actions « coups de poing » directement ciblées sur des cas. Comme le montre le bilan des actions des mouvements de chômeurs dressé par R. Seibel (681), le « déséquilibre » est grand entre actions immédiates menées sur tout le territoire et couronnées de succès, et lutte pour l'emploi, qui ne recouvre que « débats », actions symboliques et projets. De même, comme le dit le responsable du comité CGT de chômeurs de La Ciotat, comment prétendre mobiliser des gens sur un problème aussi énorme que le redémarrage des chantiers de La Ciotat, si on n'est même pas capable de faire remettre l'électricité dans leur logement ? D'où la **multiplication d'actions sur de tout autres terrains**, qui absorbent l'essentiel de l'activité militante, mais où **la perspective de l'emploi tend à disparaître** entièrement de l'horizon revendicatif. Ces mouvements rencontrent effectivement les plus grandes difficultés à construire et à faire vivre, dans la réalité quotidienne de leurs combats, une orientation stratégique suffisamment globale et articulée qui, à l'instar de ce qu'a réussi à réaliser le mouvement ouvrier.

(678) Cf. Paul Bagguley, *From Protest to Acquiescence, Political Mouvements of the Unemployed*, McMillan, 1988.
(679) « Les mouvements de chômeurs et de précaires : contradictions et enjeux », Revue *M*, août-septembre 1995.
(680) *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.
(681) « Les exclus et les acquis de leurs luttes », *Collectif*, n°25, mars 1995.

Coordinations et auto-organisation

Pierre Bauby et Thierry Gerber montrent (682) que, tant en milieux du travail qu'au sein de l'université de masse (dont les IUT), les **coordinations** sont des figures emblématiques, formes ouvertes et en construction, ainsi que des **espaces en gestation**. Les mouvements de ces dernières années font apparaître un souci de **défendre d'une manière autonome** l'intérêt des personnes et de se démarquer des organisations politisées, dans le cadre de « coordinations ». Elles se définissent à la fois comme **mode de représentation** et **forme de mobilisation**.

Elles sont des mouvements identitaires limités ou l'expression des « expériences » lycéennes ou étudiantes. Reconstruction d'un espace, la « *coord'* » recouvre une aspiration à un type nouveau de représentation. Comme l'a montré Patrick Hassenteufel (683) : la coordination permet **un rapport limité à des collectifs eux-mêmes définis de manière limitée**. C'est aussi une aspiration à l'unité du mouvement, des pratiques représentatives et un rapport particulier au collectif.

La dimension identitaire repose sur l'affirmation d'une identité non reconnue, menacée, de plus en plus floue, ou d'« expériences ». Ces identités collectives sont limitées dans un double sens : d'une part, parce qu'elles se réduisent à des **groupes relativement restreints**, d'autre part, parce que les mobilisations au cours desquelles elle s'affirment font apparaître des comportements d'acteurs, interprétables en termes de **rationalité limitée**. Il s'agit ici de **mobilisations finalisées et ponctuelles** d'acteurs refusant d'inscrire leur action dans une logique plus large que l'affirmation identitaire ou la satisfaction de revendications, comme dans une temporalité plus longue.

Selon Jean-Michel Denis (684), l'émergence des coordinations est constitutive de dimensions qui renvoient aux thèmes adjacents de la **profession**, de l'organisation du travail et du repositionnement social. Les travaux des sociologues anglo-saxons nous apprennent que le principe d'autonomie est l'un des éléments qui caractérise les professions. En outre, la question de la profession est liée historiquement à l'ascension sociale des classes moyennes avec en parallèle la création et le développement des universités,... ; cadre historique dans lequel ces classes veulent non seulement faire preuve de leur utilité sur le plan du fonctionnement du système social mais aussi de leur priorité en termes de stratégie d'ascension sociale. Le phénomène des coordinations révèle (685), par exemple, l'existence au sein de la population salariée entrée en lutte d'un sentiment relativement fort de **frustration sociale**. Celui-ci a de multiples causes telles que l'absence ou l'obsolescence de l'utilité, tant individuelle que sociale, du travail, le blocage des perspectives professionnelles, la dévalorisation sociale liée à la dépréciation de la profession ou au désajustement entre titres possédés et postes attribués, etc. Les coordinations peuvent être comprises aussi comme l'une des manifestations de la transformation de l'espace social et du marché de la reproduction sociale. De fait, le malaise dans le rapport au travail que l'on peut percevoir chez les jeunes acteurs mobilisés au sein des coordinations est lié à un profond sentiment de déclassement. Celui-ci est le résultat ou la conséquence des diverses évolutions et transformations qui ont touché la structure de la composition sociale de ces professions. Ces mutations se caractérisent principalement par une élévation du niveau d'études des nouveaux entrants sur le marché du travail.

Prenant l'exemple de la SNCF, Patrick Rozenblatt explique (686) que la question de l'articulation entre individuel et collectif trouve une médiation dans la valorisation de la collectivité immédiate de travail proposée comme structure de base susceptible de fournir un **cadre pertinent** d'élaborations, d'échanges et de prises de décisions à la taille d'un processus expérimental de démocratie directe. A la SNECMA, le divorce progressif des jeunes avec les normes établies par la direction est un des éléments d'explication des formes prises par l'organisation des salariés dans la lutte de 1988 avec l'apparition de **collectifs d'ateliers**, à la taille plus ou moins importante, qui expriment chacun une identité particulière liée à leur travail, mais formulent à partir de leur vision des choses des propositions pour l'ensemble de leur collectivité. Comme le souligne Jean-Michel Denis (687), la **question hiérarchique** - et les problèmes qui en découlent - est un thème revendicatif commun à la totalité des mouvements. A Air France, de nombreux témoignages concordent pour accréditer l'idée que les mauvaises

(682) *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit. ; cf. supplément Tendances, *Electricité et sociétés*, n°17, juillet 1994.
(683) « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de Science Politique*, Presses de la FNSP, février 1991.
(684) « Les coordinations dans les luttes sociales : l'émergence d'un modèle original de mobilisation ? », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, Futur antérieur, L'Harmattan, 1994 ; *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.
(685) « Les coordinations dans les luttes sociales : l'émergence d'un modèle original de mobilisation ? », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(686) « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, XXXIII 2/91, 1991, Dunod.
(687) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.

relations entre la maîtrise et le personnel d'exécution ont été le facteur déclenchant du mouvement de 1988. La mobilisation anti-hiérarchique des instituteurs est indissociable de sa forme anti-institutionnelle.

Jean-Michel Denis avance (688) qu'à la SNECMA et à Air France, en 1988, les petits groupes jouent un rôle important dans la popularisation de la grève et dans la constitution de la coordination. Ces regroupements sont, dans la plupart des cas, des regroupements de fait ; ils correspondent à la division de ces entreprises en services, secteurs,... Mais ils peuvent aussi être le produit d'autres contingences comme l'amitié ou l'ancienneté dans l'entreprise. **Préexistants** à l'action collective, ils vont permettre son extension et sa forme. De plus, ils ont une fonction déterminante au cours des luttes, et pas seulement à leur démarrage. A Air France, la grève tournante est gérée non par les instances décisionnelles du mouvement, mais par les collectifs d'atelier qui savent quand l'arrêt du travail est le plus gênant pour l'entreprise. Jean-Michel Denis insiste (689) sur le fait que, lors des conflits d'Air France et de la SNECMA, les jeunes se mobilisent quasi spontanément dans les formes d'auto-organisation alors que les « anciens » ont plus tendance à suivre les mots d'ordre des organisations syndicales.

Dans les cas des coordinations créées entre 1986 et 1989, Jean-Michel Denis explique (690) qu'elles sont **mises sur pied par des syndicalistes voire des militants politiques** (qui sont parfois les mêmes). A la SNECMA, Air France et chez les instituteurs, les structures des coordinations sont composés exclusivement de syndiqués. Pourtant, au début du conflit d'Air France, du fait de la méfiance des grévistes vis-à-vis des syndicats, il y a eu vote afin de déterminer si les syndiqués pouvaient intégrer ou non les coordinations. Tous les animateurs des coordinations insistent sur le fait qu'à aucun moment, les « jeunes » grévistes, non-syndiqués pour la grande majorité d'entre eux, ne se sont engagés dans les structures décisionnelles des coordinations, mises à part celles des étudiants (1986) et des infirmières (1988). Si la génération des 30-35 ans n'a pas participé aux évènements de Mai 68, elle s'est par contre investie dans les divers mouvements d'auto-organisation qui ont eu lieu au cours des années 1973-1976 et une fraction de celle-ci a milité dans des organisations d'extrême gauche. C'est donc une génération qui possède non seulement une expérience du militantisme mais aussi une approche différente des mouvements de mobilisation. La génération des 20-25 ans, qui forme la **partie « active » des « mouvements coordonnés »** est un groupe que toute éloigne du/de la politique et du syndicalisme. Très sensible à la « politisation » des organisations, à la hiérarchisation et à la bureaucratisation des syndicats, même si elle ne les analyse pas sous ce vocable, elle est plus proche des pratiques individuelles que collectives. Ces deux générations se rencontrent au sein des coordinations. Le **problème de délégation** que les coordinations semblaient résoudre reste entier puisque l'on retrouve au sein de celles-ci, la même structuration, la même répartition des tâches et des rôles qu'à l'intérieur des organisations syndicales. L'ambiguïté des coordinations réside dans cette situation. Il apparaît que bon nombre d'acteurs sociaux, et notamment les moins âgés d'entre eux, en limitant leur impliquation, **reproduisent les mêmes défauts qu'ils critiquent** dans les organisations syndicales. La présence et le rôle de militants au sein des coordinations confirment aussi l'idée qu'il n'y a **pas de génération spontanée** en matière d'auto-organisation des luttes.

Même s'il existe des formes d'une humeur anti-institutionnelle au sein des jeunes travailleurs, Jean-Michel Denis considère que la jeune génération qui se mobilise dans la seconde moitié des années 1980, loin de contester les « dogmes fondamentaux de l'ordre petit-bourgeois » que sont la « carrière », la « situation », la « promotion », l'« avancement »,... comme a pu le faire la génération soixante-huitarde, en accepte les fondements et cherche à en bénéficier. Tels ces jeunes grévistes de la SNECMA qui, une fois la grève terminée, recommencent à faire des heures supplémentaires comme s'il ne s'était rien passé. On rejoint là l'idée selon laquelle ces mouvements de coordination sont, pour beaucoup, **moins des mouvements de contestation que des mouvements d'intégration**.

Le **caractère identitaire professionnel** est particulièrement marqué dans la coordination infirmière dont l'action s'est étendue sur dix-huit mois et qui a donné naissance à une association. Les nouvelles identités peuvent aussi recouvrir la valorisation des collectivités immédiates de travail (SNECMA, infirmières), l'association du caractère professionnel et de l'aspect jeune, mais aussi la combinaison des **caractères jeune et féminin**.

Thierry Blöss et Alan Frickey estiment (691) que pour comprendre l'implication des jeunes femmes dans le mouvement des étudiants de 1986, on peut faire l'hypothèse qu'elles constituent une **nouvelle force sociale** par laquelle les changements de mentalités s'opèrent. Ils constatent que leur action se

(688) Cf. « Les coordinations dans les luttes sociales : l'émergence d'un modèle original de mobilisation ? », op. cit. ; *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.
(689) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.
(690) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.
(691) « La "contestation" au féminin », dans *Notes et Etudes documentaires*, n°4843, La Documentation française, 1987.

déroule paradoxalement à un moment où leur inscription dans la société pose de plus en plus de problèmes. Tout se passe comme si elles avaient pris la mesure des difficultés croissantes de leur intégration sociale, en participant de manière active aux évènements de notre société. Au sein des mouvements des étudiants et des lycéens, les **jeunes filles** ont un rôle de premier plan et tiennent le haut du pavé : ce sont elles qui défilent en tête des cortèges tenant les banderoles et elles participent massivement aux services d'ordre. Chez les lycéens, ce sont elles qui prennent le plus les choses au sérieux et à coeur.

Etudiant la coordination des infirmières, plusieurs chercheuses ont émis l'hypothèse d'une corrélation entre cette forme spécifique et l'action des jeunes femmes (692). Pour Hélène Le Doaré, la durée particulièrement longue du conflit des infirmières s'explique partiellement par la nature majoritairement féminine du mouvement (693). Ne recherchant pas seulement à instrumentaliser une action, **elles ne s'arrêtent pas** à des résultats qui peuvent selon une certaine logique apparaître comme une défaite : l'action collective est aussi un lieu où se construit un sentiment d'appartenance à une microsociété : la « communauté » des infirmières. Danièle Kergoat considère (694) que la coordination des infirmières ne correspond pas au refus d'une structuration solide, mais au constat qu'aucune des structures existantes ne convient et à la volonté d'en inventer de nouvelles. Elle souligne que les femmes sont plus respectueuses du jeu démocratique que les hommes, la forme coordination leur apparaissant « **moins manipulatrice** ». De son côté, Jean-Michel Denis souligne (695) que le problème de maintenir la coordination infirmière sur le long terme et de la concevoir comme modèle alternatif aux organisations syndicales existantes, s'est posé quasiment d'emblée, en tout cas bien avant sa scission en trois structures distinctes. Patrick Hassenteufel estime (696) que le mouvement des infirmières s'inscrit dans une **logique expressive ou identitaire,** bien plus qu'il n'est la conséquence d'un froid calcul coût-avantage. Attaché à la pleine reconnaissance de leur profession, **le mouvement a poursuivi des buts en partie non-négociables**. Recevant la coordination infirmière le 13 octobre 1988, un des conseillers du Premier ministre Michel Rocard dira : « on leur propose une nouvelle grille de salaires et elles répondent en racontant leur vie. Comment voulez-vous négocier ? ».

Pour Jean-Michel Denis, si la notion de « collectif » est déterminante pour comprendre le développement des formes d'auto-organisation dans des entreprises comme la SNECMA ou Air France (où les coordinations s'organisent par « grappes »), celle de « **réseau** » l'est tout autant pour ce qui est de ce même développement dans le milieu des instituteurs, des cheminots et des infirmières. Par réseau, il faut entendre tout aussi bien le réseau militant que celui fondé sur les contacts personnels. Paradoxalement, malgré la faiblesse des moyens mis en oeuvre, c'est le principe de la « **chaîne** » qui assure le succès de ces mobilisations. Une hypothèse forte est que l'on peut corréler ces deux modes de diffusion ou de mobilisation au rapport que ces professions nouent au travail. En ce sens, le collectif constitue, pour les grévistes de la SNECMA et d'Air France, une sorte de **réappropriation** par une communauté de travail de son identité agissante vis-à-vis de la gestion taylorienne de ses activités. Par contre, le réseau correspond au phénomène d'atomisation sociale et professionnelle (cheminots, instituteurs) ou d'absence d'identité collective (infirmières) prédominant dans ces milieux. Les coordinations se répartissent en deux groupes distincts. Le premier comprend les coordinations des étudiants, des instituteurs et des infirmières, dont le fonctionnement est très **formalisé** ; le second, les cheminots, la SNECMA et Air France, dont le fonctionnement est beaucoup **plus simple**. Jean-Michel Denis avance l'hypothèse (697) que **les nouvelles formes d'organisation butent sur la prégnance du modèle syndical traditionnel** car le groupe des coordinations dont le fonctionnement est le moins formalisé rassemble des entreprises moyennement ou fortement syndicalisées ; en outre, les catégories qui la composent portent avec elles une histoire et une culture ouvrières et syndicales marquées par une adhésion à un syndicalisme traditionnel et dominant.

« Voir le bout de ses actes » : il y a là l'affirmation individuelle, mais aussi le **souci d'efficacité, le repli sur le local et le court terme**. Ce refus de globalisation répond à la même exigence d'action efficace et menée à son terme. Voir le bout de ses actes implicite aussi la **maîtrise du mouvement**,

(692) Cf. notamment Danièle Kergoat, « La gestion de la mixité dans un mouvement social : le cas de la coordination des infirmières », Colloque franco-québécois sur la mixité dans les institutions et les organisations, organisé par le Cedref, Université Paris-VII Jussieu, mai 1990. Voir aussi Martine Schachtel, Alain Rebours, *Ras la seringue. Histoire d'un mouvement*, Lammarre-Poinat, 1989.
(693) « La coordination infirmière : un lieu critique », dans *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(694) « Les infirmières et leur coordination 1988-1989 », GEDISST, novembre 1990.
(695) « Les coordinations dans les luttes sociales : l'émergence d'un modèle original de mobilisation ? », op. cit.
(696) « Les automnes infirmiers (1988-1992) : dynamiques d'une mobilisation », dans *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, sous la direction d'Olivier Fillieule, L'Harmattan, 1993.
(697) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.

l'exigence démocratique en son sein. L'élargissement étant un objectif de certaines organisations politiques, on comprend pourquoi il peut y avoir méfiance sur cette question.

Pour Patrick Rozenblatt (698), la symbolique de l'unité conteste un fonctionnement qui réduit le gouvernement de l'ensemble au pouvoir de décision d'une minorité. Tout en reconnaissant le caractère politique de leurs mouvements, les jeunes affirment souvent leur **apolitisme** surtout comme un rempart contre une politisation qui peut entrainer la division et la récupération. Une des explications de la réussite des coordinations tient au fait qu'elles doivent permettre un contrôle de la mobilisation et l'expression du plus grand nombre : les coordinations et les comités de grève « marchent » parce que **les gens y restent libres** et y restent eux-mêmes.

Les coordinations sont, aux yeux des acteurs mobilisés, des structures représentatives favorisant une **démocratie plus directe**, des rapports de plus grande proximité, une tentative de contrôle des représentants. Elles mettent en exergue l'auto-organisation. Les rapports plus étroits entre représentés et représentants sont privilégiés. D'où la mise en place d'assemblées qui se réunissent fréquemment pour permettre l'auto-contrôle de la lutte : lieu de large expression et lieu de légitimation des représentants ; En matière de circulation de l'information, outil important de la lutte, l'assemblée générale joue un rôle de **réseau d'information**. Il n'y a pas de processus de sélection *a priori* des candidatures et il y a possibilité de renouvellement. Les militants d'organisations syndicales et politiques peuvent être élus mais ils doivent théoriquement rendre compte de leur mandat. Pour autant, dans la pratique, de nombreuses difficultés apparaissent.

En milieux du travail, la coupure avec les organisations syndicales peut notamment s'expliquer parce que ces dernières privilégient l'affirmation d'identités organisationnelles. Pour Patrick Hassenteufel (699), les coordinations, quant à elles, s'inscrivent plutôt dans un type de **contestation segmentée** et ont, par conséquent, un rapport à l'Etat très conflictuel. Ce qui est différent du « corporatisme » dont nombre de commentateurs ont accusé bien rapidement les coordinations. Pour les syndicats, le problème est plutôt celui de la conciliation entre aspiration « identitaire limitée » de certains groupes d'acteurs et régulation macrosociale, cette dernière n'étant pas la préoccupation des coordinations. Comme le souligne Jean-Michel Denis (700), se trouve posée, avec les coordinations, la question plus vaste et plus fondamentale du **(non-)rapport que l'Etat entretient avec la société civile et avec les groupes socioprofessionnels**. L'apparition des conflits et leur non-règlement ne font que matérialiser le problème. Le refus de l'Etat de dialoguer avec les groupes professionnels et de les consulter sur des décisions les concernant n'est pas sans avoir quelques **incidences sur le déclenchement** de certains de ces conflits.

Parallèlement, comme le montre Denis Segrestin (701), une communauté confirmée dans son identité est *a priori* plus disposée au changement, surtout s'il n'est plus discutable qu'une crispation sur les acquis serait effectivement mortifère. Une communauté placée **le dos au mur** avant d'avoir été invitée à débattre est au contraire une communauté condamnée à se défendre, ne serait-ce que pour le motif de dignité que l'on vient d'évoquer. Béatrice Giblin-Delvallet souligne (702) que, lors du mouvement de novembre-décembre 1995, les grévistes des bassins houillers ont radicalisé leur mobilisation revendicative. **Les affrontements avec les forces de l'ordre furent violents**, marque de l'énergie du dernier combat, avant la fermeture des mines, pour arracher pendant qu'il en est encore temps une augmentation des salaires et tenter de retarder un peu l'heure prochaine de la fermeture.

Inscrites dans une démarche d'unité, les nouvelles structures de représentation permettent de **coordonner l'action** d'acteurs fortement dispersés géographiquement, même si elles impliquent une relative structuration et hiérarchisation. L'unité peut se traduire par l'organisation de manifestations « nationales » à Paris, qui sont autant de démonstrations de la force ainsi constituée. Depuis le mouvement lycéen de la fin 1990, on observe cependant une **régionalisation** certaine des défilés. L'unité du mouvement se construit sur la base de l'entité que celui-ci définit au fur et à mesure de la vie du conflit. Mais il peut y avoir convergence avec d'autres. C'est pourquoi on peut parler d'une aspiration à une **unité ciblée**.

Pour Patrick Rozenblatt (703), lors du conflit de la SNCF, l'assemblée générale de tous les travailleurs d'un secteur est la **pierre angulaire** du mouvement. C'est sur elle et sur le sens qui lui est donné que reposeront ensuite toutes les autres formes mobilisées. La symbolique de l'unité s'inscrit comme une

(698) « La forme coordination : Une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, op. cit.
(699) *Ibidem.*
(700) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.
(701) « L'hiver des corporations », *Esprit*, n°124, mars 1987.
(702) « La cohésion nationale et le mouvement social de décembre 1995 : une question de géopolitique interne », *Hérodote*, n°80, op. cit.
(703) « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, op. cit.

demande positive visant à **dépasser les divisions** multiples qui segmentent le corps des salariés entre syndiqués et non-syndiqués, entre adhérents de tel ou tel syndicat, mais aussi entre les structures de base des syndicats et les niveaux où se prennent les orientations ensuite négociées avec la direction. L'unité ne s'oppose pas au syndicalisme dans son essence mais conteste les formes éclatées et les schémas de fonctionnement qui, à travers une certaine linéarité, réduisent le gouvernement de l'ensemble au pouvoir de décision d'une minorité.

Analysant les diverses formes de coordinations, Marie-Louise Pellegrin-Rescia s'attache à étudier (704) les formes de reconnaissance en transition ou l'identification en tant que demande de reconnaissance. Par exemple, lorsqu'un des représentants des étudiants mobilisés de 1986 relève que ce qui est intéressant pour les étudiants c'est de (se) montrer qu'ils sont étudiants, c'est-à-dire se mettre en scène, se désigner en tant que tels en relation avec l'Université, lieu destiné cependant à une permanence de quelques années seulement, quand ils veulent donc signifier qu'ils sont ensemble et tiennent à le rester, les catégories dénommées « **de la réciprocité** » sont à l'oeuvre (différentes de celles qui promeuvent l'action sur les autres). Les coordinations se représentent comme des « corporations », « faisant corps » autour de certains intérêts, de certaines actions. Ainsi, ces « corporations » n'agissent pas en vue d'un « projet » mais en faisant un « **trajet** » dans un temps qui est toujours le présent, succession d'instants naissants et donc jamais tout à fait cristallisés. Dire que les coordinations sont éphémères, cela signifie seulement manifester que **l'énonciation se fait toujours au présent, où tout est éphémère**. Cela permet d'attribuer aux coordinations une forme différente mais non moins forte ou prégnante que celle qu'assument les syndicats. De même, les coordinations sont des lieux de connexion entre singularités, n'en proposant pas une, définie, mais s'affirmant à travers des processus.

D'une manière générale, pendant le conflit s'exprime une volonté de **structurer un nouvel ordre** permettant de prolonger celui instauré au niveau local dans les assemblées. Dans les milieux du travail, tranchant par rapport à la tradition syndicale, aux notions d'intersyndicale ou de comité de grève, la notion de coordination associe souvent dans les conflits le syndicat aux délégués élus dans les assemblées de grévistes. Elle est une forme **ouverte, en construction**, par rapport à laquelle les travailleurs eux-mêmes, les syndicats, les directions, les médias, et l'opinion manquent de points de repère. Il en est de même pour les coordinations dans les milieux étudiants et lycéens.

Patrick Rozenblatt souligne (705) que la forme « coordination » ne se limite pas à un niveau de l'organisation constituée mais englobe et charpente l'ensemble des autres structures qui ne prennent totalement leur sens que rapportées à elle. Cette forme, s'inscrivant littéralement dans l'origine latine du mot *ordonatio* qui signifie mettre en ordre, constitue une **mise en ordre légitimante**.

Dans le conflit SNCF de fin 1986-début 1987, il y aura plusieurs coordinations aux discours contradictoires ; elles ne pourront pas apparaître comme représentatives de l'ensemble des assemblées générales de base, mais deviendront l'évènement médiatique du moment et le symbole de la dynamique du mouvement de grève. Comme l'indique Henri Célié (706), si ces coordinations ne furent pas la représentation réelle de l'ensemble des grévistes, elles furent une sorte de **reconnaissance officielle du phénomène d'auto-organisation locale**. En ce sens, elles furent un élément dans la prise de conscience des grévistes que le mouvement dépendait avant tout d'eux-mêmes.

Patrick Hassenteufel estime (707) que la représentation est avant tout un **processus construit** par les acteurs jouant le rôle de porte-parole du groupe. Ce sont eux qui, en produisant des biens symboliques, contribuent à l'existence sociale du collectif mobilisé, accomplissant le processus même de la représentation « politique ». Le discours des porte-parole produit des effets en termes de construction identitaire sur la perception des acteurs et permet de s'identifier au collectif incarné par les coordinations. La construction identitaire, même si elle repose bien sur des fondements sociaux, relève largement du symbolique, c'est-à-dire de la construction du sens effectuée par les acteurs sociaux. C'est prioritairement par le fait même d'affirmer l'existence du groupe qu'il représente que le porte-parole crée l'unité de celui-ci : c'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente - action symbolique - que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant du groupe. Le représentant, pour réaliser cette construction identitaire du groupe, fait fonctionner un double mythe : celui de l'équivalence du représentant et du représenté, et celui de l'existence d'un groupe unifié. L'équivalence entre représentant et représenté est produite par la proximité entre représentés et représentants : **la représentation par les pairs**.

---

(704) « Les coordinations : production de subjectivités ou nouvelles institutions ? », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(705) « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, op. cit.
(706) « Démocratie ouvrière et syndicale pendant la grève », *Collectif*, n°1, 1987.
(707) « Pratiques représentatives et identitaires. Une approche des coordinations », *Revue française de Science Politique*, op. cit.

Représentation, démonstration de force, la **manifestation** est la concrétisation explicite de l'existence du groupe et la marque de son aspiration à une pleine existence sociale.

Pour Patrick Rozenblatt (708), l'apparition de cette forme coordination dans de multiples conflits permet de percevoir les **sens pluriels investis par les acteurs** qui s'en emparent et les motivations profondes du recours à cette figure qui puisent non seulement au coeur de la crise du syndicalisme mais plus largement encore au coeur de la crise de la division sociale du travail. Il estime en effet qu'après le mouvement des étudiants de 1986 et celui de la SNCF, les coordinations sont devenues la figure emblématique des conflits sociaux.

La lutte des assistants sociaux, en 1991, possède de nombreux points communs avec celle des infirmières et se structure en Coordination nationale des collectifs des assistants des services sociaux (CONCASS). La popularité de la forme « coordination » fait qu'elle est aussi adoptée par les intermittents du spectacle en 1992. Lors de leur mouvement de décembre 1996 (709), des coordinations régionales des intermittents sont apparues.

Jean-Michel Denis souligne (710) que **des regroupements en coordination ont eu lieu dans certains conflits locaux**, à EDF-GDF notamment. La forme « coordination » est donc bien devenue une référence pour d'autres mouvements qui essaient également de construire des modes alternatifs de mobilisation. Il s'agit bien d'un modèle qui a « pris » et qui a trouvé une certaine audience auprès de la population, salariée ou non. Ce modèle peut subsister grâce à deux canaux : le **canal militant** et le **canal médiatique**. La forme « coordination » doit en effet tout autant sa continuité aux militants qui la réactivent lors de certaines luttes qu'au formidable écho médiatique qui l'a accompagnée lors des conflits antérieurs et qui a permis sa résonance au sein du système social. Au-délà de la nouveauté et de l'efficacité du modèle, cette reprise de l'appellation ne doit rien au hasard. Elle atteste non seulement du succès rencontré par ce terme, à savoir que le sens « politico-organisationnel » de ce dernier est connu par des populations socialement hétérogènes et éloignées de celles qui ont utilisé ce mode de mobilisation, mais aussi de son caractère médiatique, au sens où ces populations en lutte se servent elles-mêmes de ce terme pour se faire connaître et faire reconnaître leur combat auprès des médias et de l'opinion publique. En décembre 1996 (711), une coordination nationale des maîtres auxiliaires s'est constituée.

Selon Jean-Michel Denis (712), deux groupes de raisons expliquent l'entrée dans les coordinations. Le premier rassemble des motivations négatives au sens où elles ont trait à un refus des formes d'action du syndicalisme. Refus au nom de l'efficacité d'abord : de nombreux acteurs de ces conflits, syndiqués comme non-syndiqués, disent avoir plébiscité les coordinations parce que les syndicats « ne faisaient pas leur travail ». Critiquant l'**aspect « vieillot »** des organisations syndicales la nouveauté de cette forme d'organisation a constitué un autre motif, plus particulièrement chez les plus jeunes. Rejoindre les coordinations, c'est aussi refuser la division des syndicats et penser que l'unité est possible. Dans le second groupe, les coordinations constituent des exemples et elles-mêmes des motifs d'engagement, celles-ci représentant **la condition même** par laquelle la lutte s'engage. Elles est aussi une opportunité pour les syndiqués et syndicalistes en quête d'un nouveau cadre d'action.

Pour Bruno Karsenty (713), la coordination est la forme sociale adaptée à une temporalité et à une spatialité radicalement modifiées où dominent les concepts d'**élasticité**, de **plasticité**, de **discontinuité** dans le travail et dans la vie quotidienne. Selon Jean-Michel Denis (714), c'est une nouvelle forme de **construction du lien social** qui est en train de voir le jour. Patrick Rozenblatt (715) avance que la coordination concrétise la **recherche d'un espace** au sein duquel la construction du lien social pourrait s'organiser dans un rapport où l'action, à quelque niveau où elle se situe, ne saurait être dissociée de l'effort collectif tendant à sa conception ; où le sujet collectif qui se crée dans et pour l'action ne saurait se concevoir que comme un sujet globalement pensant offrant une lecture alternative aux visions instituées de la société qu'elles soient politiques, managériales ou syndicales. La diffusion de la forme « coordination » dans la société est liée au succès médiatique qu'elle rencontre au sein de populations socialement différentes, à la sympathie éprouvée par rapport à ces expériences de lutte, et à un certain rejet de formes institutionnelles parmi lesquelles figurent les syndicats. Mais, **ce qui**

(708) « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, op. cit.
(709) *France 3*, 14 décembre 1996.
(710) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, Syllepse, 1996.
(711) *Aujourd'hui*, 10 décembre 1996.
(712) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.
(713) « A propos de la coordination étudiante ou l'émergence d'un sujet virtuel », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, Futur antérieur, L'Harmattan, 1994.
(714) *Ibidem*.
(715) « A propos de la coordination étudiante ou l'émergence d'un sujet virtuel », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.

travaille les différents milieux : c'est la recherche d'un nouveau rapport au lien social qui permet à l'individu d'exister et de s'enrichir à travers une intersubjectivité s'organisant au sein d'un sujet collectif. C'est, peut-être, à un nouveau rapport à l'organisation du social qu'on assiste : l'accord s'établit dans la construction d'une coordination autour de l'existence éphémère d'un sujet social virtuel qui prend forme, le temps qu'il juge nécessaire, pour exprimer le point de vue sur la société dont il est porteur ». Il y a une espèce de circularité dans le développement des coordinations qui naissent **en s'enrichissant les unes de l'expérience des autres**, en s'appropriant certaines de leurs idées et de leurs modes d'expression.

Dans l'enquête CSA pour le CEVIPOF (716), les salariés étaient aussi invités à indiquer si, en cas de **grève dans leur entreprise**, ils préféreraient que « le conflit soit conduit plutôt par des syndicats ou plutôt par des coordinations ». **40% se prononcent en faveur des coordinations**, 30% choisissent les syndicats mais 30% ne se prononcent pas. Moins retenues par les femmes et les plus jeunes, **les coordinations sont d'autant plus souvent choisies que le niveau d'études augmente, que l'on exerce une profession intermédiaire, que l'on bénéficie d'un emploi « protégé »** (42% des travailleurs du public, 43% de ceux qui ont un CDI dans le privé, mais 30% seulement de ceux qui exercent un travail temporaire) et que l'on n'a pas peur du chômage. Ce sont surtout les indicateurs politiques et syndicaux qui indiquent que l'on est entré dans une nouvelle période par rapport aux années 1986-1992. 46% des interviewés qui désignent les coordinations se sentent proches d'aucun syndicat. Ce sont plutôt des salariés qui font peu ou pas confiance du tout aux syndicats (respectivement 52 et 50%), qui ne s'intéressent pas à la politique. De même, 35% des salariés qui se situent à gauche, sur une échelle gauche-droite, 44% de ceux qui se situent au centre et 49% de ceux qui se situent à droite préféreraient, en cas de grève dans leur entreprise, que le conflit soit plutôt conduit par des coordinations. Préféreraient plus souvent que les autres, qu'en cas de grève, le conflit soit conduit par des syndicats, les **35-64 ans**, les **moins diplômés** (34%), les **ouvriers** (36%), les salariés des **grandes entreprises** et du **secteur public**. Il sont bien entendu plus nombreux chez ceux qui font **confiance aux syndicats** (57%), d'autant plus nombreux aussi qu'ils se classent **idéologiquement à gauche** (42% des salariés se situant à gauche contre 28% de ceux qui se situent au centre, et 18% seulement qui se situent à droite). Parmi les 30% de salariés qui ne se prononcent pas entre les syndicats et les coordinations, on compte plus souvent des **femmes** (36% contre 25% des hommes), des **jeunes** (41% des 16-24 ans), des **employés** (36%), des personnes ayant un **revenu faible** (54%), en proportion inverse avec la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Ce sont en général des personnes au **chômage** ou qui ont peur d'y être prochainement, d'autant plus nombreuses que le statut de leur emploi est **précaire**. 52% d'entre eux ne se sentent proches d'aucun syndicat et ils ne s'intéressent pas à la politique. Sur la base de ces données, il semble pourtant abusif d'affirmer, comme le fait le CEVIPOF, que « *la dimension identitaire même limitée des coordinations, telle qu'on a pu l'analyser dans les conflits sociaux de la fin des années 1980, a donc largement disparu. La référence aux coordinations est même devenue une réponse refuge associée à une orientation idéologique conservatrice, pour les salariés les plus éduqués, les plus protégés et les plus éloignés du syndicalisme* ». En fait, les éléments rassemblés font apparaître la popularité de la forme « coordination ».

Jean-Michel Denis s'interroge (717) sur le statut à accorder à la forme « coordination ». Représente-t-elle le début ou la fin d'un processus, d'une époque ? On ne doit pas exclure, si l'on commence par la dernière des deux antinomies, que l'on ait affaire à une sorte de combat d'arrière-garde, voire à un baroud d'honneur d'une certaine fraction de la population salariée. Ne peut-on pas voir dans l'émergence des mouvements coordonnés l'expression de professions luttant contre la disparition du régime homogène et « privilégié » dans lequel ils se meuvent ? Car les professions qui se mobilisent sous les bannières des coordinations sont, pour la majorité d'entre elles, des **professions à statut**. On peut donc tout à fait concevoir que ces dernières **tentent de sauvegarder** à tout prix leurs acquis et statuts privilégiés dans un système qui, lui, n'est plus stable et qui, en outre, s'effrite sous les coups de boutoir des privatisations. Les coordinations exprimeraient ainsi non seulement les **insatisfactions mais aussi les contradictions voire les impasses du moment**. Mais on peut aussi avoir une vision plus dynamique des coordinations, en voyant en elles un **phénomène nouveau** prenant forme sur la décomposition d'un monde ancien. C'est le cas si l'on considère que l'apparition des coordinations et leur déroulement corroborent l'idée d'un modèle syndical devenu obsolète. Deux questions surdéterminent celle des coordinations : la question de la **citoyenneté** et celle de l'**autonomie**. C'est en raison de son exclusion et de son expropriation des processus de décision tant à l'intérieur des organisations que du mouvement social que l'acteur se coordonne. Il manifeste ainsi sa volonté de participation et son désir de respon-

(716) Enquête CSA, mars 1995 ; cf. « Territoire, Travail, Emploi », Rapport final, CEVIPOF, 1995.
(717) *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.

sabilité dont il se sent privé tant dans l'exercice de son activité professionnelle que dans la conduite des conflits sociaux. Les mouvements coordonnés sont des lieux où peut s'**établir un certain état de citoyenneté**. Celui-ci s'est concrétisé dans la liberté de ton et de parole qui a régné lors de ces conflits, dans l'aspect animé et festif qu'on revêtu ces luttes mais surtout dans la joie qu'ont manifesté les grévistes de se retrouver ensemble. L'émergence des coordinations témoigne aussi du désir des acteurs sociaux d'acquérir une certaine autonomie dans l'espace social. Celles-ci participent à un processus d'autonomisation au sens où elles permettent à l'acteur social de prendre sa lutte en main, de participer à l'action ainsi qu'à la définition des enjeux, et de rendre à la fois concret et maîtrisable le rapport au collectif.

Cornélius Castoriadis souligne (718) que l'idée selon laquelle **autonomie et institution s'opposent** irréductiblement existe puissamment dans l'esprit des gens, puisque pour ceux-ci les institutions, les seules concevables, sont celles qu'ils rencontrent - Etat, partis, syndicats, entreprises,... - et que celles-ci sont justement perçues comme des institutions de l'hétéronomie. Nous sommes là devant le noeud de la situation historique contemporaine. Les gens tirent de leur expérience la conclusion que les institutions ne peuvent être que des institutions de l'hétéronomie - concrètement bureaucratiques - que donc il est futile d'essayer d'en créer d'autres. Par là même, ils **renforcent et consolident l'existence de ces institutions que leur action aurait pu mettre en question** s'ils pensaient et se comportaient autrement.

Jean-Michel Denis souligne (719) que la population qui s'investit dans les **coordinations** est une population **jeune**. Les plus jeunes ont entre 20 et 25 ans, les plus âgés 30-35 ans. C'est ce que révèlent l'ensemble des études et enquêtes qui ont été menées sur ces formes de lutte. Lorsqu'on examine la population des secteurs dans lesquels se développent les coordinations, on s'aperçoit que ces dernières concernent indistinctement des populations assez, voire **très syndicalisées** comme les salariés de la SNECMA, d'Air France, les cheminots, les instituteurs, et des populations **peu syndicalisées**. Dans certains cas, comme à la SNCF ou à Air France, on peut considérer que c'est par un « trop plein » de syndicalisme que les membres de ces secteurs ont recours aux coordinations. On se souvient, à ce propos, des quatorze grèves de vingt-quatre heures à la SNCF pour la seule année 1986, décidées par la seule CGT, et du rejet, par les salariés d'Air France, des grèves intersyndicales de 1987. Dans d'autres secteurs, c'est autant la faiblesse de la syndicalisation (étudiants, infirmières) que le peu de préoccupation des syndicats vis-à-vis des revendications spécifiques de certaines professions (infirmières) qui poussera les membres de celles-ci à entrer dans les coordinations. Dans d'autres encore, l'émergence des coordinations répond à l'absence des organisations syndicales sur le terrain de la mobilisation (instituteurs, travailleurs de la SNECMA). Notons, par contre, que le milieu infirmier se distingue de tous les autres car il s'agit d'un milieu non seulement sans aucune tradition syndicale mais surtout sans aucun passé de lutte.

Par delà leurs diversités, ces mouvements traduisent l'existence d'importants **points communs** qui autorisent à parler de **phénomène générationnel**. Cet aspect tient directement au contexte de la socialisation des jeunes. Ils n'ont pas connu les « trente glorieuses » mais vivent les effets multiples de la crise : angoisse de l'avenir et du chômage, affres de l'insertion, désillusions par rapport au travail, déclassement de certaines professions, frustration sociale,... Leurs premières expériences sociales et sociopolitiques se sont menées alors que François Mitterrand était président de la République de mai 1981 à mai 1995, et que le PS était, pour l'essentiel de la période, au pouvoir (mai 1981-mars 1986, mai 1988-mars 1993) et que les repères idéologiques se diluent. Les gouvernements de gauche ont été loin de répondre aux attentes des jeunes. Il en est de même pour ceux de droite. Le projet Devaquet, en 1986, sous le gouvernement de Jacques Chirac comme le CIP, en 1994, sous celui d'Edouard Balladur, ont mobilisé nombre de jeunes. Dans le cadre de conditions d'insertion plus aléatoires et, pour certains, avec un sentiment amoindri d'appartenance à la collectivité, les jeunes participent à des luttes concernant les différents domaines de leur vie, expriment leur droit d'**exister socialement**, leur aspiration à « être reconnu », aujourd'hui ou pour demain, et se battent pour avoir leur « place » dans la société. Les jeunes sont révoltés notamment par le chômage, les inégalités sociales, leurs difficultés d'entrer sur le marché du travail. Ils vivent dans une société, qui, selon Alain Touraine (720), est une zone de grande incertitude et de tensions où les gens ne savent pas s'ils vont tomber du côté des *in* ou du côté des *out*. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que **leurs inquiétudes et expériences se rejoignent**. Des **valeurs communes** d'égalité et de solidarité se sont manifestées dans le refus de l'exclusion, de l'élitisme, de la hiérarchie, des discriminations. Dans le rapport à l'Etat, l'exigence dé-

(718) « Préface » à *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, op. cit.
(719) « Les coordinations dans les luttes sociales : l'émergence d'un modèle original de mobilisation ? », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(720) « Face à l'exclusion », *Esprit*, février 1991.

mocratique s'exprime dans l'attachement aux valeurs de libertés individuelles, aux droits d'expression, de manifestation.

Pierre Bauby et Thierry Gerber montrent (721) que la plupart des **jeunes** ne se retrouvent ni dans le jeu politique traditionnel, ni dans le cadre syndical, ils **déterminent eux-mêmes le contenu et les formes de leurs actions et mobilisations**. Dans la lutte, les jeunes mettent en oeuvre les qualités et l'enthousiasme liés à leur âge. Partant de leurs intérêts tels qu'ils les évaluent, ils recherchent de nouvelles formes d'intervention sur le terrain sociopolitique dont le contenu, inséparable de valeurs clés, est concret et en prise avec leur avenir. Ces formes sont plus souples et spontanées, plus proches d'eux et plus contrôlables, et l'affectif y tient une place importante. La forme « coordination » a été légitimée et validée par la coordination étudiante de 1986. Cette forme d'**auto-organisation** des mouvements a souvent été reprise entre 1988 et 1995. En mars 1994, contre le Contrat d'insertion professionnelle (CIP), les **étudiants en IUT** ont pris l'initiative de lancer un mouvement de protestation. Ils en furent le fer de lance, organisés en coordination nationale. D'autres fractions de la jeunesse scolarisée ou en détresse les ont rejoints dans ce combat. Le puissant mouvement obtiendra le retrait du CIP.

Laurence Roulleau-Berger estime (722) que dans cette lutte, les jeunes ont revendiqué **le droit à l'emploi et au travail**. Ces manifestations de crise rendent compte des failles de l'organisation économique et sociale, de son écart par rapport aux exigences portées par la modernité politique. Ils ont réussi à faire reconnaître leur peur devant un avenir incertain et leur capacité de révolte contre l'idée d'être dévalorisés, déqualifiés socialement. C'est bien la vulnérabilité croissante au chômage et à la précarité aujourd'hui qui **a unifié**, le temps des manifestations, différentes catégories de jeunes en se centrant sur un objectif précis : le retrait du CIP. Le déclin de l'emploi stable a fait apparaître de nouvelles formes de mobilisation juvéniles qui contiennent cependant des **clivages** entre des jeunes des classes moyennes qui se sentent menacés et des jeunes des banlieues ouvrières. Pour Pantaleo Elicio (723), le CIP représente l'introduction définitive de la sphère de la formation dans les circuits directement liés à la production sociale. Les thèmes salariaux deviennent le thème du mouvement des étudiants. La critique du culte de l'entreprise et la découverte de la fonction immédiatement productive de la formation poussent à relancer la lutte contre l'exploitation et la logique du marché.

Le 17 mars 1994, plus de 200 000 étudiants, lycéens et travailleurs manifestent dans le pays. La CGT et la CFDT se sont rapidement mobilisées contre le CIP apportant des **soutiens multiformes aux jeunes mobilisés**. Les syndicats d'enseignants ainsi que la FCPE se sont joints aux manifestations. Une seule journée réunit le front unitaire des syndicats opposés à ce projet. Selon Laurence Roulleau-Berger, les luttes produisent des **formes de coordination précaires et aléatoires** avec d'autres partenaires sociaux.

Plusieurs milliers d'**étudiants** ont initié **fin 1995** un mouvement s'inscrivant « en positif » (724). Il fut **offensif** car il n'a pas pris comme objet la lutte pour mettre en échec des projets, réformes, des décrets... Il se distingue ainsi des mouvements de 1986 (contre la loi Devaquet), de 1992 (contre la réforme Jospin), de 1994 (contre le CIP), de février 1995 (contre les décrets concernant la poursuite d'études des bac+2 et le rapport Laurent). Ce mouvement a une grande similarité avec le mouvement lycéen de 1990, mais à la différence de celui-ci, les exigences sont encore plus concrètes, fruit d'un travail de réflexion et de recensement des besoins et revendications sur le plan local, puis national. Pour autant, ces deux mouvements ont aussi un aspect « contre », parce qu'ils s'opposent à une dégradation des conditions d'études. Les mouvements étudiants de la fin 1995 ont éclaté successivement à Rouen, Metz, Toulouse,... et ont touché une cinquantaine de facultés, la mobilisation variant selon le type d'Unité de formation et de recherche. Même minoritaires, ces explosions sont dignes d'intérêt car elles traduisent un problème identitaire persistant en milieux étudiants, la faible intégration des jeunes au sein de l'Université de masse, l'angoisse créée par la menace du chômage, ainsi qu'une forte demande sociale d'éducation, de formation et d'université.

Les mobilisations, pour l'essentiel à l'initiative d'étudiants en première et deuxième année (dont beaucoup avaient participé à la lutte contre le CIP), ont été largement déterminées par les situations locales et il y a eu une extrême diversité des expériences de lutte : les **mouvements locaux** sont de ce fait difficilement comparables. Sur la base de ceux-ci, un mouvement **à vocation nationale** a cependant tenté de se construire.

---

(721) *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.
(722) « Mobilisations et travail de mobilisation autour du droit à l'emploi : l'exemple du CIP », *Futur antérieur*, n°23-24, L'Harmattan, décembre 1994.
(723) « Mars 1994, les premières luttes du travailleur immatériel : moi, étudiant, je vous parlerais du salaire...! », *Futur antérieur*, n°23-24, op. cit.
(724) Cf. Pierre Bauby, Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, op. cit.

Ont été souvent exprimés l'exigence de la mise à disposition des **moyens humains et matériels nécessaires pour étudier** dans de bonnes conditions, le refus de l'élitisme, la défense du service public d'éducation ainsi que la critique du financement d'établissements privés par des fonds publics. Par là même, ces mobilisations s'inscrivent dans la continuité des mouvements qui se sont déroulés depuis novembre 1986 et qui avaient **pour enjeux des questions « scolaires »**. Si, globalement, le mouvement a été moins puissant que des mouvements précédents, il est tout aussi riche d'enseignements.

En s'étendant du 9 octobre au 20 décembre 1995, le mouvement, pris dans sa globalité, a « dépassé » en terme de durée les mouvements précédents qui demeurèrent concentrés sur des périodes plus courtes (5 semaines en 1990, 6 semaines en 1992, 28 jours en 1994, 16 jours en février 1995). Paul-Sabatier de Toulouse, dont la mobilisation a duré plus de 38 jours, s'est affirmée comme un véritable fer de lance. *Grosso modo,* trois phases se sont produites : des premières mobilisations de la rentrée 1995 jusqu'à la mi-novembre ; la deuxième quinzaine de novembre où le foyer s'est étendu et deux « coords » nationales se sont tenues, les deux journées nationales d'ampleur ayant rassemblé 100 000 jeunes manifestants le 21 novembre, puis 160 000 le 3 décembre, avec chaque fois participation de milliers de lycéens ; à partir du 3 jusqu'à fin décembre on est passé d'une situation contrastée, où le mouvement cherchait un second souffle, à une phase descendante, cette dernière période ayant connu trois réunions de la coordination et de vives polémiques sur la « représentativité » des mandatés.

Le 30 novembre 1995, Claire Le Flécher, au nom de la coordination nationale constituée le 21 novembre, soulignait que le mouvement étudiant aujourd'hui est aussi le reflet du malaise profond de la jeunesse et, en particulier, il pose la question de la **place de l'étudiant** dans la société d'aujourd'hui et mettait l'accent sur la nécessité d'obtenir une programmation pluriannuelle conséquente. Les mobilisations de fin 1995 ont toujours été globalement travaillées par des **aspirations contradictoires** : à la fois, éviter la division et le traitement au cas par cas ; établir un rapport de force à dimension nationale pour obtenir satisfaction ; ne pas se montrer égoïstes et non-solidaires des autres étudiants et travailleurs en mouvement ; apparaître comme des personnes souhaitant devenir des « futurs travailleurs », et à ce titre concernées par les projets gouvernementaux touchant la protection sociale, les retraites, les services publics, etc. ; faire obstacle à la récupération politique de leurs luttes par les syndicats étudiants et partis ; **ne pas noyer leurs revendications « dans la masse »** des éléments revendicatifs qui se sont exprimés en novembre-décembre à l'occasion du mouvement social ; conserver la spécificité du mouvement étudiant, son image et ses distances,...

Des **innovations** sont apparues avec notamment la présence d'« observateurs » participant aux réunions de la coordination nationale afin de contrôler les « mandatés » des coordinations et collectifs locaux, ainsi que la délocalisation de réunions nationales en province. Ici ou là les liaisons avec les mouvements des travailleurs ont été tentées.

Traduisant la recherche de l'auto-organisation des luttes et de la démocratie directe, ainsi que le refus des récupérations, des « coordinations » ou collectifs locaux ont été constitués. Plusieurs d'entre eux ont dès lors appelé à la constitution d'une structure nationale. Ainsi, une « coord' nationale » s'est réunie à plusieurs reprises pour établir notamment une plate-forme au plan national. Elle a été **tiraillée entre une vision localiste et budgétaire, et une vision plus globalisante et politique**. Son positionnement a reflété les aspects contradictoires du mouvement. Les groupes syndicaux et politiques ont manoeuvré au sein de la coordination nationale pour faire avancer leurs positions respectives tandis que les représentants non-organisés cherchaient à maintenir les principes d'indépendance et d'autonomie du mouvement porté par la masse des « inorganisés ».

Se réfugiant derrière la « rigueur budgétaire », le gouvernement a cherché, en partant chaque fois d'un point de vue minimaliste, à utiliser le temps contre les étudiants, à régler au cas par cas pour éviter une extension du conflit et la surenchère au plan revendicatif. Pour faire face aux étudiants mobilisés, François Bayrou a dû annoncer plusieurs moutures de « plan de rattrapage » ou « plan d'urgence ». Si le gouvernement a été mis en difficulté et si des moyens supplémentaires lui ont été arrachés ici ou là, ce qui a été obtenu est loin des revendications exprimées par la plate-forme nationale (725) et le « Livre blanc » des étudiants.

Certaines spécificités du mouvement tiennent au rôle joué par les syndicats au plan local et national, aux décalages entre le noyau des « organisés » et la « base » largement non-syndiquée et inorganisée politiquement, à la gestion des tensions, à la liaison établie avec le mouvement des travailleurs.

Chez les **cheminots**, lors du conflit de fin 1986-début 1987, ceux de la génération des 25-34 ans recrutés dans les dix années précédentes ont été parmi les grévistes les plus actifs. Outre le refus d'une nouvelle grille de rémunération, les aspirations à un meilleur **épanouissement** individuel, à une plus

(725) Cf. communiqué de la coordination étudiante nationale, *Libération*, 20 décembre 1995.

grande maîtrise des choix de vie, de formation,... ont nettement affleuré dans les revendications clés sur les conditions de travail. Jean-Michel Denis estime (726) qu'à l'origine de la multitude d'initiatives prises localement par la base existe un sentiment, largement partagé, de défiance par rapport au modèle de régulation fonctionnant dans l'entreprise : défiance par rapport à la politique de modernisation menée par la direction à la recherche d'individualisation dans l'application des statuts, défiance par rapport aux syndicats hégémoniques mais divisés, rejet d'une hiérarchie à bien des égards militaire. L'expression « nouveaux cheminots » recouvre une nouvelle population qui a été recrutée par la SNCF : ils sont à la fois jeunes, plus urbains, mieux scolarisés et déjà socialisés. **Inédits** ont été, dans ce mouvement des cheminots, la pratique de la consultation préalable, le choix de la période, la forme d'organisation et la durée du mouvement (du 18 décembre 1986 au 15 janvier 1987). Georges Ribeill explique (727) qu'à travers l'affrontement entre anciens, « conservateurs », et jeunes, « contestataires », le mouvement a revêtu l'aspect d'un conflit de générations, libérant l'expression critique, directe et collective de ces nouvelles générations de cheminots en mal de « **reconnaissance** » ou de « citoyenneté » reconnue dans l'entreprise, et « n'acceptant plus le mépris institutionnel manifesté à leur égard, du fait du nombre de leurs galons ». Le « portrait robot » établi à chaud du militant ou sympathisant accuse par des traits communs bien affirmés l'originalité du profil de ces nouveaux agents, contestataires à l'égard des coutumes établies : âgés en moyenne de trente-deux ans, entrés à la SNCF vers 1974-1975, 29% d'entre eux étaient fils de cheminots et 37% avaient été recrutés comme attachés, fût-ce aux plus bas niveaux de leur propre hiérarchie ; ainsi, les traditionnelles garanties présumées de la part de ces deux types de recrues étaient manifestement mises en défaut. Georges Ribeill indique que l'enquête sociologique menée par Anna Malan en 1987-1988 auprès de jeunes agents SNCF fait ressortir l'acuité de leur **mémoire** toujours vive du conflit, assortie de la critique sévère des organisations qui se sont montrées plus aptes à appeler à la reprise qu'à soutenir constamment le mouvement, et d'un espoir que les syndicats sauront réformer leurs pratiques déconnectées du réel.

En 1988, les **infirmières**, exigeant un **statut reconnu et valorisé**, ont montré leur capacité à mener un conflit de longue durée en assurant un service minimum. En septembre 1992, elles se sont mobilisées à nouveau. A la SNECMA, les jeunes ont été le fer de lance de la grève du printemps 1988. Parmi les raisons du mouvement, il y avait une amertume par rapport à leur évolution de carrière et à leur niveau de salaire qui n'a pas été apaisée par la politique de division et d'organisation du travail de la direction de l'entreprise. Patrick Rozenblatt souligne (728) que dans cette entreprise à haute technologie qui fabrique des produits performants, l'ordre hiérarchique semblait régner en maître. Un ordre taylorien maintenait les cloisonnements entre postes et services en s'appuyant sur une hiérarchie ancienne de type militaire. Il existait une **tension** entre les formes de coopération nécessaires à la réalisation des produits et le maintien de formes rigides de gestion des personnels, dont la permanence va heurter les modes de représentation de l'activité sociale, surtout celle des jeunes techniciens. Les formes prises par l'expression des salariés dans la grève découlent à l'origine de l'affaiblissement de la médiation syndicale, notamment auprès des jeunes ouvriers et techniciens.

Analysant ces conflits, Jean-Michel Denis considère (729) qu'au plan revendicatif, le thème et le terme le plus avancé par les travailleurs mobilisés est celui du « **ras-le-bol** », car il regroupe tous les motifs de mécontentement exprimés. Il articule autour de lui aussi bien des revendications quantitatives - augmentation de salaires, d'effectifs, etc. - que des revendications qualitatives - statut, retrait de projets de loi,... Jean-Michel Denis précise (730) que les revendications qui apparaissaient au début des luttes avec coordinations ne sont, en fin de compte, que des **supports qui ont permis l'émergence d'autres revendications**, certes implicites, mais aussi **plus sociales**. La revendication des 1500 francs pour tous à Air France ou à la SNECMA, par exemple, cache de multiples autres revendications, portant sur le travail, ses conditions et les formes de sa division. Si, avec le conflit des infirmières, on retrouve le même point de départ que pour les étudiants, c'est-à-dire une lutte contre un décret, on assiste très rapidement à une éclosion de revendications portant sur l'ensemble des problèmes de la vie quotidienne de ces salariées. Le CESEM souligne (731) que lors de la grève d'Aluminium-Dunkerque, en octobre-novembre 1994, les jeunes travailleurs ont été partie prenante

(726) « Les coordinations dans les luttes sociales : l'émergence d'un modèle original de mobilisation ? », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(727) « Les métamorphoses d'une corporation », *Les Cheminots*, Maurice Lemoine, Georges Ribeill, Anna Malan, Syros, 1993.
(728) « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, op. cit.
(729) « Les coordinations dans les luttes sociales : l'émergence d'un modèle original de mobilisation ? », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(730) « A propos de la coordination étudiante ou l'émergence d'un sujet virtuel », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(731) « Le monde du travail », Rapport Tendances, Opinions, Valeurs, 95/III, 1995 ; voir aussi Daniel Labbé, « Aluminium-Dunkerque. Le conflit d'octobre 1994 », *MCS*, n°453, 13 février 1995.

d'un conflit social **de type nouveau** où le contrôle et la possession du **savoir** deviennent un enjeu central.

A GEC-Alsthom Belfort, en octobre-novembre 1994, les travailleurs se sont mis en grève pendant quatre semaines pour des **revendications salariales**. Se sont affrontés de jeunes ouvriers qualifiés frustrés par la stagnation de leurs salaires et le manque de perspectives, à la direction d'une entreprise qui tournait à plein, enfermée dans une logique de groupe et obsédée par l'international. Que sont, dans ces conditions, les 7600 salariés de Belfort au sein d'une nébuleuse de 200 000 personnes à travers le monde ? Le conflit est parti à l'initiative de jeunes ouvriers, diplômés mais sans qualification reconnue. Les anciens, qui les croyaient jusque-là incapables de bouger. La maîtrise, habituée à les traiter en gamins irresponsables. La direction, forte d'années sans vraie négociation. Les syndicats, en perte de crédibilité. Pour les apprentis grévistes de Bourogne, **le ras-le-bol dépassait** largement la simple redistribution des parts du gâteau, de ces bénéfices croissant fortement, tout particulièrement à Egt. A les écouter dans les jours qui ont suivi la fin du conflit, on découvre la profondeur de l'insatisfaction et la détermination à en sortir. Le protocole qui a scellé le retour au travail a apporté des augmentations de salaires, une embauche définitive pour un tiers des CDD, un plan de formation et une prime d'intéressement. On est loin du compte. Alors au prochain rendez-vous... (732). Ces jeunes ouvriers sortis des lycées veulent être reconnus **pour ce qu'ils valent**. Pour eux, « compétence = pognon ». Surnommés les « apaches », ils souhaitaient que leur détermination dans la lutte soit un exemple à suivre par les salariés des autres entreprises.

Pour Pierre Grémion (733), les mouvements étudiants de début et fin 1995 ainsi que les grèves des salariés de novembre-décembre s'inscrivent dans une **évolution vers une précarisation croissante des classes moyennes**. En même temps, elles témoignent d'un décalage entre l'Ile-de-France et la plupart des autres régions : tout se passe **comme si l'Ile-de-France était déjà entrée dans la mondialisation** de l'économie tandis que les régions restaient au seuil ou refusaient cette orientation. Pour Anne Muxel (734), les derniers mouvements lycéens et étudiants ont été nettement plus suivis et engagés dans les universités de province qu'à Paris, révélant par là même une **demande d'intégration des jeunes dans leur région** plus forte que par le passé, et la définition d'un espace d'intervention politique local et autonome, c'est-à-dire moins étroitement référé à un pouvoir central. On peut élargir cette analyse aux derniers grands mouvements sociaux.

Selon Jean-Marie Pernot (735), le conflit social de fin 1995 a connu un **entrelacement de trois niveaux distincts** : la **crise déjà ouverte dans certains services publics**, la représentation collective des **menaces qui affectent ceux-ci dans leur ensemble**, une **frustration économique et sociale plus large combinée à une déception politique majeure** particulièrement aiguë au sein des couches populaires. S'il a surpris par son ampleur, le conflit survenu dans certains services publics s'inscrit dans une montée des **tensions aisément perceptibles** depuis plusieurs années (problèmes languissants de la SNCF, EDF-GDF et France Telecom, sous le coup des directives européennes, vivent également « sous tension » la période précédant immédiatement le conflit). Au-dessus de ce niveau, se greffe une **inquiétude globale** dans la perception qu'ont les Français de **l'avenir du service public**. On sait le rôle important que joue celui-ci dans les représentations sociales, rôle doublement alimenté par la force de l'idéologie égalitaire et la puissance de l'Etat. Les annonces budgétaires défavorables, la menace sourde de la mondialisation paraissent remettre en cause la conception étendue des services publics, qui fonde en partie le pacte républicain propre à l'Hexagone. Les fonctionnaires et agents publics y sont **naturellement les plus sensibles** car l'enjeu **revêt aussi des dimensions corporatives**, liées aux statuts, mais cette inquiétude s'étend bien au-delà : aux familles qui, confrontées aux difficultés, **misent sur le statut public de l'un des leurs** (736) ; au sentiment, plus diffus encore, que ce statut, à la fois brocardé et envié, reste la **dernière norme de stabilité** dans une ambiance de précarité croissante. Autre « toile de fond » : ce qu'on peut appeler une « crise de la reproduction sociale et idéologique ». **L'acceptation implicite**, par les couches populaires et une bonne partie des couches moyennes, **d'une dureté des temps, en échange de la garantie d'un sort meilleur pour la génération suivante, semble s'être épuisée** dans l'extension du chômage des jeunes et de la précarité. L'annonce du «plan Juppé » sur la Sécurité sociale, préparée sur un discours alarmiste sur l'état de la

(732) *Le Monde*, 28 décembre 1994.
(733) « Electrochoc ou mouvement social ? », *French Politics and Society*, Vol. 14, n°1, hiver 1996.
(734) *Les jeunes et la politique*, Hachette, 1996.
(735) « Les syndicats à l'épreuve du mouvement social », *Regards sur l'actualité*, n°222, juin 1996, La Documentation française.
(736) Ceci peut expliquer la localisation géographique dominante du conflit (le grand Sud-Ouest, qui connaît plus que d'autres l'osmose familiale entre agents publics et salariés du privé). Emmanuel Todd a formulé cette hypothèse dans *Politis* du 21 décembre 1995. On se reportera aussi à Béatrice Giblin-Delvallet, « La cohésion nationale et le mouvement social de décembre 1995 : une question de géopolitique interne », *Hérodote*, n°80, op. cit.

protection sociale, a joué comme **catalyseur des angoisses et des déceptions** qui traversent le corps social.

Pour Jean-Michel Pernot, les syndicats n'ont guère eu globalement de problèmes d'«encadrement » des mobilisations à la SNCF, la RATP, EDF et autres. Sur l'ensemble « secteur public », le mouvement ne s'est pas vraiment généralisé. On peut même relever le **paradoxe** d'un mouvement gréviste en décroissance permanente au cours du mois de décembre (hormis, bien sûr, dans les secteurs au coeur du conflit), cependant que les manifestantions drainaient des cortèges toujours plus importants. Les journées d'action et de manifestations ont été suivies, mais le conflit ne s'est pas installé dans l'entreprise à travers la grève. La « délégation » est de plusieurs ordres : elle a joué du privé vers le public mais aussi, au sein de celui-ci, de la grève vers la manifestation **préférant l'expression du mouvement hors du lieu de travail** à son enracinement dans celui-ci. En ce sens, et si ce mode de classification a un sens, on peut souligner la **dominante politique du conflit, exercée dans l'espace public** (la rue), par rapport à une dimension sociale, exercée dans l'espace du travail (l'entreprise). Le niveau global doté de cette dominance politique est caractérisé par l'**épuisement des attentes politiques**, d'abord à l'égard de la gauche, puis à l'égard de la droite (en particulier après le discours de Jacques Chirac du 26 octobre 1995). A cet égard le syndicalisme n'a pas nécessairement vocation à assumer l'espérance politique déçue. Du moins peut-on affirmer que les syndicats semblent avoir, malgré la crise qui les affecte, **moins souffert que les partis ou les gouvernements du discrédit** attaché ces dernières années à la gestion de la chose publique.

Pascal Nicolas-Le-Strat s'attache (737) à comprendre pourquoi le mouvement s'est ancré si profondément dans les territoires urbains et pourquoi il a investi comme jamais l'espace politique local. Il s'agit de penser l'unité d'une lutte qui s'est développée de façon non unitaire et la portée nationale d'un mouvement qui s'est constitué à l'échelle de microterritoires, de mieux appréhender un mouvement de cette nature, unifié sans être unitaire, d'envergure nationale mais de constitution décentrée, à l'identité affirmée malgré l'absence d'identification centrale, convergent et pourtant multipolaire. Le mouvement s'est emparé de l'espace urbain pour **publiciser sa revendication**. Mais ce processus est classique, il appartient à l'histoire même de la lutte sociale. Ce qui a surpris c'est l'**ampleur** qu'il a pris. S'il y a nouveauté, il faut la découvrir dans la productivité territoriale du mouvement lui-même. Le mouvement a **inventé la territorialité politique** qui lui a été nécessaire pour s'exprimer et faire entendre sa revendication. Et l'on prend la véritable mesure de ce mouvement lorsqu'on constate qu'en quelques semaines de lutte, ce mouvement a réinventé la ville ; il lui a composé sur mesure l'espace public qui lui manquait. Cette **re-territorialisation politique** de la ville ne s'est pas faite sans heurts (738).

Si le mouvement social a occupé l'espace urbain comme jamais, c'est que la ville est aujourd'hui un territoire à prendre, plusieurs types de territorialités y cohabitent ou s'y affrontent. A Montpellier, il y a eu un **phénomène d'occupation permanente et diffuse**. Si la lutte a investi à ce point l'espace public de la ville et si elle a réussi à composer la territorialité politique nouvelle, c'est parce qu'elle a **refusé dès le départ d'être assignée dans l'espace privatif du travail**. S'il y a une caractéristique partagée par les différents secteurs en lutte, elle est à rechercher du côté de leur ouverture écosophique (739). L'inscription de la revendication dans son environnement politique, social, urbain a été déterminante. La **capacité à légitimer le conflit au regard de l'extérieur** a été elle aussi une condition décisive de l'extension du mouvement. **L'axe de conflictualité a été en permanence déplacé** et a quelque peu délaissé la fixité aveugle envers les enjeux catégoriels qui a caractérisé trop de conflits dans la fonction publique. Pour une fois, une **équivalence politique** a été établie, et à grande échelle, entre le rejet d'un contrat de plan dans une entreprise publique et le maintien d'un service de qualité pour l'usager. **Une même équation de sens s'est déclinée** tout au long de ce conflit : défense du service public - préservation des protections statutaires du personnel - accès de tous à un service de qualité - contribution du transport ferroviaire au développement des zones défavorisées. C'est en cela que le mouvement de la SNCF a été écosophique : le sujet au travail (l'agent de la RATP ou de la SNCF) n'a jamais été dissocié du service qu'il produit, les conditions de production de ce service (les garanties statutaires du peronnel) ont toujours été associées à la finalité de cette production (un accès pour tous à un transport de qualité). C'est ce ***continuum*** **revendicatif** qui a fait la puissance du mouvement, sa capacité à lier rapport de travail et rapport d'usage, **sa disponibilité pour se décentrer et intégrer des déterminations nouvelles**... La conflictaulité sociale est peut-être enfin entrée dans une ère écosophi-

(737) « Sujets et territoires du mouvement social (Marseille, Nantes, Toulouse et les autres) », *Futur antérieur*, n°33-34, intitulé : « Tous ensemble ! Réflexions sur les luttes de novembre-décembre », L'Harmattan, 1996.
(738) Par exemple, à Montpellier, les commerçants ont obtenu du maire que le centre-ville soit interdit à tout rassemblement.
(739) Lorsque Félix Guattari recourt à la notion d'écosophie, il s'efforce d'articuler sur un mode éthico-politique les différentes dimensions que réserve tout rapport social, en particulier sa constitution subjective, son territoire d'existence et son essaimage dans l'environnement.

que. L'espace urbain a servi d'exutoire à la volonté d'ouverture. C'est lui qui a permis que les rapprochements puissent concrètement s'opérer, que les coordinations réussissent à s'établir. **Il a servi en quelque sorte de marqueur à ce *continuum*** revendicatif, et a été le lieu de visibilité de toutes les transversalités, de toutes les lignes de dissensus et de discordance qui ont traversé le mouvement. Il a recueilli toutes les externalités et accueilli toutes les dissidences.

Laurent Guilloteau estime (740) qu'à travers les contacts horizontaux et les rencontres entre étudiants et salariés en lutte, des **coordinations territoriales informelles** se sont ébauchées fin 1995.

Selon Pascal Nicolas-Le-Stat (741), le mouvement a combiné les différentes forces en lutte dans une chaîne d'équivalences démocratiques. Comment parvenir à ce que le fonctionnaire en grève pour préserver ses garanties statutaires intègre le point de vue de l'usager et son attente vis-à-vis du service public ? Comment éviter l'opposition des intérêts catégoriels ? Comment prévenir le repli sur soi de la conflictualité et dépasser la simple juxtaposition des revendications ? Il s'agit de tracer des transversales, de **découvrir des lignes de continuité** au sein du mouvement lui-même. Comprendre que les postiers et les citoyens participent d'un même projet lorsqu'il s'agit de défendre la présence de la Poste dans tel village ou dans tel quartier, préserver l'emploi pour l'un, bénéficier d'une véritable continuité de service pour l'autre. L'enjeu n'est pas de trouver des compromis entre des intérêts particuliers, posés comme tels, mais de faire évoluer chacune de ces préférences catégorielles à travers leur confrontation démocratique. Ce serait la vocation d'un mouvement social que de parvenir à **les mettre en équivalence**, grâce à la puissance constituante de la délibération, et de réussir à les inscrire dans le même continuum politique. Comprendre que les agents d'EDF qui refusent de couper le courant aux familles en difficultés sociales font plus pour la lutte contre l'exclusion que beaucoup de politiques d'insertion. Dans cette perspective, le mouvement social devrait s'accompagner de la création de « ***nouvelles bourses de valeur*** », de nouvelles délibérations collectives donnant leur chance aux entreprises les plus individuelles, les plus singulières, les plus dissensuelles. Il s'agit d'exproprier les institutions traditionnelles du pouvoir qu'elles détiennent encore d'arbitrer entre les différents domaines de valeur.

Pour Jean-Pierre Worms (742), une crise sociale n'est pas en soi le signe d'un changement, encore moins le changement lui-même. Elle peut l'annoncer, voire le déclencher, mais elle peut aussi, inversement, **jouer le rôle de soupape de sécurité** permettant de relâcher des tensions accumulées et de ne rien changer. En France, généralement, elle remplit simultanément **ces deux fonctions**. Elle est, en outre, toujours révélatrice des logiques structurelles et fonctionnelles profondes de la société. La crise de novembre-décembre 1995 fut, à cet égard, un **extraordinaire révélateur de l'incapacité de ce pays à négocier sa modernisation**.

Pour Alain Bertho (743), le mouvement de novembre-décembre 1995 est beaucoup plus qu'un mouvement social : il est un jalon majeur de la crise contemporaine de la politique, et **premier jalon populaire de recomposition des pratiques et de la culture** suivant une longue phase de décomposition dominante, il peut devenir un évènement fondateur. Les assemblées générales ont été la **forme générale d'organisation du mouvement**. Là où elles ne sont pas tenues de façon souveraines, là où les syndicats ont localement reproduit des pratiques anciennes, le mouvement gréviste ne s'est pas développé avec la même ampleur. Les décisions en AG sont prises en fonction des informations apportées par les organisations syndicales ou par les délégations venant d'autres assemblées générales, d'autres corporations voisines géographiquement. Un ouvrier RATP explique que **toutes les décisions ont été prises en AG**, à la majorité, et ces décisions ont été suivies. Quand le 18 décembre 1995, il y en a eu 15 pour voter la reprise, ils étaient au piquet de grève le lendemain. Et quand le 19 le vote a donné un résultat serré en faveur de la reprise, c'est **tous ensemble** qu'on a repris le lendemain, tous les bus ensembles, en cortège, avec les klaxons. Celui qui était le plus pour la poursuite du mouvement est sorti comme les autres, avec son drapeau rouge. Le syndicat n'était pas rejeté, mais il servait de logistique au suivi et à la réalisation des décisions collectives. C'est une grande leçon pour l'avenir. Il faut maintenant prendre pleinement en compte que **les gens ne veulent plus être des exécutants : chacun compte pour un** et personne ne veut que quelqu'un s'exprime à sa place. A Nîmes, les rencontres interprofessionnelles ont été organisées. S'est mise en place une **organisation en réseaux spontanés**, hors des structures syndicales mais pas contre elles. Si les grands rendez-vous nationaux ont ponctué la respiration du mouvement, il y eut une **multitude de défilés locaux**. Bagnols s'est octroyée deux manifestations en un jour : une le midi pour les grévistes (1500 manifestants), une le soir pour les non-

(740) « Du côté des salariés en formation. Aperçu des luttes étudiantes de l'automne 95 », *Futur antérieur*, n°33-34, op. cit.
(741) « Sujets et territoires du mouvement social (Marseille, Nantes, Toulouse et les autres) », *Futur antérieur*, n°33-34, op. cit.
(742) Un pays incapable de négocier sa modernisation, *L'état de la France 96-97*, op. cit.
(743) « La grève dans tous ses états », *Futur antérieur*, n°33-34, op. cit.

grévistes notamment ceux du privé (1500 aussi). A Alès, dans le bassin minier, une manifestation a eu lieu le dimanche, associant des salariés du privé.

Deux pôles identitaires ont rassemblé les individus dans l'action en concurrence avec ceux de la branche (resté fort chez les cheminots et les grévistes des transports en général) et de l'identité fédérale ou confédérale. Il s'agit de l'**identité du site ou de l'entreprise**, et de l'**identité locale**, communale ou départementale. Ces pôles identitaires se sont particulièrement affirmés dans les manifestations et dans les assemblées générales. La grève dans le pays Viganais, enclavé dans les Cévennes, a été géré par un collectif unitaire à l'initiative de nombreuses actions, dont une pétition locale. Cette solidarité microgéographique a permis d'élargir l'éventail de la mobilisation : aux commerçants, au privé,... A Alès, une assemblée interprofessionnelle se tenait tous les jours et à Uzès un rendez-vous interentreprises en grève se tenait quotidiennement. L'identité liée au site s'est renforcée par la création de nouvelles relations entre services, voire entre niveaux hiérarchiques. Au dépôt RATP Pleyel où il existe deux sections syndicales CGT, ouvriers de maintenance et machinistes se réunissaient d'abord en AG séparées, puis, au bout de quelques jours, en **assemblée unique**. Il en résultent de **nouvelles relations de travail qui perdurent** au-delà du mouvement. De même, une équipe de nuit qui s'était constituée sur la base du volontariat contre l'avis de la section syndicale et en froid avec l'ensemble du service, a été réintégrée dans le compagnonnage militant. En matière de revendications, le général n'apparaît pas comme l'addition ou la synthèse de revendications particulières, mais à l'inverse c'est le général qui prime et le particulier qui se présente comme une façon de décliner, dans la spécificité de chaque situation, **une certaine idée de la solidarité sociale**. Le « Tous ensemble » est fort car il permet à chacun de se sentir plus encore soi ; il n'est ni le résultat d'un compromis ni un cartel. Le mouvement a été politique non seulement parce qu'il s'adressait et s'opposait à l'Etat, mais parce qu'il était porteur, de façon subjectivement forte, de **l'idée d'une autre organisation sociale possible où l'utilité sociale de chacun serait prise en compte**. De ce point de vue, il est normal qu'il ait pris au dépourvu le monde politique et syndical et posé quelques problèmes à sa gestion purement syndicale. Un ouvrier RATP, CGT, explique : « il y a tout un tas de **valeurs** qui sont sorties, depuis les acquis des anciens, ça été une part d'héritage. Cet héritage social, les gens de l'entreprise y sont très attachés. Quand au trois ou quatrième jour, on se disait, est-ce qu'on attaque ou pas le champ politique, on était déjà doublé par des gens qui n'étaient pas politisés, encartés, ni syndiqués... C'était des jeunes pour la plupart, des jeunes de 24-25 ans qui abordaient ces sujets d'une manière très vive et très pointue ».

Comme l'analyse Alain Bertho, cette grève fut une grève pour une autre vie, **une autre normalité**, concept fort dans les paroles des grévistes, horizon d'une portée bien plus générale que la gestion institutionnelle de la politique. Il y a eu un mouvement populaire réclamant une autre façon de poser l'équation politique. La gestion syndicale des revendications a amoindri la portée de la grève. Non rejetés, loin de là, les militants syndicaux sont assignés à une place précise, celle de leur utilité pour le collectif, celle de la logistique. Cette dynamique n'a pas fonctionné partout. Il n'en reste pas moins que dans l'ensemble **les militants syndicaux ont su rester en phase avec le mouvement**, réorganisant leur activité, découvrant avec surprise que des non-syndiqués pouvaient s'investir. La démarche traditionnelle qui veut que le conflit dans une sorte de « prise de conscience » fasse découvrir le militantisme syndical aux non-syndiqués s'est presque substituée la démarche inverse : les militants découvrent leurs collègues... L'activité logistique sollicitée par la grève a **valorisé les réseaux d'information et les structures horizontales des organisations**. La grève a favorisé le renforcement des structures territoriales les plus traditionnelles du syndicalisme français : l'union locale, l'union départementale, les Bourses du travail. C'est dans ce cadre, au-delà du site d'activité que se noue l'unité syndicale et les rapports interprofessionnels.

Selon Alain Bertho, le mouvement de fin 1995 est marqué par l'émergence d'un acteur social collectif qui abolit les taxinomies sociales statutaires en cours depuis plusieurs années (inclus/exclus, Français/immigrés). **Autour des notions de solidarité publique et d'intérêt général**, il recentre la polémique sociale sur une opposition entre des logiques de classes : l'homme contre l'argent, la valeur d'usage contre la valeur d'échange. C'est la question de l'utilité sociale des activités individuelles qui est posée. Il a ainsi mobilisé, de façon massive, dans l'action collective, un nouveau rapport de l'individu au collectif qui a inversé les modes traditionnels de mobilisation et d'élaboration. **L'identité de l'entreprise comme lieu de travail et de solidarité, et celle du territoire ont largement concurrencé les identifications de branche** ou d'organisation, articulant sans médiatisation, l'identité au travail et la solidarité sociale.

Récemment (744), il y a eu une **grève des cadres** chez GEC-Alsthom Neyrpic à Grenoble où un plan social prévoit le licenciement de 25% du personnel : 150 cadres, dont une dizaine seulement de syndi-

(744) Cf. Alain Poupon, Note de conjoncture sociale, 6 avril 1996, Mission d'observation sociale nationale, DPRS EDF-GDF.

qués. Les cadres ont pris toute leur part dans les débrayages, les défilés en ville et blocages des entrées... « Je ne m'étais jamais impliqué dans un conflit social, dit l'un d'eux. La mobilisation des cadres est une donnée nouvelle qui n'a pas été mesurée par la direction ».

Près de 5000 emplois vont être supprimés dans les arsenaux de la Marine. A l'arsenal d'Indret (Loire-Atlantique), qui compte 1580 salariés, 530 postes doivent être supprimés d'ici 1998 (745). Début août 1996, les ouvriers ont **raccompagné *manu militari*** leur nouveau patron venu de privé, Rodolphe Greif. Poussé sans ménagement vers la sortie par une vingtaine de métallurgistes remontés, il a dû écourter immédiatement sa visite du site. Quelques jours plus tôt, il avait subi le même traitement à Ruelle-sur-Touvre (Charente). Le 29 août, action symbolique, un millier de salariés a **déménagé le local de la nouvelle « cellule-emploi-formation-mobilité »**, dont le bureau a été brûlé dans une poubelle devant la porte de l'arsenal, dans un concert de pétards et de cornes de brume. Cette cellule a cristallisé la grogne contre les restructurations refusées en bloc par les syndicats. Le 10 septembre 1996 (746), une forte mobilisation a eu lieu dans les arsenaux pour protester contre les réductions d'effectifs.

A Air France Europe, le 12 septembre 1996, une **grève surprise** de vingt-quatre heures a été déclenchée par les pilotes et près de la moitié des vols ont dû être annulés (747). Dans un contexte de relations tendues entre le groupe Air France et ses pilotes, à l'origine du mouvement, il y eut la mise à pied d'un pilote qui a refusé de faire décoller son avion, appliquant les consignes de sécurité relatives au chargement de la soute. Six syndicats d'Air France (748) sur treize et dix d'Air France Europe sur quatorze, constitués en **intersyndicale** ont rédigé le 21 novembre 1996 une « charte revendicative » pour s'opposer à la « logique de régression » du Groupe Air France.

Les **chauffeurs-routiers** ont organisé deux importants mouvements revendicatifs, le premier en juillet 1992, le second fin 1996, dans un secteur qui compte environ 35 000 entreprises, dont 85% ont moins de dix salariés et 77% moins de cinq, ainsi que 200 000 salariés. 16 500 entreprises n'emploient qu'une personne et à l'autre bout de l'échelle, les entreprises de plus de 100 salariés (0,7%) emploient 23% des effectifs et représentent le quart du chiffre d'affaires. La plupart (Calberson, Sernam, Sceta, Géodis, etc.) sont des filiales de la SNCF, le premier transporteur routier national. Analysant le premier d'entre eux, qui dura près de deux semaines, avec blocages de routes, et qui s'est organisé autour d'une **coordination nationale**, Marie-Louise Pellegrin-Rescia estime (749) que celle-ci met particulièrement en évidence que la demande de **reconnaissance** se fait à travers des processus d'un type particulier et qu'il y a **constitution de réseaux**, allant à l'encontre du phénomène d'atomisation. La coordination des camionneurs fonctionne en tant que comité de liaison entre les membres de la même profession, tout en présentant un caractère intercatégoriel. Elle met en évidence, plus que d'autres, la **recomposition de la force de travail** : à côté des salariés se trouvent beaucoup de petits patrons, anciens salariés ayant acheté leur camion. Les routiers, très individualistes, ne sont pas souvent syndiqués et votent plutôt à droite. Les camionneurs ont oeuvré à ce que leurs représentants puissent **jouer un rôle dans les négociations**. La demande de retrait du permis à points a fourni la justification et constitue le point de départ du mouvement. La différence est grande entre revendications d'ordre surtout matériel et demande de reconnaissance. D'autres catégories, différentes des catégories « fortes », sont nécessaires pour rendre compte du caractère immatériel du travail auquel la coordination de camionneurs est confrontée, encore plus que les autres. Ces mêmes catégories différentes sont à l'oeuvre dans le choix des moyens de contact employés par la profession, comme la *CB*, le télécopieur, etc.

En juillet 1992, les patrons des entreprises de transport routier avaient encouragé leurs chauffeurs à engager la lutte car à leurs yeux le permis à points était susceptible de « casser » les cadences de route. Selon *Le Monde* (750), l'**interventionnisme de l'Etat** avait favorisé la surenchère et fait déraper un conflit lancé au départ par les patrons vers des revendications sociales des chauffeurs, exprimées de façon un peu chaotique par le biais de coordinations. De ce conflit, étaient nés en 1994 les « contrats de progrès ».

Le mouvement de novembre 1996 engagé par les routiers (avec d'importants barrages), avait pour revendications exprimées l'application stricte et généralisée de ces « contrats », la retraite à cinquante-cinq ans, l'augmentation des salaires, la baisse de la charge de travail, la diminution du temps de tra-

(745) *Libération*, 9 septembre 1996.
(746) *Le Monde*, 12 septembre 1996.
(747) *Libération*, 13 septembre 1996.
(748) *Le Monde*, 23 novembre 1996.
(749) « Les coordinations : production de subjectivités ou nouvelles institutions ? », *Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale*, op. cit.
(750) *Le Monde*, 21 novembre 1996.

vail sans perte de salaire, le décompte complet des temps de travail avec paiement des heures d'« attente »,... S'y sont ajoutées des demandes de reconnaissance et de respect. Selon la CFDT (751), ce mouvement est « un conflit de salariés, **dirigé par les organisations syndicales** ». Michel Fleurot, secrétaire de la branche route de ce syndicat, indique (752) en tant que « coordinateur national du terrain » que « ce n'est pas la coordination qui décide de mettre en place un barrage, c'est le terrain ». Jean-Pierre Sousbies, secrétaire de la Fédération nationale des chauffeurs routiers, partage (753) ce point de vue, indiquant que « le conflit a bénéficié d'un encadrement syndical du début jusqu'à la fin. On a connu, à certains endroits, des tentatives d'infiltration d'éléments plus ou moins "grandes gueules", prompts à dénoncer les syndicats. Cela a tourné court ». Joël Le Coq, secrétaire général de la branche route CFDT, indique qu'en 1992, beaucoup de routiers membres de la CFDT se sont retrouvés responsables de barrages mais n'osaient pas dire qu'ils étaient syndiqués. « C'est un sacré changement ». Jean-Pierre Sousbies insiste sur le fait que sur les barrages, « **c'était jeune**, et ça, [...] pour les organisations syndicales c'est un gage d'avenir, d'autant plus important que les jeunes en question se mobilisaient sur des **objectifs concernant prioritairement une autre génération** ». Les chauffeurs syndiqués se sont mis, avec leurs camions, en position de protéger leurs collègues non-syndiqués.

Le 20 novembre, l'**intersyndicale** a fait connaître sa plate-forme. Les négociations se sont tenues entre patronat et syndicats, qui ne représentent que la moitié des voix aux élections professionnelles, **sans représentants directs des non-syndiqués**. Jean-Pierre Sousbies souligne (754) que si le conflit pouvait servir d'exemples à d'autres, « nous avons été un certain nombre à craindre, à un moment donné, une ingérence des confédérations dans le conflit [...] de voir les confédérations faire passer leur mouvement au second plan ». Pour René Mouriaux (755), « le gouvernement a fait une erreur majeure en voulant jouer la montre. Un conflit qui dure est un conflit qui se durçit ».

Le gouvernement a dû intervenir dans les négociations pour trouver une issue et des compromis furent trouvés. Ce mouvement a recueilli un soutien relatif d'une partie notable de la population (74% des Français interrogés (756) se sont dits solidaires des routiers, 87% considèrent leurs revendications comme « plutôt justifiées » et 59% approuvent les moyens utilisés) et il y a eu nombre d'actes concrets de solidarité. Jean-Pierre Le Goff note (757) qu'un an après le mouvement de novembre-décembre 1995, le conflit des routiers a ravivé le spectre d'une paralysie générale du pays. Mais, **on n'a pas pu, cette fois, jouer le secteur privé contre le secteur public**. Ce conflit est spécifique : il a montré l'incapacité du patronat du transport routier à régenter *a minima* son libéralisme. Les grévistes ont fait appel à l'Etat, non seulement comme **médiateur**, mais aussi comme **acteur** devant peser dans le sens de la justice sociale. Didier, un routier de 58 ans, qui réalise « 180 000 km par an », était (758) en 1992 du premier conflit. Il se souvient avoir tenu plus de treize jours à Toulouse. « mais à l'époque il y avait plus de solidarité, moins d'égoïsme ». Cette fois-ci, au nord de Bordeaux, il indique : « j'irai jusqu'au bout. On ne bougera pas, ne serait-ce que **pour les jeunes** ».

On retrouve, comme dans d'autres mouvements, l'idée que les travailleurs ne luttent pas seulement pour eux-mêmes mais aussi **pour l'avenir des jeunes**.

Michel Pernet, Jean-François Rupert et Hervé Alexandre insistent (759) sur le fait qu'avec l'augmentation de la durée des études, est intervenue la naissance d'une véritable couche sociale de masse, jusque-là peu existante : la jeunesse. Son apparition dans le mouvement social a pesé très fortement sur la société française. Pour Vincent Loustau (760), la rupture entre les 16-30 ans et les organisations syndicales est une **rupture entre les générations** qui n'ont pas le même vécu social et politique.

La COFREMCA note (761) en matière d'**autonomie** des variations sensibles non seulement entre jeunes ouvriers et ouvriers plus âgés, mais aussi entre les jeunes dont les profils (formation notamment) pourraient les conduire vers le statut d'ouvriers et leurs pairs déjà au travail. Les jeunes ouvriers sont de loin ceux qui expriment **les ruptures les plus nettes par rapport à l'autorité et à l'ordre**. Ils se révèlent par ailleurs beaucoup **plus ouverts au changement**, aux systèmes d'influence réciproque (hétérarchie) et à la créativité personnelle. Les jeunes ouvriers sont en définitive **plus contestataires**

(751) *Le Monde*, 21 novembre, 22 novembre 1996.
(752) *Le Parisien*, 26 novembre 1996.
(753) « Au carrefour du succès », *Options*, n°320, 23 décembre 1996.
(754) *Ibidem*.
(755) *Le Parisien*, 27 novembre 1996.
(756) Sondage IPSOS pour *France 2* ; *Libération*, 25 novembre 1996.
(757) « Quand la société interpelle l'Etat », *Libération*, 11 décembre 1996.
(758) *Le Parisien*, 22 novembre 1996.
(759) « Quel avenir pour le syndicalisme ? », dans *Syndicalisme, quel second siècle ?*, op. cit.
(760) « Les jeunes et le syndicalisme : point de vue d'un acteur », *Agora Débats jeunesses*, n°2, 3ème trimestre 1995, L'Harmattan.
(761) *L'observatoire de la Cofremca*, COFREMCA, n°42, juillet 1996.

et plus enclins à vouloir que les choses bougent que leurs compatriotes du même âge ou que leurs aînés. Moins sensibles aux arguments qu'à ce qu'ils ressentent, les jeunes ouvriers sont particulièrement **imprévisibles**. En vingt ans le **tonus** des ouvriers a progressé de façon régulière. Le goût de l'effort et de l'initiative se sont approfondis. Toutefois, depuis 1989, cette pugnacité paraît avoir perdu de sa flamme. En témoignent le **reflux très sensible de la recherche de la nouveauté** et la **baisse de l'esprit de compétition**. Une analyse plus approfondie par segment de population révèle des différences très nettes selon les âges. Ainsi, les jeunes sans qualification et les jeunes ouvriers gardent, malgré **une chute récente**, **un assez fort esprit de compétition et de bonnes réserves de vitalité**. Ils sont aux aguets, ils privilégient l'instant présent, ils gèrent leur vie avec opportunisme. C'est surtout chez les ouvriers de plus de 50 ans que le ressort apparaît aujourd'hui plus relâché qu'il y a quelques années. Ce déclin des postures combatives et d'ouverture varie fortement selon les âges. Ainsi, les jeunes sans diplôme et les jeunes ouvriers restent beaucoup plus combatifs et ouverts que les ouvriers plus âgés. Sur fond de baisse de l'ouverture et de la combativité, les jeunes ressemblent peu à peu à leurs aînés. Moins expressifs mais plus impulsifs, ouverts aux changements, **leurs comportements dans l'entreprise sont potentiellement très différents**.

La COFREMCA constate de façon assez nette chez les ouvriers **une progression du désarroi**. La sensibilité à la violence et le désarroi atteignent aujourd'hui un niveau tout à fait comparable quel que soit l'âge des ouvriers. Ces évolutions traduisent une **perte de repères** et l'accumulation des difficultés sur l'ensemble de la population ouvrière. Le désarroi s'accompagne d'un mouvement de **repli sur soi** illustré par une plus grande difficulté à faire le lien entre le Moi et le Nous, et à s'ouvrir sur différentes sphères de citoyenneté (locale, régionale, nationale, mondiale). Le repli dans sa bulle peut être interprété comme une difficulté à dominer les bouleversements mais aussi, pour les plus jeunes, comme un mouvement de **repriorisation sur soi**. Le désarroi ne provoque pas les même réactions chez les ouvriers de plus de 50 ans et chez les jeunes. Les plus âgés cherchent à se protéger (besoins de supériorité nationale, souci de sa santé, ethnicité, morale traditionnelle). Chez les plus jeunes, on voit clairement monter l'insatisfaction et l'**envie de réagir**, même si elles ne se cristallisent pas dans l'adhésion à des actions syndicales. Les ouvriers de moins de 35 ans considèrent plus souvent que **les intérêts des entreprises et des salariés sont opposés** (77% contre 70%), ils sont plus nombreux que leurs collègues à déplorer que leur travail soit solitaire (59% contre 59%), qu'il y ait de la compétition (53% contre 33%), que les horaires soient strictement définis (40% contre 30%), qu'il y ait beaucoup de procédures (57% contre 33%). Ils se révèlent plus critiques également sur les relations au travail. Ils ne sont que 49% contre 58% chez les ouvriers de plus de 50 ans à estimer que le travail leur procure des relations sociales. **Leur ouverture aux syndicats est plus faible** que la moyenne : 8% ont envie d'adhérer à un syndicat contre 24% des ouvriers de plus de 50 ans. Pourtant ils sont **relativement favorables au syndicalisme** puisque 23% seulement considèrent que c'est un système dépassé, contre 39% des plus de 50 ans. **L'envie de participer à une grève** reste chez les jeunes plus faible que chez leurs aînés (17% contre 33%). Il ne faut cependant pas conclure à la paix sociale, les comportements assez **impulsifs** des jeunes ouvriers les rendant plus imprévisibles. Les profils sociologiques des jeunes ouvriers et de ceux qui vont entrer sur le marché de l'emploi à des postes peu qualifiés sont sensiblement différents de ceux de leurs aînés. La combativité, la sensibilité émotionnelle, la demande d'épanouissement des jeunes sont **en rupture** à la fois avec les attentes des ouvriers les plus âgés, et avec l'offre de travail dans beaucoup d'entreprises. Selon la COFREMCA, les grèves de 1994-1995 préfigurent un **regain sans doute durable de conflits qualitatifs du travail**. La sensibilité montante aux conditions de travail est un autre signe du décalage, chez les ouvriers, entre les caractéristiques du travail et les aspirations montantes. Une analyse du lien entre les configurations de travail et les rapports au travail et à l'entreprise montre le risque de **tensions localisées**, en particulier chez les ouvriers.

Pour Patrick Rozenblatt (762), l'émergence de la forme **coordination**, à différents niveaux de l'organisation du lien social productif n'est pas seulement une forme questionnant le syndicalisme, mais elle peut aussi être saisie comme une **forme particulière questionnant les modes de management mis en oeuvre** pour organiser la production et les services dans le quotidien du travail. En quelque sorte, la recherche d'une implication accrue des travailleurs dans l'organisation et la gestion quotidienne du travail aurait pour corollaire une **exigence irréductible du collectif à modeler lui-même son environnement** bien au-delà du court espace-temps dans lequel on cherche à la canaliser, en préservant et en enrichissant sa volonté mais on pourrait dire ici aussi : **son droit à l'expression d'une conflictualité permanente** dans le cadre même du procès de coopération. La mise en représentation légale du syndicalisme par la société et le traitement des enjeux multiples d'une gestion quotidienne institutionnalisante ont produit régulièrement une **réification de la forme sociale**. L'ambiguïté c'est que la forme

(762) « Contestation de la forme syndicale et devenir du syndicalisme », *Le syndicalisme au futur,* op. cit.

jamais apprivoisée par cette mise en représentation, cherchant à la localiser dans un espace et dans un rôle régulatoire, a toujours été prête au moindre choc à **accueillir un renouveau d'une pensée émancipatrice** remettant à plat la question des rapports au travail. Les contradictions actuelles du développement des sociétés industrialisées de longue date, notamment les taux actuels de chômage et les enjeux concrets qui entourent un mouvement classique de réduction des coûts du travail, sont **suffisamment traumatiques pour qu'un tel processus soit d'actualité**. La réflexion introduite sur l'actualité des évolutions dans l'organisation du travail atteste de la **précarité des découpages et des catégories** avec lesquels on parle de la réalité. Partout, il n'est question que de **« coopération » entre les hommes** au-delà de leurs titres, entre les secteurs de l'entreprise au-delà de leur spécificités fonctionnelles, entre les firmes au-delà de leurs intérêts contradictoires. Le réseau de partenaires ouvert, l'universalité de la relation client-fournisseur, fournissent les clés essentielles autour desquelles l'investisseur peut se mettre à décliner la centralité que commande dorénavant la mise en harmonie des savoirs dans la mise au travail. *A contrario*, la forme syndicale peut-elle opposer un imaginaire constructif qui compose le travailleur collectif en intégrant l'ensemble des postures que la division du travail lui fait occuper : à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, à l'intérieur et à l'extérieur des statuts, dans le temps court comme dans le temps long, dans le travail salarié contraint comme dans l'activité désirée ? Cette ambition, ni plus ni moins utopique que celle poursuivie par les flux du capital, n'impose-t-elle pas de **dépasser une vision stratifiée de l'espace social quotidien** qui ne se limite pas à l'analyse de la mise en relation entre entreprises et société, mais qui remette en question les catégories du découpage de la quotidienneté que sont l'économique, le social, le politique, le culturel, le public et le privé ? Il semble que l'alternative à laquelle le syndicalisme doive faire face échappe difficilement aux termes suivants : soit ceux qui vivent le syndicalisme expriment le désir de **redécliner son essence**, c'est-à-dire s'engagent dans la construction d'une machine décapante et radicale contribuant à faire surgir des coalitions ambitionnant d'écrire d'autres rapports entre travail et société, d'autres rapports de valorisation pour l'activité humaine, tâche de longue haleine certainement semée d'embûches et de chausse-trappes **ouvrant obligatoirement sur un *aggiornamento* de la forme** ; soit ils affirment une primauté certaine à la défense des acquis par la forme et des formes de l'acquis, abandonnant de fait l'orientation d'une possible métamorphose en **réduisant le rôle de la forme à la mission de syndic**, forme agissante pour autant qu'il reste des droits à faire appliquer et des professionnels qui en vivent.

Jean-Claude Boual souligne (763) que, depuis une dizaine d'années, des conflits conduits de façons nouvelles sur des revendications moins globalisantes sont apparus, dans lesquels les **coordinations** ou des **collectifs** de salariés issus d'assemblées générales, ont le plus souvent joué un rôle essentiel. Ces luttes font apparaître un sens du collectif neuf et de nouvelles solidarités : elles reposent sur une plus grande implication des salariés eux-mêmes, notamment des jeunes, qui radicalisent les conflits. Elles s'articulent sur des décisions d'action prises en assemblées générales de personnel sur des revendications définies et portées ensemble avec contrôle permanent par les assemblées des actes de leurs délégués. Elles rompent avec la délégation de pouvoir aux appareils syndicaux classiques, sans contrôle ni suivi. La participation notable des jeunes générations (moins de trente-cinq ans) donne à ces luttes un caractère nouveau, « générationnel », car il tient au contexte de leur socialisation. Beaucoup de luttes sont marquées par l'apparition de coordinations. Certains conflits sont mêmes conduits de bout en bout par celles-ci. Cependant la nécessité de la continuité de l'action a conduit dans nombre de luttes des dernières années à une **articulation nouvelle** entre assemblée générale, coordination, collectifs de non-syndiqués et organisations syndicales. Nous avons assisté à un mouvement de **reconnaissance mutuelle**, les syndicats se sont mis à la disposition des salariés, qui à leur tour ont apprécié leur savoir-faire organisationnel et leur apport matériel pour la lutte. Cet équilibre se déplaçant selon les phases de l'action. Ce **jeu nouveau** participe d'une **démocratie plus directe, moins délégataire**, en tout cas dans les phases de lutte. Il démontre aussi que le type d'organisation classique, autour d'un appareil syndical **ne correspond pas forcément aux aspirations** des salariés, et aussi que cet outil est indispensable à l'activité revendicative. Ce déséquilibre, qui dure maintenant depuis près de dix ans, appelle des développements quant à de nouvelles formes de syndicalisme. Elles sont porteuses de forme unitaires neuves, qu'aucun syndicat ne peut ignorer, même si la division, voire l'éparpillement est encore la dominante. De même, de nouvelles formes de lutte émergent du domaine associatif. Des associations animent des luttes importantes. Des convergences sont recherchées entre les diverses formes d'action, aussi bien par une partie du mouvement syndical que du mouvement associatif, qui se retrouvent dans les luttes pour l'emploi, le droit au logement, la vie dans les banlieues, le service public.

Crise et devenir du syndicalisme

(763) « Crise des syndicats ou crise du syndicalisme ? », *Syndicalisme, quel second siècle ?*, op. cit.

Ces dernières années, **l'appartenance à un syndicat n'a cessé de diminuer** : 11% d'adhérents en 1978-1980, 7% en 1990-1992. La CGT souligne (764) que la syndicalisation a particulièrement baissé chez les 30-40 ans (passant de 14% à 9%) et chez les jeunes (de 11% à 3%). Alors que les moins de trente ans représentent 25% des salariés, ils représentent seulement 9% des syndiqués et ils sont moins de 4% dans les rangs de la CGT.

Répartition par tranche d'âge des salariés et des syndiqués

	- de 30 ans	30-40 ans	40-50 ans	50-60 ans	60 ans et +
Salariés	25%	30%	29%	14%	2%
Actifs syndiqués	9%	36%	41%	14%	0,1%

Source : CGT, 1995.

Pierre-Jean Rozet, responsable du Centre confédéral de la jeunesse CGT, relevant (765) que selon plusieurs sources concordantes, **le nombre de 18-30 ans détenteurs d'une carte syndicale ne dépasse pas les 2% de la tranche d'âge**, toutes organisations confondues établit le terrible constat qui fait qu'on peut parler d'un véritable fossé qui s'est creusé entre les jeunes et le syndicalisme dans la dernière décennie.

René Mouriaux souligne (766) que l'examen des travaux « savants » conduit au même relevé des défauts du syndicalisme que l'analyse des sondages portant sur l'opinion des salariés (767) : politisation, division, archaïsme, **bureaucratisation**, tels ont les grands travers des organisations syndicales.

Jean-Michel Pernot rappelle (768) que le taux de syndicalisation en France est particulièrement faible (environ 10%). Sans avoir jamais été aussi fort que dans nombre de pays européens, il avoisinait néanmoins les 25% au cours des années 1970, âge d'or du syndicalisme hexagonal. En une quinzaine d'années, les syndicats ont perdu entre 50 et 70% d'adhérents. La présence relativement massive du secteur public et de l'administration dans les rangs syndicaux est **une des dimensions historiques** de l'« exception française » en matière de syndicalisme, non seulement en termes d'effectifs, mais aussi en termes de capacités à produire des représentations pour l'ensemble du mouvement ouvrier. Ainsi, le taux global de syndicalisation de 10%, communément admis, recouvre un effectif encore syndicalisé au-dessus de 20% dans le secteur public et les administrations, ainsi qu'un effectif syndiqué à seulement 5 ou 6% dans le secteur dit « exposé ». Dominique Labbé indique (769) que de 1976 à 1993, le taux de syndicalisation global dans la métallurgie a été divisé par près de 3, dans la chimie par près de 2,2, dans le commerce par près de 3,3, dans le BTP par près de 2,4 tandis qu'il était divisé par 2 dans le secteur banque-assurance, par 1,8 dans l'Education nationale, par 1,7 aux PTT, par 2,5 aux finances. Jean-Michel Pernot estime que l'évocation de la « montée des non-syndiqués » dans les élections aux comités d'entreprise est trompeuse car la présence de listes de non-syndiqués ne signifie rien d'autre que l'absence des syndicats, ces listes apparaissant en effet dans 90% des cas dans les établissements dépourvus de structure syndicale (770).

Jean-Pierre Jaslin souligne (771) que de 1969 à 1992, la population active a progressé de 65%, le taux de syndicalisation **a chuté de 69%**. Après avoir rassemblé 22 à 25% des salariés jusqu'à la fin des années 1970, les syndicats n'en regroupent plus maintenant que 11 à 12%. Cependant avec une moyenne de plus de trois millions d'adhérents et un minimum qui plafonne à plus de 2,1 millions, **le syndicalisme reste un pôle de regroupement important**. La CFDT est, parmi les trois plus grosses organisations, celle qui a **le mieux réussi** son développement (+55%). Elle rassemble maintenant 22,3% des adhérents contre 9% en 1950. Sa progression s'est maintenue jusqu'en 1977, puis a subi une baisse rapide. Mais depuis 1989, elle est la seule organisation qui progresse. FO a suivi la même progression mais de manière plus lente, surtout entre 1969 et 1977 ; en revanche, sa baisse fut plus modé-

(764) *Le Peuple*, n°1418-1419, 12 octobre 1995.
(765) « Les jeunes et le syndicalisme », *Politique, la revue*, 1er trimestre 1997.
(766) « Le destin du syndicalisme français », *Politique, la revue*, 1er trimestre 1997. On se reportera utilement à *Le syndicalisme en France*, Que sais-je ?, PUF, 1997.
(767) Cf Guillaume Lachaise (pseudonyme collectif), *Crise de l'emploi et fractures politiques*, Presses de Sciences Po, 1996 ; Roland Cayrol, « Les syndicats dans l'opinion publique française. Images, représentations et attentes », *French Politics and Society*, n°4, 1996.
(768) « Les syndicats à l'épreuve du mouvement social », *Regards sur l'actualité*, n°222, op. cit.
(769) *La syndicalisation en France depuis 1945*, CERAT, Grenoble, 1995.
(770) Cf. Dominique Labbé, *Les élections aux comités d'entreprise*, CERAT, Grenoble, 1995.
(771) « La crise du syndicalisme revisitée », « Chronique des tendances de la société française », n°17, *Revue de l'OFCE*, n°58, juillet 1996.

rée. En 44 ans, elle a progressé de 17% et ses adhérents représentent maintenant 17,4% des cotisants contre 8,6% en 1950. Le score des petites organisations reste modeste : 340 000 adhérents pour la CGC, CFTC et les autres syndicats (168 000 en 1950). Tous ont plus de doublé leur nombre de cotisants et représentent maintenant 16% de l'ensemble des cotisants contre 4,6% en 1950. Quant à la FEN, qui est dans une situation particulière, elle rassemble 14% des adhérents (contre 4,3% en 1950) et sa progression est de 91%.

Pour illustrer l'institutionnalisation des syndicats, Dominique Labbé note (772), à propos de la CGT, que, dans la période 1965-1985, alors que la Confédération perdait 70% de ses adhérents, elle a vu son **appareil central multiplié** par un facteur 5 au moins.

Jean-Pierre Jaslin cite les travaux de l'équipe du CERAT, dirigée par Dominique Labbé (773), qui livrent une physionomie de l'évolution des principales centrales syndicales, en croisant l'ensemble des informations disponibles, en s'appuyant sur des études monographiques ainsi que sur les données concernant les adhésions et les élections. De 1950 à 1993, **la CGT perd ses cotisants de manière régulière**, à l'exception de la période 1958-1959 où elle freine sa chute et progresse même à nouveau. Son poids dans l'ensemble des syndiqués se réduit ainsi **de 74% à 30%**. Parmi les trois plus grandes organisations (CGT, CFDT et FO), son influence, qui s'élevait aux quatre cinquièmes des effectifs, maintennat aux deux cinquièmes. En moyenne, elle aura perdu 46% de ses troupes et son score atteindra 640 000 adhérents en 1993. Parallèlement, la CFDT, FO et l'ensemble des autres syndicats progressent (indice moyenne 166, base 100 en 1950). En 1993, malgré les pertes depuis 1977, ce sont 53% d'adhérents supplémentaires qui ont grossi les rangs de ces syndicats. Aujourd'hui, pour la CGT, les adhérents EDF-GDF, Défense nationale et SNCF représentent 28% des adhérents de la centrale. Le personnel de la fonction publique et des secteurs à statut représente 67% des adhérents de la CGT et de FO, et 58% de ceux de la CFDT. En 1969, la CGT atteint un maximum d'adhérents. A partir de cette date, la chute sera quasi continue jusqu'en 1993. Deux seules embellies viendront rompre cette dégringolade ; l'une en 1973, l'autre en 1977, à la suite de deux mouvements de grève. Durant cette période, c'est la CFDT qui va progresser le plus et tout particulièrement après les évènements de 1968. Elle gagnera 28% d'adhérents en huit années et chaque grand mouvement social lui permettra d'améliorer sa position. Les petites organisations (CFTC, CGC,...) progressent également de 20% et atteignent leur apogée en 1977 (indice 236, base 100 en 1950). Le taux de syndicalisation global se situe alors entre 22 et 25%. En 1981, la désyndicalisation de la CGT ralentit, celle de FO se stabilise et la CFDT progresse très légèrement, mais dès 1982 (1983 pour la CFTC), la baisse reprend. **En 1989, le taux de syndicalisation a baissé de moitié**. Toutefois, la chute est maintenant plus faible. La CGT et FO sont stables, les syndicats minoritaires perdent encore légèrement des adhérents et la FEN, qui a vécu une crise importante, semble maintenir une grande partie de ses adhérents. La CFDT attire et fidélise à nouveau sa « clientèle ».

Le **secteur public** a mieux résisté, même s'il n'a pas échappé au processus d'érosion. Une situation d'absence caractérise les PME, les secteurs marqués par la flexibilité du travail, l'immigration, les jeunes travailleurs. Les manifestations se sont réduites et les jours de grève ont diminué, en particulier dans le privé. La participation aux élections professionnelles décline. De 1978-1980 à 1989-1991, le taux d'abstention lors des scrutins pour les commissions administratives paritaires centrales de la Fonction publique s'est accru de six points. Aux élections prud'homales de décembre 1992, 59% des salariés du secteur privé n'ont pas pris part au vote. En même temps, les militants et responsables syndicaux sont moins nombreux. Les rapports entre les salariés et les syndicats, de même qu'entre la base et le sommet, se sont dégradés, ce dont témoigne l'apparition, à partir de 1986, des coordinations.

Cette crise syndicale tient aux effets de la **crise**, qui a particulièrement touché les grandes concentrations ouvrières, bases de l'implantation syndicale, et transformé les structures des entreprises. Le patronat n'a eu de cesse que d'affaiblir des syndicats considérés, en règle générale, comme des entraves au bon fonctionnement des entreprises et aux restructurations. L'Etat a eu tendance à se désengager de la vie sociale, sous la double poussée de la décentralisation et de l'internationalisation, en particulier de la construction européenne. La montée du chômage et de la précarité a conduit les travailleurs à se désengager d'une action collective dont l'efficacité apparaissait moins évidente. Les repères idéologiques antérieurs se sont brouillés, en particulier avec la présence au gouvernement des forces politiques de gauche. Mais la crise tient aussi à des **facteurs internes** au mouvement syndical. Les acquis sociaux du dernier demi-siècle ont amené une institutionnalisation croissante du mouvement syndical, entraînant une spécialisation des permanents, ainsi que leur éloignement du terrain. La plupart des organisations ont pris du retard dans la prise en compte des nouvelles donnes issues de la crise et de

(772) *La syndicalisation en France depuis 1945*, op. cit.
(773) *Ibidem*.

l'internationalisation. En même temps, du fait de la **politisation** qui marque de longue date la situation française, elles ont rencontré bien des difficultés à définir leurs place et rôle dans le contexte politique de la gauche au pouvoir, la CFDT et la FEN tendant à apparaître comme liées au gouvernement, la CGT comme engagée dans la défense du PCF. Surtout, la période a été marqué par l'exacerbation des divisions syndicales, malgré un rejet croissant de la part des salariés.

Pour autant, les trois dernières années semblent être marquées par une **inversion** de nombre de ces tendances. Certaines organisations font état d'une reprise des adhésions et du militantisme dans plusieurs secteurs. Une enquête (774) sur les questions que se posent les Français montre que 73% trouvent utiles les syndicats (contre 63% en 1989) et que 57% (contre 39%) refusent de restreindre davantage le droit de grève dans les services publics. Pour Guy Michelat et Michel Simon (775), en 1985, 40% des personnes interrogées trouvaient que les syndicats de salariés ont « trop d'influence sur la politique du gouvernement » (« pas assez » : 20%) ; ils ne sont plus que 19% en janvier 1993 (« pas assez » : 43%). Enfin, une analyse nouvelle semble se développer dans certains milieux patronaux : l'affaiblissement des organisations syndicales, voire leur disparition dans un nombre croissant d'entreprises, laisse le patronat face à des individus, alors que l'activité productive a besoin de corps intermédiaires.

Jean-Michel Pernot montre (776) qu'à la question : « Durant le mouvement social dans les services publics et le sommet social du 21 décembre, vous êtes-vous senti très proche, assez proche, assez éloigné ou très éloigné de Louis Viannet, Marc Blondel ou Nicole Notat ? », Marc Blondel vient le plus souvent devant Louis Viannet dans le sentiment de proximité, mais aussi dans les opinions éloignées, ce qui témoigne d'une forte polarisation à son égard. Moins attendu que celle de la CGT, la position de FO a pu surprendre, ralliant des sympathies mais heurtant davantage ceux qui escomptaient plus de modération ou de continuité de la part d'un leader de Force ouvrière. Le profil de popularité de Nicole Notat est évidemment différent en raison des positions qu'elle a adoptées à l'occasion du conflit. **Le sentiment de proximité augmente avec la place dans l'échelle sociale, ce qui conduit la CFDT à polariser ses soutiens dans les catégories les plus favorisées**. L'indice de popularité mesuré par BVA (777) montre une évolution assez brutale de l'image du leader de ce syndicat. Moins 22% dans la catégorie des ouvriers-employés, encore -4% dans les catégories intermédiaires. Son « décrochage » dans le secteur public n'est pas compensé par une proximité importante des salariés du privé : un tiers de ceux-ci se disent proches contre une moitié éloignés, soit un profil assez peu différent de ceux de Marc Blondel et Louis Viannet. Le critère de sympathie politique montre lui aussi une polarisation très forte : à gauche, 26% de proches contre 56% d'éloignés - ce qui ne correspond guère à ce que l'on sait des appuis traditionnels de la centrale ; l'indice de popularité du leader de la CFDT aurait, si l'on en croit BVA, baissé de 34% dans cette partie de l'opinion, tandis qu'il aurait augmenté de 39% parmi les sympathisants de la droite traditionnelle, ce qui permet à Nicole Notat, seule parmi les leaders syndicaux, d'augmenter son indice d'ensemble de 8%. Selon un sondage réalisé en juin 1996 (778), 51% des Français considèrent que Nicole Notat représente mieux le syndicalisme d'aujourd'hui que Marc Blondel, soutenu par 40%. De le cas précis de la réforme de la Sécurité sociale, 72% donnent raison à Nicole Notat d'avoir accepté de discuter avec le gouvernement pour réformer le système de protection sociale (contre 24% pour qui elle a eu tort).

Alors que 51% des Français interrogés en septembre 1996 (779) estiment que les grèves des transports publics ont eu des **conséquences plutôt négatives sur l'image des syndicats** (25% des conséquences plutôt positives et 17% pas de conséquences), ceux qui ont fait grève ou manifesté en novembre-décembre 1995 considèrent à 45% que les conséquences sont plutôt positives, 37% plutôt négatives et 14% sans conséquences. Interrogés le même mois (780) sur le mouvement de fin 1995, 23% des salariés déclarent le désapprouver et 7% se disent indifférents. Mais, parmi les 70% des salariés qui approuvent le mouvement, seuls 13% estiment qu'il a eu « des effets positifs » contre 53% d'avis contraire.

(774) SOFRES-*Le Figaro*, décembre 1994.
(775) *L'état de l'opinion 1996*, op. cit.
(776) « Les syndicats à l'épreuve du mouvement social », *Regards sur l'actualité*, n°222, op. cit.
(777) *Le Monde* et *Europe 1*, 5 février 1996.
(778) *Pèlerin Magazine*/SOFRES, 28 juin 1996.
(779) Enquête SOFRES, réalisée les 13 et 14 septembre 1996, auprès de 1000 personnes de 18 ans et plus, pour *Le Figaro Magazine*. [L'effectif des personnes interrogées ayant fait grève ou manifesté n'est pas spécifié].
(780) Enquête CSA réalisé les 23 et 24 septembre 1996 ; cf. « Syndicalisme, questions de confiance », *Options*, n°318, 18 novembre 1996.

Question : « Pour chacun des syndicats suivants pouvez-vous me dire si vous lui faites très confiance, assez confiance, peu confiance ou pas confiance du tout pour défendre vos intérêts ? » (en %)

	1993		1994		1995		1996	
	Ens. Français	Ens. salariés	Ens. Français	Ens. salariés	Ens. Français	Ens. salariés	Ens. Français	Ens. salariés
Force ouvrière :								
Total confiance	33	29	36	36	32	32	30	29
Total méfiance	**49**	**57**	**49**	**52**	**50**	**55**	**54**	**55**
Nspp	18	14	15	12	18	13	16	16
CGT :								
Total confiance	28	30	31	34	29	31	30	30
Total méfiance	**55**	**56**	**55**	**53**	**53**	**56**	**55**	**55**
Nspp	17	14	14	13	18	13	15	15
CFDT :								
Total confiance	29	25	31	33	30	33	27	29
Total méfiance	**51**	**61**	**49**	**51**	**50**	**52**	**54**	**52**
Nspp	20	14	20	16	20	15	19	19
CGC :								
Total confiance	19	16	21	21	17	18	19	17
Total méfiance	**56**	**64**	**55**	**57**	**56**	**62**	**53**	**56**
Nspp	25	20	24	22	27	20	28	27
CFTC :								
Total confiance	18	14	19	20	20	21	19	17
Total méfiance	**56**	**64**	**56**	**57**	**54**	**59**	**54**	**58**
Nspp	26	22	25	23	26	20	27	25

Source : enquêtes CSA pour le compte de la CGT [données 1996 non publiées]

Jean-Michel Pernot rappelle (781) que le syndicalisme français affiche une **dispersion doublée d'antagonismes apparemment inconciliables** entre plusieurs de ses composantes. Ce pluralisme est aujourd'hui synonyme de division, de manque d'efficacité et de querelles. La culture de lutte sociale qui caractérise la **CGT** la rendait particulièrement apte à chevaucher un mouvement tel que celui de novembre-décembre 1995. Son assise solide à la SNCF, à la RATP, parmi les traminots de nombreuses villes ainsi qu'à EDF et aux PTT lui ont permis d'assurer sans difficultés l'encadrement et l'animation du conflit. Dans de nombreux endroits, à la SNCF notamment, elle a joué, plus que dans les années antérieures, le jeu de la démocratie à la base, renvoyant sans cesse aux assemblées générales conformément aux aspirations démocratiques du mouvement. Chacun aura remarqué l'extrême prudence de Louis Viannet, sa volonté de gérer en souplesse les mots d'ordre du syndicat face à un mouvement dont il sentait bien que sa centrale ne pourrait de façon volontariste dicter le rythme et la portée. Se gardant de toute agressivité à l'égard des autres syndicats, le secrétaire général de la CGT a cherché à occuper le centre de l'échiquier syndical et à tenir la position stratégique d'interlocuteur incontournable pour un gouvernement qui aurait cherché une issue réellement négociée au conflit. Longtemps occultées, les données montrant l'affaiblissement ont été progressivement mises au jour depuis plus de trois ans et le congrès de la CGT, tenu en plein conflit, en fut l'écho : la fin du syndicalisme des bastions, le souci de reconquête de bases organisées dans le salariat ont été enregistrés comme une modification radicale des conditions de renaissance du syndicalisme cégétiste. Le mouvement pourrait avoir amplifié un processus de changement qui lui préexistait ou, au contraire, encouragé des crispations qui figeraient l'organisation dans un rôle mineur.

Pour Lydia Brovelli (782), la CGT a réussi à cristalliser avec efficacité les mécontentements, mais elle a été insuffisante sur le contenu d'une autre réforme à promouvoir, notamment en matière de protection sociale. Jean-Claude Boual considère (783) que **la CGT a mieux « surfé »** sur le mouvement de

(781) « Les syndicats à l'épreuve du mouvement social », *Regards sur l'actualité*, n°222, op. cit.
(782) *L'Humanité*, 22 février 1996.
(783) « Syndicats. Cinq mois après ! », Revue *M*, mai-juin 1996.

grève. La confédération ne pouvait pas être en décalage avec les grévistes dans une action aussi massive, son existence en aurait pâti. Les élections professionnelles à la SNCF du 28 mars 1996 ont donné une large victoire à la CGT qui avec 47,24% des voix aux comités d'établissement progresse de 3,2% et obtient plus de la moitié des sièges. Elle progresse également de 3,32% aux élections des délégués du personnel tenues le même jour. Elle renforce notamment ses positions auprès des agents de conduite, votant traditionnellement plutôt pour la FGAAC (autonomes). Cependant, dans les établissements très en pointe dans les luttes tels Paris-Est, Paris Sud Est, Rouen, la CGT a perdu des suffrages au profit de SUD.

Jean-Michel Pernot rappelle que la position prise par la confédération **CFDT** dès l'annonce du « plan Juppé » s'est **démarquée des autres syndicats**. Elle s'est retrouvée en position d'hostilité à l'égard d'un mouvement social, en opposition avec un grand nombre de ses militants fortement engagés. La réaction interne au positionnement de la direction confédérale a été vive et ne s'apaisait pas quelques mois encore après le conflit de fin 1995. La CFDT connaît certes une traditionnelle opposition interne. Mais si les protestations de ce côté étaient attendues, bien d'autres se sont fait entendre, qui ont mis en difficulté la direction confédérale, sommée de s'expliquer. L'appel confédéral à la reprise du travail, par dessus la tête de sa fédération des cheminots, a eu des effets ravageurs, provoquant un départ de militants (création de SUD-Rail) et une hémorragie électorale au printemps 1996 (-7%). D'autres petits groupes ont, depuis, quitté la centrale pour créer une myriade de syndicats SUD à l'avenir inégalement assuré. La direction de la CFDT ne semble guère affectée par ces défections et préfère la « clarification ». Affaiblie dans l'immédiat, l'organisation gagnerait en cohérence. Si la CFDT est, dans la période récente, la seule organisation qui déclare une remontée de ses adhérents, cela est peut-être dû à la pluralité des pratiques mises en oeuvre par les différentes composantes du syndicat. Moins concentrée que la CGT, l'influence de la CFDT reste une des plus proches de la répartition de la population active. Dans les élections aux CE comme aux élections prud'homales, on constate néanmoins une stagnation, voire un recul, de l'influence de la CFDT dans les catégories d'exécution et une montée continue dans les catégories intermédiaires, et surtout dans l'encadrement. Si cette tendance s'amplifiait, la CFDT courrait le **risque d'une déformation vers le haut de sa composition socioprofessionnelle** accentuant son caractère « classes moyennes supérieures » au détriment de ses assises populaires.

Pour Jean-Michel Pernot, malgré une diversité interne plus grande encore que la CFDT, **FO** n'a pas connu de secousses internes particulières. Au-delà de quelques mises en cause des déclarations de Marc Blondel pendant le conflit de fin 1995, celui-ci a vu son autorité sortir renforcée du congrès tenu début 1996. Le mouvement de novembre-décembre a révélé au grand jour une **évolution** de FO qui date de la prise de fonction de Marc Blondel en 1989. Rompant avec l'image d'un syndicat « raisonnable » toujours prompt aux compromis et au dialogue avec les pouvoirs publics, Marc Blondel, qui considère que l'ère du « grain à moudre » est derrière nous, estime que si le syndicat ne se plie pas à la logique des rapports de force, la politique contractuelle ne portera que sur le réaménagement des reculs sociaux. Concurrencée par la CFDT dans son statut de partenaire privilégié du patronat et du gouvernement, FO se trouve délogée de ses assises traditionnelles. Prise comme dans un étau, la position de FO s'avère à terme d'autant plus inconfortable que la faiblesse persistante de son implantation dans le secteur privé la prive du rôle de **pivot** que Marc Blondel ambitionne.

Dominique Labbé montre (784) que l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes), née en février 1993 du rapprochement de sept organisations **autonomes** (FEN, Fédération générale autonome des fonctionnaires, transports, agro-alimentaire, artistes-interprètes, réalisateurs de cinéma-télévision) est forte de près de 300 000 adhérents et qu'elle s'est dotée d'un embryon de structure confédérale. Parallèlement, le « Groupe des Dix », créé en 1981, représente une intersyndicale permanente regroupant 18 organisations essentiellement implantées dans le secteur public et les banques ; les deux principaux membres sont le Syndicat national unitaire des impôts et **SUD**-PTT (Solidaires, unitaires, démocratiques), issu de la CFDT en 1989, et qui est arrivé, en 1995, en deuxième position aux élections des représentants au conseil d'administration de France Telecom et quatrième à La Poste. A l'issue du mouvement de novembre-décembre 1995, des syndicats SUD-Cheminots ont été créés. René Mouriaux souligne (785) que dans les années 1985-1987, tous les syndicats réformistes, c'est-à-dire la CFDT, Force ouvrière et la FEN, ont envisagé de se regrouper dans une centrale unique. Mais ce **projet de « recomposition syndicale »** a aiguisé des oppositions internes et a finalement débouché sur des remises en ordre à l'intérieur de chacune des maisons. Les « nouveaux syndicats » (SUD, SNUI Impôts, FSU) qu'on a vu apparaître depuis une dizaine d'années ne sont en fait qu'une **remise en forme de syndicats minoritaires au sein des grandes confédérations**, remise en ordre en partie

(784) « Les principales fédérations et confédérations syndicales de salariés », *L'état de la France 96-97*, op. cit.
(785) « A la pointe du mouvement social », *Politis*, 28 novembre 1996.

obligée parce que consécutive à des exclusions. Le deuxième élément important dans la création de ces nouvelles organisations est une **réaction à la bureaucratisation, à la faiblesse attractive des grandes centrales**. Ce qui réunit les syndicats regroupés au sein du Groupe des Dix, ce sont des refus communs, des valeurs communes, mais il est difficile de parler de projets communs. Malgré cela, il semble que le Groupe des Dix s'oriente vers la création d'une nouvelle confédération.

Enfin, il faut prendre en compte les **tentatives d'implantation** de syndicats se réclamant du Front national, dans la police, puis à la RATP, qui pourraient présager d'autres initiatives.

René Mouriaux souligne (786) que de 1974 à 1993, les **effectifs syndicaux** ont baissé des deux tiers. Le secteur public a mieux résisté, sans toutefois échapper au processus d'érosion. Une situation d'asyndicalisme caractérise le secteur des PME, les activités marquées par la flexibilité du travail, l'emploi d'immigrés, les travailleurs jeunes. Les militants et les cadres vieillissent. Les rapports entre la base et le sommet se sont dégradés. Des coordinations extra-syndicales sont apparues à partir de 1986, traduisant le décalage existant entre les salariés et les organisations traditionnelles. Les manifestations se sont réduites. En particulier dans le privé, les jours de grève ont diminué. La participation aux élections professionnelles décline. De 1978-1980 à 1989-1991, le taux d'abstention lors des scrutins pour les commissions administratives paritaires centrales de la Fonction publique s'est accru de six points. Aux élections prud'homales de décembre 1992, 59% des salariés du secteur privé n'ont pas pris part au vote. Un tel effondrement ne résulte pas du hasard. Le **comportement des organisations syndicales est mis en cause, principalement de trois façons**. Conséquence négative des positions conquises dans la société, le mouvement syndical s'est institutionnalisé. Les structures de base ont été davantage contrôlées. La fonction de permanent est devenue une carrière. Les analyses et les pratiques se sont routinisées. A la bureaucratisation se sont ajoutés les méfaits d'une certaine **politisation**. La CGT s'est engagée plus avant dans la défense du PCF alors que la légitimité de ce dernier s'affaiblissait. La CFDT est apparue, de même que la FEN, comme un syndicat gouvernemental de la gauche au pouvoir. Enfin, la division syndicale a pris un tour frénétique pendant les années 1977-1983. Elle s'est tempérée ensuite, mais elle est demeurée un facteur d'impuissance, une pierre d'achoppement pour les salariés qui ne la comprennent pas. Les **défauts et faiblesses du syndicalisme français** ont d'autant plus conduit à l'impasse des années quatre-vingt-dix que des processus externes ont joué puissamment contre eux. La crise économique a contribué à saper les bases industrielles de l'implantation des organisations. Les transformations du tissu économique ont modifié les structures et le fonctionnement de l'entreprise. La consolidation du Marché unique européen et la décentralisation ont réduit le rôle régulateur de l'Etat qui s'est appliqué à se désengager de la vie sociale. Les grandes idéologies du mouvement ouvrier, communisme et socialisme, ont perdu de leur attrait. Dans cette tourmente, le syndicalisme s'est vu privé de ses repères, de l'appui sur l'Etat auquel il était habitué. Son manque d'efficacité a découragé ceux qui escomptaient bénéficier du grain à moudre. Un cercle vicieux s'est instauré : moins d'adhérents, moins de militants, moins de permanents.

Dominique Labbé note (787) qu'**en 1995, il y a eu des signes d'affaiblissement** des confédérations : la CGT a reconnu un recul de 7% de ses adhérents par rapport à 1994 (788) ; des sources internes indiquent des pertes sérieuses dans certaines fédérations de la CFDT (notamment chez les cheminots) et de FO (PTT, services publics).

Dominique Labbé indique (789) aussi qu'en matière de **politisation**, le « syndicalisme à la française » est relativement étranger aux engagements politiques et aux idéologies globales. Les anciens syndiqués, comme les nouveaux, rencontrés lors d'enquêtes récentes, ignorent pratiquement tout des « idées » de leur organisation ou n'en retiennent que la « solidarité entre les travailleurs ». Ils en attendent une action de proximité et se méfient des « belles paroles ». Les discours politiques sont jugés incongrus dans la bouche des syndicalistes. Les grandes idées sont regardées avec méfiance, voire avec inquiétude. Naturellement, on craint que les engagements partisans ne soient facteurs de divisions. Mais surtout il y a un **large rejet du discours « politique »** : sont ainsi désignées toutes les prises de position générales suspendant l'obtention d'améliorations réelles à des changements au niveau du pouvoir politique.

Les données issues des enquêtes CSA réalisées pour la CGT illustrent la sensibilité des Français et des salariés sur cette question de la politisation.

Question : « Pour regagner de l'influence, que devrait faire en priorité la CGT ? » (en %)

(786) « Vingt ans de crise syndicale », *L'état de la France 94-95*, La Découverte, 1994.
(787) *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, L'Harmattan, 1996.
(788) Cf. Rapport introductif de François Duteil au CCN des 28-29 mai 1996, *Le Peuple*, 1437-1438, 13 juin 1996. En fait, le décompte porte sur l'équivalent des cartes mais le recul du total des cotisations serait supérieur à 10%.
(789) *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, L'Harmattan, 1996.

	1994		1995		1996	
	Français	Salariés	Français	Salariés	Français	Salariés
Se couper de toute influence politique	42	43	44	43	49	47
Etre plus réaliste dans les négociations	33	36	36	43	44	46
Etre plus à l'écoute des travailleurs	38	37	38	38	42	43
Trouver de nouvelles solutions à la crise économique	31	32	26	27	36	39
Se démocratiser	17	15	18	21	25	28
Etre plus combative	17	18	16	18	23	24
Etre plus unitaire	11	9	13	14	22	21
Ne se prononcent pas	10	8	14	11	13	11

Source : CSA pour la CGT [données 1996, non publiées].

Pour Daniel Lenoir (790), le symptôme le plus net de la crise des formes traditionnelles de « médiation sociale » est la **crise du syndicalisme**. Cette dernière est d'abord une crise d'**identité**. Paradoxalement, la généralisation du salariat conduit à une diversification de la population salariée comme des formes d'emploi. La logique d'homogénéisation sociale autour du statut salarial se trouve aujourd'hui contrecarrée par l'« éclatement » des statuts de la population salariée que révèle, par exemple, la décrue des grands mouvements interprofessionnels ou intercatégoriels. C'est aussi une crise de régulation qui s'exprime dans la diversification et le caractère éphémère des formes d'association des salariés, sensible dans le phénomène des coordinations grévistes. Il en résulte une remise en cause de la représentativité, d'autant plus manifeste que les partenaires sociaux ne se sont pas plus adaptés à une décentralisation vers les entreprises de la négociation collective (à laquelle ont largement contribué les lois Auroux de 1982) qu'à l'émergence, certes encore modeste, d'un niveau européen de réglementation.

Jean-Claude Boual souligne (791) que **travail salarié** et **syndicalisme** sont un **couple né ensemble**. Le monde salarié est traversé par de profondes mutations, qui modifient le rapport au travail dans la société et donc le rapport au syndicalisme. Les changements dans les procès de production, dus en particulier aux nouvelles technologies, et le développement de la précarité créent des rapports nouveaux au travail. L'évolution du salariat et des qualifications génère une moindre homogénéité avec un tiers d'ouvriers, un tiers d'employés, un tiers de cadres et de techniciens. Les changements culturels et sociologiques que cela engendre desserrent également les liens au travail. De même, le développement du chômage et l'augmentation du nombre d'individus exclus du monde du travail - ne l'ayant même jamais connu pour certains parmi les jeunes - externalise le travail dans la vie de plus en plus d'individus. L'exclusion du travail c'est aussi l'exclusion de la vie syndicale et le plus souvent de toute vie sociale. Les syndicats **organisés à partir de l'entreprise** n'arrivent pas à intégrer dans leur culture comme dans leur pratique ces évolutions.

Pour Jean-Claude Boual, le rôle joué par les grandes organisations syndicales dans l'actualité sociale et économique a diminué depuis quinze ans. Globalement, les syndicats subissent une perte de confiance. Les salariés adhèrent moins et moins longtemps, votent moins pour eux aux élections professionnelles, à l'exception notable des services publics. Si la **participation des salariés aux élections** demeure élevée pour les comités d'entreprise, les suffrages se portent beaucoup plus souvent qu'avant sur les **listes de non-syndiqués**. La perte d'influence s'accompagne d'un repli du noyau militant et pour certains de difficultés financières importantes. Depuis une quinzaine d'années, l'absence de résultats revendicatifs concrets et d'ampleur ajoute à leur désarroi. Les luttes collectives existent toujours, les syndicats y jouent un rôle important, même si de nouvelles formes apparaissent depuis une dizaine d'années, avec les coordinations et le développement de syndicats autonomes ou

(790) « Politiques sociales : de la régulation au contrat ? », *L'état de la France 93-94*, op. cit.
(791) « Crise des syndicats ou crise du syndicalisme ? », *Syndicalisme, quel second siècle ?*, op. cit.

catégoriels. Par ailleurs, un phénomène nouveau semble se dessiner, **les adhérents et militants « de base » restent de moins en moins longtemps dans l'organisation** ; le renouvellement, en constante diminution, se fait de plus en plus difficilement. Ce phénomène atteint aujourd'hui les échelons militants intermédiaires. Le militantisme est **plus ponctuel, plus ciblé, plus local** aussi. Les luttes syndicales des dernières années sont avant tout **défensives**. La crise économique est un facteur essentiel de cette situation, mais les stratégies syndicales n'y sont pas étrangères. En refusant d'**aborder sérieusement le problème de la gestion des entreprises et de l'économie - et de la participation des salariés à celle-ci** - les organisations syndicales laissent l'offensive et les décisions stratégiques au patronat. En tout cas, elles privent d'un terrain d'action efficace et de possiblilités de contestation sur le fond des décisions et renoncent à faire des contre-propositions pertinentes et de fait à toute transformation sociale. La crise d'efficacité des syndicats masque plus profondément la **crise d'orientation stratégique et de projet social**. Celle-ci affecte d'autant plus les organisations, que leur histoire est porteuse d'un projet passé fort. Face aux difficultés, les appareils syndicaux ont tous tendance **à se replier sur eux-mêmes**, à fonctionner à vide, d'abord pour survivre en attendant des jours meilleurs, espérant et revendiquant la recomposition syndicale, **chacun pour son propre compte autour de son propre appareil**. L'unité est conçue comme le ralliement des autres à soi. Dans les entreprises, les actions unitaires sont plus le résultat des exigences d'efficacité et de la volonté des salariés auxquelles se rallient le plus souvent les responsables syndicaux. Pratiquement, dans tous les pays, existe le pluralisme syndical. Cependant, la France a sans doute la spécificité de la plus grande dispersion, et celle d'**accentuer cette dispersion** aujourd'hui. Jamais dans notre pays, le syndicalisme n'a pu développer une stratégie propre. L'**hypothèque du politique** a toujours pesé sur son activité, son orientation et sa stratégie. La question se pose donc d'un syndicalisme réellement indépendant, en capacité de définir ses liens avec les partis et non de les subir, ayant ses propres visions et perspectives de la société.

Selon Jean-Claude Boual, une véritable pratique de **négociation** autonome d'organisations syndicales (de salariés comme patronales) assumant leur responsabilité vis-à-vis de leurs mandants, les rapprocherait des conceptions et des pratiques des organisations homologues des pays de l'Europe du Nord et une rupture avec leurs pratiques précédentes de gestion paritaires d'organismes sociaux sans jamais attaquer les problèmes de fond de la société d'aujourd'hui : les emplois et les salaires, c'est-à-dire la répartition des richesses produites. La contradiction entre démocratie syndicale et lobbying auprès des instances européennes devra forcément être réfléchie et discutée au sein des syndicats pour construire un syndicalisme européen efficace, qui soit autre chose qu'un cabinet de lobbys, et surtout qui soit en prise directe avec ses organisations nationales et locales, donc l'émanation des adhérents dans les entreprises. C'est sans doute une des questions les plus importantes, qu'aura à surmonter le syndicalisme au niveau européen pour réellement exister.

Jean-Pierre Jaslin fait référence (792) à Dominique Labbé, qui s'appuyant sur une série de monographies, discute des **thèses en présence sur la crise du syndicalisme** (793). Le syndicalisme français a toujours été **très minoritaire**. Il serait **trop idéologique** alors que les salariés auraient des attentes très différentes. Aussi ne se développe-t-il que dans les périodes de grands mouvements et l'adhésion ne résiste pas très longtemps. Ceux qui veulent mener la lutte contre les syndicats doivent montrer que l'action syndicale « ne paie pas » et donner gain de cause une fois le mouvement assagi pour que les élus ne puissent pas s'en prévaloir. En fait, la « palette » du syndicalisme français est large et moins idéologique qu'on le dit, car tous les syndicats perdent des adhérents. **Les périodes de conflictualité ne sont pas obligatoirement des périodes d'adhésion**. De 1950 à 1953, le nombre des conflits est très important, pourtant le nombre de cotisants diminue. Les grèves de 1958, de 1962 font chuter l'adhésion CGT, par contre l'échec des réquisitions de personnel en 1963 donne une accélération. Ce cas se renouvelle dans la période 1969-1977 avec la **grève générale de 1973** et la **forte conflictualité de la période qui dope la syndicalisation**, alors que les mouvements contre le Plan Barre se soldent par une baisse des effectifs syndiqués. Les salariés ne répondent plus aux mots d'ordre de grèves venus des états-majors syndicaux. Un conflit doit **s'enraciner dans un contexte** où les réclamations apparaissent de manière décentralisée. L'adhésion varie fortement selon les **secteurs**. Le secteur public, avec la pratique des listes présentées dans tous les établissements, facilite le vote du salarié et son adhésion. Dans le secteur privé, s'il n'existe pas de militants, il n'y aura pas d'élections et rarement d'adhérents. Le syndicalisme perd ses bases. Une analyse fine des mouvements d'adhésion comparés aux évènements sociaux (grèves, accords,...) montre que **les évolutions s'expliquent plus par des situations économico-sociales que par des stratégies politiques**. Le blocage des prix en 1976, l'échec des grèves autour des restructurations et de l'emploi (la sidérurgie, les mines, Lip,...), les 3300 conflits

(792) « La crise du syndicalisme revisitée », Chronique des tendances de la société française, n°17, *Revue de l'OFCE*, n°58, juillet 1996.
(793) *La syndicalisation en France depuis 1945*, op. cit.

et les 20 000 établissements concernés par des mouvements de grève, expliquent plus la montée de l'adhésion en 1977 que la rupture du programme commun de la gauche. L'importante autonomie du champ social apparaît également lorsque l'on compare le taux de progression du pouvoir d'achat avec celui des cotisants. **La courbe de la syndicalisation épouse celle de la progression du pouvoir d'achat** (l'écart constaté en 1963 étant dû à la réquisition).

La comparaison de l'évolution de la syndicalisation avec celle de la population active fait apparaître que **le fléchissement de la syndicalisation après 1978 correspond au ralentissement de la création d'emplois**. A l'inverse, l'embellie relative de la fin des années 1980 coïncide avec la reprise de l'emploi. Dans le début des années 1980, le blocage des négociations se fait durement ressentir. Une deuxième thèse explique la crise du syndicalisme par des **facteurs externes**. La baisse des cotisants serait liée au développement du chômage, aux restructurations, à la répression patronale ou à l'individualisme des salariés. Dominique Labbé s'inscrit en faux contre cette thèse. L'emploi s'est avant tout développé dans le tertiaire et dans les entreprises de taille plus réduite. Or la tradition du syndicalisme est celle d'hommes ouvriers ou techniciens de grandes entreprises ; le syndicalisme n'a pas encore trouvé comment susciter l'adhésion de salariés plus mobiles, plus précaires, aux horaires plus variés et qui revendiquent une gestion plus diversifiée des horaires et de l'organisation du travail. Lors des restructurations, les secteurs de syndicalisation traditionnels (mines, ports, chantiers navals, sidérurgie, textile,...) ont effectivement perdu un grand nombre d'emplois, mais cette chute n'explique pas le retrait des adhérents. L'argument du chômage n'est pas plus convainquant. Des comparaisons de taux d'adhésion à la CGT et à la CFDT et du taux de chômage dans plusieurs secteurs, ainsi que l'évolution du nombre de syndiqués en fonction de la fluctuation de l'emploi (hausse ou baisse), ont fait apparaître l'**absence de liaisons statistiques entre ces dimensions** ; il existe des secteurs « sinistrés » où l'adhésion se développe.

Selon l'étude du CERAT, le syndicalisme n'a pas réussi à s'adapter parce qu'il reste bloqué dans des **pratiques d'un autre âge**. Les salariés se désintéressent des structures traditionnelles et préfèrent les élus sans étiquette ou les coordinations. Cette thèse apparaît difficile à soutenir puisque coordinations et élus sans étiquette sont également en baisse (794). Pour Dominique Labbé, cette **rigidité** explique la crise du syndicalisme. *Primo*, la reconnaissance du syndicalisme par les patrons et l'Etat, depuis le début des années 1980, a renforcé les organisations. Les moyens et les libéralités ont servi à gonfler les appareils. Aussi, le syndicalisme s'est organisé et s'est écarté des salariés. Il oeuvre prioritairement sur l'institution où il trouve moyens et possibilités de valorisation. Le système peut alors marcher sans adhérents. L'**électeur** est le nouvel enjeu. *Secundo*, le développement de la négociation ne tient pas compte de l'ensemble des avantages informels que les salariés ont acquis en utilisant leur marge d'action et en négociant « confidentiellement » avec leur hiérarchie directe. Aussi, les salariés craignent que ces coutumes, résultats de résolutions à l'amiable des conflits et qu'ils jugent avantageuses risquent d'être « liquidées » par des négociations officielles. Le risque leur paraît d'autant plus grand que la mise en oeuvre des accords est peu suivie par les signataires. *Tertio*, dans l'entreprise, les élus ont de plus en plus de difficulté à oeuvrer pour régler les problèmes pratiques et particuliers des salariés, et pour offrir une protection contre les excès de la hiérarchie. Ce type d'action est perçu comme un travail d'« assistance sociale » qui est plus du ressort des directions du personnel que de leur responsabilité. A partir de ces éléments, le CERAT pense que la crise du syndicalisme s'explique par le renforcement des appareils, le recrutement des responsables qui ne fonctionne que par cooptation, et le développement des clans et des coteries à l'intérieur de chaque appareil. Bien qu'il partage ces constats, Jean-Pierre Jaslin est en désaccord avec cette analyse. Il estime qu'il s'agit d'une **crise de la régulation sociale** et non du syndicalisme.

Jean-Pierre Durand souligne (795) que les nouvelles stratégies patronales comportent en particulier une **tendance à l'inhibition revendicative**. Quant aux syndicats, ils ne semblent pas en mesure de mener une contre-offensive satisfaisant les salariés où sévit une concurrence syndicale qui brouille les cartes. Comme le considèrent Dominique Labbé et Maurice Croisat (796), la désaffection syndicale dans la fonction publique, qui n'a pas lieu d'être au regard de la protection dont bénéficie le secteur, tient largement à la **mauvaise défense des cas particuliers** par les syndicats. Ce pourrait être aussi en raison d'une **fausse image du pouvoir réel** des syndicats dans les commissions paritaires. En France, **l'institutionnalisation du syndicalisme a été lente**. Mais cette institutionnalisation est un paradoxe pour le syndicalisme révolutionnaire qui a été durablement le principal animateur des relations salariales en France. Car s'il constitue une **victoire** qui fait sortir le syndicalisme d'une quasi-clandestinité, **il en change profondément la nature** en l'associant à la gestion des affaires sociales et en le reconnais-

(794) Jean-Pierre Jaslin, Chronique des tendances de la société française, *Revue de l'OFCE*, n°54, juillet 1995.
(795) « Le compromis productif change de nature », *Le syndicalisme au futur*, op. cit.
(796) *La fin des syndicats ?*, L'Harmattan, 1992.

sant comme acteur ou partenaire plein et entier de la vie de l'entreprise. Cette institutionnalisation **déphase les syndicats** doublement : parce que le contexte dans l'entreprise a changé avec les offensives patronales de feutrage de la relation salariale d'une part, et, d'autre part, parce que cette institutionnalisation dans l'entreprise **modifie leur image** et que les salariés attendent **plutôt une représentation et une défense de leurs intérêts par la négociation que par le conflit**. Les syndicats français disposent de faibles moyens financiers, donc d'un nombre réduit de personnels permanents, en particulier dans les entreprises ou dans les unions territoriales. Nécessairement, les militants qui restent sont de plus en plus occupés par des tâches institutionnelles jusqu'à **délaisser le syndicalisme de proximité**. D'une part, cette situation conduit à l'**enfermement militant** dans leur sphère de plus en plus détachée de la réalité du travail (797). Tous les syndicats sont touchés par le phénomène, mais le syndicalisme révolutionnaire, ou syndicalisme de classe, l'est peut-être encore plus que les autres. Hier la CGT disposait d'un fort pouvoir de mobilisation en mesure de modifier les prévisions et stratégies du patronat ou des pouvoirs publics en matière de reconnaissance de l'action syndicale et d'un réel pouvoir de négociation pouvant conduire l'employeur ou les pouvoirs publics à admettre la nécessité de concessions visant à satisfaire les revendications et à augmenter la masse des acquis. Ces pouvoirs entraînaient une dialectique victorieuse entre conflits, négociations et accords, justifiant de nouvelles revendications. La baisse du pouvoir de mobilisation conduit à la baisse du pouvoir de négociation et vice versa. Cette crise, non seulement empêche de maintenir l'ambiguïté de la double nature du syndicalisme révolutionnaire, mais **rompt la continuité des cercles concentriques électeurs-adhérents-militants** en faisant disparaître l'adhérent. D'où la thèse développée à la fin des années 1980 par Pierre Rosanvallon (798) d'une possibilité d'un syndicalisme sans adhérents : l'émergence d'une attitude plus utilitariste des salariés face au syndicalisme, converge avec le **développement des fonctions d'agence sociale et d'interface de régulation** de ce dernier pour poser à terme la question d'une disparition presque totale de la figure de l'adhérent régulier. Selon d'autres interprétations, l'affaiblissement du mouvement syndical en France tiendrait largement à la **concurrence que se livrent les grandes confédérations** en France. Cette concurrence s'est construite historiquement sur une double fracture : syndicalisme réformiste contre syndicalisme révolutionnaire et, dans une moindre mesure, syndicalisme confessionnel contre syndicalisme laïque.

Pour Jean-Pierre Durand, les directions d'entreprise proposent deux voies possibles à l'activité syndicale : celle de **l'intégration** dans laquelle le syndicat est reconnu comme partenaire et participe à la mise en oeuvre de la politique de l'entreprise et celle de **l'exclusion** dans laquelle le syndicat contestataire et revendicatif n'a pas accès à l'information et tend à être marginalisé dans l'entreprise. Le syndicat revendicatif risque de perdre peu à peu militants et adhérents, voire sa légitimité, car il s'exclut des négociations à un moment où la notion de consensus l'emporte sur celle de conflit. Le syndicat coopératif perd sa base électorale, voire sa base militante : certains militants ne croient plus dans leur syndicat qui perd son identité tandis que d'autres sont absorbés par des promotions dans l'entreprise. Dans tous les cas, **la solution aux tensions** dans la relation salariale apparaît de moins en moins collective (syndicale) et **de plus en plus individuelle**. Ainsi, **l'enjeu syndical - et plus généralement celui de la relation salariale - résiderait dans la construction d'un nouveau compromis productif** qui ne serait pas celui qui caractérise la période présente et qui marginalise le syndicalisme. En même temps, ce futur compromis productif ne peut pas être fondé sur les mêmes principes que celui du fordisme des « trente glorieuses » puisque celui-ci s'achève. Comme le compromis productif partagé d'hier, le compromis à venir **sera construit par la négociation, le conflit et les hésitation, sur une durée plus ou moins longue**.

Jean-Pierre Durand avance que le paradigme syndical à mettre en oeuvre **s'inscrit dans l'institutionnalisation** déjà amorcée et dans la **haute professionnalisation des syndicalistes**. Dans les domaines des oeuvres et de la couverture sociales, l'expertise dans la gestion de l'entreprise au sens large (des microdécisions à la stratégie), l'écoute et la communication, pour capter les attentes des salariés au travail, les syndicats peuvent reconstruire leur légitimité de représentants des salariés, y compris dans l'alternative de la logique de conflit et de celle de l'accord, constitutive de tout compromis productif. **Le syndicalisme d'expertise** est le coeur à construire de la transformation de la relation salariale avec d'importantes transformations des deux partenaires, syndicats et directions d'entreprise. La tendance lourde est la **reconnaissance du droit à l'expression** des salariés. Il apparaît clairement que le nouveau modèle productif confirmera cette tendance, y compris peut-être à travers des luttes sociales pour faire valoir ces droits à l'expression-participation des salariés. L'expression-participation des salariés peut, schématiquement, avoir lieu à deux niveaux ou dans deux temporalités : la vie quotidienne au travail et la stratégie à long terme. Le dépassement du compromis productif contraint est souhaitable,

(797) Cf. Guy Groux, René Mouriaux, *La CGT, Crises et alternatives,* Economica, 1992.
(798) Cf. *La question syndicale,* Calmann-Lévy, 1992.

afin que les **négociations permanentes** qui se jouent entre les salariés et les directions, conduisent à des résultats librement acceptés. C'est ici que nous entrons dans une sorte de quadrature du cercle : pour que les organisations et les entreprises deviennent plus délibérantes, c'est-à-dire fondent ce nouveau compromis partagé, le paradigme syndical doit être transformé. Mais cette transformation ne saurait être unilatérale : **pour que les changements du paradigme syndical soient recevables du point de vue des salariés**, les directions devront **partager certaines de leurs prérogatives**. Sachant qu'elles ne le feront pas « naturellement », on ne peut se dispenser d'inclure dans la fonction de régulation sociale des syndicats, celle de lutte et de contestation pour obtenir ce partage des prérogatives patronales et le **développement de la fonction délibérative** dans l'entreprise ou dans toute organisation.

Pour Christian Thuderoz (799), le syndicalisme dans ses **bastions traditionnels**, semble demeurer en de basses eaux. Les salariés préfèrent l'**association expression directe/négociation collective**, comme s'ils souhaitaient dorénavant **conjuguer autonomie et compromis**. Ainsi, à la question « quel est le mode d'action le plus efficace aujourd'hui pour faire avancer une revendication ? », les salariés interrogés répondent : « la négociation syndicat-direction (41% en moyenne) ; « l'expression directe des salariés » (33,8% en moyenne sur les sites) ; « le vote des lois au Parlement » (16%) ; « la grève » (4,9%). Il s'agit d'une autonomie d'action qu'ils entendent fonder sur leur capacité personnelle à agir dans l'entreprise. Ainsi, plus de la moitié des salariés interrogés estiment que l'amélioration de leur sort dépend principalement « **de leur effort personnel** » (53,2%) plutôt que de l'action syndicale (2,5% en moyenne). C'est moins un rapport au syndicalisme qu'un **rapport à un type spécifique et historiquement daté de syndicalisme** dont il est question. Car, globalement, le syndicalisme n'est ni banni de l'atelier, ni vilipendé. Il est perçu, au contraire, comme l'instance légitime qui « dit les droits » face à un arbitraire patronal toujours renaissant, qui va limiter l'abus et s'ériger en recours. D'ailleurs, la participation aux élections professionnelles (77% en moyenne) et les scores éloquents recueillis par la CGT et la CFDT sur chacun des sites observés sont de bons indicateurs de cette attribution de **fonction protectrice** au syndicalisme. Mais la demande sociale vis-à-vis du syndicalisme se déplace. Demande expresse lui est faite de résoudre le problème de l'emploi, **domaine où le syndicalisme est précisément le plus démuni** et le plus efficace et ne peut plus guère intervenir qu'à la marge des restructurations d'effectifs. Le syndicalisme aurait probablement tort d'ignorer **les lieux et instances où émergent des nouvelles figures et identités ouvrières**. Il s'agirait plutôt d'accompagner leur affirmation dans l'atelier, de fabriquer de l'irréversibilité autour d'elles afin qu'un simple changement de management ne vienne mettre à mal certaines expérimentations sociales porteuses d'avenir. L'action syndicale peut cependant préférer se limiter aux zones d'ombre des systèmes productifs et ne penser ces formes nouvelles de coopération dans l'atelier que comme instruments sophistiqués d'une vieille domination. Le syndicalisme prend alors le risque de renoncer à son rôle d'acteur social.

Le Rapport Boissonnat (800) propose de **reconstruire la représentativité** des syndicats, pour leur permettre d'**exercer de plus grandes responsabilités dans l'orientation de la gestion sociale** des entreprises et des secteurs d'activité. Mais au niveau de l'entreprise, cette représentativité devrait dorénavant être réelle et justifiée : aucun accord collectif de travail ne pourrait être signé par un ou plusieurs syndicats qui ne représentent pas ensemble la majorité du personnel. Pour le droit à la négociation collective, il faut simplifier les procédures du droit français, une simple obligation générale de négocier (ou de consulter) de bonne foi en fournissant tous les documents utiles devrait amplement suffire, l'exécution de cette obligation étant contrôlée judiciairement *a posteriori*... En revanche, il est recommandé que le système légal français s'oriente délibérément vers un véritable pouvoir de codétermination du personnel pour la mise en œuvre de certains éléments de la gestion, pour la mise en place du contrat d'activité, pour l'aménagement du temps de travail.

Jean Lojkine souligne (801) que pour bon nombre de syndicalistes CGT **la gestion reste l'affaire de la direction** et accepter d'en discuter les modalités, c'est se placer sur son terrain et lui laisser le choix des armes. Au risque de sombrer corps et âme dans une collaboration de classes s'ajoute la peur de se lancer dans un domaine jusqu'alors inconnu. D'où, la plupart du temps, la mise en oeuvre d'une technique « quantitative » qui consiste à chiffrer les besoins et les emplois souhaitables, à proposer un développement des activités de l'entreprise en négligeant la question des coûts. Il existe un réel risque de marginalisation aujourd'hui pour les organisations syndicales qui refuseraient d'aborder concrètement l'efficacité du travail, les économies dans la production, la qualité, les débouchés. Il y a nécessité d'un syndicalisme de troisième type, ni ouvrièriste ni réformiste, capable d'**articuler de nouvelles**

(799) « Du lien social dans l'entreprise. Travail et individualisme coopératif », *Revue française de sociologie*, XXXVI, 1995, Ophrys.
(800) *Le travail dans vingt ans*, Commissariat général du Plan, Editions Odile Jacob-La Documentation française, 1995.
(801) *Un syndicalisme de troisième type. Le tabou de la gestion. La culture syndicale entre contestation et proposition*, Les Editions de l'Atelier, 1996.

formes de mobilisation collective et des stratégies économiques alternatives mettant en cause la pensée unique des gestionnaires. Notamment en faisant intégrer dans les critères de choix de l'entreprise « l'intérêt de la collectivité », en passant au crible les coûts non-salariaux, en participant à la recherche de nouveaux produits et services pour défendre des emplois menacés. L'ancienne distribution des rôles entre un patronat qui gère et des syndicats qui discutent du salaire et des conditions de travail a fait son temps. Mais **l'évolution n'est pas simple**, car s'éloigner de la « tradition contestatrice », c'est aussi remettre en cause les bases d'une identité historique.

Pierre-Eric Tixier souligne (802) que la modernisation des entreprises et des administrations n'est pas une problématique nouvelle pour le syndicalisme. La situation contemporaine comporte pourtant des **éléments neufs**. La modernisation en cours introduit une rupture des formes antérieures de collectifs dans la production et au sein des syndicats, ce qui modifierait radicalement leur rôle par rapport à celui qu'ils ont eu depuis la Seconde Guerre mondiale. La recherche de flexibilité organisationnelle amène au contraire les syndicats à des positions plus incertaines, car ses effets peuvent suggérer deux grands types d'interprétation. Les nouvelles formes de production supposeraient de reconnaître l'autonomie des salariés dans l'accomplissement de la tâche, faisant de l'entreprise **l'enjeu d'un nouvel espace civique** par la mise en place de structures de production en îlots et de mécanismes participatifs. Chacun s'exprimerait désormais sur le travail, la gestion de l'entreprise et son devenir : une relation nouvelle s'instaurerait entre espace de production et espace de représentation , mettant **au centre de la scène le salarié-citoyen.** L'appel à la créativité et à l'autonomie des salariés **n'impliquerait pas nécessairement que les salariés soient reconnus comme acteurs.** La créativité sociale serait une nouvelle ressource utilisée pour le couple productivité-qualité, se traduisant par une intensification du travail et des stress supplémentaires supportés par les agents de production. L'organisation ne deviendrait pas alors un nouvel espace civique, elle signifierait avant tout **transformation des formes de domination**. La recherche d'intégration du personnel passant par l'amélioration de la communication ou la mise en place de projets d'entreprise traduirait une **manipulation des psychés individuelles**, et non l'ouverture d'un espace de dialogue débouchant sur une citoyenneté. L'OST postule un homme-machine, le modèle bureaucratique un homme-fonction. Cette exclusion de «« l'acteur-psyché » » institue *de facto* le syndicalisme comme **seul espace de représentation légitime** des salariés en tant que producteurs, liant activité économique, mentale et psychologique. La mise en place de modèles d'organisation post-rationnels, tend à l'inverse à reconnaître comme fondement des rapports sociaux du travail la **créativité** et la **subjectivité** des salariés. Les nouvelles formes de gestion de la production et de la main-d'oeuvre tendent à instituer l'espace social de l'organisation comme une **communauté** - un lieu de coopération, sinon de solidarité - et non plus comme un espace social divisé, reflet d'un rapport de classes. Le syndicalisme se nourrissait de la congruence entre la division qui régissait l'organisation du travail et la lecture que la société se donnait d'elle-même en termes de conflit de classes. La reconnaissance de **l'acteur individuel** brise ces articulations antérieures des rapports individus-collectifs.

Pour Pierre-Eric Tixier, dans les années récentes, l'entreprise est devenu un **lieu d'investissement institutionnel**. Face à un certain désengagement de l'Etat-providence de certaines de ses fonctions, les grandes entreprises ont eu tendance à développer des politiques de substitution à des fins d'efficacité productive et symbolique. **La prise en compte de la dimension institutionnelle de l'entreprise et de la responsabilité sociale** qui en découle peut préserver le syndicat de l'enfermement qui le guette. Il s'agirait alors d'**articuler les rapports sociaux** internes et externes à l'entreprise : le rapprochement des sphères de consommation et de production qui découle de la préoccupation de la qualité permettrait d'inscrire à nouveau l'action syndicale dans une perspective sociétale, **en situant l'acte de production dans son rapport aux consommateurs et aux usagers**, et plus largement dans son rapport à la société. Dans une telle perspective, le syndicalisme devrait nécessairement **entrer en débat avec les directions sur leurs objectifs de gestion**, alors que la gestion devient un élément quotidien du travail des salariés. Globalement, la transformation des rapports sociaux dans l'entreprise devient un enjeu essentiel auquel est confronté le syndicat. La formation, l'emploi ou les problèmes de l'environnement peuvent aussi servir à établir une liaison entre le citoyen producteur et le citoyen consommateur.

Pour Jean-Christophe Le Duigou (803), l'avenir du syndicalisme semble désormais lié à sa **capacité à intervenir avec autorité et pertinence dans le débat et les luttes sur l'emploi, sur les contenus et le sens du travail, sur les conditions de la recomposition du lien social et national**. Cela pose la question du rôle du syndicalisme et de sa responsabilité dans la conduite des mutations sociales et

(802) « Transformation des pratiques syndicales et modernisation des organisations », *Action Collective et mouvements sociaux* sous la direction de François Chazel, PUF, 1993.
(803) « La CGT entre héritage et mutation », *Syndicalisme. Quel second siècle ?*, op. cit..

économiques. Pendant de longues années, nombre des principaux responsables syndicaux **ont cru qu'il leur était possible d'échapper aux graves difficultés** qui frappaient les différentes composantes du mouvement social. Le rôle charnière que joue le syndicalisme entre la société civile et les institutions, et entre d'une part la sphère sociale et d'autre part les sphères économiques et politiques est indispensable. Cette fonction paraissait dès lors une protection à toute épreuve contre les mises en cause. En réalité, elle allait être un **facteur aggravant**, puisqu'à terme, les effets des crises politiques et économiques allaient se cumuler à la crise proprement syndicale. Le syndicalisme connaissait des secousses profondes, mais sa reconnaissance institutionnelle était sensée compenser ce délitement. Mais il était tentant de se raccrocher à l'histoire : le syndicalisme français a toujours été un **syndicalisme de militants** à la différence du syndicalisme anglo-saxon ou même du syndicalisme italien qui s'appuie sur un réseau d'institutions sociales et de coopératives.

René Mouriaux souligne (804) que le gouvernement a de quoi être inquiet. Pendant que le mouvement social piétine, les problèmes s'accroissent. Le chômage progresse, le secteur public se délite... les pouvoirs perdent toute légitimité. Les canaux d'expression traditionnels du mécontentement sont « bouchés ». Ils ne jouent plus leur rôle de défouloir. On est dans le domaine de l'imprévisible. **Tout peut arriver. Il manque un détonateur**.

Pour René Mouriaux (805), on ne peut pas savoir aujourd'hui si 1996 est ou non une rupture ; mais il y a des raisons assez pertinentes pour prendre en considération cette thèse. Il y aurait en effet danger à envisager la crise syndicale comme un phénomène linéaire, global ; il a ses phases. Une **réévaluation des rapports avec les masses** ainsi que la **prise en compte des évolutions du salariat** s'amorçent, et les étudiants cessent d'être un « angle mort ». Le conflit des routiers constitue bien une coupure puisque c'est le privé qui est dans l'action, de façon non isolée et avec des retombées sur d'autres mouvements. A ce titre, **1996 porte bel et bien des éléments de rupture ou de confirmation de la mobilisation**. Le plus net, c'est l'**entrée en mouvement du secteur privé** avec une sorte d'inversion vis-à-vis de 1995. D'une manière générale, une des spécificités du syndicalisme français est qu'à travers la construction d'après la Libération, la faiblesse du mouvement syndical se résorbe dans un rattachement à une forme de relation à l'Etat tout à fait singulière. Et aujourd'hui, le syndicalisme français est d'autant plus atteint par rapport aux autres que le remodelage entraîné par la crise touche principalement l'Etat. La dissociation persistante entre mobilisations, revendications et propositions est à la fois la manifestation de cette crise et sa cause ; dans la mesure où les propositions sont essentiellement celles du pouvoir, **rien de ce qui arrive n'est lié à un projet syndical autonome**. Cette incapacité à faire le pont entre mécontentement, problèmes sociaux colossaux et à tout le moins des tentatives de contre-propositions, c'est une faiblesse structurelle de la période actuelle.

Dominique Labbé explique (806) que, sous des formes plus ou moins savantes, les explications traditionnelles du déclin syndical ne disent rien d'autre que les temps changent et sont moins favorables au syndicalisme. **Les moyens mis à disposition des syndicats par les administrations et les grandes firmes leur ont permis d'ignorer les changements économiques et sociaux, de se désintéresser des adhérents et des salariés**. Cette conclusion ne doit pas conduire à accabler les syndicalistes. Les premiers responsables de cette situation ne seraient-ils pas plutôt ceux qui ont déversé la manne (publique ou privée) sur des organisations qui n'avaient pas la culture ni la structure interne nécessaires pour en user à bon escient ? En effet, au moins depuis 1968, la majorité des responsables politiques, administratifs et économiques - convaincus de l'utilité du syndicalisme - ont voulu l'aider mais ils l'ont fait de la pire manière, c'est-à-dire en adoptant à son égard une attitude paternelle, voire paternaliste, en multipliant les aides et les protections. Ils ont cru les donner aux syndicats. En réalité, ils les ont accordées à une « élite » qui les a confisquées à son profit.

Pour Dominique Labbé, l'effondrement des syndicats n'est pas un évènement mineur et **ses conséquences à long terme sont importantes**. Deux sont évoquées. La première concerne la mobilité sociale et la formation des élites en France. Le syndicalisme à la française fut une école pour des centaines de milliers de militants et, pour certains d'entre eux, une voie alternative d'ascension sociale, lorsque la filière de la promotion professionnelle se trouvait bloquée. Les partis, les organismes sociaux ont largement puisé leurs cadres dans le mouvement syndical. C'est donc **une porte qui se ferme et un vivier de cadres qui se tarit**. La seconde porte sur les relations industrielles en France. La direction des entreprises ou des administrations nécessite des médiations entre les dirigeants et le personnel. Le syndicalisme est une de ces médiations, nécessaire et utile, tout au moins lorsque les responsables syndicaux représentent effectivement leurs camarades de travail et jouissent de leur confiance.

(804) *Le Parisien*, 16-17 novembre 1996.
(805) « 1996-1997 : de la rupture à la reconquête ?, *Options*, n°321, 13 janvier 1997. On se reportera à *L'Année sociale*, sous la direction de René Mouriaux, 1997.
(806) *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, L'Harmattan, 1996.

Ceci est particulièrement vrai dans un environnement technique mouvant. Mais le rôle du syndicalisme dépasse cet aspect évident de la « modernisation négociée ». Les cellules de base du syndicalisme à la française avaient comme première fonction d'imposer des règles, plus ou moins informelles, **protégeant** le personnel d'exécution **contre l'arbitraire** de la hiérarchie et de lui offrir ainsi une certaine sécurité dont la contrepartie était la qualité, l'adaptabilité et la souplesse dans la production. La destruction de l'« ambiance collective » a certainement un **coût** : augmentation des conflits individuels, de l'insécurité, de l'angoisse et de la solitude, mais ces coûts sont difficiles à mesurer et probablement **sous-estimés**.

Dominique Labbé indique aussi qu'un petit flux d'adhésions nouvelles existe dans certaines organisations. Il apparaît que, pour l'instant, **cette « resyndicalisation » est limitée à un petit nombre de secteurs** économiques : la santé, les collectivités locales, quelques branches du commerce et quelques établissements industriels, et qu'**elle touche fort peu les jeunes de moins de 35 ans de telle sorte qu'elle ne freine guère le vieillissement des organisations**. Ces expériences réussies (807) reposent sur des équipes dynamiques qui consacrent la majorité de leur temps à constituer sur le lieu du travail un « tissu syndical » et une ambiance propice dans lesquels l'adhérent trouve naturellement sa place. Cependant, ces expériences sont **fragiles** car, outre qu'elles reposent souvent sur les épaules de quelques « anciens », elles se développent dans des organisations syndicales dont les modes de fonctionnement et la culture sont devenues peu favorables à ce type de pratiques.

Comme le montre Guy Groux (808), *a priori*, le **syndicalisme d'entreprise** constitue un lieu commun. Ancré sur le travail, porteur des revendications issues de l'univers du salariat, représentant dans les institutions compétentes les intérêts des travailleurs, le syndicalisme est naturellement appelé à siéger, d'abord et avant tout, au sein de l'entreprise. Mais **ce qui, dans d'autres pays, relève de l'évidence le fut beaucoup moins en France**. Il s'agit là d'un **trait historique et spécifique** du syndicalisme français. Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, l'entreprise ne fut pas seulement un milieu où s'aiguisaient parfois avec violence les conflits d'intérêts. Elle était largement - et elle reste encore - un lieu où s'édifiait la négociation et où s'érigeait l'innovation conventionnelle. C'est-à-dire un **lieu de production de règles visant à la co-existence d'intérêts divergents et au sein duquel prenait forme une part - et non la moindre - du contrat social**. En France, la négociation d'entreprise fut au contraire longtemps marginale. Dans ce contexte, les années 1980 constituent une véritable rupture. Depuis 1990, c'est en moyenne plus de 6000 accords qui sont chaque année conclus au niveau de l'entreprise. Ici et là, le développement de la négociation entraîne assurément l'émergence d'un authentique « syndicalisme d'entreprise », à savoir d'un syndicalisme qui ne se limite pas à la seule gestion des conflits ou à la seule mise en scène du discours contestataire mais qui puisse aussi se prévaloir de capacités d'action autonomes dans les diverses sphères de la négociation locale, et ce faisant de la régulation sociale. Mais, souvent, il s'agit d'un phénomène somme toute limité à certaines « grandes entreprises », c'est-à-dire à un contexte où l'implantation syndicale est plus manifeste, mieux institutionnalisée et où les usages conventionnels sont plus poussés. Ailleurs, malgré l'augmentation du nombre des accords locaux, le syndicalisme d'entreprise demeure en friches et son existence est à la fois problématique et précaire. Ce qui *a priori* constitue un paradoxe découle d'un autre paradoxe, un paradoxe propre à l'évolution récente du système français des relations professionnelles. Dans les pays anglo-saxons, l'essor de la négociation locale a accompagné la progression de l'action collective et syndicale, l'une et l'autre s'alimentant mutuellement. En France, la **négociation d'entreprise** s'est véritablement érigée dans un contexte au sein duquel le syndicalisme était déjà marqué par une crise sans précédent. En l'occurrence, la crise du syndicalisme forme un fait majeur, et pour cause. Aujourd'hui, elle n'hypothèque pas seulement le devenir d'un authentique syndicalisme d'entreprise. Elle grève la naissance de nouvelles pratiques collectives ; elle entrave l'émergence de nouveaux thèmes contractuels et par ce, l'existence même de l'entreprise comme une instance de régulation conventionnelle.

Guy Groux rappelle qu'au cours des vingt dernières années, les syndicats ont perdu, selon les organisations, de 50 à 70% de leurs effectifs. Cela a eu des conséquences sur la légitimité des organisations et notamment leur représentativité électorale. Certes, l'approche du syndicalisme français sur la longue durée montre que son histoire est **ponctuée de cycles de crises** qui alternent avec des périodes de redéploiement et de nouveau développement. L'évolution des organisations ouvrières fut, ainsi, des origines à nos jours, l'objet d'incessants flux et reflux. Mais comparée aux crises précédentes, la crise actuelle connaît **une ampleur et une durée tout à fait inédites**. De prime abord, la gravité de la crise

(807) Cf. Maurice Croizat, Jacques Derville, Dominique Labbé, *La CFDT : vers la resyndicalisation ?*, IRES-CFDT, 1992 ; Dominique Labbé, Maurice Croizat, Jacques Derville, *La syndicalisation à la CFDT dans les années 1990*, IRES-CFDT, 1993.
(808) « Le syndicalisme d'entreprise : lieu commun ou notion ambiguë ? », *Raison Présente*, 3ème trimestre 1994.

actuelle découle de la conjonction de causes qui concernent le champ de l'assise traditionnelle des syndicats comme celui de leurs valeurs symboliques. La crise du syndicalisme renvoie tout à la fois à des causes économiques, sociologiques, organisationnelles, culturelles et idéologiques. Pour certains, l'essor du syndicalisme, dans la période qui court de l'après-guerre à la fin des années 1980, a conduit à une « surinstitutionnalisation » des organisations et à l'émergence d'un syndicalisme de militants et de permanents qui se développa au détriment d'un syndicalisme de masse et d'adhésions (809) ; dans ce contexte, s'est dessiné un **syndicalisme d'appareil** de plus en plus coupé des aspirations de la base, et la coupure « base-sommet » s'est encore avivée sous l'effet de la récession et du chômage. Pour d'autres, le déclin du syndicalisme s'expliquerait par la **montée de valeurs** fondées sur les aspirations individuelles, le caractère hégémonique de l'individualisme dans les « sociétés post-industrielles », impliquant la décomposition des formes les plus collectives, les plus classiques de la « culture revendicative » (810).

La recension des principales causes ou interprétations sociologiques et historiques qui, à divers niveaux, concernent la crise du syndicalisme est certes nécessaire pour éclairer un phénomène aussi complexe. Les tendances liées à la modernisation des sociétés industrielles et qui déterminent le déclin des valeurs liées au travail et à la « culture revendicative » ne sont à l'évidence **nullement spécifiques à la France**. Elles impliquent bien d'autres pays européens où pourtant les effets de la crise du syndicalisme ne connaissent pas l'ampleur qu'ils revêtent en France, - c'est le cas du Royaume-Uni - quand ils ne sont pas purement et simplement inexistants (Allemagne, Italie). La crise des syndicats français découle aussi de la **mise en cause des modes dominants de régulation sociale** qui spécifient le système français. Elle renvoie à la difficulté que rencontrent les syndicats face à la mise en forme d'un **nouveau contexte centré sur l'entreprise**, l'ancien système étant largement orienté par l'Etat ou l'initiative publique. En fait, l'intervention directe ou indirecte du pouvoir politique s'est longtemps substituée à l'entreprise (privée) quand elle n'a pas pas comblé purement et simplement l'absence de négociations au sein de celle-ci. Elle a pu façonner les divers registres de la négociation sociale et le contenu des accords professionnels. Elle touche, alors, autant les acquis sociaux les plus collectifs que les droits ou les obligations individuels ; elle concerne les garanties institutionnelles des syndicats comme les domaines qui ressortissent à la gestion la plus directe de la main-d'oeuvre. C'est surtout dans les années 1980 que les divers processus liés à la régulation étatique des rapports sociaux connaissent leurs premières mises en cause. La mise en cause de l'« exception française » et le **retrait de l'engagement social des pouvoirs publics** entraînent pour les syndicats des conséquences à la fois manifestes et pourtant équivoques. Les nouvelles pratiques de l'Etat influent plus encore sur une crise du syndicalisme entamée dès le milieu des années 1970 sous les effets conjoints de la récession économique et des mutations de la société française. Le désengagement de l'Etat a rendu caduques certaines des pratiques traditionnelles et souvent dominantes du syndicalisme. De 1945 au début des années 1980, une large part des actions initiées par ce dernier avait pour vocation autant d'interpeller le pouvoir politique que d'agir sur les règles les plus immédiates du travail. Par des manifestations massives visant à sensibiliser les pouvoirs publics - les rituelles « journées nationales d'action » des années 1960-1970 (811) - ou par l'instrumentalisation des partis politiques, il s'agissait d'abord d'**influencer l'évolution du droit du travail** pour mieux déterminer les contours et le contenu des négociations sociales qui s'inscrivaient dans l'entreprise. Mais pour certains syndicats, notamment ceux regroupés au sein du pôle réformiste, la redéfinition du système de négociations autour de l'entreprise devait être saisi comme une opportunité nouvelle, la négociation d'entreprise restant à leurs yeux porteuse de nouvelles formes de légitimité syndicale à la condition que soient redéfinies en profondeur les stratégies revendicatives traditionnellement à l'oeuvre.

Les systèmes de négociation qui se sont instaurés à partir du milieu des années 1980 dans l'entreprise se définissent souvent en termes d'**« échange inégal »**. Surdéterminés par la récession économique mais aussi par la faiblesse de l'implantation syndicale, ils génèrent entre les représentants des salariés et les employeurs de profonds déséquilibres. Les concessions faites par les syndicats ne sont pas toujours compensées, loin de là. Les capacités d'un réel syndicalisme d'entreprise restent déterminées par les traits de la période actuelle qui constitue une **période de transition** entre l'ancien système de relations industrielles orienté par l'Etat et le nouveau système de négociation basé sur l'entreprise. L'existence du syndicalisme d'entreprise dépend aussi des contradictions qui marquent la période présente, parmi lesquelles celle qui découle du désengagement de l'Etat n'est pas - à l'évidence - la moins importante. En effet, le recul de l'« exception française » a généré un **contexte fort ambigu**. Le désengagement de l'Etat n'a pas seulement laissé plus de place à un système de négociations fondé sur

(809) Cf. G. Adam, *Le Pouvoir syndical*, Dunod, 1983.
(810) Cf. Pierre Rosanvallon, *La Question syndicale*, Calmann-Lévy, 1988.
(811) Cf. G. Ross, « La CGT, Crise économique et changement politique », *Le Mouvement ouvrier français. Crise économique et changement politique*, Editions ouvrières, 1984.

l'entreprise et le contexte local ; il a contribué à déstabiliser un syndicalisme déjà en recul, alors que la décentralisation de la négociation au niveau de l'entreprise implique nécessairement une implantation syndicale plus représentative, plus massive, pour peser sur les choix et les alternatives d'accord qui se dégagent au niveau local. Ce qui se joue aujourd'hui c'est la mise en cause de la légitimité d'un système de régulation fondé sur l'hégémonie de la réglementation publique et que nul nouveau système d'entreprise n'a pu - encore ? - véritablement remplacer. Ainsi, derrière les difficultés liées à l'essor d'un réel syndicalisme d'entreprise, se profilent les **carences qui touchent les processus de légitimation des nouveaux systèmes locaux de négociation** et qui expliquent, à leur manière, l'aggravation continue de la crise plus générale de l'action collective.

Les issues à la crise du syndicalisme demeurent fort incertaines. La crise présente est éminemment singulière. Elle ne reproduit pas les traits qui, dans l'histoire ponctuée de reflux et de périodes de redéploiement, avaient marqué d'autres crises antérieures. Dans le passé, les principales crises qui purent affecter le mouvement syndical se développaient dans des contextes au sein desquels existaient pourtant certaines des conditions qui pouvaient potentiellement favoriser un nouveau redressement du syndicalisme. Dans le contexte actuel, certains mouvements sociaux ont pu laisser entrevoir un regain de l'activité syndicale. Pourtant n'existent ni les conditions sociologiques, ni les conditions économiques qui, hier, avaient entraîné un dépassement des crises syndicales et un redéploiement de l'action revendicative. C'est ce qui explique tant la profondeur, la gravité et la durée de la crise du syndicalisme français que l'**impasse** dans laquelle il se trouve à la fois au sein de l'entreprise et aux autres niveaux de la régulation sociale et conventionnelle.

René Mouriaux explique (812) que si toutes les organisations syndicales d'Europe traversent une phase délicate, voire critique et si elles sont toutes confrontées à un effritement de leur implantation, à une diminution de leur efficacité, sans parler de l'ébranlement de leur idéologie (813), le cas français comporte des **traits spécifiques** et l'affaiblissement du mouvement syndical atteint une **intensité inconnue ailleurs**. La démarche syndicale est d'autant moins aisée que la mobilisation des salariés faiblit au moment où elle serait le plus nécessaire. Entre la période 1983-1987 et 1988-1992, la conflictualité baisse nettement dans huit pays - Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Portugal, Norvège, Finlande - légèrement aux Pays-Bas, en France déjà à un niveau faible et en Espagne située à un étiage très élevé. Une progression modique s'observe en Autriche, au Luxembourg, en Suède, plus intense en Grèce. **A partir de 1992, un réveil revendicatif se perçoit**. A l'intérieur de chaque Etat-nation, le système des relations professionnelles a bougé, sachant qu'il était loin d'être unique et que le niveau le plus souvent privilégié était celui de la branche. Ainsi que le note Franz Traxler (814), un déplacement s'est opéré au cours des quelques dix dernières années, dans certains cas « vers le haut », dans d'autres « vers le bas » et parfois même dans les deux sens à la fois. Dans un contexte économique défavorable à la mobilisation avec des systèmes de relations professionnelles (SPR) davantage contraints par les intérêts patronaux, les syndicats sont d'autant plus **placés sur la défensive** que leurs convictions sont entamées.

(812) « Le désarroi des syndicats en crise », document ronéo., 1994.
(813) Cf. Sydney Tarrow, *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge University Press, 1994.
(814) Cf. « Les négociations collectives : niveaux et portée », *Perspectives de l'emploi*, OCDE, 1994.

Evolution des taux de syndicalisation dans 18 pays européens (effectifs syndiqués en % des salariés)

	Type de données (1)	1970	1980	1990	Evolution 1990/1970 en points
Autriche	E	62,2	56,2	46,2	-16,0
Belgique	E	45,5	55,9	51,2	+5,7
Danemark	E	60,0	76,0	71,4	+11,4
Finlande	E	51,4	69,8	72,0	+20,6
France	E	22,3	17,5	9,8	-12,5
Allemagne	E	33,0	35,6	32,9	-0,1
Grèce (2)	R	35,8	36,7	34,1	-1,7
Islande (2)	E	68,1	75,2	78,2	+10,1
Irlande	E	53,1	57,0	49,7	-3,4
Italie	E	36,3	49,3	38,8	+2,5
Luxembourg (2)	R	46,8	52,2	49,7	+2,9
Pays-Bas	E	38,0	35,0	25,5	-13,5
Norvège (2)	E	51,4	56,9	56,0	+4,6
Portugal (2)	R	60,8	60,7	31,8	-29,0
Espagne (2)	E	27,4	25,0	11,0	-16,4
Suède	E	67,7	79,7	82,5	+14,8
Suisse (2)	E	30,1	30,7	26,6	-3,5
Royaume-Uni	E	44,8	50,4	39,1	-4,3

(1) E = syndiqués ayant un emploi ; R = tous les syndiqués y compris des retraités, des chômeurs et éventuellement des travailleurs indépendants.

(2) Dans ces pays, les pourcentages indiqués correspondent parfois à l'année la plus proche de celle retenue dans le tableau.

Source : Jelle Visser, *Perspectives de l'emploi*, 1994.

Quelle phase le syndicalisme traverse-t-il ? A quelles difficultés est-il confronté ? Les analyses divergent et cet éclatement des lectures, exacerbé en France, perceptible en Italie, en Grande-Bretagne, en Allemagne ne favorise pas l'émergence de solutions. Deux divergences principales peuvent être distinguées. D'une part, des syndicalistes sont portés à ne considérer que les facteurs externes du désarroi tandis que d'autres allient causes exogènes et endogènes. D'autre part, si l'ampleur des transformations en cours est admise par tous, la logique des remèdes n'est pas apprécié à la même aune. D'aucuns parlent d'adaptation, d'autres de transformation. Les débats se retrouvent dans toutes les familles syndicales. Quelles que soient les stratégies adoptées et les finalités poursuivies, **le mouvement syndical expérimente des réponses similaires**. René Mouriaux en évoque trois. En premier lieu, la sortie de la crise syndicale est recherchée au moyen de réforme des structures. Dans les pays à pluralisme organisationnel, le processus prend la forme de rapprochements interconfédéraux ou intersyndicaux. Avec l'augmentation de la puissance organisationnelle est recherchée une meilleure relation avec la base. Le **souci d'un « syndicalisme de proximité »** se traduit de manière diverse, selon les formes nationales de la représentation des salariés. Consultation pour les grèves, référendum sur les accords, élection de délégués procèdent de la même intention. En raison des transformations des mentalités et de la diversification des statuts, le défi est considérable pour le mouvement syndical de renouer avec la base, au moment où le militantisme se réduit et se modifie. Une seconde démarche consiste à renforcer l'autonomie syndicale. Enfin, les syndicats nationaux se lancent dans la coopération européenne. Des expérimentations syndicales sont en cours, qui achoppent sur les contradictions de la construction européenne et parfois sur les différences de cultures syndicales. Une trentaine de comités de groupe européens ont été constitués de manière volontaire depuis le début des années 1980. Une directive européenne de septembre 1994 a institué le comité d'entreprise européen. Selon une étude, réalisée en 1995 par l'ISERES (815), les syndicalistes sont à la fois critiques et intéressés par l'expérience des

(815) *Le Monde*, 11 septembre 1996.

comités d'entreprises européens. Il y a selon eux échange de points de vue, mais **rarement un vrai dialogue**. Si l'organisation matérielle est sans faille, **le contenu des réunions reste pauvre, faute d'enjeux**. Toutefois, les représentants des salariés pensent que l'expérience de leur groupe va plus loin que les principes de la directive européenne.

François Sellier présente (816) les résultats de l'enquête de l'IRES portant sur 29 entreprises (14 allemandes, 15 françaises, secteurs métallurgie, chimie et banque-assurance), de taille généralement assez importante. Elle met en lumière les **différences et analogies** entre France et Allemagne. Pour les chercheurs de l'IRES, il y a absence de valeur significative, ou du moins **valeur très réduite, des caractéristiques juridiques et institutionnelles**. Ils insistent à la fois sur les fausses différences et sur les fausses analogies. Le **rôle concret des acteurs** est dans les deux pays une donnée explicative essentielle. Le **syndicat** est un facteur puissant de compensation des différences juridiques et institutionnelles. Certains de ces éléments fondent des convergences entre les deux pays. Cependant, ils repèrent aussi des oppositions caractéristiques qui permettent de parler de deux systèmes distincts, oppositions de nature sociologique qui montrent la vanité des transferts institutionnels. On évoque souvent l'opposition entre le droit de grève en France et l'obligation de paix sociale à laquelle est soumis le *Betriebrat* (BR) en Allemagne. Mais les enquêtes de Herman Koffhoff (817) et celles de l'IRES montrent que **l'arrêt de travail ou sa menace a en Allemagne une réalité et une efficacité certaines** : d'une part, la convocation d'assemblées du personnel fonctionne souvent comme arrêt de travail ; d'autre part, la « casquette syndicale » du président du BR lui permet de contourner l'interdiction. Bien des observateurs ont remarqué l'**importance des grèves informelles** dans les établissements allemands. Une autre différence concerne la **présidence du comité**. **En France, le patron ou son représentant**, **en Allemagne, un élu**. On pourrait penser que le BR acquiert ainsi une **plus grande autonomie de fonctionnement et de décision**. Mais les chercheurs de l'IRES notent, dans le cas français, l'existence fréquente de réunions des élus, syndicales et intersyndicales, avant les séances officielles, qui ont pour but de coordonner les demandes et la stratégie. Il semble cependant, sur ce point, que l'existence en Allemagne d'un président de BR, susceptible de **parler au nom de tous les élus**, peut lui conférer une **autorité** et une **légitimité** particulières face au patronat. Mais il est vrai aussi que, dans beaucoup d'établissements français, les délégués syndicaux jouent un rôle central de coordination et d'animation. Dans ce cas, la représentation française ne fonctionne pas très différemment de l'allemande.

Autre différence souvent citée : d'un côté, l'**unité syndicale**, au moins en général, de l'autre, la **pluralité**. Là encore, il convient de relativiser l'opposition ; si (en France) l'unité ou la clarté dans la majorité syndicale accompagnent souvent une situation de force de la représentation, la pluralité syndicale n'agit pas systématiquement comme un élément d'affaiblissement. D'autre part, en Allemagne, sous l'unité syndicale peuvent se cacher des formes de concurrence représentative. Quant à Hermann Kotthoff, il observe souvent des conflits internes au BR, sur les stratégies à suivre à l'égard de la direction. Enfin, signalons le problème institutionnel du **monopole de représentation du BR, face à la direction**, alors qu'en droit, en Allemagne, le syndicat est privé de toute fonction à cet égard. Mais il est clair que la plupart des BR sont totalement ou fortement syndicalisés et que les élus syndicaux de l'établissement peuvent jouer un rôle essentiel dans ses orientations. Il reste que, il est vrai, certains BR revendiquent une forte autonomie et laissent carrément le syndicat à l'écart pour leurs décisions internes, tout en profitant des services qu'il peut leur rendre (expertise, formation). Juridiquement, **la situation du syndicat dans l'entreprise française est beaucoup plus assurée**, mais on sait que son rôle respectivement au CE, face à la direction, dépend de sa force de représentation auprès du personnel et, on connaît la **tradition de « neutralisation syndicale » du patron français**, sa préférence pour les rôles externes de ses syndicalistes. Reste le problème de l'étendue des droits conférés aux élus du personnel dans les deux pays. Juridiquement, il est clair que ces **droits** sont **plus étendus et forts en Allemagne**. Certes, l'obligation de négocier sur les salaires et les horaires ressemble à la capacité de négociation du BR et le CE doit être consulté et parfois même peut en fait négocier sur tous les problèmes qui affectent la vie de travail. Il reste cependant que **le BR a, par exemple droit de veto** sur les changements du système de classification et du système de rémunération, y compris sur le calcul des temps dans le travail au rendement. Certes, la lutte peut toujours remplacer la loi et l'application de la loi ne va jamais sans qu'on l'impose. On peut cependant se demander s'il n'y a pas là une différence plus significative que les autres. Et pourtant, Koffhoff lui même nous invite à douter du caractère déterminant des droits accordés par la loi.

Pour François Sellier, c'est la transformation du climat social provoquée par le grand débat politique autour de la loi de 1972 qui a entraîné une **prise de conscience**, chez certains leaders, de la nécessité

(816) « Spécificité nationale et diversités des entreprises », *La Revue de l'IRES*, n°19, automne 1995.
(817) Cf. « Die soziale welt kleiner Betriebe », Göttingen, 1990 ; « Betriebsrate und Bürgestatus », München, 1994.

d'un changement, et l'apparition de nouveaux acteurs décidés à le réaliser. De même que les différences institutionnelles ne sont pas toujours significatives, de même les analogies institutionnelles sont parfois trompeuses. Dans les deux pays, la représentation est confiée à des élus du personnel. Et l'on sait que le monopole de représentation directe par le syndicat (non seulement par des élus choisis sur liste syndicale) est parfois considéré comme une garantie d'indépendance alors que la représentation par l'élection peut inciter les travailleurs à un corporatisme d'entreprise. L'élection, sur laquelle les représentants des deux pays fondent leur légitimité, paraît être l'un des garants les plus sûrs de la comparabilité des systèmes représentatifs. En effet, la capacité et la légitimité représentatives fournies en principe par l'élection, dépendent en fait, comme le notent les enquêtes de Kotthoff et les auteurs de l'IRES, de la **relation concrète, du travail quotidien, qui s'établit entre représentants et représentés**. Analysant la situation du groupe d'établissements les plus déficients quant à l'efficacité représentative (tous français), ils écrivent que privés du soutien des salariés qu'ils sont censés représenter, ces systèmes sont dépourvus de capacité de mobilisation. La distance des salariés à l'égard des instances qui peuvent venir des tactiques répressives et de contournements des directions, peut aussi s'expliquer par des caractéristiques sociologiques régionales et plus généralement par la dynamique de la demande émanant du groupe des salariés, dont les déterminants renvoient aux « espaces professionnels ». De même, la diversité des situations observées par Kotthoff montre à l'évidence que l'efficacité de la représentation n'est pas déterminée par l'élection : tantôt un président de BR en fait un « organe de direction », asseyant sa légitimité sur les oeuvres sociales tout en négligeant les demandes individuelles, tantôt le BR fonde cette légitimité sur le travail quotidien de détection des problèmes, sans parler du cas où l'employeur parvient à faire du BR sa chose en s'assurant de la sélection des candidats, cas extrême dont on pourrait, bien sûr, trouver aussi des exemples en France pour le comité d'entreprise. De tout cela, il s'avère clairement que **l'élection constitue un potentiel de légitimité** mais que **la réalisation de celle-ci est largement indépendante**.

Les éléments de l'IRES attestent que **l'efficacité représentative est plus forte en Allemagne qu'en France**. En Allemagne, l'**établissement** paraît plus qu'en France, constituer **la base sociale d'une identité communautaire des salariés**. La **stabilité** des collectifs salariés coïncide avec la stabilité de l'établissement. Les chercheurs de l'IRES notent **la fréquence, en France, d'une stratégie patronale d'instabilité** des établissements (scissions, sous-traitance, délocalisation) et parlent dans un cas du « carrousel des cadres dirigeants ». Ce qui fait la différence entre les systèmes, est moins la référence fondatrice - dans les deux pays, les identités d'établissement tendent à s'exprimer de façon bien plus forte que les identités d'entreprise - que l'**autonomie** dont est investi l'établissement en tant que lieu d'organisation des relations sociales... **En Allemagne, l'établissement** apparaît comme le socle de l'édifice productif... **En France, l'entreprise** apparaît comme un centre organisateur plus pertinent... En Allemagne, les arbitrages vont **tenir compte de l'imbrication** des dimensions économiques et sociales à la base du bon fonctionnement de l'établissement : on tendra à **éviter la désagrégation** du collectif et par là, la fragilisation de la base productive. Les auteurs font référence aux relations qu'entretiennent les individus avec le « tout social » et insistent sur l'importance en Allemagne du facteur communautaire.

Les auteurs de l'IRES, mettent en relief, à côté de la stabilité de l'établissement, le rôle de la professionnalité de la « communauté » des *Facharbeiter* : celle-ci n'est pas seulement la base de la construction de la représentation (au risque d'éclipser les autres groupes, employés, femmes, non-qualifiés) elle **s'étend au-delà du groupe ouvrier**, dans la mesure où maîtrise et encadrement intermédiaire, et au-delà, appartiennent au même espace professionnel. La hiérarchie intermédiaire dans les secteurs productifs est proche de l'univers représentatif. Il s'agit d'hommes issus des rangs des ouvriers qualifiés qui ont été syndiqués et, généralement le sont encore. Dans ces établissements, **la représentation est considérée comme un interlocuteur important**, y compris pour la hiérarchie intermédiaire : nombre de conflits sont réglés à ce niveau. La représentation allemande est souvent en mesure d'occuper une place stratégique à l'intersection du technique et du social. **Les fonctions représentatives n'affectent pas les carrières**, la professionnalité est considérée comme la base de la communauté d'établissement.

L'enquête de l'IRES insiste sur le **caractère stratégique de l'influence du syndicat** « égalisateur des différences ». On peut penser que, aux divers degrés d'influence correspondront des degrés d'efficacité de la représentation : en France, les établissements à l'identité syndicale la plus affirmée présentent des traits communs à ceux observés en Allemagne. Les élections obligent les organisations, comme en Allemagne, à trouver des candidats portés par la base professionnelle où ils exercent. Dans les 12 établissements qui ont une bonne ou assez bonne capacité représentative, on trouve 4 établissements français. La représentation accorde une importance stratégique à son ancrage dans les réalités concrètes de la vie de travail. **Les salariés s'adressent facilement, spontanément, aux délégués en France, au BR en Allemagne**. Les collectifs de représentants sont forts et syndiqués, qualifiés, techniquement

compétents, anciens dans l'entreprise, et presque exclusivement des hommes. La possibilité clairement majoritaire d'un syndicat facilite, malgré la pluralité, les relations et la répartition des tâches. **Le recours au conflit s'observe dans les deux pays**. Les différences viennent essentiellement des **attitudes des directions : reconnaissance formelle mais tendance à « contourner » en France**, respect de la représentation, ouverture à la négociation, absence de contournement en Allemagne, avec une exception cependant : la direction d'une entreprise étudiée utilise de nouvelles méthodes managériales de **dialogue direct** avec les salariés dans l'objectif de contourner la représentation élue. Là où la capacité représentative est incertaine, les établissements sont faiblement syndiqués. Les instances fonctionnent normalement, tous les élus sont syndiqués. Les directions cherchent à entretenir des relations plutôt bonnes avec les élus. Cependant de façon plus explicite que la majorité des employeurs français (les directions allemandes) reconnaissent l'**utilité de la représentation** pour le bon fonctionnement de la vie de l'établissement. On ne rencontre une représentation déficiente que dans des entreprises françaises : petite hiérarchie répressive, neutralisation syndicale, direction emmurée dans ses étages, information-consultation nulle, isolement des systèmes représentatifs à l'égard de la population représentée. Mais on voit combien ces caractères ressemblent à ceux de Kotthoff repère dans le cas des BR « isolés » ou « ignorés », comme dans le cas des SPR qu'il qualifie « entreprise sans âme » ; entreprise impériale-autocratique ».

Ces remarques laissent penser qu'à côté du rôle syndical, il faut donner de l'importance aux attitudes des directions. Or, il semble bien que la **tradition patronale allemande** soit plus portée que la tradition française à la **reconnaissance de l'identité syndicale et représentative**, en particulier à cause de la **force de son lien** avec la **professionnalité**, mais aussi de la tradition patriarcale et du poids de la notion de **coopération** *(Mitbestimmung)*. Cependant, un autre facteur de distinction apparaît, que soulignent les chercheurs de l'IRES : en France, la question du syndicalisme patronal n'est pratiquement jamais abordée, ni par la direction, ni par les salariés. **Dans la plupart des établissements allemands, la référence des employeurs à la politique de leur organisation est inscrite dans le fil de leurs explications sur leur attitude** à l'égard de la représentation. En Allemagne, négociation de branche et négociation d'établissement sont les piliers complémentaires du système de relations professionnelles, alors que la négociation d'entreprise (dans le cas de pluralité d'établissement) est secondaire. Il en résulte que les deux représentations, de branche et d'établissement, sont les bases du système. L'une ne peut fonctionner sans l'autre. **En France, au contraire, l'entreprise est largement autonome par rapport à la branche et les directions défendent jalousement cette autonomie**. D'où l'importance de la neutralisation syndicale et des tactiques de contournement pour l'exploiter au maximum.

Pistes de réflexion et d'orientation

Ces dernières années sont marquées par une tendance à une reprise de la conflictualité et par la montée du radicalisme en matière de changement de la société, en même temps que par le développement d'attitudes « protestataires », de signes d'exaspération et/ou de formes de protestation (symboliques, pacifiques et/ou violents), ainsi que par une nouvelle demande de syndicalisme.

Le mouvement social de novembre-décembre 1995 a surpris par son déclenchement, sa forme et son déroulement, mais ses germes étaient présents (l'atonie générale du mouvement social cachait nombre de conflits multiformes) - et continuent à l'être aujourd'hui.

Les années 1980, qui avaient été celles du « sacre de l'entreprise », s'étaient accompagnées d'un déclin progressif des syndicats, souvent encouragé, sinon impulsé, par des responsables d'entreprises les considérant comme des obstacles à la « modernisation » et au management, qu'il fallait contourner, neutraliser, voire détruire. Souvent, les politiques patronales visaient au « feutrage » des relations sociales et le management des ressources humaines reposaient sur l'individualisation des rapports salariaux.

Parallèlement, des coordinations s'étaient développées lors de nombreux conflits, venant mettre en cause les conditions classiques du « dialogue social », de la « gestion » des conflits, de la négociation. Si le mouvement social de novembre-décembre 1995 n'a pas donné lieu à l'existence de coordinations, les éléments sous-jacents (assemblées générales, volonté de maîtrise du mouvement, décloisonnements intersyndicaux comme entre syndiqués et non-syndiqués, interprofessionnels, intercatégoriels et territoriaux, manifestations permettant convergences et popularisation) l'ont profondément marqué et semblent aujourd'hui structurants. En même temps, il a contribué à l'existence de nouveaux rapports entre syndicats et au développement d'organisations comme SUD ou le « Groupe des Dix ».

En fait, il faut prendre en compte les conflits dans toutes leurs dimensions, la présence de syndicats et de contre-pouvoirs, non seulement comme un état de fait normal tenant à l'existence d'intérêts contradictoires, mais plus encore comme une richesse pour la vie du corps social qu'est l'entreprise. Sauf à prêter le flanc à des « explosions » incontrôlées et incontrôlables, voire à des convergences non maîtrisables, le management a besoin de corps intermédiaires, d'expression plurielle des « identités » et leur existence suppose leur complète autonomie.

Une telle appréciation ne saurait se limiter à être une pétition de principe. Compte tenu de l'affaiblissement du syndicalisme en France, les responsables d'entreprises, tout comme ceux de l'Etat, ont sans doute à développer des attitudes positives à l'égard du syndicalisme lui permettant de jouer effectivement son rôle, qui ne se résume pas à l'alternative entre syndicalisme d'accompagnement et syndicalisme de contestation. Cela implique, outre ce qui a été abordé en matière de droit de grève (visibilité, procédures de négociation et d'arbitrage), d'être ouvert aux demandes syndicales d'être davantage en prise sur la gestion, ce qui nécessite une réflexion sur un nouveau partage des pouvoirs, voire sur l'existence d'« espaces » autonomes porteurs de légitimité. En même temps, il faut être davantage à l'écoute du corps social et de ses demandes ouvertes ou cachées, faciliter l'expression des différentes formes de protestation, individuelles et/ou collectives, encourager l'existence de lieux d'échanges au sein l'entreprise et entre l'interne et l'externe, veiller à éviter le triple écueil de l'enfermement militant des syndicalistes, de l'institutionnalisation des organisations syndicales et de l'auto-centrage corporatiste et/ou sur les « inclus », avoir une attitude ouverte aux compromis.

Annexe

Paroles de jeunes travailleurs, acteurs du mouvement social de novembre-décembre 1995

Comme le fait très justement remarquer un journaliste (818), trois ouvrages récents consacrés au mouvement social de fin 1995 (819) ne donnent **pas la parole aux acteurs**. Pratiquement pas un mot restitué. De l'analyse à foison. Du conceptuel à l'envi. Toujours *a posteriori*, décembre 1995 n'aura suscité aucun émoi romantique, aucune mise en scène des petites **choses inconnues ou ignorées qui auront fait la grandeur de la grève**. Les auteurs d'aujourd'hui ne veulent pas reproduire les mots de décembre. Ces trois livres ont en commun de ne pas s'attacher à **restituer la parole de « la base »**. Preuve que le mouvement de décembre fut surtout le fait des organisations institutionnelles (corps constitués, partis politiques, syndicats). Il s'en dégage une certaine froidure.

Nous présentons ici des propos de jeunes travailleurs, acteurs du mouvement des travailleurs novembre-décembre 1995, qui ne sont pas à eux seuls représentatifs, mais qui donnent quelques coups de projecteur sur l'état d'esprit du mouvement.

« Il y a tout qui est en train de sortir, là »

Les femmes et les jeunes du dépôt RATP Pleyel de Saint-Denis, sont ***parmi les plus déterminés*** des grévistes (820).

> Dépôt de Pleyel 16 décembre 1995, Pierre, vingt-neuf ans, machiniste depuis un an (avant il était ambulancier, dix années dans le privé, des jours et des nuits d'affilé au volant, un salaire qui dépassait à peine le SMIC) explique : « A Pleyel, **ils se connaissent tous**, les mecs, tous, et s'ils te disent non, c'est non. C'est un vieux dépôt quoi. Dans les dépôts assez jeunes, ils se ne connaissent pas tous, et ils ne sont pas tous d'accord entre eux. **Avec nous les jeunes ils sont super cools**. Le premier jour de la grève, j'ai demandé pourquoi la grève et tout ça, et puis j'ai dit, ben OK, je fais grève, quoi. C'était un peu pour nos retraites, un peu pour tout ça... et puis ça a duré trois semaines. La grève a été dure parce que que déjà à la base, ils voulaient toucher à tout ce qui est acquis. Là-dessus [les modalités de calcul des droits à la retraite] c'est parti, là-dessus c'est pas passé. Plus le Plan Juppé, au niveau de la sécurité sociale, ça a fait boule de neige. Tu vois, c'est des trucs comme ça, qui sont **mis bout à bout**, et puis **ça a fait péter le truc**. **Il y a tout qui est en train de sortir, là**. Tu vois, je m'aperçois d'un truc. Tout ce qu'on dit au début, quand on rentre machiniste : le bus c'est tout rose, c'est tout vert. Tu sais quand tu arrives au niveau bus, t'es pas vraiment considéré, t'es un larbin. C'est dans la mentalité des gens, et la direction se base sur la mentalité des gens. Donc **pour les gens t'es moins que rien**, parce que le Service Public, pour eux, c'est même plus un service que tu leur rends, c'est un dû que tu leur dois, et bon, à ce niveau-là **tu arrives à des extrémités**... Mes voisins me disaient qu'ils ne comprenaient pas, là, que normalement on était obligé de les transporter, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit : pour eux on est comme ça, quoi : on a marqué sur le front "je dois vous transporter et puis ta gueule". Donc, tout ça a un peu pété. Et comme à Pleyel ils sont tous soudés, vu comme c'est parti, ça va durer encore toute la semaine... Maintenant, même si ça se termine, comme ça se termine sur une fausse note, la tension, elle reste. Donc c'est reculer pour mieux sauter, et la prochaine fois, ça va être bien. Tu sais, **ça monte, ça monte et puis les mecs, ils explosent**. Tu verrais comme ils sont remontés... » (821).

« La grève a acquis une **dimension romantique surtout auprès des salariés les plus jeunes** et parmi ceux qui étaient restés jusque là peu socialisés et donc peu syndicalisés. Chaque nouvelle manifestation d'ampleur nationale constitue un soutien pour leur action » explique Robert Jung, le directeur du

(818) *Libération*, 29 mai 1996.
(819) Jean-Pierre Le Goff, Alain Caillé, *Le tournant de décembre*, La Découverte ; Ouvrage collectif, *Le Grand Refus*, Fayard ; Henri Vaquin, Yvon Minvielle, *Le sens d'une colère*, Stock.
(820) *France 3*, 29 novembre 1995
(821) Livia Scheller, « La grève initiatique. Les jeunes machinistes RATP dans la lutte », *Futur antérieur*, n°33-34, op. cit.

département bus de la RATP, qui s'interroge sur les moyens de sortir d'un **conflit « unique »**, « que la satisfaction des revendications initiales n'a pas permis d'arrêter » (822).

Daniel, vingt-huit ans (dont cinq années à la SNCF), conducteur engagé dès le début du conflit, se dit « **prêt pour une grève d'un mois ou plus s'il le faut** ». Il refuse de « voir retardé mon départ en retraite et de voir la SNCF bradée par le contrat de plan ». « J'ai rejoint les étudiants **par solidarité avec leur mouvement** ». Comme lui, une centaine de cheminots étaient présents le 30 novembre dans le cortège parisien des étudiants (823).

Se battre pour les acquis, des droits nouveaux, un autre type de société

Sandrine W., vingt-quatre ans, fonctionnaire des impôts, qui s'est engagée syndicalement en 1991 à vingt-ans, a manifesté le 14 novembre à Metz : « je suis là pour défendre des acquis, préserver des droits. C'est trop facile pour le gouvernement de vouloir **tout niveler par le bas**. Défendre ce que nous avons, c'est **se battre pour obtenir des droits nouveaux**. Aujourd'hui, on voudrait nous faire retourner en arrière ! Je rêve d'une société, d'un système **où tous collaboreraient étroitement au bien-être de chacun** et non de cette inacceptable distorsion entre pauvres et nantis. Qu'on ne s'y trompe pas, ces manifestations à répétition indiquent un changement d'époque, l'**entrée inéluctable dans un monde de redéfinition du partage** ». D'après un journaliste du *Républicain lorrain*, « les jeunes comme Sandrine y sont déjà » (824).

Alain P., jeune machiniste RATP déclare : « ce ne sont pas des privilèges, ce sont des acquis et **on se battra toujours pour garder ces acquis**, on est prêt à aller très très loin. C'est tout. J'ai un salaire de 8000 francs, j'ai 7000 francs de charges et ma femme est au chômage. Ce que j'ai perdu en quatre jours, je vais mettre six mois à le rattrapper, je suis prêt à **aller jusqu'au bout** » (825).

Sandrine, préposée des Postes qui participait au piquet de grève au centre de tri Paris Brune, a choisi de devenir fonctionnaire « pour la sécurité de l'emploi, au départ, mais si le plan Juppé passe, c'est sûr qu'**on va vers la privatisation** comme à France Telecom, faut pas rêver (826).

Au centre de tri postal de Sotteville-lès-Rouen, Patricia, en CDD depuis six ans pour 6000 francs par mois, est solidaire mais non gréviste, « pour des raisons financières » : « je ne peux pas me le permettre, j'ai deux enfants. Mais j'**approuve totalement le mouvement** : le plan Juppé, c'est le **retour en arrière** » (827).

Un jeune agent de conduite de la Gare du Nord se réjouit : « **on a refait la société**. Quand on bosse, on a pas le loisir de parler comme ça. Ce sont ces discussions qui font peur aux patrons, **quand les travailleurs qui détiennent l'outil de travail commencent à réfléchir**. Il faut s'en souvenir pour les prochains mouvements. Les patrons sont gentils avec nous en ce moment parce qu'ils ont peur. Mais dès qu'ils pourront, ils nous referont une crasse » (828).

Le chef de gare SNCF adjoint de Paris-Nord indique : « il y a beaucoup de jeunes, ici, **ils sont durs, on sent qu'ils ont peur de l'avenir** » (829).

« Tout me fait peur »

Une contractuelle de vingt-et-un ans, occupant un poste de polyvalente au centre de tri postal de Sotteville-lès-Rouen, est catégorique : « je ferais toujours n'importe quoi plutôt que de pointer à l'ANPE, mais **là, je fais la grève parce que les acquis sociaux, il faut les garder** ». Elle reconnaît que ce mouvement dépasse largement les revendications ponctuelles liées à la retraite ou à la réforme de la Sécurité Sociale. « **Tout me fait peur**. Le chômage me fait peur, la retraite me fait peur, et encore si on en a une. Aujourd'hui je panique. **Pourquoi Juppé a mis tout ça d'un coup ?** » (830).

(822) *Le Monde*, 16 décembre 1995.
(823) *Le Parisien*, 1er décembre 1995.
(824) *Le Républicain lorrain*, 15 novembre 1995.
(825) *France 3*, 29 novembre 1995.
(826) *France 3*, 1er décembre 1995.
(827) *Libération*, 4 décembre 1995.
(828) *Le Monde*, 19 décembre 1995.
(829) *Ibidem*.
(830) *Libération*, 4 décembre 1995.

Interpeller tout le monde sur le ras-le-bol général

Brigitte, au centre de centre de tri postal de Sotteville-lès-Rouen depuis 1991, titulaire non syndiquée, résume : « **on se bat contre tout**. C'est un ras-le-bol général ». Tous reconnaissent ce que le mouvement a de pénalisant mais demandent : « vous connaissez un **moyen d'interpeller tout le monde** sans que ça ne gêne personne, vous ? ». Au bureau de poste de Grand-Quevilly, une jeune gréviste explique : « tout le monde nous encourage, les gens sont solidaires, mais ont peur d'agir, avec l'épée de Damoclès du licenciement sur la tête. Alors **c'est comme s'ils nous donnaient procuration**, à nous qui avons la sécurité de l'emploi du secteur public » (831).

Pascal B., vingt-neuf ans, cheminot, embauché en 1990. « Au dépôt de Drancy, c'est unanime. Syndiqués et non-syndiqués, on tient le piquet de grève 24 heures sur 24. Pour moi, c'est évident, **il y a vraiment trop de choses qui ne vont plus**, un ras-le-bol général. Je voudrais évoluer, devenir conducteur, et j'ai l'impression que **tout est bloqué**. Quand on veut négocier quoi que ce soit avec le chef d'établissement, ce n'est jamais possible. Et vous savez, j'aime mon travail. Les Chemins de fer, c'est vraiment ma famille. Auprès des anciens, j'ai appris qu'il y a des acquis qu'on n'a pas le droit de perdre » (832).

Lise A.-V., trente ans, est conductrice RATP avec sept années d'ancienneté. Non-syndiquée, elle porte un badge CGT sur sa casquette, et a voté pour la grève dès le premier jour du mouvement. Elle se bat pour son régime spécial de retraite : « conduire le métro à cinquante ans, c'est déjà limite. Psychologiquement, il faut être très costaud ». « Chirac est arrivé et a voulu tout chambouler. Il a fait des promesses qu'il n'a pas tenues. **Il nous a mis une claque**. De ce fait, il a vite perdu la confiance de ses électeurs et de ceux qui n'ont pas voté pour lui ». « **On va gagner**. Nous ne lâcherons pas » (833).

Les passants s'arrêtent aux grilles d'entrée de l'atelier central de la RATP, rue Championnet à Paris XVIIIème, occupés depuis le 28 novembre, et glissent un petit mot. Le boucher fait cadeau de cinq kilos de merguez, le boulanger donne des gâteaux. « **Courage, on est avec vous** », lance un jeune couple en scooter aux grévistes qui se réchauffent, dans la nuit du 2 au 3 décembre, autour d'un brasera. « **On a l'impression de venger tout le monde** », remarque l'un des grévistes (834).

Pour Eric, agent RATP, trente-quatre ans, non-syndiqué, le plan Juppé a fait déborder le vase. Mais **la colère était « accumulée, on se rend pas compte de tout, c'est encore compliqué** ». Simplement, il fallait que « ça cesse » (835).

Philippe, vingt-trois ans, monteur chez Peugeot à Mulhouse explique « **On est des robots**, faudrait s'estimer heureux qu'on ait du boulot, et personne ne peut débrayer, on est tous tenus par l'endettement » (836).

« *Tant pis si ça me coûte, pour une fois c'est moi qui décide* »

Claire, gréviste au dépôt de bus de Pavillon-sous-Bois : « je n'ai pas peur de perdre 10 000 francs sur mon salaire ». Depuis plusieurs années, « on me demande de **faire des sacrifices sans rien en échange**. Aujourd'hui, je dit *niet*. Je le fais pour moi et pour mes enfants, et **tant pis si ça me coûte, pour une fois c'est moi qui décide** » (837). Chantal, gréviste de vingt-huit ans, titulaire d'un BTS économique et social, factrice à Paris, déclare : « je ne partirai pas en vacances, je limite les sorties ; ça va, **on ira jusqu'au bout** » (838).

« Cette grève, c'est l'histoire de la démocratie directe. **Des gens ont décidé pour eux-mêmes et par eux-mêmes** », selon un jeune, délégué FO de la Gare du nord (839). Thomas, vingt neuf ans, professeur gréviste de lettres et d'histoire dans un LEP à Choisy-Le-Roi, déclare : « maintenant, dans les AG, on n'est même plus à attendre quoi que ce soit des politiques. On sait maintenant que **c'est à nous d'agir**, de prendre des initiatives » (840).

---

(831) *Ibidem*.
(832) *L'Humanité*, 6 décembre 1995.
(833) *Ibidem*.
(834) *Le Monde*; 21 décembre 1995.
(835) *Ibidem*.
(836) *Ibidem*.
(837) *Libération*, 19 décembre 1995.
(838) *Le Monde*, 9 décembre 1995.
(839) *Le Monde*, 19 décembre 1995.
(840) *Le Monde*, 14 décembre 1995.

C'était aussi pour les travailleurs du privé

Les jeunes mécaniciens SNCF de Paris-Nord n'arrivent pas à comprendre pourquoi le privé n'a pas suivi, selon un journaliste de *Le Monde*.

> Les jeunes expliquent : « quand on criait "tous ensemble" dans les manifs, **c'était pour eux**. C'est plus dur de débrayer dans les boîtes. En même temps, **il y avait une occasion, on était les plus forts** ». Les jeunes mécaniciens n'imaginent pas voir le mouvement s'arrêter en ayant seulement obtenu un retour à la case départ. Ils rêvaient d'un mouvement social plus général. « Je me sentirais frustré, ce serait la haine, mais la vraie, **avec de la violence à l'intérieur de nous** », dit Philippe, vingt-six ans, mécanicien d'entretien. Laurent, trente-trois ans, adhérent à la FGAC (autonomes) est décidé à rester dans le mouvement : « on a entraîné les postiers dans la grève, on était dans l'unité, **je peux pas les laisser tomber** » (841). Un jeune cheminot du dépôt de Landy fait valoir le caractère interprofessionnel du rejet du Plan Juppé : « **Il ne faut pas lâcher les autres** » (842).
>
> Un jeune gréviste regrette que les salariés du privé aient vécu cette grève « par procuration ». « La mauvaise explication serait de croire que les gens sont des cons, explique-t-il. Il y a eu le poids du chômage, la peur de la répression. **On aurait dû davantage mettre en avant** le retour aux trente-sept annuités pour tout le monde » (843).

Quatre bus conduits par des grévistes, sont sortis le 6 décembre du dépôt Flandre de Pantin, avec dessus une inscription « **machinistes grévistes solidaires des plus démunis** » pour prendre en charge le service d'accompagnement des SDF vers les centres d'hébergement. Depuis plusieurs hivers, le dépôt Flandre assure ce transport (844).

Montrer aux plus démunis que les grévistes les incluent dans leur lutte

> « J'ai dit oui tout de suite », lance Sylvie, machiniste âgée de vingt-cinq ans. Géraldine, même âge et même métier : « je le fais en temps ordinaire. Les SDF sont des gens qui sont mis à l'écart. Je voulais **leur montrer que les grévistes les incluaient dans leur lutte** ». Sylvie : « moi, j'ai remarqué qu'il y avait une jeune femme parmi les gens. Elle était seule, assise sur la banquette du fond ». La conductrice n'a jamais imaginé se trouver à la place de cette jeune femme. « Mais moi, **je flippe de ça tout le temps**, confie Géraldine. Je viens de l'Ardèche et quand je suis arrivée à Paris, voilà quatre ans, j'avais 1500 francs sur mon compte et aucun travail. J'ai eu de la chance... » (845).
>
> « On n'est pas un mouvement corporatiste », précise un jeune agent de conduite SNCF. Il cite la mort, voilà deux jours, d'un SDF, sous un pont de la gare du Nord. « ***Cette société-là, on n'en veut pas. Voilà pourquoi on lutte*** » (846).

« Je ne me sens plus isolée »

> Muriel Z., trente ans, employée à Paribas en région parisienne, non-syndiquée : « je n'ai pas pu faire grève. Et donc, j'ai loupé toutes les dernières manifestations. Mais aujourd'hui 16 décembre, **je voulais absolument être là**. Comme tout le monde, j'ai été une victime de la grève. Quand je vois tout ce monde, ça fait chaud au coeur. **Je ne me sens plus isolée**. Du coup, je me dis qu'aux prochaines manifs, j'y serai ! » (847).

C'est toujours aux mêmes qu'on demande de payer

> Michel L., vingt-neuf ans, opérateur, un des vingt employés à Orsa-Bétons (Mulhouse) : « moi, je vis comme si tout allait bien. Je sais qu'il y a le chômage qui rôde, que **je ne toucherai pas de retraite, ou si peu**, et plein d'autres choses encore, mais **c'est mon univers depuis toujours**, alors je prends mes décisions sans penser à ça ». Il se définit comme un enfant de la précarité, de l'incertitude permanente, **obligé de composer** avec, sous peine de blues chroniques. Il y a quelques années, Michel a « essayé de mettre en place un syndicat. La première semaine, on était hyper-nombreux, la deuxième un peu moins et la troisième, il ne restait plus que moi ». « Moi,

(841) *Le Monde*, 16 décembre 1995.
(842) *L'Humanité*, 16 décembre 1995.
(843) *Le Monde*, 19 décembre 1995.
(844) *Le Figaro*, 13 décembre 1995.
(845) *Ibidem*.
(846) *Ibidem*.
(847) *L'Humanité*, 18 décembre 1995.

si un mouvement se mettait en place dans l'entreprise, **je serais dans le coup** mais c'est pas moi qui le démarrerai. Ce n'est pas que j'ai peur mais dans la boîte on a une expérience qui montre que les ouvriers aujourd'hui ont du mal à tenir longtemps ensemble ». Ce jeune ouvrier approuve le mouvement actuel : « vous savez, la Sécu, **c'est toujours aux mêmes qu'on demande de payer**. Il faudrait maintenant aller voir dans d'autres poches. Parce que j'en connais, moi, des chauffeurs avec quatre gosses et une femme au chômage qui n'en peuvent plus de casquer. Mais comment voulez-vous qu'ils bougent ceux-là ? Les jeunes célibataires encore, mais eux ils sont enchaînés... **A moins d'un déclic**. Oui... un déclic ! » (848).

Apprendre à se connaître

Au centre de tri de Paris Saint-Lazare, « tous sont jeunes, trente ans en moyenne ». Eric souligne : « on n'a pas vécu de conflit auparavant. C'est notre premier. On n'est pas des pros, c'est clair. Mais **on apprend à se connaître, et ça préfigure bien l'avenir**. Certains jours, on va voir les cheminots de la gare Saint-Lazare. Eux, ils sont plus costauds » (849).

Venue de Toulouse, Sylvie Cazenave, vingt-quatre ans, préposée PTT stagiaire à Paris-Louvre, n'est pas syndiquée, « pas encore » ajoute-t-elle, mais elle discute avec les syndicats. Même si sa position de stagiaire la freine pour être en grève, elle n'a pas raté une manifestation depuis le début du conflit. « Toute ma famille est dans la Fonction publique. Une sorte de culture, de mentalité. Le sentiment d'**être quelque part indispensable au pays** ». « Au bureau de Paris-Louvre, même si tous les préposés ne sont pas en grève, **tout le monde discute énormément**. Ce qui est particulièrement irritant c'est que le pouvoir ne veut pas nous entendre. Il y a aujourd'hui comme un bouillonnement dans la tête des agents. Alors certes nous avons la sécurité de l'emploi mais pour quelle vie ? » (850).

Selon un jeune travailleur, « **on dialogue avec tous, grévistes ou pas. Un grand respect des idées**. La démocratie s'est réveillée. Même les durs sont devenus tendres » (851).

Défense du service public

Centre de tri de Paris Saint-Lazare. Pour Eric, **la défense du service public, « ça, c'est important** ». « Ici, on est tous originaires de province. A Paris, c'est une vie de cons. On a envie de retourner chez nous, bientôt, il n'y aura plus de bureau de poste, plus de gare, plus d'école, plus de maternelle ». Pour ces postiers, dont la moyenne d'âge est de trente ans, avant la réforme, le système était clair : « ça fonctionnait à l'ancienneté, les vieux transmettaient leur savoir aux jeunes. Maintenant, **c'est éclaté**. Et la transmission ne se fait plus ». De même, « dans ce centre, on se fout royalement de la lettre recommandée, alors que c'est le symbole de la Poste. Elle fait souvent partie des "restes", c'est-à-dire du courrier qui n'est pas acheminé en temps et en heure ». « La direction voudrait qu'on parle de clients. Mais pour nous, **afin de l'emmerder**, on continue d'utiliser le terme d'usager » (852).

Envie d'aller jusqu'au bout

Sofia B., vingt-cinq ans, institutrice à Aubervilliers. « La clef elle est là », dit-elle en désignant son badge « Et si on taxait les revenus financiers ? ». « Je ne suis pas sûre que les gens y croient, mais moi je veux y croire. J'ai beaucoup discuté avec les parents de mes élèves, en leur expliquant les raisons de mon engagement dans la grève. Ils m'ont plutôt bien comprise. Pourtant, ils auraient, peut-être plus que d'autres, des raisons d'être plus inquiets que leurs enfants soient sans maîtresse, pour une durée qu'aujourd'hui personne ne peut fixer. Avant dans les assemblées générales, on se retrouvait entre syndiqués. Là, par deux fois - il s'agissait d'**AG sur la ville** - on s'est compté à plus de cent. Dont une forte proportion manifeste aujourd'hui 5 décembre ; **çà donne envie d'aller jusqu'au bout** » (853).

Karine, vingt-trois ans, fille de cheminot, en troisième année à l'école de sages-femmes de Bordeaux, est « à fond pour les grévistes ». « Ils travaillent pour nous. S'ils cèdent, **plus aucune grève n'aura de sens** » (854).

---

(848) *L'Humanité*, 8 décembre 1995.
(849) *L'Humanité*, 6 décembre 1995.
(850) *Ibidem*.
(851) *Ibidem*.
(852) *Libération*, 9 et 10 décembre 1995.
(853) *L'Humanité*, 6 décembre 1995.
(854) *Libération*, 9 et 10 décembre 1995.

Laurent, cheminot, délégué syndical FO, âgé de vingt-sept ans, indique qu'il a perdu chaque jour 275 francs sur une paie de 6300 francs et ajoute : « si le mouvement s'écroule, **c'est mon rêve qui s'évanouit** » (855). Yves, jeune traminot de la Régie des transports marseillais, est en grève. Il a été embauché sous l'ancien statut et titularisé sous le nouveau. La différence se chiffre à 1000 francs en moins. « **J'y crois, et on n'ira jusqu'au bout**. On le veut » (856).

Avoir autant raison que ceux d'en haut

Un jeune gréviste de la Gare de Lyon explique : « maintenant, ***çà ne sera plus pareil***, je sais que je peux avoir autant raison que ceux d'en haut » (857).

Fierté(s)

« Monsieur, nous sommes **fiers d'avoir lutté**, fiers d'avoir gagné et nous reprendrons le travail la tête haute » répond Yannick, un des grévistes les plus jeunes au dépôt de la gare de Lyon, au chef d'Etablissement, lors de la reprise du travail (858).

Un jeune gréviste, non-syndiqué, cherchait un symbole pour les locaux de l'atelier central de la Ratp, rue Championnet à Paris XVIIIème, occupés depuis le 28 novembre. Il s'est dit : « tiens, **la Commune de Paris, c'est bien français** » (859).

A Pavillons Sous Bois, un des dépôts de bus les plus mobilisés (70% de grévistes) et un des derniers à reprendre le travail, Marc, machiniste RATP, non syndiqué :« J'ai la haine. Je veux **que mon fils soit fier plus tard**. Il faut défendre les acquis sociaux » (860).

A Tergnier, près de Saint-Quentin, parmi les derniers cheminots recrutés au début des années 1990, Michel avoue avoir signé pour d'autres motifs : « j'avais un bac plus deux. Je pensais faire un boulot de cadre, grimper dans la hiérarchie, secouer cette vieille administration, arrêter la nostalgie et faire du moderne. » Il s'est retrouvé à la manoeuvre et y est toujours. « J'en ai bavé. Mais au début de la grève, je n'y suis pas allé. Je continuais à croire qu'il fallait changer les choses. Paradoxalement, le mouvement a été un révélateur. Hier, quelqu'un m'a demandé ce que je faisais comme travail. Jusqu'à présent, je disais : "agent SNCF". Là, j'ai répondu : "cheminot". Et j'en suis fier. En faisant la grève, **j'ai gagné mieux que ce qu'un patron pourra jamais me donner : une identité** (861).

Amina, vingt cinq ans, secrétaire : « C'est trop dur de vivre aujourd'hui. Avec tout ce que fait le gouvernement, on ne nous donne plus d'espoir. Pour nos enfants demain, **il faut que ça change** maintenant. Aujourd'hui, **je suis fière d'être ici** avec les grévistes et ceux qui ne se résignent pas. Du coup, j'espère. » (862).

Compter avec les gens

Elsa, vingt quatre ans, thésarde, défile aux côtés des cheminots « parce que c'était le métier de mon grand-père. Tant que le gouvernement ne montrera pas de disposition à **compter avec les gens**, il faut continuer. Juppé cherche à gagner du temps, mais, sur le fond, il n'a rien cédé » (863).

(855) *L'Humanité*, 14 décembre 1995.
(856) *France 3*, 26 décembre 1995.
(857) *L'Humanité*, 16 décembre 1995.
(858) *Ibidem*.
(859) *Le Monde*, 21 décembre 1995.
(860) *France 3*, 14 décembre 1995.
(861) *Libération*, 18 décembre 1995.
(862) *L'Humanité*, 13 décembre 1995.
(863) *Libération*, 13 décembre 1995.

Chapitre 7

Mondialisation-globalisation

Intégration européenne

L'insertion de la France dans le procès d'internationalisation-globalisation

Le maintien des différences nationales
La convergence microinstitutionnelle
Négociations économiques internationales et institutions nationales
La firme globale existe
La mondialisation
Le « choc des civilisations »
Des stratégies politiques et de l'imaginaire
Tendances
La spécificité n'est en soi ni un bien ni un mal
La fin des territoires
Deux modèles de croissance
La démographie
La technologie
La compétitivité
Crise fondamentale
Il n'y a pas d'ennemi assez grand
La reconstruction d'un sens du monde
L'emploi national dépend du contexte mondial
La première grève contre la mondialisation
UNESCO et EDF
Enreprises de réseaux
La justice, la loi et les libertés fondamentales
Remettre en cause le modèle fondateur
Mondialisation et diversité
Convergence vers un modèle non-interventionniste
Le « régionalisme »

Crise de l'intégration européenne

L'argument anti-européen est un alibi et l'Europe un bouc-émissaire;
Les principaux traits de la construction européenne
L'Europe - « OPNI »
L' euroscepticisme
L'économie ne suffit pas
Quel niveau d'intervention ?
La diversité de l'Europe
L'Etat national est devenu moins important
Les évolutions socioculturelles
L'espace rhénan
Les privatisations
4 scénarios

Services publics et intégration européenne

Le « service public »
Le monopole
L'entreprise étatique

La modernisation des services publics
Les entreprises de réseaux
Les firmes dominantes
Quelles sont les spécificités françaises en matière de service public ?
Une réelle efficacité pendant 50 ans
L'hypertrophie de la tutelle
La gestion déléguée
La place et le rôle de l'Etat
La libéralisation
La Conférence intergouvernementale chargée de réviser le traité : occasion de reconnaître les services publics

Subsidiarité et intégration européenne

Plus loin que la question de la nécessité de l'intervention, se pose celle de l'intensité de l'intervention et de ses modes
La réflexion sur la subsidiarité dans les différents domaines d'application

Pistes de réflexion et d'orientation

Chapitre 7 - Mondialisation-globalisation - Intégration européenne

Ancrages/convergences/resingularisations. Mondialisation-globalisation. Intégration européenne. Services publics et Conférence intergouvernementale. Subsidiarité

EDF est de plus en plus insérée dans le phénomène de mondialisation et de manière permanente dans l'intégration européenne, dont les fondements sont économiques et financiers, mais qui comportent indissociablement des aspects sociaux et culturels. Quelles logiques sont à l'oeuvre ? Quelles sont les marges de manoeuvre ?

L'insertion de la France dans le procès d'internationalisation-globalisation

Suzanne Berger montre (864) que **deux grandes thèses** ressortent des nombreux travaux menés par les spécialistes concernant la mondialisation :

- Pour certains analystes, l'impact politique de la globalisation se ferait essentiellement sentir **dans les transformations des rapports de classes et des intérêts de classes à l'intérieur des pays** capitalistes. Ainsi, les intérêts de la classe ouvrière et du capital national, géographiquement enracinés, seraient désavantagés par rapport aux intérêts de la finance internationale et des entreprises multinationales.
- Pour d'autres spécialistes, l'internationalisation de l'économie se traduit au contraire par une **diminution des capacités d'intervention et d'action de l'Etat**. Sont mis en avant les nombreux facteurs qui réduisent rapidement les possibilités de poursuivre des politiques économiques autonomes : l'augmentation du volume des échanges et des flux financiers, les investissements directs à l'étranger et les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui réduisent le temps et le coût des transactions à longue distance.

En contrepoint de ces deux thèses, Suzanne Berger souligne le **caractère essentiellement indéterminé de la transformation introduite par des changements économiques**. Les modalités politiques de la globalisation sont d'ailleurs différentes d'un pays à l'autre. Le fait majeur du processus en cours réside en ce que **les effets de la globalisation sur les structures sociales ou économiques nationales sont largement, si ce n'est entièrement, médiatisés par l'Etat**. Emergent des débats idéologiques et politiques sur les relations entre la nation et l'extérieur, principalement en Europe. En effet, le démantèlement du contrôle de l'Etat aux frontières du territoire national est devenu l'**enjeu des interprétations contradictoires** des voies de la prospérité nationale dans une économie globalisée. En Europe, la population comme l'élite s'imagine que ce sont leurs dirigeants qui décident de l'ouverture ou de la fermeture des frontières de leur pays. Depuis la campagne sur le traité de Maastricht en 1992, des groupes importants dans la population et dans les élites françaises ont attaqué ce qu'ils percevaient comme l'émergence d'une nouvelle relation de dépendance de la France vis-à-vis de l'économie internationale. Beaucoup voient maintenant l'Europe comme l'acceptation d'un ordre mondial libéral. Le cas de la France n'est pas isolée : on retrouve en Suisse, en Suède, au Royaume-Uni, en Norvège et jusqu'en Allemagne les mêmes critiques contre l'Europe. **Les Européens ne perçoivent pas toujours la différence entre les pressions exercées par la mondialisation de l'économie et d'autres aspects de l'ouverture des frontières**. En ce qui concerne les marchés financiers et le capital, de nombreux travaux amènent à considérer que les facteurs nationaux ont encore beaucoup d'importance.

Suzanne Berger souligne que trois observations émergent d'un examen des recherches en cours. Le premier aspect est le **maintien des différences nationales**, au-delà des pressions de la globalisation : lorsque les élites nationales font de l'harmonisation des performances macroéconomiques des autres Etats une priorité économique, et y parviennent, on constate un maintien des différences au niveau des entreprises, des institutions, des administrations, etc. Andrea Boltho a exploré les implications de cette analyse à travers une comparaison des trajectoires parallèles des économies française et allemande après la guerre. Il a analysé les efforts des gouvernements français pour faire aussi bien que l'Allemagne dans le domaine monétaire. Contraints par le carcan du système monétaire européen, par les règles du marché et par les engagements politiques explicites des leaders de droite ou de gauche, les Français ont effectivement égalé les objectifs macroéconomiques allemands. Malgré cela, **les « formes institutionnelles » françaises** (l'éducation, l'apprentissage, les institutions du

(864) « Le rôle des Etats dans la globalisation », *Sciences Humaines*, hors série n°14, septembre-octobre 1996. On se reportera notamment à Suzanne Berger et Ronald Dore, *National Diversity and Global Capitalisme*, Cornell, 1996.

développement et de la recherche, la conduite des entreprises, le marché du travail, les pratiques bancaires) **restent très différentes des formes allemandes**.

Le deuxième aspect relève de la **comparaison historique** : dans les pays où est apparue une convergence microinstitutionnelle des économies nationales, **il y a rarement eu des pressions externes exigeant ou déterminant un résultat unique**. Les pressions externes sont fondamentalement ambiguës ; elles signalent des problèmes **sans pour autant fournir des indications claires** quant aux politiques ou aux institutions à changer. Les exemples et expériences que les élites politiques en tirent dépendent pour beaucoup de leurs expériences passées. D'où leur **tendance à reproduire la spécificité nationale**. Plus généralement, pour expliquer l'homogénéisation des modes de production, de leur contexte réglementaire et institutionnel, il est nécessaire d'**analyser les constellations nationales de forces économiques et politiques** qui adaptent les changements venus de l'extérieur. Par exemple, les pressions américaines pour déréguler et ouvrir le marché japonais ne fonctionnent que lorsque de puissants groupes de la bureaucratie et du secteur privé nippon essayent, eux aussi, d'amener des changements.

Le troisième aspect est que les négociations économiques internationales ont progressivement porté sur les **institutions nationales** des pays. Ce point est sans doute le plus important en ce qui concerne l'appréciation du rôle de l'Etat dans la régulation des relations avec le monde extérieur. Le phénomène nouveau dans l'économie politique internationale est le **caractère négocié de la convergence institutionnelle des économies**. Aujourd'hui, les enjeux de la diplomatie commerciale internationale se sont projetés bien au-delà des problèmes de frontières et de douanes. Les négociations se centrent de plus en plus sur les **traits caractéristiques des institutions intérieures des pays** : sur les structures de leurs systèmes commerciaux, bancaires et légaux ; sur les termes du droit de propriété, sur leur législation en matière de concurrence, de concentration, de propriété intellectuelle.

Pour Elie Cohen (865), **la firme globale existe, mais en un nombre limité de modèles**. Elle est à la pointe de l'économie de variété ; elle conserve un ancrage national ou binational ; elle sait concilier universalisme des produits et particularisme des situations locales ; elle a souvent, dans un passé récent, réduit drastiquement sa bureaucratie organisationnelle et ses états-majors ; elle a réorganisé ses implantations, décentralisé ses décisions, relié ses unités par des réseaux ultrarapides de communication ; elle combat en permanence l'entropie organisationnelle par la mobilité stratégique. Même limitées à un petit nombre d'exemplaires, les entreprises globales ne peuvent ignorer la géographie, l'identité culturelle et la nationalité (866). Sur cette question de la nationalité, Dennis Encarnation et Mark Mason soutiennent que celle-ci importe d'un double point de vue : premièrement, **les traits nationaux d'origine des firmes persistent** et ont des effets sur les politiques qu'elles mènent ; deuxièmement, les gouvernements nationaux européens ou américains, dans la mesure où ils entendent répondre au défi japonais, en pratique **privilégient le critère de nationalité** des firmes. L'analyse empirique montre que le critère de nationalité varie significativement selon la définition retenue de l'identité de la firme. Suivant que l'on s'intéresse au produit final, aux composants et aux services qu'il intègre, au capital et au management d'une firme ou à la localisation des activités (de production, de recherche, de signe), la nationalité n'a pas les mêmes effets. Tout dépend donc de la perspective retenue et on ne peut pas plus faire des multinationales les porte-drapeaux de leur pays d'origine dans la bataille économique qu'on ne peut écarter le problème en réduisant les multinationales à de simples machines économiques d'optimisation des implantations sur la surface de la planète. La nationalité d'une firme lui crée de fait des **obligations à l'égard de son pays d'origine**, mais le contenu de cette obligation varie largement selon la nature de son activité. L'intensité de cette obligation croît lorsque les Etats entendent conserver la maîtrise sur certaines firmes, soit pour des raisons de sécurité, soit pour des raisons de spécialisation volontaire, soit pour augmenter leur pouvoir de négociation en matière commerciale. Les firmes sont enracinées dans leur territoire national ; elles sont prises dans les mailles des systèmes de régulation locaux ; elles ont un rapport historiquement construit avec leur salariat. Deux évidences se dégagent simplement à partir de là : **la multinationale n'est pas plus le jouet ou le vecteur de sa nation d'origine qu'elle n'est purement apatride**.

L'entreprise globale a émergé en s'affranchissant partiellement de l'ancrage territorial, en organisant son réseau au niveau mondial, en multipliant les alliances technologiques et commerciales (867). Chacune des notions d'interdépendance, de multinationalisation, de globalisation, d'alliances, renvoie à une réalité différente et l'ensemble de ces tendances ne se résume pas dans la notion de « globalisation ». Car, à proprement parler, encore aujourd'hui peu d'entreprises peuvent prétendre être

(865) *La tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Fayard, 1996.
(866) On se reportra utilement notamment à Paul Hirst, Graham Thompson, *Globalization in question*, Cambridge, MA, Polity Press, 1996.
(867) On se reportera notamment à François Chesnais, *La Mondialisation du capital*, Syros, 1994.

globales. Malgré tout, il y a bien eu **amplification de deux phénomènes contradictoires** (868), l'un de globalisation (logique centrifuge des firmes) et l'autre d'intégration régionale (logique centripète de l'Union européenne). Ce double phénomène est le résultat de la conjonction de la mondialisation (intégration de nouveaux pays à la sphère des échanges), de la triadisation (fin du monopole des Etats-Unis) et de la révolution organisationnelle (recentrage des groupes industriels sur leur coeur de métier, généralisation de la *lean production*, gestion à flux tendus, externalisation de services autrefois intégrés, réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, intégration mondiale des lignes de produits). Les firmes globales ont donc une nationalité, elles peuvent être binationales, mais les vraies firmes globales sont rares. Pour apprécier le phénomène de globalisation et décréter la fin des identités nationales, il faut donc bien plus que le simple constat qu'une entreprise a délocalisé ses productions ou que son capital est traité sur plusieurs Bourses. La **stratégie d'alliances**, loin de dissoudre leurs identités nationales, leur assure au contraire **un nouveau bail**. De plus, la globalisation est **d'abord une régionalisation** (concentration du flux d'investissement étranger, européen en Europe, américain en Amérique, japonais en Asie). Le phénomène de régionalisation, même lorsqu'il est très avancé comme c'est le cas en Europe, n'abolit pas les spécificités nationales.

Olivier Mongin souligne (869) que la mondialisation prête à bien des **confusions** puisqu'elle renvoie à la **dérégulation** économique et financière mais aussi à des débats relatifs à la **croissance** des pays pauvres ou à la crise de l'**emploi** dans les pays développés. On en parle comme d'une donnée parfaitement circonscrite, comme d'un mouvement historique qui aurait déjà touché l'ensemble de la planète. On souscrit ainsi à des croyances qui ne peuvent que conforter les fameux experts dans leur absence de vision du monde. Si le mouvement de la mondialisation a effectivement franchi au moins trois étapes successives (internationalisation organisée, levée des frontières, ouverture à l'ensemble de la planète), il demeure pourtant difficile de laisser croire que le marché est « entièrement » mondialisé et que la globalisation économique concerne déjà l'ensemble de la planète. Si la critique de la mondialisation économique, de ses méfaits, si la dénonciation des inégalités nouvelles qu'elle favorise, est plus que légitime (870), on aimerait cependant qu'elle ne se réduise pas un slogan. Il faut rappeler l'évidence selon laquelle la mondialisation est **multi-dimensionnelle**, et que la mondialisation économique ne résume pas à elle seule un processus qui épouse des formes diverses sur les plans culturels, techniques, voire dans le domaines des communications. S'il y a bien une mondialisation culturelle qui passe par l'information, la consommation et les communications, **il y a simultanément une résurgence des cultures autochtones** dans les sociétés qui subissent la mondialisation économique. De quel discours dispose-t-on aujourd'hui pour parler des effets culturels de l'extension mondiale du marché ? D'un côté, s'impose la non-vision du monde des experts économiques dont les influences multiples ont bien été résumées par l'expression de « consensus de Washington ». Or, cette rhétorique économique renvoie à l'idée que la réussite économique et la transition qui la précède passent moins par une adaptation à la culture locale que par sa « **mise entre parenthèses** ». Le succès économique, parfaitement abstrait parce que totalement rationnel, doit se plier aux règles édictées par les théoriciens du néolibéralisme de marché et ne peut intervenir qu'en opposition aux sociétés elles-mêmes. On est loin de l'idée d'un « développementalisme » à la Rostow, et les politiques substituant à l'injonction économique une injonction démocratique apparaissent bien fragiles au regard d'une orthodoxie économique qui voit dans les cultures une pesanteur irrationnelle. Pour les partisans de cette thèse, selon Jean-François Bayard (871), l'ennemi du progrès, c'est le peuple, ses traditions, son obscurantisme, son égoïsme ; l'obstacle à franchir, c'est la société réelle, alors même que l'on magnifie son hypostase, aujourd'hui la « société civile », hier la nation, avant-hier le prolétariat.

Pour Olivier Mongin, faut-il alors s'étonner que le deuxième discours à l'oeuvre pour qualifier les secousses culturelles, soit celui de la « guerre des cultures » ou du « choc des civilisations » ? Plus on met en avant une représentation abstraite de la globalisation économique, plus on met en scène les freins que représentent les peuples, cultures et religions, autant d'archaïsmes historiques empêchant les sociétés de parvenir à la maîtrise rationnelle du cours de leur économie. Le débat recoupe d'ailleurs diverses polémiques, dont celles qui porte sur le **multiculturalisme** (872) est paradoxalement l'**idéologie qui convient le mieux aux chantres néolibéraux de la mondialisation**, pour la bonne raison qu'elle explique *a priori* leurs échecs. Si le marché ne parvient pas à s'imposer ici ou là, on invoquera rituellement les mauvaises habitudes contractées, ou pire encore les « personnalités de base » et « racines » qui empêchent des fractions du monde d'entrer dans la cour économique des grands.

(868) Cf. notamment Charles Oman, *Globalisation et régionalisation*, Centre de développement de l'OCDE, 1994.
(869) « A qui profite la grille culturaliste ? », *Esprit*, avril 1996.
(870) Cf. Jean-Paul Fitoussi, Pierre Rosanvallon, *Le Nouvel Age des inégalités*, Seuil, 1996. Voir aussi Gilbert Lefay, *Maîtriser le libre-échange*, Economica, 1994.
(871) *La Réinvention du capitalisme*, sous la direction de Jean-François Bayard, Karthala, 1993.
(872) Cf. *Esprit*, juin 1995.

L'idéologie culturaliste est le meilleur alibi pour des institutions économiques désirant maîtriser jusqu'au bout la politique qu'elles imposent. Telle est l'une des hypothèses intéressantes à retenir : alors que le choc des cultures, le retour identitaire est interprété comme une réponse à la mondialisation, on ne voit pas suffisamment que **les activistes de la mondialisation brandissent d'autant plus la grille culturaliste qu'elle désigne tout ce qui leur résiste**.

Au lieu d'opposer économie et culture, Jean-François Bayard montre comment l'économie s'inscrit dans les cultures, trouve des rythmes propres qui, plutôt que de les perturber, devraient conduire les décideurs à **« encastrer » l'économique dans une culture**, comme il faut « encastrer » l'économique dans le social. Il n'y a pas une économie abstraite et des cultures revanchardes, des retours identitaires, mais une « réappropriation » de l'économie par des cultures, une « réinvention des différences » qui n'est pas nécessairement un gage de relativisme et de résistance aux valeurs universelles de la démocratie. Il faut aussi observer d'autres phénomènes qui manifestent des changements en profondeur sur le plan culturel. Alors que des auteurs comme Bertrand Badie pensent que la mondialisation s'accompagne d'une « **déterritorialisation** » qui accroît l'affaiblissement des Etats « importés », Jean-François Bayard plaide pour la **prise en compte du caractère autochtone** des Etats. Il y a là un clivage entre des auteurs qui admettent que l'Etat est en train de disparaître purement et simplement, et s'inquiètent d'imaginer le monde-d'après-l'Etat et d'autres, qui se soucient de réinventer des Etats, des cadres politiques appropriés sans trop se satisfaire de la critique rapide des petits Etats, celle dont le défaut est de laisser à des Etats prédateurs ou terroristes le monopole de l'action car « ils sont des Etats ». Aujourd'hui, il n'y a **guère d'alternative** entre le constat résigné d'un affaiblissement des Etats et l'éloge des grands Etats forts, ce qui rappelle paradoxalement que l'Etat n'est pas mort et que la tendance est d'en exacerber la dimension sécuritaire (873).

Pour Jean-François Bayart (874), la vision culturaliste est erronée : derrière les émergences communautaires ou nationales et les conflits « ethniques », on trouve surtout des stratégies politiques et de l'imaginaire. Plutôt qu'une homogénéisation des cultures nationales, on constate au contraire des **recompositions permanentes par réappropriation d'éléments en provenance de l'extérieur**. D'ailleurs, il en a toujours été ainsi. C'est l'emprise de la vision « culturaliste » qui empêche de percevoir la manière dont une culture « nationale » évolue en empruntant des éléments extérieurs. En effet, selon les culturalistes une culture se constitue autour s'un noyau dur qui perdurerait au cours des siècles. Plutôt qu'à une culture commune et immuable, l'interaction entre les membres d'une même société renvoie à un imaginaire social. Benedict Anderson définit l'identité nationale en termes de « communauté imaginée » (875). **L'affirmation d'une identité culturelle est toujours en elle-même une source potentielle de conflit**. Une culture imaginée comme « authentique » se définit par opposition à des cultures voisines en les appréhendant comme radicalement différentes ; cette supposition d'altérité équivaut à un principe d'exclusion dont la conclusion logique est une opération de purification éthnique. L'échange interculturel est alors vécu comme une menace pour l'« authenticité » de l'identité culturelle qui est revendiquée. Les individus censés relever de cette « culture imaginée » sont d'une façon ou d'une autre empêchés de pactiser avec l'autre. Rappelant que l'« invention de la tradition » est la tendance au **réemploi - instrumental ou inconscient - de fragments d'un passé plus ou moins fantasmagorique**, Jean-François Bayart estime qu'il ne faut pourtant pas en conclure que les « communautés imaginées » par invention de la tradition sont nécessairement totalitaires.

Selon Michel Wieviorka (876), la **diversification culturelle** en France se poursuivra et la poussée des identités particulières en matière ethnique, de sexe, de religion,... se développera. C'est un phénomène que l'on observe dans beaucoup d'autres sociétés et dont les sources semblent si fortes qu'on ne voit pas ce processus s'arrêter. Dès lors, la question devient : la diversification culturelle va-t-elle se solder par une fragmentation politique ? Autrement dit, la France va-t-elle être emportée par ces bouleversements, ou bien sera-t-elle capable d'inventer les modalités de gestion, de traitement politique des différences culturelles ? Le mot **fragmentation** renvoie donc plutôt à une inquiétude, tout en faisant allusion à deux phénomènes : d'une part, le déploiement des identités culturelles et, d'autre part, la façon dont nous allons ou non, en France comme dans d'autres pays, être capables de vivre et de fonctionner démocratiquement avec nos différences.

Faisant référence à Robert Reich (877), Daryush Shayegan souligne (878) que nous vivons une transformation qui va **restructurer l'économie et la politique du siècle à venir**. Il n'y aura ni technologie

(873) Cf. Philippe Delmas, *Le Bel Avenir de la guerre*, Gallimard, 1995.
(874) « L'imaginaire dans l'affirmation identitaire », *Sciences Humaines*, Hors série, n°15, décembre 1996-janvier 1997
(875) *L'imaginaire national*, La Découverte, 1996.
(876) « Multiculturalisme et démocratie », *Sciences Humaines*, Hors série, n°15, op. cit. On se reportera aussi à *Une société fragmentée. Le multiculturalisme en débat*, sous la direction de Michel Wieviorka.
(877) *The Work of Nations*, New York, 1992.

nationale, ni entreprise nationale, ni industrie nationale. Il n'y aura pas non plus d'économie nationale du moins telle que nous entendons ce concept. Ce qui restera à l'intérieur des frontières nationales sera le peuple qui l'habite. Ses atouts les plus essentiels seront ses capacités de production et sa vision. Cette mondialisation se traduit par une certaine homogénéisation des modes de comportement, mais s'accompagne aussi d'une prolifération de toutes sortes d'identités qui revêtent des masques fort diversifiés : national, ethnique, religieux. Car, en réalité, comme le dit Bertrand Badie, la mondialisation dissout les allégeances civiques et nationales, tandis que les relations transnationales dont elle se nourrit favorisent de multiples solidarités porteuses d'identités de substitution. Ainsi, les forces protestataires - ces **nouvelles identités** - s'insurgent contre ce nouvel ordre universel dont elles n'arrivent pas à maîtriser les multiples rouages et, frustration et ressentiment aidant, dressent contre ce mouvement irréversible, le spectre des fantômes du passé. Par conséquent, grâce à cet élan, on constate le **phénomène inverse et paradoxal de retribalisation**. La mondialisation, plutôt que de rapprocher les peuples, produit souvent dans les pays du sud l'effet inverse : elle ne dissipe pas les différences, ne rapproche pas les points de vue, mais risque en revanche d'amplifier des réactions identitaires qui trouvent dans la mondialisation une autre conspiration du « grand Satan ». On peut dire que, dans une certaine mesure, le triomphe de la communication accélère la prise de conscience de l'**altérité** et que celle-ci se traduit souvent par des réactions radicales.

Posant la question d'un modèle institutionnel unique des démocraties, Olivier Duhamel estime (879) que **la spécificité n'est en soi ni un bien ni un mal**. **Le modèle unique doit être défendu si l'on vise ainsi la mise en oeuvre du patrimoine démocratique** de l'Humanité. Que le principe de l'égalité de droit, la liberté individuelle, la dignité de l'Homme soient également consacrés, développés, garantis dans les pays est réjouissant, du moins pour les démocrates. Ce fond commun admis, **une convergence peut encore s'opérer sans inconvénients majeurs** vers une démocratie dirigée, afin que le pouvoir politique conserve une efficacité dans un univers où les contraintes qu'il subit se multiplient. Dans ces cadres similaires, la diversité institutionnelle est inéluctable. Chaque pays adopte un régime propre, selon son histoire, ses péripéties, sa culture, et l'enchaînement particulier qu'y suit le hasard et la nécessité. **Si les spécificités sont en soi inévitables, nécessaires, souhaitables, telle ou telle spécificité peut être regrettable**. Il est **absurde de valoriser le génie national pour justifier n'importe quel archaïsme** ou abus. Il n'est **pas plus pertinent d'invoquer à tout bout de champ les pratiques d'autres pays démocratiques pour exiger de s'y conformer**. Certaines spécificités présentent de grandes qualités (et finiront parfois par être imitées), d'autres seront reléguées au magasin des antiquités. La réflexion ouverte sur les tendances vers un modèle unique y contribuera utilement. A condition d'éviter les manichéismes symétriques, celui de la « pensée unique » valorisant toujours l'uniformité et celui de « l'anticonformisme unique » exaltant par principe toutes les spécificités.

Bertrand Badie avance la thèse (880) de la **fin des territoires**. Celle-ci ne consacre **pas l'abolition des espaces** : au contraire, ceux-ci ne cessent, avec la mondialisation, d'être réévalués dans leur diversité et leur souplesse. Elle ne marque **pas non plus la disparition des frontières** : celles-ci sont même plus nombreuses aujourd'hui que naguère. Elle n'efface pas les terroirs ni la sacralisation de la terre et de son histoire, à l'heure où précisément la **quête identitaire** reprend toute sa vigueur. La rupture est ailleurs et s'inscrit dans le domaine du **sens**. Elle sanctionne le déclin d'un ordre sur lequel reposaient pourtant la plupart des grands équilibres internationaux. Cet ordre s'inscrit dans une histoire qui s'est construite au rythme de l'**invention territoriale** : du dépassement de la société féodale jusqu'au traité de Versailles, en passant par ceux de Westphalie, la conception politique du territoire n'a cessé de se préciser et de devenir un des éléments codifiant la scène mondiale. Support exclusif de l'autorité politique légitime, le territoire a eu pour fonction de dessiner le cadre des allégeances individuelles et de tracer le domaine du contrôle comme celui de l'allocation. En ce sens, il a doté la vie internationale de ses principes fondateurs, concevant celles-ci comme une réunion d'unités territoriales souveraines. Aussi le droit international et la morale universelle pouvaient-ils réconcilier sur ces bases en conjuguant les principes de l'intégrité territoriale avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est toute cette **construction qui est désormais ébranlée** : elle n'est certes pas abolie, mais les principes qui la fondent sont suffisamment sensibles pour ne pas supporter les lézardes qui apparaissent un peu partout. Circonstance aggravante, les remises en cause sont multiformes, voire contradictoires et ne trouvent de point commun que dans leur négativité. L'ordre territorial est autant victime de la modernité, de la mobilisation accrue des individus, des progrès de la communication que du retour en force du particularisme, du confessionnalisme ou de l'ethnicisme. Les procès qui surgissent mettent en accusation le principe de territorialité autant pour les divisions qu'il crée que pour les réconciliations qu'il suscite. Trop étroit et trop fermé pour faire face au développement des

(878) « Le choc des civilisations », *Esprit*, avril 1996.
(879) « Vers un modèle démocratique unique ? », *Sciences Humaines*, Hors série n°14, septembre-octobre 1996.
(880) *La fin des territoires, essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, 1995.

échanges, il est jugé trop vaste et trop inclusif pour s'adapter aux besoins de la nouvelle quête identitaire qui, des Balkans à l'Afrique, du Caucase à l'Asie du Sud, tend à se banaliser sur les dépouilles des Etats-nations importés.

Pour Bertrand Badie, de ce soudain dégel, découle désormais un **nouveau désordre mondial** qui semble échapper aux règles de la géographie politique, et dans lequel la complexité des réseaux modernes et l'enchevêtrement des identités traditionnelles l'emportent conjointement sur l'appartenance à un territoire stato-national. Les moments de crise et de tension réveillent celui-ci pour l'ériger parfois en une utopie mobilisatrice qui légitime, à la limite, des pratiques de violence, d'exclusion, voire de déportation. S'il vient à naître, l'Etat identitaire se substitue alors à l'Etat-nation, réinvestissant sans mesure dans le sol et ses bornages mais caressant parfois des rêves d'extension, jouant de la confusion entre territoire et identité dans la définition de la citoyenneté et dans l'énonciation de ses droits. Ce **monde inter-identitaire**, succédant à un monde inter-national, ne serait probablement pas viable, car il combinerait une sacralisation excessive du territoire à une définition de celui-ci qui resterait nécessairement floue dans ses contours, instable, soumise à des remises en cause et surtout à des contestations permanentes. Globalement, il serait rebelle à toute configuration, puisqu'il ne pourrait que combiner des espaces où se concentrent des **revendications identitaires concurrentes** conformément au modèle des cercles qui s'entrecroisent. Fonctionnellement, il serait ingérable, niant la transnationalité, entravant les échanges, empêchant l'intégration et la mondialisation. Aussi la quête identitaire est-elle probablement destinée à demeurer longtemps dans l'espace de la contestation ou dans celui, annexe, des utopies mobilisatrices. On peut donc admettre qu'elle restera encore l'un des échos inattendus de cette **déréglementation des allégeances** qui dérive de la mondialisation comme de l'échec rencontré par l'Etat-nation en terre de mission. La montée en puissance des flux transnationaux, l'essor des réseaux, tout comme la mise en échec de la relation citoyenne, un peu partout mais en particulier hors d'Europe, affaiblissent inévitablement le territoire stato-national qui peut de moins en moins prétendre bénéficier de l'allégeance prioritaire des individus. Comme toute déréglementation, celle-ci est porteuse d'un risque : le territoire assurait sur l'individu un contrôle qui ne connaît pas de substitut parfait ; elle est aussi porteuse d'un espoir périlleux : l'individu gagne en responsabilité et en vertu inventive de solidarités nouvelles ; elle est enfin révolutionnaire là où on ne l'attend pas : de cette déréglementation ne naît aucun transfert d'allégeance, aucune souveraineté nouvelle ; le territoire ne se redéploie pas et le fédéralisme ne triomphe pas de l'ancien Etat-nation. En revanche, il se forme des **tendances nouvelles où le multiple semble triompher de l'un** ; d'une Europe pluri-spatiale à une Asie orientale faite de réseaux ouverts, on devine de nouvelles divisions du travail, des façons inédites de penser la multiplicité des fonctions à travers la multiplicité des espaces et des allégeances. Le territoire est mis en question là où on le pensait le plus fort : dans sa revendication du monopole et de l'exclusivité. A un moment où l'individu est troublé par l'inadaptation des institutions territoriales à la mondialisation, on perçoit une démarche de retour vers l'histoire fondatrice, vers les sanctuaires, vers les origines ou les racines. En ce sens, la fin des médiations territoriales peut annoncer aussi l'avènement d'une mondialisation ratée et ne conduit directement ni à l'émancipation de l'individu ni à la construction d'une société mondiale. L'atteinte de ces deux objectifs suppose que la dimension universaliste dont était autrefois porteur le principe de territorialité soit réinvestie ailleurs : que le **respect de l'autre devienne une valeur transnationale**, à un moment où aucune institution n'a les moyens de l'imposer par la contrainte.

Henri Mendras et Theodore Caplow expliquent (881) que l'ensemble des transformations de nos sociétés peut se lire à travers l'**analyse du marché du travail** qui a obéi aux mêmes forces et suivi les mêmes tendances des **deux côtés de l'Atlantique**. Et pourtant on peut clairement y voir **deux modèles de croissance** : l'un américain, l'autre européen ; en même temps, deux à deux, les pays dont les économies sont étroitement liées, l'Allemagne et la France d'une part, le Québec et les Etats-Unis d'autre part, ont suivi des voies différenciées. Comme le montre Simon Langlois et H.-H. Noll, **les Américains travaillent davantage et plus longtemps au cours de leur vie que les Européens**. Aux Etats-Unis, la population en âge de travailler a augmenté de 38% de 1966 à 1990, au Québec de 35% environ, en France de 21% et en Allemagne de seulement de 13%. Partout la demande d'emploi a augmenté parce que **les femmes se sont portées de plus en plus nombreuses sur le marché du travail**. Parallèlement les hommes se sont mis au travail plus tard dans la vie et ont pris leur retraite plus tôt. Ainsi, dans les quatre pays, la courbe de l'emploi masculin baisse et celle de l'emploi féminin monte : si elles poursuivent leur évolution actuelle, elles se rejoindront et l'emploi sera partagé à égalité entre hommes et femmes. **C'est en France que le mouvement est le plus accentué** : le pourcentage des femmes ayant un emploi a augmenté le plus vite et celui des hommes baissé le plus vite.

(881) « Sociétés postindustrielles. Un destin commun ? », *Sciences Humaines*, n°140, septembre 1996. On se reportera à Michel Forsé, Simon Langlois, *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, PUF, 1995.

Par ailleurs, comme le soulignent Henri Mendras et Theodore Caplow, les mouvements migratoires et l'évolution de la pyramide des âges ont eu des influences différentes dans chaque pays. L'immigration a été particulièrement importante en Amérique du Nord et en Europe, mais le contraste est fort entre la France où **les générations des jeunes qui entrent sur le marché du travail continuent à être nombreuses**, tandis qu'en Allemagne où elles le sont de moins en moins, le déficit a été comblé par une immigration régulière et forte. Dans les deux pays européens, la progression de l'offre d'emploi a été faible durant la période étudiée. Le nombre des emplois créés en Amérique a été supérieur à la croissance de la population en âge de travailler.

Pour ces chercheurs, **le chômage a augmenté partout** mais avec de fortes variations aux Etats-Unis. Il a connu une nette progression depuis 1980 au Québec et une regrettable **continuité en France**. Les différences sont particulièrement fortes pour les jeunes. Ils ont plus souvent un emploi en même temps qu'ils poursuivent leurs études en Amérique et sont considérés comme actifs quand ils font leur apprentissage en Allemagne, tandis qu'en France ils poursuivent leurs études tardivement sans avoir d'emploi et sont massivement au chômage. Le taux d'emploi des jeunes a baissé en France alors qu'il s'élevait dans les autres pays. Ces différences sont aussi très fortes pour le chômage de longue durée : presque inexistant aux Etats-Unis (environ 6% du chômage total), faible au Québec (11%), fort en Europe (44% en France, 31% en Allemagne). Les flux d'entrée et de sortie sur le marché du travail sont beaucoup plus forts en Amérique qu'en Europe. Ce constraste majeur entre les deux côtés de l'Atlantique s'explique évidemment par la transformation du système productif. Les facteurs démographique et culturel, notamment l'emploi féminin, ont joué des rôles décisifs, ais qu'on isole difficilement des innovations techniques et des modes de gestion : la désindustrialisation relative de toutes les économies occidentales répondant à l'industrialisation des pays neufs depuis 1965. Nulle part l'industrie manufacturière n'a regressé, elle est restée stable, mais le tertiaire, les services et le traitement de l'information se sont développés très rapidement. Le résultat est qu'aujourd'hui les industries manufacturières n'emploient que 20% environ de la main-d'oeuvre, sauf en Allemagne, pays qui demeure plus industriel que les trois autres. L'organisation des entreprises explique par ailleurs le relatif retard allemand : la sous-traitance y est moins développée et par conséquent les emplois tertiaires maintenus dans les grandes entreprises sont comptés comme « industriels ». La tertiarisation a été plus tardive en Europe qu'en Amérique : le seuil de 50% d'emplois tertiaires a été atteint dans les années 1950 aux Etats-Unis, les années 1960 au Québec, 1975 en France et 1982 en Allemagne. Cette tertiarisation a été concomitante au développement de l'emploi féminin. Le lien causal entre les deux phénomènes est difficile à démêler : est-ce parce que les femmes s'orientent de préférence vers les emplois tertiaires que ces emplois se sont multipliés pour répondre à leur demande, ou au contraire, est-ce la multiplication de ces emplois qui les a entraînées à entrer sur le marché du travail ? De plus, les femmes qui ont un emploi ont recours aux services marchands et par conséquent cette clientèle stimule le développement des services domestiques. **Les Européens travaillent moins mais sont plus productifs que les Américains**. Les jeunes vivent leur période d'entrée dans la vie active de façon très différente d'un pays à l'autre ; la multiplication des « mauvais emplois » en Amérique et l'augmentation du chômage en Europe se traduit par des distorsions dans la hiérarchie sociale, qui sont gérées de façons très différentes par l'Etat-providence. Ces sociétés ont-elles un destin commun ? La réponse est oui en ce qui concerne les tendances fortes qui agissent comme des variables exogènes (progrès technique). La réponse est non pour les solutions que chaque société invente pour elle-même (rôle de l'Etat et des institutions sociales). En somme, la convergence des tendances ne veut pas dire qu'elle conduit à un futur homogène. Il est fondamental de **demêler l'imbrication des tendances entre elles et les mécanismes de causalité sous-jacents**. Il en résultera un enseignement de prudence pour tous ceux qui s'intéressent à la prospective.

Jacques Robin souligne (882) que les données socioéconomiques sont caractérisées par la mutation technologique informationnelle et la mutation économique où les nouveaux moteurs de la croissance, de plus en plus immatériels, sont placés dans la dépendance de **conglomérats financiers mondialisés**.

Une étude récente (883) s'est attachée à expliciter une typologie des relations entre innovations et performances économiques à travers une analyse de données portant sur douze pays de l'OCDE, étudiés à partir de plus de 180 variables caractéristiques. D'un côté, **les profils observés entre la science, la technologie et l'industrie rapprochent la France des pays anglo-saxons** dans lesquels le changement technique s'appuie sur une forte orientation scientifique et sur des programmes plus ou moins liés à l'Etat (dans les domaines aérospatial, pharmaceutique, des sciences de la vie). Par opposition, Japon et Allemagne ont une orientation plus technologique, une spécialisation dans les biens d'équipement et des recherches actives en sciences de la nature. D'un autre côté, les performances macroé-

(882) *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, GRIT éditeurs, 1993.
(883) Cf. B. Amable, R. Barre, R. Boyer, *La Grande Transformation de l'économie française*, Economica, 1995.

conomiques se distribuent selon une configuration différente dans laquelle **France, Allemagne, Pays-Bas et Italie combinent restructuration productive et recherche de l'efficacité avec la persistance du chômage et une faible croissance**. Pour leur part, les pays anglo-saxons manifestent de plus grandes inégalités mais un niveau d'emploi plus élevé, alors que pays nordiques et Japon partageaient jusqu'en 1990 un modèle de croissance vertueuse combinant efficacité, relatif plein emploi et faible inégalités.

Pour Benjamin Coriat (884), il faut revenir aux déterminants de la compétitivité coûts, mais aussi envisager leurs liens étroits avec les éléments de la compétitivité hors-coûts. On peut alors expliquer pourquoi, dans la décennie 1980, les pays dont les coûts salariaux ont crû le plus, l'Allemagne et le Japon, ont été les plus compétitif en termes de parts de marché conquises. La raison en est simple : **les coûts en travail élevés, s'ils sont un élément mis au service de la qualité des produits, de l'innovation, de l'adaptation rapide aux demandes, etc. sont plus que couverts par les « rentes de qualité » multiples** qu'ils engendrent. Dans cette logique, des cercles vertueux de compétitivité, centrés sur la recherche de la qualité, sont possibles. Cette voie originale de recherche de la qualité, sont possibles. Cette voie originale de recherche de compétitivité permet non seulement d'éviter ou de fortement modérer les attaques contre les coûts en travail, mais fait de l'investissement continu en travail et en organisation l'une des pierres angulaires de la politique économique : la qualité du travail ainsi obtenue nourrit la qualité des processus et des produits, base de l'indépendance et de l'autonomie gagnée face à la pression des pays émergents, à faibles coûts salariaux. La réduction des coûts en travail, posée comme l'alpha et l'oméga de toute politique de compétitivité, est une fable bien triste que l'on nous sert avec un aplomb et un cynisme qu'il faut résolument rejeter.

Le mouvement social de novembre-décembre 1995 a clairement manifesté (885) les **fortes tensions consécutives à l'insertion de la France dans le procès d'internationalisation-globalisation**.

Ainsi, Henri Nadel souligne (886) que le plan Juppé révèle les **limites drastiques posées par le régime international** actuel aux marges de manoeuvre des politiques économiques dont dispose aujourd'hui un Etat comme la France. Une relance autonome de la demande nationale est interdite même si c'est de son atonie que relève la situation actuelle. Les firmes ont des fonds largement suffisants et ont profondément modernisé leurs techniques et leurs modèles d'organisation, les exportations sont « confortables », l'inflation inexistante. Quant au chômage élevé, sa réduction n'est pas incluse dans les critères de convergence ni dans les calculs des marchés. Elle est attendue comme un résultat de la capacité de se **conformer au modèle libéral et monétariste** qui domine le régime international. Le marché du travail et, plus généralement, l'ensemble des mécanismes institutionnels de régulation salariale sont donc ici visés. C'est ce que dévoile la crise actuelle confusément.

Pour Zaki Laïdi (887), si tous les bouleversements que nous subissons quotidiennement revêtent plusieurs significations, **rien n'indique qu'ils aient un sens** si par sens on se réfère à la triple notion de **fondement** c'est-à-dire de principe de base sur lequel s'appuie un projet collectif, d'**unité**, rassemblement d'« images du monde » dans un schéma d'ensemble cohérent, et de **finalité** c'est-à-dire de projection vers un ailleurs réputé meilleur. Or, avec la fin de la guerre froide, ce sont ces trois principes qui se disloquent. La « démocratie de marché » triomphe en apparence mais se montre plus que jamais incapable de soutenir le débat sur ses fondements. Les dérèglements politiques, économiques et financiers se prêtent de moins en moins à une grille de lecture commune alors qu'ils n'ont jamais été aussi interdépendants les uns des autres. Enfin la nécessité de se projeter dans l'avenir n'a **jamais été aussi forte, alors que nous n'avons jamais été aussi peu armés** sur le plan conceptuel pour penser cet avenir. D'où l'ampleur du décalage entre la rupture historique à laquelle nous sommes confrontés et notre difficulté à l'interpréter. Ce sont ces décalages qui sont à l'origine de la **crise mondiale du sens**. D'où une interrogation philosophique : la crise du sens consacre-t-elle la fin d'une problématique du sens - ce qui laisserait supposer que nous finirons par en trouver une nouvelle - ou bien annonce-t-elle de manière plus profonde la fin de toute problématique du sens, de toute représentation finalisée de notre devenir ? Le noeud de l'après-guerre froide gît dans l'**écart entre la puissance et le sens**. Nous semblons vivre une tension forte et croissante entre, d'une part, la projection des individus, des entreprises ou des nations dans un espace mondialisé à un rythme exceptionnellement rapide et, d'autre part, la disparition brutale de l'« horizon d'attente » autrement dit cette ligne asymptotique, ce *Telos* (la finalité) auquel nous tendions depuis les Lumières. En d'autres termes, nous vivons un **divorce réel entre un rythme de la puissance qui s'intensifie et un sens qui, en devenant sécable et non plus global, finit par se déliter**, s'effriter, se disperser. A mesure que se durcissent et se

(884) « La compétitivité comme prétexte », *Alternatives économiques*, n°140, septembre 1996.
(885) Cf. *Electricité et sociétés*, n°23, janvier 1996.
(886) *Le Monde*, 6 décembre 1995.
(887) *Un monde privé de sens*, Fayard, 1994.

renforcent les conditions d'accès et de maintien sur les sentiers de la puissance, la voie d'accès au sens global se dérobe.

Selon Zaki Laïdi, le socle commun de nombreuses pertes de sens reste celui de la mondialisation. Or, ce processus se révèle d'emblée comme trop vaste et trop meuble pour y planter aisément de nouvelles balises. Parce qu'elle n'a aucune vertu prescriptive - et encore moins prédictive - en dehors de l'efficience marchande, la mondialisation se prête à tous les dévoiements sans qu'aucun acteur puisse en dénoncer efficacement l'usage abusif ou répréhensible. La mondialisation se vit avant tout comme une **contrainte** plus ou moins gratifiante (conquérir des marchés) ou opportune (accéder plus aisément à des biens culturels importés), mais très rarement comme une espérance. **La mondialisation est état ; elle n'a pas de sens**. Elle dépossède pour une bonne part l'Etat de son pouvoir d'objectivation de la réalité sociale mondiale. Il n'est plus ce réducteur d'incertitudes qu'il était autrefois. D'une situation où il s'efforçait de faire prévaloir sons sens contre d'autres et d'éliminer ceux qui prétendaient contester son monopole du sens, il tend à évoluer vers une position où il s'efforce de préserver son pouvoir résiduel en fondant certaines de ses activités dans le jeu marchand ou en renonçant à certains arbitrages qu'on attendrait pourtant de lui. Il en vient dans certains cas à privilégier de manière défensive la conservation de son pouvoir au détriment de sa légitimité, en abandonnant des tâches, faute de pouvoir les redéfinir. La mondialisation apparaît comme le **premier grand processus historique que l'Etat moderne ne parvient plus à objectiver**, ce qui conduit à **indissocier crise de l'Etat et crise du sens**. Tout se passe donc comme si cette mondialisation accélérée, comme si ce déracinement territorial (perte de repères nationaux) et idéologique (perte de la finalité) nous projetait dans un espace planétaire sans relief que ne viendrait surplomber aucune attente. Cet espace est le temps mondial.

Comme le souligne Zaki Laïdi (888), aujourd'hui, il n'y a **pas d'ennemi assez grand** pour prendre en charge - même négativement - l'identité complexe des nations. Les « nouveaux ennemis », qui n'ont plus cette fonction globale, stimulent les peurs sans forger de nouvelles identités. On est aujourd'hui confronté à des **« menaces diffuses »** qui se développent plus par la contagion des idées que par la prétention des Etats, rendant la mobilisation collective plus difficile à construire, alors que le danger n'est naturellement pas moins grand. C'est d'ailleurs là l'un des enjeux centraux de l'après-guerre froide car les menaces les plus déstabilisantes proviendront probablement d'un Etat aux prétentions hégémoniques dans le monde ou dans une région que de la **circulation rapide de certaines valeurs**. Parallèlement, la logique de puissance s'oriente vers la prise en compte d'espaces sans cesse plus larges. De tous les grands ensembles régionaux du monde contemporain, l'Europe est celui où la recherche d'une **articulation entre sens et puissance** se trouve la plus pressante et la plus explicitement posée. L'épuisement du modèle des Lumières stimule, de manière à peine paradoxale, la **résurgence de la thématique du retour** car les canaux de la transmission de l'identité sont d'une certaine manière rompus. Le doute profond que les sociétés nourrissent aujourd'hui sur leur capacité à transmettre des valeurs ou un patrimoine, les contraint donc à trouver des refuges, des sanctuaires identitaires qui renvoient presque toujours à des réalités passées, vieillies ou figées, comme si pour garantir la transmission d'une identité, il fallait renoncer à accepter la transformation des identités ou du monde. Si dans les sociétés occidentales les forces sociales et politiques qui se réclament du paradigme de la transformation sont en crise, c'est précisément parce que transmission identitaire et transformation sociale semblent disjointes. La transmission est jugée passéiste (nationalisme) et la tranformation, destructrice (mondialisation), alors qu'il faudrait **rendre la transmission positive et la transformation protectrice**. C'est donc par une double réactualisation des notions de transformation et de transmission que l'on pourra **dépasser une crise de sens où la transformation est perçue en termes de destruction identitaire - au sens large - et la transmission réduite à un refuge, à un repli sur des valeurs faussement stables**. On peut ainsi espérer réconcilier non seulement compétition et protection mais également nation et Europe. Mais surgit alors une question essentielle : sur quelles bases et à partir de quels fondements ce sens peut-il se reconstruire ? C'est là que l'hypothèse de l'« auto-transcendance » proposée par Jean-Pierre Dupuy prend toute sa valeur car elle nous incite à **penser le sens non plus par rapport à une finalité extérieure mais à travers une reformulation des enjeux et des institutions épuisés**.

Zaki Laïdi explique que, de ces années d'après guerre-froide, se dégage un enseignement essentiel : la reconstruction d'un **sens du monde global universaliste, abstrait et finalisé** paraît difficilement envisageable. Mais simultanément, l'insatisfaction collective face au « **rétrécissement du sens** », à son identification à des significations changeantes, versatiles et non congruentes entre elles n'est probablement pas passagère. On parle d'ailleurs de plus en plus de **logiques de situations fluides** et de moins en moins de logiques d'acteurs repérables. Le débat sur le sens **n'est donc plus réductible à**

(888) *Ibidem*.

une opposition entre universalité et particularité. Il doit prendre en charge la question tout aussi essentielle de la fluidité : fluidité des situations, des opinions, des enjeux. **Faute d'un enracinement dans un espace donné** (universalisme concret) mais également dans la durée, l'universalisme comme le particularisme se vivront sur le **registre exclusif de l'émotion**. Il faut donc renouer avec des idées régulatrices qui permettraient de dégager une perspective tout en l'associant à la réalité présente. Le retour improbable à une « logique de sens totalisante » rend de ce fait assez vaines toutes les tentatives de reconstruction abstraites du monde sur la base de principes philosophiques, religieux ou politiques. **Cela limite le succès des grandes reconstructions politiques supranationales**, même si les besoins de symboles et de sécurité mondiale sont réels. La gestion mondialisée semble trop vaste pour s'enraciner durablement dans la conscience individuelle des gens. Les appels à la prise de conscience de la « mondialisation des problèmes » tourneront de plus en plus à vide si, chaque fois qu'ils sont lancés, ils ne proposent pas de **médiations institutionnelles ou sociales capables de les territorialiser**. Pour penser efficacement la mondialisation, il faudra donc se défaire d'un certain discours « mondialisateur ». Faute de quoi, la mondialisation **se vivra plus comme une peur que comme une valeur**. Il faudra donc trouver des unités de sens et de puissance qui assurent des médiations entre l'universel et le particulier, entre le besoin de changement accéléré et le besoin de sécurité. La régionalisation fait figure d'unité de sens privilégiée pour gérer cette médiation. Elle paraît être - surtout en Europe - le préalable et le fondement à une recherche collective de sens. Sur le chemin de la reconquête du sens, **trois obstacles** fondamentaux se dressent : le premier tient à l'hégémonie économique, sociale et culturelle de la **logique de marché** et à la dévalorisation sans précédent de toutes les logiques qui s'efforceraient d'échapper à son emprise ; le deuxième à la montée en puissance de l'**urgence** en tant que catégorie centrale du politique ; le troisième enfin à la **délégitimation sans précédent des mots susceptibles de constituer des points de départ** symboliques à l'action collective. Ces trois enjeux peuvent sembler relever de registres fort différents mais sont en réalité profondément imbriqués les uns aux autres, car ils renvoient tous à la pénétration en profondeur de la logique de marché. Cela tend à sacraliser l'immédiateté, l'instantanéité et donc l'urgence. Elle veut faire du présent le noeud de toute expérience possible, la valeur absorbante du passé et du futur (cf. *supra*). La seule sanction sociale ou politique reconnue est le moment présent. Dès lors, le temps long apparaît vain, la perspective illusoire, la patience inutile, la versatilité indispensable. D'où la nécessité de rompre cet enchaînement en agissant sur trois registres : en redéfinissant le rapport entre sphère marchande et non-marchande ; **en rompant avec l'urgence**, car elle n'est pas une technique neutre mais bel et bien un mode de représentation et de gestion du temps mondial ; en enrichissant - par une mise en débat - des mots auxquels on reconnaîtra une signification stable. Il n'a pas de tâche plus urgente que la **reconstitution d'un écart symbolique entre le champ de l'expérience du quotidien et le tracé d'un nouvel horizon d'attente**.

En termes de sens, la **relation entre mondialisation et universalité** se situe sur une base de plus en plus antagonique sans pour autant créer une **nouvelle identité de conflit, stable et englobante**. Le sentiment d'appartenir à un monde commun n'entraîne pas le partage d'un sens commun. Alors que les conflits sociaux pouvaient trouver leur prolongement dans l'imaginaire de la lutte des classes à l'échelle mondiale, la mondialisation installe le sentiment de vulnérabilité professionnelle ainsi que la perception d'un choix inéluctable entre la préservation de son intérêt et celui d'un Autre, indéfinissable et fluctuant. Pour autant, la recomposition du conflit social sur des bases identitaires nouvelles fondées sur un clivage entre le national et le mondial semble bien improbable. D'une part, parce que, au fur et à mesure que le rapport à la mondialisation se vit en termes plus conflictuels par les nations, la tension et les arbitrages liés à celle-ci tendent à se répercuter sur le plan national, sous la forme d'une opposition - ou tout au moins d'une tension - entre « secteur protégé » (fonctionnaires) et « secteur exposé » (secteur privé). D'autre part, la reconstruction de l'identité par le conflit ne pourra guère se faire sur la base d'un clivage entre métiers ou entre acteurs sociaux, car l'émiettement du monde du travail est considérable. Les acteurs sociaux se trouvent ainsi confrontés à cette manifestation de la crise du sens : **ils ressentent les différences qui les séparent les uns des autres pour se forger une identité**, mais ils ont de la peine à formaliser cette différence, à la systématiser. En même temps, le besoin profond qu'ils éprouvent parfois de s'unir, de reconstituer des identités collectives face à tant de changements et de défis se heurte à la **difficulté de penser leur unité**.

Pour Zaki Laïdi, aujourd'hui, l'emploi national dépend très directement du contexte mondial. Mais cette dépendance n'est pensée que comme un point de vulnérabilité. L'interdépendance économique et sociale du monde du travail et du monde des Etats se trouve ainsi renforcée économiquement mais symboliquement disloquée. Il y a en quelque sorte **affiliation croissante au monde mais désaffiliation au sens collectif**. La demande identitaire forte que tous les acteurs du système social mondial expriment est précisément destinée à combler cet écart. Mais ce comblement se paie au prix d'un considérable rétrécissement utopique. Car la mondialisation est en soi pauvre en réserve de sens. Elle im-

pose à tous les acteurs du système social mondial la nécessité de **se projeter en laissant en jachère la question du projet**. En effet, dans le monde de l'après-guerre froide, le divorce du sens et de la puissance s'exprime à travers le décalage entre l'impératif de projection et l'absence de projet. La logique de projet s'apparente à un construit. Elle implique un effort de problématisation de l'avenir, de symbolisation du devenir, d'arrachement d'une collectivité humaine sociale, politique, à la réalité non pour la nier, mais pour la transcender. Or, il y a aujourd'hui non seulement écart entre logique de projection et logique de projet, mais perception de ces deux dynamiques en termes contradictoires.

Les Etats se comportent plutôt comme des acteurs pris dans des séquences successives et amenés à mobiliser des compétences pour réaliser, au fur et à mesure des rencontres avec les circonstances, une sorte d'adéquation à une situation donnée. Les Etats ont non seulement perdu le monopole du sens, mais sont contraints de s'en trouver un au même titre que les autre acteurs sociaux et dans des conditions à peu près identiques. La projection s'est substituée au projet.

Pour Zaki Laïdi (889), si la mondialisation fait problème aujourd'hui, ce n'est pas seulement parce qu'elle s'accélère, mais aussi parce que cette accélération coïncide avec l'effondrement des repères collectifs et qu'elle suscite une interaction très forte entre un monde sans frontières (dû à la mondialisation) et un monde sans repères (dû à la fin de la guerre froide). Dans l'Hexagone, cette crise est aiguë non pas parce que notre pays serait déclassé - sa puissance économique demeure considérable - mais parce qu'il doit assumer un triple héritage : un **héritage protectionniste**, qui n'a été remis en question que lentement ; un **héritage étatique** plus grand que dans le reste du monde occidental ; un **héritage idéologique cartésien**, où le poids des symboles est très fort. Ces deux derniers points paraissent essentiels. Le poids historique de l'Etat en France fait que nous attendons de lui non seulement des solutions à nos problèmes, mais encore une vision implicite de notre devenir. Aussi **la mondialisation se vit-elle plus comme une peur que comme une espérance**, car l'Etat traditionnel, donneur de sens civique et défenseur du territoire, se trouve dans l'incapacité de nous offrir un schéma de représentation de la mondialisation : des symboles, des images, des idées. Cela étant, il ne faut nullement exagérer le déclin des Etats. Face à la mondialisation, l'Etat dispose de ressources non négligeables. Tout d'abord, et contrairement à des idées reçues, la mondialisation n'impose pas à une société telle ou telle clé de répartition des richesses qu'elle crée. Par ailleurs, lorsqu'on examine les cinq grands chantiers de la société française - chômage, fiscalité, protection sociale, intégration, éducation -, on remarque qu'ils sont tous influencés par des données extérieures. Or, ses difficultés à mettre en oeuvre des réformes de fond sont profondément internes, nationales : perte excessive de la croyance des « élites » dans leur capacité à transformer la société ; absence d'un consensus social fort, qui conduit à n'agir que sous la contrainte d'une menace externe pour contrecarrer la férocité des intérêts catégoriels ; **dévalorisation**, enfin, de la **notion de projet** au profit de l'urgence et de l'immédiateté dans une société qui a été longtemps irriguée par l'idée de dessein collectif. Le paradoxe - et, par là même, le danger - serait que la mondialisation serve d'alibi à l'inaction, alors qu'elle nous impose justement adaptation, mobilité et fluidité. Ce risque, on ne l'évitera qu'en retrouvant des symboles d'identité collective, fondement de la vie sociale. Nous souffrons moins de la mondialisation en tant que telle que de l'**absence de projet capable de la penser**.

Françoise Milewski souligne (890) que le conflit dans le secteur public en décembre 1995 a été présenté comme la **première grève contre la mondialisation**. Le raisonnement part d'une évidence (l'interprétation des marchés) et en déduit que l'interdépendance économique croissante impose de modifier les modes antérieurs de régulation politique (perte d'autonomie des politiques économiques) et sociales (nécessité de supprimer les « rigidités du marché du travail »). L'argumentation rejoint là celle de nombreux responsables politiques qui prennent prétexte de l'absence de marge de manoeuvre pour ne plus assumer la responsabilité de leurs décisions. La mondialisation est redoutée par certains pour ses conséquences, utilisée par d'autres pour justifier leurs actes.

En fait, pour Françoise Milewski, l'**interdépendance n'est pas nouvelle**. En France, de 26,9% du PIB en 1960, les échanges sont passés à 31,1% en 1970, 44,2% en 1980 et 45,2% en 1990. Le développement fut donc **le plus spectaculaire dans les années 1960 et 1970**. Pourtant, l'extension de la protection sociale et des acquis sociaux au sens large s'est produite de 1945 jusqu'au début des années 1970, précisément dans la période d'ouverture et d'interdépendance croissante. La condition essentielle en fut la forte croissance économique, tandis que le partage de la valeur ajoutée se révélait favorable aux salariés. A l'inverse, à partir du milieu des années 1970, la croissance s'est nettement ralentie (on parle de la fin des « trente glorieuses ») et, à partir du début des années 1980, le partage de la valeur ajoutée s'est infléchi en faveur des profits et au détriment des salaires. Les protections sociales ont été déman-

(889) *L'Express*, 16 novembre 1995.
(890) « Les acquis sociaux au risque de la mondialisation ? », *L'état de la France 96-97*, op. cit.

telées (ou ébranlées), les échelles mobiles des salaires supprimées et les marchés du travail rendus plus « flexibles », c'est-à-dire moins protégés (développement des emplois précaires, par exemple).

Françoise Milewski se demande si l'on peut distinguer dans cette période un **changement de nature** de la mondialisation, ou seulement un changement d'ampleur. Formellement, l'interdépendance signifie le lien, la mondialisation signifie l'existence d'acteurs internationaux. Ce dernier point se discute. Existe-t-il aujourd'hui un **marché mondial homogène** ? Certainement pas. Il n'y a que des segments de marchés mondiaux comme celui des matières premières. Mais le dollar lui-même reste en partie géré au plan national. Le développement des investissements étrangers a été massif, mais leur nature n'a pas été différente de celle des décennies précédentes. Au plan commercial, la tendance de la première moitié des années 1990 a plutôt été dans le sens d'un régionalisme accru que d'un progrès du multilatéralisme. Le changement majeur des années 1980 aura été celui de la **déréglementation financière**. La déréglementation a été voulue par les responsables de politique économique (même si, ensuite, l'indépendance des banques centrales peut se heurter à la politique budgétaire menée par les gouvernements). Elle se fonde sur la conviction - libérale - que la libre circulation des capitaux permet une allocation optimale des facteurs de production. L'augmentation des taux d'intérêt (passage de taux d'intérêt réels négatifs à des taux positifs à partir du début des années 1980) a découlé de la nécessité d'attirer les capitaux en quête de placements rentables. Ces contraintes sont d'autant plus fortes dans le cadre de l'Union européenne qu'il y a incompatibilité entre mobilité des capitaux, taux de changes plus ou moins fixes dans le Système monétaire européen et politiques monétaires nationales autonomes. La mondialisation ne se traduit pourtant pas par une croissance mondiale homogène. Au contraire, elle reflète les conflits dans la lutte pour l'hégémonie. La mondialisation sert d'**épouvantail**. Dans ces conditions, c'est la forme de la mondialisation qu'il faut mettre en cause : la **destruction des divers outils d'intervention de l'Etat** donne la primauté à la régulation par les marchés financiers, dont la vision est celle de la profitabilité de court terme.

Introduisant la Table ronde co-organisée en novembre 1992 par l'UNESCO et EDF sur l'**interconnexion Est-Ouest des réseaux électriques**, Henri Persoz proposait (891) de rechercher les relations qui peuvent exister entre les idéaux qui ont présidé à la création de l'UNESCO et qui continuent à l'animer et l'interconnexion. L'ancêtre de l'UNESCO, la « *Commission Internationale de Coopération Intellectuelle* », a été créée en 1922. La présidence fut confiée au philosophe français Henri Bergson, dont les ascendants représentaient déjà tout un programme de coopération puisque son père était polonais et sa mère anglaise. Les inspirateurs de cette Commission Internationale percevaient déjà que les **échanges culturels** entre les pays ne pouvaient que favoriser la paix dans le monde. Et comme disait Paul Valéry, « *une société des esprits est la condition d'une société des Nations* ». Malheureusement, ce louable effort n'a pas empêché la déflagration mondiale de 1939. Et ce n'est qu'après la guerre que renaissaient les idées généreuses et que fut créée en 1946 l'organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'acte constitutif de l'UNESCO stipule que son but est de contribuer au maintien de la paix internationale et de la sécurité, en resserrant, par l'**éducation**, la **science** et la **culture**, la **collaboration entre les Nations**. Force est de constater que les buts ne sont pas encore atteints, y compris dans notre vieille Europe, douloureusement meurtrie aujourd'hui par la guerre. Raison supplémentaire pour travailler davantage à ce resserrement nécessaire des liens entre les hommes de science et de culture. Et il n'est pas nécessaire de relever ici la phrase célèbre sur laquelle s'appuie l'UNESCO : « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* ». Certes, il y a beaucoup d'utopie dans l'acte fondateur de l'UNESCO. Mais comme disait André Gide, « *c'est par la porte étroite de l'utopie qu'on entre dans la réalité bienfaisante* ». Nous avons donc le droit, dans ce cadre de l'UNESCO, de nous armer d'un peu d'utopie. Non pas celle qui va jusqu'à la fantaisie, mais celle qui fait l'Histoire, celle qui est plus réelle que la réalité elle-même, car comme disait St Simon, « *les hommes d'imagination ouvriront la marche de l'Histoire* ». Nous avons le droit aussi de nous exprimer en tant qu'hommes de science et de culture, car ce n'est pas ici la confrontation des intérêts de nos entreprises qui importe, mais la **coopération entre intellectuels**, qui est, selon les fondateurs de l'UNESCO, la tête de proue de la coopération entre les Nations. Il n'est pas besoin d'ailleurs de rappeler ici le rôle fondamental qu'ont eu récemment les intellectuels dans l'évolution bienheureuse des régimes politiques des pays de l'Est de l'Europe. Je vous invite donc à avoir, pendant ces journées, la **liberté d'expression** qu'ont toujours eue les intellectuels lorsqu'ils veulent faire avancer le monde dans le sens de l'intérêt général.

Pour Henri Persoz, les réseaux en général sont devenus une **dimension** tout à fait essentielle de la **vie collective** qui supportent et sous-tendent le fonctionnement de la Société. Je veux parler des réseaux

(891) « Essai socioculturel sur l'interconnexion Est-Ouest des réseaux électriques européens », *L'interconnexion Est-Ouest des réseaux électriques*, Co-édité UNESCO-EDF, 1993.

de transport, de communication, d'information ou même des réseaux d'influence ou de pouvoir. Et l'on a pu dire que l'organisation des réseaux est à l'image de l'organisation des Etats. Il suffit d'ailleurs de voir la carte européenne des réseaux de chemin de fer ou d'électricité pour conclure immédiatement quels sont les Etats centralisés et quels sont les Etats fédéraux. Mais la société elle-même est un immense réseau, un grand système aux dimensions innombrables. De sorte qu'existe une **analogie** intéressante entre les problèmes d'organisation des **sociétés** et les problèmes d'organisation des **réseaux**, particulièrement électriques. D'ailleurs, lorsque les sociétés ne s'entendent pas, elles n'échangent pas d'électricité. On l'a vu entre le Maroc et l'Algérie, on l'a vu entre les deux Allemagne, on le voit aujourd'hui entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. A l'inverse, lorsque les sociétés se rejoignent, les réseaux font de même, et ce n'est donc pas un hasard si le traité de Maastricht prévoit le développement des réseaux transeuropéens. Mais, plus fondamentalement, je voudrais pousser l'analogie qui existe entre l'organisation des sociétés et l'organisation des systèmes électriques et dire en premier lieu que certaines **valeurs** qui ont fait la force de l'Union Européenne sont des valeurs cultivées depuis longtemps par les responsables des systèmes électriques. Je n'en citerai que deux. La première est la **solidarité**, les secours entre pays. Le fait que lorsqu'un partenaire est en difficulté, tous les autres font des efforts instantanés, ou des efforts plus étalés dans le temps, pour voler au secours du partenaire malchanceux. La solidarité, c'est aussi le fait qu'aucun partenaire n'a intérêt à ce que s'installe quelque part le désordre, car il risque de s'étendre par contagion partout. Les interconnexions, dont nous allons parler pendant ces trois jours, ont comme justification profonde la solidarité, parce que les électriciens se sont aperçus très tôt qu'elle était bénéfique pour tout le monde, puisqu'elle allait dans le sens de l'intérêt collectif. Heureuse coïncidence du vocabulaire, ce mot a été rendu célèbre par un petit électricien de Gdansk aujourd'hui Président de la République. Et c'est en partie grâce à ce mouvement que nous discutons aujourd'hui du rapprochement Est-Ouest. Et le **sens de l'intérêt collectif** est peut-être la seconde valeur que les électriciens ont cultivée très tôt, parce qu'ils sont habitués à être investis d'une mission de service public, qu'ils ont assez vite transposé au niveau international. Cependant, si l'on prend du recul par rapport à la situation actuelle, et que l'on regarde le mouvement de l'Histoire, il faut bien reconnaître que l'organisation internationale des sociétés d'électricité n'en est qu'à ses débuts. Après tout, les réseaux interconnectés n'ont qu'un demi-siècle d'existence, et ont encore de nombreux siècles devant eux à se développer. Il ne faut donc pas croire que le progrès est terminé. Au début de l'interconnexion, en Europe de l'Ouest, peu de pays étaient concernés et ils faisaient entre eux peu d'échange. De plus, ces pays étaient culturellement assez proches, aussi bien du point de vue général que technique. Les problèmes se résolvaient donc par **consensus**, au fur et à mesure qu'ils se posaient. Et chaque nouveau problème était résolu par un nouveau consensus. Et tous ces consensus se sont empilés pour former une collection de recommandations générales. Et à chaque fois qu'un nouveau pays arrivait dans le synchronisme de l'UCPTE, on pensait qu'il s'agissait du dernier et que donc ce n'était pas la peine de modifier le consensus savamment élaboré. Mais le paysage aujourd'hui a changé. D'une part, le système synchrone de l'UCPTE n'est pas à la veille d'accueillir le dernier pays candidat, mais de **s'ouvrir à un autre monde**, qui n'a plus de limites, aussi bien du côté oriental que méridional. On passe ainsi, de façon relativement inattendue, d'un espace traditionnellement fermé à un **espace ouvert sur le grand large**. D'autre part, et surtout, l'Europe communautaire se construit à marche forcée, prélude de la grande Europe. Et cette nouvelle Europe incite les sociétés d'électricité à échanger entre elles plus de puissance, dans tous les sens, à tout moment, jusqu'à atteindre les limites de capacité de leurs réseaux, de manière à fournir l'énergie la moins chère possible. Cette double ouverture, dans l'espace et dans l'intensité des échanges de pays à pays, fera que la collaboration par consensus deviendra un jour insuffisante et nous devrons construire un art de vivre ensemble plus structuré, à l'image de ce qu'a fait la Société civile avec ses lois internationales. Dans le fond, il nous faudra **construire nos lois internationales**, pour la gestion du grand système électrique, expression d'une justice internationale, qui aujourd'hui n'est pas encore clairement formulée.

Henri Persoz ajoute que l'un des objectifs de l'UNESCO étantt d'assurer le respect universel de la justice, de la loi et des libertés fondamentales, il est intéressant d'examiner succinctement quelles résonnances pourraient avoir ces concepts généraux et généreux sur l'organisation future des grands systèmes électriques. En matière de **justice**, chacun doit évidemment participer équitablement à la construction du bien commun, la fréquence. Mais, l'équité n'est-elle que l'uniformité en valeur relative des bandes de réglage et des vitesses de mobilisation de cette bande ? Ou celui qui perturbe davantage la fréquence ne doit-il pas aussi corriger davantage ? Et comment mesurer et contrôler tout cela ? Où est exactement la justice dans le partage de la rente procurée par un échange d'énergie ? Les seules lois du marché nous conduiront-elles à la justice ? Ou la justice n'est-elle pas faite pour éviter les excès des lois du marché ? Comment choisir entre deux ensembles de pays qui demandent chacun à pouvoir traverser un troisième pour un échange d'énergie, alors que le réseau ne permet qu'un seul de ces deux échanges ? Celui qui demandera le premier ? Celui qui criera le plus fort ? Celui qui paiera le plus ? Et comment d'ailleurs rémunérer à son juste prix le transporteur ? Et puis, plus

fondamentalement, l'on sait bien que la justice du plus fort n'est pas la même que la justice du plus faible et que c'est la **solidarité bien comprise** qui fait le lien entre ces deux justices. Il faudra y réfléchir. Comme je l'ai déjà dit, l'avenir est à la construction de **lois internationales** qui remplaceront les consensus antérieurs et seront l'expression et l'instrument de la justice savamment élaborée au préalable. Notez bien que les lois ne seront pas nécessairement toutes applicables à l'ensemble d'un continent, sous le prétexte que le réseau partage le même synchronisme. La loi sera universelle pour le bien universel : la fréquence. Elle pourra être beaucoup plus régionale pour des problèmes régionaux comme la coordination des problèmes de production et de transport. Il n'y a aucun influencement électrique entre les échanges France-Espagne et les échanges Sibérie-Mongolie. Donc les lois qui régissent les échanges ne seront pas forcément les mêmes aux deux extrémités du continent. Et chaque région d'un même influencement électrique peut se donner ses propres **lois suivant ses habitudes culturelles** et son degré d'avancement technique. Il faut bien mettre en avant le principe de **subsidiarité** pour les électriciens : il n'y a aucune raison de traiter au niveau de l'ensemble des pays appartenant au même système synchrone, ce qui peut être traité dans une région particulière de ce système. C'est pourquoi il ne faut pas confondre rattachement à l'UCPTE et rattachement au système synchrone de l'Europe de l'Ouest. Il serait inconcevable et totalement inutile que l'UCPTE rassemble la totalité des pays qui font le tour de la Méditerranée et qui s'étendent jusqu'à la Mer de Bering. Mais l'UCPTE devrait être une union parmi d'autres qui serait rattachée à une fédération beaucoup plus vaste dont l'objectif principal serait de gérer la fréquence commune et la sécurité générale commune. Et cependant, cette discipline commune manifestée par un ensemble de règles et de lois ne devra pas empêcher **chaque entreprise d'électricité d'exercer sa propre liberté** ; de faire fonctionner ses groupes de production comme elle le souhaite, de surveiller et contrôler les transits sur son territoire, d'inventer une loi de réglage de la fréquence ou des puissances d'échange particulièrement performante, de gérer sa propre sécurité de fonctionnement. Il y aura donc des limites à définir entre la discipline commune et la liberté de chacun, qui ne sont pas encore bien claires aujourd'hui. Dans ce domaine l'excellent principe de subsidiarité devra encore être notre guide. Nous devrons voir exactement comment il devrait se décliner pour les électriciens.

Pour Michel Wieviorka (892), la logique européenne et internationale du développement d'EDF ne peut que **mettre en cause le modèle fondateur**. Comment en France se prévaloir d'un tel modèle, qui n'est de toute évidence pas appliqué dans les autres pays où EDF intervient, comment affirmer à Paris que ce qui est bon pour EDF est bon pour la seule nation française, et à Bruxelles que c'est également bon pour l'Europe ? Le changement d'échelle d'EDF ne l'oblige pas nécessairement à rompre complètement avec le modèle fondateur, la construction européenne pouvant s'accomoder de la notion de « service public ». Mais l'évolution récente n'en rend pas moins la conception du modèle fondateur **à bien des égards obsolète, et son fonctionnement malaisé**, elle génère des **tensions internes**, ne serait-ce qu'entre ceux qui vivent à l'heure internationale, de la compétition commerciale et financière, du déploiement industriel de l'entreprise à l'**échelle planétaire**, et ceux pour qui l'**horizon** de l'action demeure **national**. Aujourd'hui, ce modèle se délite et **trois attitudes** sont possibles :

- La première consiste à accepter les conséquences ultimes de la globalisation de l'économie, à entériner un libéralisme favorable à l'entreprise dans la mesure où elle est particulièrement bien placée non seulement sur son marché national, mais auusi sur beaucoup d'autres marchés. Dans cette perspective, EDF devient une multinationale comme beaucoup d'autres, sa vocation est d'assurer son propre développement, et **elle sort non seulement du modèle fondateur, mais aussi de tout modèle cherchant à établir une correspondance entre sa logique d'entreprise et des intérêts supérieurs**. Cette attitude peut fort bien s'accomoder du maintien du service public. Rien n'interdit à EDF d'être en quelque sorte **hors service public sur les marchés étrangers**, et de **s'en prévaloir** jusqu'à un certain point sur le territoire national.
- Une deuxième attitude consiste, à l'opposé, à s'efforcer de maintenir le modèle fondateur, qui apporte encore bien des staisfactions, et, dans l'ensemble, un mode de fonctionnement qui ne s'est pas totalement déstructuré. Cette formule risque de plus en plus de se dégrader en corporatisme d'entreprise, même si elle se pare d'une rhétorique de prise en charge de l'exclusion. Et **plus elle en appelera à la spécificité du « service public à la française »** sans proposer pour autant de le transformer et de le repenser, plus cela pourra signifier qu'elle s'apprête à emprunter les voies d'un repli identitaire dans lequel l'idée de nation prend un tour plus ou moins inquiétant.
- Reste à envisager une troisième orientation, qui chercherait à retrouver l'inspiration du modèle fondateur, tout en le renouvelant de fond en comble. Parmi les répponses qui s'ébauchent, les plus réalistes renvoient à l'idée d'une action dans laquelle EDF combinerait, d'une part, une modernisation à la fois **spécifique** - la sienne propre - et **générale** - car concernant la société tout

(892) « Le modèle EDF : rétraction, déstructuration ou recomposition ? », *Les sciences sociales et l'entreprise. Cinquante ans de recherches à EDF*, op. cit.

entière - et, d'autre part, la prise en charge des exclus et des victimes de la fragmentation du tissu social.

Pour Edgar Morin (893), **l'économie et la culture de masse se sont mondialisées mais en détruisant la diversité**. Nous ne sommes pas en marche sur un chemin balisé, nous ne sommes plus téléguidés par la loi du progrès, nous n'avons ni Messie, ni salut, nous cheminons d'ennui en brouillard, il nous faut fonder la solidarité humaine sur la conscience de notre perdition. La solution réside dans une culture mondialisée mais non standardisée, riche de sa complexité. Une telle civilisation ne naîtra pas de négociations internationales mais de la menace damocléenne de la catastrophe, et aussi d'un grand mouvement vers l'interdépendance et la complexité, mouvement quasi religieux, qui reliera entre eux les hommes et les problèmes. Nous sommes pris entre **deux mouvements opposés** : celui qui porte vers la destruction et la mort, celui qui défend la vie. Ce qu'il faut comprendre c'est que leur affrontement est planétaire et que les forces de vie ne peuvent pas triompher partiellement en abandonnant le reste à la mort. Ce sera tout ou rien.

Hervé Dumez et Alain Jeunemaître (894) montrent qu'alors que dans l'immédiat après-guerre, les grands pays européens font des **choix différents en matière de relations entre pouvoirs publics et marchés**, quarante ans plus tard, les pays européens semblent avoir **convergé vers un modèle non-interventionniste**, sous l'effet du déclin des politiques industrielles et du développement des politiques de concurrence. Comment cette convergence s'est-elle opérée ? Paradoxalement, l'idéologie libérale des années 1980 a joué un rôle finalement assez faible. **La réponse est plutôt d'ordre juridique et institutionnel**. La dynamique de convergence s'est nourrie à la fois d'une dynamique externe, centrale, émanant des institutions européennes. Au sortir de la guerre, les principaux pays européens mettent en place des politiques de concurrence. Mais cette convergence est d'abord plus apparente que réelle. Si les Etats-Unis exercent de fortes pressions en faveur de l'adoption du principe de liberté des échanges et du démantèlement des cartels, ils admettent que cette évolution ne peut se faire à court terme, du fait du délabrement des économies européennes. Une **période transitoire** est donc prévue, dont la planification à la française est l'exemple : l'interventionnisme planifié doit permettre de redresser l'économie pour, à terme, la réinsérer dans les échanges internationaux. La convergence est un **objectif relativement lointain**. Chaque pays va interpréter à sa manière cette marge temporaire de divergence qui lui est accordée. Avec parfois le risque de vider de tout contenu les politiques de concurrence. Dans un premier temps, les hommes politiques ont strictement encadré les autorités indépendantes en leur imposant des procédures contraignantes. Tout un jeu de **dispositions** concrètes a permis aux Etats européens de donner l'impression qu'ils convergeaient sur un modèle libéral de gestion des marchés, tout en continuant en pratique à mener des politiques interventionnistes. Ceci a pu durer, quoique sur une échelle de plus en plus restreinte, jusqu'à une période récente. Par exemple, le contrôle des concentrations conserve, encore aujourd'hui, au sein des pays européens une dimension directement politique. L'étude des politiques de concurrence en Europe montre donc dans un premier temps que les gouvernements ont plutôt cherché à donner l'apparence d'une convergence qu'à réaliser une convergence réelle. Or, le paradoxe veut qu'**une dynamique se soit mise en place dans les pays européens, propice cette fois à une réelle convergence**.

Pour Hervé Dumez et Alain Jeunemaître, les autorités en charge de la politique de concurrence au sein des Etats membres ont ainsi, de réforme en réforme, progressivement élargi leur champ de compétence et acquis une réelle indépendance. Le mouvement n'a toutefois **pas connu le même rythme d'un pays à l'autre** : relativement rapide en Allemagne, il a été plus lent en France et au Royaume-Uni, de sorte qu'une **divergence momentanée** a pu se produire. Au final, on assiste bien à une **progressive convergence** à travers différents changements. En premier lieu, le rôle du ministre a progressivement diminué, au profit de celui des autorités indépendantes et des cours de justice. Ainsi est-on passé d'un contrôle politique des décisions à un contrôle judiciaire. En deuxième lieu, les institutions en charge des questions de concurrence ont élargi leur champ de compétence, notamment en matière de contrôle des concentrations. Cet élargissement apparaît encore comme une dimension importante de la convergence. Enfin, les autorités en charge des politiques de concurrence se sont constituées en réseaux internationaux. Il existe notamment des contacts institués au niveau de l'OCDE qui facilitent la convergence. Au total donc, une dynamique interne a conduit à une plus grande importance des politiques de concurrence dans chacun des pays, et à une indépendance accrue vis-à-vis des gouvernements. La marge de manoeuvre pour des politiques industrielles s'est dans le même temps restreinte comme une peau de chagrin. A cette dynamique interne aux pays s'est ajoutée une dynamique de convergence « par le haut », imposée par les autorités européennes. A cela s'est ajoutée une

(893) *Terre-patrie*, Seuil, 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°10, juin 1993.
(894) « Politique de concurrence en Europe. La fin du dirigisme à la française ? », *Sciences Humaines*, Hors série, n°14, septembre-octobre 1996.

convergence « par le bas ». Les agents économiques eux-mêmes peuvent imposer, à leur niveau et en s'appuyant sur le droit européen, une convergence des réglementations nationales. Pourquoi le processus de convergence a-t-il été longtemps si peu perceptible ? La marge de manoeuvre des gouvernements ne s'est restreinte que progressivement parce que la convergence des politiques de concurrence relève en dernière instance du monde de la justice, avec au sommet la Cour de justice de Luxembourg. D'où le style de la convergence en matière de politique de concurrence : lent, progressif, relativement peu visible, mais difficilement réversible. La double dynamique de convergence peut être considérée comme ayant réussi : les Etats ont mis en place des politiques de concurrence crédibles, reposant sur une dynamique interne d'indépendance des institutions chargées de les mettre en oeuvre vis-à-vis du pouvoir politique. Les institutions communautaires ont, parallèlement, imposé la convergence par la construction d'une jurisprudence commune. L'Europe est-elle, avec Maastricht, passée à un autre modèle de convergence ? La réponse est positive. Le traité cherche à **rééquilibrer les pouvoirs au niveau des institutions** en confiant de nouveaux pouvoirs au Parlement européen, en avançant notamment le concept de « subsidiarité ». Il lance, en outre, de nouveaux axes de construction, politique industrielle et politique monétaire, qui semblent marquer le retour à une action politico-administrative classique. Pourtant, un examen attentif de la situation amène à nuancer l'impression de départ. Tout d'abord, la dynamique de convergence sous le contrôle de la Cour européenne de Justice n'a pas produit tous ces effets. On a vu comment les **marchés publics** et les **aides de l'Etat** continuaient à être aujourd'hui un champ d'intervention important pour la Commission et la Cour. Les institutions communautaires mettent désormais également la pression sur un des derniers bastions de l'interventionnisme économique des Etats membres : **les services et monopoles publics**. Toutes les grandes activités de réseaux sont aujourd'hui des domaines privilégiés de la politique européenne de concurrence. Certaines dispositions du traité laissent à penser que **la convergence des politiques de concurrence restera un moteur puissant de la construction européenne**. C'est le cas notamment des dispositions relatives à la politique industrielle, au principe de subsidiarité et à la politique monétaire.

Selon Jean-Yves Carfantan (895), face à la « globalisation » des marchés, les Etats réagissent en tentant de constituer des **ensembles économiques régionaux**. D'où ce nouveau paradoxe de la mondialisation : en même temps que se multiplient les courants d'échanges, l'économie de la planète tend à s'organiser sur une base régionale. Au-delà des différences entre l'Union européenne, l'ALENA et l'APEC, le « régionalisme » apparaît sur tous les continents comme une **stratégie de résistance**. En organisant les échanges selon des relations de proximité, les Etats tentent de contrôler et d'orienter le processus de globalisation impulsé par les entreprises. La multiplication des dispositifs d'intégration régionale répond à deux préoccupations fondamentales. La création de zones de libre-échange, l'adoption par plusieurs Etats de règles communes organisant le commerce à l'échelle d'un continent peuvent considérablement améliorer l'attraction qu'exercera le territoire géographique concerné sur les firmes à vocation internationale. Les équilibres coûts/avantages pour chaque économie nationale sont plus faciles à trouver entre pays proches géographiquement et économiquement. Les relations de proximité nourrissent la confiance. En instaurant des solidarités régionales par la conclusion d'accords commerciaux fondés sur des relations de proximité, les Etats cherchent précisément à accroître leur **capacité de dissuasion** vis-à-vis des autres « régions » du monde. A l'intérieur de la zone constituée, un arbitrage accepté par tous ses membres peut conduire à une réduction consentie des interventions publiques ou fixer des normes limitant ces dernières. Les gouvernements peuvent même s'entendre, comme c'est le cas dans l'Union européenne, sur la mise en place d'aides structurelles qui permettent de convertir les secteurs menacés par l'accentuation de la concurrence. Pour chaque pays participant, l'assurance de voir les coûts de l'ouverture compensés par des avantages est alors plus forte. Dans les relations économiques avec les pays tiers, l'équilibre coût/avantage est difficile à atteindre. Mais la taille du marché que constitue l'entité régionale, le dynamisme de ses échanges internes, la cohésion stratégique des Etats membres peuvent constituer de puissants arguments dans les négociations avec ces pays tiers. Ceux-ci seront d'autant plus portés à envisager l'ouverture de leurs propres économies et à freiner leurs ardeurs interventionnistes qu'ils savent que la contrepartie d'une attitude conciliante est l'accès à un vaste marché. L'intégration régionale n'est donc pas un obstacle à une ouverture plus large. Mais elle ne constitue pas pour autant une assurance contre la fragmentation de l'espace international et l'ostracisme que pourraient manifester demain les pays occidentaux à l'égard des économies émergentes du Sud. L'internationalisation acquiert une autre dimension. Elle ne prend plus seulement la forme d'une compétition entre des économies avancées. De même, les implantations se concentrent là où les perspectives de croissance sont favorables. Les réseaux financiers, technologiques et commerciaux dessinent aujourd'hui la carte mondiale du développement économique et structurent les échanges entre les territoires nationaux. Dans l'Hexagone, la libéralisation des échanges remet en cause un modèle politique et culturel profondément enraciné. Elle

(895) *L'épreuve de la mondialisation. Pour une ambition européenne*, Seuil, 1996.

heurte une culture collective tout entière ordonnée autour du rôle central du « producteur » et dédaignant volontiers les métiers et les compétences liés au commerce, à l'échange, à la recherche de débouchés. Ce modèle s'illustre aussi dans la mise en place de politiques volontaristes de filières. Système hiérarchisé et pyramidal, le modèle industriel français place **l'Etat au coeur du dispositif** d'innovation, de recherche et de commercialisation. Ces règles du jeu industriel conduisent le secteur public à prendre les risques que l'entreprise privée n'ose pas affronter. Mais la mondialisation **remet en cause les modèles nationaux d'organisation industrielle**. Les mutations, qui ne sont pas spécifiques à la France, prennent cependant un relief particulier dans un pays habitué à vivre sous la tutelle protectrice et sécurisante des pouvoirs publics.

Le renforcement de la capacité d'action de l'Europe dans une économie mondialisée ne signifie pas que les Etats nations soient réduits à assumer des missions subalternes. Le redéploiement de la protection sociale, l'incitation au développement de la flexibilité interne dans les entreprises, la redéfinition et l'enrichissement des stratégies de formation, la prévision en matière d'emplois et de qualifications ouvrent un champ considérable à l'action des pouvoirs publics nationaux. En lien avec les programmes européens, les gouvernements doivent également promouvoir tous les efforts d'innovation et d'amélioration de la qualité des productions. **C'est aux Etats qu'il revient de prendre toutes les mesures susceptibles de réduire les inégalités sociales** et de combattre les processus de marginalisation. C'est enfin à eux qu'il appartient de construire ou de reconstruire la solidarité afin que l'ouverture des économies soit synonyme de progrès pour tous. Les citoyens seront convaincus de la nécessité d'une mobilisation collective si les remises en cause d'avantages acquis et la restructuration de l'Etat social s'opèrent dans un souci d'équité. L'émergence de nouvelles puissances industrielles sur le marché mondial, l'élargissement de la concurrence et la constitution d'une économie globalisée sont à la fois porteurs de menaces et d'opportunités. Dans les vieilles nations occidentales, les effets de cette mutation seront considérables. Si les gouvernements ne préparent pas leurs concitoyens à affronter le choc de la compétition avec les pays de l'ancien « tiers monde », les sociétés d'Europe et d'Amérique du Nord continueront à se disloquer. Pour éviter cela, il faut que le monde occidental jette les bases d'une solidarité collective dans une économie ouverte. Quant aux opportunités qu'offrent les marchés en croissance à l'Europe, les entreprises du Vieux Continent auront de plus en plus besoin de débouchés extérieurs solvables pour se développer et créer des emplois.

Selon Jean-Louis Guigou (896), il faut poursuivre l'intégration des nations dans de grands ensembles continentaux par transfert de compétences économiques et politiques. Ces grands ensembles plutinationaux apparaissent nécessaires pour **mutualiser les risques liés à la mondialisation**. Une « gouvernance » économique et politique devrait progressivement s'instaurer.

Crise de l'intégration européenne

Un certain nombre d'analystes ont avancé (897) que les mouvements sociaux de novembre-décembre 1995 étaient à **mettre au compte de l'intégration européenne**, du traité de **Maastricht** et des critères de convergence pour la monnaie unique. Ainsi, pour Emmanuel Todd (898), le fond de ce mouvement, ce sont les tensions insupportables que la politique de Maastricht, celle du couplage franco-allemand, de la divinisation de la parité franc-mark font supporter à la société. Jean-Jacques Rosa estime (899) que du strict point de vue économique, la dette et les déficits publics ne sont pas insupportables. La limite est atteinte quand le service de la dette oblige à accroître la dette. Nous n'en sommes pas là. Un déficit qui représente 5% du PIB et une dette qui avoisine 50% du PIB, c'est parfaitement tenable. C'est donc bien Maastricht qui nous conduit à réduire l'un et l'autre, et nous **pousse à une politique récessive**. Je ne conteste pas la nécessité de réformer la Sécurité sociale, mais il est déraisonnable de vouloir le faire alors que nous entrons en récession.

Pour d'autres, l'**argument anti-européen est un alibi** et l'**Europe un bouc-émissaire**. Ainsi, Jean-Paul Fitoussi estime (900) que ce n'est pas Maastricht qui nous oblige à avoir une politique monétaire aussi restrictive, quelle que soit la conjoncture. C'est un choix qui apparaît davantage lié à l'**utilisation de l'Europe comme d'un alibi**, plutôt qu'un choix qui sert l'Europe. Le conflit actuel est essentiellement suscité par un défaut d'avenir de la société. Or la variable qui commande l'avenir c'est le taux d'intérêt, qui mesure très exactement la dépréciation du futur. Guy Sorman avance (901) que Maastricht ou pas Maastricht, il faut de toute façon combler les déficits. Parce qu'il y a une relation directe

(896) « Etat, nation, territoire : la recomposition », *Futuribles*, n°212, septembre 1996.
(897) Cf. *Electricité et sociétés*, n°23, janvier 1996.
(898) *Le Journal du Dimanche*, 10 décembre 1995.
(899) *Libération*, 8 décembre 1995.
(900) *Ibidem*.
(901) *Ibidem*.

entre les déficits et le chômage. Quand vous financez un déficit, vous créez un effet d'éviction au détriment d'entreprises qui empruntent, investissent, créent des emplois. Si les déficits sont élevés, c'est parce que la classe politique a conduit jusque-là une gestion médiocre. Comme elle manque de courage, elle va chercher une cause extérieure : Maastricht. De son côté, Michel Aglietta (902) pense que le traité de Maastricht est un **bouc émissaire commode**. Les raisons sont plus profondes. La raison prépondérante est la libéralisation financière. Les marchés internationaux expriment leur inquiétude sur les déficits publics accumulés en maintenant des taux d'intérêt élevés. En outre, l'indépendance des banques centrales, attachées à la stabilité des prix, prive les gouvernements de l'instrument monétaire. Tous les gouvernements, candidats à l'union monétaire ou pas, sont donc placés devant un ajustement pénible des finances publiques pour rétablir des conditions favorables à la croissance. Cet ajustement pose de sérieux problèmes sociaux. Cependant, ce n'est qu'en France que les partenaires sociaux et l'Etat sont incapables de négocier des réformes de structure avant que les conflits n'aient atteint un point de rupture.

Pour Alain Touraine (903), la faute à la France, oui ! Maastricht ou pas, il faut cesser de croire que l'on peut vivre avec un système de subventions à l'économie, des statuts corporatistes, un secteur public archaïque, des canards boiteux que la France s'épuise à financer. Ce modèle correspondait à une économie de reconstruction. Il est temps de prendre conscience que les pays endormis perdent du terrain. Ceci dit, on peut renverser la question : est-ce que l'énorme résistance idéologique de ce secteur public est compatible avec l'entrée dans l'Europe qui est proposée par Maastricht ? La réponse est non. **Le discours de l'effort ne passera plus si le chômage ne baisse pas**. Pour pouvoir redresser la situation, il faut donner de l'air à l'économie, aux salaires, cesser d'appuyer sur tous les freins en même temps. Cela signifie le report de l'Union monétaire. Jacques Attali souligne (904) qu'on ne relève aucun slogan anti-Maastricht dans les manifestations. Les gens qui manifestent demandent qu'on leur donne du « sens », pas que l'on renonce à l'Europe. Ils veulent qu'on éclaire l'après-Maastricht : que va devenir la France ? Va-t-elle se dissoudre dans le marché mondial ? Ces angoisses-là attisent les protestations actuelles. Mais la politique du gouvernement manque totalement de sens : elle est « insensée ».

Elie Cohen considère (905) que l'Europe est la contrainte que la France s'est inventée pour réaliser dans l'ordre intérieur les adaptations rendues nécessaires pour le nouvel ordre productif. Le débat sur la souveraineté est le moyen qui a été trouvé en France pour esquiver tous les problèmes.

François Furet souligne (906) que chez nous, la méfiance traditionnelle à l'égard des élus est aggravée par les perspectives européennes. L'Europe est perçue souvent comme le produit d'une pure volonté des élites, une construction abstraite à partir de l'économie, une dépossession de la souveraineté populaire. Il y a naturellement du vrai dans ces accusations : **jamais le débat sur l'Europe n'a vraiment eu lieu dans l'opinion publique**, c'est à peine s'il a commencé avec Maastricht. L'ensemble de la politique européenne a été une réussite de l'économie et du droit plus que de la politique. Bien qu'elle ait puissamment contribué à la hausse du niveau de vie, toute l'entreprise européenne a été frappée d'un caractère particulièrement abstrait. Il n'est donc pas étonnant que ce soit là que se cristallisent toutes les déceptions provoquées par la conjoncture.

Pour Françoise Milewski (907), la décision prise à Maastricht d'aller vers une union monétaire impose la **convergence des économies**. Les **spécificités nationales** demeurent pourtant, y compris dans les pays fortement intégrés au système mondial. L'importance de la présence de l'Etat, l'ampleur des systèmes de protection sociale, le mode de relations entre les entreprises et les banques diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. Il en découle de conflits de nature interne, qui dépendent des régulations nationales, même si celles-ci sont de plus en plus contraintes. Dans les années 1980 et la première moitié des années 1990, c'est principalement la faible croissance économique qui aura pesé sur les acquis sociaux. La **dose de libéralisme que comporte la politique économique demeure l'objet d'un choix**. Elle n'est pas inhérente au système. L'exemple européen est édifiant : rien ne dit que de façon inéluctable la construction de l'Europe passe par la déréglementation des services publics, le retrait de l'Etat de l'industrie, l'ouverture commerciale complète aux pays tiers et la concurrence en tous domaines. Le débat demeure cependant d'une nécessaire intervention de l'Etat dans les secteurs de pointe, de la préservation de la notion de service public, de la défense de certains principes de la protection sociale, etc. Le modèle d'organisation des services publics et des réseaux n'est pas universel : la

(902) *Ibidem*.
(903) *Ibidem*.
(904) *Ibidem*.
(905) *La tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Fayard, 1996.
(906) *Le Figaro*, 2 janvier 1996.
(907) « Les acquis sociaux au risque de la mondialisation ? », *L'état de la France 96-97*, op. cit.

réflexion sur la meilleure efficacité productive débouche sur des prises de position différentes. Dans le cadre d'un même système économique (l'économie de marché), **plusieurs modes de régulation sont donc possibles**.

Ces analyses amènent à revenir sur les **principaux traits de la construction européenne** (908), qui, depuis bientôt cinquante ans, marque une rupture par rapport au passé séculaire de notre continent. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la question s'est rapidement posée de savoir quelles initiatives prendre pour essayer d'**empêcher le retour des conflits séculaires**, en particulier entre la France et l'Allemagne. La première idée a consisté à mettre en commun les industries de guerre (c'est-à-dire à l'époque le charbon et l'acier), ce qui a débouché sur la création dès 1951 de la Communauté européenne du charbon de l'acier (CECA). Parallèlement, a été forgé le projet d'une armée européenne avec la Communauté européenne de défense (CED) mais cela impliquait l'existence d'une communauté politique et la mise en place d'un système fédéral et d'une union politique. Les conditions étaient loin d'en être réunies et en 1954 les députés français refusaient la ratification du projet.

Toujours animés du même esprit (909), les gouvernements ont alors décidé de poursuivre dans la voie initiée par la CECA, en développant une **unification économique progressive**, prenant en compte le développement des échanges. En 1957, était signé le **traité de Rome** instituant la Communauté économique européenne, communément dénomée à juste titre « *Marché commun* », comportant la libéralisation de la circulation des marchandises (suppression par étapes des droits de douane) et la mise en oeuvre de quelques politiques communes (en particulier dans le domaine agricole), ainsi que la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Le **libre-échange** était conçu comme arme de paix, alors que le protectionnisme était considéré comme facteur de guerre.

Dès lors, et jusqu'au traité de l'Union européenne (Maastricht), la logique de la construction européenne a été fondée sur l'**économie**, avec les principes de libre-échange et de libre concurrence, et sur le **droit**, avec le traité, les normes dérivées (directives, règlements), la jurisprudence Cour de justice de Luxembourg, la primauté du droit communautaire sur le droit interne et l'effet direct du droit communautaire. Ainsi se construisait un **ensemble économique progressivement supranational**. Mais, pour les « pères fondateurs », l'unification économique n'était qu'un **moyen** au service d'une ambition politique ; ainsi, Jean Monnet précise (910) le 30 novembre 1954 que « *les Etats-Unis d'Europe ne sont pas seulement le grand espoir mais aussi la nécessité urgente de notre époque, parce qu'ils commandent l'épanouissement de chacun de nos peuples et l'affermissement de la paix* ».

L'**Acte unique**, signé en février 1986 et entré en vigueur le 1er juillet 1987, vise à couronner l'édifice économique en préparant pour le 1er janvier 1993 un « *grand marché unique* ». Il ne comporte que deux réelles innovations : l'affirmation des « *quatre grandes libertés* », libre circulation (des hommes, des biens, des services et des capitaux), et l'instauration pour tout ce qui relève du marché unique, mais pas pour les politiques communes, du vote à la majorité, ce qui induit une démarche de type fédéral puisqu'un Etat peut se faire imposer ce qu'il ne veut pas. L'Acte unique accélère considérablement la boulimie législative communautaire, puisqu'il implique, au titre de l'harmonisation du grand marché sur l'ensemble du territoire de la Communauté, l'adoption de quelque 270 directives ou règlements.

Le **traité de Maastricht**, adopté en décembre 1991 et entré en vigueur le 1er novembre 1993, instaure l'Union européenne. Il franchit une étape décisive dans l'unification et l'intégration économique, avec l'objectif, sur la base du « *respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre* », de l'union économique et monétaire, de la monnaie unique, de la banque centrale indépendante, etc. En même temps, il jette les bases d'une construction politique, diplomatique et de défense, définit les prémices de nouvelles politiques communautaires (économiques, industrielles, de réseaux transeuropénes, d'environnement, de solidarité régionale, de protection des consommateurs, etc.), d'une citoyenneté européenne et d'une Europe sociale (certes sans la Grande-Bretagne), autant d'éléments relégués au second plan ou même absents jusque-là. Il affirme également le principe de « *subsidiarité* », qui veut que l'Union n'intervienne que « *si et dans la mesure où les objectifs qui lui*

(908) Cf. Pierre Bauby et Jean-Claude Boual, « Donner sens à l'Europe », Revue *M*, n°82, mars-avril 1996.
(909) Le Préambule du traité de Rome fixe en particulier comme objectifs d'« *établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe, l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples, la réductionde l'écart entre les différentes régions et du retard des moins favorisées, les sauvegardes de la paix et de la liberté* ». L'article 2 précise que « *la Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit* ».
(910) *Repères pour une méthode, propos sur l'Europe à faire*, Fayard, 1996.

sont assignés peuvent être mieux réalisés au niveau communautaire qu'au niveau des Etats oeuvrant isolément ».

Le **Protocole social** annexé au traité de Maastricht reconnaît un rôle aux partenaires sociaux en reprenant l'accord conclu le 31 octobre 1991 entre l'UNICE (patronat européen), la Confédération européenne des syndicats (CES) et le Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP) : il y aura consultation obligatoire des partenaires sociaux sur toute proposition relevant de la politique sociale ; des accords ou conventions conclus entre ces partenaires peuvent être intégralement repris par le Conseil dans des directives communautaires et avoir force de loi, créant ainsi une nouvelle source du droit européen.

Le *Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi*, présenté par Jacques Delors au nom de la Commission au Conseil européen de Bruxelles des 10 et 11 décembre 1993, recommande un vaste plan d'investissements dans les réseaux d'infrastructures, afin de « *consolider le socle de l'économie européenne* ». Il propose d'accompagner et de maîtriser la révolution « multimédia », en dotant l'Europe à la fois d'« autoroutes des informations » et de nouveaux services ; de relancer les programmes autoroutiers et ferroviaires ; d'améliorer l'**interconnexion des réseaux électriques** ; de construire de nouveaux gazoducs.

Ainsi, alors que l'intégration européenne jusqu'ici selon la seule logique de la concurrence et du marché, on assiste ainsi à l'**émergence possible de deux autres logiques**, à la fois en coexistence et en concurrence avec la première : celle de la coopération entre les acteurs des différents pays et celle de la solidarité. Cependant, dans l'opinion publique, en raison des conditions dans lesquelles fut mené le débat de ratification du traité de Maastricht, celui-ci se réduit, encore aujourd'hui, au seul aspect monétaire avec les critères de convergence pour l'instauration de la monnaie unique en 1999.

Pour autant, les dispositions et perspectives nouvelles contenues dans le traité de Maastricht ou dans le Livre blanc en sont globalement restées au stade de **potentialités** et n'ont pas connu de véritable mise en oeuvre. L'**intégration européenne est restée profondément déséquilibrée**, la logique économique de la concurrence ayant été privilégiée au détriment de véritables politiques communes, de l'Europe sociale et de l'Europe politique. De même, la promesse que la construction européenne permettrait aux pays membres d'être mieux armés dans la compétition internationale et d'être une zone de prospérité et de développement est loin de s'être traduite dans les faits ; l'Europe s'est révélée incapable de résister à la domination mondiale du libéralisme et de résister à l'augmentation du chômage.

Pour Marc Abélès (911) **l'Europe en tant qu'« objet politique non identifié »**, fuyant et volatile, n'en polarise pas moins des perceptions diffuses qui concernent au premier chef l'exercice et le partage du pouvoir dans un cadre qui demeure encore ouvert. De ses recherches, l'anthropologue est conduit à mettre l'accent sur l'importance des effets induits par trois grandes questions qu'aucune analyse du processus et des pratiques communautaires ne peut éluder. La première question concerne le **rapport du processus communautaire au temps**. A la différence des Etats existants, la Communauté se vit elle-même comme un processus dynamique tendant vers un but qu'elle est encore loin d'avoir réalisé. **Cet inachèvement est une donnée essentielle** pour qui veut comprendre le mode de fonctionnement des institutions européennes. Il implique en effet l'absence de référentiel stable et en pointillé la perspective toujours ouverte dont on ne sait trop ce qu'elle pourra bien représenter à terme. Contredisant le voeu de ses fondateurs, l'Europe ne se déploie pas dans un temps linéaire, en harmonie avec le volontarisme qui a présidé à sa création. L'alternance des avancées et des reculs, les hésitations, les renoncements et les faux départs qui scandent les processus sont significatifs. L'éternelle jeunesse de l'Europe est ressentie comme une faille par les actuels fonctionnaires et politiques européens. L'une des obsessions des membres de la Commission est de « conclure ». Cette **notion d'urgence** très présente, notamment dans les grandes négociations agricoles ou du GATT, s'accompagne de la mise au point d'un calendrier auquel il faut scrupuleusement se conformer : telle une formule magique, c'est la fixation d'une date limite qui vient étayer le dispositif. D'où ce rapport ambigu que les institutions entretiennent avec l'Histoire : **tout se passe comme si l'obsession du futur et du conclure laissait peu de place au passé, à la mémoire**. Du point de vue de l'espace politique, l'Europe offre un changement d'échelle tout à fait remarquable : voici une seconde source d'interrogation. Tout le système institutionnel européen fonctionne à la négociation et au compromis : le **déplacement d'échelle** est à ce prix. L'Union européenne est la résultante d'un partage de la souveraineté dans un certain nombre de domaines. Le « **marchandage** » (912) est une **activité essentielle de l'activité politique et**

(911) « L'Europe en trois questions », *Esprit*, n°202, juin 1994.
(912) Comme l'indiquent S. Hoffmann et R.O. Kehoane : Yet these interstate bargains remain the necessary condition for European integration and must be recognized as such, *The New European Community*, Westview Press, 1991, 14.

administrative européenne. Le lobbyisme, comme approche pragmatique des problèmes, travail d'influence, primat des relations informelles, est progressivement devenu la caractéristique principale de la pratique politique européenne. Plus qu'à un débat politique, on a désormais affaire à la recherche de compromis par un groupe relativement restreint de spécialistes. Le *bargaining* généralisé aboutit à une déperdition du contenu politique. L'objet politique non identifié, c'est une manière de gouverner qui au travers de formes institutionnelles complexes tend progressivement à s'instaurer. Face à elle le recentrage sur le national tient en grande partie au fait qu'**elle ne semble jamais dessiner un véritable référent positif**. L'intérêt européen est une notion tout à la fois essentielle et suffisamment floue pour que sa seule invocation permette d'affirmer une puissance particulière. L'intérêt européen est un « signifiant flottant » qui est « un trop-plein de sens », et là réside une des difficultés qu'éprouvent les gens à se réapproprier cette notion. Les idées et les valeurs associées à l'intérêt européen relèvent d'une sorte de **projection dans un avenir encore mal déterminé**. C'est là qu'il faut chercher la racine du déficit démocratique souvent dénoncé. Cette question met en jeu la consistance même du pluralisme culturel lié aux traditions nationales. Aujourd'hui, il est temps d'essayer de **réinscrire la construction européenne dans une histoire** où elle cesse d'être déchirée entre un futur hypothétique et un présent sans profondeur. Il vaut aussi la peine de mesurer avec réalisme les implications du déplacement d'échelle sur les pratiques politiques de nos sociétés. Admettons aussi qu'il s'agit là d'un processus complexe qui ne se modulera pas sur les schémas étatiques de type traditionnel.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que cette construction européenne ait débouché sur un « **euroscepticisme** » croissant des peuples, à des contestations grandissantes, voir même à des rejets, dont témoignent les enquêtes d'opinion. Ainsi, dans le baromètre dynamique de la confiance 1996-2006 (913), 44% (contre 43) se déclarent optimistes **sur la construction d'une véritable communauté européenne**. Les Français interrogés (914) sont tout aussi **divisés quant aux effets** de la construction européenne sur les **acquis sociaux** : 30% en attendent des effets positifs, 35% des effets négatifs, et 24% pas vraiment d'effet. L'Europe sociale doit signifier l'harmonisation des systèmes sociaux des différents pays européens, France comprise (61%), plutôt que la défense des acquis sociaux français face aux systèmes sociaux des autres pays européens (31%). **57%** (contre 41) des Français interrogés (915) sont **opposés à la création d'une monnaie unique européenne** qui entraînerait la disparition du franc ; en revanche **49%** sont **favorables** à une **monnaie européenne commune** qui existerait en même temps que les monnaies nationales. Si l'Euro remplaçait le franc, cela aurait des conséquences positives sur les exportations françaises à l'étranger (62%) et la compétitivité des entreprises françaises (56%). Les conséquences seraient négatives en ce qui concerne le chômage (50%), « notre retraite » (50%), la protection sociale (53%) et l'indépendance de la politique économique de la France (56%). Les chefs d'entreprise (75%), les banquiers (70%), les gens aisés (68%), les assureurs (57%) et les étudiants (54%) auront plus à gagner qu'à perdre avec l'instauration de la monnaie unique. Les ouvriers (56%), les gens modestes (57%) et les retraités (60%) auront à l'inverse plus à y perdre. **73% contre 24 n'accepteraient pas que la France renonce à sa souveraineté** en matière de politique économique et sociale. Enfin, 80% souhaiteraient être consultés par **référendum**, sur l'instauration de la monnaie unique européenne..

Depuis 1993 (916), **les pro-européens reculent (33%, -6 points) au profit des euro-sceptiques** (67%, +6). Si 81% pensent qu'il faut d'abord résoudre les problèmes français, 59% considèrent que la France a plus à gagner qu'à perdre dans la construction européenne. Les principales craintes liées à l'Europe concernent le chômage (75%), l'immigration (67%), la protection sociale et le pouvoir excessif de la Commission européenne (57% dans les deux cas). Au crédit de l'Europe : la fin de la peur d'une domination allemande (52%) et la lutte contre la concurrence japonaise (72%). La désapprobation de la monnaie unique a progressé de 5 points, mettant ses détracteurs (48%) à égalité avec ses partisans (49%).

54% (+ 8 par rapport à juin 1994) des Français interrogés (917), contre 39, se placent dans la catégorie de ceux qui **ne craignent pas les conséquences de la construction européenne**. 43% (+7) souhaitent que le mouvement d'unification soit **maintenu** à son rythme actuel, 28% (-2) **accéléré**, et 20% (-3) ralenti. 49% souhaitent que l'on utilise l'Euro en l'an 2000, contre 42 qui préfèrent les monnaies na-

(913) Sondage Démoscopie, mars 1996, auprès de 1000 personnes de 15 ans et plus ; *Les Echos Entreprise et Progrès*, 11 avril 1996.
(914) Sondage Louis Harris, avril 1996, auprès de 1003 individus âgés de 18 ans et plus ; *Profession Politique,* 19 avril 1996.
(915) Sondage IFOP, mars 1996, auprès de 961 personnes âgées de 18 ans et plus ; *Géo Politique,* printemps 1996.
(916) Sondage IFOP, auprès de 957 individus de 18 ans et plus, pour le ministère des Affaires européennes ; *L'Express*, 21 septembre 1995.
(917) Sondage SOFRES, février 1996, auprès de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus ; *Le Figaro*, 6 mars 1996.

tionales. 43% considèrent qu'il faut tout faire pour adopter la monnaie unique avant la fin du siècle, contre 42 qui veulent la renvoyer à plus tard. 47% pensent que la **prise de décision à la majorité** et non plus à l'unanimité est une bonne chose, qui permettra à l'Union d'avancer plus vite, contre 38 qui craignent des décisions allant contre l'avis de certains pays. Entre autre, **l'environnement** (58%), la politique industrielle (48%) et la lutte contre le chômage (48%) devraient dépendre d'une politique commune. En revanche, la formation professionnelle (49%), la **politique économique** (54%), **la politique sociale** (55%), la politique culturelle (57%) et l'éducation (60%) devrait relever de la **coopération** entre gouvernements, **chaque pays menant sa propre politique**.

Dominique Pélassy note (918) que de façon constante les sondages publiés par Eurobaromètre montrent qu'au plan européen les **jeunes** adhèrent à l'idée européenne en moyenne davantage que les personnes plus âgées. Une enquête lourde de l'OIP (919) apporte quelques éléments sur le sentiment d'être « citoyen européen ».

« Vous arrive-t-il de penser à vous-même comme étant un citoyen de l'Europe ? » (en %)

	18 ans et plus	18-24 ans	Etudiants
Très souvent	9,9	7,5	8,9
Assez souvent	24,0	23,8	27,4
Pas très souvent	28,9	33,1	36,4
Jamais	36,0	34,5	26,4
Nsp	1,1	1,1	0,8

Source : enquête OIP 1993.

Les enquêtes de l'OIP montrent (920) qu'entre 1992 et 1994 la **confiance dans l'avenir de l'Europe** est tombée de 41% à 34%, pendant que le pessimisme progressait de 48% à 57% ; entre 1988 et 1993, les Français qui se déclarent **favorables** à la construction européenne sont passés de 78% à 63% ; en 1993, **51%** des enquêtés par l'OIP **estiment que la réalisation du Marché unique européen va aggraver les difficultés économiques de leur région**. Cette inquiétude progresse car ils n'étaient que 37% en 1988. Ceux qui craignent le plus un accroissement des difficultés sont ceux qui se sentent les plus exposés. De même, plus une région est pessimiste sur son propre avenir, plus elle est inquiète à propos de l'Europe.

En ce qui concerne les **décisions** prises par l'Union européenne, les Français interrogés trouvent (921) que l'on devrait accorder **plus d'importance** aux gouvernements réunis en conseil des ministres européens (60%), au Parlement européen de Strasbourg (57%), au Parlement et aux gouvernements nationaux de chaque Etat membre (56%) et aux **organisations syndicales** (53%). Ils sont favorables à la construction d'une **Europe sociale**, garantissant les mêmes droits aux salariés de l'Union (81%), à la mise sur pied d'une défense commune européenne (77%, -6 par rapport à octobre 1992), à l'accroissement de l'aide européenne au tiers monde (69%, -10), à l'instauration d'une monnaie unique dans les pays qui peuvent faire respecter certains critères économiques (64%). La construction européenne est une **bonne chose** pour la France dans les onze domaines soumis à l'opinion, plus particulièrement en matière de maintien de la paix en Europe (90%), d'éducation, de formation (78%), d'amélioration de la compétitivité des entreprises (71%), d'influence internationale de la France (68%), de sécurité (66%), de lutte contre le racisme (64%), et dans une moindre mesure en matière de lutte contre l'exclusion (59%), du **maintien des services publics** (55%), de lutte contre le chômage (54%), de protection sociale (52%) et de lutte contre l'immigration clandestine (51%). 49% pensent que **l'unification politique et économique de l'Union devrait être accélérée**, 36% ralentie. 47% souhaitent que la monnaie unique soit mise en place à la date prévue, 27% repoussée.

D'une manière générale, 49% des Français interrogés pensent (922) que la construction européenne est un **échec**, contre 32 une réussite. 66% ont le sentiment qu'à l'heure actuelle la construction **stagne**, 15% qu'elle progresse. Plus précisément, la construction européenne a été positive pour la maintien de la paix (53%), la **protection de l'environnement** (50%), la place et l'influence des pays européens dans le monde (49%). Elle a en revanche été négative pour le développement économique (46%), la

(918) *Sans foi ni loi ? Essai sur le bouleversement des valeurs*, Fayard, 1995.
(919) Enquête OIP, avril 1993.
(920) Cf. *Electricité et sociétés*, n°19, juin 1995.
(921) Sondage CSA, mars 1996, auprès de 1003 personnes de 18 ans et plus ; *La Croix*, 21 mars 1996.
(922) Sondage BVA, mars 1996, auprès de 894 individus âgés de 18 ans et plus ; *Le Point*, 23 mars 1996.

stabilité des prix (49%), la formation des jeunes (45%), la **défense des acquis sociaux** (53%), et surtout pour la **création d'emplois** (67%). La construction européenne n'a pas eu d'influence sur la vie quotidienne (48%). 58% contre 35 sont favorables à la mise en place de la monnaie unique. Dans l'avenir, concernant la construction européenne, il faut donner la priorité à **l'harmonisation des politiques sociales** (31%) avant la création de l'Euro (24%). Tout compte fait, la construction européenne doit être **continuée** comme aujourd'hui (36%) ou **accélérée** (32%), plutôt que freinée (23%).

49% des Français interrogés (923) **pensent que l'Allemagne et la France doivent progresser ensemble** dans la construction européenne quelle que soit la position des autres pays, contre 41 favorables à une progression à un rythme identique pour tous ; les Allemands interrogés sont de l'avis inverse (33% contre 56). Respectivement 66% et 62% sont favorables à ce que les principales décisions concernant l'Union européenne puissent être **prises à la majorité absolue** plutôt qu'à l'unanimité.

En matière d'opinion sur l'intégration européenne, le **fossé entre les « élites » et le grand public** apparaît nettement (924) au vu de la comparaison des résultats du baromètre « suivi de l'opinion » d'avril-mai 1996, avec l'enquête menée à la demande de la Commission européenne, auprès de 4000 « décideurs de haut niveau » (DHN). Ainsi, les décideurs sont nombreux à penser que l'adhésion à l'Union est « une bonne chose » (94%) alors que le soutien du grand public n'est que de 48%, contre 15% qui pensent que l'adhésion à l'Union est « une mauvaise chose ». De plus, l'écart maximal entre les DHN est de 14 points, alors qu'il s'élève à 48 points dans le grand public. Le fossé se confirme sur la question des bénéfices tirés de l'Union, positifs en moyenne pour 91% des DHN au lieu de 45% dans le grand public. Il en est de même pour la monnaie unique (85% des DHN, contre 13, y sont favorables au lieu de 54%, contre 37, dans le grand public.

Comme le montrent Pierre Bauby et Jean-Claude Boual (925), l'Europe ne saurait être seulement un grand marché organisé autour du respect des règles de la concurrence ; elle ne prendra véritablement **sens** pour les peuples que si elle représente, comme le sont, à leur manière, compte tenu de leur histoire, chacune des sociétés européennes, un **ensemble structuré, à la fois économique, social, culturel et politique, d'équilibre et de cohésion, de solidarité et de citoyenneté**, ce qui implique aujourd'hui de rééquilibrer l'Europe et de faire émerger un projet politique de civilisation, de mettre en oeuvre une réappropriation politique de l'économie. Tel est le véritable enjeu du débat sur l'avenir de l'Europe et en particulier de la Conférence intergouvernementale : soit celle-ci se limitera à consacrer l'union économique et monétaire, accompagnée de quelques aménagements institutionnels, et elle conduira au rejet de la construction européenne par ses peuples, soit elle sera l'occasion de lui redonner un projet et une ambition politiques.

Renaud Dehousse insiste (926) sur le fait que l'intégration européenne peut tendre à une **fragmentation accue de l'Etat** en établissant, à travers les frontières des Etats membres, des **réseaux composés des institutions de même nature fonctionnelle**. Si l'on se place dans la perspective de l'évolution de la nature de l'Etat en Europe occidentale, il est clair que l'incidence de l'Union se révèle d'une complexité infiniment plus grande que ne le suggèrent nombre d'analyses. Les faits laissent penser que l'appareil d'Etat des pays membres en a été affecté, puisqu'ont été accentuées sa fragmentation et ses tendances scissipares. En parallèle, le problème classique de la coordination des politiques publiques s'est sans doute aggravé. Cette évolution s'est assortie de l'apparition progressive de réseaux décisionnels d'ordre fonctionnel qui ignorent les frontières. Par ailleurs, les parlements ont mis du temps à suivre le mouvement : ce retard a conduit à une dépolitisation du processus décisionnel en matière de politique publique, dans le sens où **les institutions représentatives ne jouent plus qu'un rôle mineur dans ce mécanisme de prise de décision de plus en plus européen**. Mais, d'une manière plus significative, les indices suggèrent que cette fragmentation n'entraîne pas automatiquement un affaiblissement de l'Etat-nation. Plus exactement, ses **effets** sont **différenciés** et favorisent certains acteurs de l'Etat tout en affaiblissant d'autres (notamment les gouvernements et les partis politiques). Toutefois, les administrations nationales conservent un rôle central dans le processus décisionnel.

La question de la **convergence** ou de la **divergence** des **pays européens** est devenue majeure. Louis Chauvel montre (927) qu'**en matière de valeurs**, si certaines tendances sont communes à l'ensemble de l'Europe, il n'existe pas pour autant de convergence. Parce qu'ils évoluent parfois au même rythme,

(923) Sondage BVA-EMNID, mars 1996, auprès de 923 Français et de 964 Allemands ; *Le Monde-Arte-Frankfurter Rundschau*, 29 mars 1996.
(924) *Libération*, 15 octobre 1996.
(925) « Donner sens à l'Europe », Revue *M*, n°82, op. cit.
(926) « Les Etats et l'Union européenne : les effets de l'intégration », *La recomposition de l'Etat en Europe*, op. cit.
(927) « L'évolution des valeurs en Europe », *Sciences Humaines*, n°140, septembre 1996. On se reportera utilement à Olivier Galland et Yves Lemel, « La permanence des différences, une comparaison des systèmes de valeurs entre pays européens », *Futuribles*, n°200, juillet-août 1995.

les pays conservent leur distances. Selon la dimension considérée, il y a rapprochement ou écartement. Sur le Vieux continent, les nations et les régions, bien loin de perdre de leur importance se recréent et se réinventent au cours du temps. De ce fait, la question de la convergence et de la divergence semble mal posée : **marche commune, certes, mais pas d'aboutissement sur un même objectif**.

Pierre Hassner estime (928) que le monde est globalisé, tout en ayant une **capacité de fragmentation** extraordinaire. Henri Mendras s'interroge (929) : y a-t-il homogénéisation des modes de vie des Européens ou, au contraire, diversification des habitudes et des coutumes selon les évolutions rapides des diverses formes de modes ? Derrière ce tohu-bohu apparent, voit-on des structures nationales et même provinciales se perpétuer et peut-être même se renforcer en assimilant les innovations que propose l'évolution tecnique et sociale ? Trois thèmes de réflexion éclairent les réponses à ces questions. *Primo*, les analyses nationales s'imposent pour **ce qui relève de l'action de l'Etat**, mais elles sont trompeuses, car les moyennes oblitèrent des **différences régionales significatives**. *Secundo*, les tendances similaires identifiées à l'aide d'un indicateur peuvent conduire à des situations plus diversifiées que celles du départ, parce que le jeu complexe des institutions, des moeurs et des stratégies peut faire que **la même cause ait des effets différents dans des contextes différents**. *Tertio*, les responsables politiques sont enclins à **surévaluer les évolutions majeures**, tandis que les citoyens sont plus sensibles à l'entrelacs des microstructures et des intérêts particuliers.

Pour Henri Mendras, les tendances massives qui paraissent pousser à la convergence dérapent sur des **môles puissants d'institutions, de structures et de moeurs** qui semblent résister et sont même capables de se perpétuer. Surtout des forces contradictoires paraissent militer pour accroître les divergences. Entre un système économique commun et des contradictions sociales, politiques et culturelles, le conflit est apparent, et il n'y a pas de raison pour que l'un l'emporte sur les autres. On connaît trop mal les mécanismes d'agencement entre stratégies individuelles et collectives, et rouages économiques. Les seconds paraissent les plus puissants, mais, étant mis en mouvement par les premiers, ils s'y trouvent en grande partie soumis. De tous ces arguments en apparence contradictoires, il ressort clairement que **nous allons vers la diversité de plus en plus grande des systèmes de valeurs, de modes de vie et d'institutions**. Le social touche évidemment à l'idéologique, aux *Weltanschauungen* variées des peuples, aux conceptions diverses de l'Homme, du citoyen, de la Nation, de l'Etat. Dans ce domaine, **il n'y a pas de doctrine commune ni même véritablement de langage commun** qui permettent de hiérarchiser des phénomènes et des objectifs. Chacun est convaincu de la supériorité de ses conceptions et de ses préférences. Maintenant que la grande transformation technique et économique est en voie d'achèvement, **les structures idéologiques redeviennent prépondérantes dans la dynamique sociale**. Elles répondent au besoin d'identité des individus : **plus tout change, plus on a besoin d'être soi-même**. cette vision du cours des choses incite à définir des politiques autonomes pour chaque nation et chaque région.

Victor Scardigli pose les questions (930) de la **diversité** de l'Europe : est-elle une ou plurielle ? Historiquement, n'existe-t-il pas à la fois un fonds culturel commun et des clivages majeurs (nord-sud, est-ouest et centre-périphérie de l'Europe occidentale) ? La diversité culturelle de l'Europe ne se réduit-elle pas inexorablement ? La plupart des observateurs s'accordent en effet à parler d'**homogénéisation culturelle**. Industrialisation et urbanisation intensives, avènement de la société de consommation de masse et uniformisation de l'environnement technique ont imposé partout un même moule à l'organisation des activités quotidiennes et ont contribué à réduire les différences au sein de l'Europe occidentale. Mais à y regarder de plus près, un examen des « ***clivages culturellement signifiants*** » permettrait de retrouver les clivages majeurs dans de multiples détails cachés par les statistiques globalisantes. De même en s'appuyant sur des analyses comparatives concernant quatre grandes régions européennes (Catalogne, Emilie Romagne, région berlinoise et Ile de France), il s'avère que les **habitants réinventent la diversité**. Chaque aire culturelle développe son identité de façon autonome, en gardant ses racines plongées dans l'histoire qui l'a façonnée. Ainsi notre continent conjugue-t-il **unité et diversité**. C'est cette dynamique qu'illustrent les enquêtes menées sur la base d'une même grille d'analyse par un groupe de sociologues et d'ethnologues des pays concernés : la construction d'une Europe communautaire ne conduit pas nécessairement à l'arasement culturel du continent. Des données concrètes viennent éclairer le débat sur la construction européenne pour laquelle l'avenir de la **diversité constitue un des enjeux majeurs**.

(928) *Le Monde*, 17-18 septembre 1995.
(929) « Les Français parmi les Européens », *La France en prospectives*, op. cit.
(930) *L'Europe de la diversité. La dynamique des identités régionales*, sous la direction de Victor Scardigli, CNRS Sociologie, 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°8, avril 1993.

Sheena Ashford et Noël Timms expliquent (931) que leurs analyses ne fournissent guère de preuve qu'en Europe, les valeurs deviennent progressivement similaires. Dans la plupart des domaines, il y a **fort peu de changement que ce soit en direction de la convergence ou de la divergence**. Au regard de la majorité des sujets abordés dans l'enquête, les valeurs des Européens ne sont pas plus proches qu'elles ne l'étaient il y a dix ans. En Europe, **les cultures nationales et les opinions restent robustement diverses** en dépit de liens politiques et économiques de plus en plus serrés... Pour ceux qui craignent que l'engagement dans la Communauté européenne puisse entraîner une perte de l'identité nationale, ces résultats devraient être rassurants.

Pour Hagen Schulze (932), l'Etat national est devenu moins important, **sans pour autant être superflu**, car beaucoup de ses dispositions, depuis les ordonnances constitutionnelles et juridiques jusqu'aux organismes administratifs, ne sont provisoirement pas remplacées. Seul le cadre étatique national reste, pour l'instant, en mesure de constituer la carapace protectrice des institutions libres et démocratiques. **Les nations sont aussi peu « dépassées » que l'Etat national**. La foi des Européens convaincus des années 1950, selon laquelle les nations ne seraient que les conséquences d'une idéologie dépassée et pourraient être abolies si nécessaire, s'est brisée sur la réalité des structures politiques et spirituelles existantes en Europe : les nations européennes se révèlent aujourd'hui comme des entités culturelles et spirituelles vivantes - et même plus : comme l'**expression de cette multiplicité sans laquelle l'Europe perdrait son identité**. Si une leçon au moins se dégage de l'unification européenne, c'est que celle-ci ne peut se réaliser **qu'avec, et non contre les nations**, et leurs particularités légitimes, de même que les nations, de leur côté, ont commencé d'apprendre qu'elles n'étaient nullement « unes et indivisibles », mais qu'elles **se composaient d'une multiplicité d'unités** ethniques, linguisitiques et régionales. L'unité durable de la multiplicité européenne n'est pas à concrétiser par un Etat unitaire et centraliste, doté de tous les instruments modernes de pouvoir. Une constitution européenne ne peut être durable que si elle prend en compte les nations, leur longue histoire, leurs langues, leurs Etats. En outre, les régions et les *Länder*, issus souvent de longues traditions et devenus des patries, sont particulièrement proches du coeur des hommes. Et il y a encore les communes, théâtres de la vie quotidienne et des décisions immédiates. Tous ces éléments ne peuvent devenir solidaires que dans un tout, une fois l'Europe établie selon le principe de la subsidiarité : une **association d'Etats relativement souple et lâche**, à plusieurs étages politiques, dans laquelle on ne délègue à l'étage immédiatement supérieur que ce qui ne peut être réglé à l'échelon inférieur. L'obstacle décisif pour un fort sentiment d'identité européenne réside ainsi dans les Européens eux-mêmes. Comme les hommes ressentent d'abord leur communauté à travers un passé commun, ils se reconnaissent en premier lieu dans leurs histoires nationales. Dans la mémoire historique des Européens, leur identité nationale vient donc toujours au premier plan. Les Européens n'ont quelquefois pas conscience de leur continent. Il nous faut apprendre à penser et reconnaître l'Europe, afin qu'elle devienne une réalité.

Robert Picht souligne (933) que la recherche, jusqu'ici encore bien peu avancée sur les évolutions socioculturelles de l'Europe, ne s'accorde aujourd'hui que sur un point : **notre image des identités nationales est très éloignée de la réalité**. Il constate des interprétations contradictoires (934). Pour Alain Touraine, le modèle français est exemplaire de cette problématique générale : la société française sait aujourd'hui que les images qu'on lui a données d'elle-même ne sont que des vieilles photos retouchées. Les sciences sociales ont la responsabilité de déchirer les discours opaques et de laisser entrer la lumière qui permettra à la société française de voir son propre visage. Mais elle ne pourra le reconnaître qu'en le comparant à ceux de ses frères et soeurs d'Europe. D'un point de vue économique, Jean-Claude Casanova considère que l'uniformisation des sociétés européennes est inéluctable : les économistes ont observé depuis longtemps que les modes de consommation des populations européennes et niveaux de rémunération se rapprochaient de plus en plus les uns des autres. Des **populations** disposant à peu près des mêmes revenus, ayant la même efficacité, adoptant progressivement des genres de vie semblables et se fournissant auprès d'entreprises dont la dimension dépasse la dimension nationale **seront de moins en moins définies en termes économiques par leur appartenance nationale** et de plus en plus par les caractères et les contraintes du marché unique. **La machine économique, de toutes ses forces, conduit à l'uniformité**. Vincent Wright défend quant à lui une position opposée : dans le vaste processus de changements qui a lieu en Europe de l'Ouest, des facteurs économiques, sociaux, culturels et politiques apparaissent intimement liés les uns aux autres et nous entraînent vers des modèles de convergence. Pourtant les agrégats masquent des **variations ancrées au**

(931) *What Europe thinks? A study of Western values*, Ed. Brookfield, Dartmouth, 1992.
(932) *Etat et Nation dans l'histoire de l'Europe*, Seuil, 1996.
(933) « Vers l'assimilation culturelle ? Plaidoyer pour une sociologie comparée de l'Europe », *Réflexions sur l'Europe*, sous la direction de Bernhard Beutler, Editions Complexe, 1993.
(934) Cf. *Six manières d'être européen*, sous la direction de Dominique Schnapper, Henri Mendras, Gallimard, 1990.

sein des nations européennes. L'Etat, le marché, les groupes sociaux et professionnels jouent un **rôle de médiation dans ces changements** et tous ont été **modelés par des expériences** politiques et historiques **distinctes**.

Andrée Buchmann et Dieter Salomon montrent (935) que le quotidien de milliers de personnes est lié à leur **situation géographique** et au **sentiment d'appartenance à une entité tri-nationale**, le Dreyeckland (la région aux trois frontières). Il s'agit, très schématiquement, de l'espace rhénan : la Suisse du Nord, le Pays de Bade, l'Alsace, le Palatinat du Sud. Réalité plus effective encore pour les 55 000 travailleurs frontaliers, pour les communes subissant une pression frontalière (construction d'entreprises, de résidences secondaires et principales, d'infrastructures,...) qui font exploser le prix du foncier... Face à ce vécu quotidien, **la population n'accepte plus** que le Rhin soit établi frontière pseudo naturelle - le vote massif en faveur du traité de Maastricht en est un des témoignages - et que **le développement économique soit conçu en concurrence : industrialisation excessive, doublement des infrastructures**. Le mouvement écologiste s'inscrit dans la problématique internationale, aussi au niveau transfrontalier. Il en est à la fois l'expression et le ferment. Cela se manifeste dans des luttes menées conjointement contre un programme nucléaire tri-national concentré sur un tout petit espace géographique, Kaiseraugst en Suisse, Wyhl en Allemagne, six sites en Alsace dont un construit (Fessenheim) ; contre des usines polluantes installées à la frontière de chaque Etat (Marckolsheim, Kehl, Bâle, Strasbourg,...) ; contre la construction d'axes autoroutiers Nord-Sud sur chaque bande du fossé rhénan (largeur totale d'environ 60 km en moyenne). Cela se manifeste aussi dans des **orientations définies en commun**. L'engagement écologiste milite de manière concrète pour un développement économique conçu en complémentarité, dans le respect du bien-être des populations (problème de pollution atmosphérique amplifiée par des contraintes climatiques spécifiques) et pour la préservation d'un environnement fragilisé par la brutalité d'un certain type d'industrialisation (nappe phréatique polluée, espaces naturels dégradés,...) dans une région fortement peuplée (300 hab./km^2). Mais si elle est souhaitée par la population, **la coopération est une tâche ardue** : poids des déterminismes culturels, des intérêts nationaux contradictoires, différence des normes (par exemple pour la pollution de l'air), oppositions institutionnelles entre un fédéralisme à l'allemande, un confédéralisme à la suisse et un centralisme à la française. Cette confrontation ouvre néanmoins l'esprit, alimente la pensée et, pleinement assumée, peut être **facteur d'innovation, notamment dans la recherche de nouvelles pratiques citoyennes**. La volonté participative est très forte en Suisse et en Allemagne. Au-delà des aspects institutionnels, référendum, mode de scrutin proportionnel, *Länder* disposant de pouvoirs législatifs,... les comités de citoyens se constituent très vite et spontanément (*Bürgerinitiativen*).

Dans le même sens, 84% des Alsaciens interrogés (936) pour l'Institut du droit local d'Alsace-Moselle sont favorables au **droit local** Alsacien-Mosellan, qui touche notamment l'assurance- maladie.

Richard Kleinschmager (937) explique que si les rapports de l'Alsace avec l'Allemagne n'ont jamais été simples, l'intégration européenne a pu en clarifier certains aspects, elle en a rendu **d'autres plus complexes**. Les récentes variations de l'électorat alsacien, l'un des plus favorables au traité de Maastricht en 1992 mais aussi l'un des bastions du vote lepéniste aux présidentielles de 1988 et 1995, témoignent d'un certain trouble de l'opinion publique régionale. Elle est sans conteste travaillée et par la question européenne et par la question, emboîtée dans celle-ci, des rapports de l'Alsace avec l'Allemagne. Cette dernière a entraîné la région **dans le sillage** de son prodigieux développement des dernières décennies. Il existe un certain trouble dans les relations avec l'Allemagne et, dans une moindre mesure, avec la Suisse dont l'économie est à bien des égards associée à celle de l'Allemagne. La nécessité politique du maintien de bonnes relations franco-allemandes et de la construction européenne a toujours imposé certaines réserves sur la question. Il serait pourtant grave de prendre prétexte de la nécessité de celles-ci pour masquer la **réalité de certaines difficultés**. Ces dernières tiennent pour une part essentielle à la disparité croissante des économies de part et d'autre du Rhin, qui fait que **les relations transfrontalières sont désormais déséquilibrées**. De surcroît, ces déséquilibres s'accentuent à mesure que les croissances économiques globales de la France et de l'Allemagne sont de plus en plus marquées. Sur ces déséquilibres, le silence a longtemps prévalu, faisant de la question des relations de l'Alsace avec l'Allemagne un sujet tabou. La puissance économique de l'Allemagne inquiète. En Alsace comme dans d'autres régions frontalières prévaut le double sentiment de pouvoir bénéficier des effets d'entraînement de cette puissance économique majeure qui redistribue son dynamisme sur ses marges, mais aussi d'entrer dans une dépendance croissante. L'Alsace tout entière n'est pas à cette enseigne, mais il est incontestable que les régions du nord de l'Alsace, l'outre-Forêt en particulier, préfi-

(935) « Le transfrontalier moteur de nouvelles citoyennetés. Territoire strasbourgeois », *Territoires*, n°354, janvier 1995.
(936) Sondage ISERCO Consult. auprès de 406 habitants d'Alsace et de Moselle, juin 1995 ; *Le Monde*, 2 janvier 1996.
(937) « Les nouveaux rapports de l'Alsace et de l'Allemagne », *Hérodote*, n°80, op. cit.

gure une **situation géopolitique radicalement nouvelle** pour une portion du territoire national. Les mécanismes usuels de contrôle politiques, parapolitiques et certains mécanismes économiques sont pris dans des déterminations dont **une part des impulsions est désormais étrangère**. La frontière n'est déjà plus une limite de souveraineté pleine et entière pour les collectivités locales allemandes voisines du nord de l'Alsace. Cette situation pose de manière croissante le **problème des compétences réelles des collectivités infranationales dans un contexte de rapports déséquilibrés**. Elle souligne les limites d'un laisser-faire communautaire qui finirait par priver les instances représentatives des populations d'une région frontalière des moyens de leur réelle compétence. L'Alsace aussi, terre de conviction européenne ancienne et profonde, la nature de l'Europe aujourd'hui en construction n'est pas sans faire question, à moins de considérer que l'appartenance nationale n'a désormais plus de raison d'être.

Pour Vincent Wright (938), les **privatisations** tiennent à la conjugaison de plusieurs changements de l'environnement. Depuis le début des années 1980, le contexte intellectuel, économique et financier s'est montré défavorable aux entreprises publiques. Selon Hirschmann, **le monde occidental oscille** entre des périodes dominées par le souci d'étendre le secteur public et d'autres où l'on cherche avant tout à élargir le secteur privé et à renforcer le marché. Le néolibéralisme peut être perçu dans certains pays européens comme un **phénomène de retournement contre le « néocorporatisme »** alors en vigueur, collusion confortable et coûteuse entre l'Etat, les employeurs et les syndicats. De même il y a eu changement de nature de certaines industries. Une grande part des arguments favorables aux nationalisations s'est toujours appuyée sur la nécessité de **contrôler les monopoles nationaux** dans les domaines stratégiques ou dans les industries à haut risque qui nécessitent de lourds investissements et dégagent peu de profits. Mais les avancées technologiques ont réduit l'étendue des « monopoles naturels » (notamment dans le domaine des télécommunications) et ont abouti à la transformation des entreprises monolithiques en firmes complexes plurisectorielles. Le troisième changement de l'environnement est l'internationalisation croissante des marchés de production et de capitaux. Dans certaines industries, les économies d'échelle se font désormais au niveau européen ou mondial : rachats, fusions et prises de participation sont de plus en plus courants aux niveaux international et européen, **ce qui nécessite une réciprocité**. Beaucoup prétendent, y compris les dirigeants des entreprises nationalisées, que **les décisions industrielles enracinées dans les compromis politico-bureaucratiques deviennent des obstacles** dans un environnement qui exige de plus en plus de vitesse de réactivité et de flexibilité dans la prise de décision. Quatrième élément, pour divers motifs (raisons intellectuelles, nécessités financières, pressions de la Communauté européenne), les gouvernements hésitent à verser de l'argent aux entreprises publiques ou n'ont plus les moyens de le faire. Ils ont d'ailleurs mis en avant leur volonté de **juguler les « gaspillages »**, souvent en agissant comme des entrepreneurs privés, et ils ont accepté que l'on puisse désormais traiter sur les **marchés financiers privés** les besoins en capitaux des entreprises publiques.

Vincent Wright estime que les privatisations ne constituent qu'une partie d'une politique beaucoup plus large de **restructuration des rapports entre Etat, marché et société**. Elles s'inscrivent dans un ensemble de mesures visant à réduire la taille et le rôle de l'Etat central, à redéfinir l'allocation des ressources et des richesses ainsi que le mode d'attribution des biens collectifs. Dans certains cas, ces mesures sont d'**inspiration idéologique** ; dans d'autres cas, elles ne constituent qu'un **ajustement effectué à contre-coeur** face à des circonstances économiques et financières changeantes. Les motivations des privatiseurs varient très largement d'un pays à l'autre et à l'intérieur même de chaque pays car des groupes d'intérêt différents défendent la privatisation pour des raisons diamétralement opposées. De plus, ces motivations peuvent changer au cours du temps.

Pour Vincent Wright, de manière générale, on peut distinguer deux types de motivations. Les **motivations idéologiques** : à droite, surtout en Grande-Bretagne et en France, la privatisation se nourrit d'un **sentiment anti-étatique** fortement enraciné. En France, les privatisations participent non seulement d'une lutte **contre les élites technocrates retranchées** dans le secteur public mais aussi d'une lutte contre une longue tradition de dirigisme ou de colbertisme. Le second soubassement idéologique réside dans l'idée que les entreprises et les services publics **réduisent le choix des citoyens**. Le désir de créer une démocratie par la propriété a surtout cours en France et au Royaume-Uni. Une propriété publique prive les individus de leur liberté économique en les forçant à detnir tacitement des actions des entreprises publiques. Vendre les actions des entreprises dénationalisées à un public aussi large que possible doit assurer le succès d'un **capitalisme populaire**. **Les objectifs économiques affichés sont ambitieux** : en Grande-Bretagne, on prétend que les privatisations ont contribué à un changement radical et irréversible des structures de l'économie. En France, on assigne à cette politique l'objectif de changer les règles de l'économie. La privatisation a ainsi été perçue en premier lieu comme

(938) « Chacun privatise à sa manière », *Les privatisations en Europe. Programmes et problèmes*, Actes Sud, 1993.

un moyen de faire vancer le libéralisme. De nombreux monopoles d'Etat ne constituent pas en effet des « monopoles naturels » (même pour pour l'électricité, on peut peut-être parler de monopoles naturels pour ce qui concerne sa transmission mais en aucun cas pour ce qui est de sa production) et la destruction de ces monopoles permettrait de faire de la place à la concurrence. Le deuxième argument économique consiste à dire que le secteur public était intrinséquement **moins efficace** que le secteur privé, non soumis aux forces vivifiantes du marché puisque l'Etat a l'obligation statutaire de « régler la note ». Privés de toute possibilité de gains financiers personnels directs, les dirigeants du secteur public peuvent à loisir poursuivre des objectifs personnels non-pécuniaires sans porter attention aux gaspillages. En outre, lorsqu'ils sont motivés par la recherche du profit et d'une plus grande efficacité, ils peuvent être contrariés par des gouvernements qui poursuivent des objectifs politiques et sociaux. Un troisième argument consiste à dire qu'elle facilite l'adoption de **politiques de l'emploi rigoureuses**. Enfin, la privatisation permet aux ministres de se libérer des relations avec le secteur public qui leur prennent énormément de temps. En dépit de leur nature problématique et paradoxale, **les privatisations vont rester sur l'agenda politique européen**, ne serait-ce que pour des raisons financières. Elles constituent en effet une poule aux oeufs d'or pour des gouvernements à court d'argent et peu disposés à augmenter les impôts.

Selon Robert Boyer (939), pour les années à venir, quatre scénarios sont envisageables pour le capitalisme français :

- Un **retour à un fordisme étatique marginalement transformé**. Cette trajectoire n'est pas à exclure car elle a déjà été suivie entre les deux chocs pétroliers. Les compromis institutionnels antérieurs conclus entre les partenaires sociaux continuent à être défendus par les groupes sociaux les mieux placés... quitte à ce que la perte de compétitivité se traduise par un déclin relatif, voire absolu, de la position internationale du capitalisme français. Selon une autre variante de ce même scénario, si une crise majeure de la construction européenne survenait, la probabilité s'accroîtrait de la poursuite d'un capitalisme à impulsion étatique, marqué par une modernisation technologique mais pas nécessairement sociale.
- Une **lente transition vers un capitalisme rhénan**. Sa probabilité est *a priori* très faible si l'on en juge à l'aune des précédents historiques. Les développements antérieurs ont déjà souligné les difficultés d'une telle transition : il pourrait être concevable que le secteur nationalisé se recompose en un coeur financier opérant au niveau de l'Europe et maintenant un minimum de cohérence et de perspectives à moyen terme. Mais il serait beaucoup plus difficile de construire des relations industrielles à l'allemande, car cela supposerait un regain de dynamisme tout à fait exceptionnel des associations patronales comme des syndicats, dont les deux dernières décennies donnent peu d'exemples.
- **La transformation d'un capitalisme d'Etat en un autre**. Les linéaments de ce scénario ont été explorés par certaines des analyses qui précèdent. Si de nouveaux principes d'organisation s'affirment, assurant une compétitivité par la qualité, le service et l'innovation, et pas seulement les prix, pourquoi l'administration économique ne piloterait-elle pas cette transformation, comme ce fut le cas lors de précédents épisodes historiques ? Le capitalisme français se caractérise par une myriade de compromis institutionnalisés coûteux. Résultat : **le capitalisme français se modernise traditionnellement plus aisément en période de croissance** qu'en période de crise. Cependant la probabilité d'un tel *happy end* devient de plus en plus problématique au fur et à mesure que l'internationalisation et la poursuite de l'intégration européenne induisent une perte d'autonomie de l'Etat-nation.

- **La fin de l'exception française et la convergence, *nolens volens*, vers un capitalisme de marché**. Un tel scénario dériverait de l'échec des stratégies que supposent les trois scénarios précédents. On peut certes avoir quelques doutes concernant une théorie de la convergence qui postulerait que la globalisation implique à terme l'érosion de toute spécificité nationale et la ressemblance croissante de tous les capitalismes avec le capitalisme anglo-saxon. Pourtant, on est frappé par certains parallélismes des trajectoires française et américaine, au-delà même des programmes politiques : regain de vigueur des idéologies de marché, primauté de la logique des firmes au détriment de la solidarité, croissance des inégalités sous la contrainte d'un chômage élevé... Certes, cette évolution est moins accentuée en France qu'outre Atlantique. Elle marquerait sinon une rupture majeure par rapport aux idéaux qui firent la cohésion de la société française. En outre, les institutions et les idéologies politiques françaises sont loin d'avoir les caractéristiques d'outre-Atlantique. En tout état de cause, une certaine **érosion du particularisme français** est en cours, mais il serait imprudent d'en conclure à la convergence complète et définitive vers un modèle unique, ne serait-ce que parce que la période à

(939) « Les capitalismes à la croisée des chemins », *Sciences Humaines*, n°140, septembre 1996. On se reportera aussi à *Les capitalismes en Europe*, sous la direction de Colin Crouch et Wolfgang Streeck, La Découverte, 1996.

venir sera probablement marquée par la compétition et très probablement la coexistence entre des capitalismes durablement différenciés.

Services publics et intégration européenne

La question du **devenir des services publics** est un excellent révélateur des enjeux actuels de l'intégration européenne (940). Il n'y a rien de surprenant ou d'anormal à ce que le **traité de Rome** en 1957 ait peu parlé des services publics. Il s'agissait alors de construire un marché commun, donc d'éliminer progressivement les différents obstacles aux échanges. Les activités de service public, exercées dans le cadre de chacun des Etats, n'étaient pas concernées et personne ne songeait encore à les « *harmoniser* ». Seuls l'article 77 fait état du « *service public* » pour le secteur des transports et l'article 90-2 accepte des dérogations aux règles de la concurrence dans des conditions spécifiques pour les « *services d'intérêt économique général* ». Mais il s'agit toujours d'exceptions à un principe « supérieur », les règles de la concurrence. Ces dérogations sont soumises aux appréciations des juges et les textes donnent pleine latitude à la Commission d'accorder la priorité aux règles de la concurrence.

A partir du milieu des années 1980, l'objectif du Marché unique a conduit les institutions européennes, en particulier la Commission, mais aussi le Conseil, à engager un **processus progressif de libéralisation**, secteur par secteur, des services publics. Au nom de l'intérêt des consommateurs et des évolutions technologiques, on a assisté à un processus de « grignotage » des fondements des services publics De même, la construction européenne a été amenée à privilégier la concurrence interne au détriment de coopérations et d'alliances entre acteurs et opérateurs des différents pays de l'Union. Alors que celle-ci s'inscrit dans le processus de mondialisation-globalisation et devrait avoir pour ambition de constituer un pôle fort de stabilité et de développement dans la compétition internationale, cela conduit à affaiblir l'Europe. Sans doute a-t-on pu noter une tendance à l'inflexion de la jurisprudence de la Cour de justice lors des arrêts Corbeau et Almelo, mais prédomine aujourd'hui l'incertitude juridique et le processus de libéralisation se poursuit secteur par secteur.

Si la libéralisation était totale, cela conduirait (941) à **mettre en cause la contribution des services publics à la cohésion économique, sociale et territoriale, et à la solidarité**. L'offensive libérale « oublie » que dans les secteurs concernés il n'y a pas, et il ne saurait y avoir de concurrence pure et parfaite, mais seulement une concurrence oligopolistique, conduisant, par sa nature même, à terme, à la concentration monopoliste. Elle survalorise le court terme, pour lequel le marché donne de précieuses indications, au détriment du long terme, pour lequel le marché est myope, ce qui favorise les investissements les moins coûteux en capital au détriment d'une politique d'avenir et finalement de la recherche du moindre coût pour l'utilisateur. Elle privilégie les gros consommateurs sur les petits. Elle met en cause l'égalité de traitement, les possibilités de péréquation des tarifs et menace l'obligation de desserte et la continuité du service. Elle ne prend en compte ni les effets spatiaux (aménagement du territoire), ni les externalités en matière d'environnement, particulièrement fortes en matière de réseaux d'infrastructures. Elle prétend éviter une réglementation excessive, alors que le contrôle du marché et des contrats conduit à une augmentation de la bureaucratie. Elle ne peut qu'avoir de lourdes conséquences pour les personnels, tant l'exigence de rentabilité à court terme est aujourd'hui destructrice d'emplois. Elle risque enfin d'entraîner une juridicisation croissante des rapports sociaux.

Pourtant, le traité de l'Union européenne ouvre des **potentialités** pour une meilleure prise en compte des services publics (942). Mais, pour la plupart de ces dispositions, il s'agit de potentialités encore peu exploitées et aléatoires, soumises, elles aussi, au primat des règles de concurrence.

---

(940) Cf. Pierre Bauby et Jean-Claude Boual, « Donner sens à l'Europe », op. cit.

(941) *Ibidem*.

(942) L'article 8 institue une « *citoyenneté de l'Union* », dont le contenu reste largement à élaborer, par exemple en matière de garantie d'accès à certains biens et services essentiels.
Le Titre XI (article 129 A) « *Protection des consommateurs* » : la satisfaction des besoins des consommateurs est leur raison d'être, leur finalité, le fondement de leur légitimité.
Le Titre XII (articles 129 B, C et D) « *Réseaux transeuropéens* » prévoit leur développement, leur interconnexion, leur interopérabilité et fait apparaître un intérêt collectif européen.
Le Titre XIII vise à assurer les « *conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie* », dont les bases reposent largement sur l'existence d'infrastructures efficaces.
Le Titre XIV Cohésion économique et sociale fixe comme objectif de « *réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions* », ce qui concerne directement les Services d'intérêt général (péréquation).
Le Titre XVI étend les responsabilités de l'Union européenne en matière de protection de l'environnement et concerne les Services d'intérêt général, dont une des caractéristiques est de générér d'importantes externalités.
Le Protocole sur la politique sociale, annexé au traité, fixe comme objectifs « *la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressouces humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions* ». Les Services d'intérêt général peuvent contribuer à donner un contenu à ces objectifs.
Plus généralement, les articles A et B fixent comme objectifs un progrès économique et social équilibré et durable, de « *promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale* ».

Jacques Chevallier réexamine l'histoire et le devenir des services publics (943). Pièce maîtresse, clé de voûte de la conception française de l'Etat, le « **service public** » est **en France** un terme **polysémique**, qui recouvre au moins trois significations essentielles : c'est d'abord un ensemble d'activités et de structures placées sous la dépendance des collectivités publiques ; c'est aussi un concept juridique qui confère à ceux qu'il régit un certain nombre d'obligations et de privilèges ; enfin, le service public est la norme qui est censée commander la gestion publique, la finalité à laquelle sont tenus de se référer gouvernants et fonctionnaires, le principe dont dépend la légitimité de leur action. Ces significations - institutionnelle, juridique, axiologique - sont indissolublement liées et interfèrent constamment.

Le concept de service public implique, d'une part, l'idée de **subordination de l'Etat** : le rôle des gouvernants est, comme le souligne le célèbre juriste Léon Duguit (1859-1928), fondateur de l'« école du service public », de travailler à la réalisation et au développement de la solidarité sociale, en prenant en charge les activités d'intérêt général indispensables à la vie collective ; les prérogatives qu'ils détiennent ne sont que la contrepartie de cette obligation. D'autre part, il infléchit la conception du rôle de l'Etat : celui-ci est appelé à abandonner sa position d'arbitre pour prendre part activement à la **gestion du social** ; la prescription fait place à la prestation. La notion de service public implique que les fins que poursuivent les organisations publiques ne sont pas identiques à celles des organisations privées, que leurs **logiques d'action** respectives sont différentes. Une organisation publique est instituée pour satisfaire des besoins (individuels et collectifs) qui la dépassent. Ensuite, cette finalité justifie l'application de **règles juridiques dérogatoires** par rapport au droit commun. Le « régime de service public » est caractérisé par l'octroi à l'usager d'un ensemble de garanties et de protections. Le service public recouvre ainsi un ensemble d'activités soumises à des **valeurs et à des principes de gestion spécifiques**. Leur délimitation dépend exclusivement d'une décision d'ordre politique : la volonté des élus de soustraire certaines activités à la logique du privé et de les placer sous le sceau du service public, à défaut d'être explicitement formulée, sera recherchée à l'aide d'une série d'indices, démontrant leur intention de soumettre l'activité à un régime spécifique, visant à assurer en particulier l'égalité d'accès aux prestations.

Pour Jacques Chevallier, on a longtemps considéré que le service public impliquait le **monopole** : la logique de service public n'était censée prévaloir qu'en l'absence de concurrence et la qualification de service public devait être réservée aux seules activités publiques placées en situation de monopole. L'adéquation entre service public et monopole n'a cependant jamais été aussi nette et l'expansion des services publics a eu pour effet de multiplier les contextes concurrentiels. La promotion de la notion de service public a provoqué des effets multiples : la démarcation nette de la frontière entre le public et le privé : la transformation de l'image de l'Etat qui, perdant le privilège de la transcendance, se légitime à travers les prestations qu'il fournit au public ; la construction d'un système cohérent de légitimation de « ceux du public » (la diffusion de l'idéologie du service public va couronner en France la construction de la fonction publique, en dotant les fonctionnaires de l'idéologie professionnelle nécessaire) ; la pression continue en faveur de l'élargissement de la sphère de la gestion publique.

Le service public se trouve placé, depuis les années 1970, dans un **contexte nouveau**. La mythologie qui l'entourait a tout d'abord perdu beaucoup de sa puissance évocatrice : l'invocation du service public ne suffit plus à parer les services publics d'un bien-fondé incontestable. On n'a pas seulement reproché au service public d'être un piètre gestionnaire, imperméable aux aspirations des usagers qu'il prétend servir ; on l'a encore accusé d'ouvrir « *la voie à la servitude* » (Friedrich Hayek), en détruisant la marge de liberté individuelle. Des mutations technologiques et économiques ont ainsi contribué à saper la position de certains services en les exposant à la pression de la concurrence ; des pressions extérieures émanant notamment de l'Union européenne, s'exercent dans le sens d'un **réaménagement des frontières entre public et privé et d'une réduction de la spécificité du régime de service public** ; des contraintes sociales, enfin, résultent du fait que les services publics doivent faire face à une insatisfaction croissant, tant de leurs usagers, qui se comportent de plus en plus en consommateurs exigeants et revendicatifs, que de leur propres agents. Le redéploiement actuel des services publics prend, pour l'essentiel, la forme d'une **remise en cause des privilèges d'exclusivité** dont ils avaient jusqu'alors pu bénéficier.

La **Commission européenne** s'est efforcée de restreindre toujours davantage les droits exclusifs détenus par les entreprises publiques et d'obtenir que l'on distingue les responsabilités de régulateur et celles d'opérateur, souvent confondues. Dès lors, la conception qui, en France, liait étroitement service public et monopole, paraît fortement compromise, au moins pour les grandes entreprises publiques, le débat se situant désormais sur le terrain de la définition au niveau européen d'un « service universel » assurant à tous un égal succès à certaines prestations de base.

(943) « Quel avenir pour les services publics "à la française" ? », *L'état de la France 96-97*, op. cit.

Jacques Chevallier montre que parallèlement, la question de la **modernisation des services publics** est devenue l'un des thèmes majeurs du discours politique. En définitive, il s'agit toujours d'atténuer les rigidités internes et externes inhérentes à la logique bureaucratique par le passage à un modèle d'organisation plus ouvert et plus souple. Cette volonté s'exprime sur trois plans essentiels : la transformation des rapports internes, par la promotion d'une authentique « gestion des ressource humaines », passant par le recours à de nouveaux outils de gestion ; la responsabilisation des gestionnaires, qui supposent que ceux-ci disposent, en contrepartie des engagements souscrits en matière d'objectifs et d'une évaluation périodique des résultats, de « marges de manoeuvre » qui leur permette de prendre les initiatives propres à améliorer la qualité du service rendu ; l'amélioration de la relation au public, par la reconnaissance de nouveaux droits en faveur des usagers (une « Charte des citoyens et des services publics » est prévue pour 1996). Tendant à l'importation des méthodes de gestion et, partant, des valeurs du privé, cette « nouvelle gestion publique » tend à réduire le particularisme du service public. Cette évolution conduit à une réévaluation en profondeur de la conception classique du service public. Positive, dans la mesure où elle soumet les services publics à une contrainte permanente de justification et les astreint à un effort continu d'adaptation, elle pose cependant le **problème de l'identité de services invités à se plier à la loi de la concurrence**.

Gérard Destanne de Bernis analyse (944) les mouvements de **restructuration/destructuration des industries de réseaux** dans les phases d'instabilité et de stabilité. Deux attitudes existent en face de la **déréglementation des entreprises de réseau**. Les uns y voient une véritable novation par rapport à une longue tradition, qui fut différente en effet, une transformation en profondeur, définitive, inéluctable, des structures économiques. Les autres considèrent qu'une fois de plus l'économie mondiale traverse une phase de libéralisme à tout vent, comme elle en déjà connu dans l'histoire. Ces deux hypothèses ne s'excluent pas nécessairement à condition de tenter de préciser leur interface, et c'est peut-être ainsi que l'on se met le mieux en mesure de comprendre la nature du débat à ce sujet. L'histoire du capitalisme, depuis que l'industrie norme son rythme, fait alterner des **phases** d'**instabilité** et des phases de **stabilité structurelle** de l'accumulation du capital, qui se manifestent sous la forme de périodes de croissance instable et incertaine et de périodes, plus courtes, de croissance plus forte et plus régulière. Les premières sont souvent présentées comme des « crises » : la Grande Dépression - période qui s'étend de la fin des années 1860 à la fin des 1890 -, la Crise de l'entre-deux-guerres ; quand on en sera sorti, si on en sort, on parlera sûrement de la « Crise » qui a débuté à la fin des années 1960. On peut les analyser comme les **phases au cours desquelles un nouvel ordre du capitalisme se cherche**, qui s'imposera et s'épanouira dans la phase de stabilité (et de croissance régulière) due à son installation, avant de s'y épuiser à son tour. Pourquoi (comment) les entreprises de réseau échapperaient-elles à cette histoire, surtout si elles concernent des secteurs vitaux pour l'accumulation du capital ? Leur réalité technique, tout comme leur organisation, ont été **profondément transformées au cours de chacune des périodes d'instabilité** ; au contraire, elles se sont **développées sans changements structurels notoires dans les périodes de stabilité** générale des structures. Après avoir évoqué rapidement cette histoire, on tentera d'en proposer une interprétation de caractère économique.

Gérard Destanne de Bernis souligne que nulle part, l'industrie n'est née de l'initiative privée seule, sans une participation de l'Etat. Mais celui-ci s'est bien plus encore intéressé aux entreprises de réseau, les dotant, dès leur création ou presque, d'un statut public ou quasi-public, manifestant ainsi que leur nature ne pouvait le laisser indifférent à leur organisation. A la différence des autres industries ou activités productives, les entreprises de réseau ne se situent pas à l'intérieur d'une filière, mais elles sont **essentielles au fonctionnement de chacune de ces filières**. Leur influence sur les structures de l'économie nationale est trop importante (concurrence entre régions ou branches) pour que les Etats les laissent hors de leur tutelle ; ceci conduit à les **ériger en « services publics »**, ou, si elles conservent un statut privé, à les **astreindre à des règles spécifiques**. Comme, par ailleurs, les entreprises de réseau sont toutes le produit de découvertes techniques fondamentales (électricité, télégraphe, téléphone, aviation, etc.), leur **émergence coïncide avec les phases de bouleversement des techniques**, précisément ce temps où l'épuisement d'un ordre passé du capitalisme ouvre la voie (parce qu'il y force les entrepreneurs les plus dynamiques) au renouvellement technologique ; **c'est dans ces phases que leur organisation se met en place**. Leurs fonctions étant essentielles (énergie, communication au triple sens de transports, relations, information), les bouleversements techniques ultérieurs ont pu élever leur efficacité ou renouveler leurs techniques, mais leur nature n'en a pas été altérée : de l'une à l'autre des phases d'instabilité structurelle, même si les formes sous lesquelles elles ont été assumées ont changé, et si leur statut a pu en être influencé, la **permanence de ces fonctions** a été assurée, sans risque de voir se substituer à elles d'autres activités. Le contraste est donc net entre la rapidité de l'évolution technique et institutionnelle des entreprises de réseau pendant les phases d'instabilité structurelle, et

(944) « Réseaux, crise, régulation », *Electricité et sociétés*, n°18, avril 1995.

leur croissance dans les phases de stabilité. Encore observe-t-on que l'évolution de leur organisation tendait, à travers les réformes opérées durant chaque grande crise, et jusqu'à la crise actuelle, à **aller dans le même sens, le renforcement du caractère de « service public »**, jusqu'à, en France ou en Angleterre, et dans bien d'autres pays, la nationalisation ou la création de sociétés nationales. Cette tendance lourde était d'autant plus remarquable à propos des entreprises de réseau que les crises du mode de régulation sont des périodes de libéralisme exacerbé. Il faut donc tenter de **comprendre à la fois pourquoi, dans les crises précédentes, les forces libérales ont laissé se renforcer le « service public »** et pourquoi, **dans la crise actuelle**, les forces libérales, qui ont les mêmes objectifs que dans les autres crises, **s'attaquent à tout ce qui évoque de près ou de loin ce « service public »**.

Pour Gérard Destanne de Bernis, jusqu'au milieu des années 1960, en chaque ordre successif du capitalisme, les firmes dominantes ont toujours été des firmes travaillant en priorité pour leur marché national, ce qui leur donnait des intérêts communs, et d'abord le fonctionnement efficace des branches dont chacune des autres dépendait. Ainsi, une fois installées, les nouvelles firmes dominantes ne voyaient **aucune contradiction entre le libéralisme qu'elles avaient prôné et le fait d'attribuer à l'Etat des fonctions toujours plus larges d'organisation de l'économie**, des contrôles à l'intérieur ou aux frontières, jusqu'à la participation de l'Etat à la production, voire la planification servant de bureau d'études pour limiter les erreurs d'investissement. Et l'on comprend ainsi que, peu à peu, les entreprises de réseaux, du fait de leurs spécificités, aient revêtu un statut de plus en plus public (sous des formes adaptées à la « culture » de chaque pays). Depuis la fin des années 1960, un grand nombre de firmes réagissent aux difficultés de leur profit en élargissant l'espace sur lequel elles travaillent au-delà des frontières du système productif centré sur leur pays. De fait, les **firmes transnationales** se comportent aujourd'hui comme si elles devaient **devenir la forme dominante** de la production, et ce sont ces firmes qui, cette fois-ci s'attaquent aux règles existantes au nom de la liberté. En un sens, c'est bien à la montée du libéralisme, habituelle en période d'instabilité, que l'on assiste, avec le même efficace de détruire les règles correspondant à l'état dépassé de la concentration. Mais les firmes qui se veulent dominantes aujourd'hui **ne fonctionnent plus dans le cadre de stratégies nationales** ; au contraire, pour se développer, elles ont besoin d'être libres d'agir à leur guise, et elles cherchent à éliminer d'abord toute intervention de l'Etat. Les Etats ne doivent être que les administrateurs d'un territoire. Il n'y a aucune raison pour qu'un Etat gère un « service public », car il ne peut le faire que sous la pression d'intérêts particuliers (territoriaux). Les firmes transnationales **prétendent** au contraire **incarner l'intérêt général**, et elles ne rechignent pas à voir revenir dans leur giron des activités dont elles espèrent tirer de réels profits (ce que l'Etat ne sait pas faire). C'est par cette critique radicale de l'Etat que le libéralisme qui s'exprime aujourd'hui prend une forme autrement plus radicale que celui des précédentes crises. La question ne saurait être considérée pour autant comme réglée. Rien ne permet d'affirmer que l'on va inévitablement à la mondialisation de l'économie, *a fortiori* à une mondialisation dépourvue de toute forme d'Etat. Il est réaliste de penser que les firmes qui travailleront sur ces espaces auront le **même besoin que maintenant de ces activités que l'on nomme « services publics »** et qui assurent les bases mêmes de l'efficacité économique de toutes les branches.

Quelles sont les **spécificités françaises en matière de service public** (945) ? La première spécificité tient au **mode historique de construction du concept** de service public, qui relève à la fois du juridique, de l'économique et du politique. Ses fondements remontent pour certains aspects (souveraineté d'Etat) à l'Ancien Régime et pour les principes d'égalité et de solidarité à la Révolution française. Au plan **juridique**, ce sont les trois grands principes de continuité, d'égalité (d'accès et de traitement des usagers) et de mutabilité-adaptabilité, élaborés à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Les services publics relèvent d'un droit - administratif - et de juridictions - les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat - spécifiques, ce qui repose sur la conception selon laquelle la souveraineté de la puissance publique (l'Etat à tous les niveaux) ne peut être soumise aux mêmes règles que le « justiciable » commun. La définition **économique** repose sur le fait que les services publics permettent de prendre en compte des phénomènes que le marché ignore : gestion du long terme ; investissements lourds, pas forcément immédiatement rentables ; préservation d'un bien rare ou précieux ; gestion de l'espace ; importance des externalités positives ou négatives ; effet de « *club* » (l'avantage qu'un usager retire d'un réseau est d'autant plus élevé que les autres utilisateurs sont nombreux). Par ailleurs, les réseaux d'infrastructures génèrent des rendements croissants, qui débouchent sur la concentration et la constitution de monopoles pouvant abuser de leur position dominante ; les services publics sont souvent associés à l'idée de « *monopole naturel* » : il est préférable pour la collectivité d'avoir, sur une zone géographique déterminée, une seule entreprise. L'autorité publique peut alors soit assurer elle-même le service (à travers un ministère, une régie, une agence ou une entreprise publique, etc.), soit contrôler

(945) Cf. Pierre Bauby et Jean-Claude Boual, « Services publics et spécificités françaises », Revue *M*, n°83, mai-juin 1996.

étroitement les entreprises qui en sont chargées (à travers un régime de concessions, de licences ou de franchises, la fixation des tarifs, le contrôle des investissements, etc.).

Mais au-delà de ces définitions juridique et économique, l'**essence du concept français de service public relève du politique**. Son fondement actuel a été consacré à la Libération dans les grands services publics nationaux. Il relie efficacité économique et sociale, comporte une dimension de « *contrat social* », de « *pacte social* », de « *modèle de société* ». C'est une composante essentielle de la « *cohésion économique, sociale et territoriale* », du « *lien social* », du « *pacte républicain* ». Il est le fruit d'une large alliance, **convergence**, dans le contexte de la Libération, de cinq démarches qui s'étaient développées dans les années 1930 :

- juridique, avec les principes de continuité, d'égalité et de mutabilité-adaptabilité ;
- technico-économique, avec les théories des biens publics, du monopole naturel, du keynésianisme ;
- des élus locaux, militant pour l'obligation de desserte ou la péréquation tarifaire ;
- des personnels et des organisations syndicales, revendiquant, du fait des missions qui leur étaient confiées, un statut protecteur, une part du surplus et la garantie de l'emploi ;
- des consommateurs, voulant disposer de services de qualité, disponibles et contrôlés.

Cette **large alliance**, qui allait au plan politique des gaullistes aux communistes et se situait dans le contexte de la nécessaire reconstruction du pays, se concrétisa dans des modes de propriété et de gestion : grandes entreprises publiques (cf. le Préambule de la Constitution de 1946 : « *Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité* »), composition tripartite des Conseils d'administration (Etat, personnels, consommateurs), forte volonté décentralisatrice. Il permit de créer des services publics répondant pour l'essentiel aux besoins des usagers (individuels comme collectifs).

Aux **principes** constitutifs de continuité, d'égalité et de mutabilité-adaptabilité se sont progressivement ajoutés celui de la péréquation des tarifs dans le cadre de la zone couverte par le service public (zone nationale, comme pour l'électricité ou les chemins de fer, zones régionales ou locales, comme pour les Compagnies des eaux), celui de la neutralité des services publics à l'égard de tous les usagers quelles que soient leurs caractéristiques, l'obligation de fourniture, l'objectif de minimisation des coûts pour la collectivité, un service public n'ayant pas comme but d'être régi par la loi du profit, ainsi que les théories du choix des investissements, du taux d'actualisation, de la tarification au coût marginal, de la maximisation du surplus pour la collectivité.

L'emboîtement de ces trois registres de définition des services publics en France explique la place qu'ils occupent dans la « ***culture politique*** », dans les représentations et l'imaginaire collectifs, mais aussi la confusion dont le concept de service public est souvent porteuse. On assimile trop souvent en France - et c'est aussi l'image que beaucoup de Français donnent en Europe - services publics, entreprises publiques, monopoles et Etat. Le récent rapport de Denoix de Saint-Marc au Premier ministre sur le service public (946) souligne aussi à juste titre que l'on passe trop aisément du service public, principe unificateur, aux services publics, activités précises considérées une à une, puis aux organismes chargés de les fournir : « *le même mot désigne un concept général, un grand secteur comme l'énergie, une entreprise comme EDF* ». Cette **confusion entre objectifs et institutions** s'accompagne le plus souvent d'une **absence de définition claire et transparente des missions** que la collectivité (nationale ou locale) assigne aux services publics. Ainsi, la loi de nationalisation du 8 avril 1946 créant EDF et GDF fait référence au « service public », mais sans jamais en donner le contenu. Cette situation débouche sur le phénomène d'appropriation-confiscation des services publics par certains acteurs (cf. *supra*) et suscite nombre d'interrogations et d'oppositions au plan européen.

Pour Pierre Bauby et Jean-Claude Boual (947), un second registre de spécificité française tient à la réelle **efficacité** dont ont fait preuve les services publics à caractère industriel et commercial au cours du dernier demi-siècle. Associant efficacité économique et sociale, égalité et universalité d'accès de tous, les services publics ont contribué efficacement au progrès économique et social des « trente glorieuses ». Il sont su évoluer et répondre aux besoins des usagers, ce qui explique, encore aujourd'hui, leur satisfaction élevée. Les services publics ont enregistré de fortes réussites technico-économiques et disposent aujourd'hui de nombreux atouts. Le succès économiques du TGV, du Minitel ou du programme nucléaire sont éloquents. Dans nombre d'autres pays européens, les services publics n'ont pas fait preuve de la même efficacité et suscitent nombre de mécontentements dans les populations, qui expliquent que les attentes suscitées par les processus de libéralisation et/ou de privatisation. Pour autant, ces succès se sont accompagnés de réels **dysfonctionnements**. Ainsi, il a fallu attendre les années 1970 pour que la France engage un important effort dans le domaine du téléphone ; jusque là,

(946) *Le service public*, La Documentation française, 1996.
(947) « Services publics et spécificités françaises », Revue *M*, op. cit.

une moitié du pays attendait le branchement et l'autre attendait la tonalité... ; le TGV a accaparé la plupart des moyens de la SNCF, au point de mettre en péril ses missions traditionnelles de service public ; quant au programme nucléaire, il a été imposé sans réels débats et laisse obscures nombre de questions, en particulier en matière de démantèlement des centrales et de gestion des déchets, ainsi que de liens avec le nucléaire militaire. Le processus de sédimentation historique des services publics ne se sont pas accompagnés de la démocratisation prévue par leurs initiateurs.

Pour ce qui concerne les grands services publics nationaux (948), au nom du pouvoir d'orientation et de contrôle de l'Etat, on a assisté à la prolifération d'une **tutelle gouvernementale et administrative** tatillonne, régentant budgets, investissements, tarifs, marchés, etc. Tout en continuant globalement à remplir leurs missions, les services publics ont été vus d'abord comme vecteurs, instruments d'une politique industrielle, d'une politique économique et, trop souvent, d'une politique conjoncturelle des Pouvoirs publics. Ces dernières années, ceux-ci ont, d'ailleurs, eu tendance à opérer des prédations croissantes à l'égard de certains services publics (France Telecom, EDF, GDF, Aéroports de Paris, La Poste, etc.) ou à se désengager financièrement à l'égard d'autres. Parallèlement, et en contrepoint, les dirigeants des services publics se sont dotés d'un pouvoir d'**expertise technico-économique** et d'une fétichisation de l'optimum économique (« *il n'y a qu'une solution* ») qui a pris le pas sur les capacités de la tutelle et leur a permis d'influer, sinon d'imposer leurs solutions dans bien des cas (les adeptes du libéralisme parlent à ce propos, en l'érigeant en loi générale, du phénomène de « *capture du régulateur par l'opérateur* »). Ils ont confisqué le pouvoir de définir eux-mêmes le contenu de l'intérêt général, les limites et les contraintes du service public (949) ; force est de reconnaître que les responsables des organisations syndicales sont trop souvent tombés dans un travers du même type. Conséquence de ces jeux d'acteurs comme des idées dominantes de l'époque, le **système institutionnel** des grands services publics nationaux s'est trouvé fortement centralisé et hiérarchisé, avec une place et un rôle souvent hégémoniques de quelques grands corps de fonctionnaires, les polytechniciens, X-Mines ou X-Ponts, en particulier. Dans la plupart des grandes entreprises de service public, les « *services centraux* » concentrent des milliers de cadres dans des structures cloisonnées, qui sont autant d'obstacles à leur efficacité. Les usagers, qui sont la finalité du service public et le fondement de leur légitimité, ont été relégués au rang d'**objets**, sans réels droits d'expression ni pouvoirs de peser sur la définition des missions, sur leur mise en oeuvre et sur leur évaluation ; les organisations de consommateurs ne sont « *consultées* » que rarement et pour la forme (950) ; et les collectivités locales, généralement détentrices du pouvoir concédant, souvent marginalisées. De leur côté, les personnels, qui mettent en oeuvre au quotidien le service public, ont vu leur expression mise en cause de manière croissante dans le fonctionnement et plus généralement **l'aspect « *modèle social* »** que devaient avoir les services publics s'est trouvé **secondarisé**.

Parallèlement aux grands services publics nationaux, il existe une **seconde tradition française** de service public, principalement utilisée au plan local : la **gestion déléguée** (951). Cette forme de service public est une invention française, née d'un pragmatisme de gestion, qui se répand aujourd'hui dans de nombreux pays. Elle présente essentiellement trois **avantages** : permettre, dans des situations budgétaires difficiles, de recourir à l'investissement privé ; offrir la possibilité d'une intégration de la conception, de la réalisation et de la maintenance d'une infrastructure ou d'un service ; permettre de substituer une logique d'entreprise aux contraintes de la gestion administrative. Cependant, ces avantages ont des contreparties. En effet, l'accroissement de la technicité, la diversification des besoins, ainsi que l'autonomie des élus locaux renforcée par la décentralisation débouchaient sur un mouvement d'intégration verticale et horizontale de grands groupes (Compagnie générale des Eaux, Société Lyonnaise des Eaux-Dumez, Bouygues-SAUR), qui couvrent aujourd'hui l'ensemble de la filière, du génie urbain au bâtiment et travaux publics. Ils peuvent offrir aux élus locaux la totalité des prestations nécessaires pour les services existants : de l'ingénierie financière et des études à la réalisation et à la gestion des équipements ; ils peuvent aussi répondre à la demande de nouveaux besoins (maison de retraite médicalisée, télévision par câble, téléphonie mobile, etc.). Ce sont de véritables multinationales, implantées en Europe et à travers le monde, qui étendent leurs activités au secteur de

(948) *Ibidem*.
(949) Dans *Le Monde* du 3 mai 1996, Marcel Boiteux, président d'honneur d'EDF, vante les mérites du système français dans lequel les monopoles nationalisés sont investis, sous le contrôle des pouvoirs publics, d'une mission d'intérêt général, « *laquelle impliquera en premier lieu qu'ils renoncent à leur pouvoir de monopole et se conduisent d'eux-mêmes comme s'ils étaient soumis à la pression de la concurrence* », ce qui semble représenter une vision idyllique de la réalité de son fonctionnement.
(950) A la différence d'autres pays européens, il n'existe pas en France de forte tradition « consumériste ». On assiste à une sorte de « cercle vicieux » : le faible développement des organisations de consommateurs et d'usagers conduit à leur accorder peu de place dans la définition et le fonctionnement des services publics et cette secondarisation fait douter de leur utilité et de leur capacité.
(951) Cf. Pierre Bauby et Jean-Claude Boual, « Services publics et spécificités françaises », Revue *M*, op. cit.

la communication (câble, télécommunications, programmes, presse, etc.), au point que l'on peut s'interroger sur leur ambition de modeler la société de demain.

Cette situation débouche sur de **profondes inégalités** (952). D'abord entre ces **grands groupes** disposant de capacités techniques et financières fortes et les **36 000 communes** à la capacité de négociation et de contrôle réduite. Le déséquilibre des informations et des compétences est patent et le rapport de forces est fortement inégal, au détriment des collectivités locales. Alors que l'histoire de tous les réseaux de service public a été marquée par une adaptation progressive de l'échelon de la régulation à la maille technique, économique et capitalistique d'activité des opérateurs, il n'en a rien été dans le cas des services publics locaux. L'organisation-régulation de l'eau reste au niveau de la commune ou du syndicat intercommunal, alors que la production et l'assainissement, voire la distribution pour les stations de pompage, ne sont plus, dans la plupart des cas, assurés au niveau communal. Les questions de l'eau sont de plus en plus appréhendées au niveau des « bassins ». Quant aux grands groupes, leur maille stratégique est nationale et internationale. Ils peuvent jouer de ces différences pour échapper à la transparence. Plus que dans tout autre secteur, il est légitime de parler ici de « capture » du régulateur par l'opérateur. Par ailleurs, la concurrence qui existe entre les opérateurs est souvent une pseudo-concurrence, soit qu'il y ait entente-répartition entre eux, soit qu'ils aient un comportement opportuniste pour entrer dans la place avec l'idée de « *faire suer le contrat* » ensuite, à l'occasion de multiples révisions ou de travaux. En même temps, ces rapports grands groupes-élus locaux ont débouché sur le développement des phénomènes de corruption. L'inégalité existe aussi entre les gestionnaires des services et leurs **clients**. Ces derniers sont le type même de la clientèle captive : ils n'ont pas le choix du prestataire de service, ce dernier disposant d'un monopole ; ils n'ont qu'une capacité très restreinte pour négocier le prix du service ; ils se voient souvent imposer des clauses abusives. Des améliorations ponctuelles sont intervenues depuis quelques années pour renforcer l'information préalable des consommateurs et la lisibilité des factures, mais ces aménagements ne modifient pas la situation structurellement inégale dans laquelle se trouvent les usagers. De plus, les usagers ne mesurent pas toujours le coût du service, qui n'est pas facilement connu dans le cas de l'habitat collectif, puisqu'il figure dans les charges. Enfin, les usagers se heurtent souvent aux élus, qui ont encore trop tendance à se percevoir comme leurs seuls représentants légitimes, sans permettre l'expression autonome des organisations de consommateurs.

Les spécificités françaises tiennent enfin (953), plus généralement, à la **place et au rôle de l'Etat**. La France présente les spécificités d'avoir eu très tôt un Etat, qui a créé la nation. L'intérêt général a été identifié à l'intérêt national, intégrant le projet politique de la nation et les intérêts individuels et collectifs des citoyens (cf. point 2).

Il faut s'interroger sur les **raisons** qui ont fait que, depuis dix ans, les batailles menées contre les processus de libéralisation des services publics n'aient réussi qu'à limiter les dégâts (954). Il faut d'abord reconnaître que l'offensive libérale a mis le doigt, en règle générale, sur de réels dysfonctionnements des services publics : leur bureaucratisation, leur centralisation et leur technocratisation, leurs insuffisances de modernisation et surtout leur tendance à reléguer au rang d'objets les usagers-consommateurs-citoyens, à marginaliser les collectivités territoriales et à mettre en cause l'expression des personnels et des organisations syndicales. Il n'y aura pas de mise en échec de l'offensive libérale sans mener en même temps une vigoureuse rénovation-démocratisation de nos services publics. Ensuite, la manière de faire face à l'offensive libérale a été par trop défensive, tentant de la freiner ou d'en limiter les effets, mais toujours avec retard, trop franco-française, centrée sur les acquis de notre « modèle », et trop sectorielle, cloisonnée entre d'un côté les responsables des services publics, de l'autre chaque organisation syndicale, ailleurs les mouvements d'usagers ou de consommateurs, au lieu de chercher à mettre des transversalités entre toutes ces forces, entre tous les acteurs consernés, en particulier au plan européen. Certains ont caressé l'espoir que les principales entreprises françaises (EDF, GDF, France Telecom) pourraient tirer profit de la libéralisation européenne pour s'internationaliser et se développer, tout en prétendant conserver à la France son autonomie d'organisation et ses prérogatives au nom de la « *subsidiarité* ».

Le rejet du processus d'une libéralisation totale ne doit **pas conduire** (955) **à rester figés** sur la « *défense du service public à la française* » ou à se réfugier derrière la « *subsidiarité* » au nom d'une soi-disant exceptionnalité française. Une telle démarche nous met en retrait du processus d'intégration européenne et nous isole par rapport à nos partenaires. De plus, elle reste fondamentalement défensive et ne nous met en rien à l'abri de décisions prises à la majorité qualifiée, secteur par secteur ou de dé-

(952) *Ibidem*.
(953) *Ibidem*.
(954) Cf. Pierre Bauby et Jean-Claude Boual, « Donner sens à l'Europe », Revue *M*, op. cit.
(955) *Ibidem*.

cisions de la Cour de Justice. En fait, il faut conduire un **double mouvement** partant non des principes mais des besoins et aspirations des consommateurs, des citoyens et de la société : d'une part, **rénover** les services publics en France, afin de répondre aux mutations technologiques, économiques, sociales et culturelles et de résoudre les dysfonctionnements qui mettent en cause leur légitimité ; d'autre part, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale, faire **émerger une conception européenne** et l'intégrer dans le traité de l'Union, afin de rééquilibrer la construction européenne.

La construction d'une Union économique, sociale et politique rend légitime une politique d'« *harmonisation* » des services publics. L'enjeu porte sur les références sur la base desquelles elle se mène - la logique de concurrence ou celle de l'intérêt général - et sur le sens de la construction européenne : une simple zone de libre échange, fondée sur l'hégémonie de la concurrence, faisant de celle-ci une fin et non un moyen ; ou un véritable projet européen de société, associant grand marché et cohésion économique, sociale et territoriale. Les services publics sont un levier pour donner du contenu à ce projet, pour redonner du sens à la construction européenne aux yeux des citoyens.

En Europe, tous les pays, même les plus libéraux, **ont des services publics** - appelés dans certains pays « *services d'intérêt général* » ou « *public utilities* », plus ou moins développés en fonction de leur histoire, mais qui ont joué et jouent partout un rôle important dans la cohésion économique et sociale, ainsi que dans l'aménagement des territoires, à la charnière des régulations économiques, sociales, politiques, spatiales et de gestion du temps. Les secteurs couverts sont les mêmes : génie urbain (eau, assainissement, déchets, câble), poste, télécommunications, routes, énergie, transports, etc. Les modalités de gestion, de régulation, les pratiques administratives, les institutions politico-administratives sont différentes d'un pays à l'autre. Mais il y a bien un « **fonds commun** » (956) dans l'organisation de la société. Les valeurs de solidarité sociétale, sur lesquelles reposent fondamentalement les services publics dans tous les pays de l'Union européenne, différencient encore aujourd'hui l'Europe des sociétés américaine ou japonaise. On peut parler à ce propos d'un « modèle européen de société ou de civilisation ».

Ces dernières années, des réflexions nouvelles sont intervenues, lors de l'élaboration de certaines directives sectorielles (postes, télécommunications), en matière de « ***service universel*** ». Si l'on peut considérer que ce concept vise à réintroduire, pour répondre aux oppositions croissantes enregistrées par le processus de libéralisation, certains aspects des principes des services publics en matière d'accessibilité ou d'égalité, force est de constater qu'il se limite aujourd'hui à prévoir un service minimum pour les plus démunis.

En fait, pour consolider les récentes avancées jurisprudentielles, il est indispensable de recourir (957) à un **rééquilibrage entre règles de la concurrence et intérêt général**. Plutôt que de les opposer, il faut avancer leur complémentarité. L'une comme les autres ne sont pas des finalités, mais deux moyens d'avancer vers la réalisation des objectifs de l'Union européenne. Pour ce faire, il ne faut pas rester figé sur les concepts ou les mots différents employés dans les différents pays européens, mais aborder leur contenu : les objectifs, les missions, les principes, les obligations, les droits et les formes de régulation publique, en recensant les éléments communs, fondements d'une conception européenne des services publics ou services d'intérêt général, qui devrait être intégrée au traité, tout en laissant une large part pour leur mise en oeuvre d'une part aux démarches sectorielles déjà engagées, d'autre part au principe de subsidiarité, donc aux Etats et aux collectivités territoriales.

Plusieurs **propositions complémentaires** ont été avancées par les différents acteurs :

- intégrer dans l'**article 2 ou 3** du traité le fait que l'Union reconnaît et garantit l'exercice des **droits fondamentaux de la personne** (droit à la liberté, à la sécurité, à la sûreté, aux soins de santé, à l'éducation, au logement, à des conditions d'existence dignes et décentes, droit d'accès à la communication, aux transports, à l'eau, à l'énergie, etc.) et qu'elle s'assure, dans l'accomplissement de ses missions, que celles-ci sont compatibles avec ces droits et leur garantie d'exercice. Les services publics sont des moyens parmi d'autres de la garantie d'exercice de ces droits fondamentaux ;
- modifier l'**article 90**, afin d'équilibrer concurrence et services publics en précisant que pour réaliser les objectifs de l'Union sont mis en oeuvre d'une part la concurrence, d'autre part un régime de service public ;
- **introduire la référence aux services publics** dans chacun des titres ou articles qui peuvent assurer leur légitimité (citoyenneté de l'Union, protection des consommateurs, réseaux transeuropéens, compétitivité de l'industrie, cohésion économique et sociale, protection de l'environnement) ;

(956) Cf. Bella Montagner, «La notion de service public en Europe, analyse comparative et transdisciplinaire », *Electricité et sociétés*, n°14, janvier 1994.
(957) *Ibidem*.

- créer un **Office d'évaluation** de l'efficacité économique et sociale des services publics, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés et rendant publics régulièrement ses rapports :
- élaborer une **Charte européenne** développant ces principes.

La **Conférence intergouvernementale** chargée de réviser le traité de l'Union européenne apparaît être l'occasion de reconnaître les services publics.

L'**avis de la Commission européenne** pour la Conférence intergouvernementale, adopté le 28 février 1996, précise que « *bâti sur un ensemble de valeurs communes à toutes les sociétés européennes, le projet européen combine les traits de la démocratie (droits de l'Homme, Etat de droit) avec ceux d'une économie ouverte fondée sur le dynamisme du marché, la solidarité et la cohésion. Au nombre de ces valeurs figure l'accès des citoyens à des services universels ou à des services d'intérêt général, contribuant aux objectifs de solidarité et d'égalité de traitement.* [...] *Au moment de franchir une nouvelle étape politique, l'appui à ce modèle mérite d'être confirmé et précisé* ».

La **résolution du Parlement européen**, votée le 13 mars 1996, comporte un Point 11 : « *Obligations de service public : une Union européenne promouvant l'intérêt général. 11.1. L'action de la Communauté ne s'oriente pas seulement vers l'établissement d'un régime de concurrence dans le marché unique : elle est aussi au service de l'intérêt général ; elle comporte donc des missions visant le renforcement de la cohésion économique et sociale et la protection des consommateurs et des usagers. 11.2. Il conviendrait de modifier les articles B du traité de l'UE et les articles 90, paragraphe 3, et 100 A du traité CE en y mentionnant les services d'intérêt général. 11.3. Les principes fondamentaux de service public, à savoir accessibilité, universalité, égalité, continuité, qualité, transparence et participation dans le contexte du marché unique et dans le respect du principe de subsidiarité, doivent figurer dans le traité* ».

La **Communication de la Commission européenne**, adoptée le 11 septembre 1996 sur les « ***Services d'intérêt général en Europe*** » retient ce terme pour désigner au plan européen les services publics et les présente comme « *élément clé du modèle européen de société* » et insiste sur l'« *interaction bénéfique* » entre intérêt général et grand marché, en soulignant que l'objectif de la Communauté est de « *réaliser l'équilibre* » et de « *promouvoir l'intérêt général européen* ». Sans doute la deuxième partie du texte, sous le titre « *dynamisme, flexibilité, solidarité* » justifie-t-elle, secteur par secteur, les mesures de libéralisation prises ou projetées, mais toujours au nom de la combinaison de « *l'apport dynamique de l'ouverture des marchés avec les impératifs européens et nationaux de l'intérêt général* ».

Ainsi, pour l'**électricité**, la Communication indique que « *le projet de directive en voie d'adoption vise à ouvrir progressivement les marchés de l'électricité à de nouveaux entrants, sur une période de neuf années. Afin de protéger les investissements à très long terme qui caractérisent le secteur, et de tenir compte de l'hétérogénéité des structures nationales, deux options ont été offertes aux Etats : soit l'accès des tiers aux réseaux, soit le système de l'acheteur unique. La détermination des clients éligibles reviendra aux Etats sous certaines conditions. La solution retenue organise des conditions de concurrence tout en permettant aux Etats membres d'imposer des obligations d'intérêt général* [958]. *Dans le respect de la subsidiarité, celles-ci sont définies par les Etats sur la base d'objectifs d'intérêt général, et sous certaines conditions de transparence, d'objectivité et d'égalité de traitement. La Commission est convaincue que cette politique aura pour effet un abaissement des coûts énergétiques pour l'industrie européenne et donc un renforcement de sa compétitivité sur le plan international. De plus, les consommateurs devraient également en retirer des avantages, notamment en termes d'abaissement des tarifs. Une première évaluation sera effectuée à mi-parcours par la Commission, puis la directive sera révisée neuf ans après son entrée en vigueur* ».

Dans sa troisième partie, la Communication envisage de « *promouvoir au niveau européen des services d'intérêt général* », de mettre en place des « *outils d'évaluation* », de développer une « *approche*

(958) L'article 3 du projet de directive précise : « *En tenant pleinement compte des dispositions pertinentes du traité, en particulier de son article 90, les Etats membres peuvent imposer aux entreprises du secteur de l'électricité des obligations de service public dans l'intérêt économique général, qui peuvent porter sur la sécurité, y compris la sécurité d'approvisionnement, la régularité, la qualité et le prix de la fourniture, ainsi que la protection de l'environnement. Ces obligations doivent être clairement définies, transparentes, non discriminatoires et contrôlables ; celles-ci, ainsi que leurs révisions éventuelles, sont publiées et communiquées sans tarder à la Commission par les Etats membres. Comme moyen pour réaliser les obligations de service public précitées, les Etats membres qui le souhaitent peuvent mettre en oeuvre une planification à long terme. Les Etats membres peuvent décider de ne pas appliquer les dispositions des articles 5* [procédure d'autorisation], *6* [procédure d'appel d'offres], *17* [accès négocié au réseau], *18* [acheteur unique] *et 21* [lignes directes] *dans la mesure où l'application de ces dispositions entraverait l'accomplissement, en droit ou en fait, des obligations imposées aux entreprises d'électricité dans l'intérêt économique général et dans la mesure où le développement des échanges n'en serait pas affecté dans une mesure qui serait contraire aux intérêts de la Communauté. L'intérêt de la Communauté comprend, entre autres, la concurrence en ce qui concerne les clients éligibles conformément à la présente directive et à l'article 90 du traité* ».

graduelle avec les différents acteurs, y compris les consommateurs », de « *coordonner* » des organismes nationaux et « *préconise qu'à l'occasion de la Conférence intergouvernementale, une référence soit inscrite dans le traité à ce sujet. Il serait ainsi possible d'ajouter à l'article 3 du traité instituant la Communauté européenne, une lettre u) libellée comme suit : "une contribution à la promotion des services d'intérêt général"* », même s'il est ajouté que c'est « *sans constituer une nouvelle base juridique* ».

Subsidiarité et intégration européenne

Chantal Millon-Delsol analyse (959) la **résurgence du principe de subsidiarité dans le cadre de l'intégration européenne**. Les références à l'idée, sinon au principe, sont anciennes et constantes dans les textes consacrés à l'élaboration de la Communauté. L'analyse des différents textes de 1952 à aujourd'hui laisse apparaître, en même temps qu'une volonté évidente de sauvegarder les diversités et les autonomies européennes face aux instances supraétatiques naissantes, une altération du principe de subsidiarité qui pourrait permettre de l'utiliser au service d'une centralisation des compétences. En effet, les expressions constamment employées - « *réaliser de manière plus satisfaisante* », « *de manière plus efficace* », « exigences d'efficacité et d'économie », « peuvent être entrepris d'une manière plus efficace » - en appellent à un critère de plus grande efficacité de l'instance supérieure pour réaliser les tâches en question, alors que l'idée de subsidiarité renvoie au critère d'insuffisance de l'instance inférieure, ce qui est tout à fait différent. C'est bien en se fondant sur l'argument de la compétence supérieure, de la largeur du point de vue, de la disposition de plus vastes moyens, qu'historiquement les Etats centralisateurs confisquent les compétences des autorités locales ou régionales. La pensée de la subsidiarité au contraire réclame de ne transférer les compétences qu'en cas d'insuffisance avérée. Naturellement, la frontière entre ces deux critères demeure très imprécise. Mais la formulation répétée des textes européens laisse voir la permanence de la mentalité centralisatrice, au sein même de la démarche inverse.

En octobre 1992, la Commission a communiqué au Conseil et au Parlement européen un texte entièrement destiné à la **définition de la subsidiarité dans le contexte européen**. Le principe se trouve reprécisé dans sa définition traditionnelle et selon ses deux exigences à la fois paradoxales et complémentaires : « *Assurer au citoyen que les décisions seront prises le plus près possible de lui, sans compromettre les avantages que lui procure une action commune au niveau de l'ensemble de la Communauté et sans modifier l'équilibre institutionnel* ». L'idée dominante est celle de proximité, garantissant la liberté d'action tandis que le critère d'incapacité marque la limite de la liberté : « *les fonctions qui deviendront communautaires sont celles que les nations, à leurs différents échelons de décisions, ne peuvent plus remplir seules de manière satisfaisante* ». Ici, c'est bien l'insuffisance de l'acteur qui justifie la dévolution des compétences à l'instance la plus élevée, et non plus la « meilleure capacité » de l'instance la plus élevée. L'idée subsidiaire implique le respect de l'autonomie maximale de *toutes* les communautés constituant un ensemble politiquement organisé.

La **compétence exclusive de la Communauté** concerne les missions que lui ont assignées les traités, et pour lesquelles les Etats membres l'ont chargée d'une obligation de résultat. Ces missions sont relatives à la libre circulation, à la politique commerciale commune, aux règles générales de la concurrence, à la conservation des ressources de pêche, à la politique des transports. Dans ces domaines, la Communauté n'a pas à démontrer le bien-fondé de son intervention. Par contre, elle aura à démontrer le bien-fondé des moyens entrepris pour obtenir le résultat dont elle est responsable. En ce qui concerne les compétences partagées, l'exercice même de la compétence communautaire se trouve en discussion : ici joue au cas par cas le critère d'insuffisance. On se demandera si les Etats membres disposent des moyens suffisants pour atteindre leurs objectifs. Ces moyens peuvent être législatifs, financiers, ou sociaux - le partenariat, les actions communes sont-ils assez développés ?

Pour Chantal Millon-Delsol, réapparaissent les **deux critères** de l'**insuffisance** et de l'**efficacité**. Le traité de Maastricht (art. 3 B) précise que *« dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison de la dimension ou des effets de l'action envisagée être mieux réalisés au niveau communautaire* ». Sans doute peut-on regretter que la notion n'ait pas été ici davantage explicitée. En effet, le critère d'insuffisance, le critère transnational des tâches à réaliser, et le critère de plus grande efficacité, sont ici faussement amalgamés et liés les uns aux autres comme si la logique des causes et des effets devait pour ainsi dire les identifier en un seul critère.

(959) *Le principe de subsidiarité*, PUF, Que sais-je ?, n°2793, 1993 ; cf. *Electricité et sociétés*, n°12, octobre 1993.

Plus loin que la question de la nécessité de l'intervention, se pose celle de l'**intensité** de l'intervention et de ses modes. Qu'il s'agisse des compétences exclusives ou des compétences partagées, les modalités de l'intervention devront se référer au principe de subsidiarité si l'on veut du moins préserver les diversités et les autonomies européennes. A cet égard, est évoqué le principe de proportionnalité, qui représente l'une des expressions du principe de subsidiarité. L'action communautaire ne doit pas s'étendre d'une manière disproportionnée aux objectifs visés : une action qui pour libérer - par exemple, en ce qui concerne la libre circulation - finirait par contraindre démesurément, deviendrait absurde. C'est pourquoi dans le domaine des compétences exclusives, bien que la Communauté dispose du choix des moyens, elle se doit de n'utiliser qu'en dernier recours les moyens contraignants, et de privilégier l'incitation, la directive, le soutien, dans la mesure où elle parvient ainsi aux résultats attendus. Quel que soit le domaine de compétences, la Communauté doit tout mettre en oeuvre pour **promouvoir des partenariats, inciter et encourager, soutenir et aider, recommander, impulser** : toutes actions qui impliquent la mise en évidence du rôle des Etats membres, voire de structures autonomes de proximité.

Il reste que toute référence liée à la subsidiarité laisse la porte ouverte aux **conflits de compétences**. Et ces conflits font partie de l'idée elle-même. Les rédacteurs des textes européens savent bien que le principe est dynamique pour deux raisons. D'abord parce qu'il a pour but de faire coïncider à chaque moment la plus grande liberté possible avec la concrétisation de l'intérêt général, l'un et l'autre en permanente métamorphose. Ensuite parce qu'il consacre l'équilibre de nombreux pouvoirs qui tous, par vocation, cherchent à s'accroître. Les compétences dans l'avenir devront pouvoir changer de mains selon les besoins et les capacités de sociétés qui changent.

Dans les différents domaines d'application, le souci demeure de **préserver quatre dimensions essentielles qui caractérisent la culture européenne** et régissent indéniablement le destin du Vieux Continent :
- la **diversité**, qui fait la richesse de l'Europe après avoir constitué le facteur de son développement passé. Rien ne grandit dans l'uniformité, ce sont les expériences multiples et valant pour exemple qui permettent le progrès ;
- l'**autonomie** et la **responsabilité** des acteurs, concrétisant la philosophie de la personne et la philosophie de l'action sur laquelle s'appuie toute notre conception anthropologique et éthique ;
- la **concurrence** considérée comme le moteur de l'énergie sociale et par conséquent de l'accroissement du bien-être général ;
- la **catégorie du possible**, ou encore la reconnaissance modeste des réalités historiques et coutumières, la prise en compte de la pesanteur des choses, hors laquelle une vision globale de l'intérêt général devient irréaliste, contraignante et bientôt suicidaire.

La réflexion sur la subsidiarité dans les différents domaines d'application dresse en même temps positivement les **critères** à partir desquels s'avère possible et nécessaire l'**intervention des instances communautaires** :
- en cas d'externalités, c'est-à-dire là où les nations ne peuvent assumer l'entière responsabilité de leur politique, parce que les effets de cette politique débordent les frontières à leur insu ou contre leur volonté ;
- en cas d'insuffisance avérée, soit par manque de moyens, soit par inefficacité des moyens mis en oeuvre ;
- en cas de catastrophes inattendues, dont le cas revient à celui d'une insuffisance ponctuelle ;
- en cas de concurrence excessive, que l'on peut traduire en lutte injuste, réclamant l'entremise d'un arbitre propre à restaurer un ordre. Et pareillement en cas de conflit grave, quelle que soit sa nature ; dans le but de proposer, d'inciter les instances de proximité à s'aider elles-mêmes, dans la mesure où cette incitation leur permet de développer leur autonomie et leur responsabilité.

Mais si l'on désire maintenir cet **équilibre précaire** entre l'exigence de diversité et de liberté, et l'exigence d'instauration d'un intérêt commun européen, le continent doit conserver, ou se doter de groupes intermédiaires puissants ; développer l'habitude du partenariat entre ces groupes ; valoriser la solidarité de proximité. Le dilemme de la construction européenne se pose en ces termes : comment unifier ces diversités sans les détruire ? Ce paradoxe se trouve énoncé au tout début du traité de Maastricht, dans l'article A du Titre I ; il s'agit de créer *« une Union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions soient prises le plus près possible des citoyens »*. Chacun aperçoit à quel point ces deux phrases sont antinomiques. L'idée de subsidiarité a justement pour vocation de se saisir de cette **antinomie** pour permettre d'en assumer convenablement les **contradictions**.

Pistes de réflexion et d'orientation

L'engagement croissant d'EDF à l'international se doit de prendre pleinement en compte le fait que l'internationalisation-globalisation ne recouvre pas seulement des logiques économiques et financières, mais aussi des aspects sociétaux et culturels : chaque pays ou « région » a ses traditions, son histoire, ses institutions, son modèle de croissance, ses forces sociales, sa culture. La mondialisation s'ancre dans des réalités locales de longue période et provoque à la fois des phénomènes de convergence et de resingularisations, de quête identitaire, de résurgence des cultures autochtones et même de retribalisation ; autant d'éléments qui conditionnent l'acceptabilité sociétale de nos actions et qui impliquent de respecter les diversités, de dépasser le manichéisme entre uniformisation à tout prix et exaltation des spécificités, de ne pas forcer les rythmes.

L'intégration de l'ensemble de ces dimensions dans la stratégie internationale d'EDF sont d'autant plus nécessaires que d'une part s'agissant du secteur électrique chaque pays ou « région » a forgé ses modes spécifiques d'organisation et de régulation, qui relèvent de ce que nous appelons « service public », au-delà du seul « marché » ; d'autre part, les comportements d'EDF à l'étranger ne peuvent manquer de rejaillir sur les images de la France, des Français et de l'entreprise.

De plus, il faut veiller aux risques de tensions internes, pouvant provenir de la sédimentation de deux « blocs de valeurs », l'un en France pouvant reposer sur le « service public » et/ou la « concurrence », l'autre à l'international, porteuse d'affrontements, d'éclatement de l'entreprise en plusieurs blocs et/ou de délitement de l'entreprise.

L'intégration européenne a sans doute été trop souvent présentée et perçue comme une menace pour EDF et son « modèle », alors qu'elle présente aussi des opportunités à saisir pour asseoir et refonder notre légitimité sociétale. Elle implique en effet une clarification de ses missions de service public et des moyens de les assumer, dans le respect du principe de proportionnalité, une séparation entre opérateurs et régulateur, une distinction entre ce qui relève de la réglementation européenne et de la subsidiarité nationale ou infranationale, autant d'éléments qui peuvent être l'occasion de retisser des convergences et alliances aussi larges et profondes que celles qui avaient porté la création d'EDF en 1946.

Cette stratégie de convergences-alliances devrait être particulièrement réfléchie et mise en oeuvre dans les relations avec trois types d'acteurs : les consommateurs-citoyens, les collectivités territoriales et élus locaux, le personnel et ses organisations syndicales. Il s'agit de leur redonner toute leur place dans la définition des missions et objectifs du service public de l'électricité comme dans la régulation du système électrique. Dans cette perspective, nous aurions sans doute intérêt à la mise en place d'une réelle évaluation pluraliste et contradictoire de l'efficacité économique et sociale, associant tous les acteurs concernés.

En même temps, au plan européen, nous devons développer le même type de stratégie de convergences-alliances en tenant compte des spécificités de chaque pays et des acteurs concernés, en rejetant tout comportement hégémonique ou de type « multinationale », de même que participer activement, sous de multiples formes, aux débats européens en cours sur la définition des « services d'intérêt général », leur organisation et leur régulation, sur la subsidiarité, tant l'avenir de l'Union européenne suppose des ancrages sur les histoires et cultures nationales, et plus généralement sur les rapports entre « grand marché » et intérêt général.

Table des matières

Introduction 3

Chapitre 1 - Evolutions du système de valeurs 5

Optimisme/pessimisme. Mouvement social. Système de valeurs. Lien social, multi-appartenance. Identité. Exclusion/solidarité-insertion. Consommation 7

Montée de l'inquiétude et du pessimisme par rapport à l'avenir 7

Le révélateur du mouvement social de novembre-décembre 1995 12

Mutations du système de valeurs 14

Perte et quête de sens 18

Reflux de l'adhésion aux thèmes du libéralisme économique 20

Lien social et multi-appartenance 24

La fin des sociétés nationales ? 30

Exclusion et solidarité 31

Solidarité et entreprises 36

Insertion et décentralisation 37

Changements de comportement des consommateurs 42

Pistes de réflexion et d'orientation 44

Chapitre 2 - L'Etat et la société civile 45

L'Etat et la société civile. Délégitimation/relégitimation du « public » (entreprises, services). Un Etat partenaire et efficace. Régulation-évaluation. Intérêt général et subsidiarité. Affaiblissement de la société civile et des contre-pouvoirs/différenciation du mouvement associatif. Médiations. Vertical/horizontal. Réseaux 47

Redéfinir l'Etat 48

Les services publics 52

Les privatisations 54

De la tutelle à la régulation et à l'évaluation 56

Intérêt général et subsidiarité 60

Différenciation du mouvement associatif 66

Organisations de consommateurs et services publics 70

Organisation de la société en réseaux et contre-pouvoirs 75

Pistes de réflexion et d'orientation 77

Chapitre 3 - Rapports aux territoires - Décentralisation 79

Rapports aux territoires (inerties et transformations), aménagement du territoire, villes, banlieues, désertification rurale, décentralisation 81

Conceptions et historique des politiques contemporaines d'aménagement 82

Rapports aux territoires 84

Inerties et transformations 85

Métropolisation, villes, urbain, urbanité 86

Paris-province 91

Concentrations et polarisations 94

Flexibilités et proximités 100

Territoires, transports et communications 100

L'essor de la maison individuelle 102

Dichotomie urbain/rural 102
« Pays », « bassin de vie », « bassin d'emploi » 113
Services publics 114
Les collectivités territoriales entre centralisation et décentralisation 115
Quelle stratégie de développement local ? 125
Pistes de réflexion et d'orientation 127

Chapitre 4 - Rapports à la science et à la technique - Quêtes d'éthique et de morale 129

Inquiétudes croissantes par rapport aux risques de la science et de la technique. Environnement. Conflits d'aménagement. Demandes croissantes d'information, de formation, de communication, de transparence, de participation. Quêtes d'éthique et de morale 131
Inquiétudes croissantes par rapport aux risques de la science et de la technique 131
Le respect de l'environnement 140
Conflits d'aménagement 148
Demandes croissantes d'information, de formation, de communication, de transparence, de participation 155
Quêtes d'éthique et de morale 159
Pistes de réflexion et d'orientation 171

Chapitre 5 - L'emploi et le travail 175

L'emploi et le travail. Attitudes, motivations et aspirations des salariés. Management et dynamiques sociales 177
L'emploi, la place du travail et le rapport au travail 177
Attitudes, motivations et aspirations des salariés 196
Management et dynamiques sociales 204
Pistes de réflexion et d'orientation 221

Chapitre 6 - Mouvements sociaux et syndicalisme 223

Réforme-transformation de la société. Conflictualités et mouvements sociaux. Coordinations et auto-organisation. Crise et devenir du syndicalisme 225
Réforme-transformation de la société 225
Conflictualités et mouvements sociaux 229
Coordinations et auto-organisation 247
Crise et devenir du syndicalisme 266
Pistes de réflexion et d'orientation 286
Annexe 287

Chapitre 7 - Mondialisation-globalisation - Intégration européenne 293

Ancrages/convergences/resingularisations. Mondialisation-globalisation. Intégration européenne. Services publics et Conférence intergouvernementale. Subsidiarité 295
L'insertion de la France dans le procès d'internationalisation-globalisation 295
Crise de l'intégration européenne 311
Services publics et intégration européenne 323
Subsidiarité et intégration européenne 332
Pistes de réflexion et d'orientation 334